Bibliographie Historique

DU

DAUPHINÉ.

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

DE 1787 AU 11 NIVOSE AN XIV, 31 DÉCEMBRE 1805,

PAR

Edmond MAIGNIEN

Conservateur de la Bibliothèque de Grenoble,
Correspondant du ministère de l'instruction publique,
Officier d'Académie.

TOME PREMIER

GRENOBLE
De l'Imprimerie Dauphinoise
—
1891

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

EFERUS - Recherches & Classification numériques

PRÉFACE

Les événements historiques dont la province de Dauphiné a été le théâtre depuis l'époque mémorable de notre régénération en 1789 et ceux qui se passèrent dans la ville de Grenoble, d'où partit le premier cri de liberté, sont encore peu connus. Il fallait avant de tenter d'écrire cette histoire, en présenter le cadre et publier la nomenclature des documents ; aucune période historique n'en a provoqué un nombre aussi considérable. En effet, non seulement les brochures et pamphlets politiques de toutes sortes abondent, mais encore, tous les arrêtés, délibérations, adresses, émanés des administrations furent imprimés en même temps que le bulletin des lois fut réimprimé dans toutes les villes du Dauphiné qui possédaient une imprimerie. Il est à propos de citer ici à ce sujet un extrait du procès-verbal de la troisième session

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du conseil du département de l'Isère du 22 décembre 1792 : « Le rapporteur du compte du directoire a fait sentir tous les avantages de la publicité, si redoutable à l'ancien régime qui s'enveloppait toujours de mystères et de réticences, que la nouvelle constitution en bannissant tout secret, éclairait les administrés sur leurs plus chers intérêts, livrait les administrateurs négligents ou infidèles à la censure du peuple ou à la vengeance des lois, et assurait aux administrateurs actifs, probes et intelligents la récompense la plus douce des républicains, l'estime et la confiance de leurs commettants. »

Il n'était pas facile de réunir dans son ensemble les productions qui parurent depuis 1787 jusqu'à la fin du Consulat ; il n'existe aucun répertoire ni catalogue qui puisse aider le travailleur dans ses recherches. Nous avons essayé de combler cette lacune. Heureusement notre tâche a été facilité par les réunions de documents de cette époque. Déjà pendant la révolution, quelques collectionneurs recueillirent les brochures ou imprimés qui paraissaient journellement. Guy Allard du Plantier et l'abbé Gattel furent de ce nombre. Plus tard, Jules Ollivier, composa un précieux recueil de pièces relatives à la Révolution dans la Drôme. De nos jours M. E. Chaper forma une collection considérable et précieuse de documents révolutionnaires. Enfin M. H. Gariel nous a laissé une bibliothèque sur la Révolution, très impor-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tante par l'abondance de pièces qui la compose. C'est à l'aide de ces documents que nous nous sommes occupé de réunir les matériaux d'une bibliographie de la période révolutionnaire en Dauphiné.

La bibliothèque de Grenoble qui renferme les riches collections d'Allard du Plantier, Gattel, J. Ollivier et H. Gariel sera le plus souvent citée comme étant la plus facile à consulter.

Nous avons suivi l'ordre chronologique en indiquant après chaque pièce, par une lettre, le dépôt ou la collection où se trouve le document. Cette indication de source est contenue dans un tableau en tête de notre catalogue. Nous avons reproduit les titres d'écrits avec une grande exactitude et, comme très souvent le titre ne donne pas une idée suffisante de l'ouvrage, nous l'avons complété par une courte analyse ou par une phrase qui pût en caractériser l'esprit et l'opinion.

Nous avons cru devoir placer à la fin de chaque année, toutes les pièces qui ne portent pas une date précise mais dont le contenu indique seulement l'année. Notre travail sera terminé par une table alphabétique donnant le nom des auteurs, personnages et localités mentionnés dans l'ouvrage.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à des bibliophiles qui ont bien voulu nous apporter un précieux concours. Que de remerciements nous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

devons au regretté M. Eugène Chaper qui avait mis si libéralement ses trésors bibliographiques à notre entière disposition ! Nous avons sollicité journellement, sans parvenir à la lasser, l'obligeance de M. A. Prudhomme, archiviste de l'Isère. Nous adressons aussi toute notre gratitude à MM. de Boussier, Brun-Durand, Cornillon, Paul Guillaume Masimbert, Perrossier, Roman, de Terrebasse et Vallentin qui ont mis à notre disposition les ouvrages de cette période conservés dans leurs collections.

Nous ne voudrions pas oublier MM. Céas, Savigné, Sibillat, imprimeurs, et M. H. Monceaux qui nous ont confié des vignettes ou bois gravés que nous avons insérés dans notre texte.

Malgré bien des imperfections, nous espérons que notre ouvrage sera accueilli avec bienveillance par les travailleurs qui s'intéressent à notre histoire provinciale ainsi qu'au passé si récent et si rempli de la France de la Révolution.

Grenoble, le 25 mai 1891.

Ed. MAIGNIEN.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

INDICATION DES SOURCES

——

A. — *Bibliothèque de M. Amat, à Gap.*

A. — *de M. Aristide Albert, à Grenoble.*

B. — *de M. de Bouffier, à Loriol.*

B.-D. — *de M. Brun-Durand, à Crest.*

B. C. — *de la ville de Carpentras (collection Tissot).*

C. — *de M. Eugène Chaper, à Grenoble.*

G. — *de la ville de Grenoble.*

H. A. — *Archives du département des Hautes-Alpes.*

I. — *Archives du département de l'Isère.*

M. — *Bibliothèque de M. Maignien, à Grenoble.*

R. — *de M. J. Roman, au château*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Picomtal (Hautes-Alpes).

T. — *Bibliothèque de M. de Terrebasse, au château de Terrebasse (Isère).*

V. — *de M. Ludovic Vallentin, à Montélimar.*

V. G. — *de la ville de Gap.*

V. V. — *Archives de la ville de Vienne.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques



PRÉLIMINAIRES DE LA RÉVOLUTION

1786-1787

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
892

1. Arrêt de la Cour du Parlement, aides et finances de Dauphiné, du 20 décembre 1786, concernant les *Corvées*. *Imprimerie de veuve Giroud et fils*, p. in-4° 4 p.

Remontrances contre la mesure prise par Louis XVI, pour transformer l'impôt de la corvée en impôt payable en argent.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2. Arrêt de la Cour de Parlement, aides et finances de Dauphiné du 16 mars 1787. *A Grenoble, de l'impr. veuve Giroud et fils, au Palais,* 1787. In-f° placard à 2 col.

« Pour l'observation des réglements sur l'imprimerie, et pour la manutation de l'ordre public. il est intéressant d'arrêter le cours de pareilles impressions et distributions. »

L'imprimé, dont le titre est « Remontrances du Parlement de Dauphiné, concernant les corvées » est supprimé.

3. Remontrances du Parlement de Dauphiné, concernant les corvées du 19 mars 1787. In-8° *s. l. n. n.*, 22 p. (G.)

4. Mémoire sur les Corvées. *S. l. n. d.* In-8° 23 p.

Après le Mémoire qui est signé : DOCHIER, premier échevin, est imprimé le procès-verbal de l'assemblée des notables de Romans du 1er juillet 1787. C'est en vertu des délibérations de cette assemblée que le mémoire précédent a été rédigé et publié; il a pour but, en réponse à l'arrêt du 6 nov. 1786, qui convertissait la corvée en prestation pécuniaire, de demander que l'entretien des routes soit à la charge des trois ordres.

5. Edit du roi donné à Versailles au mois de juillet 1787, portant création d'une assemblée provinciale dans le Dauphiné, enregistré en Parlement. *A Grenoble, de l'imprimerie veuve Giroud et fils, imprimeurs-libraires du Parlement, à la salle du Palais,* 1787. In-4° 8 pages (G.)

La Cour ordonne que lesdites assemblées ne pourront être composées que des sujets du seigneur roi, qui payeront des im-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

positions foncières en Dauphiné, que lesdites assemblées ne pourront répartir ou abonner aucune imposition sur la province, que celles qui se perçoivent actuellement, ou seront établies en vertu d'édits dûment vérifiés; elles ne pourront consentir à aucun emprunt.

Fait en Parlement, le 13 août 1787.

6. Règlement pour la milice bourgeoise de Romans et du Bourg-de-Péage, de Pisançon (fait et arrêté à Grenoble, le 10 août 1787), signé BAILLY. *S. l. n. n. d.* In-8° 12 p. (CH.)

7. Arrêté du Parlement de Paris, du 13 août 1787, et du Parlement de Dauphiné, du 21 août 1787, *s. l. n. n.* in-8° 30 pages. (G.)

A la p. 17. Arrêté du Parlement de Dauphiné demandant le rappel du Parlement de Paris.

8. Arrêtés du Parlement de Paris, de la Chambre des Comptes et du Parlement de Dauphiné, du 21 août 1787, s. l. 1787, in-8° 24 p. (G.)

9. Arrêté du Parlement de Dauphiné, du 21 août 1787, (rédigé par M. ANGLÈS), *s. l. n. n. n.* in-8° 8 p.

Autres éditions *s. l. n. d.* in-8° 7 p. — in-8° 16 p. et 30 p. (G.)

Au sujet de la suppression du Parlement de Paris — demande au roi d'assembler les Etats généraux.

10. Règlement fait par le roi, sur la formation et la composition des assemblées qui auront lieu dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la province de Dauphiné, en vertu de l'Edit du mois de juillet 1787. Du 4 septembre 1787, à la fin : *A Grenoble de l'imprimerie royale*, 1787, in-4° 12, p. Autre édition *in-plano*.

Autre édition. *A Paris de l'imprimerie royale*, 1787, in-4° 15 p. (G.)

L'administration de la province de Dauphiné sera divisée en trois espèces d'assemblées différentes; une municipale, une de département, et une provinciale. L'assemblée provinciale se tiendra à Grenoble, celle de département dans le chef-lieu, enfin les assemblées municipales dans les villes et communautés qu'elles représentent. L'assemblée provinciale de Dauphiné se tiendra pour la première fois le 1er octobre, 1787. Elle sera composée de l'archevêque de Vienne président, et de vingt-sept personnes prises savoir : 4 parmi les ecclésiastiques, 9 parmi les seigneurs laïques et 14 dans le tiers états ; ces 28 personnes nommées par le roi en nommeront 28 autres pour former le nombre de 56 dont l'assemblée sera composée.

11. Arrêté de la Cour de Parlement, aides et finances de Dauphiné, du 7 septembre 1787. *s. l. n. d.* In.-8° 4 p.

Demande au roi de retirer ses lettres patentes, au sujet de la levée et perception des impositions connues sous la dénomination d'octrois, appartenant au roi.

12. Extrait des registres de la Chambre des Comptes de Dauphiné, du 29 septembre 1787. *(Grenoble)*. In-8°, 6 p. (G.)

Demande la convocation des Etats de la province.

13. Ordonnance de l'Intendant de la province de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dauphiné. *(Caze de la Bove)*, du 1er octobre 1787, touchant la formation des assemblées nationales. *S. l. n. n. n. d.* pet. in-f° 4 p.



14. Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de Dauphiné, tenue à Grenoble par ordre du roi, le 1er octobre 1787 et les jours suivants. *Grenoble, imp. de Cuchet,* 1787. in-4° 63 p. (G.).

Contient : l'Edit du roi donné à Versailles au mois de juillet, portant création d'une assemblée provinciale dans le Dauphiné. — suit le discours de M. le commissaire du roi, *(M. de la Bove)*. — Discours du président *(Jean-Georges le Franc de Pompignan,* archevêque de Vienne). — p. 45, règlement fait par le roi sur la formation et la composition des assemblées, qui auront lieu dans la prov. de Dauphiné, du 4 septembre 1787.

Ce document est devenu extrêmement rare.

15. Extrait des registres de la Cour de Parlement, aides et finances du Dauphiné, du 6 octobre 1787. *Grenoble, Giroud,* 1787, in-8° 8 p. (G.).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Arrêt qui sursoit à l'exécution du règlement du 4 septembre précédent, sur la formation et la composition des assemblées provinciales du Dauphiné.

16. Edit du roi donné à Versailles au mois d'octobre 1787, portant prorogation du second vingtième pendant les années 1791 et 1792. *(A Grenoble, de l'impr. Royale,* 1788, in.-4° 4 p. (G.).

Cette prorogation des *vingtièmes* refusée par le Parlement, enregistrée de force le 10 mai 1788, fut une des mesures qui amenèrent l'insurrection de Grenoble. — Cette édition est postérieure au 10 mai, car elle porte la mention de l'enregistrement, *manu militari* à cette date.

17. Arrêté du Parlement du 29 novembre 1787, sur les remontrances à faire au roi, à l'occasion de la lettre du garde des sceaux à *M. de Bérulle*, du 12 novembre.

Insèré dans le : *Journal pour servir à l'histoire du* XVIII^e^ *siècle.* T. 3. p. 84–85.

18. Arrêté du Parlement de Grenoble qui députe *M. Barral de Montferrat*, président de cette Cour, pour se transporter à Paris et à Versailles, et y solliciter la permission de convoquer l'Assemblée des Etats de Dauphiné, — 12 juin 1787, *s. l. n. d. (Grenoble* déc. 1787), in-8° 16 p. (G.).

Contient : 18 juillet 1787, mémoire présenté au roi par *M. de Montferrat*.

26 juillet 1787. Lettre du Ministre de la guerre ayant le département de la province de Dauphiné, adressée à M. le président *de Montferrat.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

25 juillet 1787. Lettre écrite par le président *de Montferrat* à M. l'Archevêque de Toulouse.

30 juillet 1787. Réponse de l'Archevêque. — Lettres de MM. *de Bérulle*, — du président *de Vaux*, — de *M. de Lagrée*, 4, 21, 12, 9, 2 août 1787.

Arrêté du Parlement du 7 décembre 1787, qui remercie *M. de Montferrat* de sa mission à Paris et à Versailles.

19. Recueil d'arrêtés, lettres, mémoires, etc. relatifs à la mission donnée le 12 juin 1787, à *M. Barral de Monferrat*, président au Parlement de Grenoble, par le Parlement pour aller à Paris solliciter la convocation des Etats du Dauphiné, *s. l. n. n. n. d.* in-8° 14 p.

20. Réponse aux remontrances du Parlement de Dauphiné. *s, l. n. d.* 1787, in-8° 14 p.

Sur l'Edit et la déclaration du roi du mois d'avril, réfutation des remontrances.

21. Remontrances du Parlement de Dauphiné, du 20 déc. 1787. (Grenoble), in-8° 19 p. et une couverture imprimée non comprise. — Autre édition 23 p. (G.).

Au sujet de l'exil du duc d'*Orléans*, de M. *Freteau* et *Sabatier*, du Parlement de Bordeaux et à la lettre écrite à M. de *Bérulle*, premier président du Parlement, par le garde des sceaux.

22. Lettre de M. le comte de ***, ancien capitaine au régiment de ***, sur l'obéissance que les militaires doivent aux commandements du prince, suivi d'un extrait de remontrances sur les bornes de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette obéissance vis-à-vis les sitoyens *(sic)* *s. l. n. n.* (Grenoble), 1787. in-8° 21 p.

23. Arrêt du Parlement de Dauphiné, du 15 décembre 1787, concernant les assemblées provinciales, A *Grenoble, de l'impr. de veuve Giroud et fils*, 1787, in-8° 7 p.

Autre édition, comprenant l'arrêté du Parlement de Normandie, sur l'Edit des vingtièmes, du 20 décembre 1787. *s, l. n. d.* in-8° 16 p. (G.).

Confirmant l'arrêt de la Chambre des vacations, du 6 oct. et ajoutant ce que les défenses seraient exécutées, jusqu'à ce qu'il ait plu au roide lui adresser les règlements mentionnés dans l'article 6 de l'Edit (de 1628).

24. Dialogue sur l'établissement et la formation des assemblées provinciales dans la généralité de Grenoble, entre MM. ***, conseiller au Parlement de Dauphiné, membre de la Chambre des vacations de 1787 et M. N... habitant dans les baronies (M. DE VIRIEU), 1787, *s. l. n. n.* 8 p. n. chiff. de faux titre, titre avec liminaire et table, et 159 p. (G.).

25. Tentatives d'organisation provinciale en Dauphiné, 1779-1787. L'assemblée provinciale de 1787. Lecture faite le 27 déc. 1884 à la rentrée des conférences du stage, par Yves Gollety, avocat à la Cour d'appel. *Voiron, Baratier et Mollaret*, 1885, in-8° 38 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

HISTOIRES GÉNÉRALES

26. Histoire des commencements de la révolution Française en Dauphiné, précédée d'une introduction sur les événements remarquables qui ont eu lieu dans cette province depuis le XVI^e^ siècle, avec un recueil de pièces justificatives et authentiques par P. M. LAURENT. (prospectus), in-8°, 1/4 de feuille. 1825. *Paris Lecointe et Durey*. L'ouvrage qui devait former un vol. in-8° était annoncé pour le 1^er^ décembre 1825.

Le prospectus seul a paru.

27. Affiches, Annonces et Avis divers du Dau-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

phiné. *Grenoble, imprimerie de veuve Giroud et de J.-L.-A. Giroud.* 1774-1792, in-4°.

Le premier n° de ce journal est du 6 mai 1774, et le dernier du 17 juillet 1792.

Les colonnes des *Affiches du Dauphiné* renferment des documents précieux pour l'histoire de la Révolution dans notre province.

28. Journal pour servir à l'histoire du XVIII[e] siècle, contenant les événements relatifs aux impôts de la subvention territoriale et du timbre, etc. (publié par SABIN-TOURNAL, de Grenoble), *Paris par les libraires associés*, 1788-1789, 5 vol. in-8° (G.)

Dans le T. 1, p. 347 à 355, un arrêté du Parlement de Dauphiné, du 21 août 1787, dans le T. 3, les p. 1 à 153, 19 pièces, sont consacrées au Dauphiné, années 1787 et commencement de 1788.

29. Choix de pièces et d'écrits divers, sur la Révolution qui a été tentée en France par les édits du 8 mai 1788 et sur le droit de la nation de s'assembler elle-même en États-généraux. (mai, septembre 1788, s. l. n. d. *(Grenoble)*, in-8°, 187 pp., 5 p. n. chiff. pour la table.

— Second recueil d'un choix de pièces..... (mai, septembre 1788). in-8°, 2 ff. n. chiff. 203 p.

— Nouveau recueil, ou choix de pièces et d'écrits divers sur la Révolution, décembre 1788, in-8°, 5 ff. n. chiff. (titre et table) 58, 13, 72, 23, 17 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— Suite au nouveau recueil ou choix de pièces etc. (janvier 1789), in-8°, 2 ff. n. chiff. 119, 136 p.

Conformément à la note du titre du 1er de ces vol., il faut joindre ici : Réfutation approfondie des édits du 8 mai 1788. in-8°, 58, 43, 31 p. (G.)

En tout 5 vol. in-8°, les 4 premiers vol. se trouvent très rarement réunis, si nous les avons classés à l'histoire du Dauphiné, c'est d'une part, qu'ils contiennent un grand nombre de pièces concernant cette province et que d'autre part, ils ont été édités et imprimés à Grenoble. Ce recueil fort curieux contient au reste la collection des meilleurs écrits qui parurent alors dans toute la France et aussi un grand nombre qui n'ont été imprimés que là.

30. Chroniques Dauphinoises et documents inédits relatifs au Dauphiné 1750-1810 par A. Champollion-Figeac. *De l'imprimerie Savigné à Vienne* 1880-1884, 4 vol. in-8°, (G.)

31. La Révolution en Dauphiné, reproduction des documents de l'époque par le texte et la gravure, sous la direction de Xavier Roux, ancien conseiller général des Hautes-Alpes. *Grenoble, Emile Baratier,* lib.-éditeur, 1888, in-4° (G.)

32. Recueil de documents relatifs à l'histoire politique, littéraire du Dauphiné, réunis et annotés par un vieux bibliophile Dauphinois, (M. Chaper.) Histoire abrégée du Dauphiné de 1626 à 1826, par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Augustin PERIER. *Grenoble, imp. Allier,* 1881. in-8°, 120 p. (G.)

33. Histoire élémentaire de la Révolution de 1788 en Dauphiné par D. JOSSERAND et N. CUMINAL. *Grenoble, A. Gratier (imp. Breynat et Cie).* 32 p. (G.)

34. Les commencements de la Révolution et le Dauphiné par Etienne LAMY, ancien député. (*Correspondant* du 25 mars 1890).

35. Grenoble en 1788. Les origines de la Révolution en Dauphiné par Ch. DUFAYARD, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Grenoble. *Grenoble, Gratier (imp. Allier).* 1887, in-12°, 111 p. (G.)

36. Les événements de 1788 en Dauphiné, d'après un livre récent. (Les assemblées de Vizille et de Romans en Dauphiné durant l'année 1788, par M. Félix FAURE), par Charles BELLET. *Paris, Picard.* 1888, in-8°, 80 p. Extrait de la *Controverse* et du *Contemporain.*

37. Les Assemblées provinciales sous Louis XVI, par M. Léonce DE LABORDE. *Paris, Levy,* 1863, in-8°, *Généralité de Grenoble,* p. 372-393 (G.)

38. La Révolution Dauphinoise de 1788 dans les Hautes-Alpes. Conférence faite le 7 mai 1888, à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Paris, à la mairie du 3e arrondissement, par A. Bouchie-Debelle, avocat au Conseil d'Etat. *Gap, Jouglard*, 1888, in-8°, 24 p. (M.)

39. Une page des origines de la Révolution en Dauphiné. Gap en 1788, par Léon Faure. *Gap, Fillon*. 1888. in-8°, 115 p. (G).

Dédicace à M. Frédt. Euzière, avocat, maire de Gap.

La Révolution dans les terres froides (Isère) ou les cantons de Virieu et de Chabons de 1785 à nos jours, d'après des documents officiels et inédits, par M. l'abbé Lagier, curé de Blandin (Isère). *Valence Céas*. 1891, in-8°, (G).

40. Vizille et ses environs, par A. Bourne, *Grenoble. Allier*, id. in-8°, 310 p. (G.)

V. p. 98-120 : Vizille pendant les années qui ont précédé la Révolution de 1789. Journée des Tuiles à Grenoble. Assemblée de Vizille, etc.

41. Histoire des démêlés du Parlement du Dauphiné avec le pouvoir royal, en 1787 et en 1788. Discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats, le 23 déc. 1868, par Emile Dupoux, avocat. *Grenoble, Allier*, 1869, in-8°, 40 p. (G.)

42. MM. de Bérulle et le Parlement de Grenoble, de 1760 à 1790. Discours prononcé par M. Piollet,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

substitut du Procureur général, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Grenoble, du 16 octobre 1888. *Grenoble, Baratier et Dardelet,* 1888, in-8°, 62 p. (G.)

Il y a des exemplaires avec portraits et fig.

43. Du rôle politique du barreau Dauphinois, en 1788. Discours prononcé à la réunion annuelle de l'ordre des avocats, du 28 juin 1889, par F. Duret, avocat à la Cour d'appel de Grenoble. *Grenoble, imp. Brotel,* 1889, in-8°, 26 pages. (G.)

44. Mounier, aux Etats du Dauphiné et à l'Assemblée constituante. Discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats (de Paris), le 5 décembre 1881, par Raoul Jay, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. *Paris, Alcan-Lévy,* 1881, in-8°, 41 p. (G.)

Autre édition. *Grenoble, Xavier Drevet,* 1887, in-8°, 35 p. (G.)

45. Mounier, sa vie et son œuvre, par Xavier Roux, ancien conseiller général des Hautes-Alpes. *Grenoble, E. Baratier, lib.-éditeur,* 1888, in-8°, 6 p. n. chiff. 128 p. (G.)

Etude publiée à l'occasion de l'anniversaire de 1788.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 1788

46. Calendrier et état civil de Dauphiné ou almanach du Palais, augmenté considérablement pour l'année bissextile 1788. A *Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imp.-libr. de Nosseigneurs du Parlement, à la salle du Palais*, 1788, in-12, 242 p. (G.)

47. Almanach général et historique de la province de Dauphiné pour l'année 1788. A *Grenoble, J,-L.-A. Giroud, imp.-lib. à la salle du Palais,* in.-12°, 423 p. (G.)

On y trouve une notice sur le Dauphiné, extraite de la description générale et particulière de la France.

48. Arrêt du Conseil d'Etat du roi, qui ordonne la cassation d'un arrêt rendu par la Chambre des vacations du Parlement de Grenoble, le 6 octobre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

substitut du Procureur général, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Grenoble, du 16 octobre 1888. *Grenoble, Baratier et Dardelet,* 1888, in-8°, 62 p. (G.)

Il y a des exemplaires avec portraits et fig.

43. Du rôle politique du barreau Dauphinois, en 1788. Discours prononcé à la réunion annuelle de l'ordre des avocats, du 28 juin 1889, par F. Duret, avocat à la Cour d'appel de Grenoble. *Grenoble, imp. Brotel,* 1889, in-8°, 26 pages. (G.)

44. Mounier, aux Etats du Dauphiné et à l'Assemblée constituante. Discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats (de Paris), le 5 décembre 1881, par Raoul Jay, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. *Paris, Alcan-Lévy,* 1881, in-8°, 41 p. (G.)

Autre édition. *Grenoble, Xavier Drevet,* 1887, in-8°, 35 p. (G.)

45. Mounier, sa vie et son œuvre, par Xavier Roux, ancien conseiller général des Hautes-Alpes. *Grenoble, E. Baratier, lib.-éditeur,* 1888, in-8°, 6 p. n. chiff. 128 p. (G.)

Etude publiée à l'occasion de l'anniversaire de 1788.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 1788

46. Calendrier et état civil de Dauphiné ou almanach du Palais, augmenté considérablement pour l'année bissextile 1788. A *Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imp.-libr. de Nosseigneurs du Parlement, à la salle du Palais*, 1788, in-12°, 242 p. (G.)

47. Almanach général et historique de la province de Dauphiné pour l'année 1788. A *Grenoble, J,-L.-A. Giroud, imp.-lib. à la salle du Palais,* in.-12°, 423 p. (G.)

On y trouve une notice sur le Dauphiné, extraite de la description générale et particulière de la France.

48. Arrêt du Conseil d'Etat du roi, qui ordonne la cassation d'un arrêt rendu par la Chambre des vacations du Parlement de Grenoble, le 6 octobre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1787; ensemble de celui rendu par le Parlement, assemblé le 15 décembre de la même année, concernant les assemblées provinciales, du 5 janvier 1788. A *Versailles, de l'imprimerie de Ph. D. Pierre, premier imprimeur du roi*, in-4°, 3 p.

Autre édition. A *Paris, chez N. H. Nyon, imp. du Parlement*, 1788, in-4°, 4 p.

49. Arrêté du Parlement de Dauphiné, du 24 janvier 1788. *s. l. n. d.* in-8. 11 p.

Autre édition : *s. l. n. d.* in-8° 8 p. (G.)

Le Parlement arrête qu'il sera fait au Roi de très humbles et très respectueuses remontrances sur l'illégalité et les abus des lettres de cachet et sur l'injustice de celles adressées aux sieurs d'*Ornacieux* et de *Meyrieu*, et sur l'arrêt du conseil du 5 janvier 1788.

50. Remontrances du Parlement de Dauphiné, concernant les lettres de cachet et l'arrêt du 5 janvier 1788, in-8°, 12 p.

Autre édition : in-8°, 15 p. (G.)

Le Parlement demande au roi, pour la nation, la conservation de ses droits et de sa liberté.

51. Arrêt du Parlement de Dauphiné, du 21 avril 1788, concernant l'imposition mise sur les fonds taillables pour le paiement de la finance des officiers municipaux, *(Grenoble, 1788)*, in-8°, 18 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

52. Arrêt de la Cour de Parlement, aides et finances de Dauphiné, du 22 avril 1788, concernant les autorisations nécessaires aux villes, bourgs et communautés du ressort, pour pouvoir plaider, *s. l. n. d.* (*Grenoble*, 1788), in-8°, 18 p. (G.)

53. Lettre-circulaire, datée de Grenoble, le 23 avril 1788, adressée aux maires échevins et officiers municipaux, pour la levée des hommes, le remplacement du premier sixième des bataillons provinciaux du Dauphiné. Signature autog. de FALQUET-TRAVAIL, *s. l. n. d.* (*Grenoble*, 1788), in-8°, 2 ff. n. chiff.

54. Lettre du Parlement du Dauphiné au roi, du 26 avril 1788 (rédigée par M. ANGLÈS.) (*Grenoble*, 1788), in-8°, 7 p. (G.)

Au sujet de l'acte d'autorité qui vient de frapper le S^r de CATELLAN, avocat général au Parlement de Toulouse et qui compromet la sûreté et l'existence de toute la magistrature.

55. Lettres patentes données à Versailles le 1^er mai 1788, portant cassation de l'arrêt du Parlement, aides et finances de Grenoble, du 21 avril 1788, concernant la répartition, le recouvrement et le versement au trésor royal des deniers provenant de toutes les impositions comprises dans le brevet général. Pour défenses à cette Cour d'en rendre de semblables à l'avenir, à peine de forfaiture. A *Grenoble, de l'imp. Royale*, 1788, in-4°, 4 p. (G.)

Lettres patentes enregistrées de force le 10 mai ; elles sont au nombre des édits, qui amenèrent la journée des Tuiles, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

56. Lettres patentes données à Versailles le 1er mai 1788, qui, en cassant l'arrêt du Parlement de Grenoble, du 24 janvier 1788, ordonnent, que sans s'arrêter audit arrêt, ainsi qu'aux arrêtés qui l'ont précédé, l'assemblée provinciale de cette province sera formée, et incessamment mise en activité, conformément aux ordres de Sa Majesté et à l'Edit de sa création du mois de juillet 1787. A *Grenoble, de l'impr. royale,* 1788, in-4°, p. 4 (G.)

Autre édition, in-4., 4 p. (G.)

Le Parlement de Grenoble avait défendu d'exécuter l'Edit du roi du mois de juillet, relatif à l'assemblée provinciale.

57. Déclaration du roi, sur les vacances du Parlement de Grenoble. (Versailles, 1er mai 1788). A *Grenoble, de l'imp. Royale,* 1788, in-4, 3 p.

Autre édition, *Grenoble, imp. Royale,* in-4°, 4 p.

La Cour du Parlement de Grenoble demeure en vacances jusqu'à ce qu'après l'établissement des grands bailliages il en soit autrement ordonné.

Cette déclaration enregistrée de force à Grenoble, le 10 mai 1788, suspendait la justice du Parlement (les membres étaient même exilés), elle amena l'insurrection de Grenoble.

58. Déclaration du roi, concernant la procédure criminelle. A *Grenoble, de l'imp. Royale, 1788,* in-12, 96 p.

Contient à la suite sous la même pagination :
Ordonnance du roi sur l'administration de la justice.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Edit du roi, portant rétablissement de la Cour plénière.
Edit du roi portant suppression des tribunaux d'exception.
Edit du roi, portant réduction d'offices dans sa Cour de Parlement de Grenoble...
Lettres patentes du 1er mai 1788, qui cassent l'arrêt du Parlement de Grenoble, du 24 janvier 1788.
Lettres patentes du 1er mai 1788, qui cassent l'arrêt du Parlement, du 21 avril 1788.
Déclaration du roi sur les vacances du Parlement de Grenoble. (Bib. de M. MASIMBERT).

59. Edit du roi, portant réduction d'offices dans sa Cour de Parlement de Grenoble. (Versailles, mai 1788). A la fin : A *Grenoble, de l'imp. Royale,* 1788, in-4°, 8 p.

Autre édition, *Paris, Nyon,* 1788, in-4°, 7 p. (G.)

« Nous ne pouvons laisser subsister un grand nombre de juges pour un petit nombre d'affaires; l'inactivité de ces juges nuirait même à leur dignité ».
L'art. 4 supprime les offices de conseillers du Parlement de Grenoble, excédant le nombre de quarante offices.

60. Montesquieu. Passages de Montesquieu et pensées détachées, analogues aux circonstances du 8 mai 1788, suivis des conditions du serment qu'Humbert Dauphin ordonna à ses successeurs de prêter, *s. l. n. n. n. d.*, in-8°.

Imprimé en forme de placard, connu sous le nom d'éventail (C.) (A été publié dans la *Suite au nouveau Recueil,* janv. 1789, pp. 101 et suiv.)

61. Au Roi : supplient les quarante-un corps et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

communautés de la ville de Grenoble (par JOLY, avocat), *s. l. n. d.*, 1788, in-8°, 5 p. (G.)

« ...ils ne peuvent se dissimuler que leur ruine entière va être l'effet des nouveaux Edits qui ont été publiés... ils ne peuvent, sans frémir, envisager les suites fatales qu'aurait leur exécution...

« Les suppliants osent se flatter que, sensible à leurs alarmes et touché de la position douloureuse où ils sont placés, vous leur rendrez la sécurité, en conservant, au sein de Grenoble, cet ancien ordre de choses sur lequel ils ont dû compter et que leur assurait le serment de vos prédécesseurs... »

62. Arrêt du Parlement de Dauphiné du 9 mai 1788, (rédigé par M. ANGLÉS). (Grenoble, 1788), in-8°, 8 p. (C.)

Au sujet de la suppression de la magistrature.

Pièce importante, qui prévoit que le lendemain une atteinte grave doit être portée à la constitution (par les édits que le duc de Tonnerre était chargé de faire enregistrer de force) et elle proteste d'avance.

63. Extrait des registres du Parlement de Dauphiné du 9 mai 1788. (Grenoble, 1788), in-8°, 3 p. (G.)

Au sujet des lettres portant défenses de prendre aucune délibération, et de former aucun vœu avant que les ordres du roi leur soient connus.

64. (I) Déclaration du roi concernant la procédure criminelle. (II) Ordonnance du roi sur l'administration de la justice. (III) Edit du roi portant rétablissement de la Cour plénière. (IV) Edit du roi portant suppression des tribunaux d'exception.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(v) Edit du roi portant réduction d'offices dans sa cour de Parlement du Dauphiné. (vi) Déclaration du roi pour la conversion de la corvée en une prestation en argent. (vii) Lettres-patentes données à Versailles le 1er mai 1788, qui en cassant l'arrêt du Parlement de Grenoble, du 24 janvier 1788, ordonnent que s'en s'arrêter audit arrêt, ainsi qu'aux arrêtés qui l'ont précédé, l'assemblée provinciale de cette province sera formée, et incessamment mise en activité, conformément aux ordres de sa majesté, et à l'édit de sa création du mois de juillet 1787. (viii) Lettres-patentes données à Versailles le 1er mai 1788, portant cassation de l'arrêt du Parlement, aides et finances de Grenoble du 21 avril 1788, concernant la répartition, le recouvrement et le versement au trésor royal des deniers provenant de toutes les impositions comprises dans le brevet général, etc. (ix) Edit du roi donné à Versailles, au mois d'octobre 1787, portant prorogation du second vingtième pendant les années 1791-1792. (x) Déclaration du roi sur les vacances du Parlement de Grenoble. *Grenoble, imp. Royale*, 1788, pet. in-8° de 96 p.

A la fin de chacune de ces dix déclarations, ordonnances et édits, réunis sous la même pagination (1 à 96) se trouve l'indication de l'imprimeur officiel (*Grenoble, imprimerie Royale*) et le libellé que voici :

Lue et publiée de l'exprès commandement du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Roi, porté par le sieur duc de Clermont-Tonnerre, pair de France, chevalier de ses ordres, lieutenant général de ses armées et au gouvernement de Dauphiné, y commandant en chef, assisté du sieur Caze de la Bove, chevalier conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire, intendant de justice, police et finances de ladite province : enregistrée ouï et ce requérant le procureur général du roi, pour être exécutée suivant sa forme et teneur. Fait à Grenoble au Parlement le dix mai 1788. Signé : *Laforte.*

Ces dix édits, déclarations, etc., enregistrés militairement, furent la cause la plus immédiate de la Révolution du 7 juin, de l'Assemblée de Vizille, etc.

65. Discours de M. Michel-André-Louis-Jacques Barge de Certeau, avocat général à la Chambre des Comptes de Dauphiné, à la séance du 10 mai 1788. M s., in-4°, 2 p. (G.)

« L'abus de l'autorité vient enchaîner en ce moment notre ministère ; mais rien ne peut étouffer le cri de notre conscience... »

66. Edit du roi portant rétablissement de la Cour plénière (à Versailles, au mois de mai 1788). A *Grenoble de l'imp. royale*, 1788, in-4°, 8 p. Publ. et enreg. au Parlement, le 10 mai 1788 (G.)

— Autre édition. *A Grenoble, imp. Royale,* 1788, in-4°, 12 p. (G.)

67. Edit du roi portant réduction d'offices dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sa cour de Parlement de Grenoble. (Donné à Versailles au mois de mai 1788). *A Grenoble de l'imp. Royale*, 1788, in-4°, 8 p. Publ. et enreg. au Parlement le 10 mai 1788 (G.)

Autre édition, in-4°, 8 p. En-tête aux armes du roi, entourées de drapeaux, etc. (G.)

68. Edit du roi portant suppression des tribunaux d'exception. (Donné à Versailles, mai 1788). *A Grenoble de l'imp. Royale*. in-4°, 7 p. Publ. et enreg. au Parlement le 10 mai 1788. (G.)

69. Déclaration du roi pour la conversion de la corvée en une prestation en argent. (Donné à Versailles, le 20 juillet 1787). *Grenoble, de l'imp. Royale*. in-4°, 4 p. Publ. et enreg. au Parlement, le 10 mai 1788.

70. I. Esprit des Edits, enregistrés militairement au Parlement de Grenoble, le 10 mai 1788, *s. l.*, in-8°, 44 p., 1re édition en gros caractères (une renommée sonnant de la trompette (G.)

II. Autre édition, *s. l. n. d.*, in-8°, 2 p.

III. In-8°, 19 p.

III. In-8°, 19 p., autre justification.

V. In-8°, 23 p., en tête un fleuron.

VI. Petit in-8°, 21 p.

VII. Grenoble aux dépens de la Province, 1788, in-8°, 36 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

VIII. Esprit des Edits... ou la cause de la Révolution, par feu M. BARNAVE, victime du terrorisme. *A Grenoble, chez Ferry, rue Chenoise, s. n.*, in-8°, 17 p. (G.)

Cet opuscule, un des premiers qu'ait enfanté la presse politique de la Révolution de 1789, est de BARNAVE, et fut imprimé clandestinement pendant la nuit par les soins de trois conseillers du Parlement de Grenoble, entre autres de M. de CHIÈZE.

« L'appareil sous lequel on a présenté les nouveaux Edits était lui seul un titre de réprobation, et un grand crime envers une nation libre. Mais le despotisme, qui a présidé à leur introduction, en avait déjà tissu tout le système »... Quand un peuple est trompé par ceux qui le gouvernent, les citoyens se doivent entre eux de mettre en commun leurs pensées, afin de s'éclairer réciproquement, et d'opposer à des maux communs une défense uniforme et combinée... »

71. Au principal ministre (par M. Alexandre GIROUD, frère de l'imprimeur du Palais). *S. n. n. d.*, in-8°, 4 p. n. chiff. (G.)

« Le roi a des droits, la nation a les siens. Portez-en la discussion au tribunal de la raison... Quelles que soient vos résolutions, voyez 25 millions d'hommes et la postérité d'un côté, des courtisans de l'autre et choisissez... »

72. Le petit prophète de Dauphiné, imprimé à Montélimar *de l'imprimerie des Prophètes*, avec privilège et permission de Dieu, 1772.

C'est un pamphlet contre le ministère Brienne et Lamoignon.

73. Le peuple instruit par les faits, *s. l. n. d.*, in-8°, 17 p. (G.)

« Les habitants du Dauphiné verront sans peine que toutes les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

réflexions faites dans le mémoire ci-dessus pour l'intérêt de la Bretagne s'appliquent à cette province. »

Relatif aux nouveaux Edits.

74. Le cri d'un Français citoyen, *s. n. n. l. n. d.*, in-8°, 8 p. (C.)

Brochure dirigée contre les Edits du 1er mai (enregistrés à Grenoble le 10 mai 1788) le catalogue du 8e vol. Recueil Savoye Rollin l'indique comme Dauphinoise.

75. Profession de foi d'un militaire, *s. n. n. l. n. d.* in-8°, 8 p. n. chiff. (G.)

L'auteur anonyme BARNAVE a mis dans la bouche d'un militaire qui s'adresse à son chef, un plaidoyer contre les Edits du 10 mai 1788 (enregistrés le 10 à Grenoble).

76. Discours qu'un citoyen de Valence avait projeté de prononcer dans l'Hôtel de Ville (par M. ACHARD DE GERMANE, avocat), 1788, in-8°, 4 p. (G.)

Relatif à la dissolution du Parlement.

Cette brochure est de 1788 pendant l'exil des Parlements, elle attaque, comme la nation toute entière le faisait, l'arrestation de Deprémesnil, etc... l'institution des grands bailliages et de la cour plénière. Il y a une attaque personnelle contre les magistrats qui ont accepter de siéger dans les nouveaux tribunaux de Valence.

77. Lettre d'un avocat du roi des sièges du bas Dauphiné (M. ODOUARD, avocat), à M. R. D. C. (RONIN DU CHASTAIGNIER), son confrère, 1788, in-8°, 22 p. — Autre édition, in-8°, 8 p. (G.)

Sur les opérations présentes du gouvernement et sur le parti

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que doivent prendre les officiers chargés du ministère public auprès des différents tribunaux de la Province.

78. Exemple de l'attachement des Français aux lois fondamentales de leur monarchie, extrait de la vie de Louis XII, surnommé le Père du Peuple (par M. MAUREL fils, avocat,) *s. l. n. d.*, Grenoble, 1788, in-8° (G.)

« Nation fidèle et magnanime !... Donne, donne encore au monde l'exemple sublime d'un peuple entier, qui réclame sa liberté constitutionnelle. »

79. Lettre d'un membre d'un grand bailliage de *** à son cousin, *s. n. n. l. n. d.*, in-8°, 8 p.

Cette pièce est une satyre dirigée contre les grands bailliages, substitués par les Edits du 1er mai 1788, à une grande partie de l'autorité des Parlements. — Elle est Dauphinoise suivant le catal. ms. autog. des 12 vol. de la coll. de M. Savoye de Rollin. (G.)

80. Réponse à l'imprimé anonyme intitulé : *Avis aux peuples, s. n. n. l. n. d. Grenoble*, in-8°, 7 p., dont 1 p. le titre et 1 bl. (C.)

81. Le réveil d'un Français, *s. n. n. l. n. d.*, in-8°, 16 p. (C.)

Cette brochure est dirigée contre les Edits de mai. Dauphinoise suivant le catalogue de Savoye-Rollin.

82. Arrêt du Parlement de Dauphiné, du 20 mai 1788. (Grenoble 1788), in-8., 16 p. (G.)

La Cour persiste unanimement dans ses précédents arrêts et arrêtés; « dénonce les auteurs du projet sinistre qui a répandu l'alarme et la consternation dans toute la France, au roi, aux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Etats généraux et à tous les tribunaux qui peuvent et doivent en connaître, comme perturbateurs du repos public. »

83. Procès verbaux et arrêts du Parlement du Dauphiné des 10, 11 et 20 mai 1788.(Grenoble, 1788) in-8° de 37 p. et la 38e n. chiff. (G.)

Au sujet de la cessation de la justice et des violences faites à la justice et à ses ministres.

Les procès-verbaux ont été rédigés par M. DE CHALÇON, et les arrêts par M. ANGLÈS, conseillers au Parlement. (Notes de M. SAVOYE-ROLLIN).

84. Mémoire pour la ville de Grenoble, capitale du Dauphiné (par LEMAISTRE, avocat consistorial), *s. l. n. n. n. d.* (1788), in-8°, 22 p. (G.)

Historique du Parlement de Grenoble jusqu'à sa suppression. ... « ...Les malheurs dont on vient de présenter les détails, affectent sans doute le royaume entier; mais nulle part, on le répète, ils ne pèsent autant que sur la province du Dauphiné, sur la capitale et sur toutes les campagnes qui l'entourent; à la ville, il faudrait entendre les cris du citoyen revêtu d'offices ou d'autres fonctions publiques, dont il désespère de tirer désormais sa subsistance; du négociant et de l'artisan qui voient périr toutes leurs ressources d'industrie; ce sont ces réclamations attendrissantes qui ont mû l'Hôtel-de-Ville, bien plus puissamment que la détresse affreuse dans laquelle il se trouve lui-même, il était de son devoir, plus encore qu'il n'était digne de son zèle, de les adresser au gouvernement, qui seul peut apporter le soulagement; par là même, il soutenait l'espérance dont il a pensé qu'il était sage d'exalter le sentiment dans le moment le plus vif de la douleur.

L'Hôtel-de-Ville demande au roi de convoquer les Etats du royaume, « alors la ville de Grenoble, défendue par ses Etats propres de la province, espérerait, par ses justes réclamations, un succès d'autant plus certain que l'organe qui les porterait aux pieds du trône serait plus touchant ».

85. Recueil d'arrêtés et autres pièces de divers

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Parlements et autres cours ; ensemble des protestations des Etats et de la noblesse de diverses provinces, *s. l. n. d.*, in 8°, 53 p.

Imprimé à Grenoble et répandu dans la province du Dauphiné

86. Arrêtés, protestations, remontrances, procès-verbaux, lettres et mémoires des différents bureaux des finances du royaume sur l'Édit du mois de mai, portant suppression des tribunaux d'exception, *s. l. n. d.*, in-8°, 210 p., 1 p. n. chiff.

Aux p. 61 à 64. Arrêté du bureau des finances de Grenoble, du 26 mai 1788.

P. 131. Arrêté des officiers du bureau des finances de Grenoble, du 23 juin 1788 (voyez au 23 juin 1788.)

87. Lettre écrite par messieurs les maires et les échevins de la ville de Romans, à son altesse royale monsieur frère du roi, le 1er juin 1788. Imprimé dans le nouveau Recueil ou choix de pièces et d'écrits divers sur la Révolution, déc. 1878, p. 23 à 25.

(Protestation contre la dissolution des Parlements.)

« Monseigneur, accablés, réduits au désespoir par le coup inouï qui vient de frapper et de détruire en un jour notre antique magistrature, les seuls hommes, qui eussent, à la fois, le droit et l'intérêt de recueillir, de porter aux pieds du trône le cri de nos maux et de nos besoins... »

88. Les droits nationaux et les privilèges du Dauphiné, mis en parallèle avec les nouveaux actes transcrits militairement sur les registres des cours souveraines du royaume, le mois de mai

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dernier (par M. Pison du Galand fils, avocat), in-8°, 1788, 32 p. (G.)

« La réclamation nationale, et particulièrement celle du Dauphiné, est d'une justice si évidente qu'il n'est pas possible de présumer qu'elle puisse être contrariée autrement que faute d'être connue : on ne saurait donc trop multiplier et simplifier les instructions. Puisse cet ouvrage atteindre son but ! »

89. Copie de la lettre écrite à Monsieur, frère du roi, par les échevins et habitants du Bourg du Péage de Pizançon près Romans en Dauphiné, le 3 juin 1788, in-8°, 3 p., a été imprimé dans le Nouveau Recueil ou choix de pièces sur la Révolution, p. 25.

Supplique à l'occasion de la suppression des Parlements.

90. Représentations des femmes de Dauphiné au roi par Mme la C. de L. R. imprimées dans le Nouveau Recueil ou choix de pièces sur la Révolution, p. 26.

Sire, vous croyez donc que vous pourrez, à votre gré, culbuter, renverser, exciter, changer la forme de tout, ne laisser à la nation que le fantôme de son ancienne constitution, et après avoir imposé silence au sexe défenseur, vous vous moquez du sexe faible qu'on croit toujours content, pourvu qu'il lui reste ses pompons, ses plaisirs, et à sa coquetterie des hommages ! Sire, vous vous trompez ; notre parti devient le plus souvent redoutable... Vos soldats, vos bayonnettes, vos bombes, vos canons, ne nous feront pas reculer d'un pas... et jusqu'au dernier soupir nos vœux et nos cœurs vous redemanderont nos magistrats, notre Parlement...

Lettre d'un gentilhomme du Dauphiné à M. le comte de ***, son compatriote (M. Robin

EFERUS - Recherches & Classification numériques

DE MOZAS, avocat au Parlement de Paris). *S. l. n. d.* in-8°, 18 p. — Autre édition, 2 p. n. chiff. 9 p. (G.)

Donne son avis sur le parti que doit prendre la noblesse de la province. A la p. 3, on lit : *Mémoire au roi pour la noblesse de Dauphiné.* « Je désire, dit l'auteur, qu'il arrive assez à temps pour prévenir le départ des députés. »

92. Récit de l'émeute arrivée à Grenoble l 7 juin 1788 à l'occasion des lettres d'exil distribuées aux officiers du Parlement, in-8°, 11 p. Inséré dans le Nouveau Recueil ou choix de pièces sur la Révolution, 1788, in-8°, déc. 1788.

93. Procès-verbal dressé par les magistrats du Parlement de Grenoble, à l'occasion des lettres de cachet du 1er mai 1788, qui leur ont été distribuées le 7 juin suivant pour les envoyer en exil. Fait à Grenoble le 7 juin suivant 1788 et signé à l'original, DE BÉRULLE, président. Pièce in-12. *S. l. s. n.*, 6 p. (G.)

94. Procès-verbal de ce qui s'est passé à Grenoble le 7 juin 1788. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. (C.)

Commence ainsi : Cejourd'hui 7 juin 1788, le duc de Tonnerre, lieutenant-général... a fait remettre au premier président... des lettres de cachet... etc.

95. Pièce sans titre. *S. n. n. l. n. d.*, in-8°, 11 p., c'est l'adresse du Parlement de Grenoble au

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Roi le jour même de l'émeute appelée : Journée des Tuiles (C.)

Doit avoir été imprimée clandestinement.

96. La Journée des Tuiles, 7 juin 1788. (Relation du P. CHABROUD, religieux carme). Voyez : Le *Réveil du Dauphiné*, n°· 1, 2, 3, 5 et 7 juin et juillet 1870.

97. La Journée des Tuiles (1788). Lettres de Jean-Joseph BARTHELON, procureur au Parlement du Dauphiné, à François ALBERT, avocat du roy au bailliage de Briançon. (Publiées par M. Aristide ALBERT). *Grenoble, imp. Prudhomme, 1866*, in-8·, 15 p. tiré à 45 exempl. (15 lettres, du 8 mai au 10 octobre 1788.) (G.)

98. La Journée des Tuiles racontée par un secrétaire au Parlement de Paris (CRAMAIL DU TRONCHAY). Document inédit publié par Ed. MAIGNIEN. *Grenoble, X. Drevet*, 1889, in-8·, 8 p. (G.)

99. La Journée des Tuiles par J. BERRIAT-SAINT-PRIX, membre de l'Institut. *Public. de l'Echo du Dauphiné et du Vivarais*, Alph. MERLE et C^ie^. (*Imp. Allier, Grenoble, s. d. (1861)*, in-8·, 11 p. (G.)

Notice d'une grande importance écrite probablement au moment même où se passaient les faits qu'elle rapporte et par un témoin oculaire.

100. Quelques mots sur un fait relatif à la Journée

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des Tuiles à Grenoble, le 7 juin 1788 (lecture refaite à l'Académie delphinale), par Jules TAULIER (feuilleton de l'*Impartial Dauphinois* du 8 mars 1863.)

101. Documents Dauphinois : VI. La Journée des Tuiles à Grenoble (7 juin 1788), documents contemporains en grande partie inédits, recueillis et publiés par un vieux bibliophile dauphinois (M. CHAPER). *Grenoble, imp. Allier, 1888*, in-8°, 111 p. (G.)

102. Premier épisode de la Révolution en Dauphiné. La Journée des Tuiles à Grenoble. Deux relations inédites publiées par Ed. MAIGNIEN, conservateur de la bibliothèque. *Grenoble, Xavier Drevet* (juillet 1888), in-8°, 14 p. (G.)

103. Centenaire de la Révolution. Journée des Tuiles, 7 juin 1788 (par M. X. ROUX), article du *Petit Grenoblois* du 7 juin 1888 (G.)

104. La Journée des Tuiles à Grenoble, le 7 juin 1788, par Ch. DUFAYARD. V. *Revue Historique*, T. 38. Nov.-déc. 1888, p. 305-345 (G.)

105. Le prélude de la Révolution française, drame historique en cinq actes, par Ferdinand PAUL. — La scène se passe à Grenoble, le 7 juin 1788. *Grenoble, imp. Vᵉᵉ Rigaudin, 1882*, in-8°, 60 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

106. Convocation à l'assemblée du 8 juin : Conseil général (Armes de Grenoble).

« Monsieur,

« Est prié de se trouver à l'assemblée du conseil général, qui « se tiendra à l'Hôtel de Ville de Grenoble le dimanche compté « le 8 du mois de juin 1788 (à 10 heures du matin) précisé- « ment. »

Pet. in-4° oblong (G.)

107. Mémoire au roi, de la noblesse de Dauphiné, suivi des très respectueuses supplications que présentent au roi les notables citoyens de la ville de Grenoble. Imprimé dans le Nouveau Recueil ou choix de pièces sur la Révolution, in-8°, déc. 1788, p. 13 à 20.

« Rendez au Dauphiné ses Etats, rendez-les à vos provinces, convoquez sans délai l'assemblée nationale... Les citoyens de la ville de Grenoble s'expriment dans les mêmes termes: « Assemblez les Etats de cette province, rendez à la Nation et aux tribunaux les moyens illégalement détenus, que l'abus de l'autorité a frappés — cette dernière adresse est de Barnave, la B. de G. possède le ms. original sous le n° N. 433. »

108. Relation de ce qui s'est passé à Grenoble. Grenoble le 8 juin 1788, *s. l. n. n. n. d.*, in-8°, 7 p.

« Hier vers les 8 heures du matin, l'on porta à MM. du Parlement, des lettres de cachet... etc. Relation de la Journée des Tuiles. (G.) »

109. Grenoble. Sire, la nouvelle des désastres qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ont arrêté l'exécution de vos ordres... *s. l. n. d.* in-8°, 11 p.

C'est l'adresse des notables citoyens de la ville de Grenoble au roi, rédigée par BARNAVE. V. la pièce suivante.

110. Très respectueuses supplications que présentent au roi les notables citoyens de la ville de Grenoble (par BARNAVE). — *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p.

A été imprimé dans le Nouveau Recueil ou Choix de pièces sur la Révolution, déc. 1788, p. 20 à 23.

Ils demandent au roi de retirer des *lois implacables*, d'assembler les ordres de la Nation, d'assembler les États du Dauphiné « accordez-nous le plus grand de tous les bienfaits, celui de pouvoir toujours vous aimer ».

111. Copie de la lettre écrite au roi par le Parlement de Dauphiné le 9 juin 1788 (rédigée par le conseiller ANGLÈS.) Imprimée dans le Nouveau Recueil de pièces sur la Révolution, déc. 1788, p. 12 à 13.

Lettre écrite le surlendemain de la Journée des Tuiles :

« Sire, nous élevons vers le trône nos voix gémissantes du sein d'une ville consternée, qui a vu avec effroi le moment où elle allait devenir le tombeau de tous ses habitants.

« Votre Majesté ne pourra apprendre, sans attendrissement, que l'effervescence des esprits a son principe dans la publication des lois nouvelles, que l'on vous a présentées, comme un bienfait pour vos sujets, tandis qu'elles consommeraient leur ruine.... »

112. Lettre du Parlement de Dauphiné au roi, qui lui a été remise aux Invalides, Grenoble le juin 1788, *S. l. n. n. n. d.*, in-12°, 3 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

113. Délibération de la ville de Grenoble du samedi 14 juin 1788 à l'Hôtel de Ville, sur les dix heures du matin (rédigée par MOUNIER), *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

Autre édition, in-8°, 4 p. sans les noms des *notables citoyens* (G.)

La ville demande au roi de retirer les nouveaux Edits, rendre à la province ses magistrats, convoquer les Etats particuliers et les Etats Généraux.

114. Lettre circulaire adressée par les consuls et échevins de la ville de Grenoble aux communautés. (15 juin 1788), *S. l. n. n. n. d.* in-4°, 2 p.

Relative à l'envoi de la délibération des Trois-Ordres de la ville de Grenoble du 14 juin.

115. Délibération de la ville de Romans, du 16 juin 1788, Assemblée extraordinaire des notables de la ville de Romans, convoquée aux formes ordinaires, où se sont trouvés plusieurs membres de MM. du clergé, de la noblesse et autres notables citoyens, ensuite de l'invitation qui leur a été faite. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p., n. chiff. (G.)

Discours de M. de DELAY D'AGIER..... à la suite, délibération par laquelle « l'Assemblée animée du même esprit, fidèle aux mêmes principes, pénétrée des mêmes craintes que la ville de Grenoble, a délibéré, unanimement, qu'elle adhère, de cœur et de fait, à tous les chefs contenus dans ladite délibération ».

116. Lettre circulaire adressée aux officiers municipaux du bailliage de Grenoble relative aux événe-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ments de Grenoble (17 juin 1788), in-4°, 2 p. (G.)

Signature autogr. de Caze (de la Bove), intendant.

117. L'ami des lois, *omne malum nascens facilè opprimitur ; inveteratum, sit plerumque robustius. Ciceron. S. l. n. d.* (1788), in-8°, 7 p., (C.)

Commence ainsi : Un roi peut tout sur les peuples ; mais les lois peuvent tout sur lui..... — Brochure dirigée comme l'indique son épigraphe contre le pouvoir absolu de la royauté. Elle paraît en Dauphiné d'après le catalogue ms. autogr. de Savoye-Rollin. (V. Champollion-Figeac.) T. 1, p. 415.

118. Lettre d'un campagnard Dauphinois à M. son subdélégué (rédigée par BARNAVE), 1788, in-8°, 7 p. (G.)

Autre édition avec deux autres pièces intéressantes. *S. l. n. d.*, in-8°, 28 p.

Contient, p. 9 : Lettre d'un membre d'un grand bailliage de *** à son cousin, et p. 19 : Avis aux provinces (C.)

Cette lettre a pour but de détruire l'effet de celle que M. de la Bove venait d'écrire aux communautés.

119. Avis aux provinces, *s. l. n. d.* (Grenoble 1788), in-8°, 11 p. (G.)

« Les Etats d'une province doivent donc s'assembler ; les mêmes raisons militent pour autoriser leur convocation spontanée, sans le concours de l'autorité royale ; les Etats d'une province pourront ensuite inviter ceux des autres provinces pour former les Etats Généraux »

120. Lettre d'un avocat au Parlement de Dau-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

phiné à un milord anglais (par ACHARD DE GERMANE), 1788, in-8°, 45 p. (G.)

« Nous sommes menacés du despotisme ; on veut priver le peuple du droit de se faire entendre par l'organe de ses magistrats, on veut anéantir un droit qui est précieux pour tous les Ordres de cette province.... »

121. Délibération de la ville de Saint-Vallier, du 21 juin 1788, in-8°, 4 p. (G.)

L'Assemblée se réunit à la délibération de l'Hôtel de Ville de Grenoble pour porter au roi ses douleurs et ses réclamations, et pour solliciter la révocation des Edits. Députés : MM. le marquis de Saint-Vallier, Fleury père, et Gagnère, médecin.

122. Délibération de la ville de Montélimar (du 21 juin 1788), in-8°, 8 p. (G.)

Discours de M. CHEYNET, maire, — adhésion aux délibérations de la ville de Grenoble et de Romans.

123. Délibération de la ville de Pont-de-Beauvoisin, du 22 juin 1788, in-8°, 2 p. (G.)

Adhésion à la délibération des Trois-ordres de la ville de Grenoble du 14 courant.

124. Délibération de la ville de Saint-Marcellin, capitale du bailliage de ce nom, du 22 juin 1788, in-8°, 4 p. (G.)

Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 14 juin, et députation de MM. REYNAUD et Louis-Pierre-François GUILHERMET pour assister à l'assemblée qui leur sera indiquée par la municipalité de Grenoble.

125. Délibération de la ville de Crest, du dimanche 22 juin 1788 à trois heures après-midi, dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Hôtel de Ville de Crest, s'est assemblé le conseil municipal de ladite ville, convoqué aux formes ordinaires où se sont trouvés plusieurs membres de MM. du clergé, de la noblesse et autres notables citoyens, ensuite de l'invitation qui leur en a été faite. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

« Adhère entièrement à tous les chefs contenus dans la délib. de la ville de Grenoble du 14 de ce mois » et nomme députés : MM. Jean-Pierre MARCELLIN, chanoine de Saint-Sauveur, Henri-François-Lucretius d'Armand de FOREST marquis de BLACONS, capitaine de dragons, Antoine RICHARD, avocat, et Joseph René LOMBARD DE LATUNE.

126. Délibération du bourg de Vif et son mandement du 22 juin 1788, in-8°, 2 p. n. chiff. (G.)

Adhésion à la délib. des trois ordres de la ville de Grenoble du 14 courant.

127. Délibération du bourg de Corp (sic), du 22 juin 1788, in-8°, 3 p. (G.)

Protestation contre les édits : adhère à la délibération des trois ordres de la ville de Grenoble et nomme pour députés MM. Charles-Etienne IMBERT DES GRANGES, avocat et Jean-Balthazard LAUGIER, docteur en médecine.

128. Délibération du bourg de Loriol du 22 juin 1788, à l'issue des vêpres la communauté convoquée et assemblée aux formes ordinaires le syndic des forains averti et mandé suivant l'usage, in-8°, 3 p. (G.)

Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 14 du présent mois.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

129. Délibération de la ville et communauté de Briançon du 22 juin 1788, in-8°, 8 p. (G.)

Adhère à la délib. de la ville de Grenoble du 14 de ce mois, réclame le maintien des privilèges de la province et ceux du Briançonnais en particulier.

130. Délibération de la ville de Voiron du 22 juin 1788. Délibération de la ville du Pont-de-Beauvoisin du 22 juin. Délibération des trois ordres du bourg et sept paroisses du marquisat de Saint-Geoire du 24 juin. Délibération du bourg de Vif du 22 juin 1788, 2 p., in-8° (G.)

Adhésion à la délib. des trois ordres de la ville de Grenoble du 14 de ce mois.

Voiron nomme pour députés: M. François Boisserand, curé de Saint-Aupre ; M. Lambert, et Me Allard-Duplantier.

Le Pont-de-Beauvoisin députe: M. Victor-François Pravaz, curé et M. Christophe-Désiré Berlioz.

Saint-Geoire nomme député: M. Jean-Mathieu Paschal La-Rochette.

Enfin Vif: M. Antoine Guillermoz, curé; M. Jean-Baptiste Garnier, sieur de Pélissière et M. Pierre-César Desjean.

131. Arrêté des officiers du bureau des finances de Grenoble du 23 juin 1788, in-8°, 4 p. (G.)

Au sujet de leur suppression: « Protestation contre tous édits arrêts du Conseil, qui leur seraient adressés, ou qui ne seraient pas revêtus de formes légales. »

132. Délibération de la ville de Die, du 24 juin 1788, in-8°, 4 p. (G.)

Délibération prise en présence des officiers municipaux, — Discours de M. de la Morte, maire de la ville : « Messieurs, vous avez été consternés de la dispersion des magistrats que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vous honoriez. » L'assemblée délibère qu'elle adhère aux délibérations prises par la ville de Grenoble et par celle de Romans, au sujet du maintien des privilèges de la province.

La ville nomme pour députés : MM. AGNÈS, chanoine, de LA MORTE-CHARENS, de la MORTE, maire, et LAGIER de la Condamine, avocat.

133. Délibération des Trois-Ordres du Bourg et sept paroisses du marquisat de Saint-Geoire (Merlas, Massieu, Saint-Sixte, La Chapelle de Merlas, etc.), du 24 juin 1788, in-8°, 2 p. (G.)

Adhésion à la délib. des Trois-ordres de la ville de Grenoble du 14 courant.

134. Délibération de la communauté de Crévoux en Embrunois et lettre circulaire de l'intendant de Grenoble (CAZE DE LA BOVE) à toutes les communautés de la province (17 juin 1788), in-8°, 8 p. (G.)

L'Assemblée délibère de remercier l'intendant de ses bons avis et surtout de la nouvelle intéressante de la rétractation des Edits (Rédigé par M. OZOARD fils, d'Embrun.)

135. Délibération des communautés du comté de Clermont, du 24 juin 1788, devant le châtelain (rédigée par JEAN-FRANÇOIS HILAIRE), in-8°, 16 p. (G.)

Comprend une 2e délibération du même comité du 29 juin 1788. Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 14 du présent mois.

136. Délibération de MM. du Bailliage de la ville d'Embrun à laquelle est jointe l'adhésion des Trois-Ordres de ladite ville du 24 juin 1788, in-8°, 3 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Considérant que les nouveaux Edits sont contraires aux privilèges de la province, les officiers du bailliage d'Embrun se joignent à la ville de Grenoble, pour supplier le roi de vouloir bien retirer ses nouveaux Edits, rendre à la province ses magistrats, et les réintégrer dans la plénitude de leurs fonctions, l'Assemblée députe MM. LEFORT, chanoine, de GRESSY, lieutenant général du bailliage, et BLANC, avocat.

137. Lettre écrite à M. le duc de Tonnerre, commandant en chef de la province de Dauphiné, par la plupart des gentilshommes des Baronnies le 25 juin 1788, in-8°, 2 p. (G.)

« Les sentiments des gentilshommes, des baronnies s'accordent parfaitement avec ceux des membres respectables qui composaient l'Assemblée du 14 de ce mois à Grenoble..... « Veuillez donc bien concourir avec tous les corps de la Province, à l'éclairer (le Roi) sur les moyens de faire revivre ces temps heureux, où ses prédécesseurs préféraient régner sur les cœurs libres des Français, à les enchaîner par le despotisme. »

138. Délibération de la ville de La Mure du 26 juin 1788, in-8°, 8 p. (G.)

Au sujet de la délibération de la ville de Grenoble du 14 juin, adopte cette délibération.

139. Délibération de la ville de Dieu-le-fit du 26 juin 1788, in-8°, ms. (G.)

« Adhésion à tous les chefs de la délibération de Grenoble du 14 du courant. »

140. Premier procès-verbal de l'Assemblée de la ville du Buis du 28 juin 1788. Second procès-verbal du 29 juin et délibération de la même ville du 29 juin 1788, in-8° 11 p. (G.)

« Il a été unanimement délibéré d'adhérer au vœu et aux réclamations de la ville capitale de la province. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

141. Extrait des registres du conseil ordinaire du Tiers-Etats de la province de Bresse et Dombes du 29 juin 1788. *S. n. n. l.*, in-8°, 4 p.

Cette pièce n'est pas dauphinoise, mais il lui a été répondu du Dauphiné par la suivante :

142. Lettre d'un membre du Tiers-État Dauphinois à un zélé citoyen qui ayant surpris une copie exacte de la délibération du conseil ordinaire du Tiers-État de Bresse et de Dombes du 29 juin a cru essentiel de la rendre publique (par BARNAVE fils, avocat) 1788, in-8°, 3 p. (G.)

143. Délibération de la communauté de Thodure. *S. l. n. d.* (juin 1788) 12 p. (V.)

144. De par le roi. Jules-Charles-Henri duc de CLERMONT-TONNERRE, pair de France... lieutenant général et commandant en chef de la province de Dauphiné à Grenoble, le 1er juillet 1788. *S. l. n. d.*, 1 f° in-f° (au bas les armes du duc de Clermont). (C.)

Défense aux maires et échevins de convoquer aucune assemblée autre que celles concernant les affaires municipales ordinaires.

145. Lettre de MM. du clergé, de la noblesse, et autres notables citoyens de Grenoble, au roi, du 2 juillet 1788 (rédigée par BARTHÉLEMY D'ORBANNE, GAGNON et MOUNIER), in-8°, 14 p. (G.)

Protestation contre l'exil des consuls prononcé à la suite de la délibération du 14 juin 1788.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'est dans cette lettre qu'on lit : « Sire, les municipalités sont nées avant la monarchie », p. 8.

146. Délibération des écartons de Briançon et de la vallée de Queyras composant le bailliage de la dite ville. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. (G.)

Protestation contre les Edits, Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble et nomination de députés : MM. GRAND DE CHAMPROUET, CHAPEN, curé de Saint-Martin, MARTINON, notaire, et BERTHELOT, d'Abriès.

147. Arrêt du conseil d'Etat du roi, concernant la convocation des Etats Généraux da (*sic*) royaume. Extrait des registres du conseil d'Etat du 5 juillet 1788. *Grenoble de l'imp. Royale 1788*, in-4°, 7 p. (Bibl. de M. MASIMBERT.)

148. Observations sur l'arrêt du Conseil du 5 juillet 1788 (par M. ACHARD DE GERMANE), *S. l. n. d.*, (1788), in-8°, 3 p. (G.)

« Cet arrêt n'est qu'un piége pour éluder la convocation des Etats Généraux... la Nation trompée jusques à présent, doit donc s'assembler... la privation de ses représentants l'autorise à se mouvoir et à les nommer. »

149. Délibération de la communauté de Saint-Martin-le-Vinoux. *S. l. n. d.* (6 juillet 1788,) in-8°, 4 p. (B.)

Protestation contre les Edits.

150. Délibération du Bourg-les-Valence, du 6 juillet 1788, in-8°, 1 p. (G.)

Adhésion à toutes les réclamations de la province, à l'effet de la révocation des édits.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

151. Copie de la lettre écrite le 6 juillet 1788 par les gentilshommes qui se sont trouvés à Grenoble et M. de la Bove, intendant du Dauphiné.

Copie de la réponse faite par M. de la Bove, le 7 juillet 1788 à la lettre de MM. les gentilshommes, in-4°, 1/2 p. (G.)

Il y a des exemples de la 1re pièce seule.

« Les gentilshommes qui se trouvent à Grenoble viennent d'apprendre qu'on a affiché un imprimé portant pour titre : *Arrêt du conseil*... En ayant pris lecture, ils ont pensé, que cet arrêt n'était point revêtu des formes qui doivent en constituer la légalité et que, portant défenses de s'assembler, il est contradictoire avec la parole positive que le ministre a fait donner à nos députés. »

152. Lettre circulaire des mandataires de la noblesse de Dauphiné aux gentilshommes de la province, pour les prévenir que l'Assemblée des trois ordres est fixée au 21 juillet. Du 8 juillet 1788 *s. l.* in-4°, 2 p. (G.)

Ce titre est factice, il est l'analyse de la lettre, un exemplaire est signé : Blacons, Baronat, Pina-Saint-Didier, Revol, de Bouchage (Sig. autog.)

153. Lettre de MM. de la noblesse de Saint-Paul-Trois-Châteaux à MM. les consuls et officiers municipaux de la ville de Grenoble, in-8°, 2 p. (G.)

Adhésion aux délibérations prisent par la ville de Grenoble les 14 juin et 2 juillet, signé : Petity-de-Saint-Vincent, La Roche-d'Eurre, de Genton, Payan, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

154. Délibération de la ville de Grenoble, relative à l'arrêt du Conseil d'Etat, du 20 juin 1788, 8 juillet 1788, in-8°, 4 p. n. chiff. (G.)

Le conseil considérant que l'arrêt dont il s'agit, ne peut être regardé dans ses dispositions comme l'expression de la volonté du souverain, puisqu'il ne contient que la répétition des principes des Edits par lesquels on a voulu renverser la constitution de la monarchie et anéantir les privilèges des provinces ; que cet arrêt est illégal..... a été unanimement délibéré que des sujets respectueux aussi fidèles à leur roi que fortement attachés à leur constitution, ne peuvent ni ne doivent cesser de prendre tous les moyens possibles de se réunir pour lui faire parvenir leurs justes réclamations ; que ce devoir de la part des municipalités et des différents ordres, est aujourd'hui plus impérieux et plus sacré que jamais, etc.

155. Relation de ce qui s'est passé dans la ville de Grenoble et de Romans en Dauphiné depuis l'arrivée de M. le maréchal de Vaux. *En Dauphiné 1788*, 16 p. (C.)

156. Lettre de M. le premier président de la Chambre des Comptes, (Jean-Pierre de Bailly de Bourchenu) au roi, 17 juillet 1788, (rédigée par M. de Lagré, procureur général de la Chambre des Comptes.) in-8°, 24 p. (G.)

« Daignez, sire, nous vous en supplions très humblement, retirer les Edits, ordonnances et déclarations, transcrits de votre autorité sur nos registres, le 10 mai dernier ».

« Veuillez, nous vous en conjurons, permettre à vos sujets de Dauphiné, de s'assembler en corps de trois ordres, conformément à l'Edit de juillet 1628 ».

157. Arrêt du Conseil d'Etat du roi, qui casse et annule toutes les délibérations prises par le corps

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de ville de Grenoble et par les autres communautés de la province, depuis le 7 du mois de juin dernier, jusqu'à ce jour; ensemble tout ce qui s'en est ensuivi, ou a pu s'en ensuivre. Extrait des registres du Conseil d'Etat du 10 juillet 1788, *Grenoble imprimerie Royale*, in-4°, 4 p. (G.)

Autre édition, *Grenoble, de l'imprimerie Royale*, 1788, in-f°, placard à 2 col.

158. Lettre circulaire de M. de Bonteville, évêque de Grenoble, à tous les curés de son diocèse, Grenoble 12 juillet 1788, in-4°, 2 p. (G.)

Il vient de recevoir une lettre de l'archevêque de Sens, qui lui apprend que le roi n'a pas l'intention d'exiger de nouveaux impôts, il en fait part aux curés de son diocèse.
Lettre avec signature autographe.

159. Lettre pastorale de Monseigneur l'archevêque de Vienne, (Jean-Georges Le Franc de Pompignan) aux curés de son diocèse. 15 juillet 1788, in-8°, 8 p. (G.)

Autre édition suivie de lettre de Mgr l'archevêque de Sens, ministre principal, à Mgr l'archevêque de Vienne, du 7 juillet 1788, à *Vienne, de l'impr. de la v^e^ Vedeilhié*, 1788, in-4°, 10 p. (G.)

« Je joins ici copie d'une lettre qui m'a été écrite par le principal ministre du roi, vous y verrez les intentions de sa majesté. Vous les expliquerez dans les occasions favorables, et en esprit de paix à ceux de vos paroissiens qui pourroient avoir besoin de pareils éclaircissements ».

EFERUS - Recherches & Classification numériques

160. Lettre à Mgr l'archevêque de Vienne, par un curé de son diocèse. *S. l. n. n. n. d.* in 8°, 4 p. (G.)

Critique de la lettre pastorale de M. Lefranc de Pompignan, (par HILAIRE, avocat consistorial.)

161. Protestations remises à M. le maréchal de Vaux par les gentilshommes de Dauphiné réunis à Grenoble le 17 juillet 1788, in-8°, 4 p., n. chiff.

Autre édition in-8°, 4 p. (G.)

A l'occasion des nouveaux Edits « dont sa Majesté n'a pas prévu toutes les suites funestes ».

162. Délibération prise par la noblesse, le clergé et le Parlement assemblé en comité particulier le 18 juillet 1788, à Grenoble, dans la grande salle des RR. PP..... M*** a dit... *s. l. n. d.*, in-12°, 25 p. (G.)

L'Assemblée arrête « que, loin de faire cesser les troubles actuels, on prendra les voies les plus propres à les augmenter jusqu'à ce que le roi ait rétabli les Parlements et convoqué légalement les Etats provinciaux et généraux, » cette délibération est précédée d'un *avis* p. 1 et 2.

Rarissime pamphlet contre le Parlement, le clergé et la noblesse.

163. Lettre de M. le baron de*** à M. le chevalier de *** du château de *** ce 29 juillet 1788, in-8°, 12 p. (G.)

Cette lettre (écrite en Dauphiné) roule sur la formation des Etats provinciaux et de la commission d'administration qui exercera le pouvoir exécutif pendant l'intervalle des sessions etc., a été réfutée par la lettre d'un *philantrope*, du 20 août 1788.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

164. Jugement du grand bailliage de Bourg-en-Bresse qui supprime un écrit intitulé : *Esprit des Edits enregistrés militairement au Parlement de Grenoble. Fait à Bourg le 19 juillet 1788. A Bourg, chez Louis-Hyacinthe Goyffon*, 26 juillet 1788, petit in-8°, 33 p.

Autre édition, 20 p.

Autre édition, *s. l.*, in-8° 1788, 21 p. (G.)

L'écrit supprimé était de BARNAVE.

« Nous officiers au grand bailliage de Bourg-en-Bresse, justement indignés des conséquences dangereuses qui pourraient en être la suite, déclarons ledit écrit, séditieux, attentatoire à l'autorité royale, capable de faire naître des doutes sur l'obéissance et la fidélité dues au souverain... en conséquence qu'il est et demeure supprimé. »

Sur le jugement du grand bailliage de Bourg-en-Bresse qui supprime l'esprit des Edits *V. Journal général de France* 1789, n° 42, 7 avril. Arrêt du conseil du 28 fév. 1789 qui annule et casse les actes et arrêtés du Parlement de Dijon au sujet du grand bailliage de Bourg.

165. Déclaration du roi pour la conversion de la corvée en une prestation en argent. (A Versailles, le 20 juillet 1787). A *Grenoble de l'Imprimerie Royale, 1788*, in-8°, 4 p.

« L'Assemblée provinciale établie dans notre province du Dauphiné par notre Edit du présent mois, nous proposera dès ses premières sèances, les mesures qui lui paraîtront les plus avantageuses, pour le montant de l'imposition qu'il sera nécessaire d'y affecter, etc... »

166. Seconde lettre du baron des *** au chevalier de *** *s. l. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

Au sujet d'un commentaire sur sa première lettre (après le 19 juillet 1788.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Elle complète la lettre du 19 juillet et riposte à la brochure : *De la formation des Etats provinciaux en Dauphiné* par un philanthrope.

167. Arrêté des Trois-Ordres de la province de Dauphiné assemblés au château de Vizille (rédigé par Mounier) (21 juillet 1788) *s. l. n. d.*, in-8°, 16 p. (G.)

168. Assemblée des Trois-Ordres de la province de Dauphiné tenue le 21 juillet (1788) dans le château de Vizille, résidence des anciens Dauphins (1788) in-8°, 32 p.

Autre édition sans titre séparé, 30 p., n. chiff., signé : A à D, in-8°.

169. Assemblée des Trois-Ordres de la province de Dauphiné (tenue à Vizille le 21 juillet) et très respectueuses représentations des Trois-Ordres de la province de Dauphiné (rédigé par Mounier) du 22 juillet 1788, in-8°, *s. l. n. d.*, 30 p. (G.)

Autres éditions : *s. l. n. d.*, in-8°, 7 p. — *s. l. n. d.*, in-8°, 51 p. (avec faux titre). — *s. l. n. d.*, in-8°, 16 p., dans cette dernière on a supprimé les noms des députés.

170. Les Etats généraux de Vizille (1788) par Eugène Ricard, *s. l. n. d.* (Grenoble 1865) in-8°, 4 ff. autogr.

171. Vingt contre un ou arrêté proposé au

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Tiers-Etats de Dauphiné, in-8°, *s. d.* (juillet 1788), 32 p. (attribué à M. de Moydieu fils) (G.)

C'est une réponse aux résolutions de l'Assemblée de Vizille du 21 juillet 1788. elle donne les noms des villes qui ne se firent pas représenter à Vizille ce sont : « Vienne, Valence, Gap. Montélimar, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Bourgoin, la Côte-Saint-André, etc. » broch. fort rare.

172. Examen impartial de l'Assemblée tenue à Vizille en Dauphiné le 21 juillet 1788, *s. l. n. d.*, in-8°, 40 p.

Critique très vive de l'Assemblée de Vizille de sa forme, de sa composition et de ses résolutions. Pièce intéressante et rare.

173. La mine éventée ou lettre circulaire aux gentilshommes parlementaires du Dauphiné (juillet 1788), *s. l.*, in-8°, 15 p.

Contre l'Assemblée de Vizille.

174. Très respectueuses représentations des trois ordres de la province de Dauphiné (22 juillet 1788.) *S. l. n. d.* in-8°. B. N[l.] Lb [39] 6500.

175. Le cri de la raison, ou entretien entre un parisien, un provincial et un abbé *S. n. n. l. n. d.* in-8°, 40 p.

Cette pièce rare est une apologie modérée, presque timide, des Edits de mai 1788,

176. Réflexions d'un chartreux, qui croit avoir

EFERUS - Recherches & Classification numériques

deviné un des motifs de l'enregistrement du Parlement. *S. l. n. n. n. d.* in-8°. 12 p. (C.)

Cette brochure paraît dauphinoise, elle répond aux *réflexions d'un patriote*, brochure répandue à profusion à Grenoble en 1788 et qui était inspirée (d'après Augustin Perier, Hist. de Dauphiné) par l'intendant GAZE DE LA BOVE.

177. Lettre d'un gentilhomme de Dauphiné, à un citoyen de Toulouse, du 28 juillet 1788. Imprimé dans le second recueil d'un choix de pièces sur l révolution, in-8° p. 53 à 55.

« Le despotisme le plus épouvantable menace la nation : les parlements ont arrêté ses progrès : ils se sont immolés pour la cause commune. Eh ! nous aurions la lâcheté de sourire à leur malheur ! Oublions tous les torts, pour nous souvenir que des services : que le malheur commun nous lie d'une chaine indestructible. »

178. Procès-verbal de l'alarme donnée dans la ville de Romans, le 28 juillet 1788. *S. l.* in-8°, 15 p.

179. Profession de foi d'un militaire (BARNAVE, avocat.) Discours prononcé dans un conseil militaire. *S. l. n. n. n. d. (Grenoble, juillet 1788.)* in-8°, 8 p. n. chiff. (G.)

180. Réflexion d'un patriote dauphinois, sur le nouveau plan d'administration du gouvernement et sur le dernier arrêté du Parlement de Grenoble, du 20 mai, suivi de l'adhésion de la noblesse du Dauphiné. *S. l. n. n. n. d.* in-8°, 35 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Les auteurs de ces deux ouvrages, en publiant leurs idées, ont-ils éclairé leur patrie ? n'auraient-ils pas projeté au contraire de l'aveugler ? en faisant des reproches graves à la magistrature, ne se sont-ils pas écarté de la vérité ?... — Le chapitre II est intitulé : sur l'*ancien procès des Tailles*. Le chapitre III : sur l'accusation intentée contre Brosse, etc...

Pièce rare ; œuvre d'un écrivain aux ordres de M. de Bove, intendant du Dauphiné ou peut-être de cet intendant, qui prend la défense des Edits de mai 1788, elle a été combattue dans les écrits suivants :

181. Examen impartial des réflexions d'un patriote dauphinois et du cri de la raison, (par M. ACHARD DE GERMANE), avocat) in-8°, 58 p.

181. Lettre aux municipalités de Dauphiné (par ACHARD DE GERMANE, avocat). *S. l. n. d.* (1788), in-8°, 8 p. n. chiff. (G.)

Elle instruit la province de Dauphiné et la France de l'esprit qui a régné dans l'Assemblée du 21. Réfute les opuscules intitulés : *Réflexions d'un patriote* et le *Cri de la raison*.

182. Lettre d'un citoyen (M. DUCHESNE, avocat consistorial), servant de réponse aux *Réflexions d'un patriote Dauphinois*. A Crest, le 1er août 1788, in-8°, 24 p. (G.)

Au sujet des édits relatifs à la *cour plénière*, à la nouvelle *administration de la justice civile*, à la *conversion de la corvée* à la *prorogation du second vingtième*, à l'établissement d'une assemblée provinciale et aux *vacances* des cours. Réfutation de la brochure susdite.

183. Arrêt du Conseil d'Etat du roi (du 2 août

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1788), portant qu'il se tiendra dans la ville de Romans une Assemblée des Trois-Ordres de la province, à l'effet de délibérer et de porter son vœu, tant sur la manière la plus utile d'en convoquer les états, que sur la forme qui doit être donnée à leur composition : règle ce qui sera observé pour l'élection et le choix des députés de chaque ordre qui composeront cette assemblée, laquelle est fixée au 5 du mois de septembre prochain. in-8°, 8 p.

Autre édition. *Grenoble, imprimerie Royale*, in-4°, 8 p. (G.)

Autre édition, in-f° placard.

Suit l'arrêté de l'intendant Caze de la Bove, par lequel l'Assemblée générale est fixée au 5 septembre, celle de la noblesse pour l'élection de ses députés au 27 ; celle des communautés au 24 ; celle des députés des villes et communautés qui doivent se tenir dans le chef-lieu de chaque élection au 31 du présent mois. Fait à Grenoble, le 9 août 1788. Signé Caze de la Bove.

184. Les curés du diocèse de Grenoble à l'évêque de Grenoble et à MM. du bureau diocésain (sans titre) *s. n. n. l. n. d.* in-8°, 3 p. (B. de M. Masimbert.

Protestent contre l'art. 3 de l'arrêt du 2 août 1788 qui, en ordonnant une Assemblée préliminaire pour une nouvelle composition des Etats de la province, dispose qu'un député de chaque diocèse sera nommé par le bureau diocésain et pris parmi les abbés, prieurs, curés et autres ecclésiastiques.

185. Lettre écrite par le châtelain de ... à Mgr

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'archevêque de Vienne, 6 août 1788, in-8°, 4 p. (G.)

C'est une réponse critique à la lettre pastorale du 15 juillet.

186. De par le roi. Ordonnance de police du 7 août 1788. A M. le lieutenant général de police (SAVOYE), supplie le procureur du roi au siège. A Grenoble, le 7 août 1788. Signé : ALLEMAND-DULAURON, procureur du roi. *S. l. n. d. Grenoble*, in-8°, 2 ff. n. chiff.

« Malgré la surveillance des officiers du siège et toutes les précautions qu'ils ont pu prendre, il s'introduit et se répand dans la ville des brochures et écrits anonymes, qui ne peuvent tendre qu'à troubler l'ordre et la tranquillité. » Demande qu'il soit expressément défendu d'imprimer, introduire colporter et distribuer dans la ville aucun écrit non revêtus de signatures dans les formes ».

187. Lettre de M. Blanchard, magister du village de Moivieux (M. MEYER fils, avocat consistorial), à Monseigneur Georges Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne (8 août 1788), in-8°, 12 p. (G.)

Autre édition sur laquelle il y a de plus une note à la p. 4.

Spirituelle satyre composée lors de l'assemblée des notables contre une lettre pastorale de l'archevêque de Vienne, dans laquelle il faisait l'apologie du ministère et engageait ses diocésains à payer les nouveaux impôts. L'esprit indépendant des Dauphinois se révèle tout entier dans cette pièce.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

188. Assemblée des Trois-Ordres de la ville de Grenoble (rédigé par DIDIER, avocat au Parlement, et BARNAVE), 13 août 1788, in-8°, 8 p. (G.)

« L'Assemblée ayant pris séance, il a été représenté que le roi ayant eu égard aux réclamations des Trois-Ordres de la province a bien voulu lui annoncer la convocation de ses Etats dans une forme nouvelle.

Que c'est aux Trois-Ordres seuls qu'il appartient de donner le plan des Etats...

Que cet arrêt, illégal, ne saurait autoriser une assemblée extraordinaire, qui n'est ni celle des Trois-Ordres, ni celle de nos anciens Etats, etc.

L'opinion de l'assemblée a été qu'elle doit renvoyer de délibérer, sur ledit arrêt du conseil, à l'assemblée générale, ajournée, par les Trois-Ordres au 1er septembre prochain, et qu'à cet effet, la présente sera envoyée aux villes, bourgs et communautés, et qu'il en sera remis une copie à M. le duc de Tonnerre et à M. l'intendant. »

189. (Sans titre général) : Recueil d'arrêts du conseil d'Etat depuis le 13 juin jusqu'au 18 août 1788, *S. n. n. l.*, in-8°, 47 p. (C.)

Du 5 juillet 1788: Arrêt concernant la convocation des Etats généraux du royaume, p. 14. Du 10 juillet : arrêt qui casse et annule toutes les délibérations prises par le corps de ville de Grenoble, et par les autres communautés de la province depuis le 7 du mois de juin dernier, jusqu'à ce jour, etc. Du 2 août : arrêt portant qu'il se tiendra dans la ville de Romans une assemblée des Trois-Ordres de la province à l'effet de délibérer et de porter son vœu tant sur la manière la plus utile d'en convoquer les Etats, etc. Du 8 août 1788 : arrêt qui fixe au 1er mai la tenue des Etats...

16 août : arrêt qui ordonne que tous gentilshommes payant dans la province de Dauphiné impositions foncière ou personnelle, pourra (*sic*) être admis à l'assemblée de la Noblesse qui se tiendra à Grenoble.

Nous croyons ce Recueil imprimé à Grenoble.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

190. Lettre d'envoi adressée par les Trois-Ordres de la ville de Grenoble, aux officiers municipaux. Grenoble, le 14 août 1788, *s. l. n, d.*, in-8°, 2 ff. n. chiff. (C.)

Les Trois-Ordres adressent leur opinion sur l'arrêt du conseil du 2 août, et invitent à vouloir bien leur faire parvenir avant le 1er septembre un extrait de la délibération qu'elle pourrait prendre à ce sujet.

191. De par le roi. Ordonnance de M. de la Bove, intendant de la province de Dauphiné, du 15 août 1788. *S. l. n. d.* in-4°, 1 p. (M.)

Convocation adressée aux députés de communautés pour qu'ils se trouvent à Grenoble le 31 août, à l'Oratoire, rue du Temple, pour y élire les 21 députés du tiers-Etat, qui assisteront à l'Assemblée de Romans, le 5 septembre prochain.

192. Arrêt du Conseil d'Etat du roi, qui, interprêtant *(sic)* en tant que de besoin, les articles IV, VI et VII de l'arrêt du 2 du présent mois d'août, ordonne que tout gentilhomme payant dans la province de Dauphiné, imposition foncière ou personnelle, pourra être admis à l'Assemblée de la noblesse, qui se tiendra à Grenoble, et autorise les propriétaires non domiciliés, à voter dans les Assemblées de communauté ou ils payent taille et vingtième, comme aussi les communautés, choisir pour députés toutes personnes payant impositions réelles ou personnelles dans l'arrondissement de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'élection. Du 16 août 1788. *Grenoble, de l'impr. Royale*, 1788, in-4°, 4 p. (G.)

Autre édition, placard in-f°, sur 2 col.

193. Délibération des trois ordres du mandement de la Buissière, du 17 août 1788, in 8°, 4 p. n. chiff. (G).

Autre édition, in-8°, 7 p.

Adhèrent à la délilibération des trois ordres de la ville de Grenoble, du 13 juin, et a tout ce qui a été arrêté à Vizille, députent MM. Pouchot, ancien curé de St-Ferjus, de la Valette, chevalier d'honneur en la Chambre des Comptes, Amard de Chatelard, Bernard et Chabert, notaire.

194, Copie de la lettre écrite à Monsieur le duc de TONNERRE, par la municipalité de Valence, le 18 août 1788. *S. n. n. l.* in-8°, 3 p. (G.)

Suivent : une lettre « à MM. les Echevins de Montélimar » et la réponse de MM. officiers municipaux de Montélimar, « qui sont accoutumés à se conduire par eux-mêmes, jamais par les avis d'autrui. »

Au sujet de la délibération tenue le 13, à Grenoble, qui rejette l'arrêt du conseil du 1er de ce mois, qui indique une Assemblée de trois ordres, à Romans le 5 septembre. Pièce très curieuse et fort rare.

195. Lettre circulaire des syndics de l'Assemblée des trois ordres, aux communautés de la province de Dauphiné, du 19 août 1788, in-4°, 2 p. (G.)

« Nous avons été instruits que plusieurs municipalités avaient à se plaindre de n'avoir pas reçu la délibération prise le 21

EFERUS - Recherches & Classification numériques

juillet, par les ordres de la province. » ils témoignent leur regret de ces omissions involontaires.

196. De la formation des Etats provinciaux en Dauphiné, par un philantrope (RABY dit l'américain), 20 août 1788, in-8°, 26 p. (C.)

« Je livre, dit-il, sans prétention mes propres idées à mes concitoyens, heureux si elles peuvent concourir à faire germer un bon plan d'états..... »

...L'auteur anonyme répond à la lettre du baron des ***, du 19 juillet.

197. De par le roi. Jules-Charles-Henri duc de CLERMONT-TONNERRE, pair de France..., lieutenant général des armées du roi, et son lieutenant général et commandant en chef dans la susdite province de Dauphiné, à Grenoble le 21 août 1788. *A Grenoble, de l'imprimerie Royale*, 1788, petit in-f°, placard sur 2 vol. (C.)

Ordonnance par laquelle il est défendu aux maires et échevins de convoquer, présider, tenir aucune assemblée, autres que celles des 24, 27, 31 du présent mois et 5 septembre, autorisées par les deux arrêts du conseil.

198. (Sans titre :) Réclamation des curés du diocèse de Grenoble contre l'article de l'arrêt du conseil, qui ne lui attribuait aucun représentant spécial dans les états de la province, *s. l. n. d.*, in-8°, 3 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

199. Délibération de la ville d'Etoile du 22 août 1788, in-8°, 2 p., (G.)

Nominations de M. le comte du Pont et de M. Melleret pour assister à l'Assemblée des Trois-Ordres qui doit se tenir le 1er septembre (fort rare.)

200. Discours prononcé par M. le prieur GALLAND, curé de Saint-Nizier-d'Uriage, à l'Assemblée municipale, le 24 août 1788; ensuite duquel il a été député, d'une voix pour le clergé, *S. n. n. l.*, in-8°, 4 p. (G.)

« *La délib. faite à Grenoble le 13 de ce mois, fermera la bouche à ceux qui pourraient nous accuser de nous jeter à la tête des peuples, et de vouloir mal à propos nous montrer partout.* »

201. Discours prononcé dans l'Assemblée municipale d'U*** (Uriage) par un de MM. les curés du mandement le 24 août 1788. *s. n. n. l.*, in-8°, 3 p. (G.)

202. Ordonnance du duc de CLERMONT-TONNERRE, commandant de la province de Dauphiné portant défense aux communautés de la province de se réunir en Assemblées publiques. Du 24 août 1788, in-8° (G.)

203. Délibération de la ville du Buis du 24 août 1788, 4 p. in-8°, n. chiff. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Adhésion à la délibération des Trois-Ordres de la ville de Grenoble du 13 août.

204. Délibération de la ville de Montélimar du 24 août 1788, in-8°, 4 p. (G.)

M. Cheynet, maire, expose que le roi ayant voulu confier aux provinces de son royaume une partie de leur administration intérieure et faire jouir celle du Dauphiné du même avantage, avait jugé convenable d'y établir une assemblée provinciale, plutôt que de rétablir les anciens Etats provinciaux... un grand nombre de voix se sont élevées pour supplier le Roi d'accorder au Dauphiné le rétablissement des anciens Etats... Sa Majesté a jugé à propos de déférer aux supplications qui lui ont été faites. Suit une délibération par laquelle MM. Cheynet, maire, et Freycinet, négociant, sont désignés pour se rendre à l'Assemblée des Trois-Ordres qui se tiendra le 1er septembre prochain.

205. Discours prononcé par un membre de la noblesse (M. le comte de MARSANNE fils) à l'assemblée tenue à Grenoble, le 25 août 1788, in-8°, 7 p. (G.)

« La suite des événements, MM., ne doit-elle pas nous faire prévoir que le fouet de Louis XIV peut devenir, entre les mains des ministres actuels une verge de fer ? »

206. Les curés du diocèse de Grenoble ont l'honneur de représenter à Mgr l'Évêque de Grenoble etc... ce 22 août 1788. *S. l. n.d.*, in 8°, 3 p. (G.)

Ces représentations furent signifiées au bureau diocésain le 25 août 1788. C'est une protestation de 36 curés, contre toute nomination qui pourrait être faite dans le Bureau diocésain pour l'Assemblée préliminaire qui doit s'occuper de la formation des Etats.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ont signé: DOYAT, curé de Saint-Martin de Miseré ; HELIE, curé de Saint-Hugues de Grenoble ; LEMAISTRE, curé de Saint-Laurent de Grenoble; ALLEMAND, curé de Claix; MARCEL, curé de Bernin ; PERRONET, curé de Gières.

207. Oraison funèbre de Mgr l'archevêque de Sens (E. C. de LOMENIE DE BRIENNE) déplacé du ministère le 25 août 1788. (par J. B. ALLEMAND, curé de Claix), *s. l. n. d.*, in-8°, 4 p., n. chiff. (G.) (Pièce en vers.)

A la p. 4 : Epitaphe de Brienne. — Vers des parlements au roi.

208. Chanson, sur l'air : *Dans les gardes Françaises* (par J.-B. ALLEMAND, curé de Claix), *s. l. n. d.*, in-8°, 3 f. n. chiff. Six couplets (G.)

Commence ainsi :

Prélat hors de l'Eglise,
A l'eau tant va le pot,
Qu'à la fin il se brise.
Qu'a la place on est sot,
Enfin donc, on t'exile,
Tu deviens à ton tour,
La fable de la ville
Ainsi que de la cour...

209. Copie de la lettre écrite par MM. les commissaires de l'ordre de la noblesse, aux officiers municipaux des chefs-lieux des élections, 27 août 1788, in-4°, 2 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Contient la résolution prise le 25 de ce mois, de former l'Assemblée des Trois Ordres du 1er septembre, et de vouloir bien se réunir par une prorogation, le 5 à Romans.

210. Délibération de l'Assemblée de la noblesse de Dauphiné tenue à Grenoble le 25, 26 et 27 août 1788 et présidée par M. le comte de Morges, in-8°, 6 p., (G.)

Sur la réunion des Etats de la province au 5 septembre à Romans.

211. Lettre écrite au roi par les gentilshommes de la province de Dauphiné le 28 août 1788, *s. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

Au sujet de l'arrestation des 12 gentilshommes députés par la province de Bretagne.

212. Délibération du bourg d'Allevard et de la communauté de Saint-Pierre-d'Allevard prise le 24 août 1788, et protestation des notables d'Allevard (du 31 août 1788) contre la prétendue délibération tenue en présence de 32 soldats armés, le 29 du même mois. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. n. chiff. (G.)

Adhésion aux délibérations prises au château de Vizille le 21 juillet et à Grenoble le 13 courant. La communauté nomme députés MM. Hugues Dutrait-Desayes, Jean Guerre, avocats, Laurent Dufresne, notaire et Marc Doyat.

213. De par le roi etc... Ordonnance de l'inten-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dant de Dauphiné (Gaspard-Louis Caze de la Bove) portant convocation des députés des communautés à Grenoble pour le 31 août 1788, in-4°, 2 p, n. chiff. (G.)

Relative à l'élection des 21 députés du Tiers-Etat de l'élection de Grenoble, et à l'assemblée qui doit se tenir à Romans le 5 septembre, réunion à 9 heures du matin (à l'oratoire rue du Temple.)

214. Ordonnance de l'intendant de la province, (Gaspard-Louis Caze, baron de la Bove), par laquelle les députés des communautés qui composent l'élection de Romans, doivent se trouver en cette ville le 31 août pour y élire les douze députés du Tiers-Etat qui doivent assister à l'assemblée des Trois-Ordres qui se tiendra à Romans le 5 septembre prochain. *S. l. n. d.* (1788), in-8°, 2 p. (M.)

215. Copie de la lettre écrite par MM. les commissaires de l'ordre de la noblesse aux officiers municipaux des chefs lieux des élections, 31 août 1788, in-4°, 2 p. (G.)

Au sujet de la convocation des Etats, le 5 septembre à Romans.

216. Lettre d'un citoyen à M. le comte de *** sur la conduite du ministre principal, sur l'arrêt du conseil du 5 juillet 1788, et sur l'autorité des Etats généraux. *S. l. n. d.* (*Grenoble 1788*). 2 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« La conduite courageuse des communautés du Dauphiné est bien faite pour exciter l'émulation des autres provinces du royaume malgré les efforts du despotisme armé, les Ordres se sont assemblés, les Etats de la province ont été formés ; ils ont délibéré sur les grands objets qui les intéressent au double titre de Français et de Dauphinois ».

217. Discours prononcé le 2 septembre 1788 par le peuple de Pau, à M. le marquis de Lons, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant pour Sa Majesté en Navarre et Béarn. *S. l. n. d.* (Grenoble) 1788, in-8°, 8 p. (G.)

A la p. 8 on trouve des vers présentés à M. de Delay, maire de Romans, et les couplets chantés au concert de Grenoble, ces derniers commencent ainsi :

Vive la France, vivent les Dauphinois !
Avec constance ils défendent leurs lois,
Vive la France, vivent les Dauphinois ! etc.

218. Délibération des Trois-Ordres de la ville de Valence 3 septembre 1788, in-8°, 4 p. n. chiff. (G.)

Nomination de M. le marquis de Veynes pour représenter les Trois-Ordres de Valence à l'Assemblée générale de Romans.

« Voulant concourir, par notre adhésion, au vœu général de la province, exprimé dans les différentes délibérations tenues le 21 juillet, 25 et 26 août et 1er septembre avons conclu, délibéré et arrêté que nous déclarons nous unir de toutes nos forces aux arrêtés desdites délibérations » suit un extrait (latin et français) de la concession des libertés dd la ville de Valence donnée par Louis XI, à La Tour-du-Pin, en octobre 1450.

219. Procès-verbal de l'Assemblée générale des Trois-Ordres de la province de Dauphiné, tenue à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Romans par permission du roi (10 au 28 septembre 1788). *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, imp. libraire de Mgr le duc d'Orléans, et de Messeigneurs des Trois-Ordres de la province de Dauphiné* 1788, in-8°, 163 p. (G.)

Autre édition, in-8°, 139 p. (G.)

220. Analyse du procès-verbal de l'Assemblée générale des Trois-Ordres du Dauphiné tenue à Romans en 1788 (10 septembre), par V.-B. (VITAL-BERTHIN). Dans la *Revue de Vienne* 1840, t. 3, p. 64 à 78, 81 à 101 et 179 à 183.

221. Précis des démarches des habitants du Bourg de la Guillotière en Dauphiné auprès des Trois-Ordres de cette province Signé : FERRAND, ALLARD (11 septembre 1788), *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. (G.)

Demandent un règlement qui fixe leur assiette et leur position dans l'ordre civil compreud : 1° Le Précis 2° p. 4. « A Messieurs des Trois-Ordres de la province de Dauphiné. » 1er août 1788. — Lettres de FERRAND et ALLARD à M. BOSONIER DE VOMANE, 2 août 1788. Réponse de ce dernier. — Mémoire pour servir d'instruction préliminaire à MM. des Trois-Ordres de la province de Dauphiné assemblés à Romans le 10 septembre 1788. Résultat des titres du Bourg de la Guillotière, 2 septembre 1788.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée de Romans du 11 septembre.

222. Plan pour la formation des Etats du Dauphiné, arrêté et rédigé par les Etats assemblés à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Romans le 14 septembre 1788 (par MOUNIER et BARNAVE). *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 16 p. (G.)

223. Lettre écrite au roi par les Trois-Ordres de la province de Dauphiné assemblés à Romans le 1er septembre 1788 (rédigée par MOUNIER), in-8°, 11 p. (G.)

Autre édition, *s. l. n. n.*, in-8°, 8 p. (G.)

« Sire, de grands malheurs sont quelquefois le signal des plus heureuses révolutions... Votre province de Dauphiné éprouve encore les effets des innovations qui l'ont alarmée ; mais vous avez été sensible à ses plaintes... il importe que les provinces soient administrées par leurs Etats particuliers... Daignez nous faire promptement jouir des avantages que nous promettent les actes émanés de V. M., etc. » Suit la lettre écrite à M. Necker par les Trois-Ordres de la province de Dauphiné assemblés à Romans.

Les Trois-Ordres félicitent le roi en voyant Necker reprendre l'administration des finances.

224. Lettre écrite à l'Assemblée des Trois-ordres de Dauphiné à Romans par MM. les douze députés de Bretagne qui avaient été embastillés le 15 septembre 1788. — Imprimé dans le *second recueil de pièces et écrits divers sur la Révolution*, in-8°, p. 203.

Lettre de reconnaissance « chargés par nos compatriotes d'une mission qui intéressait la France entière, rien n'est plus flatteur pour nous, Messieurs, que le témoignage honorable que la noblesse de Dauphiné veut bien accorder à nos intentions, en nous faisant l'objet d'une réclamation particulière. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

225. Observations sur les principes de la constitution des Etats de Dauphiné, contenant leur développement, pour servir aux Etats généraux (par MOUNIER) 1788, in-8°, 87 p. (C.)

Un titre intérieur est ainsi conçu: *Observations sur les principes de la constitution des Etats de Dauphiné, établis par les Trois-Ordres de cette province assemblés à Romans*, ce qui fixe la date après le 15 septembre 1788 ou plus tôt.

226. Relation de ce qui s'est passé à Grenoble le 18 septembre 1788, in-12, 4 p., *s. l. n. n. n. d.* A été imprimé dans le *nouveau recueil de pièces sur la Révolution*, p. 27.

A l'arrivée des courriers qui apporta la nouvelle de la disgrâce et de la chute de M. de L... G... d. S... LAMOIGNON, garde des sceaux, le courrier fut mené en triomphe par toute la ville, les femmes qui ne pouvaient pas parvenir à l'embrasser, embrassaient son cheval. Le soir la ville fut illuminée, un mannequin fut promené par toute la ville et fut brûlé place du Breuil, (place Grenette.)

227. Dialogo su la cheuta de Brienne et Lamoignon, dans le *Nouveau recueil ou choix de pièces*, déc. 1778, p. 30-31.

« Deniza

« Enfin veitiat qu'ei fat, comare Janeton,
« Lou Brienne et Lamoignon on sota lo bâtou,
« Y trompavon si bian lo Rey, ceu pourhomo,
« Qu'y metavon lo feu dediu tet son royaumo.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Janeton

« Veitiat, je crai, per quei, Deniza, ma comare,
« Je vis fare à Grenoblo de si belle fanfare;
« De ma via je n'ai veu tant de réjouissanci,
« Tout lo mondo criave vive lo rei de Franci,
« U diablo Lamoignon Brienne, et son confrare...

228. Déclaration du roi, donnée à Versailles le 23 septembre 1788, qui autorise les procureurs et autres officiers ministériels du Parlement de Dauphiné, à faire, pendant la durée des vacations de cette cour, les actes nécessaires pour l'instruction des procès qui y sont pendants. *A Grenoble, de l'imp. de Nosseigneurs de Parlement, au Palais.* 1788, in-4°., 4 p.

229. Déclaration du roi qui ordonne que l'assemblée des Etats-Généraux aura lieu dans le courant de janvier 1789 et que les officiers des cours reprendront l'exercice de leurs fonctions. 23 septembre 1788. *A Grenoble, de l'imp. de Nosseigneurs du Parlement*, in-8° 8 p. (G.)

Autre édition « avec le discours de M. Savoye de Rollin, conseiller avocat général, qui a precédé la publication de cette déclaration ». *Grenoble, Giroud*, (3 nov. 1788), in-4°, 16 p.

230. Très humbles et très respectueuses observations adressées de Neuchâtel en Suisse à Nosseigneurs des Etats de Bretagne, Dauphiné, Langue-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

doc, Artois, Béarn, etc. et des Assemblées particulières et des autres provinces par Jean-François-Joseph DE LA MOTTE-GEFFRARD... (du 25 septembre 1788), *s. l.* in-8°, (B.)

231. Délibération de l'Ordre de la noblesse de Dauphiné, du 27 septembre 1788, in-4°, 4 p. n. chiff. (tiré à 50 exemplaires) (G.)

Lettre d'envoi et règlement fait par l'ordre de la noblesse à Romans.

232. Suite et fin du plan pour une nouvelle formation des Etats du Dauphiné, arrêté à Romans le 28 septembre 1788 par l'Assemblée des Trois-Ordres de cette province (rédigé par BARNAVE ET MOUNIER) *S. l. n. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

233. Chanson patriotique (par M. le baron de GILLIERS). *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. n. chiff. (G.)

« Parlons un peu de ces édits
« Qui jettent l'épouvante ;
« Parlons un peu de ces écrits
« Du Parlement qu'on vante.

234. A l'usage du temps (chansons de M. le chevalier de LAUR, lieutenant au régiment royal la marine, en garnison à Grenoble). *S. l. n. d.* (Grenoble 1788), in-8°, 4 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Messieurs du grand bailliage
« Sont tous gens à lieou,
« Ils ne seront plus sage.
« Ils ont la corde au cou ;
« Lamoignon l'imposteur,
« Les vouloit sans honneur,
« Trahissant leur patrie,
« N'aimant rien que la vie ;
« Non plus de grand bailliage ;
« Il s'est cassé le cou :
« Hou ! hou ! hou ! hou !
« Honnissons, honnissons tous ces fous (bis)

235. Esprit des opérations des Trois-Ordres de Dauphiné depuis le 10 mai jusqu'à ce jour (1er octobre 1788) (par le comte DE VIRIEU), *s. n. n. l.*, in-8°, 8 p. (G.)

Autre édition, 15 p. (G.)

« L'Assemblée de Vizille du 21 juillet a posé la première base de cet édifice de concorde et de justice qui a été consolidé par la délibération du clergé et de la noblesse, présentée à Romans le 15 septembre 1788, à l'assemblée générale des Trois-Ordres, etc.

236. Copie de la lettre écrite par M. le comte DE BRIENNE, ayant le département de Dauphiné, à M. l'archevêque de Vienne, président des Trois-Ordres de cette province. Versailles, le 5 septembre 1788. *s. l. n. d.*, in-4°, 3 p. n. chiff. (B.)

Le roi approuve la prorogation de l'assemblée des Trois-Ordres.

237. De la part de MM. les Consuls-échevins de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ville de Grenoble. Fait à Grenoble le 7 octobre 1788. Signé : DE MAYEN, premier consul, REVOL, second consul, LAFOREST, secrétaire. *De l'imprimerie de J.-M. Cuchet. imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans, et de Nosseigneurs des Trois-Ordres de la province de Dauphiné*, petit in-f°, placard.

Les habitants de la ville sont tenus de fermer boutique le 8 octobre à cause du décès de M. Hay de Bonteville, évêque de Grenoble, à *peine d'amende* (archives de la ville de Grenoble B. B. 128).

238. Mandement du vénérable chapitre de l'Eglise, cathédrale de Grenoble, le siège épiscopal vacant, qui ordonne des prières pour le repos de l'âme de Mgr l'illustrissime et révérendissime père en Dieu, Marie-Anne-Hippolyte Hay de Bonteville, évêque et prince de Grenoble, le 10 octobre 1788. *A Grenoble de l'imp. de Vve Giroud et fils, imp. du Vénérable chapitre*, in-4°, 3 ff. n. chiff. (G.)

239. Discours prononcé par COYNDE-LATIVOLIÈRE, député de la communauté de Voreppe à M. de Bérulle, premier président du Parlement de Grenoble, le 12 octobre 1788, jour de son passage pour la rentrée, *s. l.*, in-8°, 1 p. (G.)

« Sur le rappel de M. de Bérulle, « qu'il est glorieux pour vous, monseigneur, de joindre à l'estime de votre compagnie, les suffrages de la province. »

« ... Je vois à chaque pas les lauriers se multiplier sur votre tête. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

240. Copie de la lettre écrite par MM. des Trois-Ordres de la ville de Grenoble, à MM. du régiment de royal-la-marine du 17 octobre 1788. Réponse de MM. du régiment de royal-la-marine du 20 octobre 1788 (par M. de Laur), in-8°, 3 p. (G) et imprimées dans le *Nouveau Recueil de pièces sur la Révolution*, p. 33, 34.

Au sujet du départ de ce régiment, « Quelque soit l'éloignement qui nous sépare, vous serez toujours présents à nos cœurs. Signé : le vicomte de Bardonnenche, le bailly de Sayve, comte de Revol, Ducros, bibliothécaire, Mounier, juge royal, Alphonse Dolomieu, Dumas, syndic des avocats, etc.

Suit la réponse des officiers. « Notre départ est amer, sans doute... mais en nous éloignant, notre consolation sera de nous retourner sans cesse vers ces lieux; et de dire, avec attendrissement, *c'est là où sont nos frères, nos amis.* »

241. Délibération de la ville de Gap sur le rétablissement du Parlement. 18 octobre 1788, in-8°, 7 p. (G.)

Pièce signé : Marchon, maire ; Joubert, André, échevins ; Roubaud, Césas, de Gazeneuve, chanoine, Nas de Romane, etc. suivie du compliment fait à la cour par M. Marchon, assisté de M. Joubert, échevin, et de la réponse de la Cour.

242. L'heureux retour du Parlement, chanson patriotique (par Allemand, curé de Claix) *s. l.*, in-8°, 4 p. (G.) 12 couplets dont voici le dernier :

Goûtons cette douce paix,
Dont nous privoit la tristesse ;
Tout annonce désormais
L'abondance et l'allégresse,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Vive vive le Parlement !
Tout en lui nous intéresse,
Vive, vive le Parlement
Et son premier président !

243. Ode sur le retour du Parlement de Grenoble, par M. GARCIN, maître de pension à Montoison en Dauphiné. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

« ... Ne perds jamais, peuple sensible,
Le souvenir d'un si beau jour ;
Augmente encor, s'il est possible,
Les vifs transports de ton amour.
O spectacle rempli de charmes !
Les magistrats mêlent leurs larmes
A celles d'un peuple chéri ;
Et leur union mutuelle
Sème une joie universelle
Dans tout le royaume attendri.....

244. Compliment prononcé par l'un des syndics de l'ordre des avocats consistoriaux au parlement de Grenoble (M. DUCHESNE) à M. le premier président, le 20 octobre 1788. *S. l. n. d.* in-8°, 3 p. (G.)

245. Discours de M. SALAMON, vice-sénéchal, de la sénéchaussée de Montélimar, à MM. du Parlement, lors de sa rentrée du 20 octobre 1788 (suit le) discours de M. ODOUARD, avocat du roi, député de la sénéchaussée de Montélimar, à MM. du Parlement, lors de sa rentrée le 20 octobre 1788. *S. l. n. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

246. Les vœux de la patrie formés et satisfaits

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le 20 octobre 1788 (par J.-B. ALLEMAND, curé de Claix. *S. l. n. d.* (1788) in-8°, 6 p., pièce en vers. (G.)

Modèle d'une modération religieuse et patriotique, actions de grâces sur l'heureux retour de la paix et de la justice en France. Charade (le mot à deviner est parlement.)

247. Entrevue des deux exilés : Brienne et Lamoignon, dialogue en vers (par J.-B. ALLEMAND, curé de Claix.) *S. l. n. n.*, in-8°, 3 p. (1788) (G.)

248. (Sans titre :) Arrêt du Parlement de Dauphiné du 21 octobre 1788 qui ordonne l'enregistrement de la déclaration du roi du 23 septembre qui ordonne que l'Assemblée des Etats-Généraux aura lieu dans le courant du mois de janvier 1789. *S. l. n. n. n. d.*, in-4°, 2 p., (C.)

249. Discours de la maîtrise des eaux et forêts au département de Grenoble, au Parlement assemblé par M. HILAIRE, avocat consistorial chargé par commission au siège de la maîtrise des fonctions du ministère public, 21 octobre 1788, in-8°, 3 p. (M.)

« Permettez que le siège de la maîtrise de Grenoble, rappelé à ses fonctions par vos soins vigilants, en commence l'exercice aujourd'hui, par l'hommage public de sa respectueuse reconnaissance, au bonheur de vous voir rendu à des fonctions dont l'autorité surprise et la violence vous avaient éloignés, va se joindre bientôt le rétablissement de nos Etats..... Suit une courte réponse de M. de Bérulle, 1er président.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

250. Discours de M. Savoye de Rollin, avocat général au Parlement de Dauphiné, prononcé lors de la séance de cette cour du 22 octobre 1788, pour l'enregistrement et la publication de la déclaration du roi du 23 septembre 1788 qui ordonne que l'Assemblée des Etats-Généraux aura lieu dans le courant du mois de janvier de l'année prochaine et que les officiers des cours reprendront l'exercice de leurs fonctions avec cette déclaration du roi et l'arrêt d'enregistrement de ladite cour. *A Grenoble de l'imp. de Nosseigneurs du Parlement s. d.* (nov. 1788) in-8°, 18 p. et 8 p. (G.)

Ce discours fut mis en vente le lundi 3 novembre 1788.

251. Réflexions d'un militaire (M. de MALARD, capitaine au régiment d'Austrasie) sur le paragraphe ci-après du discours de M. de ROLLIN, page 11, *s. n. l. d.* (21 oct. 1788) in-8°, 8 p. (G.)

Autre édit. in-8°, 7 p. (G.)

A propos du discours prononcé par M. de Rollin quand il requit la publication de la déclaration du roi du 23 septembre 1788 « Réduire des armées à l'affreuse alternative d'être rebelles ou satellites, prêtes à fouler aux pieds la patrie et les lois, au plus léger signal ! C'était aussi que les soldats de César étaient parvenus à se croire offensés lorsque leur chef dans une de ses harangues les appela citoyens, » — p. 7 : mémoire à présenter aux Etats-Généraux, pour rendre les soldats citoyens et en faire les vrais défenseurs de la nation.

252. Erreur ne fait par compte ou réponse aux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

réflexions d'un militaire, sur une pensée détachée du discours de M. de ROLLIN, avocat général au Parlement de Grenoble. *Au temple de la justice, par ordre de la raison. s. d.* (1788) in-8°, 14 p.

« Grenoble se glorifiera toujours de posséder les Berulle, les Rollin, les Mounier... la postérité la plus reculée consacrera l'urne de ces grands hommes, et ne prononcera leur nom qu'avec vénération. »

253. Recueil de divers discours et compliments adressés au Parlement de Dauphiné, à l'occasion de son heureux retour, les trois premiers jours de la reprise de ses séances; savoir les 20, 21 et 22 octobre 1788. Ensemble les réponses de cette cour à tous les discours et à tous les compliments qui lui furent adressés ces jours-là. *S. l. n. d.* (Grenoble), in-8°, 32 p. (G.)

Discours de MM. les consuls, échevins de la ville de Grenoble, de M. de DELAY D'AGIER, maire de Romans; de M. de MOUNIER, juge royal; du R. P. CLAIR, professeur à l'Université de Valence (en latin) de M. BOVERON, SALAMON; Edouard CHEYNET, ANDRAU notaire à Montélimar; GAUTIER, notaire à Grenoble; MARCHON, maire de Gap; HILAIRE, avocat à Grenoble; Cyrille TROUILLON, Augustin CHAIX DE LOCHE, BOISSET, PRIÉ, ALBERT, avocat à Briançon.

254. Récit des fêtes données à Grenoble les 12 et 20 octobre 1788 au retour du Parlement, ensemble des compliments ou discours soit à MM. du Parlement soit à M. le premier président en particulier, et toutes les réponses. *S. l. n. n.* (*Grenoble Giroud, nov. 1788*) in-8°, 56 p. et 32 (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les discours et compliments sont aussi imprimés dans le *Nouveau recueil* p. 34 à 37.

Ce recueil contient les discours de MM. GREYNET, officier municipal de Rives, COYNDE LA TIVOLIÈRE, de Voreppe, VALLIER, officier de grenadiers.

(D'après une note mss. de M. SAVOYE-ROLLIN ce récit est de M. l'abbé GATTEL.) il a été tiré des exempl. du *Récit des fêtes* sans le recueil des discours. Le 1er titre est alors réduit aux premiers mots (jusqu'à Parlement inclus) — mais on n'a pas changé la composition et le mot recueil est en signature à la p. 56.

255. Récit de ce qui s'est passé à Grenoble lors de la rentrée du Parlement (12-20 octobre 1788) *s. l. n. d.*, Grenoble in-8°, 8 p. (G.)

256. Recueil de divers, discours ou compliments adressés à Nosseigneurs du Parlement de Dauphiné, le 21 octobre 1788 (jour du retour de cette Cour); ou le 17 novembre suivant (jour de sa rentrée). (Dans le *Nouveau Recueil ou choix de pièces* et d'écrits divers sur la Révolution.) Décembre 1788. p. 34 à 46.

Suivent les discours de M. GUEDY, pour les Procureurs au Parlement; de M. de LA MORTE, maire de Die, pour cette ville; de M. FERROUL, par le juge mage de Die, pour la maîtrise des eaux et forêts de Die; par M. GILLY, député des Procureurs au Bailliage de Die; par M. RICHARD, avocat, pour la ville de Crest; par M. MARCELLIN, chanoine, pour le chapitre de Crest; par M. de COURGEUX, chanoine, pour le chapitre de Montélimar; par M. URTIN, député de la ville de Chabeuil; par M. LACROIX DE SAINT-PIERRE, juge de la ville de Chabeuil; par M. de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Renodet, pour la ville d'Orange ; par M. Gontard, pour la ville de Courtezon, pour la communauté de Jonquières.
Compliment d'un inconnu à MM. du Parlement.

257. Nouveau code pour la province du Dauphiné. *à Paris, chez Simon imp. du Roi et se vend à Nismes, chez Buchet, libraire.* (1789. in-8. 16 p. (G.)

Contient l'arrêt du Conseil d'Etat portant règlement pour la nouvelle formation des Etats de la province de Dauphiné du 22 octobre 1788.

258. Arrêt du Conseil d'Etat du roi, portant règlement pour la nouvelle formation des Etats de la province de Dauphiné. Du 22 octobre 1788. *A Versailles de l'imp. Royale* 1788. In-8° 16 p. (G.)

259. Lettre des Trois Ordres de Bretagne au Parlement de Dauphiné et réponse du 13 octobre 1788. *s. l. n. d.* in 8° et imprimée dans le *Nouveau Recueil* etc. p. 31 32.

Ils adressent au Parlement 6 exemplaires du mémoire imprimé envoyé au Roi, relatif à la suppression du Parlement.

260. Lettre écrite par plusieurs citoyens du clergé, de la noblesse et des communes de Dauphiné à Messieurs les syndics généraux des Etats de Béarn. Grenoble, le 24 octobre 1788, *s. l.* In-8°, 8 p.

Autre édition, in-8°, 8 p. Autre, in-8°, 7 p. aussi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

imprimée dans le *Nouveau Recueil* ou choix etc. p. 47 49. (G.)

Réponse à une lettre écrite par les syndics généraux des Etats de Béarn aux Procureurs généraux, syndics des Etats de Dauphiné pour leur demander quels ont été les motifs qui ont déterminé les Etats de Dauphiné à députer aux Etats-Généraux, lors des précédentes convocations. Le Bearn prétendait former une assemblée à part. Les syndics de Dauphiné engagent les Béarnais à se réunir à la nation française.

261. A Nosseigneurs de Parlement par les ouvriers de l'imprimerie du Parlement in-4°, 1 p. (G.)

Pièce en vers.

262. Portrait du Parlement de Dauphiné. — Vers sur le retour du Parlement de Dauphiné en 1763 (par M. Duvaure). Lettre du chapitre de ..... à Monseigneur le premier président du Parlement de Dauphiné. Lettre du même chapitre à Monseigneur le Procureur général.

Ces quatre pièces sont imprimées dans la *suite au Nouveau Recueil* p. 96 à 99.

263. Procès verbal de l'assemblée générale des Trois-Ordres de la province de Dauphiné tenue dans la ville de Romans, le 2 novembre 1788 (jusqu'au 8 du même mois). *Grenoble, imp. Cuchet 1788*, in-4° 102 p.

264. Précis des objets arrêtés à Romans par la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nouvelle assemblée des Trois-Ordres de cette province, commencée le 2 de ce mois de novembre et terminée le 8, suivie de la réponse de M. Necker 1788, *s. l.*, in-8°, 7 p.

265. Second procès verbal de l'assemblée générale des Trois-Ordres de la province de Dauphiné tenue dans la ville de Romans, le 2 novembre 1788. *A Grenoble de l'imp. de J. M. Cuchet imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans et des Trois-Ordres de la province de Dauphiné 1788*, in-8°, 120 p. (G.)

Contient de la p. 97 à 107 la lettre écrite à Sa Majesté par les Trois-Ordres de la Province de Dauphiné. (Du 8 novembre.)

266. Observations sur la lettre des Etats de Dauphiné au Roi sur les Etats-Généraux du 8 nov. 1788. *S. l. n. n.* in-8° 47 p.

267. Les Etats du Dauphiné et particulièrement ceux tenus dans la ville de Romans en 1788 par le Dr Ulysse CHEVALIER, *Grenoble, Prudhomme* 1869, in-8°, 35 p. (G.)

268. Mémoire pour une partie du clergé et de la noblesse du Dauphiné. Présenté aux Etats-Généraux. *S. l. n. d.* in-4°, 103 p. (G.)

Les assemblées de Vizille, Saint-Robert et Romans étaient-elles compétentes pour réformer la Constitution ? — Vice de la Constitution du Dauphiné. — Vices de la Représentation du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

clergé et de la noblesse. — Députés des villes — etc., etc. Conclusions : « Plaire aux Etats-Généraux, prendre en considération la nouvelle Constitution de Dauphiné, examiner tous les abus qui en résultent, ordonner qu'elle sera réformée dans tous les points dont se plaignent les remontrans. » etc.

269. Second mémoire d'une partie du clergé et de la noblesse de Dauphiné, pour servir d'interprétation au premier qui va être présenté et qui vient d'être imprimé. *S. l. n. n. d.* in-8°, 12 p.

270. Circulaire imprimée, adressée aux officiers municipaux. Romans, le 8 novembre 1788, par laquelle ils sont invités à tenir une assemblée, pour envoyer le 24 de ce mois leurs députés à Chorges. *S. l. n. d.* in-8°, 1 p. Signature autogr. de l'archevêque de Vienne, LE FRANC DE POMPIGNAN. (G.)

271. Lettre circulaire imprimée avec la sign. autog. de l'archevêque de Vienne (LE FRANC DE POMPIGNAN) président des Etats de Dauphiné, assemblés à Romans. (C.)

Dans cette circulaire datée du 8 nov. 1788, adressée aux officiers des communautés de Dauphiné, il leur recommande de tenir le 23 nov. leurs assemblées de communautés, afin d'élire les députés qui se réuniront eux-mêmes le 27, pour nommer leurs représentants aux Etats-Généraux. Pièce importante et rare.

272. Lettre circulaire, annonçant que les Etats se tiendront dans la ville de Romans et que Fou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

verture s'en fera le 1er décembre prochain. A Romans le 8 nov. 1788. *S. l. n. d.* in-4°, 2 p. (G.)

273. Extrait des affiches du Dauphiné ou analyse contenant la substance d'une lettre écrite à Sa Majesté, sur les formes des Etats-Généraux, par les trois ordres de la province de Dauphiné, assemblés à Romans le 8 de ce mois.

Publié dans le *Nouveau Recueil*, décembre 1788, p. 50 et 51.

274. Lettre écrite à Sa Majesté, sur les Etats-Généraux, par les ordres de la province de Dauphiné, assemblés à Romans. Romans le 8 nov. 1788. Signée : J.-G. Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne, président, Mounier, secrétaire. *(Grenoble, Cuchet)* in-8°, 15 p. (G.)

Autre édition. *S. d.* in-8°, 12 p. (G.)

Imprimée aussi dans le *nouveau Recueil ou choix etc.* p. 50-51.

Elle demande : 1° l'élection libre des représentants ; 2° le nombre des représentants plus considérable que celui de tous les précédents Etats-Généraux ; 3° l'égalité du nombre entre les députés du premier et du second ordre, réunis et ceux des communes ; 4° que toutes les délibérations soient prises par les trois ordres réunis, et les suffrages comptés par tête.

275. Lettre écrite au roi par les trois ordres de la province de Dauphiné, sur les actes généraux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Romans, 8 novembre 1788. *S. l. n. d.* in-8°, 16 p. (G.)

276. Lettre d'un breton à plusieurs des trois ordres du Dauphiné, au sujet de la lettre qu'ils ont écrite au roi, sur la forme des Etats généraux suivie d'un problème à résoudre, et de quelques observations sur l'ouvrage de M. T*** (TARGET) l'un des quarante de l'Académie française. *S. l.* 1788, in-8°, 59 p. (B. de M. Masimbert.)

277. Mémoire présenté au roi par Messieurs de la Fresnay, Moinery, de Bourges, Boullanger, Bigonot etc., députés des six corps du commerce de Paris, pour demander à Sa Majesté d'être représentés à l'Assemblée des Etats-Généraux, par des négociants de la capitale et de la province, suivi des réclamations du tiers Etat et supplique au roi, et de la lettre du clergé, de la noblesse et des communes de Dauphiné, 1788, in-8°, 32 p. (G.)

Cette dernière lettre est à la p. 27. « Pour jouir de nos droits nationaux, nous ne devons retenir de nos privilèges particuliers, que ceux qui ne peuvent nuire au bonheur de nos concitoyens et nous devons voir notre patrie dans la France entière... »

278. Précis des objets arrêtés à Romans par la nouvelle assemblée des trois ordres de cette province, commencée le 2 du mois de novembre et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

terminée le 8; suivi de la réponse de M. Necker. *S. l. n. d.* in-8°, 7 p. (G.)

Sur les diverses modifications apportées au plan de formation des Etats de la Province.

279. Réplique d'une partie du clergé et de la noblesse de Dauphiné au mémoire de ceux qui se disent députés de la province aux Etats-Généraux. *S. l. n. d.* in-4°, 3 p. (G.)

C'est une réplique des membres de l'assemblée de Romans qui attaquaient le vote par tête employé au lieu du vote par ordre.

280. Avis pour les communautés. *S. l. n. d.* (du 8 au 11 nov. 1788) in-4°, 2 p. caractères ital. tiré à 1200 exempl. (G.)

Cette pièce, d'une grande importance historique, donne toutes les conditions d'electorat et d'éligibilité, des députés qui doivent nommer les représentants aux futurs Etats-Généraux.

281. Description d'une médaille trouvée à Courenc (*sic*) près Grenoble, le 11 novembre 1788 (par Pierre-Joseph-Augustin LETOURNEAU, avocat au Parlement). *S. l. n. d.* (Grenoble 1788), in-8°, 7 p. (G.), avec une planche hors texte, grav. par TÉRON. — Grav. à la p. 7.

« Si l'on croyait encore aux augures on pourrait en offrir un bien favorable à la province de Dauphiné. »

Cette brochure a été reproduite par M. G. VALLIER, avec la belle planche de MARTINET, dans la *Revue belge de Numismati-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que: Médailles et jetons Dauphinois. Jeton à l'emblême des Trois-Ordres du Dauphiné, p. 192-204, T. 43, 1887.

282. 1re lettre à M. le Directeur des feuilles de Dauphiné sur le retour du Parlement de Grenoble (par Antoine-Henri-Etienne DUVAURE), 12 novembre 1788.

Insérée dans la *suite au Nouv. Recueil ou Choix de pièces et d'écrits divers, etc.*, in-8°, 1er vol., janvier 1789, p. 92 à 94 (G.)

Demande au directeur de cette feuille d'insérer les vers de son père, Jacques Duvaure, sur le Parlement de Dauphiné.

283. Discours de M. de la BOISSIÈRE, conseiller, avocat général au Parlement de Dauphiné ; prononcé le jour de l'ouverture de ce Parlement du 17 nov. 1788, à la séance pour la prestation du serment ; — et analogue aux circonstances de l'année 1788 et aux Etats-Généraux, *s. l.*, in-8°, 23 p. (G.)

Imp. aussi dans la *suite au Nouveau Recueil*, p. 1 à 23.

284. Extrait des affiches de Dauphiné ou analyse des discours prononcés le 17 novembre 1788, à l'ouverture du Parlement.

Imprimé dans le *Nouv. Recueil ou Choix*, etc. p. 46 (G.)

285. Lettre écrite par M. DESPRESMENIL à une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

personne de Dauphiné, en date du 19 nov. 1788, au sujet de quelques imputations graves.

Imprimé dans le *Nouveau Recueil ou Choix*, etc. p. 57-58 (G.)

« Je solliciterai la députation du Tiers aux Etats-Généraux, dans le bailliage de Montevilliers, où mes terres sont situées, et le dernier des Français sera aussi libre que le premier... »

286. Réponse des négociants de la ville de Grenoble à MM. les juges-consuls de Montauban, Clermont-Ferrand, Châlons, Orléans, Tours, Besançon, Dunkerque et Saint-Quentin, et à la chambre de commerce de Picardie, de Saint-Malo et de Lille en Flandre, etc., (novembre 1788. *S. l. n. d.* in-8°, 11 p.

Autre édition, in-8°, 15 p. (G.) Imprimée dans le *Nouveau Recueil ou Choix* etc., p. 51 à 57.

Cette réponse roule principalement sur la question de savoir si la commerce doit avoir des députés particuliers aux Etats-Généraux, prétention que les négociants des villes ci-dessus invitent ceux de Grenoble à soutenir. M. MOUNIER, secrétaire des Trois-Ordres de Dauphiné, auteur de cette réponse, combat leur prétention.

287. Mémoire et consultation sur la dignité et sur les prérogatives de premier baron, connétable, grand-mâtre héréditaire du Dauphiné; premier commis-né de la province, qui ne peuvent résider que sur la tête de M. le duc de Clermont-Tonnerre,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pair de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, lieutenant-général et commandant pour le roi en la province de Dauphiné (25 novembre 1788) (Paris) *de l'imp. de Cellot* in-4°, 19 p. (G.)

288. Arrêt de la cour de Parlement, aides et finances du 27 novembre 1788. *A Grenoble, de Vve Giroud et fils, imp. de nos dits seigneurs, au palais*, in-4°, 3 p. (M.)

Ordonne que toutes les assignations qui ont été données devant un juge compétent depuis le 10 mai au 21 octobre dernier, sont valables et auront effet.

289. Arrêté des maires et échevins de la ville de Vienne en Dauphiné du 13 nov. 1788. Délibération de la même ville du 28 nov. 1788. *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 12 p. (G.)

Arrêté par lequel « le maire et les échevins de la ville de Vienne, étant informés de la réponse *humiliante* et *flétrissante* qu'a reçue M. Peyrard, second échevin, en qualité de député de cette ville, au compliment qu'il était chargé de faire à la cour du Parlement de cette province, avaient arrêté de ne plus le regarder comme échevin, jusqu'à ce qu'il en soit lavé et blanchi. » 18 nov. 1788.

Nomination de deux députés aux Etats de Romans.

290. Les Etats du Dauphiné et particulièrement ceux tenus dans la ville de Romans en 1788, par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le Dr Ulysse Chevalier. *Grenoble, Prudhomme, 1869*, in-8°, 36 p. (G.)

Tirage à part du journal *Le Dauphiné*.



291. Procès-verbal des Etats de Dauphiné assemblés à Romans dans le mois de décembre 1788. A *Grenoble, de l'imp. J.-M. Cuchet, imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans et de NN. des Etats de Dauphiné* (1789). in-8°, 196 p. dont une de table (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il y a des exemplaires auxquels se trouve une table imprimée au verso du dernier folio.

Ouverture des Etats — Lettres de créance de MM. les commissaires du roi — Discours de MM. les commissaires du roi et de M. le président des Etats (le comte FRITZLAR, CAZE DE LA BOVE, l'archevêque de Vienne) — Lettre écrite par M. NECKER à M. le Président des Etats. Délibération sur le nombre des députés que doit avoir le Dauphiné aux Etats-Généraux.. Nomination de MM. les Procureurs généraux syndics. Délib. au sujet de l'imposition connue sons le nom d'octrois municipaux, et d'une imposition proportionnelle sur les fonds nobles — Nomination des membres de la commission intermédiaire — Examen des réclamations faites par le Briançonnais — Délibération au sujet de la Trésorerie de la province — Traitement des députés aux Etats-Généraux — Nomination des députés aux E.-G. Réglement provisoire sur les travaux publics — Délibération au sujet des routes et ouvrages d'art, au sujet des prétentions des anciens barons — Indication de la prochaine assemblée des Etats (au 15 août dans la ville de Romans) — Instructions pour la commission intermédiaire — Discours prononcé le jour de la clôture (6 janvier 1789) par MM. les commissaires du roi, MM. de NARBONNE-FRITZLAR et CAZE DE LA BOVE.

292. 2e lettre à M. le Directeur des feuilles de Dauphiné (par DUVAURE). Au *Courrier*, près Crest en Dauphiné) 7 décembre 1788. Dans la suite au *Nouveau Recueil ou Choix de pièces* etc., p. 95-96.

Rend hommage aux citoyens de la ville de Crest pour leur zélé patriotisme. Portrait du Parlement de Dauphiné (en vers).

293. Première lettre d'un citoyen aux Trois-Ordres de Dauphiné, en réponse à la lettre des Trois-Ordres au roi. Paris, 8 décembre 1788, in-8°, 8 p. (G.)

A été imprimé dans la *suite au Nouv. Recueil* etc. p. 128 à 136.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Examine « les vices de constitution ».

294. Lettre adressée aux communautés par l'archevêque de Vienne, datée de Romans le 8 décembre 1788, pour la nomination des députés aux Etats de la province. *S. l. n. n. n. d.*, in-4°, 2 p., n. chiff. (G.)

Les officiers municipaux devront se réunir le 21 déc. à l'effet de nommer un député qui se rendra à Romans le 28 de ce mois.

295. Pétition des citoyens domiciliés à Paris, du 8 décembre 1788, *s. l.*, in-8°, 27 p. (M.)

Relative à la convocation des Etats par le roi. A la p. 3. Eloge des Trois-Ordres du Dauphiné pour l'exemple qu'ils ont donné.

296. Arrêté des Etats du Dauphiné. Extrait des registres des Etats de Dauphiné assemblés à Romans, 9 décembre 1788, in-8°, 7 p. plaquette très rare.

Imprimé aussi dans la *suite au Nouveau Recueil ou Choix*, seconde pagination, p. 82 à 85 (G.)

« Les Etats ont arrêté que M. le président sera autorisé à écrire à M. Necker, ministre des finances, qu'ils estiment que dans toute l'étendue du royaume on devrait nommer, pour les Etats-Généraux, un député par vingt mille âmes, et que, d'après cette proportion, le Dauphiné doit avoir trente députés. »

297. Réponse des Etats de la province de Dauphiné, assemblés à Romans, à M. Necker, ministre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'Etat, directeur général des finances sur la formation des prochains Etats-Généraux, du 9 décembre 1788, *s. l. n. n.*, in-8°, 8 p. (G.)

« Les Etats arrêtent que M. le Président sera autorisé à écrire à M. Necker, qu'ils estiment que dans toute l'étendue du royaume on devrait nommer pour les Etats-Généraux, un député par vingt mille âmes, et que d'après cette proportion, le Dauphiné doit avoir trente députés »

298. Lettre d'un vieux militaire des montagnes du Briançonnais (M. de JOUFFREY), aux Etats assemblés à Romans. *S. l.*, 1788, pet. in-8°, 8 p. (G.)

Au sujet du choix à faire des députés à l'assemblée de la Nation « Ayez l'amour propre de justifier votre brillante renommée par un choix qui mette le comble à votre gloire ».

299. Avis à propos donné aux Languedociens par un gentilhomme, sur les meilleures étrennes que l'on puisse donner le premier jour de l'an 1789. *A la Tour de Crest, province de Dauphiné, le 10 décembre 1788*, in-8°, 14 p. (G.)

« Demandez d'être autorisés à proposer à la sagesse du monarque un plan d'administration, représentatif de tous les ordres de citoyens, moins arbitraire, moins dispendieux, moins obscur dans ses procédés ; qui en un mot, pour assurer votre bonheur, ne doit ressembler en rien à vos Etats actuels. Le Dauphiné vous offre de grands et beaux modèles... »

300. Délibération de messieurs les officiers de la municipalité de la ville et comté de Vienne, 10 déc. 1788, *s. l.*, in-8°, 3 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Pour prendre connaissance de l'arrêté du 29 nov. dernier de M. VACHIER, PELLISSON et JAS, des mémoires de diverses municipalités adressées à celle de Vienne, et pour élire un conseiller de ville à la place de M. Reymond, décédé.

301. Supplément de consultation pour M. le vicomte et Madame la vicomtesse de Pons : sur les prérogatives de leur baronnie de Clermont, la première des quatre anciennes et premières baronnies de Dauphiné. (Délibéré à Paris le 13 décembre 1788.) *A Paris, chez Nyon.* 1788 in-4°, 28 p.

Ce supplément renferme en entier la 1re consultation du 18 octobre 1788.

302. Lettre de convocation (par de titre) pour procéder à la nomination de trois nouveaux députés de Grenoble aux Etats de Romans. (15 déc. 1788). *s. n. n. l.* In-4° 1/2 p. (C.)

303. Délibération du Tiers-Etat et de la municipalité de la ville et comté de Vienne du 21 décembre 1788, *s. l.*, in-8°, 8 p. (G.)

Nominations de MM. ALMERAS-LATOUR et PEYRARD, députés aux Etats de Romans. M. Peyrard n'accepte pas, il est remplacé par M. BERTET DUPINEY, avocat.

304. Délibération des Trois-Ordres de la ville de Vienne en Dauphiné *du 22 déc.* 1788, *s. l.* in-8°, 15 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Au sujet du rétablissement de M. Peyrard dans ses fonctions d'échevin et d'une députation à la cour.

305. Lettres patentes données à Versailles le 28 décembre 1787, registrées en Parlement le 24 février 1788 qui autorisent M. l'archevêque de Vienne à procéder, dans la partie de son diocèse, dans le ressort du Parlement de Dauphiné, à l'exécution de différentes opérations prescrites par la déclaration du 4 novembre 1786 concernant les portions congrues. *A Grenoble de l'imp. de Nosseigneurs de Parlement, au Palais* 1788. in-4°, 12 p. (G.)

306. Extrait des registres des Etats du Dauphiné assemblés à Romans. 29 déc. 1788, *s. l.*, in-8°.

307. Copie du Mandat à remettre à MM. les Députés de la province du Dauphiné aux Etats-Généraux par l'Assemblée des Etats provinciaux. Séant à Romans *s. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (B. de M. Gauduel.)

308. Réflexions sur la réformation des Etats provinciaux par un ancien magistrat du *P.* (parlement) de *Gr.* (Grenoble) (J. Michel Servan) *1788.* In-12, 36 p. (G.)

Autres éditions : in-8°, 62 p. —in-8°, 109 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

309. Avis aux Etats de Dauphiné séant à Romans; abus à corriger *s. l. n. d.* in-8°, 16 p. (G.)

Cette pièce a été imprimée dans la suite du *Nouveau Recueil* p. 108 et suiv. Elle donne beaucoup de détails sur Romans et le Bourg-du-Péage qui me la font attribuer à un habitant du Bourg.

310. Motifs des changemens apportés par le Conseil du Roi à quelques articles du plan présenté au nom de l'assemblée de Romans, pour la nouvelle formation des Etats de Dauphiné, *s. l. n. n. n. d.* in-8°, 16 p. à 3 col. (G.)

La première colonne contient: articles proposés pour l'assemblée ;
La 2e Réglement du Roi ;
La 3e Observations.
C'est une réimpression particulière de partie des procès-verbaux des Etats de Romans. V. p. 55 et suivantes de l'éd. in-4° de 1788. *Cuchet, imp.*

311. Fable sur le temps présent en décembre 1788, *s. l.*, in-8°, 1 p. (G.)

Trois frères habitaient une même maison,
Leurs biens, leurs intérêts, leur père étaient le même ;
L'un logeait au premier, le cadet au second,
Le dernier de tous au troisième ;
L'ainé battait ses gens, chassoit,
Mangeoit, buvoit et s'amusoit, le second, etc.
Mais tandis que l'on crie et que le bruit redouble,
La maison tombe et les écrase tous.
Français, Français, qu'en dites-vous ?

312. Essai sur la nature, l'ordre et la forme des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

instructions qui peuvent être données par la province de Dauphiné à ses députés aux prochains Etats-Généraux par un citoyen du Tiers-Etat. Décembre 1788, *s. l.*, in-8° 47 p. (G.)

313. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi qui ordonne que tout gentilhomme payant dans la province de Dauphiné, imposition foncière ou personnelle pourra être admis à l'assemblée de la noblesse qui se tiendra à Grenoble. *Grenoble, imp. Royale* 1788, in-4°, 4 p.

314. L'aveuglement de l'égoïsme, sur les portiques de la louche erreur, combattue par la raison ; ou dialogue entre un abbé de l'abbaye de S*** et un avocat au Parlement de Grenoble.

> Les vertus se perdent dans l'intérêt
> Comme les fleurs dans la mer.
>
> LA ROCHEFOUCAULT.

S. l. n. d. 1788, in-8°, 33 p. (G.)

Brochure publiée en 1788 comme le démontrent les allusions faites aux événements de cette année et à la journée des Tuiles du 7 juin 1788.

315. Avis au clergé et à la noblesse du Dauphiné, qui peut être utile à tous les ordres du royaume, *s. l. n. d.* (1788) in-8°, 23 p. (G.)

« Et vous aussi, sages ecclésiastiques et généreux nobles, vous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avez signé l'arrêt qui proscrit le clergé et la noblesse du Royaume. »

316. Chacun a fait ses preuves (par le comte de NARBONNE-FRITZAR), *s. l. n. d.* (1788), in-8°, 8 p. (G.)

« Le despotisme infestoit le royaume, il répandoit l'asservissement dans les villes, la misère dans les campagnes... ! un cri se fit entendre : ce cri partit du peuple ; et le peuple dauphinois se montra le premier digne du nom françois. »

Cette brochure est destinée à combattre l'art. XIII du règlement arrêté à l'assemblée de Romans dans la session de nov. 1788, et par lequel il est dit que pour être éligible dans l'ordre de la noblesse (pour les Etats-Généraux) il faudrait prouver cent ans et quatre générations de noblesse.

317. Déclaration du clergé et de la noblesse du Dauphiné, *s. l. n. d.* in-8°, 6 p. (G.)

Montre le danger qu'il y aurait à délibérer, dans l'Assemblée des Etats généraux, par tête, les Trois-Ordres réunis.

318. Essai sur la nécessité d'une nouvelle constitution militaire en France, démontrée par l'histoire ; adressé aux Etats-Généraux et dédié à MM. de la Société littéraire et académique de Grenoble (par M. de MALARD), in-8°.

Pièce imp. dans la *suite au Nouveau Recueil ou Choix.....* Janv. 1789, p. 23 à 40. On y a joint la réponse de M. GAGNON, secrétaire perpétuel de la Société littéraire, à M. de Malard.

9. Exhortation pressante aux trois ordres de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

province du Languedoc. *S. l. n. d.* (1788) in-8°, 23 p.

Conseils aux citoyens Languedociens par un Dauphinois? prêche l'union, les invite à demander au roi une Assemblée des Trois-ordres.

« Le Dauphiné vient d'obtenir le seul prix qui puisse payer dignement l'amour des lois; ce sont des lois meilleures. »

Cette province a recueilli deux honneurs que nul peuple, nul corps de nation n'avaient encore réuni, celui de défendre ses anciens priviléges contre le despotisme et l'honneur bien plus grand d'abandonner ses priviléges pour une loi plus sage. »

« Un phare s'est donc élevé de la main même du monarque sur les Alpes du Dauphiné, et la loi nouvelle de ses Etats, en éclairant le royaume, rappelle les autres provinces égarées dans leurs constitutions barbares aux vrais principes de la liberté civile... »

320. Idées sur les Etats-Généraux par M. le M. D. L. F***, *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

En 15 articles. — Article 7: Il faut que le Dauphiné, qui a toujours donné l'exemple dans cette révolution, exige que les Trois-ordres opinent toujours par tête, et soient toujours réunis.

9° Le Dauphiné rendra un grand service aux autres provinces, en insistant sur la proportion des ordres qu'il a adoptée, etc.

321. Le préservatif contre l'*avis à mes compatriotes ;* avec des observations sur l'affaire présente par un membre des Etats du Dauphiné, (J. D. Lanjuinais) *s. l. n. n.n. d.*, in-8°, 25 p. (C.)

322. Lettre d'un citoyen à M. le comte de *** sur la conduite du ministre principal, sur l'arrêt du conseil du 5 juillet 1788 et sur l'autorité des Etats-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Généraux. *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble 1788) in-8°, 20 p. (C.)

323. Lettre d'un citoyen Dauphinois (M. de MURAT-MONTFERRAND) à monsieur M. S. D. E. D. D. (MOUNIER, secrétaire des Etats de Dauphiné) *S. l. n. d.*, in-8°, 77 p. (G.)

324. Lettre de Charles Roux, habitant du Valgaudemar dans les montagnes du Dauphiné à MM. du Tiers-Etat de Bretagne 1788, in-8°, 6 p.

A été imprimé dans la *Suite au nouveau recueil*, etc., 2ᵉ partie, p. 106.

Elle met en relief la différence de la conduite de la noblesse de Bretagne et de celle de Dauphiné, la 1re ne faisant d'opposition à la cour que dans l'intérêt de ses propres privilèges, et celle de Dauphiné prenant l'initiative du doublement du tiers aux Etats-Généraux, de la contribution des nobles aux ouvrages publics, etc.

325. Petit colloque élémentaire entre M. A. et M. B. sur les abus, le droit, la raison, les Etats-Généraux, le Parlement et tout ce qui s'ensuit par un vieux jurisconsulte allobroge (A J.-M. SERVAN) 1788, in-8°. *S. l.* 77 p. (G.)

Autre édition. *S. l.* 1789, in-8°, 62 p.

326. Réclamation d'un militaire du Dauphiné sur les exceptions faites en faveur de quelques membres de la noblesse de cette province pour passer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la seconde classe à la première (par le comte de NARBONNE-FRITZLAR) 1788, in-8°, 4 p. (G.)

Cette brochure attaque la disposition arrêtée par l'Assemblée de Romans et qui faisait une loi, pour être éligible aux Etats dans l'ordre de la noblesse, d'avoir cent ans de noblesse.

327. Recueil de lettres des collèges Dauphinois. Lettre des écoliers du collège Dauphin de Grenoble à ceux du collège de Gap, réponse des écoliers du collège de Gap à ceux du collège de MM. les Josephites de Grenoble (par M. DE LA FONT, de Gap.) *Embrun, imp. de Moyse.* 1788, in-8°, 12 p.

328. Requête et avis d'un citoyen du Dauphiné, aux membres respectables qui doivent composer les Etats-Généraux du royaume convoqués par le roi Louis XVI pour le moi de janvier 1789.

Salus populi suprema lex esto.
Que le salut du peuple soit la supréme loi.

A Bruxelles; 1788, in-8°, 57 p., 1 f. n. chiff. appendice (C.)

A la p. 21, on trouve : observation particulière à la province de Dauphiné, et invitation au Tiers-Etat de tout le royaume.
A la p. 35: observations judicieuses, d'un citoyen très impartial et très désintéressé sur la formation des Etats de la province de Dauphiné (du 15 oct. 1788.)
P. 42, réflexions sur l'ordre du Tiers-Etat.
P. 54, réflexions sur les Parlements.

329. Lettre de Messieurs de Privas en Vivarais



EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux communautés du ressort. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

Pièce satyrique qui se termine par le paragraphe suivant : « On assure que le roi, en considération des bons offices et de la prudence de MM. les échevins de Valence en Dauphiné vient de leur donner des lettres d'anoblissement et que M. Constantin doit porter pour armoiries une aubergine ou V··· de Provence, avec cette devise faite jadis pour l'empereur Constantin : *In hoc signo vinces.*

N. B. Les timbres et armes de la ville de Valence sont d'ongles et de bec. »

330. Instructions ampliatives et succinctes, sur les délibérations à prendre par les Trois ordres des citoyens députés aux Etats-Généraux adressées à nos très chers et magnanimes concitoyens de la province du Dauphiné. *S. l. n. d.* (1788) in-8°, 16 p. (G.)

A la p. 3 : Bases du régime à prescrire pour obtenir une bonne constitution et la restauration du corps social.

331. Observations très succinctes sur la convocation des Trois-ordres de Dauphiné faite par la commission intermédiaire des Etats, sur l'objet et les motifs de cette démarche et sur ses suites si elle réussit. *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 6 p. (C.)

332. Litanies du Tiers-Etat. *S. l. n. n. n. d.*, in 8°, 8 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Sire, ayez pitié de nous...
Comte de la Blache,
Nobles du Dauphiné,
Archevêque de Vienne, priez pour nous.
Premier président du Parlement de Grenoble, parlez pour nous.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

PIÈCES RELATIVES

AU CENTENAIRE DE 1788

333. Quarante unième anniversaire de l'Assemblée de Vizille (21 juillet 1788), souscription pour les bustes de MOUNIER et de BARNAVE. *Paris, Selligue, 1829,* in-8°, 24 p. (G.)

Banquet dauphinois 21 juillet 1829, discours du colonel DUCHAMP, stances de M. JULLIEN, couplets chantés par M. PINNET etc.

334. Le Centenaire. (Lettre à M. Lockroy, ministre du commerce, par Gustave RIVET, député de l'Isère). Voyez: *Almanach républicain du Dauphiné et du Vivarais pour 1887. Valence, Teyssier,* in-12, p. 45 à 49.

335. Edition du Centenaire. La Révolution de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1788 en Dauphiné, Journée des Tuiles. Assemblée de Vizille par Octave CHENAVAS. *Grenoble, Gratier (Breynat et Cie, imp.)* 1888 (*sic*), in-8°, XVI, 235 p. et 1 pl., a paru en juin 1887.

1 grav. rep. le château de Vizille. 100 exempl. ont une petite grav. en forme de médaillon, représentant le château de Vizille après l'incendie de 1825. Portraits de MOUNIER et de BARNAVE.

336. Centenaire de 1788. La Révolution française en Dauphiné. Documents recueillis par les membres de l'enseignement primaire des trois départements du Dauphiné. *Grenoble, X. Drevet*, 21 juillet 1788, in-8°, 18 p. (G.)

Dédicace à M. Carnot, président de la République.
Sommaire de documents sur la Révolution (rédigé par MM. DE CROZALS, PRUDHOMME et VALOIS).

337. L'an 1789 par Hippolyte GAUTIER. *Paris, Delagrave*, 1889, in-4.

Pour le Centenaire de Vizille. *La gloire du Dauphiné (1788-1789).*

338. Le Centenaire de l'Assemblée de Vizille (21 juillet 1788) par Georges PICOT, membre de l'Institut. *Paris, librairie Hachette (Grenoble, imp. Breynat)* 1888, in-18, 67 p.

Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1888, p. 414-439.

339. Fêtes du Centenaire de la Révolution Dau-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

phinoise de 1788, données à Grenoble et à Vizille les 20 et 21 juillet 1888 en présence de M. Carnot, président de la République et documents historiques sur les origines de la Révolution dauphinoise par Edouard Brichet. *Grenoble, A. Gratier, 1889 (imp. E. Vallier et Chabert)*, in-18, 180 p. pl. (G.)

340. Souvenir du Centenaire. La Révolution de 1788 en Dauphiné, publiée sous le patronage de MM. Bovier-Lapierre, Rivet et Gaillard, députés de l'Isère, par MM. Jacquet et Miard (portrait de Barnave).

341. Centenaire de la Révolution en Dauphiné 14 juin et 21 juillet 1788, Grenoble et Vizille. Souscription pour la célébration des fêtes et l'érection d'un monument. Grenoble le 10 mai 1887. *Grenoble, imp Allier*, in 4°, 4 p. n. chiff. (G.)

Pièce signée: C. Massat, Ed. Rey, A. Gachè.

342. Le Centenaire Dauphinois de 1788, par J.-A. Félix Faure, 10 centimes. *Grenoble, Baratier et Dardelet, imp. lib.* (avril 1888) in-12, 22 p. (G.)

343. Les Quatre-Ages républicains de la France. Souvenir Dauphinois du premier Centenaire de 1788. Ecole patriotique, bon combat contre le césarisme, dédié à la jeunesse des écoles par P. B... (Paul

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Balme). Grenoble 1888. Projet d'un monument commémoratif du Centenaire républicain qui pourrait être le premier autel de la religion de la patrie. *S. l., n. d.*, (Grenoble 1888), gr, in-f° plano, fig. (G.)

344. Cahiers populaires du Centenaire de 1788 en Dauphiné, par MM. D. Jacquet et A. Miard, instituteurs à Grenoble, in-8° 4 cahiers (G.)

Les couvertures de ces cahiers contiennent : *La Révolution de 1788 en Dauphiné*. Résistance du Parlement. La Journée des Tuiles. Assemblées du 14 juin à Grenoble et du 21 juillet à Vizille. Les Etats de Romans. Avec quelques gravures : Vue de Grenoble, Palais de Justice, portrait de Dedelay-d'Agier, château de Vizille, Louis XVI, de Brienne, Barnave, Mounier.

345. République française (armes de Grenoble, du Dauphiné et de Vizille) fêtes du Centenaire de 1788 qui seront données à Grenoble et à Vizille, les 20 et 21 juillet 1888, en présence de M. le président de la République Française. I. Fêtes de Grenoble. II. Fêtes de Vizille. (Programme). *Grenoble, imp. Breynat et Cie (1888)*, in-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

346. Centenaire de la Révolution Dauphinoise de 1788,. Banquet du 9 juin 1888 à Paris. Discours prononcé par MM. F. Roux, Casimir Perier et M. le président de la République (Carnot). *Paris, Quantin, s. d.* (1888), in-18, 15 p.

347. Centenaire de l'Assemblée de Vizille, 21 juil-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

let 1888. Discours prononcé par M. CAVARD, maire de Vizille, M. CASIMIR PÉRIER, vice-président de la Chambre, président d'honneur du comité, M. le président de la République (*Paris, Quantin, s. d. 1888*), in-18, p.

348. Grenoble le 11 juillet 1888. — M — Lettre circulaire signée : Comte DE GALBERT, IMBERT-DESGRANGES, PIAT-DESVIAL, ROYER-DELOCHE, VALLIER (Ferdinand), le marquis DE VIRIEU, *s. l. n. n.*, in-4°, 2 ff.

Célébration d'une messe le 28 juillet 1888 pour le repos de l'âme des Dauphinois réunis à Vizille le 21 juillet 1788.

349. R.·. L.·. L'Alliance écossaise N° 206. R.·. L.·. Les Arts réunis. Liberté, Égalité, Fraternité. Fête solsticiale du dimanche 22 juillet 1888 O.·. de Grenoble. Célébration du Centenaire de 1788. *Grenoble, Dupont*, 3 p. n. chiff. (G.)

350. Le Centenaire de l'Assemblée de Vizille et son véritable esprit, par Albert DU BOYS.

V. n° 31 de juillet 1888 de la *Revue du Lyonnais*, 49e année, 5. série, T. VI, p. 2 à 27.

351. Ville de Grenoble. Documents historiques sur les origines de la Révolution Dauphinoise de 1788 publiés sous les auspices de la municipalité, (par MM. PRUDHOMME et MAIGNIEN) à l'occasion

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des fêtes du Centenaire. *Grenoble, imp. Breynat et Cie*, 1888. in-8° XIV et 110 p. et 1 p. pour la table. (G.)

Cette brochure a été placée sous la serviette de chaque convive au banquet de Grenoble.

352. Grenoble et Vizille, ou le Centenaire du 21 juillet 1788 par M. GUIBAL, professeur d'histoire à la Faculté des lettres d'Aix. *Marseille* 1888, in-8°.

353. Berthol-Graivil. Les 28 jours du président de la République. Paris. Ernest Kolb. *s. d.* (1889) in8° XIX 335 p. et 1 p. table.

Chapitre IX : à Grenoble, p. 97 à 139 ; chapitre X : à Vizille ; chapitre XI : à Romans ; chapitre XII : à Valence.

354. Liberté, Egalité, Fraternité, République française. Fête du Centenaire de la Rév. fr., 21 juillet 1888, Citoyens... signé : Léon BONNET, ex-candidat aux élections législatives. *Grenoble, autog. Allouard, s. d.* (23 juillet 1888) in-f° placard.

La situation politique, suit une sorte de complainte.

355. Romans, le 29 septembre 1888. Lettre circulaire conviant les descendants des anciens députés de Romans à assister à une assemblée qui sera tenue les 10 et 11 novembre... signé : H. de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Gaillard-Bancel, Ch. Juilhiet, etc., etc. *Valence, imp. Valentinoise*, in-4°, 4 p. n. chiff.

Autre circulaire *s. l.* 1888, in-8° annonçant une note résumant les causes de la crise agricole.

Vœux des agriculteurs. Projet. *Valence, imp. Valentinoise, s. d.* (1888), in-4°, 4 p.

356. A Messieurs les promoteurs du Centenaire de Romans 1888. Mémoire pour le Centenaire de Romans. *Fribourg (Suisse) imp. de l'œuvre de Saint-Paul.* In 4° 2 p. n. chiff. 14 p. 1 p. n. chiff. Pièce signée : La Tour-du-Pin Chambly.

357. 1788-1888. Assemblée commémorative des Etats du Dauphiné en 1788 tenue à Romans les 10 et 11 novembre 1888. Prix : 0,20 cent. (publiée par M. le docteur Haste à Romans,) *Romans, imp. R. Sibillat* 1888, in-12, 86 p.

358. Romans, le 29 septembre 1880. Monsieur ... *Valence, imp. Valentinoise*, s. d. in-4°, 3 p. n. chiff.

Protestation des descendants des députés de Vizille. Messe célébrée à Romans par l'abbé Ch. Barnave pour le repos des anciens députés de Romans. Cette lettre contient une note intitulée : *Vœux des agriculteurs. Valence, imp. valentinoise s. d.*, in-4°, 4 p.

359. Centenaire de la Révolution Dauphinoise de 1788. Discours prononcé au banquet du 19 juillet

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1788 à Romans par M. MADIER-MONTJAU, député de la Drôme. *Paris, imp. des journaux officiels* 1888, in-12, 15 p.

360. Le Centenaire de 1788. I : Le Centenaire de Romans. II : Mémoire pour le Centenaire de Romans. III : Les Etats du Dauphiné en 1788. IV : Discours du comte A DE MUN à l'assemblée commémorative de Romans. V : Epilogue au Centenaire de Romans. *Bar-le-Duc, imp. Schorderet* et Cie in-8°, 8 p.

Extraits de l'*Association catholique* n^os^ du 15 déc. 1888 et 15 janv. 1889.

361. Assemblée commémorative réunie à Romans les 10 et 11 nov. 1888 pour le Centenaire de l'assemblée générale des Trois-Ordres de la province de Dauphiné, tenue à Romans en 1788. Compte rendu des procès-verbaux, *Valence 1889*. In-4° XI et 255 p. et planches.

Titre rouge et noir, papier vergé. Il y a des exemplaires sur papier de Hollande.

362. Procès-verbaux des assemblées générales de nos Ordres et des Etats-Généraux du Dauphiné tenus à Romans en 1788. Réimprimés à l'occasion du Centenaire de la Révolution Française, avec une introduction par André LEBON. *Lyon, Mougin-Rusand* 1888, in 4° XXXI 340 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

500 exemplaires : 300 sur pap. Hollande numérotés 1 à 300 et 200 sur pap. vélin numérotés de 301 à 500.

363. Le cri de 1789. Réveil du peuple. Prise de la Bastille. Grenoble, juin 1788. Vizille, Juillet 1788 (chant patriotique par Charles DAUPHIN) *s. l. n. d.* (Grenoble, déc, 1887) in-4°, 3 p. n. chiff. lithog.

364. La Dauphinoise. Centenaire de 1789. La Française, hymne du soltat français par P. B..... (Paul BALME) *Grenoble, Berger* 1889, in-8°, 4 p., fig. coloriée sur la couverture.

365. Apostat républicain du centenaire de 1789. Viv' les boulangers ! actualité avril 1888. Petite édition, paroles et air de P. B. (Paul BALME) à Grenoble. *Grenoble, imp. Berger,* in-8°. 2 p. n. chiff. fig.

366. La Française et la Dauphinoise du 1ᵉʳ Centenaire de la Révolution de 1789, paroles de P. BALME, musique de Mme X** (Tezier) *s. l. n. d.* gd. in-8°, 4 p.

367. La Française, hymne du soldat citoyen suivi de la Dauphinoise du Centenaire de 1789. Chanson par P. B. (Paul BALME) *Grenoble 1888*, in-6°, 4 p. avec grav. en couleurs.

368. Souvenir du Centenaire offert par le 3 fr. 60

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Grenoble, 2, rue Lafayette (pièce de vers par M. GRAVILLON) *Grenoble, Vallier et Chabert*, s. d. (juillet 1888) in-4°, 1 p.

369. Chanson du Centenaire, le Berceau ou le premier pas de la liberté, par BÉCU, de La Mure. *Grenoble, imp. E. Vallier et Chabert*, s. d. (21 juillet 1888) in-4°, 1 p. (4 couplets).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 1789

Travaux Modernes

370. Essai sur les fédérations martiales en Dauphiné pendant les trois premières années de la Révolution française par Gustave VALLIER. *Marseille, M. Olive* 1869, in-8°, 24 p., grav. sur bois.

371. L'Assemblée constituante de 1789 par Anatole de GALLIER. Extrait de la *Revue des questions historiques*, janvier 1881. Paris, V. Palmé, 1881, in-8°, 70 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'auteur s'étend longuement sur les fédérations dauphinoises, v. p. 22 à 29.

372. Mémoire détaillé et par ordre de la marche des brigandages qui se sont commis en Dauphiné en 1789 publié par M. X. Roux, *Grenoble, imp. Dauphinoise* 1891, in-8°.

373. Le Trièves pendant la grande Révolution d'après des documents officiels et inédits par l'abbé A. Lagier, curé de Blandin, *Valence, Céas* 1889, in-8°, 126 p. (G).

374. La baronnie de Thodure en 1789 par M. Antoine Macé de Lépinay. *Grenoble, Allier* 1890, in-8°, 18 p.

375. Le marquisat d'Ornacieu et sa destruction en 1789. Discours de M. Pion. *Grenoble, imp. G. Dupont* 1884, in-8°, 27 p. (*Extrait du bulletin de l'acad. Delphinale*) tiré à 40 exempl. (M.)

A la p. 21, récit de l'incendie du château de Serclier, juillet 1789.

376. Souvenirs d'un bourgeois de Bourgoin relatifs à la Révolution de 1789.

Article signé Louis de Péléand dans la *Revue du Lyonnais*, n° 131 de mai 1861, p. 360 à 375.

377. Les élections de 1789. Les élections de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dauphiné 1788-1789 par Ch. L. Chassin, article du *Progrès de Lyon* du 9 déc. 1862.

378. Cahiers des paroisses rurales des élections de Valence, Romans, Montélimar en 1789 par Fernand Baboin, 2e édition *Valence* 1889, in-8°.

L'auteur, montre qu'elle était en 1789 la condition des paysans du Dauphiné.

379. Le Paysan de la Drôme il y a cent ans (1789) par Fernand Baboin. V. *l'Almanach républicain du Dauphiné et du Vivarais pour 1887. Valence, Teyssier*, in-12, p. 20 à 39.

380. Briançon pendant la Révolution 1788-1789 par le docteur Chabrand. V. *Bulletin de la soc. d'études des Hautes-Alpes*. 1890-1891.

381. Catalogue des gentilshommes de Dauphiné qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux Assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789, publié d'après les procès-verbaux officiels par MM. Louis de la Roque et Ed. de Barthelemy. *Paris, F. Didot 1861*, in-8°, 20 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques



EFERUS - Recherches & Classification numériques

1789

L'AN Ier DE LA LIBERTÉ

Succession chronologique des Evénements

382. Almanach général de la province de Dauphiné pour l'année 1789. Prix 24 sous broché. *A Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imp. libraire, de Noss. de Parlement à la salle du Palais*, in-12, 2 ff. n. chiff. et 392 p. (G.)

A la p. 1 on trouve un avertissement sur cet almanach et un prospectus du dictionnaire historique et général du Dauphiné.

383. *Ordo divini officii recitandi, juxta liturgiam provinciæ Viennensis. Ad usum diœcesis Diensis.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Pro anno gratiæ 1789. De mandato illust. ac Reverend. D. D. Gaspari Alexis de Plan des Augiers, episcopi et comitis Diensis (armes de l'évêque). *Gratianopoli, ex typis Josephi Allier, 1789*, in-8°, 4 p. (M.)

384. Catéchisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abrégé de la doctrine chrétienne pour les enfants. *A Grenoble, chez Veuve Giroud et fils, imprimeurs libraires de Monseigneur l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais, 1789*, avec privilège du roi, in-12,

385. Recueil de lettres patentes du roi, lois et décrets de la convention nationale. *Grenoble, imp. Royale, Vve Giroud et fils, J.-M. Cuchet, Alexandre Giroud, G. Duclaud*, in-4°, (5 juillet 1788, 15 prairial an 2 (2 juin 1794). (M.)

Ce recueil factice, qui peut faire suite au recueil *Giroud*, se compose de 20 vol. (peut-être plus), contenant environ 2750 pièces.

La collection de la bibl. de Grenoble n'a que 16 vol. de 1789 au 30 juillet 1793.

Le t. 1 est à pagination continue 400 p., au bas de la p. 400, on lit : *fin du premier volume* ; le t. 2, 200 p. ; les autres volumes contiennent des pièces in-4° de 2, 4, 6, 8 et 12 p.

On y trouve des lois et décrets imprimés à *Romans, chez Martigniat* ; à *Valence, chez J. J.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Viret, à *Montélimar*, *chez Mistral* enfin à *Valence*, *chez Pierre Aurel*.

386. A Monseigneur l'archevêque d Embrun (François-Pierre de Leyssins).

Vous leur fites, seigneur,
En les croquant beaucoup d'honneur.

LAFONTAINE.

s. l. 1789, in-8°, 14 p.

Ce pamphlet commence ainsi; « Parbleu, vous avez bien raison de frapper sur cette canaille de Tiers-Etat ! Vous aspiriez de réparer votre *déficit*... ce maudit scrutin vous a trompé et vous voilà transporté de colère. »

387. Lettre d'un gentilhomme à un de ses amis, suivie d'une seconde lettre au même. *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

Cette pièce relative à une proposition faite par le mandement de Saint-Marcellin suppose la connaissance d'autres pièces que j'ignore.

388. Procès-verbal des derniers Etats-Généraux tenus aux Enfers où se trouve les plaidoyers de l'évêque de Grenoble et de Judas. Dédié au clergé et à la noblesse de France par l'archevêque d'Embrun. *In inferno veritas et justitia. De l'imprimerie Royale des Enfers, 1789*, in-8°, 61 p. (G.)

Autre édition, sur le titre de laquelle on ne lit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus : *in inferno veritas et justitia*, in-8°, 91 p. et un errata.

389 Supplément au procès-verbal des Etats-Généraux tenus aux Enfers, ou suite de la correspondance de l'abbé Giguard, secrétaire de l'évêché de Grenoble, avec feu suicide Hay de Bonteville, jadis évêque de Grenoble, aujourd'hui cardinal aux Enfers, de la création de Léon X ; laquelle avait été perdue entre Gavet et Livet, par le courrier des Enfers, et qui a été trouvée par le frère Tiburce, quêteur des Capucins, qui l'a fait imprimer à ses frais, et l'a dédiée à Pie VI, pape régnant. *A Francopolis, 1789*, in-8°, 78 p. (G.)

Signée à la fin : MAITRE, AGUSTIN, GIGNOUX.

Autre édition : in-8°, 59 p.

390. Les manes de M. de Bon** (DE BONTEVILLE), évêque de Gr. (Grenoble) à M. de B*** (Brienne), archevêque de S*** (Sens), des Champs-Elysées ce 17e (1789), in-8°, 8 p. (G.)

391. Procès-verbal des Etats-Généraux tenus aux Enfers, à l'arrivée de Lamoignon, garde des sceaux de France. *S. l. n. d.*, in-8°, 31 p. (G.)

Pamphlet satyrique dans lequel l'évêque de Grenoble Hay de Bonteville, joue le principal rôle.

392. Au rédacteur politique du *Mercure de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

France, par un Dauphinois, *s. l.*, 1789, in-8°, 4 p (G.)

« Ces pauvres Dauphinois, monsieur, ne seront donc jamais dans vos bonnes grâces. Les Edits du 8 mai nous divisaient, il y a quelques mois, aujourd'hui vous critiquez notre *mandat* et nos *députés*. C'est nous condamner bien vite et de bien loin. »

393. Avis salutaire au Tiers-Etat, sur ce qu'il fait, ce qu'il est et ce qu'il peut être, par un jurisconsulte allobroge (SERVAN). *S. l.*, 1789, in-8°, 63 p. (G.)

394. Lettre de frère François-Xavier (TEISSIER), supérieur des écoles chrétiennes de la maison de Die, à monseigneur de Marbeuf, archevêque et comte de Lyon, commandeur du Saint-Esprit, et ministre du roi au département de la feuille des bénéfices. *S. l. n. d.* (1789), in-8°, 31 p. (G.)

Remontrances sur les abus de pouvoir de M. de Marbœuf, critique la nomination de M. de Plan des Augiers, évêque de Die à l'abbaye de Longay, avarice de cet évêque Dauphinois, anecdote sur la défaite de nos troupes au col de l'Assiette. Bonté du chanoine de Nantes. Notes critiques sur Hay de Bonteville, évêque de Grenoble, et sur l'archevêque d'Embrun, de Leyssins.

395. Le *Citoyen des Alpes*, ou observations morales et politiques, par M. l'abbé POLLIN.

Faites mieux que je ne dis.

A Turin; et se trouve à Paris, chez Buisson, libraire, hôtel de Coëtlosquet, rue Haute-Feuille,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n° 20, 1789, 2 vol. in-8°, de XII, 305 p., 2 p, n. chiff. pour la table et 308 p. et 2 p. n. chiff. table (G.)

2e édition : *Paris, Buisson*, 1791, 2 vol in-8°.

Dédicace aux Etats du Dauphiné. C'est avec confiance, dit l'auteur, que je vous présente cet ouvrage, puisqu'il ne renferme que des pensées que j'ai puisées au milieu de vous... Ce fut un moment bien glorieux pour vous, que celui où, tous assemblés dans l'ancienne demeure du dernier connétable de France, vous discouriez sur le sort du peuple, et vous confondiez vos vœux pour porter des adoucissements à ses maux. Que ce jour soit toujours présent à la mémoire de nos derniers neveux !...



396. Règlements des Etats de Dauphiné, pour les ponts-et-chaussées. *A Grenoble, chez Cuchet, imprimeur-libraire de Mgr le duc d'Orléans et de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Monseigneurs des Etats de la province de Dauphiné, 1789, in-8°, 24 p. (M.)

Règlement divisé en 7 chapitres, signé J.-G., archevêque d Vienne, président et Mounier, secrétaire.

397. Ultimatum d'un citoyen du Tiers-Etats, au mémoire des princes, présenté au roi 1789. *Discite justitiam moniti, et non temnere plebem.* S. *l. n. n.* (Grenoble), in-8°, 36 p.

Relatif à la représentation du Tiers-Etat.

398. Avis à mes concitoyens, (par MOUNIER). Janvier 1789, in-8°, 15 p. (G.)

(Sur le titre un fleuron représentant la justice.)

Autre édition : sur le titre deux colombes, au bas du titre on lit : *janvier* 1789. In-8°, 15 p.

Cette brochure commence ainsi : « Braves et généreux dauphinois, a peine l'aurore du bonheur commence à luire sur vos têtes; et le démon s'efforce d'abattre le monument, élevé par votre prudence sur les ruines du despotisme ministériel ! »

399. Deuxième mémoire d'une partie du clergé et de la noblesse pour servir d'interprétation au premier. 1789, in-8°, 12 p.

400. Considérations sur les gouvernements, et principalement sur celui qui convient à la France, par M. MOUNIER, membre du comité chargé du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

travail relatif à la constitution. *Grenoble, impr. de J.-M. Cuchet*, 1789, in-8°, 64 p.

Autre Edit : *Paris chez Baudouin*, 1789, in-8°, 54 p. — *Versailles, de l'impr. de Ph. D. Pierres*, 1789, in-8°, 66 p.

Dans son introduction, Mounier s'exprime ainsi : « Je ne crois pas que j'ai pu nuire à ma patrie en prouvant les dangers des privilèges des provinces, dans l'Assemblée tenue à Vizille le 21 juillet 1788, où l'on déclara que les Etats de Dauphiné ne reconnoîtroient jamais d'autres subsides que ceux qui seroient accordés par les Etats généraux — en contribuant à la constitution des Etats de Dauphiné, — en dénonçant dans l'Assemblée tenue à Romans, les inconvénients de la séparation des ordres. — En combattant dans les Etats de la même province les systèmes présentés par la majorité des notables etc... »

401. Protestations des gentilshommes du Dauphiné. *S. n. n. l. n. d.* 1789, in-8°, 7 p.

Les signataires nomment une députatation pour réclamer auprés du roi diverses modifications dans le mode de votation par les députés.

402. Mémoire d'une partie du clergé et de la noblesse de dauphiné, (janvier 1789), in-8°, 7 p.

« Nous nous applaudissons Sire, d'avoir renoncé à nos anciennes prérogatives, et d'avoir établi entre tous les ordres une parfaite égalité. L'illusion s'est dissipée. L'égalité, l'objet des vœux des deux premiers ordres, a disparu, et nous avons vu avec autant de peine que de surprise, que dans l'Assemblée des Etats tenus à Romans, le clergé, la noblesse et le Tiers-Etats, n'y avaient pas été représentés comme ils auraient dû l'être. Ils réclament contre les projets ambitieux de ces membres des communes qui ont demandé impérieusement qu'on délibérerait par tête les trois ordres ordres réunis, etc...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce mémoire est signé :

P. L. archevêque, prince d'Embrun. L'abbé de SAINT-GENIS. Le marquis de MONTEYNARD. Le marquis de MARCIEU. Le marquis d'AUTICHAMP. Le comte de FLOTTE. Le marquis de la TOUR-DU-PIN MONTAUBAN. Le marquis de GRAMMONT duc de CADEROUSSE.

Comme fondés de pouvoir de plus de cent trente membres du clergé et de la noblesse du Dauphiné.

403. Mémoire d'une petite et très petite partie du clergé et de la noblesse soit-disant de Dauphiné, en vers burlesques. *S. l. n, d.* in-8°, 14 p. (G.)

Sur deux colonnes, dans la première, le mémoire précédent, dans la seconde, la parodie en vers en face de chaque paragraphe.

« ...A Votre Majesté, qu'il plaise
Considérer toute à son aise,
Quelques articles du mandat,
Composé par le Tiers-Etat,
Fixant des pouvoirs les limites,
Et voulant régler les conduites
De ceux qui seront députés,
Comme on fait a des hébétés,
Elle y verra non sans surprise,
La plus révoltante entreprise
Que le Tiers-Etat pût former,
Que nous aurions pu réprimer,
Si nous n'eussions pensé d'avance,
Qu'on nous devoit la préférence;

. . . . . .

Il demanda, d'un ton d'empire
Qui ne nous fit pas beaucoup rire,
Que les trois ordres réunis
N'auroient pas des airs de mépris,
Qu'on délibéreroit par tête,
Que chacun y seroit honnête.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce qu'il auroit à prononcer,
Seroit dit sans se courroucer ;
Que le tiers feroit politesse,
Comme il le doit, à la noblesse,
Qui, de même, de son côté,
Seroit comme elle avoit été.

. . . . . .

Lors des premières assemblées à Vizille, la noblesse exigea du Tiers-Etat, de retrancher tous les honneurs qu'il voulait lui rendre en disant qu'ils étaient tous citoyens.

404. Mémoire pour une partie du clergé et de la noblesse du Dauphiné présenté aux Etats généraux.

Les trois ordres de Dauphiné espèrent qu'on ne regardera pas comme constitutionnels des abus qui n'ont jamais été sanctionnés par aucune loi.

Lettre écrite à S. M. par les trois ordres de la province de Dauphiné, le 8 novembre 1788. *S. l. n. n. n. d.* in-4°, 103 p. (G.)

Ce mémoire est important, c'est le manifeste destiné aux Etats-Généraux de la partie opposante du clergé et de la noblesse de Dauphiné qui avait protesté après les décisions prises à Romans et précédemment à Vizille.

Il est signé par Mgr l'archevêque d'Embrun, l'abbé de Saint-Genis, marquis de MONTEYNARD, marquis de MARCIEU, marquis d'AUTICHAMP, comte de FLOTTE, marquis du PUY MONTBRUN, vicomte de VAULX, marquis de la TOUR-DU-PIN-MONTAUBAN, marquis de GRAMMONT, comme fondés de pouvoir de plus de cent trente membres des Etats de Dauphiné.

405. Supplément au dernier procès-verbal des trois ordres et des Etats du Dauphiné du mois de décembre 1788, ou examen de la conduite des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dissident, par M. M....., l'un des membres des Etats de Dauphiné, 1789. *S. l. n. d.* in-8°, 48 p. (C.)

« Le dauphiné est toujours digne de sa gloire : ses habitants sont incapables de vouloir s'avilir aux yeux de l'Europe : ils con) naissent l'imperfection de quelques articles de leurs Etats etc... »
A la p. 3, on lit : « par un observateur, membre des Etats. »

406. Arrêté de l'Assemblée de Romans, du 2 janvier 1789. *S. l. n. n.* in-8°, 4 p. (G.)

« Les députés de la prov. n'ont pouvoir de paraître que dans une assemblée ou le tiers aura des représentants en nombre égal aux deux premiers ordres réunis, ou tous les ordres délibéreront ensemble, ou les suffrages seront comptés par tête. »
A la p. 3 ; noms des onze députés déjà nommé pour les Etats-Généraux.

407. Air chanté par Mlle Du Château, à l'ouverture du concert de Grenoble, le 5 janvier 1789, (musique de M. DE LATRE, paroles de M. ROSAMBERT), in-8°, 1 p.

408. Du sept janvier mil sept cent quatre-vingt-neuf, nous soussignés, membre du clergé et de la noblesse, etc... *S. l. n. d.* in-4°, 3 p. (G.)

Arrêté des membres du clergé et de la noblesse, députés aux Etats de Dauphiné, et adjoints aux dits Etats assemblés à Romans qui sollicite en faveur de la famille de M. Imbert Desgranges, des lettres de noblesse. (G.)

409. Nous gentilshommes députés et adjoints

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux Etats assemblés à Romans..... 7 janvier 1789. *S. l. n. d.* in-4°, 2 p. n. chiff. (G.)

Declaration relative à M. Imbert Desgranges, qui devra, lorsqu'il aura obtenu des lettres de noblesse, jouir de l'exception faite en faveur des nobles qui ont assisté à l'Assemblée de Vizille. Suivent les signatures.

410. Mandats donnés à MM. les députés du Dauphiné pour leurs pouvoirs aux Etats-Généraux prochains à Romans le 9 janvier 1789, *s. l. n. n.*, in-8°, 7 p. (G.)

Défense de délibérer séparément, donne mandat spécial de procurer la réforme des abus relatifs aux tribunaux et à l'administration de la justice, etc., etc.

411. Pouvoirs des députés de la province de Dauphiné aux Etats-Généraux, 1789. *S. l. n. n.*, in-8°, 13 p. (G.)

Extrait du procès-verbal des Etats de Romans des 31 déc. 1788 et des 2 au 9 janv. 4, 5, 6, 7, 8 et 9 janv.

412. Délibération du bourg de Cucuron (Vaucluse) contenant sa profession de foi civile; son vœu en faveur de la constitution Delphinale, etc. Du 9 janv. 1789. *A Aix, chez Gibelin David et E. David, avocats, imp.* Ord. du roi et du pays, 1789, in-8°, 32 p. (G.)

Discours de M. Clémentis, maire «... La promesse tant désirée, des Etats-Généraux, ces mots de vie et de régénération ont enfin été prononcés. Le génie protecteur de la France, les a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

portés aux Alpes Dauphinoises, et déposés sur la tombe de Bayard. A cet aspect, les descendants ou les émules de ce héros, ont abjuré des principes indignes de leur âme vertueuse et de leur siècle. »

413. Extrait du procès-verbal des Etats de la province de Dauphiné assemblés à Romans (du 31 décembre 1788 au 9 janvier 1789) in-8°, 20 p. (G.)

Cet extrait renferme les pouvoirs donnés par l'Assemblée de Romans aux membres qui seront nommés aux Etats-Généraux. Election des membres des Etats qui doivent représenter la province.

414. Observations d'un citoyen, sur l'addition faite le 9 janvier au mandat donné à Romans aux représentants de Dauphiné *s. l.*, 1789, in-8°, 19 p. (G.)

On y avait chargé les députés de demander une constitution qui ne permette pas « qu'aucun subside soit *perçu* sans le libre consentement des Etats-Généraux en préférant les genres d'impôts et de perceptions les plus compatibles avec la liberté publique et individuelle et *les plus susceptibles d'être également repartis sur tous les citoyens.* »

« Cette addition blesse-t-elle les plebeïens Dauphinois, et surtout les possesseurs des fonds roturiers ?

Voilà ce qu'examine l'auteur de cette brochure.

415. *Avis.* (donné par Cuchet, libraire à Paris le 11 janv. 1789.) *S. l. n. n.*, in-8°, 2 p.

Il prévient le public qu'on vient de répandre un imprimé ayant pour titre: DAUPHINÉ : *Arrêté de l'Assemblée de Romans du 2 janv. 1789* qui renferme quelques pouvoirs des députés du Dauphiné aux Etats-Généraux, auquel on ne doit ajouter aucune confiance. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

416. Essai sur les moyens locaux les plus assurés, et les moins dispendieux de faire cesser le fléau de la mendicité à Valence, sans que les pauvres, tant citoyens qu'étrangers, soient moins secourus, par M. ACHARD DE GERMANE, avocat au Parlement de Dauphiné, *S. l.*, 1789, in-8°, 152 p. (G.)

Ce mémoire dont le sujet avait été mis au concours le 26 août 1780 par la Société académique et patriotique de Valence, fut couronné dans la séance du 12 janv. 1789. A la p. 107 se trouve le mémoire sur le même sujet qui a obtenu l'accessit, par M. REGNAUD-LAGARDETTE.

417. Nouvelles du Dauphiné. Lettre d'un membre des Etats du Dauphiné, du 12 janvier 1789. — Mandat donné par les Etats de Dauphiné à leurs députés aux Etats-Généraux et arrêté dans la séance du 9 janvier 1789. *S. l.* 1789, in-8°, 7 p. (G.)

« Vous voilà donc, messieurs du Tiers, dans une crise bien intéressante, et vraisemblablement salutaire : et moi aussi je crie *bravo*... »

418. Lettre écrite à M. Necker par les Etats de la province de Dauphiné, sur son rapport fait au roi dans son conseil. *S. l. n. n.*, in-8°, 2 p. (G.)

Sur les formes des Etats-Généraux. Lettre signée MOUNIER. A Romans, le 12 janv. 1789, « tous les cœurs Dauphinois sont à vous pour jamais. »

419. Observations lues dans la séance des Etats de Dauphiné du 15 janvier 1789 par M. FARCONNET,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avocat au Parlement, servant de réponse aux mémoires et requêtes présentés au roi par M. le vicomte de Pons et M. le comte de Bérenger, sur le droit qu'ils prétendent avoir d'être membres nés des Etats de Dauphiné et d'y précéder les autres gentilshommes. — Extrait du procès-verbal des Etats de Dauphiné, assemblés à Romans. Du 15 janvier 1789. (Signé : Mounier.) *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, imprimeur, de Mgr le duc d'Orléans et de Nosseigneurs des Etats de Dauphiné, place Saint-André, 1789*, in-4°, 22 p. et 2 p. n. chiff., (G.)

420. Lettre d'un député des Etats de Dauphiné à un de ses compatriotes. *S. l. n. n.*, 1789, in-8°, 8 p. (G.)

Observation sur « le détail de ce qui s'est passé aux Etats que nous venons de tenir à Romans. »

421. Extrait des registres des délibérations de l'Université de Valence. *Valence chez J.-J. Viret, S. d.*, in-8°, 10 p. (G.)

Contient : délib. du 6 janv. 1789 au sujet du mémoire de l'Université de Toulouse qui demande d'envoyer des députés particuliers aux Etats-Généraux du royaume. Le recteur consulte les Etats de la province. Suit la lettre écrite à ce sujet à l'archev. de Vienne, signée F. B. Clerc, recteur. Valence, le 9 janv. 1789. Extrait du procès verbal des Etats de Dauphiné assemblés à Romans du 12 janv. 1789; Ils n'estiment pas que les Universités puissent avoir des députés particuliers aux Etats-Généraux. Lettre de l'archev. de Vienne au recteur de l'Université de Valence,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

15 janv. 1789. Extrait des registres de l'Univ. de Valence 17 juin 1789. Adhésion à la décision des Etats.

422. Médaille en cuivre trouvée le 11 novembre 1788 à Corenc, chez M, Letourneau, secrétaire du roi. (Gravée par le sieur Teron, rue Marchande, à Grenoble. Prix. 6 sous.) Grenoble, 23 ianv. 1789.

Relative aux anciens Etats du Dauphiné, elle fut gravée pour la circonstance. — Voyez une lettre de Letourneau. *Affiches de Dauphiné* n° 30, du 21 nov. 1788.

423. Délibération de la communauté de Saint-Vérant, contenant sa réclamation contre l'addition au mandat, donné par les Etats de Romans aux députés pour les Etats-Généraux (du 1ᵉʳ février 1789) in-8°, 15 p. (G.)

Protestation et réclamation sur l'article de l'Assemblée de Romans, relatif à la nobilité des fonds.

424. Avis au clergé par un pasteur du second ordre, le 15 février 1789. en Dauphiné, *s. l.*, in-8°, 32 p.

425. Extrait des registres de la sénéchaussée principale et siège présidial de Montélimar, du 20 fév. 1789. Discours de M. de SALAMON en la chambre du Conseil, in-8°. (B. C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

426. Plan d'un mémoire, par un vicaire savoyard qui ne possède, avec son curé, que 900 livres de rente (24 janvier 1789,) (par L. P. BÉRENGER). *Grenoble, de l'imp. des Communes, (veuve Giroud et fils) l'an de justice* 1789, in-8°, 63 p. (G.)

Lettre à M. ****, avocat à Paris, en lui envoyant le canevas suivant. (Grenoble, mardi gras, 1789). Réponse au vicaire savoyard (signé N...) Esquisse du mémoire pour les curés (en quatre parties).

427. Délibération et convocation de la municipalité de la ville de Vienne, autorisée par M. VACHER MONTJOLY, maire, pour l'Assemblée générale des Trois-Ordres. 25 février 1789, in-8° *s. l.*, 16 p. (G.)

P. 4 : Assemblée des Trois-Ordres du 2 mars. Nomme président le comte de Portalès. Délibération sur l'arrêt du Parlement du 17 fév. et sur les boucheries, etc. etc.

428. Délibération des nobles de la ville de Vienne relativement à l'indemnité accordée par les Etats de Dauphiné 1789, 25 février, *s. l.* in-8°, 8 p. (G.)

« Renoncent à la nobilité des fonds et demandent qu'elle soit abrogée sans réserve. »
Cette délibération est signée par 70 signataires.

429. Renonciation des citoyens et élection de Vienne, concernant la nobilité des fonds. *A Vienne, de l'imp. de la Veuve Védeilhé* (25 février) 1789, gd. in-12. (C.)

Pièce importante : Elle est la première protestation que nous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

connaissions contre le rachat des exemptions de tailles, rachat que l'assemblée de Romans avait prescrit à ses députés aux Etats-Généraux.

430. Dénonciation au public d'une prétendue protestation de quelques membres de la noblesse et du clergé du Dauphiné, par des Dauphinois (M. LENOIR-LAROCHE). *Paris, le 28 février* 1789, in 8°, 32 p.

Autre édition, in-8°, 35 p. à la fin on lit : Paris, le 28 fév. 1789.

« Nous prions donc instamment le public de croire que les nobles et ecclésiastiques de Dauphiné n'ont eu aucune part aux protestations qui paraissent sous leurs noms. »

431. Fausse tentative de la Discorde en Dauphiné.

« *Et vous aussi, chers Dauphinois !*
« *Mais souvenez-vous de Vizille.*

(Une renommée.) *A Vizille, chez les frères Concord, au Faisceau. (Grenoble, Cuchet)* 1789, in-8°, 38 p. (G.)

A la p. 32 : Protestation anonyme de quelques ecclésiastiques et nobles du Dauphiné.

Autre édition, in-8°, 32 p.

L'auteur montre l'inconvénient de délibérer par ordre ; il termine par une charge contre l'archevêque d'Embrun.

432. Lettre des procureurs généraux syndics des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Etats de Dauphiné à MM. les officiers municipaux de... Grenoble, le 28 février 1789, *s. l. n. d.*, in-4°, 5 p. n. chiff. (G.)

« Les députés qui ont assisté aux assemblées générales des Trois-Ordres et qui voudront être payés le seront par les communautés qui les ont envoyés. »

433. L'antiprotestant ou 600,000 contre 100, février 1789. *S. l. (Grenoble)*, in-8°, 21 p. (G.)

Autre édition : *S. l.*, février 1789, 17 p (G.)

En réponse à la protestation de la noblesse de Dauphiné contre la constitution des Etats de la province.

434. Avis au clergé et à la noblesse du Dauphiné, qui peut être utile à tous les ordres du royaume, février 1789, in-8°, 23 p.

435. Extrait du registre des délibérations du conseil des notables de la ville et communauté de Pierrelatte, du 1er mars 1789, in-4°, 2 p. (G.)

Le Conseil adhère à la délibération de la communauté de Saint-Véran (près Saint-Marcellin) du 1er février, sur l'abrogation de la nobilité des fonds de la province.

436. Extrait des registres des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Tain, du 8 mars 1789, in-8°, 7 p. (G.)

Les propriétaires des fonds nobles déclarent renoncer à toute indemnité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

437. Renonciation à l'indemnité par la communauté de la Mure, du 9 mars 1789, in-8°, 3 p. (G.)

Renonciation par quelques propriétaires à toute indemnité en faveur des fonds nobles qu'ils possèdent et consentement par eux à payer les impôts comme des fonds roturiers.

438. Arrêt de la cour de Parlement, aides et finances de Dauphiné du 10 mars 1789, qui fixe les honoraires des juges, pour la signature des sentences rendues à l'audience. (du 10 mars 1789). *A Grenoble, de l'imp. de Nosseigneurs de Parlement au Palais, 1789*, in-4°, 3 p. (G.)

439. Renonciation à l'indemnité par les bourgeois et habitants des mandements de la Tour-du-Pin, Saint-Chef, Chapeau-Cornu, Damptezieux, tous possesseurs de domaines ou fonds nobles. Fait à la Tour-du-Pin le 10 mars 1789, in-8°, 11 p. (G.)

440. Sassenage, le 11 mars 1789. Messieurs et chers confrères, Nous sommes informés, par le receveur particulier des décimes, que le bureau diocésain vient d'accroître d'un dixième celle des curés, déjà augmentées en 1787... *S. l. n. n.*, in-4°, 3 p. n. chiff. (G.)

Lettre circulaire signée C. Jiclar, curé des Côtes de Sassenage, Delisle, curé de Noyarey, Bertrand, curé de Seyssins, etc., relative aux mesures à prendre touchant les impositions du clergé.

441. Lettre de M. le marquis d'Autichamp (J.-T.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Beaumont), l'un des députés de la noblesse de Dauphiné, à M. le comte de Vienne, président du comité de la noblesse de Bourgogne (Paris le 15 mars 1789), *S. n. n.l. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

Protestation contre le grand nombre de gens de lois qui ont fait partie des Etats, contre la manière de procéder aux élections et demande au roi d'annuler ou de reformer le règlement de la nouvelle constitution des Etats.

442. Arrêt de la cour de Parlement, aides et finances de Dauphiné du 17 mars 1789, concernant la liberté du commerce des grains et farines dans l'intérieur du royaume. *A Grenoble, de l'imp, Vve Giroud et fils, imp. au Palais*, in-f° Placard sur 2 col. (G.)

443. Prospectus pour la formation d'une compagnie d'actionnaires, à l'effet de dériver les eaux de la Romanche, qui seront employées à arroser la plaine au-dessus de Grenoble, *s. l. n. n. n. d.*, in-4°, 4 p. n. chiff. (M.)

Ce projet a été rédigé par M. Mongenet, ingénieur des Ponts et Chaussées, approuvé par les Trois-Ordres de Dauphiné le 17 mars 1789.

444. Délibération des communautés de Villard-Chevrières, Blanieux, St-Apollinard et Bessin, du 22 mars 1789. *S. l. n. n. n, d.*, in-8°, 9 p. (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

445 Mémoire pour servir de réponse à l'extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné du 24 mars 1789 à neuf heures du matin. *S. l. n. n n, d.*, in-8°, 7 p, (G.)

« Le procès-verbal n'a point énoncé les faits tels qu'ils se sont passés, en conséquence nous l'attaquons de parfaite nullité. » Suivent les erreurs relevées dans le procès-verbal.

446. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné du 24 mars 1789, *s, l,*, in-8°, 17 p. (M.)

Des 24 et 25 mars 1789. Protestation contre le mémoire d'une partie de la noblesse du Dauphiné. Signée : le commandeur de RIGAUD, MOUNIER, secrétaire des Etats.

447. Seconde réponse au procès-verbal de la commission intermédiaire du Dauphiné 1789. *S. l.*, in-8°, 23 p.

Examine en détail la délib. de la commission intermédiaire qu'elle désapprouve.

448. Renonciation des citoyens et propriétaires dans l'isle de Crémieu, élection de Vienne, concernant la nobilité des fonds, du 25 mars 1789. *Vienne, Vve Védelhié, 1789*, in-8°, (G.)

Renoncent à la nobilité des fonds, — p. 9 : Renonciation des citoyens de Vienne, du 3 mars 1789.

449. Lettre des échevins de Vienne au sujet de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'arrêté du 13 nov. 1788 contre Peyrard. 27 mars 1789. *S. l.*, in-8°, (B,)

450. Copie de la lettre écrite par la commission intermédiaire, le 27 mars 1789, à toutes les communautés du bailliage de St-Marcellin. *S. l. n. d.*, in-4° 3 p. n. chiff. (G.)

Autre édition, 2 p. n. chiff. (sans les signatures des membres de la comm. intermédiaire) (G.)

La municipalité de Saint-Marcellin avait convoqué toutes les communautés de son bailliage pour le 15 avril.

« Nous trahirions les intérêts que la province nous a confiés, si nous négligions de vous avertir de tous les dangers attachés à une pareille démarche. »

451. Coup d'œil sur la lettre de M. de Calonne, par M. Barnave, député de la province de Dauphiné aux Etats-Généraux. Dauphiné 28 mars 1789. in-8°, 29 p. (G.)

« M. de Calonne a consommé la ruine des finances dans une administration de moins de quatre ans, etc. »

452. Copie d'une lettre écrite par le clergé et la noblesse de Valence à la commission intermédiaire. Valence 29 mars 1789, in-8°, 1 p. (G.)

Adhésion à la délibération de la commission intermédiaire du 25 de ce mois « ainsi qu'aux principes patriotiques qui vous l'ont dictée », suivent les signatures.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

453. Délibération de la ville et communauté de Bourgoin, 29 mars 1789, in-8° 7 p. (G.)

Demande que la nobilité des fonds soit abrogée par les Etats-Généraux.

454. Lettre du vicomte d'A. (D'ALLARD) à Messieurs de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné *S. l.*, 1789, in-8°, 35 p. (G.)

C'est une réponse à la délibération de la commission du 24 mars 1789.

455. Réponse des députés de la province de Dauphiné aux Etats-Généraux au nouveau mémoire intitulé : *Mémoire pour une partie du clergé et de la noblesse de Dauphiné. S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 48 p.

Suivie de l'Etat exact des signatures, telles qu'elles se trouvent apposées à l'acte de protestation, etc. avec pièces justificatives 31 p.

456. Renonciation des citoyens de la ville de la Côte-Saint-André, élection de Vienne, concernant la nobilité des fonds et l'indemnité réclamée aux Etats de la province, 3 mars 1789. *Vienne, veuve Védeilhé 1789*, in-8°, (G.)

457. Mémoire à consulter et consultation pour les curés du Dauphiné, relativement aux Etats-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Généraux. Paris le 31 mars 1789. *s. l.* (*Paris,*) *imp. de A. Simon 1789*, in-4°, 11 p. (G.)

Mémoire signé par Reymond, curé de Saint-Georges de Vienne, et la consultation rédigée par quatre avocats de Paris : MM. Agier, Maultrot, Mey, Jabineau.

« Il est indispensable que les curés du Dauphiné soient représentés aux Etats-Généraux. »

458. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné (du 31 mars 1789.) *S. l. n. d.* (*Grenoble, J.-M. Cuchet 1789*) In-4°; 12 p. (G.)

Contient les lettres de MM. Desherbeys, Montcla, de Rigaud et du comte d'Urre par lesquelles ils déclarent qu'ils n'ont point signé l'écrit intitulé : *Mémoire d'une partie du clergé et de la noblesse de Dauphiné.* Lettre des officiers municipaux de Saint-Marcellin et délibération de la même ville des 15 et 29 mars 1789 (adhésion à la renonciation formelle à la nobilité des fonds.)

459. Le songe d'un Dauphinois, suivi du réveil d'un vrai patriote. *S. l. n. n.*, mars 1789, in-8°, 37 p. (G.)

« Est-ce que nous ne poursuivrions qu'un fantôme ? Voudrait-on nous tromper ? et toi... Non, je ne le puis croire, c'est vous que j'en atteste sublimes défenseurs de la vérité, vous que la renommée attend aux Etats-Généraux, pour y couronner votre gloire des mains de la reconnaissance et de la liberté. »

460. Réponse des députés de la province de Dauphiné aux Etats-Généraux au nouveau mémoire intitulé : *Mémoire par une partie du clergé et de la*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

noblesse de Dauphiné. (Paris, imp. de la veuve d'Houry et Debure. S. d., in-4°, 50 p. et 1 f. blanc.

Et à la suite :

Etat exact des signatures telles qu'elles se trouvent apposées à l'acte de protestation signifié à la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné et à monseigneur l'archevêque de Vienne, président des Etats de la province le 6 et 8 avril 1789 de la part de M. le comte de Mercy. *Paris, imp. de la veuve d'Houry et Debure. S. d.*, in-4°, 27 p. (C.)

C'est une édition imprimée à Paris de la réponse des députés de Dauphiné à la protestation d'une partie de la noblesse et de la liste annotée et critiquée des signatures de cette protestation contre le mandat impératif donné à Romans.

461. Renonciation à la noblité, par des propriétaires possédans biens nobles, citoyens des Trois-Ordres, de la ville de Montélimar 3 avril 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 11 p. (G.)

Déclaration des citoyens de la ville de Vienne, du 25 février 1789 à laquelle adhèrent les citoyens de la ville de Montélimar. Délibération de la commune de Taulignan qui adhère à la délibération de la ville de Montélimar du 12 avril 1789.

462. Délibération de la ville de Saint-Marcellin en Dauphiné du dimanche 5 avril 1789 devant nous Jean-Baptiste BERRUYER, avocat en la cour, maire de la ville de Saint-Marcellin dans l'auditoire royal,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

écrivant le secrétaire en l'hôtel de ville. *S. l.* in-8°, 20 p. (G.)

Les propriétaires de fonds roturiers déclarent ne pas adhérer à la clause touchant la nobilité des fonds, contre laquelle ils protestent et s'en remettent quant à ce, à ce qui sera statué par les Etats-Généraux... Les propriétaires de fonds nobles renoncent à la nobilité de leurs fonds... » — suivent diverses lettres concernant cette délibération.

463. Délibération de la communauté du Bourg-lès-Valence du 5 avril 1789, *s. l.*, in 8°, 10 p. (G.)

Les propriétaires des fonds nobles déclarent renoncer à toute indemnité.

464. Etat exact des signatures, telles qu'elles se trouvent apposées à l'acte de protestation signifié à la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, et à Monseigneur l'archevêque de Vienne, président des états de la Province, les 6 et 8 avril 1789, de la part de M. le comte de Mercy, agissant en vertu d'une procuration de MM. le marquis de Grammont, le marquis Dupuy-Montbrun et le comte de Flotte; lesquels se sont dit, dans l'acte de procuration, députés des deux premiers ordres du Dauphiné, chargés des pouvoirs d'un très grand nombre de membres de ces deux ordres, avec observations y relatives, *s. l. n. n. n. d.*, in-8°, 31 p., (G.)

De la p. 21 à 31. Pièces justificatives des dèsaveux; lettres de MM. MONICAULT, de la LOMBARDIÈRE, du comte d'URRE, de M. de BONNIOT, du chevalier de BONNE-VERCORS, de M. de MÉPIEU, du marquis de TALARU, du comte de SALLEMARD, de M. RIGOD DE

EFERUS - Recherches & Classification numériques

TERREBASSE, de M. de BELLE, de M. D'ALLARD, de M. de VESC DE LALO, de M. DESHERBEYS, du baron de VERNA et de M. de MONCLA.

465. Lettre du roi à la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, portant convocation des représentants de la province aux Etats-Généraux pour le 27 avril. Donné à Versailles le 7 avril 1789. *S. l.*, in-4°, (G.)

466. A Villeneuve (d'Uriage) le 8 avril 1789. Messieurs. — Suit une lettre signée HACHE. Adressée aux curés du diocèse. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

Il faut avoir, dit-il, un représentant par diocèse aux Etats de la province et aviser à avoir un adjoint à notre syndic, et obtenir la publicité du tableau des décimes.

Suit un extrait du livre des délibérations de l'archiprêtré d'Herbeys, du 2 avril 1789, par lequel le curé Hache fut nommé député des curés de l'archiprêtré d'Herbeys.

467. Délibération de la communauté du Passage, du 13 avril 1789, *s. l.*, in-8°, 6 p. (G.)

Protestation contre l'indemnité en faveur des fonds nobles, contre les rentes en grains, et demande de fixer en argent le prix des rentes en grains.

468. Extrait du procès-verbal de la Commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, du 13 avril 1789 *s. l.*, in-4°, 4 p. (G.)

Le commandeur de RIGAUD, président, a mis sur le bureau

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une lettre du roi portant convocation des représentants de la province aux Etats-Généraux pour le 27 du présent. Suit cette lettre — Lettre de M. BARTHÉLEMY D'ORBANNE du 13 avril, qui déclare ne pouvoir se rendre à Paris.

469. Lettre des procureurs généraux syndics aux officiers municipaux des communes dans laquelle se trouve la copie de l'ordre du roi pour la convocation des députés de la province aux Etats Généraux. 14 avril 1789, *s. l.* In-8°, 5 p.

470. Seconde doléance des habitants des paroisses de Virieu, Blandin, Panissage, Chélieu, Chassigneu, Saint-Honoré, Valencogny et Saint-Christophe-du-Pin, qui composent la communauté de Virieu, *s. l. n. d.*, in-8°. 28 p. (G.)

Demandent au roi d'ordonner un nouveau code de lois, qui frappent également tous les Français, qui mettent le faible à l'abri du fort, de supprimer les douanes et d'abolir la Cie des Indes.

471. Cahier des doléances de la ville de Vienne, du 16 avril 1789, *s. l.*, in-4°, 17 p.

Divisé en 3 chapitres : Des lois constitutionnelles. Des lois et des tribunaux, de l'agriculture et du commerce. Du clergé, des finances et des impôts. Suivent 89 signatures: BONIN, ALMERAS, BOUTHIER, BERTET-DUPINAY, etc.

472. Supplément à l'affiche de Dauphiné, du 17 avril 1789. Imprimé par ordre de la Commission intermédiaire. *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 4 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Sept lettres ou déclarations relatives aux *réclamations de quelques membres de la noblesse*, qui affirment ne pas avoir signé ce mémoire: elles émanent de MM. le chevalier Bonne-Vercors, Rigod de Terrebasse, de Meypieu, de Vesc-de-Lalo, de Belle, Cte d'Allard, abbé de la Lombardière.

473. Extrait du procès-verbal de la Commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, du 17 avril 1789. *A Grenoble, de l'imprimerie de J. M. Cuchet, imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans et de nosseigneurs des Etats de Dauphiné, place Saint-André.* 1789, in-4°, 6 p. (G.)

Sur la libre circulation des grains, les travaux publics de cette année, l'abolition des corvées, etc. Signé à la fin : le commandeur de Rigaud, président.

474. Mandement de Monseigneur l'évêque de Gap (François-Henri) de la Broue de Vareilles, qui ordonne des prières dans son diocèse à l'occasion de la tenue des Etats-Généraux du Royaume. Du 18 avril 1789 (armes de l'évêque). *A Grenoble, de l'imprimerie de Vve Giroud et fils. Imprimeurs de Mgr l'évêque de Gap et du clergé* 1789, in-4°, 11 p. (G.)

475. Adhésion de M. Gabriel Perreton, avocat au Parlement de Dauphiné, à la renonciation, à la nobilité des fonds, et à toute indemnité à ce sujet, faite par les habitants du Tiers Ordre de la ville de la Côte-Saint-André, et par ceux de la paroisse de Gillonay, 19 avril 1789, *s. l.*, in-8°, 3 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

476. Délibération des conseillers et notables de la ville du Pont-de-Beauvoisin où ont assisté les anciens échevins et autres officiers municipaux, du 24 avril 1789, in-8°, 7 p. (Bibl. de M. MASIMBERT.)

477. Réflexions sur la nécessité de réunir les Trois-Ordres dans les assemblées nationales ; par M***, avocat au Parlement de Grenoble. *Londres* 1789, in-8°, 22 p. (G.)

A la page 12 un paragraphe sur l'assemblée de Vizille.

478. Lettre à M*****, avocat au Parlement de Grenoble, auteur des réflexions sur la nécessité de réunir les Trois-Ordres dans les assemblées nationales (à V..., le 25 avril 1789) *s. l. n. d.*, in-8°, 24 p. (B. de MASIMBERT.)

479. Journal des Etats-Généraux tenu par la députation du Dauphiné, *s. l. (Grenoble)* 1789. In-8°., 6 numéros :

N° I. du 26 avril au 9 mai.
N° II. du 11 mai au 16 mai, in-8°, 19 p.
N° III. du 18 mai au 23 mai, in-8°, 24 p.
N° IV. du 25 mai au 30 mai, in-8°, 24 p.
N° V. du 1er juin au 7 juin, in-8°, 38 p.
N° VI. du 8 juin au 14 juin, in°, 24 p. (G.)

480. Copie de la lettre écrite à M. le comte de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la Blache, en date de Paris, le 28 avril 1789, *s. l.*, in 8°, 14 p. (G.)

Signée : Le comte de Flotte, le marquis de la Tour-du-Pin Montauban, le marquis de Marcieu, Dupuis-Montbrun, le vicomte de Vaulx.

Relative au supplément à l'affiche du Dauphiné du 17 avril, qui contient copies de lettres et déclarations de personnes qui disent n'avoir eu aucune part à la signature du premier mémoire « que nous avons fait imprimer ».

Suit p. 6 et suiv. une liste exacte (par élection) des personnes qui « réclament une constitution juste et qui ne reconnaissent pas pour députés ceux des deux premiers ordres nommés à Romans ».

481. Election de Grenoble. Les président, lieutenant conseillers du roi élus en l'élection de Grenoble. Aux officiers municipaux de la commune de . Imposition pour les travaux publics et en remplacement de la corvée. Grenoble, 28 avril 1789 Signé : Prié, président, Boulon, lieut. Cros, Bernard, procureur du roi. *S. l. n. d.*, in-f°, 4 p.

482. La logique du Tiers-Etat, ou l'homélie d'un Breton à ses concitoyens.

Ne leur pardonnez pas, ils savent ce qu'ils font :
Si vous leur pardonnez ils vous écraseront,
L'aristocrate, amis, du mal fait une étude ;
C'est toujours d'un bienfait que naît l'ingratitude.
Quelquefois l'indulgence est un vice indulgent ;
Le courage est vertu, sans elle il se détend.

S. l. (Grenoble) avril 1789, in-8°, 4 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A la p. 24 on lit : Aux Dauphinois.

Chers Dauphinois, zélés patriotes, ne vous arrêtez point aux bruits populaires, touchant votre généreuse noblesse ; après tout ce qu'elle a fait, consentirait-elle à se dégrader ? Mes amis n'en doutez pas...

483. Observation d'un simple bachelier, sur la nobilité des terres, et sur l'indemnité annoncée par le supplément du mandat, que les Etats de la province de Dauphiné, ont donné à ses représentants aux Etats-Généraux. Avril 1789. *S. l.*, in-8°, 25 p, (G.)

Travail divisé en deux questions : 1° L'indemnité annoncée par les Etats de Dauphiné est-elle juste ? — Par qui l'indemnité proposée doit-elle être supportée ? — L'auteur pense que l'indemnité est due, et qu'elle doit être supportée par tous les Ordres de la province de Dauphiné ; si cette province trouve de l'avantage à racheter l'exemption des fonds nobles, et par les Trois ordres du royaume, si ce rachat peut intéresser les autres provinces.

484. Protestations faites par M. de Rollin premier avocat général du Parlement; et déposées au greffe de la cour le 1er mai 1789. *S. l.*, in-8°, 7 p. (G.)

Autre édition, *s. l. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

« Nous Jacques Fortunat Savoye de Rollin... Déclarons que nous regardons la transcription faite à la réquisition de M. le Conseiller de Meyrieu sur les registres de la cour, des protestations de plusieurs membres du clergé et de la noblesse sous la date du 6 avril... comme un acte aussi irrégulier dans la forme qu'il est unique par sa nouveauté... »

485. Lettre de M. l'archevêque d'Embrun (Pierre-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Louis DE LEYSSINS) à M. le marquis de Talaru. Paris le 1er mai 1789 (*S. l. n. d.*), in-8°. Bibl. Nat. L. B. 39, n° 1662.

486. *Uno avulso, non deficit alter.* Réponse positive à l'Etat *soi-disa it exact* des signatures des membres du clergé et de la noblesse de Dauphiné, réclamans contre les vices de la constitution des Etats, et de la nomination illégale de MM. les soi-disant députés de leur province aux Etats-Généraux (par M. Jean DE FALCOZ D'HARAUCOURT, de l'élection de Romans). *S. l. n. d.*, in-4°, 21 p.

Suit la « liste exacte des membres réclamans » et des lettres du vicomte de SALLEMARD, de RIGOD de TERREBASSE, du marquis de GRAMMONT, duc de CADEROUSSE, etc.

487. Les vicaires généraux du diocèse de Grenoble (de COURTOIS-MINUT, doyen, G. BARTELLEMY, v. g., REYNAUD, v. g. GAILHARDON, v. g.), le siège épiscopal vacant : aux archiprêtres, curés et vicaires de ce diocèse, salut et bénédiction en N.-S. J.-C. A Grenoble le 2 mai 1789 (suit) ; arrêté de la cour du Parlement du 22 novembre 1747 portant nouveaux réglements sur les rentes. — A NN. de Parlement. Supplie humblement le promoteur du diocèse de Grenoble. Extrait de la cour de Parlement. 12 janv. 1748. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, imp. du Vénérable chapitre*, in-4°, 8 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Au sujet de l'extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné contenant une délibération du 17 avril de la présente année, que les curés pourront lire au prône de leur église.

488. Doléances de la communauté de Virieu en Dauphiné, du 3 mai 1789 (100 exemplaires), in-8°, 12 p. (G.)

Concernant la nobilité des fonds qui « est de toute injustice, Sa Majesté est suppliée d'abolir les rentes établies par titres vicieux ».

489. Mémoire des curés du diocèse de Grenoble au roi et aux Etats-Généraux du royaume 1789, in-8°, 15 p. (G.)

Relatif à la portion congrue des curés, etc. Signé : POUCHOT, syndic des curés du diocèse de Grenoble.

490. Les curés de Dauphiné à leurs confrères les recteurs de Bretagne 1789. *S. l.*, in-8°. Trois éditions de 15, 17 et 25 p. (G.)

« Nous ne cessons de bénir le ciel de ce qu'il a bien voulu inspirer à tous les habitants de la province de Dauphiné cet esprit de justice, de raison, de paix et de concorde qui nous garantit à jamais des maux sous lesquels nous gémissons depuis si longtemps, et qui a fait rentrer le peuple dans l'exercice de ses droits... Ne vous opposez donc point au torrent de la nature qui entraîne tous les hommes vers la liberté. »

« Ayez toujours sous les yeux la grandeur de votre ministère et vous verrez échouer les efforts combinés, les réductions calculées de votre haut clergé, de votre noblesse et de votre Parlement. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

491. Mémoire pour les curés du diocèse de Va*** (Valence) (par GRASSON, curé de Montelier). *S. l.* 1789, in 8°, 30 p. (G.)

L'Epitre dédicatoire est signée G. C. de M.

492. Réclamation des curés de Dauphiné. Réponse de*** à la lettre de*** curé de***, *s. l.* 1789, in-8°, 8 p.

493. Adresse à Messieurs les curés (par Ant.-Jos.-Michel SERVAN) *s. l.* 1789, in-8°, 30 p.

494. Assemblée des curés du diocèse de Grenoble (du 4 mai) (une renommée) *s. l. n. n.* 1789, in-4° 8 p. (G.)

« ... Un abus qui indigne l'humanité et qui afflige tout notre corps, c'est qu'il y ait des curés qui ne jouissent pas de toute la congrue... Les curés espèrent que le roi et la nation seront touchés du sort des ministre sblanchis dans les travaux, leur assureront une retraite, surtout quant l'infirmité ou la vieillesse les mettra hors d'état de remplir leurs devoirs. — Le rapport approuvé, les assemblées supplient les Trois-Ordres réunis dans les Etats-Généraux d'y avoir égard, et ont signé : FARCONET, curé député, RAPHAEL, MORAND, curés députés, BOISSERAND, CLAPIER, HÉLIE, DURAND, HACHE, etc...

495. Assemblée des curés du diocèse de Grenoble (du 5 mai 1789) *s. l. n. n.*, in-4°, 4 p. (G.)

Les décimes pour la présente année, sont augmentées d'un dixième, les curés ne peuvent point s'édifier par eux-mêmes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'ils paient leurs décimes dans la juste proportion avec tous les membres du clergé. Deux procureurs gérants protesteront...

Les proc.-gérants nommés sont MM. HÉLIE, curé de Saint-Hugues, GRANIER, curé de Parisot, et ROULET, curé de Montbonnot.

496. Renonciation de la nobilité des fonds, par plusieurs possesseurs de domaines ou fonds nobles. A Tullins le 5 mai 1789, *s. l.*, in-8°, 8 p. (G.)

A la p. 7 « Acte de dépôt de la renonciation ci-dessus ».

497. Copie d'une lettre écrite de Paris, du 5 mai 1789 par un bon patriote Dauphinois à un de ses amis de Grenoble, à l'occasion de l'ouverture des Etats-Généraux, faite à Versailles le 4 mai 1789, *s. l.*, in-8°, 8 p.

Autre édition in-8°. 8 p. en caractères plus gros (G.)

Récit qui se termine ainsi :

« Il est toujours glorieux de se dire Dauphinois, pourvu qu'on ait le soin de dire qu'on n'est pas du parti des *dissidents*, qui sont ici, chez les honnêtes gens, en exécration. »

498. Précis des motifs qui ont porté une partie du clergé et de la noblesse du Dauphiné, à réclamer contre ce qui s'est passé dans cette province (par M. l'abbé LAGIER-VAUGELAS, grand vicaire de Die). *S. l. n. d.* (1789), in-4° 26 p. (G.)

Déclare que l'Assemblée de Romans est illégale, que la constitution des Etats est vicieuse, que l'élection des députés de la province aux Etats-Généraux est nulle de droit et de fait, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

499. Dénonciation contre des juges de Dauphiné, par Jean-Antoine CHAPONNIÈRES, Génevois, naturalisé Français, maître horloger à Valence en Dauphiné (Paris). *De l'imp. des Postillons, rue Basse des Remparts s. d.* in-8°, 15 p.

Question des abus de pouvoir des juges d'alors, que Chaponnières dénonce à l'Assemblée constituante, Boveron, alors juge à Valence, y est nominativement désigné et fortement incriminé.

500. Monument à la mémoire du chevalier Bayard, proposé par souscription. A la fin : *Permis d'imprimer et distribuer. A Grenoble, le 5 mai 1789.* Savoye L. G. de P., *s, l.*, in-4°, 4 p. (G.)

« Tout bon Français ne peut voir sans peine dans une église déserte, abandonnée et menacée d'une destruction prochaine l'humble tombeau du chevalier *sans peur et sans reproche*... Elever un monument à Bayard, c'est le venger de l'oubli de son siècle... »

Suit la condition de la souscription.

501. Délibération de la communauté des conseillers du roi, notaires de la ville de Vienne du 15 mai 1789. *S. l. n. d.*, in-12, 8 p. (V. V.)

Concernant le cahier des doléances de la ville de Vienne.

502. Mandement de Monseigneur l'évêque et prince de Grenoble (H. Ch. Dulau d'Allemans (Paris, le 18 mai 1789) (armes). *A Grenoble, de l'imprimerie Vve Giroud et fils, imprimeurs de Mon-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

seigneur l'évêque et du clergé, au Palais 1789, in-4°, 9 p. (G.)

Ordonne des prières qui seront récitées jusqu'à la fin des Etats-Généraux.

503. Mandement de Monseigneur l'archevêque et prince d'Embrun (suivi d'une lettre du roi demandant des prières) *Embrun, Pierre-François Moyse. 1789*, in-f°. Placard (R.)

Sur la réunion des Etats-Généraux.

504. Assemblée générale des habitants du marquisat d'Ornacieux et des Cottannes en Dauphiné, du 23 mai 1789. Au lieu de Chassagne, par permission du Parlement. in 8°, 36 p. (G.)

Les habitants des communautés d'Arzay, de Balbin, de Bossieux, de Comelle, de Marcilloles et Penol, d'Ornacieux, de Faramans et Pageay, de Sardieu et de Semons demandent l'égalité de répartition d'impôts, et refusent de payer l'impôt dû au seigneur président d'Ornacieux, etc.

505. Délibération de l'ordre des avocats au Parlement de Grenoble, 6 juin 1789, in-8· 19 p. (G.)

Délibération prise dans la salle de la bibliothèque publique au sujet d'un mémoire présenté aux Etats-Généraux, signé par deux membres de l'ordre du clergé et par huit membres de l'ordre de la noblesse.

« Nous venons vous dénoncer un mémoire, dont l'auteur semble avoir pris à tâche d'avilir votre ministère, et de ternir la ré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

putation d'un ordre qui s'est toujours distingué, autant par la pureté, que par l'uniformité de ses principes. »

506. Copie de la lettre écrite le 16 juin 1789 par M. de V*** (de la Broue de Vareilles), évêque et comte de G*** (Gap), à M. Necker, ministre des finances, avec des notes instructives, 1789, in-8°, de 16 p.

Sur 2 col. d'un côté, le texte de la lettre, de l'autre, les notes.

507. Extrait des registres des délibérations de l'ordre des avocats, résidents à Vienne en Dauphiné, du 17 juin 1789, *s. l.* in-8°, 8 p. (G.)

Réfutation du mémoire intitulé : *Mémoire pour une partie du clergé et de la noblesse, présenté aux Etats-Généraux*, adhésion à la délib. prise par l'ordre des avocats de Grenoble le 6 juin 1789.

508. Allez à Vizille, consultation médico-patriotique. (Délibéré en province le 18 juin 1789). Signé : L. V*** B*** N***, *s. l. n. n. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

Pamphlet ironique relatif à l'Assemblée de Vizille.

509. Entendons-nous, ou avis au Tiers-Etat du Dauphiné (par Gaspard-Claude Berger de Moydieu fils, procureur général au Parlement), *s. l. n. n.* (1789), in-8°, 59 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le Parlement, dans cette pièce, est assez maltraité et ses usurpations vivement blâmées ; mais les intentions du roi y sont glorifiées et applaudies, M. de Virieu y est félicité pour avoir abjuré des prétentions iniques.

L'auteur approuve et soutient les mesures prises par la Cour contre les Parlements enregistrés le 10 mai de vive force.

Aux pages 37-39 une note retrace la vie de Claude Brosse, p. 45 récit de la journée des Tuiles, p. 47 : anecdote sur les arrêtés de la ville de Grenoble.

510. Le Point du Jour, ou résultat de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée Nationale, *s. l. n. d. (Grenoble, imp. de J. Cuchet 1789)*, in-8°, 15 p.

Nous connaissons un n° du 23 juin, Colomb de Batines possédait un n° du 3 août ; c'est une réimpression du journal publié par Barère. Ce journal a paru du 19 juin 1789 au 21 octobre 1791

511. Délibération de la communauté de Thodure du 28 juin 1789 *s. l.*, in-8°, 12 p. (tirée à 200 exemplaires).

Les habitants de Thodure renoncent aux droits féodaux.

512. Buletin *(sic)* patriotique. *S. l. n. d. (Grenoble, imp. J. Allier, 1789)*, in-8°, de 8 ou de 16 p.

Réimpression d'une feuille parisienne, publiée par le libraire Falcon. Nous ne connaissons de ce journal, qui a dû commencer à paraître au commencement de juillet 1789, deux fois par semaine, que les six n°° suivants :

Le n° IV du 20 juillet 1789.
Le n° VI du 25 juillet 1789.
Le n° X des 29 et 30 juillet.
Le n° XI du 30 juillet.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le n° XII du 2 août.
Le n° XV du 13 août.

513. Du 1er juillet 1789. La Commission, extraordinairement assemblée, ensuite de la convocation de M. le Président (le commandeur de RIGAUD) *s. l. n. d. (Grenoble, J. M. Cuchet 1789)*, in-8°, 2 p. (G.) tiré à 600 exempl.)

« Les députés de la province aux Etats-Généraux viennent d'annoncer qu'ils sont enfin réunis à l'Assemblée nationale, ils espèrent bientôt pouvoir remplir la mission importante dont ils sont chargés, les procureurs-généraux-syndics sont priés de leur exprimer combien la Commission applaudit à leur conduite et à leur patriotisme. »

514. « Les affiches de la Province ayant mutilé sans pitié, mais non pas sans motif, la fête patriotique qu'ont donné les citoyens de cette ville, au moment où la nouvelle de la réunion des Trois-Ordres en assemblée nationale, y fut connue, nous nous empressons de rétablir la vérité des faits... » *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. (G.)

Compte rendu de la fête, banquet dans la salle des spectacles. Le comte de Durfort, commandant en second la Province, assiste à la fête ; après le souper bal, illuminations, feux de joie, etc.

515. Adresse des notables citoyens de la ville de Montélimar aux représentans de la nation assemblés à Versailles. Délibération de la même ville,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du 10 juillet, 15 et 4 juillet 1789, *s. l. n. d.*, in-8°, 9 p. (G.)

516. Extrait du procès-verbal de la Commission intermédiaire de Dauphiné, du 6 juillet 1789 *s. l.*, in-8°, 4 p. (G.)

Décide qu'on félicitera les députés de la province au sujet de leur réunion des Trois-Ordres.

517. Relation de ce qui s'est passé à Grenoble à l'arrivée du courrier qui a apporté la nouvelle de la réunion des Trois Ordres dans la salle nationale. *S. n. n. l. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

518. Adresse des notables citoyens de la ville de Grenoble, aux représentants de la nation assemblés à Versailles, et délibération prise en conséquence le 8 juillet 1789, *s. l. n. d.*, in-8°, 8 p.

L'objet de cette adresse est d'offrir aux députés des Trois-Ordres réunis aux Etats-Généraux, l'hommage des vœux de la ville pour la prospérité nationale.

519. Assemblée nationale. Séance X. Du jeudi 9 juillet 1789. *S. l. n. d. (Grenoble)* in-8°, 8 p., (G.)

Discours de l'archevêque de Vienne ; adresse au roi par le comte de Mirabeau.

520. Projet d'adresse d'un citoyen de la ville de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Montélimar (M. B. Odouard, avocat) aux représentants de la nation assemblés à Versailles 10 juillet 1789. *S. n. n. l.*, in-8°, 7 p. (C.)

521. Adresse et délibérations de la ville de Montélimar du 10 juillet 1789, in-8°, 9 p. (G.)

Les notables témoignent la reconnaissance qu'ils doivent au zèle de leurs députés. Discours de M. Aubert, avocat 1er échevin.

522. Délibération de la ville de Romans du 11 juillet 1789. *S. l. n. n.*, in-8°, 4 p. (G.)

Discours de M. Claude-Pierre de Delley d'Agiea, maire, exprime sa reconnaissance de la conduite des députés de la province.

523. Délibération de la ville de Valence, contenant une adresse de remerciment aux représentants de la nation assemblés à Versailles. Du 12 juillet 1789, in-8°, 9 p. (G.)

P. 5. Lettre d'envoi à MM. les députés de Dauphiné aux Etats-Généraux.

P. 7. Copie de la lettre écrite à Monseigneur l'archevêque de Vienne, président des Etats-Généraux, (lettre de félicitation.)

P. 8. Lettre adressée à MM. les procureurs généraux, syndics de la commission intermédiaire.

Ces trois lettres sont signées: Freron, Constantin, échevins.

524. Paris, 14 juillet 1789, j'arrivai hier soir de Versailles, mon cher ami,..... *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Autre édition, *s. l. n. d.*, in-8°, 8 p., une partie du texte diffère, (G.)

C'est une lettre d'un Dauphinois à un de ses amis relative à la séance de l'assemblée nationale.

525. *Avis.*, du mercredi 15 juillet 1789. *S. l. n. d.* in-4°, oblong, 1 p. (G.)

Avis donné par la ville de Grenoble, pour la tranquilité publique, au sujet d'une réunion de citoyens dans l'église Saint-Louis.

526. Paris le 15 juillet 1789. Journée du 14. La journée du 14 est mémorable..... *S. l. n. d.* (*Grenoble*) in-8°, 4 p. (M.)

527. Délibération des citoyens de tous les ordres de la ville de Grenoble du 15 juillet 1789. *S. l.*, in-8°, 8 p., (G.)

Autre édition, sans faux titre. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. n. chiff. elle contient de plus des nouvelles « de Lyon, 15 juillet 1789. » (G.)

Autre édition, avec le titre modifié : Délibération des citoyens de la ville de Grenoble du 15 juillet 1789, in-8°. *S. l.*, 8 p. (G.)

Protestation contre tout ce qui s'est passé dans la séance royale du 23 juin et contre tout ce qui pourrait être fait dans d'autres séances semblables, au préjudice des droits de la nation. Signé: SAVOYE, chanoine de la Cathédrale; HÉLIE, curé de Saint-Hugues ; SAVOYE DE ROLLIN ; de la SALCETTE ; VAULSERRE DES ADRETS ; le chevalier de l'ARGENTIÈRE ; de FRANQUIÈRES ; LEMAISTRE ; DUCHESNE ; GAGNON ; REVOL, 2e consul ; ALLEMAND-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

DULAURON, procureur du roi; BRUN; CHENEVAS; DUPORT; DISDIER; BOTUT, syndic général du commerce; GAUTIER, notaire; BUSCO, négociant.

528. Récit de ce qui s'est passé à la séance tenue par le roi le 15 juillet 1789. *Grenoble, de l'imp. Royale*, in-4°, 3 p.

Autre édition. *S. l. n. d.* (*Grenoble*) in-8°, 4 p.

Autre édition. *Grenoble, de l'imp. Royale*, 1789, in-f° placard à 3 col.

Ce document était accompagné d'une lettre manuscrite du 20 juillet 1789 datée de Grenoble dont voici la teneur : « M. le comte de Dufort, Monsieur, me charge de faire parvenir dans les communautés de mon département des exemplaires du discours prononcé par le roy aux Etats-Généraux le 15 de ce mois avec le récit de ce qui s'est passé à la suite de cette séance, voudriez-vous bien faire circuler dans votre arrondissement les exemplaires que je vous envoie. »

529. Récit de ce qui s'est passé à la séance tenue par le roi, le 15 juillet 1789, (et) lettre écrite à MM. les officiers municipaux de la ville de Grenoble par M. de Villedeuïl (à la p. 7:) Discours du roi aux Etats-Généraux. Du 15 juillet 1789. *S. l. n. n.*, in-8°, 8 p. (G.)

530. Discours de COINDE-LATIVOLLIÈRE, l'un des députés de la municipalité de Voreppe, à l'hôtel de ville de Grenoble du 15 juillet 1789, in-8°, 4 p. (G.)

La communauté de Voreppe adhère aux délibérations de l'hôtel de Ville de Grenoble, p. 2 Délibération de la ville de Voreppe

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui promet d'adhérer à la résolution prise le 15 juillet par la ville de Grenoble.

531. Lettre de la chambre des comptes de Dauphiné au roi du 16 juillet 1789. *S. l.*, in 8°, 2 p.

Autre édition. *S. l.*, in-8°, 2 p.

Montre au roi la consternation profonde qu'a occasionné le renvoi de deux ministres qui ont la confiance de tous les citoyens.

532. Lettre de M. le marquis de Langon, député du Dauphiné aux Etats-Généraux à M. le marquis de Viennois, président de la commission intermédiaire à Grenoble. *S. n. n. l. n. d.*, in 8°, 4 p. (G.)

De Versailles le 16 juillet 1789, au sujet des votes de l'assemblée pour le rappel de Necker.

533. Délibération de la ville de la Mure. Du 16 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

Contre le renvoi de M. Necker; adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 15 juillet.

534. Lettre du Parlement de Dauphiné, au roi. Du 17 juillet 1789, in-8°, 7 p. (G.)

Seconde édition rédigée par M. A***j (Anglès) avec les notes explicatives de MM. de Ch*** (Chiéze) de V*** de M*** (Meyrieu) fondues dans le texte pour la commodité des lecteurs, in-8°, 7 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Sur l'éloignement des ministres que le peuple « regardait comme leur défenseur auprès du trône. »

535. Délibération de la ville de Romans du 17 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

Au sujet de la délibération des citoyens de Grenoble, du 15 juillet, adhère à cette délibération. Allocution de M. de DELLEY-D'AGIER, maire de Romans.

536. Délibération de tous les ordres de la ville de Saint-Marcellin, du 17 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 15 juillet.

537. Délibération de la ville de la Côte-Saint-André du 17 juillet 1789. *S. l.*, in-8°, 3 p. n. chiff. (G.)

Adhésion « d'esprit et de cœur, à toutes les résolutions qui ont été prises dans la délibération des citoyens de la ville de Grenoble, sans aucunes réserves ni exceptions ». (Du 15 juillet courant.)

538. Délibération des citoyens de tous les ordres du bourg de Voiron, composé des paroisses de Sermorens, Coublevie, Saint-Etienne, Saint-Aupre, Saint-Nicolas, Tolvon, partie des paroisses de Saint-Cassien et de la Murette, mandement dudit Voiron du 17 juillet 1789. *S. l.*, in-8°, 8 p. (G.)

Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 15 courant.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

539. Journal de ce qui s'est passé à Versailles et à Paris depuis le 13 juillet (1789) jusqu'au 18 dudit, tenu par Messieurs les députés de la province de Dauphiné, à l'Assemblée Nationale, *s. l.*, in-8°, 14 p. (G.)

Précédé d'une lettre écrite à MM. de la Commission intermédiaire par MM. les députés à l'assemblée nationale. Versailles, 18 juillet 1789. « Les troupes qui environnent Paris et Versailles sont parties. » Le roi a rappelé M. Necker.

A la page 13 « à messieurs les citoyens de la ville de Grenoble. Lettre par laquelle les députés accusent réception de la délibération de la ville. « Nous y avons reconnu l'énergie et le patriotisme qui distinguent votre ville. »

540. Délibération des citoyens de tous les ordres de la ville de Valence, du 18 juillet 1789, *s. l.*, in-8°, 13 p. (G.)

Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 15. p. 11: *Copie de la lettre écrite à M. Necker par les citoyens de tous les ordres de la ville de Valence et Bourg-St-Pierre*, p. 12 : *Copie de la lettre écrite à M. le comte de Montmorin par les mêmes citoyens.*

541. Délibération de la communauté d'Aouste, 19 juillet 1789, *s. l.*, in-8°, 3 p. (T.)

542. Délibération des citoyens de tous les ordres de la ville de Montélimar, du 19 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 15 et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jurent de rester inébranlablement attaché aux principes de l'assemblée nationale.

543. Délibération de la ville de Gap, du 29 juillet 1789, *s. n. n. l.*, in-8°, 8 p. (Bibl. de Masimbert).

Adhésion à la délibération de la ville de Grenoble du 15 juillet.

544. Délibération des Trois-Ordres de la baronnie de Bressieux, du 19 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

Adhésion « sans aucune restriction » à la délibération de la ville de Grenoble du 15 juillet.

545. Partie de l'Exposé que fit M. DU CLAUX, seigneur de Besignan, à l'assemblée que tint extraordinairement cette communauté, le 19 juillet, à 9 heures du soir, dans l'église paroissiale de lieu (*sic*) du 19 juillet 1789, *s. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

« Je déclare, dit-il, que je vous délie de tout ce qui a l'ombrage de servitude, de tous ces servis personnels qui sont faits pour avilir l'âme, je ne veux prétendre désormais qu'au seul hommage de votre cœur. »

546. Lettre écrite de Versailles le 19 juillet 1789 par M. le comte Antoine d'Agoult, député aux Etats-Généraux à la Municipalité de Voreppe. *De l'imprimerie de J. M. Cuchet,* in-8°, 2 p. (G.)

547. Opinion d'A. F. Pison du Galand, membre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'Assemblée Nationale, sur la proposition faite dans la séance du 19 juillet (1789) de rendre les tribunaux de district appelables des uns aux autres. *A Paris, de l'imprimerie Nationale.* (G.)

Autre édition. *A Paris, de l'imprimerie Royale, et réimprimé à Grenoble chez J. L. A. Giroud, au Palais, s, d.* (1789), in-8°, 8 p. (G.)

548. Vienne, ce 19 juillet 1789. Messieurs. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p.

Lettre circulaire par laquelle les échevins de Vienne adressent les vœux de la ville consignés dans sa délibération du 18. « Nous vous conjurons de les croire sincères. » Signatures autog. des échevins Peyrard et Lambert.

549. Délibération des Trois ordres du comté de Clermont, première baronnie de Dauphiné du 19 juillet 1789. *S. l.*, in-8°, 4 p. (G.)

Etienne Fuzier, curé de Chirens, prononce un discours patriotique, ensuite l'Assemblée adhère aux délibérations de tous les ordres de la ville de Grenoble des 8 et 15 de ce mois et ont signé 195 personnes. L'Assemblée députe MM. Fuzier, Hilaire et Treillard.

550. Délibération de la communauté de Loriol en Dauphiné diocèse de Valence (19 juillet 1789.) *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 4 p. (C.)

Des remerciements seront adressés aux députés de la province de Dauphiné, pour le zèle désintéressé avec lequel ils sont entrés dans les vues de la province, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

551. Délibération de la communauté de Saint-Martin-le-Vinoux du 19 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. (C.)

552. Grenoble le 19 juillet 1789 — (lettre adressée aux maires et échevins par les procureurs généraux syndics des Etats de Dauphiné.) *S. l. n. n.*, in-4°, 2 f.

Récit de la séance du 15 juillet « qui doit calmer vos inquiétudes et d'après laquelle tous vos soins doivent se borner à maintenir la tranquillité publique. »

553. Adresse des officiers municipaux de la ville de Vienne aux citoyens de la ville de Paris, in-8°.

« La fermeté de la ville de Paris dirigée par votre sagesse courageuse et soutenue, vient de sauver la nation... Daignez donc, Messieurs, agréer les expressions de la fidélité et de l'attachement le plus inviolable... »

Extrait du procès-verbal des séances et délib. de l'assemblée générale des électeurs de Paris, rédigé par BAILLY. T. 3, p. 297.

EFERUS - Recherches & Classification numériques



554. Délibération des citoyens de tous les ordres de la ville de Briançon (21 juillet 1789) in-8°. *S. n. n. l.*, 3 p. (C.)

555. Préliminaires de la constitution. Reconnais-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sance et exposition raisonnée des droits de l'homme et du citoyen. Lu le 20 et 21 juillet 1789 au comité de constitution, par M. l'abbé Sieyes. *Grenoble, imp. v^ve Giroud et fils 1789*, in-8°, 12 p. (G.)

Autre édition. *A Grenoble chez F. Brette marchand libraire, place Saint-André, 1789*, in-8°, 23 p. (G.)

556. Révoltes sanglantes de la populace de Chartres et de Mortagne en Perche et relation de ce qui s'est passé dans la ville de Grenoble (22 juillet 1789) *S. l. (Paris chez Lefèvre rue de la Harpe.) S. d.* in-8°, 6 p. (G.)

Un Te Deum d'actions de grâces fut chanté « pour remercier le Dieu des armées d'avoir fait avorter tous les projets sinistres des ennemis de la nation et lui demander la conservation des jours précieux du monarque. »

557. Projet de règlement provisoire, pour la milice citoyenne de la ville de Grenoble, rédigé en exécution d'une délibération prise à l'hôtel de ville par le conseil général et par MM. les commissaires nommés, tant le 15 juillet 1789, dans l'assemblée générale des citoyens de Grenoble, que le 22 juillet du même mois dans l'assemblée particulière tenue dans l'Eglise des RR. PP. Minimes de la Plaine; à laquelle délibération ont assisté les députés de messieurs les officiers de la milice bourgeoise, actuellement en exercice. (trois dauphins couronnés

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à g. posés 1 et 2.) *A Grenoble de l'imprimerie de J. Allier, cour de Chaulnes 1789*, in-8°, 34 p. (G.)

Ce projet contient : une notice sur l'origine des milices citoyennes ; le règlement provisoire en 42 articles : arrêté par le conseil de ville de Grenoble ; à la p. 26 des notes indiquant les changements qui ont été faits au projet primitif, par M. D... (DIDIER), avocat au Parlement. Cette brochure se termine par la délibération tenue pour la formation de la milice dans l'église des P. P. minimes de la Plaine le 21 juillet 1789.

L'art. 17 de ce règlement nous donne la description de l'uniforme des diverses compagnies : grenadiers, canonniers, chasseurs, fusiliers. — Nous remarquons que les grenadiers avaient des boutons jaunes à l'habit avec un dauphin au milieu, les canonniers des boutons avec une grenade, et les chasseurs, des boutons blancs avec un cor de chasse au milieu.

558. Arrêté de la Chambre des comptes de Grenoble du 23 juillet 1789 adressé à l'Assemblée nationale et lettre de la même Chambre adressée au roi le même jour. *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

Autre édition : 4 p. n. chiff. (G.)

« Offre à l'Assemblée Nationale l'hommage du respect et de la reconnaissance dont elle est pénétrée pour les représentants de la nation. » — Dans la lettre au roi elle demande de rappeler à leurs fonctions les ministres « qui ont la confiance de la nation. »

559. Arrêté du Parlement de Grenoble, du 23 juillet 1789, adressé à l'Assemblée nationale, et lettre du même Parlement, adressée au roi le même jour *s. l. n. d.*, in-8°, 7 p. n. chiff. (G.)

« La cour présente à l'Assemblée Nationale l'hommage de son

EFERUS - Recherches & Classification numériques

respect, et l'expression de sa sensibilité et de sa joie sur l'événement heureux qui lui a rendu et lui assure sa liberté. (et au Roi) : Vos sujets ne cesseront de bénir votre nom, en jouissant de vos bienfaits... »

560. Adresses au roi, à l'Assemblée nationale et aux citoyens de la ville de Paris par les citoyens de la ville de Grenoble. 25 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p.

Autre édition, 15 p. (G.)

Cette brochure contient trois adresses : la 1re au Roi commence ainsi : Des jours sereins et tranquilles ont enfin succédé aux jours de tristesse et d'horreur qui avoient répandu la désolation dans la capitale et l'effroi dans les provinces. (Par Pierre-François DUCHESNE, avocat.)

La 2e à l'Assemblée Nationale : Nosseigneurs, c'étoit une vertu bien rare et presque ignorée de notre siècle, que cette fierté sublime, etc... (Par M. de la SALCETTE.)

La 3e aux citoyens de la ville de Paris : « Les citoyens de la ville de Grenoble sont encore frappés d'horreur au souvenir des infâmes complots qu'on avoit tramés contre vous... » (Par M. de ROLLIN.) Elle est reproduite dans le procès-verbal des séances et délibérations de l'Assemblée générale des électeurs de Paris, par BALLY et DUVEYRIER p. 251-259.

561. La Drôme révolutionnaire. L'alarme des brigands en Bas-Dauphiné. Les campagnes se soulèvent contre les seigneurs (27 juillet-6 août 1789) par Fernand BABOIN.

V. *La Révolution Française, revue historique, rédigée par Aulard, 1888* p. 1066-1082.

562. Copie d'une lettre d'un des députés du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dauphiné, au président de la commission intermédiaire. Versailles, le 28 juillet 1789, *s. l.*, in-8°, 4 p. (G.)

Récit de la séance de l'Assemblée nationale du 28 juillet ; contient un avis important sur l'origine des troubles qui agitent la Province.

563. Procès-verbal de l'alarme donnée dans la ville de Romans, le 28 juillet 1789 (rédigé par Dochier), 15 p. (G.)

Au sujet de la nouvelle que des Savoyards avaient pénétré jusqu'à Voiron et répandu l'épouvante à Tullins, que Voiron était à feu et à sang. — Mesures d'ordre prises contre cette fausse alarme.

564. Ville de Vienne, 28 juillet 1789. Adresse et délibération aux citoyens de la ville de Paris.

Extrait du *procès verbal des séances et délibérations de l'Assemblée générale des électeurs de Paris, rédigé par Bailly et Duveyrier*. T. 3, p. 286 à 291.

« Les vrais patriotes de la ville de Vienne ayant appris extraordinairement le danger imminent de la commune patrie... s'empressent de vous donner avis qu'ils sont prêts à vous joindre et à partager vos glorieux travaux... »

Suit la délib. du 18 juillet 1789 qui adhère aux arrêtés de l'Assemblée nationale des 17, 20 et 23 juin dernier, et qui proteste contre la séance royale du 23 juin.

565. Projet des premiers articles de la Constitution lu dans la séance du 27 juillet 1789 par M. Mounier, membre du comité chargé du plan de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Constitution. *A Grenoble, de l'imprimerie de Vve Giroud et fils. S. d.* (1789). in-8°, 8 p. (G.)

566. Procès-verbal et délibération de la ville de Montélimar sur les événements de 28 et 29 juillet 1789, *s. l.*, (in-8°, 14 p. (G.)

« Un postillon est arrivé à toute bride en disant qu'il y avoit 10.000 Savoyards aux environs de Valence qui pilloient, buvoient et mangeoient tout ce qu'ils trouvoient sur leur passage, qu'ils s'avançoient du côté de Montélimar. L'effroi est immense, on se met sous les armes, mais il ne s'agit que de brigands. La fermentation diminue », etc.

567. Panique due à l'invasion prétendue de dix mille savoyards en Dauphiné en 1789 (29 juillet), par le baron de Coston. *Lyon, A Brun (Montélimar imp. Bourron)* 1888, in-8°, 26 p.

568. Bourgoin pendant la Révolution par L. F*** (Louis Fochier.) *Bourgoin, imp. Vauvillez 1860,* in-12, 54 p. (G.)

Soulèvement des campagnes au mois de juillet 1789. Attaque et incendie des châteaux, destruction des titres féodaux, etc.

569. Mémoire à messieurs les commissaires des Etats du Dauphiné, pour la justification des citoyens de la ville de Bourgoin (28-29 juillet 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, (M.)

A pour but de disculper les habitants de Bourgoin et l'administration municipale des reproches de faiblesse qui avaient été

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dirigés contre eux au sujet de la panique due à l'invasion prétendue de 10.000 savoyards en Dauphiné. V. *Souvenirs hist. sur Bourgoin* par FOCHIER, 1880, p. 135 et suiv. qui publie en partie ce curieux document.

570. Arrêté du comité des députés, des commissaires des états, du Parlement et de l'hôtel de ville de Grenoble, du 30 juillet 1789. *Grenoble, imp. Cuchet. S. d.*, in-f°, placard. (G.)

« Tous colporteurs ou distributeurs d'imprimés sans nom d'imprimeur seront conduits en prison. »

571. Aux Dauphinois, par un noble viennois (Abel FORNAND DE BEAUVINAY.) *S. l. n. d.*, (juillet 1789) in-8°, 24 p. (G.)

L'avant-propos composé de III p. commence ainsi : Eh ! pourquoi ne signerais-je pas? Les dissidents ont bien signé, et certes, il faut plus de courage pour s'avouer l'ennemi de la patrie, que pour se déclarer son défenseur. »

« Quelles tristes nouvelles se répandent, chers compatriotes, le roi, séduit par le parti aristocratique se méfie de son peuple, il gêne la liberté des Etats-Généraux, il menace, dit-on, la sûreté de nos généreux députés : Ah ! gardons nous de le croire légèrement... non, je ne croirai jamais à la coalition du monarque et des tyrans du peuple... »

572. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire. Du 1er août 1789. *De l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats de la province de Dauphiné*, placard in-f° sur 2 col. (G.)

Extrait contenant la proclamation de l'Assemblée nationale, du 24 juillet 1789, relative aux travaux de l'Assemblée et à la cons-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

titution. Signé: Le marquis de VIENNOIS, président: FARCONNET, secrétaire des Etats par interim.

573. Délibérations du Bourg-du-Péage de Pisançon, près Romans (des 1er et 14 août 1789.) *A Grenoble de l'imprimerie de J. Allier. S. d. (1789)* in-8°, 7 p. (G.)

Autre édition, *Grenoble, Allier*, in-8°, 3 p. (G.)

Discours de M. DOCHIER, avocat, il annonce que le marquis de Pisançon en arrivant à son château, s'est d'abord rendu au corps de garde établi à la porte du pont, et a demandé d'être compris dans le rôle de la milice bourgeoise de ce bourg et de monter la garde à son tour comme citoyen.

Lettre de remerciement de M. de Pisançon; délibération à ce sujet. — « L'Assemblée a applaudi avec transport aux sentiments de justice et de modération du marquis. »

574. Assemblée nationale, ou courier (sic) français. A la fin: *De l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats de la Province de Dauphiné*, in-8°, 8 p.

Le N° du 5 août a 8 p. in-8° ainsi que ceux des 12 août et celui du 1er septembre.

Le N° 54 (bibl. de Grenoble) est du jeudi 27 août 1789. Celui du 1er septembre 1789 n'a pas de n°. Publication curieuse au point de vue historique ; c'est une réimpression du journal publié à Paris sous le même titre par l'abbé PONCELIN.

575. Délibération de la paroisse de Peyrins diocèse de Valence du 2 août 1789. *s. l.*, in-8°, (B.)

576. Procès verbal du comité permanent, établi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au bourg de Saint-Jean-de-Bournay (2 août 1789.) *Grenoble de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats de la province de Dauphiné*, in-8°, 7 p. (G.)

Récit de la dévastation et des brigandages commis dans l'abbaye de Bonnevaux. Le comité prend les religieux sous sa protection.

577. Délibération de l'hôtel de ville de Grenoble (du 3 août 1789) — (à la fin : armes de Grenoble.) *A Grenoble de l'imprimerie de Vve Giroud et fils imprimeur de la Ville*, in-8°, 7 p. (G.)

Autre édition. — Différente en ce que la p. 4 a 32 lignes d'impression, dans celle ci-dessus la même page n'a que 33 lignes. La justification n est pas la même (G.)

Autre édition. — In-f°, placard sur 2 col. (G.)

Autre édition. — Sur *l'imprimé de Grenoble à Lyon de l'imprimerie d'Aimé de la Roche*, in-8°, 8 p.

Mesures de sûreté prises contre les déprédateurs et les incendiaires, sur la motion de M. Dupré de Mayen, consul, déclarant que la patrie et l'Etat sont en danger.

578. Pillage du château de Terrebasse. Copie d'une lettre de M. Cheze de Serrières, (3 août 1789). *Grenoble, Allier*, in-8°, 4 p. (de T.).

579. Extrait du procès-verbal de la commision intermédiaire du 3 août 1789. *De l'imprimerie de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

J. M. Cuchet, imprimeur des Etats de la Province de Dauphiné, in f°, placard sur deux col. (G.)

Suit une proclamation relative aux vols, incendies et dégradations qui se commettent dans les campagnes, aux dévastations qui affligent la Province de Dauphiné, avec les moyens de les arrêter et d'y remédier. — Signée : Le marquis de Viennois. — Farconet, sec.

580. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire. A Grenoble, 4 août 1789, de l'imp. de *J. M. Cuchet, imprimeur des Etats de Province de Dauphiné*, in-8°, 2 p. (G.)

Autre édition, in-f°. Placard sur 2 col.

« La commission voit, avec la plus vive douleur, que tandis que l'Assemblée nationale s'occupe sans relâche des moyens d'assurer la félicité publique des personnes mal intentionnées se répandent dans les villes et les campagnes pour y semer de fausses alarmes. — Elle invite les bons citoyens de se réunir et d'employer tout le zèle dont ils sont capables pour arrêter le désordre et rétablir la tranquillité publique. »

581. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire, du 4 août 1789. *(Grenoble), de l'imprimerie de J. M. Cuchet, imprimeur des Etats de la Province de Dauphiné*, in-8°, 3 p. (G.).

— Elle remercie les volontaires de Lyon, qui se sont portés, avec un détachement du régiment de MONSIEUR, dragons, au secours de leurs frères Dauphinois, et ont repoussés les brigands qui ravageaient la Province, et menaçaient même la ville de Crémieu.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

582. Mémoire à MM. de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, signé : Barnave, consei . *Grenoble, imprimerie V^e Giroud et fils, 1789*, in-4°, 24 p. (G.)

« La communauté de Saint-Egrève, et les particuliers intéressés directement à la réparation faite contre les ravages de l'Isère, dans ledit lieu, écrasés par les frais de leurs contributions à ladite réparation, viennent vous demander des secours. »

583. Avis aux citoyens. *Lyon, imprimerie du comité des électeurs unis*, 1789, in-8°, 8 p.

Relatif à l'expédition des lyonnais contre les dévastateurs et incendiaires du Dauphiné, au mois d'août 1789. Cette pièce concerne Crémieu et la Chartreuse de Salettes.

584. Les Lyonnois, sauveurs des Dauphinois, et massacre des brigands qui ravageoient leurs contrées, *s. d.* (Paris), *chez Voland, libraire, quai des Augustins*, in-8°, 8 p. (G.).

Lettre datée du 4 août 1789. — « Mon cher ami... Presque tous les châteaux du Dauphiné sont pillés, lorsque tous les effets en ont été enlevés, on les a incendiés. — M. Coinde à la tête de 150 jeunes gens ont délivré la Chartreuse de Salettes — 80 scélérats furent tués et 60 arrêtés, etc. »

585. Extraits de délibérations de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux en Dauphiné, et adresse à l'Assemblée nationale. 1^er et 4 août 1789. *A Bourg-Saint-Andéol, de l'imprimerie de P. Guillet, imprimeur du roi*, in-8°, 6 p. (G.).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— Au sujet des mesures à prendre pour maintenir le bon ordre et la tranquilité publique, suit l'adresse des citoyens de la ville de Saint Paul-Trois-Châteaux à l'Assemblée nationale.

« L'abondance, l'ordre et la paix, vont renaitre sous les plus heureux auspices! Un monarque adoré, des sujets fidèles, les dignes représentants d'une nation libre et généreuse..... quel tableau! quel bonheur il prépare aux générations les plus reculées!...

586. Articles de l'arrêté de l'Assemblée nationale du 4 août 1789, depuis neuf heures du soir à deux heures du matin, et dont le décret sera passé ce matin. *A Grenoble, de l'impr. de J. Allier et se trouve au cabinet littéraire, chez Falcon*, 1789, in-8°, 4 p. (G.).

Autre édition, *de l'imp, de J. M. Cuchet, impr. des Etats de la Province de Dauphiné*, in-8°, 4 p.

587. Lettre et arrêtés des grenadiers et chasseurs de la milice citoyenne de Grenoble, du 5 août 1789, *s. l. n. n.* in-8°, 7 p. (G.).

« La tempête commence à s'apaiser, la tranquilité publique se rétablit, les gens de biens se rassurent, et les mesures qu'on a prises nous promettent bientôt le calme dans la Province. »

— La compagnie des grenadiers arrête qu'elle veillera à la sûreté des citoyens. Même délibération de la part de la compagnie de chasseurs de la milice citoyenne.

588. Assemblée nationale ou courrier français. Séance 33e. Du mercredi 5 août 1789. Arrêté mémorable. *Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, S. d.* (1789) in-8°, 8 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

589. Mandement de Mgr l'évêque et prince de Grenoble. (Henri-Charles DULAU D'ALLEMANS) du 5 août 1789. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils imp. de Mgr l'évêque et du clergé ; au Palais*, in-f°, placard sur 3 col. (G.)

Au sujet des dévastations commises par des brigands dans la Province, ordonne des prières.



590. De par les commissaires des Etats de la province de Dauphiné, du 6 août 1789. *Grenoble*,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

imp. de Cuchet imp. des Etats de la province de Dauphiné, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

Sur les désordres commis par des troupes de brigands répandues dans la Province. On devra dresser un rôle des personnes qui se sont absentées de leurs communautés depuis le 28 juillet dernier.

591. De par le roi. Jugement prévôtal et en dernier ressort, qui condamne Jean-Baptiste Nugues, du lieu d'Artas et Ennemont Curt, du lieu de Saint-Agnin, à être pendus et étranglés jusqu'à ce que mort s'en suive. Extrait des minutes du greffe de la maréchassée *(sic)* générale du Dauphiné de la lieutenance de Vienne. *A Vienne, le 7 août 1789. A Vienne, de l'imp. du Comité 1789*, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

Ils étaient accusés d'avoir pillé et incendié les châteaux de Vaulx, de Moidières, d'Artas, Montfort et des maisons de M. de Moydieu fils, de Mme de Miribel à Chatonay, des religieux de Bonnevaux et de celle de M. Anglès, cons. au Parlement, située à Meyssier. Ils furent pendus près du château de Vaux.

592. Grenoble, le 7 août 1789. La commission intermédiaire, monsieur...

(Circulaire des procureurs-généraux-syndics des Etats de Dauphiné aux communautés de la province). *Grenoble; imp. Cuchet*, in-8°, 3 p. (G.)

(Mesures à prendre pour réprimer les brigandages commis dans la province) quelques exemplaires portent la signature autog. de M. de Viennois, d'autres celle de l'abbé de la Salcette.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

593. Les incendiaires du Dauphiné ou les ennemis des grands. Du 8 août 1789. *Imp. Vve Herissant (Paris)*, in-8°, 7 p. (G.)

Douze châteaux petits ou grands, ont été détruits. Un des plus considérables est celui de M. le baron d'*Anton*... »

594. Délibération de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux et compte-rendu à l'Assemblée nationale des alarmes qui ont affligé la ville et le canton. 8 août 1789, in-8°, 10 p. (G.)

Discours de M. PAYEN, au sujet d'une délib. de l'Hôtel-de-Ville de Grenoble du 3 de ce mois. — « La présente délib. sera adressée à MM. les officiers municipaux de la ville de Grenoble, en les priant d'agréer l'hommage de l'admiration, de la reconnaissance dont sont pénétrés envers eux les habitants de Saint-Paul. »

595. Délibération de la ville de Voreppe. Du 9 août 1789. *Grenoble, imp. de Cuchet*, in-8°, 11 p. (G.)

Cette délibération a pour but de former une garde permanente à Voreppe pour arrêter les brigands qui infestent la province. Discours à ce sujet par M. *Durand*, curé.

596. De par le roi Dauphin, 9 août 1789. *Grenoble imp. Royale* 1789, in-8°, 3 p. (Bibl. du marquis de Béranger. T. 9.)

Sur les attaques des châteaux.

597. Malheurs dans les provinces. Terreur dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la Tourraine, la Saintonge et le Poitou. Incendies dans le Dauphiné. Combat près de Lyon... Séance nationale du 9 août 1789. N° VIII. *Paris, imp. Cellot* in-8°, 7 p. (G.)

« Dans le Dauphiné les incendies sont continuels. Les châteaux d'Anton, de Pusignan, de Mézier, de Janeyrat, et une foule d'autres ont été incendiés. Plusieure gentilshommes ont été tués. A Vienne on avait mis en prison 37 brigands. Cette ville menacée d'être incendiée et pillée a été obligée, pour sa sûreté, de les relâcher. »

598. Lettre des officiers municipaux de la Garde-Adhemar à monsieur le marquis de la Garde à Marseille du 13 août 1789, suivie de la réponse du marquis de la Garde du 17 août et de la délibération de la communauté de la Garde-Adhemar du 3 septembre 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. (G.)

599. Délibération du conseil général de la ville de Grenoble, contenant la formation d'une milice citoyenne. Du 13 août 1789. *Grenoble de l'imp. de Vve Giroud et fils imp. de la ville*, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

A la suite des désordres qu'on a éprouvés à Paris et dans les provinces, il est urgent de mettre en activité les milices citoyennes, il sera dressé un contrôle de tous les citoyens en état de porter les armes. L'ancienne milice bourgeoise abandonne son privilège qui l'exemptait du service des milices. On va s'occuper d'un règlement.

600. Lettre écrite par le comité permanent de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ville de Valence à M. le comte de NOAILLES, membre de l'Assemblée nationale le 14 août 1789.

V. l'*Année littéraire de Fréron, année 1789*. T. V. p. 113.

601. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale, articles arrêtés, rédigés et décretés dans les séances des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789, avec le décret concernant le rétablissement de la tranquillité publique. du 10 août 1789. *Grenoble de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats de la province de Dauphiné. S. d.* (15 août 1789) in-8°, 16 p. (G.)

Les pp. 11 à 15 contiennent un arrêté des commissaires des Etats de Dauphiné qui ordonne l'impression de ces deux pièces, à Grenoble le 15 août 1789. Signé : le marquis de VIENNOIS, président; FARCONNET, secrétaire des Etats par intérim.

602. Exhortation faite par un curé du diocèse de Valence à ses paroissiens, le jour de l'Assomption après la lecture du mandement de MM. les vicaires généraux, 1789. *S. l.*, in-8°, 8 p., (G.)

« Quoi ! mes frères, tandis que l'Assemblée nationale s'occupe sans relâche de la constitution, nous verrons des esprits inquiets et turbulens semer le trouble et la division !..... Prions pour ces dignes et infatigables pères de la Patrie... »

603. Ordonnance de l'intendant de la province de Dauphiné, du 17 août 1789, pour le recouvrement d'un rôle de 960 livres. *S. l. n. n.n. d.*, in-f°, 1 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

604. Délibération prise par des citoyens de la ville et banlieue de Grenoble, du 20 août 1789. *Grenoble, de l'imprimerie de Vve Giroud et fils*, in-8°, 3 p. n. chiff. (G.)

L'Assemblée composée de 250 citoyens eut lieu aux Granges-lès-Grenoble dans la maison de M. Barthelemy Paulin. — Formation de la milice bourgeoise sous le nom de *Légion volontaire de la ville de Grenoble*. elle offre de fournir chaque jour 12 fusiliers et deux bas officiers, il sera fait un réglement provisoire. Nomination de commissaires pour la police de la légion: MM. GIROUD, TROUILLOUD, notaire, DELHORS, etc.

605. Extrait des délibérations du comité général permanent de la ville de Tours (23 août 1789.) *Grenoble chez J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats de la Province de Dauphiné. S. d. (1789)* in-8°, 14 p.

« Délibération sur différentes motions faites pour subvenir aux besoins urgents de l'Etat. » etc.

606. Lettre d'un député à l'Assemblée nationale. Versailles 24 août (1789.) *Grenoble, imp. J. Allier. S. d. (1789)* in-8°, 8 p. (G.)

Il répond à une des lettres d'un de ses amis sur diverses questions: « La lenteur et la molesse des mesures prises pour appaiser les troubles intestinaux du royaume, sont des faits vrais à un certain point, » etc.

607. Arrêté d'une partie du corps des officiers de la milice bourgeoise de Grenoble. Lettres écrites en conséquence à MM. les officiers municipaux, réu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nis à MM. les commissaires des districts et à MM. de l'Etat-major de la milice de Grenoble ; et réponse de MM. les officiers municipaux et commissaires des districts. *S. l. n. d. (Grenoble, Cuchet, 1789.)* in-8°, 8 p. n. chiff. (G.)

Les officiers de la milice bourgeoise remettent le titre des offices dont ils sont pourvus et abandonnent les droits qui y sont attachés. Grenoble le 25 août 1789. Signé : DOLLE, le jeune, BOTUT, DURAND, BUISSON, BERLIOZ, REY, FLORY, PERIER-LAGRANGE, MICHAL, GENÈVE, MOUNIER-MAUBEC.

608. Jugement prévotal et en dernier ressort, qui condamne à mort les nommés Jean Roche, messager, habitant à Lens-Lestang et Ferréol Allégre, domestique, habitant au mandement de Beaurepaire en cette Province, pour avoir fait partie d'une bande de gens armés qui pillèrent et incendièrent le château de la Saône, dans la nuit du 31 juillet dernier, du 26 août 1789. *De l'imp. de J. M. Cuchet, imp. des Etats de la Province de Dauphiné*, in-f°, placard sur 2 col.(G.).

Allégre et Roche sont condamnés à être pendus et étranglés, à une potence double, dressée sur la place des Clercs à Valence. «Leurs têtes seront séparées de leur corps et portées par l'exécuteur, celle de Roche sur le principal chemin entre Lemps-Lestang et le château de la Saône et celle d'Allégre sur le chemin principal entre Moras et ledit château, ou elles resteront exposées au haut d'un poteau qui sera planté à cet effet.»

609. Déclaration des droits de l'homme, décretée par l'Assemblée Nationale, du 26 août 1789. *A*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, impr. des Etats de la Province de Dauphiné, in 8°, 8 p. (G.)

610. Rapport de M. Necker, premier ministre des finances, lu à l'Assemblé Nationale, le 27 août 1789. *Grenoble, de l'imprimerie de Vve Giroud et fils, sur l'imprimé de l'imprimerie Royale. S. d.* (1789), in-8°, 12 p.

611. Proclamation de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, du 28 août 1789. (Grenoble), *de l'imp. de J. M. Cuchet, imp. de Mgr le duc d'Orléans et de MM. des Etats de la Province de Dauphiné*, in-f° in-plano sur 2 col. (G.)

La commission invite les officiers municipaux, d'avertir tous les contribuables d'acquitter les charges publiques.

612. Décret pour le rétablissement de la tranquillité publique. *Vienne, de l'imp. du Comité*, août 1789, in-f°, placard (T).

613. De par la commission des Etats de Dauphiné. 30 août 1789. (Grenoble), *de l'imp. de J. M. Cuchet, impr. des Etats de la Province de Dauphiné*, in-f°, in-plano, sur 2 col. (G.)

Arrêté en neuf articles relatif à la vente des grains. — Signé : le marquis DE VIENNOIS, l'abbé DE LA SALCETTE, le chevalier DU BOUCHAGE, proc.-général syndic, de SAINT-FERRÉOL, CHANIAC, RONIN DE CHATAIGNER, DELANDES, ROYER.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

614. Formation du corps de milice nationale et citoyenne de la ville de Grenoble, du 30 août 1789. *Grenoble, Vve Giroud et fils. S. d.* (1789), in-8°, 14 p.

Le corps de la milice de Grenoble, est supprimé, il est rétabli sous le nom de milice nationale et citoyenne. La ville de Grenoble et sa banlieue sont divisées en seize districts.

615. De l'unité du Pouvoir exécutif, et de la responsabilité de ses agents, A la fin : *A Versailles, de l'imprimerie Royale, septembre 1789. Réimprimé à Grenoble, chez Vve Giroud et fils*, 1789, in-8°, 8 p. (G.).

616. Grenoble le 1er septembre 1789. Lettre circulaire du directeur des fermes. (Sauvage de St-Marc). *S. l. n. d.* in-4°, 3 p. n. chiff. (G).

Relatif à la perception des contributions.

617. Grenoble le 2 septembre 1789. Lettre circulaire du directeur des fermes. (Sauvage de St-Marc). *S. l. n. d.* in-4°, 8 p. n. chiff. (G.).

Relative aux accaparements de grains.

618. Renonciation au rachat des droits féodaux par M. Hugues, président de la Chambre des comptes du Dauphiné, en faveur de la communauté des habitants de la Garde-Adhémar, et extrait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des registres des délibérations de la communauté de la Garde-Adhémar, du 3 septembre 1789. Distribué gratuitement. 2e titre : Délibération de la communauté de la Garde-Adhémar en Dauphiné (1789). *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 18 p. (C.)

619. Motifs présentés dans la séance de l'Assemblée nationale du 4 septembre 1789 au nom du Comité de Constitution sur divers articles du plan du corps législatif et principalement sur la nécessité de la sanction royale, par M. Mounier. *Grenoble, Cuchet, s. d.* 1789, in-8°, 32 p. (C.)

620. Adresse à l'Assemblée nationale par un patriote dauphinois *s. l. n. d.* (1789), in-8°, 7 p. (G.)

« Vingt millions de citoyens désirent ardemment la liquidation des arrérages de rente, pour se soustraire à la voracité des fermiers, et les dernières révolutions nous apprennent que le salut de l'Etat dépend peut-être de cette sage précaution. »

621. Extrait du *Patriote François. Grenoble, imp. de J. Allier* 1789, in-8°.

Cette feuille publiée par le libraire Brette, paraissait par n°s de 8 p., le 36e n° est du 7 septembre 1789.

622. Arrêté et déclaration de la sénéchaussée de Montélimar, du 10 septembre 1789, et lettre écrite au président de l'Assemblée nationale en lui adressant cet arrêté.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Extrait d'un journal. (G.)

623. Procès-verbal de la formation d'une compagnie de chasseurs volontaires à Eybens, en exécution du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 10 août dernier et de la déclaration du roi du 14 du même mois, adressé à cette communauté le 6 septembre pour être publié, affiché et lu au prône de la paroisse. 13 septembre 1789. *A Grenoble, de l'imp. d'Allier,* in-8°, 17 p.

624. Versailles et Paris. Du samedi 12 septembre 1789, séance du... Nouvelles offrandes faites à la nation par des dames parisiennes. *Grenoble, J. Allier, et se trouve chez Brette,* 1789, in-8°. 8 p. (C.)

625 Délibération de la ville de Romans, du 13 septembre 1789. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils* 1789. in-8°, 7 p. (G.)

Autre édition avec la délibération complète du Bourg-de-Péage de Pisançon, du 14 du même mois. *Grenoble, Vve Giroud et fils* 1789, in-8°, 7 p .(G.)

Après l'exposé, fait par M. de Delley-d'Agier, des motifs de la convocation l'assemblée délibère : « 1° de défendre, jusqu'au dernier soupir, les décrets de l'Assemblée nationale auxquels elle adhère. 2° d'engager tous les citoyens à acquitter les arrérages de leurs impositions, etc. »

Le Bourg-de-Péage, de son côté, par la voix de M. Lacour.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

notaire, officier municipal, adhère à la délibération prise par la ville de Romans...

626. Procès verbal de ce qui s'est passé en exécution des délibérations prises les 13 et 14 septembre 1789, par les citoyens de la ville de Romans et du Bourg-de-Péage de Pisançon. *S. l. n. d.*, in-4°, 16 p. (Sauf le 1er feuillet, il n'y a qu'une liste de souscriptions patriotiques.)

627. Mandement de Mgr l'Evèque, comte de Gap, (Henri de La Broue de Vareilles), du 16 septembre 1789 qui ordonne des prières dans son diocèse pour le rétablissement de l'ordre et la tranquillité publique. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils*, imp. de Mgr l'évêque de Gap et du clergé, 1789, in-4°, 16 p. (A. A.)

Renferme une lettre du roi à l'évêque de Gap.

628. De par le roi. Ordonnance de police, du 18 septembre 1789, portant défenses de crier et proclamer que les décrets de l'Assemblée nationale les ordonnances royaux..... ou tous autres écrits dont les cours, tribunaux de justice ou assemblées légales auront ordonné ou permis la proclamation; et à tous imprimeurs, libraires, relieurs et tous autres, de vendre, faire vendre, colporter et distribuer aucuns ouvrages quelconques, sans mention des noms des imprimeurs, ou de celui de l'imprimerie. *De*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'imp. de J.-M. Cuchet, imp., lib. de Myr. le duc d'Orléans et de NN. des Etats de la prov. de Dauphiné, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

629. Projet de subsistance pour la ville de Grenoble du 18 septembre 1789. *Grenoble J. Allier. S. d.* in-8°, 7 p. (G.)

Projet en XI articles. « Article I^er^ Nous votons pour qu'il soit incessamment acheté une quantité importante de grains, et au meilleur prix que faire ce pourra. » etc. Signé: RETIF, l'oncle receveur des tailles, DELHORS, proc. au Parlement, DALBAN, proc. au bailliage etc.

630. Lettre d'un député (F.-Henri de VIRIEU) à ses commettants sur les trois questions suivantes: les Assemblées nationales seront-elles périodiques ou permanentes? Seront-elles composées d'une ou de deux chambres? La sanction du Roi sera-t-elle nécessaire pour les actes du corps législatif? Et son refus sera-t-il absolu ou suspensif? Versailles, le 19 septembre 1789. *s. l. n. d., (Grenoble, 1789)* in-8°, 7 p. (G.)

631. Procès-verbal de ce qui s'est passé à la Garde-Adhémar les 23, 24 et 25 septembre 1789. Publié au désir et aux frais de la communauté; et suivi des vers et chansons composés à cette occasion *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 29 p. (G.)

Relatif à la fête donnée par la communauté à M. Joseph Hugues, marquis de la Garde-Adhemar, président en la chambre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des comptes de Dauphiné et à Mme la marquise de la Garde pour perpétuer la mémoire de leurs bienfaits,

P. 12. — chanson par M. de GALLONE, ancien officier au régiment royal Italien, et aide de camp de la milice citoyenne du Tricastin. P. 14. Chanson de M. LOMBARD fils, de la Garde. P. 15. chanson de M. VOLOZAN, secrétaire de M. le président de la Garde, moitié patoise, moitié française :

Jean, prends ta cocarde
Avec ton chapiau,
Allons à la Garde
Y a queuque nouviau ;
Courons vite, leste,
J'entends les canons,
Y sont donc bien aise
Qui s'divertissons.....

P. 17. Chanson sur l'alarme générale du canton, et la manière dont elle fut reçue à la Garde :

... Gardez-vous, Savoyards,
Brigands, bandits, pillards,
De montrer vos minois,
Vous auriez sur les doigts ;
A la Garde-Adhémar
On est un peu Houssard ;
On vous échinerait
Tout comme on le dirait.
Profitez de l'avis
Restez dans vos chenils.....

P. 27. Chanson de Mlle Deville à M. le marquis de la Garde.

P. 29. Compliment à Mme la marquise de la Garde par le jeune de FOLARD du Bourg Saint-Andéol, âgé de 5 ans.

632. Courier (sic) Français du vendredi 25 septembre 1789. *De l'imprimerie de Guéffier et se trouve chez Brette, libraire à Grenoble 1789*, in-8°, 8 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nous ne connaissons que deux numéros de ce journal avec l'adresse d'un libraire grenoblois. Celui-ci est le n° du 14 octobre 1789, in-8°, 8 p.

633. Proclamation ordonnée par la municipalité de la ville de Grenoble, du 26 septembre 1789. *Grenoble, imp. de Vve Giroud et fils*, in-8°, 7 p. (G.)

Le conseil général, dans cette proclamation, condamne l'insurrection qui dure depuis plusieurs jours et que la présence des troupes n'a pu contenir, il annonce des poursuites et la remise de ses pouvoirs entre les mains de M. le comte de Dorfort, commandant militaire de la province.

634. On nous mande de la Cote-Saint-André que le 27 de septembre 1789 on y a béni le drapeau de la milice nationale de cette ville..... *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. n. chif. (G.)

Discours prononcé par M. le commandeur de Buffevant, maréchal des camps et armées du roi, général de la milice nationale et citoyenne de la Côte Saint-André. Le drapeau portait cette devise : *Les citoyens sont frères.*

635. Arrêt du conseil d'État du roi portant suppression de la commission de Valence. Du 30 septembre 1789. *S. l.*, in-4°.

Cette commission avait été chargée d'instruire et juger souverainement en dernier ressort les procès des contrebandiers, faux-sauniers, etc...

636. De par le Roi. Ordonnance de police, du 30

EFERUS - Recherches & Classification numériques

septembre, 1789. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet*, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

Défense de s'attrouper dans les rues et sur les places le jour et la nuit, etc.

637. Seconde épitre aux Dauphinois par M. de Bauvinay (Abel Fornand.) *S. l. n. n. n. d.*, (septembre 1789) in-12, 46 p.

L'exemplaire de la B. de M. Chaper contient une note Ms. de l'auteur qui donne la date de cette brochure aussi rare et aussi inconnue que la première (voir au 15 juillet 1789.)

638. Instruction publiée par ordre du roi, relativement à la contribution patriotique. *A Grenoble, de l'imp. de J. Cuchet imp. de Nosseigneurs des Etats de Dauphiné. S. l.* 1789. In-4°, 20 p. (G.)

639. Lettre écrite par M. Necker à MM. les officiers municipaux de la ville de Romans, du 3 octobre 1789 (extrait d'un journal). (G.)

640. Procès-verbal de ce qui s'est passé en exécution des délibérations prises les 13 et 14 septembre 1789, par les citoyens de la ville de Romans et du Bourg-de-Péage de Pisançon. Du 4 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 16 p. (G.)

Souscription pour offrir un don patriotique à l'Etat. Il a été offert 9322 l. 3 s. — Suivent les noms des souscripteurs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

641. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné. Du 11 octobre 1789 sur les quatre heures après-midi. *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans et de Nosseigneurs des Etats de Dauphiné, place Saint-André* 1789, in 8°, 4 p. (G.)

« La Commission a arrêté de convoquer au 2 nov., dans la ville de Romans, les membres des Etats pour que la province puisse prescrire à ses députés la conduite qu'ils doivent tenir dans des circonstances aussi alarmantes pour la liberté et le repos de la nation. » etc.

642. Lettre circulaire des procureurs-généraux-syndics des Etats de Dauphiné, convoquant à Romans avant le 2 du mois prochain « jour indiqué pour l'ouverture des Etats de Dauphiné et de leur doublement ». *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. (G.)

643. Règlement pour la formation, l'organisation, la discipline, la police et le service de la milice nationale et citoyenne de la ville de Grenoble ; composé par les commissaires choisis, à cet effet, par les districts de cette ville. Du 13 octobre 1789.

Formation du corps de milice nationale et citoyenne de la ville de Grenoble. Du 25 août 1789. *Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, s. d.*, in-8°, 37 p. 1 tableau in-f° (partage de la ville de Grenoble en seize districts). (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le corps de Milice de la ville de Grenoble, connu sous le nom de milice Bourgeoise, est supprimé.

Il est rétabli, sous le nom de Milice nationale et citoyenne de la ville de Grenoble.

La ville et sa banlieue sont divisées en 16 districts.

Le corps sera composé de 16 Cies de fusiliers, d'une Cie de grenadiers, et d'une Cie de chasseurs.

Le corps sera divisé en deux bataillons, chaque bataillon sera composé de 9 Cies.

L'uniforme sera comme il suit : l'habit de drap bleu de roi, doublure, revers et parements écarlate, collet montant bleu, passepoil de drap écarlate pour la doublure et le collet.

Boutons jaunes, avec trois roses blanches saillantes. Le fusilier aura, à son chapeau, un bouton uniforme, une cocarde de basin blanc, et une houpe, dont la couleur sera déterminée, pour chaque compagnie, par le corps des officiers etc. Le corps de milice Nationale prêtera le serment incessamment après sa formation.

P. 15 à 37 Réglement pour le service et la police de la milice nationale de Grenoble. (13 octobre 1789) en 75 articles.

A la fin un tableau in-f° : Partage de la ville de Grenoble en seize districts formant les 16 compagnies qui composent le régiment de milice nationale.

644. Délibération du comité permanent de la ville de Montélimar. *Du 13 octobre 1789. s. l.*, in-8°, 7 p. (G.)

« Le comité persiste à s'unir de cœur et d'intention aux principes de l'Assemblée nationale, et adhère à tous les décrets qu'elle a rendus »

645. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné du 14 octobre 1789. *Grenoble, imp. J.-M Cuchet, place Saint-André*, 1789, in-4°, 3 p. (G.)

Arrêté par lequel les Etats de la province et leur doublement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

seront convoqués en la ville de Romans au 2 nov. prochain. Signé: le marquis de VIENNOIS.

646. Délibération de la communauté de Beaumont, élection de Valence (15 octobre 1789.) *S. l.*, in-8°, (B.)

647. Grenoble le 15 octobre 1789.

Lettre circulaire (avec sig. autog. de MM. de COURTOIS-MINUT et BROCHIER, vice-généraux) contenant l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale qui invite le clergé à faire porter à l'hôtel des monnaies toute l'argenterie des églises qui ne sera pas nécessaire à la décence du culte divin. — Copie de l'arrêt du conseil d'Etat (du 20 septembre 1789) et lettre du ministre (LA TOUR-DU-PIN) à l'évêque de Grenoble. De Versailles le 4 août 1789. *s. l. n. d.*, in-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

648. Délibération du conseil de ville de Grenoble du 15 octobre 1789. *Grenoble, Vve Giroud. S. d.*, in-4°, 3 p. n. chiff. (G.)

Souscription pour l'approvisionnement des grains.

649. Exhortation prononcée dans l'Eglise Cathédrale de Grenoble par M. Hélie, curé de Saint-Hugues, le 18 octobre 1789. *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-8°, 16 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

650. Exhortation d'un curé sur les circonstances présentes, prononcée dans l'Eglise Cathédrale de Grenoble par M. Hélie, curé de Saint-Hugues, le 18 octobre 1789. A la fin: *Paris, Girouard*, in-8°, 16 p. (G.)

651. Discours prononcé dans l'église Cathédrale de Grenoble par M. Hélie, curé de Saint-Hugues. *A Grenoble et se trouve à Paris, chez Laclaye, libraire à l'Orme Saint-Gervais, 1790*, in-8°, 24 p.

Autre édition *s. l. n. d.*,, in-8°, 23 p.

Le peuple tourmenté par la disette était fort irrité contre les classes aisées. M. Hélie fit entendre du haut de sa chaire des paroles de conciliation, et engagea les malheureux au calme et à la patience se fondant sur l'évangile qui admet des riches et des pauvres, des maîtres et des valets.

652. Réponse de la municipalité du bourg de la Guillotière en Dauphiné, à la requête de la municipalité de la ville de Lyon du 18 octobre 1789. *s. l. n. d.*, in-8°, 32 p. (G.)

Intéressant historique du bourg de la Guillotière, de 1479 à 1789.

653. A l'Assemblée nationale. (Requête des habitans du bourg de la Guillotière en Dauphiné contre leur annexion à la ville de Lyon). *S. l. n. d.*, 1789, in-8°, 2 p. (G.)

Requête signée : Les habitants du bourg de la Guillotière, le chevalier de Janis de Combe Blanche, Allard, députés de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

communauté et municipalité dudit bourg. Ils désirent être enclavés dans l'un des districts de la province de Dauphiné: « c'est le seul et l'unique moyen de nous mettre à l'abri du despotisme municipal de la ville de Lyon. »

Le faubourg de la Guillotière fait partie du département de Lyon, par décret de février 1790.

654. Au roi, Sire, adresse des habitants du bourg de la Guillotière en Dauphiné. Signée: JANIN DE COMBE BLANCHE, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, ALLARD, députés dudit bourg. *s. l. n. d.*, in-8°, 2 p. n. chiff. (G.)

« Les infortunés habitants du bourg de la Guillotière, abandonnés à tant de cruautés, à tant d'exactions n'ont pas hésité de porter au pied du trône de votre Majesté leurs justes plaintes et leurs réclamations.— Ils demandent au roi « de déclarer nuls tous les arrêts et lettres patentes obtenus par le consulat Lyonnais Il est temps de rendre la liberté naturelle à des Dauphinois qui ne cessent d'offrir au ciel leurs vœux pour la conservation des jours de leur roi Dauphin. »

655. Assemblée générale de la ville de Tain, du 21 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-9°, 7 p. (G.)

Sur la situation présente des affaires du royaume, adhésion à tous les décrets qui ont été pris par l'Assemblée Nationale.

656. Délibération des marchands gantiers de la ville de Grenoble (des 19 et 21 octobre 1789). *S. l. n. n.* in-8°, 16 p. (G.)

Adhésion « à tous les arrêtés et décrets faits jusqu'à ce jour par l'Assemblée nationale, que du moment où la Constitution sera achevée et acceptée par le roi, ils verseront dans la caisse

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nationale la somme de 2.000 livres qu'ils ont souscrites entre eux et sans préjudice à la contribution du quart de leurs revenus, » etc.

657. Lettre écrite à la Commission intermédiaire des Etats de Dauphiné par les députés de cette province à l'Assemblée nationale. (21 octobre 1789) *s. l. n. d.*, in-8°, 12 p.

Autre édition. *Paris, chez Gattey, au Palais Royal 1789 (imp. de Laporte).* In-8°, 16 p. (G.)

« C'est avec la plus vive inquiétude que nous venons d'apprendre le parti que vous avez pris de convoquer, pour le 2 du mois prochain, les Etats de la province et leur doublement... »
Signée : l'abbé DE LA SALCETTE, le marquis DE BLACONS, LA BLACHE, LACOUR D'AMBÉZIEUX, PISON, BÉRENGER, BARNAVE, BERTRAND DE MONTFORT, CHABROUD, BIGNAN, BLANCARD, ALLARD DU PLANTIER, CHEYNET.

658. Observations très succintes sur la convocation des Trois-Ordres de Dauphiné, faites par la commission intermédiaire des Etats, sur l'objet et les motifs de cette démarche, et sur ses suites, si elle réussit 1789, *s. l.*, in-8°, 6 p. (G.)

— La Commission a-t-elle le droit de convoquer ? — Objet de cette démarche. — Effet de la démarche de la commission, si elle réussit. — Motif de la commission, son erreur. — Conduite à tenir dans la circonstance actuelle.

659. *Domine salvum fac regem.*

O vous qui combattez pour un chef regicide,
Examinez sa vie, et songez qui vous guide.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Un jour seul ne fait point d'un lâche factieux
Un patriote pur, un prince vertueux.

Sur les bords du Gange. 21 octobre 1789, in-8°, 20 p. (G.)

Cette brochure contient trois lettres datées de Paris des 13, 18 et 19 octobre 1789 qui racontent les événements.

660. Délibération des communes de Loriol, Livron, Mirmande et Clioux, du 24 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. (G.)

« La commune de Loriol, réunie dans le temple de l'Eternel, jure en sa présence, d'employer toutes ses facultés, toutes ses ressources, et de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang, pour maintenir les décrets de l'Assemblée Nationale et la gloire du Roi. etc. »

Livron, Mirmande et Clioux « adhèrent de cœur et d'âme » à cette délibération.

661. Délibération de la communauté de Claix. Du 2 octobre 1789. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, au Palais, s. d.* (1789), in-8°, 7 p. (G.)

Adhésion à tous les décrets que l'Assemblée Nationale a rendus, opposition à ce que les députés de la province quittent l'Assemblée Nationale jusqu'à ce que la Constituton française soit faite. — En présence de M. de FONTBELLE, syndic de la noblesse. ALLEMAND, curé, François CLET, BEYLE, BONNET-DUMOLARD, etc...

662. Arrêté de la ville de Vienne en Dauphiné, du 26 octobre 1789, *s. l. n. d.*, in-8°, 12 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Les députés de la ville de Vienne aux Etats de la province, ne se rendront point à l'assemblée convoquée à Romans pour le 2 nov. prochain. »

Arrêté signé par 86 électeurs parmi lesquels on trouve : Ant. PEYRARD, ALMERAS-LATOUR, DESHERBEYS, de FORNAND-DESESSARD, de FORNAND DE BAUVINAY, COUTURIER, médecin, SERVERIN, architecte, TESTE, etc...

663. Opinion d'A. F. Pison du Galland député de Dauphiné à l'Assemblée nationale, sur la dénonciation faite dans la séance du 26 octobre, de la convocation des Etats de cette province et de leur doublement. *A Paris chez Baudouin, S. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

« Entendant proposer de condamner comme irrégulière la convocation des Etats de Dauphiné, et de leur doublement, il est de mon devoir de vous faire connaître l'état de cette province..... je conclus donc à ce qu'il soit dit n'y avoir lieu à délibérer. »

664. Lettre des procureurs généraux, syndics des Etats de Dauphiné du 28 octobre 1789 aux députés au doublement des Etats, par laquelle la commission intermédiaire a differé la convocation des Etats et du doublement, et que leur assemblée est ajournée au 14 décembre prochain en la ville de Romans. *s. l. n. d.*, in-4°, 2 f. n. chiff. (G.)

665. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné du 28 octobre 1789. (*Grenoble J.-M. Cuchet)* in-8°, 2 p. (G.)

Arrêté, par lequel la convocation des Etats, qu'elle avait indi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quée pour le 2 nov., sera différée jusqu'au 14 décembre prochain. Signé; le marquis de VIENNOIS, président.

666. Délibération des communautés de Montbonnot, Saint-Ismier et Bernin du 29 octobre 1789, *S. l. n. n. n, d.*, in-8°, 7 p. (G.)

667. De la part de messieurs les maire et échevins, lieutenants-généraux de police de la ville et comté de Vienne, convocation des 72 membres choisis par les 6 paroisses de Vienne qui composent avec les échevins le conseil permanent de la ville pour former les six divisions, qui feront chaque jour le service de quatre heures et pour délibérer sur tous les objets qui peuvent avoir rapport au maintien de l'ordre et de la tranquilité publique. *A Vienne de l'imprimerie de la veuve Vedeilhé* 29 octobre 1789, in-f°, placard. (V. V.)

668. Délibération des citoyens de toutes les classes de la ville de Valence (adressée à l'Assemblée nationale. Du 29 octobre 1788. *s. l. n. n.*, In-8°, 8 p. (G.)

L'Assemblée adhère au péril de la vie et de la fortune de ses membres, à tous les décrets de l'Assemblée nationale, loue la conduite patriotique de M. Bérenger, député à l'Assemblée nationale.

669. A mes concitoyens de Grenoble (Lettre sans autre titre) *S. l. n. n. n. d.*, 4 p. n. chiff., in-8°. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

670. Souscription patriotique de la Garde-Adhémar, paroisse du Bas-Dauphiné, diocèse de Saint-Paul-Trois Châteaux au château de la Garde-Adhémar. Distribué gratuitement, octobre 1789, in-4°, *s. n.*, 14 p. (V.)

671 N° LXXXIX, Assemblée nationale et commune de Paris ou rapport très exact des séances de l'Assemblée nationale et des communes de Paris par continuation du journal intitulée : Versailles et Paris. Assemblée nationale du dimanche 1er novembre 1789. Séance du 31 octobre, déclaration de la ville de Saint-Marcellin relative à la convocation des états de cette province etc... *Chez Cuchet, imprimeur. S d.*, in-8°, 8 p.

672. Essai sur la formation des Assemblées nationales, provinciales et municipales en France, par M. Servan, ancien avocat général au parlement de Grenoble 1789, in-8°, 102 p.

Autre édition *Paris* 1791, in-8°.

673. « Grenoble, ce 9 novembre 1789. Nous vous « envoyons, Messieurs, un modèle de l'Etat que « vous devez dresser de tous les biens et revenus « du clergé de l'ordre de Malthe (*sic*) — qui doivent « être imposés pour l'année 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 ff. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lettre circulaire des procureurs syndics des Etats de Dauphiné, — signée : Le chevalier du BOUCHAGE, sign. autogr.

674. Délibération de la commune du Guâ, du dimanche 15 nov. 1789, au lieu de la Ferrière du Gua, dans la maison de ville dudit lieu, à l'issue de la messe de paroisse. *S. l. n. n.*, in-8°, 7 p. (G.)

Délibération qui a pour but de rédiger une adresse à l'Assemblée Nationale, pour la supplier de liquider à un taux modéré les rentes de la présente année « en égard à la misère du peuple », suit l'adresse p. 4.

675. Exposé de la conduite de M. Mounier, dans l'Assemblée Nationale, et des motifs de son retour en Dauphiné. *Grenoble, Vve Giroud et fils, 1789,* in-8°, 123 p. (G.)

Mounier expose avec les plus minutieux détails toute sa conduite :

« J'ai toujours eu pour système, qu'il faut opposer une résistance égale à l'oppression, sauf à rentrer dans les bornes de la modération, lorsqu'on n'est plus menacé par l'autorité arbitraire. Je reconnais au roi le droit de dissoudre les assemblées de représentants, en prononçant aussitôt une convocation nouvelle. Mais, comme rien de ce qui empêche un peuple de reprendre ses droits ne peut être légitime, je crus, avec raison que le roi ne pouvoit renvoyer les députés actuels avant l'établissement d'une constitution. Les mesures violentes auxquelles on avait recours, semblaient annoncer de la part du ministère, le dessein de porter les actes d'autorité jusqu'à la dissolution. Il était prudent de rendre impossible l'exécution d'un pareil projet. L'Assemblée ayant été obligée de se rendre dans la salle du jeu de Paume, je proposai le serment de ne pas se séparer avant que la constitution fut établie. »

C. Desmoulins dans ses Révolutions de France et de Brabant, répond à Mounier : l'exposé de la conduite de M. Mounier, dit-il,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

a fait une si grande sensation dans le public et a tellement indigné les bons citoyens, que je ne puis m'empêcher de répondre ici à son écrit où d'ailleurs je suis attaqué personnellement, p. 32-46, 82-88, 122-130; à la p. 96, on trouve une caricature représentant Mounier travesti en jockey désertant l'Assemblée Nationale, la lanterne est en croupe et galoppe avec lui.

676. Exposé de la conduite de M. Mounier, dans l'Assemblée Nationale et des motifs de son retour en Dauphiné. Edition exacte. *Paris, Desenne,* 1789, in-8°, 1 f. et 3 parties, 62, 40 et 39 p.

Exposé... *Paris, Cuchet,* 1789, in-8°, 62, 40 et 39 p.

Exposé... Edition exacte. *Paris, Buisson,* 17 nov. 1789, in-8°, 1 f., 123 p. et au verso un errata.

Exposé... *Paris, Desenne.* (*Grenoble, imp. de Vre Giroud et fils*), in-8°, 123 p.

677. Milice nationale, année 1789. Tableau de la formation de la compagnie des chasseurs de la milice nationale de Grenoble. Grenoble, ce 14 nov. 1789. *S. l. n. n.*, in-f°, pl.(M.)

Contient les noms des officiers et soldats de cette compagnie formée de 12 escouades : Savoye de Rollin, capitaine-commandant, Didier, capitaine en second, Hache, Letourneau, lieutenants; Rand ix et Paques, sous-lieutenants.

678. Règlement de la milice citoyenne de Vienne, 1789, signé : Benatru, secrétaire. Fait à Vienne le 15 nov. 1789. *S. l. n. n. n. d.*, pet. in-8°, 16 p. (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

679. Réponse laconique à l'exposé prolixe de la conduite de M. Mounier, ex-président de l'Assemblée Nationale.

L'homme en vain cherche un rang pour enfler son audace;
Mais l'homme vraiment fier sait rester à sa place.

S. l. n. d., nov. 1789, in-8°, 16 p. (G.)

La conduite de Mounier y est violemment critiquée.

680. Prospectus d'un nouveau journal intitulé : « La Vedette des Alpes » ou « Courrier du Dauphiné ». *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier. S. d.* (nov. 1789), in-8°, 4 p. (M.)

Les éditeurs de ce journal se proposent de rendre compte des débats de l'Assemblée Nationale, et de tous les événements de la capitale et des provinces « il paraitra tous les jours à midi excepté le dimanche, en format in-8° de 8 p., l'abonnement pour la ville sera de 7 liv. 10 sols, pour trois mois et de de 9 liv. pour la province, franc de port. On souscrit au bureau dudit journal, chez le sieur Falcon, libraire, rue du Palais. Le premier numéro paraitra le 1er décembre prochain. »

681. Assemblée générale de la ville d'Embrun, (du 29 nov. 1789). *S. l. n. d.*, in-12, 2 p. (G.)

Réfutation d'une lettre imprimée dans le *Courrier de Villeneuve-lès-Avignon*, qui annonce que la convocation projetée, des Etats de la Province à Romans, avait été excitée dans le diocèse d'Embrun, l'Assemblée considérant que cette lettre peut faire naitre des soupçons sur les sentiments et le patriotisme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des habitants de cette ville, croit devoir ne rien négliger pour les dissiper, — adhère aux décrets de l'Assemblée Nationale.

682. Lettre circulaire des députés du comité général de Vienne, du 24 nov. 1789. — Signée : CHENAVIER, PRA, BOISSONNET. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p., n. chiff. (G.)

« Le découragement s'introduit dans les municipalités, tachons d'obtenir de l'Assemblée Nationale qu'elle fasse cesser cette crise d'indépendance et d'anarchie... Réunissons-nous, pour solliciter un décret qui invite, et même oblige tous les émigrans à rentrer dans un bref délai, sous des peines sévères, » etc...

683. Grenoble le 24 nov. 1789. Le roi désirant Messieurs, etc... *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p., n. chiff. (G.)

Lettre circulaire relative aux précautions à prendre pour assurer la subsistance des troupes.

684 Lettre circulaire de M. Caze La Bove aux officiers municipaux du Dauphiné, du 27 nov. 1789, in-4°, 3 p. (M.)

Le Roi avait chargé M. de la Bove d'adresser une circulaire à toutes les municipalités de la province, pour qu'elles invitent les bons citoyens à former des associations patriotiques pour secourir la classe indigente. — « On ne doit pas craindre, dit-il, qu'une nation généreuse, et le Dauphiné surtout dont elle s'honore à tant de titres, soient indifférents à des considérations qui tiennent de si près aux droits de la justice et de l'humanité. » Circulaire avec signature autog. de CAZE DE LA BOVE.

685. Acte d'union des gardes nationales de vingt

EFERUS - Recherches & Classification numériques

villes, bourgs, villages et communes du Vivarais et du Dauphiné. Du 29 nov. 1789, in-8°.

La fédération qui avait été proposée par la garde nationale de La Voute, se réunit à La Paillasse, à deux lieues de Valence. Discours de M. Ducluseau, de Chabeuil, colonel du régiment des gardes nationales de La Voute, auteur du plan de fédération ; ensuite réponse de M. Faujas de Saint-Fond, inspecteur des gardes nationales de Loriol, et au nom des officiers et soldats présents à l'Assemblée : « Nous ne sommes plus, dit-il, des Dauphinois, vous n'êtes plus des Languedociens, nous sommes des Français libres, citoyens et soldats. Tels étaient nos antiques ayeux, les Gaulois, avant le despotisme de leurs Druides et l'invasion des brigands de Rome. » etc.

— V. la *Vedette des Alpes*, n° 9, p. 71.

686. Serment fédératif prononcé le 29 novembre (1789) en Dauphiné par 12.060 soldats citoyens. — Gravure représentant le serment, au dessous on lit :

« Nous, soldats citoyens de l'une et de l'autre rive du Rhône, réunis fraternellement pour le bien de la chose publique, jurons à la face du ciel, sur nos cœurs et sur nos âmes, consacrés à la défense de l'Etat, de rester à jamais unis pour le soutien des lois émanées de l'Assemblée nationale. »

Gravure placée à la page 192 des *Révolutions de France et de Brabant*, de C. DESMOULINS.

687. Ordonnance de la maîtrise de Grenoble, rendue sur le réquisitoire de M. Hilaire, avocat consistorial au Parlement de Dauphiné, procureur du roi, par commission du dit siège. Du 30 novembre 1789, qui défend aux ecclésiastiques et à leurs préposés de couper aucun arbre dans les bois de haute futaie et d'exploiter aucun taillis, etc... A

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, au Palais. 1789, in-f° placard sur 3 col. (C.)

688. Cahier des curés de Dauphiné adressé à l'Assemblée nationale et à Messieurs les députés de la province en particulier, au mois de novembre 1789. (par l'abbé REYMOND). *Lyon, imp. de J. B. Delamollière* 1789, in-8°, XVI et 208 p. (G).

De la p. v à VIII adhésion des curés (427 signataires).
A la p. XVI se trouve la table des matières des trois parties de cet opuscule.
Il examine les griefs et les aspirations du clergé pastoral entièrement soustrait à l'influence de l'aristocratie ecclésiastique qui domina très souvent les assemblées électorales. Le dernier chapitre est consacré « à la nécessité d'une régénération dans le clergé de la France » et aux moyens de l'opérer.

689. Les cahiers des curés, étude historique d'après les brochures, les cahiers imprimés et les procès-verbaux manuscrits de 1789, par Ch. L. CHASSIN. *Paris, Charavay.* 1882, in-18. 461 p.

Les curés du Dauphiné sans représentants. — Le dernier cahier des curés. P. 399-423.

690. Réflexions sur le remboursement des rentes foncières dues aux gens de main morte, par monsieur de V. (VIRIEU), député du bailliage de G. (Graisivaudan). *S. l. n. d.* (nov. 1789) in-8°, 7 p.

691. La *Vedete (sic) des Alpes* ou le *Courrier*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du Dauphiné. (Grenoble). *De l'imprimerie Allier*, in-8°.

N° 1, 1er déc. 1789. — N° 65 et dernier, 13 février 1790, in-8°, 534 p.

Cette feuille paraissait tous les jours par n°s de 8 p. avec cette épigraphe :

Virtus est medium vitiorum et
Utriusque reductum. Hor. ep. xviii

A partir du N° 9, 10 déc. 1789, elle modifia son titre : La *Vedete (sic) des Alpes ou la Sentinelle de la liberté.* A partir du n° 28 l'épigraphe est changée : *Vigilat scrutatur.* Dans le n° 64, un avis aux souscripteurs nous apprend que « la Société Patriotique de Grenoble est formée depuis près d'un mois, et qu'il ne faut pas la confondre avec une autre société appelée Société Philanthropique de Grenoble, qui fera rédiger dans son sens le présent journal, non sous le titre de *Vedette des Alpes*, mais sous celui de *Journal patriotique de Grenoble.*

Ce journal était rédigé par Aubert-Dubayet, Duport, et quelques membres de la Société Patriotique. Il donnait un compte rendu des débats de l'Assemblée Nationale, des événements de Paris et des provinces. Il faut joindre un prospectus de 4 p.

Cette feuille est de la plus grande rareté, nous n'en connaissons qu'un exemplaire dans la bibliothèque de M. E. Chaper.

692. Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, du 3 déc. 1789. *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet*, in-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

Adhésion à l'association qui s'est formée à Grenoble pour procurer des subsistances.

693. Extrait du procès-verbal de la commission

EFERUS - Recherches & Classification numériques

intermédiaire des Etats de Dauphiné, du 3 déc. 1789 (signé MOUNIER). *Grenoble, imp. Cuchet* (1789), in-8°, 12 p. (G.)

Dans cette pièce, la commission attaque le projet de division du Dauphiné en départements.

694. Copie de la lettre du comité de la ville de Crémieu, à MM. du Comité de la ville de Vienne, en réponse à leur lettre du 24 novembre. Crémieu, le 4 décembre 1789. *Lyon, Aimé de la Roche*, 1789. in-8°, 8 p. (G.)

« Nous ne désirons rien avec plus d'ardeur que de pouvoir, autant qu'il est en nous, vous seconder et concourir à ce qui fait l'objet de nos vœux communs, le bien et le repos public. »

A la p. 6 se trouve la *Copie de la lettre du Comité permanent de la ville de Vienne adressée à MM. les officiers municipaux de la ville de Crémieu*, du 24 nov. 1789

695. Délibération des communautés de Bisonnes, Chabons, Pupetières, Longechenal, Eydoche, Le Moutier-Bocsozel et Nantoin, élection de Vienne en Dauphiné. Du 6 déc. 1789. *Grenoble, impr. d'Allier*, in-8° 14 p. (G.) (tiré à 100 exempl.).

Ces communautés adhèrent aux décrets de l'Assemblée nationale.

Discours prononcé par un membre de la réunion, relatif à la convocation des Etats, à l'établissement d'une milice nationale, d'un bailliage à la Côte-Saint-André, et de trois foires. « On est vraiment étonné, dit-il, que Grenoble, cette ville que l'Assemblée de Vizille le 14 juillet 1788 a couvert de gloire dans tout le royaume; cette ville, qui a donné l'éveil aux Français abattus sous le despotisme ministériel, qui a jeté les premiers fonde-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ments de la grande et étonnante révolution qui s'opère, que Grenoble ait voulu donner ensuite l'exemple d'une scission dangeuse, etc. » (Au sujet de la convocation des Etats.)

696. Bulletin de M. Chabroud, adressé au comité de Vienne. 6 déc. 1789. *S. l.* in-8°.

« Plusieurs émissaires sont partis du Piémont pour venir en France se concerter avec les mécontents; et que ces mouvements doivent prendre naissance en Dauphiné... Faites bonne garde, maintenez le peuple dans ses dispositions patriotiques... »

697. Compte rendu au ministre sur l'affaire de Toulon, suivi de l'opinion de M. Mallouet, dans le rapport qui en a été fait dans l'Assemblée nationale le 7 décembre 1789, et lettre de M. le Comte de Virieu, député de Dauphiné à l'Assemblée nationale, relative à cette affaire. Sur l'imprimé de l'Assemblée nationale, *Grenoble, imp. de Cuchet* (de 1789) in 8° 19 p. (G.)

La lettre du comte de Virieu est écrite à MM. de la Commission intermédiaire.

698. Les commissaires des états de Dauphiné, vu la requête à nous présentée par les officiers municipaux de la communauté de etc. Fait en la Commission intermédiaire des Etats de Dauphiné à Grenoble (le 8 déc. 1789) signatures autog. : Le commandeur de Rigaud, Mounier, secr. des Etats. *S. l. u. n.* (Grenoble), in-4° 2 p. n. chiff. (M).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Permission d'imposer sans frais, avec la taille de 1790, la somme de à laquelle ont été réduites et fixées les charges locales.

699. Souscription de bienfaisance pour les pauvres de Voreppe. Du 8 déc. 1789. (Grenoble), *de l'imprimerie de J.-M. Cuchet* s. d (1789) in-8° 4 p, (G.)

« Les calamités publiques, la cherté des grains sont des fléaux qui menacent l'indigence; vous êtes assemblés dans l'objet, s'il est possible, de parer aux maux qu'elles entraineroient nécessairement et prendre un tempérament propre à soulager les pauvres pendant la durée de cet hiver...»Suit un règlement relatif à cette souscription.

700. Délibération de l'Hôtel de Ville de Grenoble. Du 9 décembre 1789. *Grenoble, Vve Giroud et fils, imprimeurs de la ville.* 1789, in-4°, 4 p. (G.)

Le Premier Consul exposa que dans les alarmes qu'avaient fait concevoir, dès le mois d'octobre dernier, l'expatriation des citoyens les plus aisés de cette ville, la presque inaction du commerce et des fabriques, la cherté excessive des grains, l'Hôtel municipal s'était assemblé le 15 oct. et délibéra d'ouvrir une souscription de charité dont le produit serait employé à procurer du pain aux habitants pauvres à prix inférieur à celui des grains vendus au marché. Cette ressource a été infructueuse; elle n'a produit qu'un don de 1,200 livres, fait par Mme de VALLIN et un de 300 livres des Procureurs aux bailliages, que le roi ne peut venir au secours de ses sujets, vu l'état des finances, mais chargea l'intendant d'envoyer une lettre-circulaire à toutes les municipalités de son département pour les engager à former des associations patriotiques de bienfaisance.» Les consuls délibérèrent qu'une quête serait faite dans toute la ville.

701. Adresse aux amis de la paix par M. Servan,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ancien avocat général au Parlement de Grenoble. *Réimprimé à Grenoble aux frais de la Société patriotique chez J. Allier.* 1789 in-8° 2 ff. n. chiff. 56p. (G.)

Autre édition *S. l.* 1789 in-8° 68 p. (G.).

S'attache à montrer l'intérêt de tous les partis dans la paix « je voudrais, dit-il, que le résultat fût de convaincre les hommes les plus acharnés contre la révolution actuelle, que le plus grand péril pour eux seroit de la faire avorter. »

702. Extrait de la *Gazette Nationale* ou du *Moniteur universel* du 10 déc. 1789. Lettre de plusieurs membres de l'Assemblée nationale à leurs commettants des provinces de Flandre et de Cambresis. *S. l. n. d.*, in 8° 8 p. (G.).

C'est une exhortation en faveur de tous les décrets de l'Assemblée nationale pour prévenir les contradictions que plusieurs de ces décrets éprouvent.

A la p. 8 on lit : « Quoique la lettre ci-dessus n'ait pas été écrite aux habitants du Dauphiné, on a cru qu'il seroit utile de la faire imprimer et distribuer dans la capitale de cette province où la plupart des personnes qui vivent d'abus (et le nombre n'en est pas petit) se figurent de les sauver de la réforme en indisposant le public contre l'Assemblée nationale... »

703. Déclaration des communautés de Notre-Dame-de-Vaux et Saint-Jean-de-Vaux. Du 10 décembre 1789. *S. l. n. n.*, in-8° 7 p. (G.).

Réclamation au sujet des droits que ces deux communautés payent au seigneur de Vizille, suivie de l'*adresse à l'Assemblée nationale par les communautés de Saint-Jean et Notre*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dame-de-Vaux. « Nous sommes accablés par les droits seigneuriaux, nous sommes assujettis à plusieurs directes. »

704. Lettre écrite à la municipalité de Veynes et au comité du bourg de Veynes, par la Commission intermédiaire des états de Dauphiné. Grenoble, le 11 déc. 1789. *S. l. n. n. n. d., Grenoble, imprimerie Vve Giroud et fils* in 8° 8 p. (G).

Autre édition in-8° 7 p. avec les signatures des membres de la Commission (G).

Lettre en réponse au sujet d'une confédération proposée à la communauté des habitants de ce bourg et pour laquelle ils consultaient la *Commission intermédiaire*.

« La confédération projetée pourrait devenir funeste à la liberté des citoyens et au maintien de l'ordre public. »

705. Fédération de Montélimar 1789. *S. l.*, in-8°, 16 p. (G.)

Cette brochure contient 3 pièces :

1° Le discours patriotique de M. de MARSANNE, il rappelle l'assemblée de Vizille « qui a fait tant d'honneur à cette province par la sagesse de ses principes, et par la prudence et l'équité réciproque qui y servoient d'égide à la liberté. »

2° Celui de M. BOISSET DE VAUX, aux gardes nationales, réunies sous les murs de la ville de Montélimar, le 13 décembre 1789, ensuite le procès-verbal de la fédération.

3° Liste des gardes nationales qui ont pris par à la fédération. Cette assemblée composée de 5.000 citoyens jura la défense de la liberté.

706. Procès-verbal du serment prêté par les officiers et soldats des gardes nationales du Viva-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rais et du Dauphiné, réunis dans la plaine d'Etoile, déc. 1789. *S. l.*, in-8°,

Les motifs de cette fédération étaient la défense de la liberté, la protection de la révolution et la reconnaissance envers le roi sur ses bontés.

707. Extrait d'une lettre de Montélimar du 25 décembre 1789.

Courrier politique et philosophique du Languedoc, n°s des 5 et 14 janvier 1790. Lettre relative au camp des gardes nationales, de 63 communautés, il était composé de 6000 hommes. « On y prononça le serment d'union, de confraternité, de fédération. M. le comte de Marsanne, colonel de la milice de Montélimar, ainsi que M. Boisset-Devaux, y prononcèrent un discours. Voici la formule du serment prêté dans la fédération : « Nous Français, « jurons à Dieu et à la patrie, de veiller jusqu'à la mort, à « l'execution des décrets de l'Assemblée nationale, et de nous « prêter à cet effet tous les secours nécessaires. »

708. Seyssuel et Châsse, article tiré d'un dictionnaire manuscrit du Dauphiné, suivi du détail de ce qui s'est passé à Châsse, lors de la bénédiction du drapeau national. Année 1789, la première de la liberté française. *S. l. n. d.*, (décembre 1789) in-8°, 20 p. (G.)

Brochure curieuse publiée par COCHARD, procureur au bailliage de Vienne, qui raconte « l'histoire abrégée des révolutions qu'a éprouvé les communautés de Seyssuel et Châsse. »

P. 12. — Fête nationale de Seyssuel et Châsse 1789. Extrait d'un discours de l'abbé GASTINEL sur le contraste des rebelles avec les vrais sentiments des milices nationales. Discours de M PIOCT, sur l'importance du serment qu'on allait prêter. — Chan-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

son patriotique du même auteur en 7 couplets dont voici le dernier :

Buvons au roi, buvons à la patrie,
A l'Assemblée, à chaque député:
Vive l'amour et vive la patrie;
Vive le roi, vive la libérté.

709. Délibération des conseillers du roi, notaires à Grenoble du 16 décembre 1789. Voy. *La Vedette des Alpes*, n° 16. p. 126 et suiv.

Les notaires font un don patriotique de 500 livres, donnent 300 livres aux consuls pour les pauvres, ainsi que 100 liv. à chacun des 4 curés, 100 liv. à l'hopital général, 100 liv. aux dames hospitalières et 100 liv. aux dames de la providence, ils délibérérent en outre, de payer sans délai, le centième denier des offices arrivant à 700 liv.

710. Ode à la liberté Française par M. GRAND-THORANE, avocat au parlement de Grenoble. *S. l. n. d.*, (Décembre 1789) in-8°, 4 p. n. chif. (G.)

Cette ode en 9 strophes a du mouvement et surtout de l'enthousiasme.

Voici une strophe de cette pièce:

Quelle est cette auguste déesse
Qui, frappant nos regards épris,
De Minerve offre la sagesse,
Et tous les charmes de Cypris ?
Dans la foule qui l'environne,
La vertu soutient sa couronne,
Le bonheur est à son côté;
Peuples, honorez l'immortelle,
Profanes, éloignez-vous d'elle,
C'est l'ineffable LIBERTÉ...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

711. Carte générale de Dauphiné par CASSINI levée géométriquement par ordre du roy. Dédiée à M. de la Bove, intendant de la province par le sieur CAPITAINE, ingénieur géographe du roy. 1787. en quatre feuilles et demie, in-f° (G.)

Au bas à droite : *Table de l'élévation au-dessus du niveau de la mer de plusieurs lieux principaux du Dauphiné* par M. VILLARS.

712. Prospectus pour l'établissement d'une société philanthropique dans la ville de Grenoble, lettre écrite au directeur des affiches de Dauphiné, inserée dans le n° 56 du 17 décembre 1789. *A Grenoble de l'imp. de Vve Giroud et fils, au Palais*, 1790, 6 p. n. chiff. (G.)

« L'établissement d'une société philanthropique nous laisserait l'espérance de voir s'anéantir dans la ville de Grenoble la mendicité, cette source funeste de corruption et de crimes. »

713. Extrait du procès verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, 17 décembre 1789. *A Grenoble de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats de la province*, in-8°, 12 p. (G.)

Protestation de la commission intermédiaire à l'Asssemblée nationale, elle expose les inconvénients que peut produire la division des provinces et en particulier de celle de Dauphiné. Signée: marquis de VIENNOIS, MOUNIER, secrétaire.

714. Mémoire présenté à Nosseigneurs de l'As-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

semblée nationale par les communautés du haut Embrunois. *A Embrun, de l'imp. de Pierre François Moyse, imp. libraire du roi, 1789*, in-4°, 21 p. (G.)

« Le cri de liberté a vivement retenti aux oreilles des montagnards du Haut Embrunois, mais ils n'ont pas méconnu les droits que la société impose: ils n'ont pas désiré l'indépendance. Vous leur avez promis qu'ils seraient libres sous des lois et sous le roi, vous remplissez vos engagements..... ils seroient étrangers au sein de leur patrie, s'ils ne vous offroient le témoignage de leur respect de leur amour, et l'adhésion la plus complète à tout ce qui est émané de vous... » Les habitants du Haut Embrunois espèrent: « que l'Assemblée nationale prendra sous sa protection spéciale un pays que la nature a traité en marâtre. 3 décembre 1789. — Assemblée générale du Haut Embrunois du 3 déc. 1789 et délibération du 18 déc.

715. Fédération de Crest du 20 décembre 1789. *s. l. n. d.*, (1789) in-8°, 10 p. (B.-D.)

716. Acte d union des gardes nationales de vingt-deux villes, bourgs et villages du Languedoc, Provence et Dauphiné dans l'Assemblée fédérative tenue à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 20 décembre 1789. Ensuite de la délibération de cette ville du 7 du même mois. *A Orange, chez Esprit Nicolau (sic) imp. du roi et de la ville*, in-4°, 8 p. (C.)

Discours patriotiques de MM. le comte de Castellane Saint-Maurice commandant de la garde nationale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de M. de Payen fils, capitaine de la même garde.

717. Lettres-patentes pour l'éxécution du décret

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'Assemblée nationale, du 17 décembre, concernant les impositions et administration de la province de Dauphiné, données à Paris le 21 déc. 1789. Régistrées en la chambre des vac. du Parl. de Dauphiné, le 2 janv. 1790. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, imprimeurs de Nos. de Parlement*, 1790, in-4°, 3 p. (G.)

« Les membres de la commission intermédiaire des Etats de la province de Dauphiné rempliront toutes les fonctions attribuées auxdits Etats, jusqu'à ce que les assemblées administratives aient été formées en Dauphiné, suivant le plan fixé par la constitution; leur donnant, à cet effet, tous pouvoirs nécessaires. »

718. Lettres-patentes sur un décret de l'Assemblée nationale, du 17 décembre 1789. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. de Noss. des Etats de Dauphiné*, in-4°, 4 p., n. chiff. (M.)

719. Délibération de la ville et communauté de Gap, 22 décembre 1789. Adresse de la ville de Gap à l'Assemblée nationale. *S. l. n. d.*, in-8°, de 8 p. (A.)

720. Réclamation du supérieur général de l'ordre des chartreux, contre une motion faite à l'Assemblée nationale. *S. l. n. n.*, In-8°, 6 p. (C.)

721. Lettre écrite par la ville de Gap, aux communautés du Gapençais. — Signée : MARCHON,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

maire, CURNIER DE LA VALETTE, premier échevin, JOUBERT, échevin.

Cette lettre est reproduite par la *Vedette des Alpes*, du 23 déc. 1789, nº 20, p. 162; elle invite les communautés à adhérer comme elle, aux décrets de l'Assemblée et à demander qne le tribunal du département soit fixé à Gap.

722. Les commissaires des Etats de Dauphiné. Fait en la commission intermédiaire le 24 décembre 1789. Signatures autog. de M. de VIENNOIS, président et MOUNIER, sec. des Etats, in-fº, 1 p. (M.)

Pièce relative à l'indemnité accordée aux membres des Assemblées de Vizille, de Saint-Robert, et de Romans.

723. Délibération du comité général de Montélimart, du 24 déc. 1789. Signée : Aubert, premier échevin. Odouard, Veyrenc, chanoine, Aymé, le jeune avocat, etc. *S. l.*, in-8º, 5 p. (G.)

« Le comité général considérant que l'Assemblée nationale a décreté qu'il seroit fait une nouvelle division territoriale de la France, et que cette nouvelle division serait de 75 à 85 départements... a unanimement délibéré, qu'il persiste de plus fort à adhérer aux décrets de l'Assemblée nationale; qu'il adhère notamment à ceux concernant la contribution patriotique et la nouvelle division du royaume... que les membres qui le composent, verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour les faire exécuter » — cette délibération a été reproduite par le *Courrier politique* et *philosophique du Languedoc*, dans son nº du 12 janvier 1790.

724. Adresse aux Provinces, ou examen des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

opérations de l'Assemblée nationale. *S. l.*, (1789), in-8°, 22 p.

Brochure anonyme dont l'objet est de soulever le peuple contre les décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le roi. — M. Delacour d'Ambésieux, avocat de Romans, y est attaqué. — à Romans, les officiers municipaux ordonnèrent que ce libelle serait brûlé sur le champ, à la porte de l'Hôtel de Ville.

725. Ouvrez donc les yeux (par M. d'Agoult). (*S. l. n. d.*,) (Grenoble 1789) in-8°. 78 p. (G.)

L'auteur de ce petit ouvrage croit l'ancienne division des trois ordres absolument indispensable; il voudrait qu'on les laissât jouir d'une représentation particulière et du droit de délibérer séparément.

726. Confédération de La Voute en Vivarais, du 26 décembre 1789 *s. n. n. l. s. d.* (1789 in-8° 20 p. (V.)

Contenant : Discours de messieurs de La Voute, prononcé en présence des Gardes nationales du Dauphiné et du Vivarais réunies sous les murs de cette ville et le procès-verbal de la confédération dans la plaine de La Voute.

727. Assemblée générale de la ville de Vienne du 27 déc. 1789... à Vienne, *de l'imp. de la Vve Védeilhié*, 1789, in-12, 7 p. (G.)

La ville adhère à tous les décrets de l'Assemblée nationale, notamment à celui qui divisera la province en plusieurs dépar

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tements... signé : CHEVALLIER, PIOCT, DE BAUVINAY, ALMERAS-LATOUR, BOUTHIER, BOISSONNET.

728. Fédération de Dieu-le-Fit en Dauphiné du 27 décembre 1789, in-8° 15 p. (G.)

Adhésion aux décrets des représentants par les gardes nationales de NYONS, MIRABEL, PIÉGON, BECONNE, etc., etc., représentant onze mille cinq cents citoyens.

Discours patriotiques de M. MORIN, colonel de la Garde nationale de Dieu-le-Fit, de M. MIRABEL, capitaine de la même Garde, de M. REYNAUD DE LA GARDETTE.

729. Observations sur le décret de l'Assemblée nationale pour la réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle des 8 et 9 déc. 1789, sanctionné par lettres patentes du roi, en forme d'édit, du mois d'octobre; enregistrées par la Chambre des vacations du Parlement de Grenoble, le 21 novembre, (par SERVAN). *Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils* au Palais. 1789, in-8° 2 ff. n. chiff. et 52 p. (G.)

730. Lettre des vicaires généraux du diocèse de Grenoble qui chargent les curés de lire aux prônes le décret de l'Assemblée nationale concernant les délits qui se commettent dans les forêts et bois. Du 28 déc. 1789. — Lettre de M. de la TOUR-DU PIN à l'Evêque de Grenoble sur le même décret du 18 déc. 1789. — Lettres patentes du roi. — *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, imp. de Mgr l'Evê-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que et du Clergé, au Palais, in-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

731. Agenda pour l'élection des officiers municipaux (décembre 1789). *Grenoble, Vve Giroud*, 1789, in-8°, 7 p. (G.) v. la *Vedette des Alpes*, n° 56, p. 461.

732. Plan d'éducation nationale adressé aux Etats-Généraux par un père de famille dauphinois. 1789. *S. n. n. l.*, in-8°, 70 p. (B. de M. Masimbert.)

733. Mes idées sur l'indemnité réclamée par les possesseurs de fonds exempts d'impôts, *s. n. n. l. n. d.* (Grenoble), in-8°, 16 p. (B. de M. Masimbert,)

734. Règlement pour le bureau général de l'aumône de Vienne *s. l.*, (1789), in-4°, 19 p. (de T.)

735. Réponse à la lettre de M. B*** à M. N***. *A Lausanne* 1789., in-8°, 42 p. (V.)

C'est une pièce curieuse et rare relative aux troubles de Vienne et aux réprimandes adressées par le Parlement à sept citoyens de cette ville. Il y a dans cette brochure des passages tellement vifs contre certains personnages de Vienne qu'elle a dû être supprimée avec soin.

736. A mes concitoyens de Grenoble. *S. l. n. d.* (1789), in-8°, 4 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« La France est notre commune patrie, et le bonheur de toutes ses classes de citoyens doit être notre vœu commun. Cette brochure anonyme prêche la concorde.

737. Adresse au peuple Breton, des villes et campagnes, de la part de leurs députés à l'Assemblée nationale. Sur l'imprimé de l'Assemblée nationale. *Grenoble, imp. Cuchet, s. d.*, in-8°, 16 p.

738. Les quatre Etats de la France. 1789, *s. l.*, in-8°, 99 p. (G.)

P. 54 à 64 : Discours d'un plébéien dauphinois aux laboureurs assemblés *(servant de complément à la quatrième partie du poème de l'Hôpital)*. Diatribe contre les abus du clergé.

739. Adresse à MM. les députés de Dauphiné... par M. Girier. *Lyon, imp. Delamollière* 1789, in-4° (B. Nationale L[B] 39-7620).

740. Essai historique sur le droit public de la France, relativement aux Assemblées nationales, par M. Chaix de Loche, trésorier de France au bureau des finances de Dauphiné, de la société académique et patriotique de Valence. *S. l.* 1789, in-8°, 52 p. (G.)

741. Le conciliateur citoyen par M*** (Loyer) avocat au Parlement de Gr. (Grenoble) *s. l.*, 1789, in-8°, 4 p. (G.)

742. Le cri d'un citoyen en faveur de deux cent-cinquante Lyonnais, tous membre d'un corps

EFERUS - Recherches & Classification numériques

libre, par un grenoblois. *s. l. n. n.*, 1789, in-8°, 15 p.

« Louis devient aujourd'hui le héros de nos cœurs par ses bienfaits et la sagesse de ses lois ! Notre ingratitude seroit donc portée à son comble, de ne pas veiller à notre auguste monarque, au maintien si désirable de l'ordre et de l'harmonie. »

743. Haro sur la F... (euille) des B... (énéfices) par Thomas-Guillaume B. E. R. (T.-G. BÉRENGER) secrétaire de feu Mgr Jar... (ente.) *A Grenoble, l'an de justice 1789*, in-8°, 50 p.

Contre les bénéfices du clergé.

744. Mémoire sur les rentes et les droits féodaux contenant un projet pour en effectuer l'amortissement à l'avantage des créanciers et des débiteurs, présenté aux Etats-Généraux par un Dauphinois *(Paris)*, 1789, in-8°, 55 p.

745. Pépinière royale établie à la Tronche près Grenoble. Etat des arbres fruitiers et forestiers qui y sont actuellement en vente. *Grenoble, imp. Cuchet*, 1789 in-4°, 7 p. (G.)

746. Rôle des frères pénitents blancs de Grenoble sous le vocable de Notre-Dame de Confalon et de la miséricorde, de l'année 1789. *Grenoble. J. Allier 1789*, in-8°, 5 p. front. grav. (G.)

747. Considération sur la constitution des Etats

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du Dauphiné, applicable aux Etats-Généraux (par LENOIR LAROCHE) *Paris* 1789, in-8°.

748. Réflexions sur la constitution de la province de Dauphiné sur la députation de cette province aux Etats-Généraux et sur le mandat remis à ses députés (1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 56 p. (G.)

749. Mémoire pour les communautés du Briançonnais, signé : JOUVE. avocat, premier consul de la ville de Briançon, député; BERTHELOT, licencié en droit, député. *A Grenoble, de l'impr. J.-M. Cuchet. impr.-lib. de Mgr le duc d'Orléans et de Nosseigneurs des Etats de la province du Dauphiné,* 1789, in-4°, 34 p. (A. A.)

Adressé aux Etats et à la Commission intermédiaire « Le pays de Briançonnais doit-il former un district particulier pour la nomination des députés aux Etats de la province? — Quel doit-être le nombre des députés briançonnais et la manière de les élire », etc...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1790

L'AN II DE LA LIBERTÉ

750 Les fêtes nationales à Vienne sous la Révolution et le directoire avec notice et sommaire par E. J. SAVIGNÉ. *De l'imp.. Savigné à Vienne en Dauphiné 1889*, in-8°, LVIII + 460 p.

Extrait du *Journal de Vienne* années 1882, 1883 et 1884.

751. Les tribunaux de Grenoble pendant les premières années de la Révo'ution 1790-1795. Discours de réception à l'académie Delphinale prononcé dans la séance du 16 décembre 1886 par M. Jules MASSE,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ancien magistrat. *Grenoble, imp. Allier 1887*, in-8°, 101 p., (G.)

752. Arrondissement de Saint-Marcellin. Documents inédits pour servir à l'histoire locale publiés d'après les manuscrits originaux par Florian VALLENTIN, membre correspondant de l'académie Delphinale. La garde nationale de la commune de Tèche et Beaulieu, canton de Saint-Marcellin. *Saint-Marcellin, Vagnon*, 10 avril 1877, in-8°, 20 p.

Tiré à 30 exempl. (Extrait du *Mémorial de Saint-Marcellin* du 25 mars et 8 avril 1877). Contient le procès-verbal de la formation de la milice de la commune de Tèche et Beaulieu, du 24 mai au 17 juin 1790.

753. Archives Voironnaises. Les approches de la Révolution. Voiron pendant la Révolution 1790-1798. V. le *Petit Voironnais* à partir du n° 234, juillet 1883 et années 1884 et 1885.

754. Almanach général de Dauphiné pour l'année 1790, comprenant (en deux divisions) son état ecclésiastique, son état militaire, avec les principales milices citoyennes... Prix 24 sous broché. *A Grenoble chez J. L. A. Giroud imp. lib.* (*1790.*) in-12, 352 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

755. Almanach de la garde nationale de Grenoble, et partage de la ville en seize districts, avec le nom de messieurs les officiers et bas-officiers qui composent le régiment, suivi du réglement publié et affiché dans ladite ville, année 1790. *A Grenoble au cabinet littéraire et patriotique, chez Falcon, libraire rue du Palais 1790*, pet. in-12, 76 p. (G.)

756. *Ordo divini officii recitandi et misæ celebrandæ, juxtà liturgiam provinciæ viennensis, ad usum valentinensis diœceseos, pro anno 1790 ordinatus et editus de mand. illustr. DD. Gabrielis Melchioris de Messey episcopi-comitis Valentin. (armes de l'évêque) Valentiæ apud Joannem Jac. Viret illust. episcopi cleri, ac Almæ universitatis typographum 1790,* pet. in-1[illegible], 68 p. (M.)

757. Délibération de la communauté des Adrets du 1er janvier 1790. *A Grenoble de l'imp. de J. Allier 1790*, in-8°, 7 p. (C.)

C'est une pétition de la communauté des Adrets à l'Assemblée nationale pour la liquidation du capital des cens, rentes etc.., elle renferme de bien curieux détails sur les ressources de l'agriculture et ses charges à cette époque.

758. Réglement de la société patriotique de Grenoble.

« *Il n'est plus temps, amis de la paix, de vous cacher dans la retraite que vous chérissez... il faut agir, il faut parler vous-même... unissez-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vous donc et ne tardez pas à montrer à la patrie des assemblées régulières, dont l'unique objet soit le rétablissement de la paix.

M. Servan. (Adresse aux amis de la paix.)

Janvier 1790. *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier 1790*, in-4°, 8 p. (G.)

«Plusieurs citoyens de Grenoble ont formé entr'eux une société patriotique, pénétrés d'amour, de respect et de reconnaissance pour le meilleur des rois, ils ont fait serment de concourir *par tous les moyens qui dépendent de leur fortune, de leurs lumières et de leur courage*, au maintien de la constitution.» Suit le règlement en 21 articles.

759. Délibération des communes de Loriol et de Livron des 29 décembre 1789, et premier janvier 1790. *S. l.* in-8°, 9 p. (G.)

La commune de Loriol, désavoue l'imprimé intitulé: *Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné.* du 17 déc. 1789. Même délibération prise par la commune de Loriol, du 1er janv. 1790.

760. Grenoble, le 2 janvier 1790. M., j'ai l'honneur de vous envoyer etc... BROCHIER, syndic du diocèse, *s. l. n. n.*, in-4°, 2 p. n. chiff. (G.)

Lettre circulaire par laquelle le syndic demande, d'après les ordres des procureurs-généraux-syndics des Etats de Dauphiné, à tous les bénéficiers, des déclarations exactes de leurs biens. Suit la lettre des procureurs-généraux-syndics des Etats, signée: le chev. du BOUCHAGE et FALQUET-TRAVAIL, du 31 déc. 1789.

761. Grenoble, le 3 janvier 1790. Au directeur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des affiches de Dauphiné. Monsieur,.. Lettre signée MONVAL. — Copie de la lettre de M. le vicomte du Buat, *s, l. n. d. (Grenoble, Giroud),* in-4°, 2 p. n. chiff.

Au sujet du redressement du lit de l'Isère dans la vallée du Graisivaudan.

762. Fédération de la ville de Nyons en Dauphiné, du 3 janvier 1790, *s. l.*, in-8°, 23 p. (G.)

Discours prononcé par le chevalier de CALLOET, colonel de la garde nationale de Nyons, aux gardes nationales réunies sous les murs de cette ville le 3 janv. 1790. — Discours de M. MARCEL, aide-major de la garde nationale de Nyons, et de M. VALDEYRON, lieutenant de la garde nationale de Dieulefit, de M. ROMIEU-DESSORGUES, contrôleur général des fermes, de M. ROMIEU cadet. A la p. 18 : Fédération de la ville de Nyons du 3 janv. 1790.

763 Observations sur le rachat des droits féodaux suivies d'une adresse à l'Assemblée nationale; par plusieurs citoyens de Grenoble, du 6 janvier 1790, *s. l.*, in-8°, 20 p. (G.)

764. Délibération de la communauté des maitres cordonniers de la ville de Grenoble, du 7 janvier 1790. *Grenoble, Allier, 1790*, in 8°, 5 p. (G.)

Les syndics de la communauté sont autorisés de prendre dans la bourse commune 400 livres pour être employés au soulagement des pauvres. Ils offrent à la patrie la somme de 300 livres.

765. Observations présentées aux assemblées

EFERUS - Recherches & Classification numériques

primaires, par les commissaires du roi, pour le département de l'Isère. *A Grenoble, de l'imprimerie Royale* (1790). In-4°, 32 p. (G.)

Division du royaume, décret du 22 déc. 1789. — Opérations des assemblées primaires : de leur organisation, de leurs fonctions, et de leur pouvoir. — Les conditions exigées par la loi pour être citoyen actif. — Modèle de procès-verbal de la tenue d'une assemblée primaire.

766. Rapport sommaire de la nouvelle division du royaume, fait à l'Assemblée nationale, au nom du comité de Constitution par M. Bureaux de Pusy, à la séance du vendredi 8 janvier 1790. (Paris) *chez Baudoin* 1789, in-8°, 30 p. (G.)

« Le Dauphiné, renfermé entre le Rhône et les Alpes, est encore une masse qu'il paraît impossible d'altérer dans ses limites. Les députés de cette province, partagés dans leurs opinions, voudraient, les uns ne faire qu'un seul département du Dauphiné, dont la superficie est d'environ 950 lieues carrées, et les autres réclament l'exécution de votre décret du 11 nov. Le Comité pense que le Dauphiné doit être divisé en trois départements »...

767. Acte de fédération des troupes nationales de 41 communautés du Languedoc, du Vivarais, de la Provence, du Dauphiné et de la principauté d'Orange réunies sous les murs du Pont-Saint-Esprit. Du 9 janvier 1790, in-8°, (de B.)

768. Adresse des citoyens patriotes de la ville

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Grenoble à l'Assemblée nationale, du 9 janvier 1790. *s. l. n. n.*, in-8°, 4 p. (G.)

« Au milieu de ce tourbillon d'intrigues et de dépravation, le patriotisme des citoyens de Grenoble ne s'est point démenti, presque tous sont demeurés fidèles à leur serment...

« Ce sont toujours les mêmes hommes qui offrirent à leurs députés le sacrifice de leurs fortunes et de leur vies pour les défendre contre les attaques de la tyrannie.

« La liberté est encore pour eux le souverain bien, et ils sont prêts, aujourd'hui comme alors, à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour faire exécuter vos augustes décrets... »

Cette adresse a été reproduite par beaucoup de journaux.

769. Généreux et fermes soutiens de la patrie et de la liberté... Valence 10 janvier 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. n. chiff. (G.)

Lettre des gardes nationales de Valence. Signée : de PLANTA, capitaine, CONSTANTIN, CHARLON, invitant leurs confrères à assister le 31 janvier, à l'Assemblée, composée de toutes les milices nationales du Rhône,

770. Délibération des syndics des corporations de la ville de Grenoble. Du 10 janvier 1790. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* 1790 in-8°, de 7 p. (G.)

L'Assemblée eut lieu au couvent des Augustins de Grenoble, l'un des syndics a dit : « Messieurs, l'Assemblée nationale vient de tout régénérer. Jusqu'à présent courbés sous le joug du despotisme vous n'aviez connu le gouvernement que par des vexations qu'il vous faisoit éprouver. Aujourd'hui l'Assemblée nationale vous appelle à tous les emplois, à toutes les charges, et elle vous rend le droit d'élire vos officiers municipaux. » La municipalité de Grenoble avait pris les premiers jours de ce mois une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

délibération par laquelle elle fixait la journée locale du travail à 5ℓ sols « prix excessif, par lequel on veut arracher à plus des deux tiers des citoyens le droit d'élection et d'éligibilité — « les syndics déclarent que le prix moyen de la journée à Grenoble est de 25 sols, enfin ils demandent, avant aucune convocation, la liste imprimée des citoyens actifs.

771. Assemblée générale. Extrait de la délibération des habitants de la ville d'Embrun, du 10 janvier 1790, *Embrun, imp. de Pierre-François Moyse.* 1790, in-12, 4 p. (G.)

Demande un district particulier dans l'Embrunnais, et un tribunal royal judiciaire. Signé : LEVESVE, maire.

772. Délibération de la ville de la Mure et son mandement. (10 janvier 1790), (Grenoble), *J. M. Cuchet. imprimeur des Etats de la province de Dauphiné. S. d.*, in-8°, 11 p. (C.)

La ville fait remise à la nation du capital de 20.914 liv. 18 sols réduit par contrat à la somme de 8.365, — les délibérants s'engagent d'être fidèles à la nation, au roi et à loi, etc.

773. Grenoble 15 janvier (1790). — lettre adressée à C. Desmoulins et insérée dans les *Révolutions de France,* p. 411-413. Signée : Votre concitoyen T...

« Toute la robinocratie est ici en mouvement pour exécuter les beaux décrets de l'Assemblée nationale; mais comment faire? Mounier a beau se frotter la tête, il ne sait plus de quel bois faire flèche; il vient d'ouvrir un club d'aristocrates, qu'il a appelé une société philanthropique, pour couvrir de ce nom ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mauvais desseins; Giroud est le receveur du club. C'est ce même Giroud, rédacteur de la feuille de Dauphiné, qui ne cesse de déshonorer le nom de Grenoble, et de nous perdre de réputation dans la France, c'est un crime de lèse-province, et il sera cause que nous pourrons disputer la palme du civisme aux Bretons et aux Parisiens..... Nous avons ici un quidam qu'on appelle Jacques-Philippe Revol, procureur du Parlement, homme ardent qui voulait, il y a quelques mois, brûler tous les châteaux et les nobles, et qui, maintenant que son office périclite, voudrait pendre toute l'assemblée nationale. Il est secondé d'un Allemand-Dulauron, ancien proc. du roi, qui s'efforce d'exclure une foule de citoyens des nouvelles municipalités, en évaluant la journée locale à 50 sous tandis qu'elle n'en vaut pas 25. C'est ainsi qu'une ou deux paires de robins sont parvenus à faire passer Grenoble pour un foyer d'aristocrates... Je puis vous assurer, Monsieur, que les villes et les campagnes sont tellement patriotes, que les journaliers même s'empressent de porter leur contribution...

774. Etat de distribution de la somme de cinquante cinq mille livres, accordée ensuite du règlement du 24 octobre 1639 et de l'Edit du mois de juin 1706, à titre de dégrèvement ordinaire, en diminution de l'imposition principale de l'année 1790. — Fait et arrêté en commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, le 16 janvier 1790. Signé : De Viennois, président, Mounier, secrétaire. *S. l. n. d.*, in-4°, 7 p. (G.)

775. Délibération des gardes nationales du régiment de Saint-Bonnet-de-Galaure, près Saint-Vallier, en Dauphiné, et des autres citoyens dudit lieu, Fay, Mureil, la Bretonnière, Ratière, et Saint-Avit formant ledit régiment. *S. l. n. n.*, in-8°, 7 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Discours de M. NUBLAT DE LA BRETONNIÈRE, colonel de ce régiment, et délibération par laquelle le régiment de St-Honnet s'engage de se rendre à Valence à la *fédération*.

776. Avis aux citoyens françois sur le choix des officiers municipaux, et des membres des assemblées de district et de département, par l'auteur de l'adresse au peuple Breton, in-8°.

V. la *Vedette des Alpes* (9 janv. 1790). p. 400.

777. Lettres aux commettants du comte de Mirabeau. *S. l. n. d., (Grenoble janv. 1790)*, in-8°, 80 p. (G.)

Ce pamphlet virulent a été composé par un grenoblois, « il distile, dit la *Vedette des Alpes* n° 45, un fiel amer et abonde en injures grossières. »

Barnave, y est fort maltraité « on connait dit l'auteur, dans l'Assemblée nationale un très jeune député, monstre parfait dès sa naissance... C'est lui que Mᵉ de Tessé appela un jour *Neronet*... Dauphinois, c'est vous qui nous avez envoyé cette âme pétrie de salpêtre et de sang, et toutes les âmes humaines vous le dénoncent... Qu'avez-vous gagné, Dauphinois, de nous choisir un enfant! ignoriez-vous que le monstre le plus dangereux est un enfant cruel? songez enfin, que vous devez quelque réparation à la France. Après l'avoir infectée de l'enfance de votre Bar..., préservez-là du moins de sa virilité..... A genoux, Bar... à genoux, enfant sanguinaire, écoute Jean-Jacques; ôte ton béguin, et, nue-tête, fais amende honorable à l'humanité que tes discours outragèrent... »

778. Mémoire de la ville du Buis capitale des Baronnies du bas Dauphiné, présenté à l'Assemblée nationale pour la conservation de son siège de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

justice et l'établissement d'un district d'administration du ressort. Du 21 janvier 1790, in-8°, 14 p. (G.)

779. Adresse des écoliers du collège royal Dauphin à l'Assemblée nationale. Grenoble le 23 janvier 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. (C.)

« Nous sommes la génération heureuse qui, n'ayant pas été flétrie des fers du despotisme, et étant exempte des préjugés de la servitude, jouira de la liberté dans toute son étendue... » Ils demandent l'établissement d'une chaire des devoirs civiques.

780. Proclamation faite en exécution de l'article XXII du décret de l'Assemblée nationale, du 14 déc. 1789 sanctionné par le roi (du 14 fév. 1790,)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A Grenoble de l'imp. de Vve Giroud et fils, imp. de la vilie 1790, in-f°, placard.

Liste des officiers municipaux élus et que doivent reconnaitre les citoyens de la ville de Grenoble : de BARRAL-MONTFERRAT, maire; DUPORT aîné proc. de la commune, TROUSSET, proc. au bailliage, substitut, etc.

781. Convocation de la part des officiers municipaux de la ville de Grenoble. Suit un arrêté qui divise la ville en sept districts, qui nomme les présidents et les suppléants des Assemblées des sept districts, et qui convoque tous les citoyens actifs de chaque district à s'assembler le mercredi 3 février prochain à 9 heures, chacun dans les églises indiquées en marge de leur district pour procéder aux élections prescrites par le décret national.

Fait et arrêté à l'hôtel de ville le 22 janv. 1790. *Grenoble de l'imp. de Vve Giroud et fils, imp. de la ville, 1790*, in-f°, placard (G.)

782. Partage de la ville de Grenoble en 16 districts, formant les seize compagnies qui composent le régiment de milice nationale avec les compagnies de grenadiers et de chasseurs, et avec l'indication des lieux ou chaque compagnie se rassemble dans les cas prévus par le deuxième réglement.

Suit le tableau des districts et des compagnies de la ville de Grenoble. *S. l. n. n.*, in-f°, placard (G.)

783. Extrait du procès verbal de la municipalité

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la ville de Saint-Marcellin, du 23 janvier 1790. *S. d.*, in-8°.

La municipalité vient de faire saisir chez le sieur Robert, marchand libraire « des libelles attroces et séditieux, contre la révolution actuelle intitulés : *Agenda pour l'élection des officiers municipaux.* -- *Extrait d'une lettre de Paris.* — Lettre *d'une garde Française au roi.*

V. *La Vedette des Alpes* n° 16. p. 451.

784. Milice nationale, année 1790, Tableau de la formation de la compagnie des chasseurs de Grenoble: 1re division commandée par M. SAVOYE DE ROLLIN. 11e division commandée par M. HACHE. Suivent les tableaux des subdivisions et des escouades avec les noms des chefs et des fusiliers. *S. l. n. d*, in-f°, placard. (C.)

Au bas de cette pièce sceau plaqué en cire rouge aux armes de Grenoble et en chef, un cor de chasse avec cette légende : *Chasseurs de Grenoble.*

785. Opinion de M. DISDIER, capitaine en second de la compagnie des chasseurs, dans l'Assemblée de MM. les officiers de la garde nationale de Grenoble tenue le dimanche 24 janvier 1790, sur l'invitaton de se réunir à la fédération de Valence. *S. l. n. n.*, in-8°, 6 p. (C.)

— Déclare que le projet de fédération est contraire aux lois et combat cette réunion, montre que la ville de Grenoble n'est pas restée dans une *léthargie* comme on le lui reprochait. « N'étiez-vous pas aussi en bute aux reproches, lorsque le 14 juin 1788 vous donnâtes le premier et le plus grand exemple de courage contre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le despotisme qui régnait alors, on vous blâme de n'avoir pas fait encore de fédération? Eh quelle fédération fut plus glorieuse et plus auguste que celle de Vizille! N'est ce pas vous qui l'avez provoquée?... »

786. Délibération prise par les gardes nationales de Grenoble, le 26 janvier 1790. *Grenoble, imp. de Vve Giroud et fils*, 1790, in 8°, 7 p. (G.)

On se rendra à l'invitation des gardes nationales de Valence de se réunir en cette ville le 31 de ce mois à l'Assemblée fédérative. Discours de M. BARRAL-MONTFERRAT, lieutenant-colonel.

787. Délibération de la garde nationale de Grenoble. Du 26 janv. 1790. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, au Palais 1790*, in-8°, 8 p. (G.)

Discours du lieutenant-colonel de BARRAL-MONTFERRAT. — Nomination des députés pour se rendre à la fédération de Valence.

788. Observations rédigées à la hâte sur un objet très important pour la ville de Grenoble et pour l'ordre public en général. *S. l. n. n. n. d.*, (26 janvier 1790) in-8°, 4 p. n. chiff. (G.)

Objections sur l'invitation faite par la ville de Valence — la milice de la ville de Grenoble se rendra à la fédération de Valence le 31 janv. — cette brochure fut distribuée par le porteur des *Affiches de Dauphiné*. Voyez le n° du 28 janvier.

789. Avis aux soldats de la milice nationale de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grenoble (26 janv. 1790) *s. l. n. n.*, in-8°, 2 p. n. chif. (G.)

« On sema hier dans le public le bruit que l'invitation des Valentinois avait pour objet de faire demander par la confédération, l'établissement de la cour supérieure dans leur ville, citoyens, cette rumeur perfide est une fausseté..... »

790. Courte réponse « aux observations rédigées à la hâte sur un objet qu'on dit être très important pour la ville de Grenoble et pour l'ordre public en général. » *S. l. n. d.* (Grenoble, 27 janvier 1790) in-8° 4 p.

Débat entre la municipalité de Grenoble et la milice citoyenne de la même ville au sujet de la fédération de Valence.
V. la *Vedette des Alpes*, n° 50 du 27 janv. 1790.

791. A mes chers camarades les grenadiers de la garde nationale de Grenoble, sign. FERRAND, grenadier. *S. l. n. d.* (janv. 1790) 12 p. (V.)

792. Discours prononcé par M. le curé de Montélimar (l'abbé COURTOIS dit le COURGEUX) le 30 janvier 1790, après avoir prêté le matin le serment ordonné par le décret du 27 novembre 1890 *(sic)*. *Valence, imp. de P. Aurel*, in-8° 14 p. (G.)

793. Seconde exhortation prononcée dans l'église cathédrale de Grenoble par M. Hélie, curé de Saint-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Hugues le 31 janvier 1790. *S. d.* (1790) in-8° 24 p. *A Grenoble, de l'imprimerie de J.-M. Cuchet.* (M.)

L'objet de l'auteur est de prouver que la paix repose essentiellement sur l'amour du prochain, et sur l'obéissance aux décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi. La première exhortation est du 18 octobre 1789.

794. Confédération de la ville de Valence, du 31 janvier 1790 *S. l. n. n.* in-4° 32 p. (G.)

Suivent les noms des 294 villes et bourgs qui ont adhéré à la fédération, ceux des commissaires et des gardes nationales p. 24; délibération des districts de la ville de Grenoble du 26 janv. 1790 p. 26. Discours de M. de RAVEL, colonel de la garde nationale de Valence, de M. DAUPHIN, capitaine de la garde nationale de Valence, p. 30; Discours de M. DESHIÈRES DE MIRAVAL, au camp de Valence, etc.

Cette fédération fut très imposante par le nombre de villes, bourgs et communautés qui s'y firent représenter. On y compta en effet 10,000 hommes en armes qui représentaient environ 100,000 hommes.

795. Relation intéressante, authentique et bien circonstanciée de la grande confédération patriotique des habitants des deux rives du Rhône, qui a eu lieu le 31 janvier (1790) sous les murs de Valence en Dauphiné, *s. d. De l'imp. de la Vve Herissant, rue Neuve-Notre-Dame*, in-8° 8 p. (G.)

12,000 hommes étaient réunis à Valence; après le Serment, FAUJAS DE SAINT-FOND rédigea dans l'église Saint-Jean le procès verbal de l'Assemblée fédérative. M. DESHIÈRES DE MIRAVAL colonel de la garde nationale de Meysse en Vivarais prononça ensuite un discours patriotique qui se termine par cette phrase : « Les fédérations feront le tour du monde, comme la cocarde pa-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

triotique. Elles n'iront pas aussi vite, parce qu'elles ne marchent que le dimanche, mais elles arriveront. »

796. Copie d'une lettre écrite par un soldat de la garde nationale de Valence, le 11 février 1890 in-8° *S. n. n.l. n. d.* 8 p. (C.)

Il raconte d'abord l'assassinat de M. de Voisin à Valence, plus loin il s'écrie : « Voilà le but, cette confédération tant annoncée n'est dans le fond qu'un vain étalage d'uniformes assez propres, de mauvaise musique, d'armes encore plus mauvaises. Quelques bons paysans, quelques bons citadins, fanfarons composent la grande masse... »

Pièce fort rare, contre les fédérations.

797. Fédération de la ville de Saint-Marcellin en Dauphiné, composée de gardes nationales de quarante villes, bourgs et communautés du Dauphiné. du 2 février 1789, *S. l. n. n.* in-4° 20 p. (G.)

« 1,000 hommes en armes y représenteront 19,740 hommes de gardes nationales. »

Discours de M. de Reynaud, colonel de la garde nationale de Saint-Marcellin aux gardes nationales le 2 fév.; de M. Berruyer-Dubrusset, maire de la ville, de M. Ogier de la Cotterie, colonel de la garde nationale de Vinay, de M. de Rivole, commandant de la garde nationale de Tullins, de M. Sylvestre Saint-Romme, colonel de la garde nationale de Roybon, de M. Vallier commissaire de la garde nationale de Saint-Marcellin; après le serment p. 13. Fédération de Saint-Marcellin suivie de la liste des officiers et soldats présents, enfin discours prononcé le 4 fév. par M. Nublat de la Bretonnière.

798. Récit de ce qui s'est passé au bourg de Vinay, à la nomination de la municipalité. Du 2

EFERUS - Recherches & Classification numériques

février 1790. *Grenoble, imp. de J. Cuchet*, in-8°, 8 p. (G.)

Récit de la « conduite patriotique des habitants de Vinay ». P. 6 : discours prononcé par M. OGIER DE LA COTTERIE, colonel de la garde nationale de Vinay, à la fédération de St-Marcellin, le 2 fév. 1790.

799. Observations pour servir à fixer les départements et les districts du Dauphiné. *De l'imp. de Devaux, rue des Boucheries St-Honoré, n° 8*, 1790, in-4°, 8 p. (C.)

800. Grenoble, le 2 février 1790. Lettre circulaire de l'accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Isère, signée COUTURIER (sig. autog.) *S. l. n. n.*, in-4°, 8 p. (M.)

Relative à l'installation du tribunal criminel, instruction aux juges de paix sur les lois.

801. Département de l'Isère décreté le 3 fév. 1790 par l'Assemblée nationale, divisé en 4 districts et 91 cantons. *A Paris, chez Dumez, directeur de l'Atlas national, rue de la Harpe, n° 28*, in-f°-plano.

Carte gravée par d'HOUDAN, 540 sur 600 mill.

802. Paris, le 3 fév. 1790. Lettre circulaire (de M. CAZE DE LA BOVE) aux officiers municipaux. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p, n. chiff. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il adresse divers imprimés, lettres patentes du roi... et demande le procès-verbal d'élection des personnes nommées aux fonctions municipales. (Signature autog.)

803. Extrait du journal de Paris. Assemblée nationale, séance du 4 fév. 1790. *De l'imp. de J. Allier 1790,* in-8°, 7 p. (M.)

A la p. 7, un avis de l'imprimeur annonce que « la Société Patriotique de Grenoble a fait imprimer l'extrait ci-dessus à ses frais, pour le répandre avec profusion dans les campagnes ; son but est de propager les sentiments qui y sont développés avec cette force et cette touche brillante qui distinguent particulièrement l'excellent rédacteur du journal de Paris. — Les ennemis de la Révolution font de nouveaux efforts pour se relever, ils ne rougissent pas de révoquer en doute les intentions paternelles du Roi... »

804. Discours prononcé par le roi à l'Assemblée nationale le 4 fév. 1790. *A Grenoble, de l'imp. Royale 1790,* in-4°, 8 p. (G.)

805. Adresse des officiers municipaux de Montélimar, à la commune de la même ville. Montélimar *s. d.* (4 fév, 1790), in-8°.

A pour but d'accélérer le payement des impositions courantes. Adresse patriotique, signée Beauthéac de Grandval, maire, etc...

806. Procès-verbal de démarcation des limites du département de l'Isère et de la circonscription des cantons, déposé au comité de constitution par les députés de ce département, conformément au dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cret du 9 janvier 1790 et adressé aux commissaires du roi pour la formation du département de l'Isère (en fév. 1790). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier, imprimeur du Roi 1790*, grand in-f° de 24 p. n. chiff.

L'avertissement est signé: Jacques Fortunat SAVOYE, Jean-Pierre CHEVALIER, Louis ROYER.

807. Discours prononcé par M. BAUTHÉAC de GRANVAL, maire de Montélimar, le 5 janvier 1790, jour du serment, *s. l., n. d.*. in-8°, 7 p. (V.)

808. Délibération de la communauté de Sassenage concernant la nomination des officiers municipaux, (8-10 fév. 1790.) *A Grenoble de l'imp. Vve Giroud et fils*, In-8°, 7 p. (G.)

8 fév. nomination du président et d'un secrétaire : M. Jean DREVET et Pierre OGIER. élection du maire, M. Jacques-Laurent FERRAND.
9 fév. — Elections des officiers municipaux.
10 fév. — Election de douze notables. Prestation de serment.

809. Lettre circulaire aux officiers municipaux, du 9 fév. 1790, signée : DURFORT (sign. autog.) *S. l. n. d.*, in-4°, 2 f. n. chif. (G.)

Il adresse le discours du roi prononcé dans l'Assemblée nationale le 4 de ce mois.

810. Société des amis de la constitution. Motion

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'un des membres de la société des amis de la constitution de Valence, département de la Drôme, dont l'impression a été ordonnée dans l'Assemblée du jeudi 10 février, pour être répandue et envoyée à toutes les sociétés du même titre, avec lesquelles elle est en correspondance, relativement à l'addition faite au serment des associés, à l'invitation du club des Jacobins de Paris, et comme plusieurs autres sociétés qui lui sont affiliées. *Valence, imp. de P. Aurel*, in-4°, 4 p. (G.)

« La base et le but de la Société est le désir de la paix publique et particulière etc... » Discours qui prêche l'union.

811. Délibération du maire (Victor-Narcise COINDE-LATIVOLIÈRE) et des officiers municipaux de Voreppe du 11 fév. 1790. *Grenoble. de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats et de Voreppe*, in-4°, 7 p. (C.)

Contient le discours de M. COINDE-LATIVOLIÈRE, qui vient d'être nommé maire de la commune de Voreppe, il propose de présenter une adresse à l'Assemblée nationale « pour l'assurer de notre respectueux dévouement, de notre adhésion à ses décrets... » suit (p. 5) le discours de M. BEYLIÉ. colonel de la garde nationale. il fait l'éloge du maire qui vient d'être élu, et adhère à la fédération qui doit avoir lieu à Valence le 14 de ce mois.

812. Fédération de la ville de Romans, du 14 février 1790. *s. l. n. d.*, in-8°, 28 p.

5600 gardes nationales étaient rassemblées à Romans au lieu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du Camp. Suivent les discours de M. le baron de GILLIERS, colonel général des gardes nationales de Romans, de M. DUPORT-ROUX, maire de Romans, p. 25 : copie des lettres écrites à M. le président de l'Assemblée nationale 26 fév. 1790, à M. de la Tour-du-Pin et à M. Necker.

813. Adresse au roi par la fédération de Romans, du 14 fév. 1790. (Extrait du *Journal de Lyon*, n° 11, 23 mars, 1790, p. 162-164.)

Après la lecture faite par le commandant de la fédération M. de GILLIERS, « nous jurâmes avec transport d'être fidèles à notre roi. Il fut de plus, arrêté par la fédération que le discours du roi du 4 fév. seroit imprimé en tête du verbal comme le gage sacré de la liberté,» ils prièrent aussi de M. de GILLIERS, d'engager l'Assemblée à s'occuper incessamment de l'organisation des gardes nationales.

814. Rôle des citoyens de la ville de Grenoble, électeurs et éligibles qui doivent concourir à la formation de la nouvelle municipalité ordonnée par les décrets de l'Assemblée nationale ; rédigés sur les rôles d'impositions directes et locales qu'ils payent dans la ville de Grenoble. *A Grenoble de l'imp. de Vve Giroud et fils, imp. de la ville 1790.* in-4°, 84 p.

815. Courrier patriotique des départements de l'Isère, des Alpes et du Mont-Blanc ou l'*Ami de la Constitution*, pet. in-4° (269 sur 210 mill.) 4 p. quelquefois 6 p. avec supplément à 2 col. imprimé surtout de 1794 à 1796 sur un très mauvais papier gris.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère (G.)

Il a paru tous les deux jours, du 16 février 1790 au 12 mars 1798 (n° 187) époque à laquelle un arrêté du directoire exécutif, du 15 ventôse an VI (5 mars 1798) le prohiba comme étant l'écho des feuilles les plus contre-révolutionnaires. On jugera, dit COLOMB DE BATINES, par les deux épigraphes suivantes qu'il adopta pendant quelque temps, qu'il n'avait pas toujours été rédigé dans un esprit de réaction royaliste : *La contre-révolution peut s'appeler une fête mobile, que les aristocrates ne savent dans quel mois placer. On les empêchera bien de la chômer jamais.— Les Etats sont égaux et les hommes sont frères. Liberté! Liberté! ton trône est en ces lieux.*

Ce journal porta successivement les titres suivants :

Journal patriotique de Grenoble 16 février 1790, 5 juin 1792. A *Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier, imprimeur de la Société des amis de la Constitution*, in-4° 4 p. à 2 col.

Journal patriotique de Grenoble et du département de l'Isère 10 juin, 9 déc. 1792.

Courrier patriotique des départements de l'Isère, des Alpes et du Mont-Blanc ou l'*Ami de l'Egalité*, 9 déc. 1792, 15 fév. 1794 (les n°° du 9 déc. et 11 déc. (128 et 129) portent le titre en 5 lignes, les autres en trois).

Courrier patriotique des départements de l'Isère, des Alpes et du Mont-Blanc ou l'*Ami de la Constitution*, 15 fév. 1794, 12 mars de 1796 à 1798 on y ajouta ces mots : rédigé par le cit. Cuchet.

816. A Nantes, le 16 février 1790. Messieurs et chers compatriotes... *Grenoble*, in-4°.

Les officiers municipaux de Nantes écrivent à la municipalité de Grenoble, en l'engageant « s'il survenait par hasard quelques troubles dans les cantons à n'employer pour les apaiser que les voies de persuasion. » La municipalité de Grenoble a publié cette lettre, dit les *Affiches du Dauphiné*, n° 37 du 27 mars 1790.

817. Lettre de M. CAZE DE LA BOVE (Paris, 18

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fév. 1790) aux officiers municipaux. *S. l. n. d.* in-4° 2 p. (sign. autogr.) (G.)

Ordonnant de transcrire sur les registres les lettres patentes du roi contenant diverses dispositions relatives aux assemblées de communautés et aux assemblées primaires.

818. Cérémonial qui sera observé pour l'installation des officiers municipaux dans l'église de N. D. le 18 du présent mois (fév. 1790). *A Grenoble, de l'imprimerie de J.M. Cachet, s. d.* (1790), in-8°, 4 p.

Les présidents et les secrétaires de chaque district, vêtus de noir et en cheveux longs, se placeront dans le chœur à droite et à gauche de l'autel.

Les officiers municipaux et notables seront vêtus de noir et en cheveux longs. — Discours sur la cérémonie. Serment, *Te Deum*, etc.

819. Discours que M. Savoye de Rollin, avocat général et président du cinquième district, a prononcé avant le serment des officiers municipaux dans l'église cathédrale de Grenoble et celui de M. le maire à la maison commune (18 février 1790) (Grenoble) *Allier* 1790 in 8° 7 p.

A été publié dans le supplément du numéro 3 du *Journal patriotique de Grenoble* du 20 fév. 1790.

820. Adresse de la ville de Mens à l'Assemblée nationale. Du 21 fév. 1790. *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier*, 1790 in-8° 7 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Exprime la reconnaissance et les vœux des citoyens de Mens aux législateurs de la France. Signée : BERMOND, maire, SIBEY, RICHARD, BACHASSE, MAILLEFAUD, BÉRANGER, etc., ACCARIAS, secrétaire.

821. Situation de la Côte Saint-André. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats*, in-8° 3 n. chiff. (C.)

Mémoire anonyme (de M. PASCAL, maire de la Côte) par lequel il demande un district pour ce canton. Sur la première page, un plan figure le pays environné de tous les villages voisins.

822. Délibération de la Cote-Saint-André du 22 fév. 1790. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats et de la ville de la Côte-St-André*, in-8° 8 p. (G.)

Pétition à l'Assemblée de Moirans sur la division du département. « Cette division prive un vaste canton de tous les avantages qu'il avait droit d'attendre. » Suit la lettre d'envoi de PASCAL, maire de la Côte.
Une partie des lignes 30 et 31 ont été biffées.

823. Réflexions sur le bailliage de St-Marcellin. *De l'imp. de Devaux, rue des Boucheries St-Honoré*, 1790 in-4° 8 p. (C.)

824. Adresse aux illustres représentans de la nation par les curés à portion congrue, du diocèse de Valence (du 22 fév. 1790) avec pièces justificatives. *S. l. n. n. n. d.* 1790. in-8° 6 p. (G.).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Quelle situation pénible pour des curés, d'être forcés de porter à vos pieds leurs doléances contre le bureau du diocèse de Valence !... Vous ne verrez pas sans indignation des curés opprimés par le pouvoir arbitraire d'un bureau diocésain ». Cette adresse a pour auteur l'abbé GRASSON, curé de Montmeiran.

825. Adresses à l'Assemblée nationale et au roi ; par le conseil général de la commune de Grenoble. 24 février 1790. *A Grenoble, de l'imp. Cuchet, imp. des Etats de la ville*, in-8°, 7 p. (G.)

« La commune de cette ville, dont l'ancienne administration avoit enchaîné tous les sentiments, consacre les premiers jours de la liberté qui lui est rendue, à vous en témoigner sa reconnaissance... » Adresse au roi : «...C'est au moment ou vous avez contracté l'engagement solennel de maintenir et de défendre la constitution, que les citoyens de Grenoble en recueilloient les premiers fruits. « Ah ! sire, que de droits vous avez acquis à notre reconnaissance ! »

826. Assemblée générale de la commune de Châteauneuf-d'Isère, du 28 février 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

La commune renouvelle « son vœu pour que ses représentants ne se séparent point, que l'entier édifice de la constitution ne soit parachevé. »

827. Remplacement général des droits onéreux, présenté à l'auguste Assemblée nationale et dédié aux français, par M. JURIE DESCAMIERS, prés le Mont Pila, l'un des commettans au pays de Forez, février 1790. *A Vienne, de l'imprimerie de la veuve Vedeilhié*, 1790, in-8°, 38 p. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

828. Aux amis de la constitution de Grenoble. *S. l. n. n.*, in-8°, 4 p. (G.)

Discours prononcé par Coinde Lativollière. Il exprime sa reconnaissance à la société de l'avoir agrégé à leur compagnie.

829. Mariage des prêtres, par l'abbé Dramel. *Grenoble*, 1790, in-8°.

« Qu'il seroit beau de voir dans chaque ville, dans chaque village une famille établie pour être le modèle de toutes les vertus. A la place de toute cette foule d'égoïstes que l'église rassemble, la patrie aurait des hommes et des citoyens... qu'il est triste, qu'il est désespérant d'être forcé de vivre isolé toute sa vie. » V. le *Journal patriotique de Grenoble*. Supplément au n° 28, du 20 avril 1790, qui donne un compte rendu de cette brochure.

830. Observation. Les représentants de la nation vont donc anéantir cette prédilection légale, si contraire aux droits de l'homme.

Plus de droit d'ainesse...

S. l. n. d., (Grenoble, mars 1790), in-8°, 4 p. (G.)

Brochure rédigée par les frères Chaboud, de Grenoble.

831. Lettres-patentes du roi sur le décret de l'Assemblée nationale, du 2 février 1790 qui, en interprétant en tant de besoin, celui du 23 janvier précédent, porte que dans le *Dauphiné*, les quittances de la moitié des décimes de 1789 ne seront reçues qu'en compensation de la capitation per-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sonnelle et de la taille et impositions accessoires... Données à Paris le 3ᵉ jour de mars 1790. *Grenoble, de l'imp. Royale* in-fº placard.

Autre édition : *A Paris, chez N. H Nyon, imp. du Parlement, rue Mignon.* 1790, in-4º, 3 p. (G.)

832. Lettres patentes du roi, sur décrets de l'Assemblée nationale des 15 janvier, 16 et 26 février 1790, qui ordonnent la division de la France en 83 départements; données à Paris le 4 mars 1790. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, imp. de NN. de Parlement.* 1790, in-8º, 32 p.

Autre édition. *A Grenoble, de l'imprimerie Royale.* 1790, in-fº, placard sur 5 col, et en 3 pièces.

Le Dauphiné est divisé en trois départements :

1º Le département des *Hautes-Alpes* divisé en 4 districts dont les chefs-lieux sont : *Gap, Embrun, Briançon, Serres.* — La première assemblée des électeurs se tiendra à *Chorges.*

2º Le département de la *Drôme* est divisé en 6 districts dont les chefs-lieux sont : *Romans, Valence, Crest, Die, Montélimar* et le *Buis.* — La première assemblée se tiendra à *Chabeuil.*

3º Le département de l'*Isère* est divisé en 4 districts dont les chefs-lieux sont : *Grenoble, Vienne, Saint-Marcellin* et la *Tour-du-Pin.* — La première assemblée des électeurs se tiendra à *Moirans.*

833. Extrait d'un discours de M. Cerceau, curé de la paroisse de Congis, près de Meaux, et maire de la municipalité de ce lieu, prononcé à ses paroissiens, le dimanche 7 mars, lors de la prestation

EFERUS - Recherches & Classification numériques

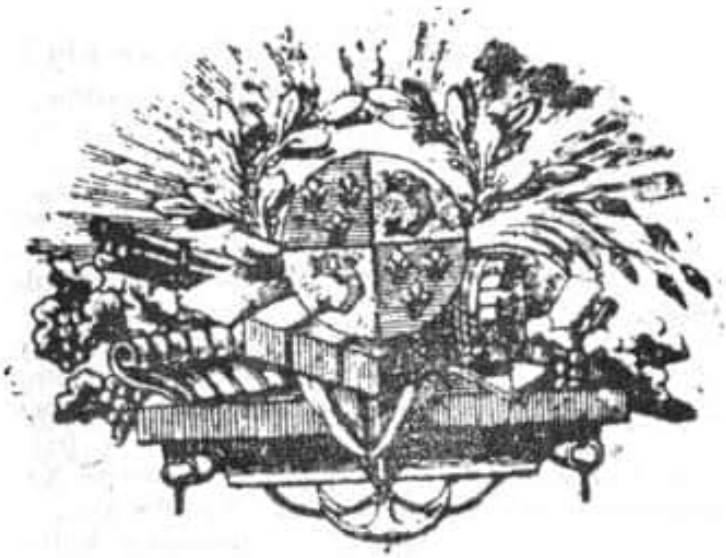
du serment civique, inséré dans le n° 34 du journal patriotique, et réimprimé par ordre de la société des amis de la constitution, établie à Grenoble, (7 mars 1790). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier, imp. de la Société*, 1790, in-8°, 5 p. (G.)

Ce discours avait pour titre : La constitution vengée des inculpations des ennemis de la Révolution.

834. Délibération des officiers de la garde nationale du Briançonnois, relative à la fédération projetée de la garde nationale des Villes et Communes des montagnes du Haut-Dauphiné. (Du 7 mars 1790). *A Grenoble, de l'imp. de J.-Cuchet, imp. des Etats de Dauphiné et de la municipalité de Briançon*, in-8°, 4 p. (G.)

Ils arrêtent d'inviter les gardes nationales des hautes montagnes du Dauphiné, pour se rendre à la plaine des Crottes, le 25 avril prochain « à l'effet de resserrer les Nœuds de la Fraternité et du Patriotisme; de réitérer, en présence des députés respectifs, le Serment solennel d'adhérer aux Décrets de l'Assemblée Nationale, de maintenir de tout leur pouvoir la nouvelle constitution de la monarchie, et d'être fidèles, jusqu'au dernier soupir, à la nation, à la loi et au roi ».

EFERUS - Recherches & Classification numériques



835. Tableau contenant les revenus, les dépenses et les dettes de la ville de Grenoble, au 18 février 1790, époque de l'installation de la nouvelle municipalité. Fait en bureau le 8 mars 1790. Signé : Barral de Montferrat, maire; Gautier, Michel, Genevois-Duroison, Royer de Loche, officiers municipaux, Duport, proc. de la commune. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats et de la ville*, in-4°, 13 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

	liv. s. d.
Les revenus de la ville sont de	115,485. 9. 9
Les dépenses « de	127,572. 2. 7
La dépense excède la recette de	12,086.12.10

836. Extrait du registre des dons patriotiques tenu par ordre de l'Assemblée nationale (du 7 septembre 1789 au 8 mars 1790) *Versailles, chez Baudoin 1789,* in-8°, (G.)

Il fut imprimé chaque semaine l'extrait de ce registre, par décret de l'Assemblée nationale du 21 sept. 1789. Nous y relevons les dons faits par des particuliers ou par des municipalités de Dauphiné

5e semaine. 5 oct. 1789. — Délibération de la municipalité de Crest du 6 sept., portant projet d'une souscription patriotique.

8 septembre. — Procès-verbal des citoyens de la même ville, dans lequel, après un discours patriotique de M. DAUBENAS, premier échevin, la souscription projetée fut ouverte. Noms des souscripteurs p. 25 à 38. p. 46. SERVAN offre 6000 liv.

6e semaine. 9 octobre. — La ville de Romans et le Péage-de-Pisançon offrent 8000 liv. (p. 16).

Mlle BRENIER DE BELAIR, de Romans, fait don de 600 livres de pension dont jouissait son frère Jacques-Charles BRENIER DE PRÉVILLE.

Le sieur TABARIN, de Romans, inventeur d'un tour perfectionné à filer la soie, fait don d'une chaine et montre en or. (p. 29)

M. de DELLEY d'AGIER, maire de Romans, 1200 liv. (p. 29).

La ville de Saint-Marcellin ouvre une souscription (délib. du 1er octobre) p. 36.

Le père CHOMEL, gardien des Cordeliers de Moirans 180 liv. (p. 52).

7e semaine. 20 octobre 1789. — Jacques de TARDIVON. ancien abbé de Saint-Ruf, offre 12 plats et diverses pièces de vaisselle, le tout pesant 72 marcs d'argent (lettre du 8 oct.) p. 7.

Lettre de M. Hugues de la GARDE, du 13 oct. qui annonce au nom des habitants du village de la Garde-Adhémar, un don gratuit de 3141 liv. Liste des souscripteurs (p. 16 à 25.)

9e semaine. 3 nov. — Les Consuls de Grenoble offrent au nom du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Chapitre de Die des vases sacrés pesant 20 marcs d'argent (p. 6).

10e semaine. 7 nov. — François-Ignace COLONIEU, ancien curé de Bayonne-les-Grignan, offre 4170 liv. (p. 26).

11e semaine. 17 nov. — MARGOT, châtelain de Saint-Laurent-du-Pont, abandonne une rente de 54 liv. 13 s. 1 den. Lettre du 4 de ce mois p. 12.

12 semaine. 21 nov. 1789. — Délib. de Bressieu, offre l'abandon de 12.650 liv., capital d'une rente constituée à son profit. (p. 3)

13e semaine. — Délib. du 11 oct. 1789, de la communauté de Roybon, qui fait don et remise d'un capital de 4796 liv. (p. 23).

15e semaine. 12 déc. — Don du sieur APRIN, négociant à Virieu (p. 1)

13 déc. Saint-Michel-de-Paladru offre un capital qui lui est dû par le Roi (p. 6).

17e semaine. 13 déc. 1789. — Saint-Bonnet-en-Champsaur abandonne une rente de 90 liv. 4 s. 8 deniers de rente perpétuelle (p. 6. N° 987.

Saint-Marcellin fait don d'une somme de 108 liv. et de plusieurs bijoux.

L'abbaye de Bonnevaux offre 4000 liv. Les chanoines de Malte-de-Saint-Antoine, 4000 liv. Le Bourg-lès-Valence, le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789.

18e semaine. 4 janv. 1790. — Châtillon en Dauphiné abandonne une rente de 26 liv.

La cathédrale de Gap, une rente de 87 liv.

La communauté de Bourgoin, une rente au principal de 16,685 liv. (par délib. du 28 octobre 1789).

19e semaine. 11 janv. — Les habitants de Saint-Julien-en-Champsaur, une rente au principal de 143 liv.

Saint-Barthélemy-de-Buisard, 10 liv. (délib. du 27 déc).

Les maitres cordonniers de Grenoble offrent 300 liv. (16 janv.)

20e semaine. 18 janv. — Iseron, le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés.

Benevent, une rente de 90 liv.

23e semaine. 9 fév. — Les maitres cordonniers de Gap, une somme de 200 liv. (délib. du 28 janvier.)

24e semaine. 15 fév. 1790. — Mme Anne de VAUGRAND, veuve de M. de Roux, de Valence, 3000 liv.

26e semaine. 1er mars 1790. — La paroisse de Brié, une rente au principal de 931 liv.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La paroisse de Vaulnaveys, les intérêts d'uue rente de 1356 liv.

27e semaine. 8 mars. — La Bâtie-Vieille, 166 liv.

Corps, une rente au principal d'environ 3000 liv. (délib. du 20 fév.)

28e semaine. 15 mars. — Dieulefit, 22.545 liv. de contribution patriotique.

29e semaine. 22 mars. — Saint-Laurent du-Pont abandonne ce qui doit revenir en moins imposé du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789 (délib. du 6 janv.).

27 mars. La ville du Buis offre l'imposition des biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789 (délib. des 26 déc. et 13 fév.).

30 mars. Chapareillan, l'intérêt d'un capital de 6076 liv.

Seyssel, une rente de 24 liv. 75 sol.

30e semaine. 20 avril. — Vinay, l'abandon d'une rente de 127 liv. 18 sol. 5 den. La somme de 2000 liv. léguée par le marquis de Lestang, seigneur de Vinay, par son codicille du 25 janv. 1698.

33e semaine. 22 avril 1790. — Les notaires de Die, donnent 66 liv. Ceux de Valence, 36 liv. Ceux de Vienne, 144 liv.

24 avril. La paroisse de Theys, fait abandon d'une rente, au capital de 3.270 liv. (délib. du 30 janv.)

26 avril 1790. La ville du Pont-de Beauvoisin offre une somme de 335 liv. 5 sol.

La communauté des maîtres gantiers de Grenoble, une somme de 2000 liv.

35e semaine. 10 mai. — Les habitants de la Grave abandonnent une rente créée au principal de 6649 liv.

15 mars. La communauté de Saint-André-en-Beauchêne offre le supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789.

39e semaine, 10 juillet. — Les ouvriers gantiers de Grenoble, une somme de 200 liv.

41e semaine. 2 sept. — La communauté de La Bâtie-d'Arvillard, abandonne une rente de 24 liv. 19 s. 9 d.

43e semaine. 29 oct. — La ville de Crémieu abandonne une rente de 64 liv. 18 s. 2 d.

Les communautés de Tréminis et de Saint-Antoine font abandon de l'imposition des biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789.

La Mure, abandonne une rente de 209 liv. 2 s. 11 d.

44e semaine. 20 déc. — Les officiers municipaux de Grenoble

EFERUS - Recherches & Classification numériques

offrent, au nom de M. Fleury-Paturel, 4 onces 22 deniers d'argenterie, et de la part de M. André, avocat, 4 marcs 5 onces 21 deniers aussi d'argenterie.

837. Adresses à l'Assemblée nationale et au roi, par le conseil général de la commune et la garde nationale de Voreppe, 10 mars 1790. *A Grenoble, de J.-M. Cuchet, imp. des Etats et de la municipalité de Voreppe*, in-8°, 4 p. (C.)

Adhésion à tous les décrets de l'Assemblée. Ces adresses ont été publiées dans le n° 234 : *Assemblée nationale, commune de Paris* du 26 mars 1790 p. 7.

838. Grenoble, le 10 mars 1790. Amis et compatriotes... *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

Autre édition *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p., caractères italiques.

Lettre circulaire des gardes nationaux de Grenoble aux autres gardes nationales du Dauphiné relative à la fête de la Fédération du 11 avril prochain, (suit) : Extrait des registres des délibérations de la municipalité de la ville de Grenoble du 5 mars. — (Arrêté par lequel elle autorise la fédération demandée par 172 citoyens actifs et par les sept districts de la ville, au 11 avril prochain) — cette circulaire porte les signatures autogr. de MM. Luc Bernard, capitaine-commandant; Dolle aîné, major; Mollard, Dupuy, sous-aide major; Royer des Granges.

839. L'Assemblée nationale, messieurs, etc... Lettre du procureur général, syndic des Etats de Dauphiné (Falquet-Travail) aux communautés de la province, pour la formation au plus-tôt des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

états des biens ecclésiastiques. Grenoble 13 mars 1790. *s. l. n. d., (Grenoble, Cuchet 1790)* in-4°, 2 p. (M.)

Lettre circulaire avec signature autographe de FALQUET-TRAVAIL.

840. Délibération des municipalités de Bisonnes, Chabons, Longe-Chanal, Eydoche, Nantouin et Mouttier-Bocsozel, dépendantes du département de l'Isère. Du 13 mars 1790, in-8°, 16 p. (M.)

Adhésion à tous les décrets, et à la p. 9. Mémoire pour les communautés de Bisonnes, Chabons, Pupetières, Longechanal, Eydoche, Nantouin et le Mouttier-Bocsozel, au sujet de l'inféodation faite par le roi en 1769 à MM. de CHABO et DESSUILLE du territoire des grand et petit Liers.

841. Observations contre la liberté des nègres, et sur la nécessité d'en maintenir la traite ; dédiées à Messieurs des chambres du commerce maritime de Bordeaux et Marseille par M. LE GRAND, jadis au service de l'Amérique, présentement acteur du théâtre de Grenoble. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, au Palais*, 14 mars 1790, in-8°, 15 f. (G.)

L'auteur soutient que la liberté des nègres pourrait causer un dommage à la France. Lettre à M. de CONDORCET, etc. Voyez les *Affiches de Dauphiné.*

842. Commission donnée par le roi, pour la for-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mation des assemblées primaires et des assemblées administratives du département de l'Isère. Du 7 mars 1790, suivie de l'instruction que le roi a ordonné être remise aux commissaires nommés par sa majesté pour la formation des assemblées primaires et des assemblées administratives du 14 mars 1789 pour le même objet. *Grenoble, imprimerie Royale 1790* in-4°, 11 p. (C.)

843. [Lettre du roi à Savoye de Rollin. A Paris le 8 mars 1790, p. 3] : « Instruction que le roi a ordonné être remise aux commissaires nommés par sa majesté, pour la formation des Assemblées primaires et des Assemblées administratives. Du 14 mars 1790. » *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils au Palais 1790*, in-8°, 7 p. (G.)

Lettre relative à la formation des départements, des districts et des municipalités.

844. Briançon, le 26 mars 1790. Messieurs nos chers frères et patriotes..... — Les commissaires de la garde nationale du Briançonnais : Rossignol, Izoard, Vasserot (sig. autog.) *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. (A. A.)

Circulaire invitant à la fédération fixée au 29 avril dans la plaine des Crottes, près d'Embrun.

845. Les deux gentilshommes ou le patriotisme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

français, comédie en deux actes et en prose, par M. LEGRAND, de Soissons, acteur dans la troupe de M. Clairanson, représentée pour la première fois sur le théâtre de Grenoble, le 26 mars 1790. *A Chalon-s.-S., de l'imprimerie de Delorme Delatour, imprimeur du roi et de la ville*, 1790, in-8°, 26 p. (C.)

A la fin de la p. 26, se trouve la permission de jouer et d'imprimer cette pièce « à Grenoble, le 8 mars 1790, MICHON exerçant la police. »

846. Proclamation du roi (Louis XVI) sur un décret de l'Assemblée nationale concernant les pouvoirs des commissaires nommés par Sa Majesté pour la formation des assemblées primaires et administratives. Du 30 mars 1790. *Grenoble, imprim. Royale* (1790) in-4°, 2 p. n. chiff. (G.)

847. Rennes, le 31 mars 1790. Amis et compatriotes. *S. l. n. n. n. d.*, in-8° 7 p. (G.)

Lettre des gardes nationaux de Rennes, en réponse à celle adressée par les gardes de Grenoble : « L'intervalle qui nous sépare, ne nous permet pas de vous porter nous-mêmes l'expression de nos sentiments et d'adhésion aux principes de votre adresse, au serment patriotique que vous allez proférer. Ces principes sont gravés dans nos cœurs, et nous vous prions d'être auprès de tous nos frères qui se rassembleront dans vos murailles, les interprètes du plus inviolable attachement. »

848. Tableau des électeurs nommés dans les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

assemblées primaires du département de l'Isère, divisé par districts et par cantons, dans l'ordre du procès-verbal de démarcation, déposé au Comité de constitution par les députés de l'Isère et adressé aux commissaires du roi pour la formation de ce département. *A Grenoble, de l'imprimerie Royale, chez J. Allier, imprimeur, s. d.* (avril 1790) 62 p.1 f. n. chiff., supplément, et un second suppl. de 2 ff. n. chiff. (G.)

849. Réponse pour M. Dubessé, à la brochure intitulée : Mémoire pour servir à la justification du Conseil général de la ville de Romans par un citoyen de la même ville, 1790, *s. l.* in-8°, 7 p. (G.)

L'auteur est M. Dubessé ; il se disculpte des injures lancées contre lui ; il retrace ce qui s'est passé à Romans depuis le jour de la Fédération du 14 février 1790.

V. *Affiches du Dauphiné*, n° 40, 3 avril 1790.

850. Copie de la lettre écrite par M. le baron de Gilliers au rédacteur de la feuille du Patriote de Grenoble. Romans, le 4 avril 1790. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils* in 8° 7 p. (G.)

Réponse à un article de la feuille du *Patriote* du 1er avril. « Je suis M, du nombre de ceux qui désirent le rétablissement de l'autorité royale... mais je le désire tel qu'il a été décrété par l'Assemblée nationale. Les décrets de l'Assemblée nationale voilà ma route ». Suit la copie de la lettre écrite par le baron de Gilliers à M. Allier, imprimeur à Grenoble, il le prie de faire parvenir sa réponse au rédacteur de la feuille en question.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

851. Adresse de la Société des Amis de la Constitution de la ville de Crest, aux principales municipalités de la province. Règlement de ladite Société. Du 6 avril 1790. *Valence, Viret, s. d.* in-8° 13 p. (G.)

« Faites entrevoir au Peuple les grands avantages dont les décrets vont le faire jouir; apprenez-lui à connaître les droits et les devoirs de l'homme en société. » Suit, p. 7, le Règlement de la Société des Amis de la Constitution établie à Crest, en XV articles.

852. Lettre d'adhésion de la milice nationale de Cortée en Corse à la Fédération de Grenoble. Du 6 avril 1790, in-8° *s. l.* 7 p. (G.)

Imprimée en italien avec la traduction française en regard.

853. Proclamation des maire et officiers municipaux de la ville de Grenoble. (Du 9 avril 1790). *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imprim. des Etats et de la ville* in-8°.

Au sujet des précautions de police à prendre le jour de l'Assemblée fédérative.

854. Adresse d'un soldat de la milice nationale à l'Assemblée fédérative de Grenoble. *S. l. n. d.* (1790) in-8° 8 p. (G.)

Contre plusieurs décrets de l'Assemblée nationale.

855. Principes élémentaires de la monarchie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

française, ou catéchisme patriotique, par un citoyen dauphinois (J. A. Doncieux fils, de Bourgoin). *S. l.* (1790) in-8°, 43 p. (T.)

856. Extrait des registres des délibérations de la compagnie des Dragons nationaux da la ville de Gap (du 5 avril 1790). *Grenoble, Vve Giroud et fils 1790*, in-8°, 4 p. n. chiff. (A.A.)

La compagnie des dragons nationaux de la ville Gap, décide qu'une députation de dix membres sera envoyée à la fédération de Grenoble « et que voulant participer autant qu'il était en elle à la fédération, elle assisterait le 11 courant à 10 h. du matin en armes, à une messe solennelle, afin de s'unir de cœur et d'esprit avec ses compatriotes et frères d'armes, et de jurer d'adhérer à tout ce qu'ils arrêteraient pour le bien de la patrie et le salut de l'Etat. »

857. Fédération de la ville d'Orange. Procès-verbal du 11 avril 1790. *Orange, Nicolau*, in-12, 20 p.

Le 11 avril 1790 se réunirent en armes sous les murs d'Orange des détachements des gardes nationales de la principauté, du Dauphiné, du Vivarais, etc. Cette assemblée composée de 4.000 hommes représentait, en comptant les adhésions, plus de 60.000 gardes nationaux.

858. Mémoire pour la ville de Bourgoin, en Dauphiné, à Nosseigneurs de l'Assemblée nationale. *De l'imp. de Sentier père, place Saint-Michel, 7*, in-4°, 8 p. (G.)

Une délibération du 6 janvier 1790 avait député MM. Tranchant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et SAINT-CLAIR dans le but de faire des démarches pour obtenir que Bourgoin soit choisi pour être chef-lieu de district. Ce mémoire, non daté, doit être du 5 ou 11 avril 1790.

859. Consigne générale pour la journée de la Fédération (à Grenoble) *Grenoble, Vve Giroud 1790* in-8°, 8 p. (G.)

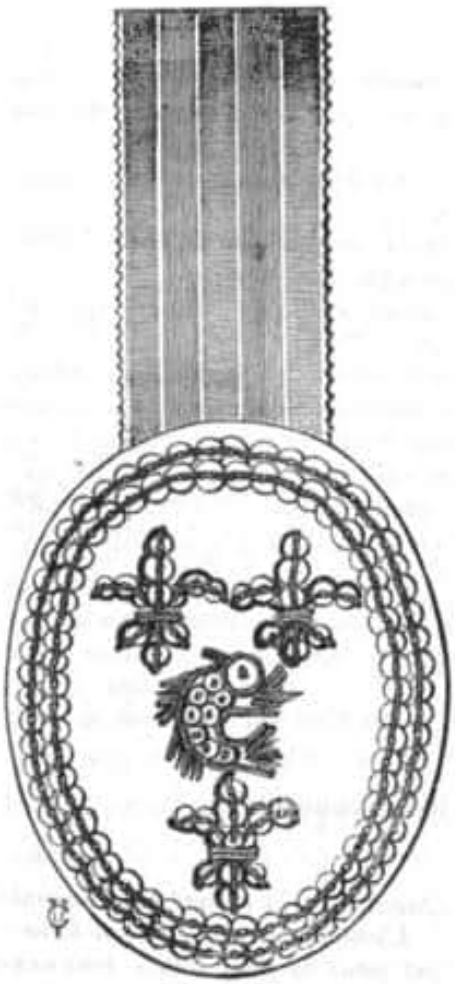
860. A la fédération de Grenoble *S. l. n. d.* (1790), in-8°, 11 p. (G.)

... Soldats citoyens ! réunis sous nos murs pour faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale, l'honneur, la liberté sont vos guides; ne craignez pas de vous égarer... Soldats patriotes, méfiez-vous sans cesse des ennemis de la Révolution ; des nouvelles qu'ils sèment avec art, de toutes les démarches qu'ils font pour faire rendre aux ministres d'un roi vertueux le pouvoir de vous opprimer. Jurez sur l'autel de la patrie de maintenir de tout votre pouvoir la constitution du royaume ; jurez par l'honneur de voler au secours de vos frères. »

MÉDAILLE DE LA FÉDÉRATION DE GRENOBLE
11 AVRIL 1790

— Petite plaque de carton ovale, recouverte d'une étoffe de soie bleu de ciel et ornée, dans une double couronne qui suit la forme du carton, de trois fleurs de lis d'or, posées deux et une, entre lesquelles est un dauphin d'argent à droite, barbé et crêté de gueules, le tout brodé en paillettes et en cannetilles d'or et d'argent, et relevé avec de la soie rouge et noire. Collection de M. le baron de Franclieu. Ce dessin qui a été publié par M. G. Vallier dans son *Essai sur les fédérations martiales en Dauphiné*, m'a été gracieusement communiqué par son auteur.

EFERUS - Recherches & Classification numériques



EFERUS - Recherches & Classification numériques

861. Procès-verbal de la fédératron de Grenoble. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imprimeur des Etats de la ville* M D C C L X L × 4 (1790 avril) in-8°, 71 p.

Pièce intéressante tant pour les détails minutieux qu'elle donne sur cette fête que par la quantité de noms propres qu'elle renferme.

Elle contient : La délibération du corps municipal de Grenoble du 5 mars 1790.

Délibération de la garde nationale de Grenoble relative à la fédération de Valence (26 janv. 1790).

Lettre d'invitation aux gardes nationales des divers lieux du royaume (10 mars 1790).

Liste des détachements, députations, adhésions des gardes nationales de Dauphiné. — Des autres provinces du royaume.

Récit de la fête du 11 avril 1790, qui eut lieu au *champ de la Fédération* : au milieu du camp était placé un autel ; à l'entrée du camp une estrade destinée à placer l'orchestre. Dans les frises à l'entrée du camp, on lisait ces inscriptions :

La souveraineté réside dans la Nation.
Tous les hommes sont égaux en droits.
La loi et le Roi
Une nation est libre au moment où elle veut l'être

Et les inscriptions suivantes :

L'amour et la liberté les rassemble ;
L'union les rend invincibles :
C'est pour la paix qu'ils sont armés :
Malheur à ceux qui voudraient la guerre !

Deux messes furent célébrées, l'une par M. Savoye, chanoine de la cathédrale, aumônier de la garde nationale ; l'autre par le R. P. Duboille, procureur des Dominicains. — Discours prononcé par M. Dolle, commandant.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A la p. 38 : Serment fédératif prononcé le 11 avril 1790. Suivent 16 pages de signatures. A la p. 55 et suiv. : Discours de M. Roison, lieutenant-colonel de la légion Viennoise. — De M. Macons, commandant du détachement de la Guillotière. — De M. le commandant de la députation du Bourg-de-Vaise. — De M. du Serre, député de la Voute, en Vivarais. — De M. Simond, colonel du détachement de la Côte-Saint-André, — De M. le maire de Grenoble (12 avril). — Consigne générale pour la journée de la fédération. P. 63-68. Adresse à l'Assemblée nationale par la garde nationale de Grenoble. — Délibération du corps municipal de la ville de Grenoble du 3 mai 1790 et addition contenant les gardes nationales omises dans les premières listes

862. Serment fédératif prononcé le 11 avril 1790, dans le camp de la Fédération, sous les murs de la ville de Grenoble. *Grenoble, imp. de Vve Giroud 1790,* in 8°, 3 p. n. chiff. (G.)

« Nous, députés des gardes nationales de la majeure partie de la France... jurons sur l'autel de la Patrie, en présence du Dieu des armées, de maintenir de tout notre pouvoir la nouvelle constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi, d'executer et de faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par Sa Majesté », etc.

863. Relation de la fédération des milices nationales, réunies à Grenoble les 10, 11 et 12 avril 1790. Extrait du *Journal patriotique de Grenoble,* n° 26. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier,* 1790, in-8°, 8 p. (G.)

Curieux récit. — Voyez les *Annales patriotiques* et la *Gaîté patriotique* ou *choix de bons mots* etc., qui ont donné la relation de la fédération de Grenoble.

864. Copie de la lettre des citoyens de Lyon,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

composant le détachement à la fédération martiale de Grenoble, à la garde nationale de Lyon. Du 12 avril 1790. Signée : BOLLIOUD DE CHANZIEU, commandant le détachement. *Lyon, A. Delaroche*, 1790, in-4°, 4 p.

Autre édition. *Paris, chez Baudoin, imp. de l'Assemblée nationale*, in-8°, 4 p. (G.)

Pièces donnant les particularités de la cérémonie célébrée le 11 avril 1790, au champ de la Fédération (Esplanade de la Porte de France). L'impression lyonnaise est fort rare.

865. Avantages de la nouvelle division du royaume, ou réponse aux observations de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, par DUMOLARD. *S. n. n. l.* 1790, in 8°, 61 p.

Les observations de la commission intermédiaire auxquelles répond Dumolard, ont été imprimées sous ce titre : *Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné*, du jeudi 17 déc. 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p.

866. Discours prononcé par M. Vincent DUMOLARD, avocat à Grenoble, le 12 avril 1790, dans la séance publique de la Société des amis de la constitution. *Grenoble, imp. Allier*, in-8°, 12 p. (G.)

« Heureux Grenoble! tu vis naître dans tes murs la première aurore de cette constitution glorieuse, et les cités de ce vaste empire te nomment avec joie le berceau de leur liberté...

« Liberté, Egalité! Voilà notre cri de ralliement. Les citoyens vertueux de tous les états sont nos amis et nos frères. Lorsqu'ils désireront partager nos travaux utiles, nous les verrons siéger parmi nous avec reconnaissance. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

867. Romans le 14 avril 1790. *Messieurs... S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. n. chif. (G.)

Lettre circulaire adressée par la municipalité de Romans, au sujet de deux personnes « se disant officiers de notre garde nationale » qui auraient parcouru les villes et villages voisins, faisant des discours. « La mission de ces deux personnes n'a point eu notre aveu, et que toujours aussi zélés de la liberté et de la révolution, nous n'oublierons jamais le serment solennel que nous avons fait de sacrifier, pour les défendre, nos biens et notre vie. » Signatures autographes, de Duport Roux, maire, Pinet, officier municipal, Revol officier municipal.

Cette lettre, à l'adresse du maire et officiers municipaux de Grenoble, est scellée du sceau de la ville de Romans, en cire rouge.

868. A mes concitoyens. (Signé : ALLEMAND-DULAURON). *S. l. n. n. n. d. (Grenoble* 1790), in-8°, 8 p. (G.)

Réponse à des reproches faits à M. Allemand-Dulauron, à l'occasion du serment prêté à Grenoble par les gardes nationales, convoquées le 11 avril 1790, pour la Fédération. On reprochait à Allemand d'avoir fait changer la formule du serment pour y introduire une phrase formelle au sujet du pouvoir royal, « Je viens de vous offrir la vérité, jugez. »

869. Lettre d'un membre du comité de la garde nationale de Grenoble. (DUCHESNE, avocat), servant de réponse à l'article inséré dans le Journal patriotique de la même ville, du 15 avril 1790, ensuite d'une délibération prise par la Société des amis de la constitution, in-8°, 8 p. (G.)

Relative à l'une des formules de la prestation de serment insérée dans le projet présenté à l'armée.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

870. Délibérations des municipalités et commune de Penol, département de l'Isère, des 12 et 16 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p. (G.)

Relatives au vœu des habitants de Penol, de former une municipalité et de se désunir d'avec l'annexe de Marcilloles.

871. Mémoire pour les commune et municipalité de Penol, dépendantes du département de l'Isère, 1790. Signé : SERVONNAT, maire de Penol, in-8°, 14 p. (G.)

Même sujet que le n° précédent.

872. Lettre circulaire des officiers municipaux de la ville de Vienne. Du 18 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 6 p. (G.)

Signée : Pioct maire, Peyrieux, Reymond, Almeras-Latour, Badin etc. « Nous nous félicitons avec tous les amis de la patrie, de voir approcher le jour, où la nation dans tous les départements de la France va mettre le sceau à la Révolution : nous le désirons aussi vivement qu'eux, ce jour mémorable, où abjurans de vains préjugés et d'antiques privilèges, les Francais ne formeront plus qu'une seule famille unie par les mêmes sentimens et le même intérêt... »

873. Consigne générale pour la confédération des gardes nationales des Hautes-Alpes aux Crottes, près Embrun. Avril 1790. *S. l. n. d.* in-8°, 3 p. (A.)

874. Procès-verbal de la confédération des gar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des nationales du département des Hautes-Alpes, faite au camp des Crottes, le 20 avril 1790. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats et du Briançonnais* 1791 in-8° 38 p. (C.)

Contient la relation de cette fête patriotique, le discours que M. de MÉPIEU prononça à la suite de la formule du serment, suit p. 9 à 23, la liste des détachements qui ont paru à la fédération et les noms des officiers qui les commandaient, p. 23 à 38. Suivent les discours (de M. de MÉPIEU, de M. BLANC, capitaine de chasseurs au nom de la garde nationale d'Embrun, de M. FANTIN DES ODOARDS, colonel des milices nationales du Haut-Embrunais, de M. ARDOIN, major commandant de la garde nationale d'Embrun, de M. BONNOT fils), ainsi que les adresses convenues pour le roi et l'Assemblée nationale.

875. Délibération de la garde nationale de la ville de Valence. Du 20 avril 1790. *Valence, imp. de Viret*, in-8° 4 p.

Au sujet de la rectification d'une phrase insérée dans le serment prêté le 31 janv. dernier.

876. Procès-verbal des citoyens actifs et garde nationale du Bourg-lès-Valence en Dauphiné. *A Valence, chez J. J. Viret, s. d.* (1790) in-8° 3 p.(G.)

Le serment prêté à la fédération faite à Valence le 31 janvier 1790, n'étant point conforme à celui renfermé dans le *procès-verbal imprimé* les citoyens de Valence déclarent et donnent la teneur exacte de celui qui y fut prononcé.

877. Délibération de la ville de Crest. Du 21 avril 1790. *Valence, Viret*, (1790) in-8° 4 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Au sujet de la lettre adressée par les officiers municipaux de Vienne du 18 de ce mois, réfute un passage de la p. 5 : « Puissent ces terribles images inspirer aux faibles et aux lâches les sentiments qui nous animent ! etc... » — adhère cependant au contenu de la lettre.

878. Adresse des marchands gantiers de Grenoble, du 21 avril 1790, à l'Assemblée nationale. Signée Rivet et Laville, syndics. *S. l. n. d.* (*Grenoble 1790*). In-8° 3 p. (G.)

« Si notre commerce languit de plus en plus, vos immortels décrets raniment à chaque instant notre confiance, et nous voulons concourir, autant qu'il est en nous, à l'accomplissement du grand œuvre qui vous occupe...Le corps des marchands gantiers vous adresse les 2,000[livres dont il délibéra l'offrande le 21 octobre de l'année dernière, et qu'il nous soit permis de le dire, ce don n'a pas influé sur la somme de nos contributions patriotiques. »

879. Délibération du Conseil général de la commune de Grenoble du 21 avril 1790. *Grenoble, Cuchet s. d.* (21 avril 1790.) in-8° 4 p. (G.)

Au sujet de la rédaction du projet de serment fédératif

880. Règlement de la Société Viennoise des Amis de la Constitution. *S. l. n. n. n. d.* (avril 1790) pet. in-8°. 15 p. (C.)

Règlement en XXVI articles. « La Société adopte toutes les dispositions de celui que la Société des Amis séante à Paris lui a fait passer en se l'affiliant. »

881. Adresse aux amis de la liberté, *s. l. n. d* (22 avril 1790) in-8° 48 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Si la main de Catillina présentoit des lois... etc. » Calomnies contre BARNAVE, MIRABEAU et autres.

882. Avertissement. *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, 22 avril 1790) in-4° 2 ff. (G.)

Au sujet d'une prétendue délibération prise à Nimes le 20 avril dernier par de prétendus catholiques, et colportée dans Grenoble et tendant « à rallumer en France les torches du fanatisme » à la 2e f., les dix commandements patriotiques, composés par M. AUBRY-BASSAULT.

883. Règlement provisoire de la ville des Echelles Entre-deux Guiers, du 23 avril 1790. *Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats et de la municipalité des Echelles-Entre-deux-Guiers*, in-4°, 4 p. (C.)

Règlement en XXI articles suivi des lettres écrites au roi et à l'Assemblée nationale par la municipalité de cette ville. On lit dans cette dernière : « Fixez, Nosseigneurs, quelques moments vos regards sur cette multitude de laboureurs, autrefois si négligés; rassemblés dans les Temples couverts de chaumes, ils prient l'Eternel pour l'exécution entière de vos vertueux desseins. »

884. Commission donnée par le Roi, pour la formation des Assemblées primaires et des Assemblées administratives du département de l'Isère. (7 mars 1790.) *A Grenoble, de l'imprimerie du Roi (J. Allier.)* in-4°, 19 p.

Cette commission fut adressée à MM. Chevalier de Rivoire, Royer aîné et Savoye de Rollin.

A la suite on trouve : *Instruction que le Roi a ordonné être*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

remise aux commissaires nommés par Sa Majesté, pour la formation des Assemblées primaires et des Assemblées administratives (14 mars 1790.)

Proclamation du roi, concernant les pouvoirs des commissaires nommés par Sa Majesté pour la formation des Assemblées primaires (30 mars 1790.) — *Extrait des registres de la municipalité de Moirans. (24 avril 1790.)* (Serment civique des commissaires nommés par le Roi. (Discours de MM. Royer et de M. de Rollin.)

885. Lettre circulaire du chevalier Du BOUCHAGE, proc. syndic des Etats de Dauphiné aux officiers municipaux. Grenoble le 26 avril 1790. *s. l. n. d.*, in-4°, 2 p. n. chif. (G.)

Au sujet de la perception de la contribution patriotique qui doit s'effectuer le plus promptement possible.

886. Contribution patriotique. Tableau des déclarations faites par les citoyens de Grenoble depuis le 26 avril 1790 après l'arrêté du premier registre. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet imp. des Etats et de la ville*, in-f°, placard sur 2 col.

Suit une liste, par ordre alphabétique, comprenant 46 noms.

887. Vienne en Dauphiné, ce 27 avril 1790. Adresse à l'Assemblée nationale. Nosseigneurs... Signée : Les officiers municipaux. PIOCT, maire, PEYRIEUX, GUILLERMIN, REYMOND, ALMERAS-LATOUR, TERRAT, BADIN, etc. *s. l. n. n.* in-4°, 3 p. (G.)

Réfutation d'une lettre de la municipalité de Crest du 21 avril,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« qui voudrait faire inspirer au public des doutes sur nos sentiments » Voyez au 21 avril 1790.

888. Règlement de la société des amis de la constitution établie à Grenoble affiliée à celle de Paris. Signé : FAIRIN, prêtre de l'oratoire, président, LOYER et AMAR, secrétaire. *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier, imp. de la Société des amis de la Constitution*, in-12, 15 p. (C.)

La société de Grenoble pour s'unir plus entièrement à celle de Paris arrêta qu'elle changerait son nom de *Société patriotique* en celui de *Société des amis de la Constitution* (25 mars 1790.)

889. Ville de Grenoble. Contribution patriotique. Rôle des citoyens qui ont fait leurs déclarations pour la contribution patriotique, certifié véritable le 30 avril 1790. Signé : BARRAL, maire; GÉNEVOIS-DUROISON, ROYER-DELOCHE, etc. *Grenoble de l'imp. de J.-M Cuchet, imp. des Etats et de la ville*, in-4°, 24 p. (G.)

Suit une liste alphabétique des citoyens, comprenant 874 noms.

890. Arrestation faite au Pont-de-Beauvoisin à dix heures et demie du soir, du sieur Bertrand-Bonne, coopérateur de la conspiration Maillebois, aide de camp du maréchal de Broglie, et autres nouvelles de France, *sur l'imprimé de Paris. A Marseille, de l'imp. de F. A. Favet. S. l.* (avril 1790) in-8°, 8 p., (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voyez à ce sujet le supplément au nº 35 du *Journal patriotique* (6 mai 1790) intitulé : Relation de quelques circonstances relatives à la capture du chevalier de Bonne-Savardin, tirées d'une lettre écrite du Pont-de-Beauvoisin.

891. Grenoble, le (1er mai 1790) Messieurs, (lettre des commissaires du roi, pour la formation du département de l'Isère. Signé : SAVOYE DE ROLLIN, CHEVALIER, ROYER.) (sig. autog.) *S. l.* in-4°, 4 p. n. chif. (C.)

Ils adressent, afin de convoquer les Assemblées primaires et administratives du département:

1° La liste des communautés.

2° Des tableaux pour inscrire les noms des citoyens actifs. Suit un modèle de tableau.

892. Lettre écrite à un citoyen de Romans par un autre citoyen de la même ville de résidence à Paris. Du 1er mai 1790. *S. l. n. n. n. d.* in-8°, 4 p. (C.)

893. Instruction pour les receveurs généraux et particuliers des finances sur le recouvrement de la contribution patriotique. *A Grenoble de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats. S. d.* (2 mai 1790) in-4°, 8 p., plus 5 tableaux.

894. Délibération du corps municipal de la ville de Grenoble. Du 3 mai 1790. *Grenoble, Cuchet, s. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

L'abbé Fairin, de l'Oratoire, a la tête d'une députation de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

société des amis de la Constitution se présente au corps municipal, lui apporte une somme de 1600 livres pour être employée au soulagement des malheureux et demande qu'une souscription publique, dans le même but, soit ouverte. Le corps municipal prend une délibération conforme.

895. A mes compatriotes qui doivent concourir à la formation des assemblées primaires et des assemblées administratives, *s. d.*, (mai 1790) in-8° 8 p.

896. Réponse des municipalités et gardes nationales réunies de Loriol et de Livron, à la lettre du président et des commissaires de l'assemblée des pénitents de Nîmes ; ladite réponse adressée aux officiers municipaux de la ville de Nîmes. A Loriol le 4 mai 1790. *S. l. n. n. n. d.* in-8°, 3 p. (G.)

Elles dénoncent aux citoyens « ce libelle dangereux dirigé contre la nation et contre les droits de l'Assemblée nationale. »

897. Délibération du conseil général de Montélimart, en date du 5 mai 1790. *S. l. n. n.*, in 8°, 8 p. (G.)

Autre édition. *Valence, J. J. Viret*, in 4°, 4 p. (G.)

Discours de M. Bauthéac de Grandval, maire, il soumet la lettre écrite par quelques citoyens de la ville de Nîmes, du 20 avril dernier. Le Conseil général, par sa délibération, la « dénonce au Roi, à l'Assemblée nationale et à la France entière, comme contraire au respect dû à la personne de Sa Majesté... et comme tendant à altérer la paix et la tranquillité du royaume. »

898. Neuvaine. — Amende honorable. *S. l. n. d.* (6 mai 1790) 10 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Calomnies sur les travaux de l'Assemblée nationale. Pamphlet répandu à profusion en Dauphiné.

899. Délibération du 6 mai 1790, dans l'hôtel de ville de Voiron, le corps municipal dûment assemblé aux formes ordinaires, in-8°.

Désapprouve la délibération des habitants de la ville de Nimes.

900. Extrait des registres de la Société des amis de la constitution de Vienne en Dauphiné. Du 7 mai 1790. Signé : PIOCT, président, DECOMBEROUSSE et TESTE DU BAILLER, secrétaires. *S. l.*, in-4°, 8 p. (G.)

Relatif à la délibération prise par quelques citoyens de la ville de Nimes du 20 avril. — Discours de M. de BAUVINAY qui la réfute de toutes ses forces...

901. Instructions publiées par ordre du roi sur la manière d'opérer les compensations de la moitié des quittances de décimes ou de capitation payées par les ci-devant privilégiés, avec leur cotisation dans les rôles de supplément des six derniers mois de 1789 pour la province de Dauphiné (7 mai 1790). *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, imprimeur des Etats* (1790), in-4°, 12 p. (G.)

902. Amis et concitoyens. *S. l. n. d.* (Grenoble) 1790, in-8°, 7 p. (M.)

Réflexions sur les observations de MM. les commissaires du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

roi au département de l'Isère, sur celles de M. Dumolard, avocat, relatives au choix des administrateurs.

903. Société des amis de la constitution de Valence. Séance du 7 mai 1790. *Valence, Viret,* in-8°, 7 p. (G.)

Au sujet de la délibération des catholiques de la ville de Nimes — « Elle considère la délibération des catholiques de Nimes comme une démence qui ne doit exciter, chez les amis de la constitution, d'autre sentiment que celui de la pitié. »

904. Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune de la ville de Valence et du Bourg. Du 7 mai 1790. *Valence, Viret* in-4°, 4 p. (G.)

Discours qui réfute la délib. des catholiques de Nimes. — suit la délib. de la garde nationale de Valence qui adhère à la délib. du conseil général de cette commune.

905. De par le roi. Ordonnance de police. A MM. les maire et officiers municipaux de la ville de Grenoble, y exerçant la police. A Grenoble le 8 mai 1790. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats et de la ville,* in-f° placard (C.)

« Des gens mal intentionnés répandent dans les carrefours et autres lieux publics des libelles et écrits incendiaires, que ce jourd'hui samedi 8 mai on a trouvé affiché à la porte du Palais, un placard séditieux... — demande qu'il soit informé sur ces faits, et fait défense d'afficher des placards séditieux... à peine de prison, etc. »

906. Délibération du conseil général de la ville

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Crest. Du 9 mai, 1790. *De l'imprimerie de Viret, à Valence*, in-8°, 8 p. (G.)

Le maire, Paul-François-René-Lucretius SIBEUD, réfute la délib. des catholiques de la ville de Nimes, suit une délib. par laquelle il est arrêté que « les citoyens de la ville de Nimes seront invités, au nom des citoyens de la ville de Crest, tant catholiques que protestants, de revenir de leurs erreurs politiques. »

907. Relation et détail de ce qui s'est passé à Valence. *s. l. n. d.*, (mai 1790) in-8°, 8 p.

Voyez aussi n° 288 du 19 mai 1790 *Assemblée nationale. Paris, Cuchet.* Troubles arrivés à Valence, meurtre du commandant d'artillerie, p. 2 à 4.

908. Procès-verbal des officiers municipaux de Valence, contenant la relation fidèle et authentique de l'événement arrivé en cette ville, de l'assassinat commis par le peuple sur la personne du vicomte de Voisin commandant de la place et de l'école, et la découverte de la correspondance de cet aristocrate, au sujet d'un projet de contre-révolution formé par les princes (1790.) *S. l. Laurent Junior*, in-8°, 8 p. (V.)

909. Détails curieux et circonstanciés, sur la mort du vicomte de Voisin, commandant de l'école d'artillerie et de la place à Valence. Lettre d'un contre-révolutionnaire, et manuscrit incendiaire trouvé dans les papiers de cet aristocrate (Paris)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Chez Garnéry, libraire, rue Serpente, n° 17. S. d. (mai 1790) in-8°, 8 p. (G.)

M. de Voisin fut assassiné dans les rues de Valence le 9 mai 1790.

910. Procès-verbal de la municipalité de Valence, constatant les faits qui ont précédé et suivi la mort de M. le vicomte de Voisin, du 10 mars 1790. *S. l. n. d.* (Grenoble) in-8°, 8 p. (G.)

« En lisant ce triste récit, combien nos citoyens doivent se féliciter que Grenoble ne se soit pas souillé de ces scènes d'horreur ; elles sont atroces et rien ne saurait les excuser. »
C'est un extrait du *journal patriotique de Grenoble* du 15 mai 1790, n° 39 p. 194-196.

911. Messieurs et chers confrères... *S. l. n. d.* (mai 1790) in-4°, 4 p. n. chif. (Bibl. de M. C. Perrossier.)

Récit du meurtre du vicomte de Voisin, à Valence.

912. Règlement de police de la municipalité de Fontaine. Du 10 mai 1790. *S. l. n. n.* in-8°, (tiré à 30 exemplaires) (M.)

913. Délibération du corps municipal de la ville de Grenoble. Du 10 mai 1790. *A Grenoble, de l'imp. de J.M. Cuchet, imp. des Etats et de la ville*, in-4° 3 p. (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Autre édition, *Grenoble, Cuchet* in-f° placard sur 2 col.

Au sujet des troubles arrivés au marché au blé. « Il est défendu de vendre, acheter, mesurer ni débiter le grain ailleurs que sur la place ordinaire du marché. »

914. Réponse aux observations et à la lettre écrite par M. DUCHESNE aux amis de la Constitution, le 15 avril 1790, suivie d'une lettre d'envoi du 12 mai 1790 avec sign. autog. de MM. FAIRIN, AMAR et DUFOUR. *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 16 p.

Réfutation de la lettre de M. Duchesne du 15 avril, relative à la formule du serment.
V. Lettre d'un membre du comité de la garde nationale du 15 avril

915. Proclamation des maire et officiers municipaux (de Grenoble) du 12 mai 1790. *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, imp. des Etats et de la Ville*, in-f°, placard sur 2 col.

Avertissant que l'ouverture des assemblées primaires, pour la nomination des électeurs de la ville, se fera e 20 courant.

916. Procès verbaux des fédérations de la Roche des Arnauds et Pelleautier en Gapençais. 13 mai 1790, *Grenoble, Vve Giroud*, in-8°, 8 p. (A.)

917. Discours prononcé par M. RÉAL, avocat, le 16 mai 1790, dans une séance publique de la Société des Amis de la Constitution, établie à Grenoble.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur de la Société des Amis de la Constitution, 1790, in-8°, 23 p. (G.)

« Nous entrons dans un âge de prospérité. La constitution la plus sage s'élève majestueusement au milieu de nous, malgré les orages inséparables d'une liberté naissante, » — il montre que « la Constitution a essentiellement pour but le soulagement de la classe laborieuse du peuple » et jette un coup d'œil rapide sur les avantages qu'elle assure au peuple, il fait connaître ensuite les ressources que Grenoble présente au commerce. « ... Nos fabriques de gants sont les plus estimées de l'Europe. Ce seul commerce, met en activité, 7000 citoyens, il nourrit à lui seul un quart de la population... »

Il termine ainsi : « Soyons unis, payons les impôts, et nulle puissance sur la terre ne pourra nous asservir. »

918. Consigne pour le détachement des volontaires de la garde nationale de Grenoble, qui vont à Lyon. (Du 17 mai 1790). *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, au Palais, 1790* in-8°, 3 p. n. chiff. (M.)

919. Observations rapides présentées à Messieurs les électeurs du département de la Drôme, sur le lieu le plus favorable pour la fixation du directoire. *S. l. n. n. n. d.* (mai 1790), in-4°, 4 p. (G.)

Relatives à l'assemblée qui devait se tenir à Chabeuil le 19 mai pour déterminer la ville qui serait le chef-lieu du département de la Drôme. Ces observations sont en faveur de la ville de Crest.

920. Assemblée électorale de Chabeuil, départe-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment de la Drôme 1790. *De l'imprimerie de Viret, à Valence. S. d*, in-8°, 21 p. (G.)

Liste contenant les noms de 388 électeurs.

921. Grand combat arrivé entre la Garde nationale et les dragons, à Montmélian, excité par un aristocrate de la maison du comte d'Artois,

Nouveau complot formé par la magistrature (Paris), *Garnéry. S. d.*, in-8° (B. N. LB. 39, 8816).

922. Relation de ce qui est arrivé à Montmélian, les 14, 15, 16 et 17 mai 1790, extraite d'une lettre de Chapareillan, frontière de Savoie... (Paris) *chez Garnéry, libraire, rue Serpente*, n° 17, in-8°, 8 p. (Bib. de M. LEVET.)

Relative à une émeute contre les émigrés.

923. Pétition du district de Briançon, département des Hautes-Alpes à Nosseigneurs les députés à l'auguste assemblée nationale. Messieurs... Briançon le 19 mai 1790. Les procureurs fondés du district : Ferrus, Fantin, Chaix, Lagier, etc.

— Adresse d'adhésion du district de Briançon, dép. des Hautes-Alpes, à Nosseigneurs les députés à l'auguste Assemblée nationale. Briançon, le 19 mai 1790. Les procureurs syndics du district : FERRUS, maire, Etienne LAGIER, maire, REY, maire, GUILLE, maire, CHAIX, maire, FANTIN, député de la vallée de Queyras, etc. *A Grenoble de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'imp. de J.-M, Cuchet, imp. des Etats et du pays Briançonnois. S. d., in-8°, 8 p. (A. A.)

Soumission et adhésion à tous les décrets. — « Demande de faire augmenter la garnison de Briançon qui, du côté du Piémont, est la clef et le boulevard non seulement de nos montagnes, mais même de tout le royaume. »

924. Humbles représentations des députés de Châtillon, du district de Die, à l'Assemblée des électeurs pour le département de la Drôme, à Chabeuil. *Valence, J.-J. Viret, s. d.* (18 mai 1790) in-4° 5 p. (B.-D.)

925. Service 1790. Administration du département de la Drôme. Assemblée électorale de Chabeuil. Etat de messieurs les députés électeurs du département de la Drôme, présents et assemblés à Chabeuil, dont les pouvoirs ont été vérifiés et qui ont été inscrits suivant l'ordre observé par les décrets de l'Assemblée nationale. *Valence, J.-J. Viret, s. d.* in-4°, 37 p. (B.-D.).

926. Adresse de la Société des Amis de la constitution à ses concitoyens, rédigée par M. Dumolard, avocat, membre ordinaire de la Société. *A Grenoble, chez J, Allier, impr. de la Société des Amis de la Constitution*, 1790 in-8°, 7 p. (G.)

Cette pièce est datée du 19 mai 1790 et signée : FAIRIN, prêtre de l'oratoire, président, AMAR et GENISSIEUX, secrétaires.

« Encore quelques mois de courage et le Temple de la Liberté

EFERUS - Recherches & Classification numériques

française s'ouvrira pour toujours. Courage, Français!... le moment approche où l'astre du jour ne luira plus sur des peuples esclaves, la liberté marche à pas de géant. Tremblez sectateurs du despotisme; elle peut en moins de temps changer la face de l'Europe. »

927. De la part de messieurs les officiers de Vienne. *A Vienne, de l'imprimerie de la Vve Vedeilhié*, 1790 in-4° Placard (V.V.)

Portant convocation aux citoyens formant la garde nationale de Vienne de se réunir le lundi 24 courant à 9 h. du m. sur la place Neuve avec leurs armes d'où l'on se rendra dans l'ordre convenu par MM. de l'état-major dans l'Eglise cathédrale pour assister à la messe et à la bénédiction du drapeau et de suite à la place de la caserne pour prêter le serment civique avec la garnison et la maréchaussée en présence de la commune.

928. Lettre du commandant général colonel de la garde nationale du bourg de la Guillotière Le chevalier JANIN DE COMBE BLANCHE) à M. FERRAND, maire dudit bourg, du 22 mai 1790. *S. l. n. n.*, in-8°, 24 p. (G.)

Au sujet d'un libelle diffamatoire de M. FERRAND. Suit une correspondance au sujet du titre de chevalier que prenait M. JANIN DE COMBE BLANCHE.

929. Lettre de la légion de Saint-Hippolyte en Languedoc aux bas-officiers de la garde nationale de Grenoble (24 mai 1790) et réponse (2 juin). *Grenoble, Cuchet* in-8°, 8 p. (de T.)

930. Procès-verbal de la prestation du serment

EFERUS - Recherches & Classification numériques

civique des citoyens de Saint-Marcellin (23 mai 1790) in-8°.

« Les citoyennes de Saint-Marcellin, vêtues de robes blanches, garnies de rubans aux trois couleurs de la nation, se rendirent à la maison commune pour prêter le serment Mme de GRAND-CHAMP a porté la parole. M. le maire lui a répondu. »

931. Procès-verbal de la prestation du serment civique de la garde nationale de Vienne et de sa garnison. Du 24 mai 1790. *Vienne, Vve Vedeilhié 1790*, in-4°, 8 p. (G.)

P. 3. Discours de l'abbé GRANGE, professeur de rhétorique et aumônier de la légion Viennoise, dans l'église cathédrale de Vienne à la bénédiction du drapeau. — Discours de M. PIOCT, maire, et de M. PONS BROCARD BONIN, major de la Légion Viennoise.

932. Extrait des registres du Conseil général de la commune de Gap. Du 26 mai 1790. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur des Etats et de la municipalité de Gap*, in-8° 4 p. (G.)

Improuve la lettre écrite par quelques citoyens (du 20 avril) qui voudraient soulever le peuple contre la Constitution..., supplie l'Assemblée nationale et le roi de conserver le siège épiscopal de Gap.

933. Lettre des officiers municipaux et de la garde nationale de la ville de Saint-Vallier, département de la Drôme, adressée à la Société des amis

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la Constitution établie à Grenoble. St-Vallier, 30 mai 1790 in-8° 3 p.

Improuve la délibération des citoyens de la ville de Nimes.

934. Délibération prise par la municipalité et garde nationale de Briançon, le 1er juin 1790. Signée : FERRUS, maire, VINCENT, ALBERT, JOUVE, etc. *Grenoble, Vve Giroud*, 1790, in-8°, 8 p. (G.)

Au sujet d'un article du Journal patriotique de Grenoble, n° 39, intitulé : *Sagesse et fermeté des communautés Briançonnaises*, Signé : CARRA. — La municipalité adresse un mémoire justificatif, qui fait connaitre « les sentiments de patriotisme des habitants de Briançon. »

935. Adresse des prêtres de la congrégation de Saint-Joseph, du collège de Grenoble, à l'Assemblée nationale, du 4 juin 1790. (Signée : MM. REVOL, DESIRAT, OGIER, LESBROS, PERRIN, CARLHIAN, DEVOUD, COLLET, HONOREZ, FAYOLLE, etc.) *Grenoble, Allier*, 1790, in-8°, 6 p. (G).

« Nous ne cesserons de publier hautement que l'unique espoir de la nation est dans l'assemblée de ses augustes représentants ; qu'elle doit recevoir ses décrets avec un dévouement absolu et que la moindre résistance devient un crime. »

936. Procès-verbal de la confédération des gardes nationales du Haut-Embrunois. Du 6 juin 1790. *Embrun, chez Pierre-François Moyse, imprimeur des gardes nationales du Haut-Embrunois*, in-8°, 22 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

937. Grenoble le 12 juin 1790. Monsieur... *S. l. Grenoble, Cuchet,* in-4°, 2 p. (G.)

« Lettre de convocation à l'Assemblée électorale du département de l'Isère qui doit se tenir à Moirans et s'y ouvrir le 1er juillet. Signatures autographes de SAVOYE DE ROLLIN, CHEVALLIER et ROYER.

938.. Grenoble le 12 juin 1790. Messieurs les officiers municipaux de... *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. n. chiff. (C.)

Lettre du procureur général syndic, le chevalier du BOUCHAGE, qui réclame l'état destiné à faire connaître le produit des biens ecclésiastiques.

939. Lettres patentes du roi, sur le décret de l'Assemblée nationale, du 5 juin 1790, qui autorise les officiers municipaux de Grenoble, à imposer la somme de 130,000 liv. dans l'espace de dix années et a emprunter les sommes nécessaires pour subvenir au paiement des dettes les plus urgentes. Paris le 17 juin 1790. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. des Etats et de la ville,* in-f°, placard sur 2 col.

Suit l'ordonnance des maire et officiers municipaux pour la transcription de ces lettres sur les registres de la municipalité et leur impression. Du 26 juin 1790.

940. Du jeudi 17 juin 1790, à deux heures de relevée, dans la maison commune de la ville de Vienne, ou étaient assemblés MM. PIOCT, maire,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

PEYRIEUX, ALMERAS-LATOUR, etc., le maire a dit : Messieurs... 17 juin 1790. *S. l. n. n. n. d.*, in-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

A la suite du discours du maire, le corps municipal de Vienne et le procureur de la commune, déclarent la délibération et déclaration des catholiques de Nimes comme libelles séditieux, attentatoires au respect dû aux décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi etc., etc.

941. Extrait des registres des délibérations de la communauté des maitres Boulangers de la ville de Vienne. Du jeudi 17 juin 1790, sur les dix heures du matin, dans la maison du sieur Benatru, l'un des syndics, où se sont assemblés aux formes ordinaires les maitres boulangers de cette ville. (Suit cette délibération). *A Vienne, de l'imp. de la veuve Vedeilhié*, 1790, in-4°, 3 p. n. chiff. (G.)

Relative à la déclaration dss catholiques de Nimes. — Suit une adresse à l'Assemblée nationale par laquelle les députés des boulangers de Vienne montrent leur indignation « des nouvelles manœuvres des aristocrates du midi » et jurent d'être fidèles à la constitution.

942. (Sans titre). Convocation par la municipalité d'Embrun, des délégués des gardes nationales de l'arrondissement, suivie du décret de l'Assemblée constituante. *S. l. n. n (Embrun, Moyse)*, 17 juin 1790, in-12, 4 p. (R.)

943. De la part de Messieurs les officiers municipaux de Vienne, injonction aux citoyens compo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sant la garde nationale de faire exactement le service dont ils sont tenus. *A Vienne, de la veuve Vedeilhié*, 1790, in-f°, placard. (V. V.)

944. Grenoble, le 20 juin 1790. Messieurs, *s. l. n. n.*, in-4°, 4 p. n. chiff. (M.)

Lettre des officiers municipaux de Grenoble au sujet de la confédération nationale qui doit avoir lieu à Paris le 14 juillet. — Copie de la lettre envoyée à MM. les officiers municipaux de la ville de Grenoble par la commune de Paris. — BAILLY, maire. Paris, 12 juin 1790.

— La garde nationale de chaque municipalité devait choisir six hommes sur cent et les envoyer à Grenoble, au jour qui serait indiqué, les députés élus nommeront un député sur 200 hommes pour assister à la confédération nationale.

945. Délibération des maitres tondeurs et teinturiers de la ville de Vienne, prise à l'occasion de l'envoi qui a été fait à leurs syndics, d'un paquet au timbre de Nismes contenant un écrit intitulé : « *Déclaration et pétition des catholiques de Nismes.* » Du 20 juin 1790. *S. l. n. d.*, in-4°. 4 p. (tiré à 400 exempl.) (G.)

Ils demandent à la municipalité de condamner au feu les imprimés séditieux des catholiques de Nimes.

946. Délibération des maitres cordonniers de la ville de Grenoble (du 21 juin 1790). *Grenoble, de l'imp, de J. Allier, cour de Chaulne, s. d.*, in-8°, 7 p. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Elle dénonce la : *Déclaration et pétition des catholiques de Nîmes* à MM. les officiers municipaux de cette ville.

947. Adresse des municipalités et gardes nationales du district d'Embrun, département des Hautes-Alpes, à l'assemblée nationale. Du 22 juin 1790. *Embrun, imp. de Moyse*, in-8°, 3 p.

948. Procès-verbal de la prestation du serment civique. Extrait des registres de la maison commune de la ville de Romans (du 23 juin 1790). *De l'imp. de J. J. Viret, à Valence*, in-4°, 7 p. (G.)

Compte-rendu de la fête qui eut lieu à Romans sur le cours de Delley, il comprend les discours du maire, M. DUPORT-ROUX, aux gardes nationales, au bataillon des chasseurs royaux, aux citoyens ; discours de M. de GILLIERS, commandant des gardes nationales, de M. DUPORT-ROUX, chanoine de Saint-Barnard ; de Mme SABLIÈRE, au nom des dames et des mères de familles. — de Mlle DARTAN, jeune enfant de sept ans, fille de M. DARTAN, capitaine d'artillerie ; de M. SABLIÈRE, âgé de dix ans.

949. Délibération des différentes corporations de Grenoble. Du 28 juin 1790. *Grenoble, Allier 1790*, in-8°, 7 p. (G.)

Réfute la délibération des catholiques de Nîmes.

950. Discours prononcé le 29 juin 1790, jour de l'assemblée des électeurs de la garde nationale du district (de Valence) pour la nomination des députés à la fédération nationale, du 14 juillet prochain. *A Valence, chez J. J. Viret*, in 4°, 4 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

951. La mort des aristocrates, précédée du détail de leur maladie, et des différentes crises qui les ont conduits au tombeau. Rapport de la Faculté de médecine, consultée sur la maladie des aristocrates. 29 juin 1790, signé MORITURUS, docteur régent. A la fin : par le sieur l'H... impr. *S. l. n. d.* in-8°, 7 p. (G.)

Affaire de Valence (assassinat du comte de Voisin). V. au 9 mai 1790.

952. Lettre et adresse à l'Assemblée nationale, par les ecclésiastiques du district de Valence. Du 30 juin 1790. *Valence Viret* in-f° placard sur 2 col. (G.)

Adhésion aux décrets de l'Assemblée. 91 prêtres prêtent le serment civique.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

953. Procès-verbal de l'Assemblée électorale du département de l'Isère, tenue à Moirans, le 1er juillet 1790. *A Grenoble de l'imp. de J.-M, Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 77 p. (500 exemp.) (G.)

— Elle se tint dans l'église des pères Cordeliers de Moirans M. de BARRAL fut nommé président par 541 votants, on rédigea deux adresses, l'une à l'Assemblée nationale, l'autre au roi.

« Le 15 juillet dernier, jour de l'Assemblée, M. FORNAND-BANVINAY prononça un discours »

A la p. 71. Procès-verbal de la 1re séance de MM. les administrateurs du département de l'Isère (15 et 16 juillet) « Le conseil a déclaré que la 1re assemblée du directoire se tiendra à Grenoble le 26 juillet. »

954. Procès-verbal de l'Assemblée électorale du département de l'Isère tenue à Moirans le 1er juillet 1790. Des presses de Baratier et Mollaret à Voiron, en Dauphiné 1889. In-4°, 76 p.

Tiré à 60 exemp. sur papier simili-Japon, et à 15 exemp. numérotés sur papier velin à la cuve.

955. Aux Dauphinois, par M. MOUNIER. *S. l. n. d.*, (Genève 1er juillet 1790) in-8°, 31 p.

Brochure qui inculpe particulièrement la société des amis de la constitution de Grenoble. Il y est question de l'arrestation du chevalier de BONNE-SAVARDIN, des assassinats de M. de VOISIN à Valence et de M. FOURNIER à Claix près Grenoble.

956. Adresse des curés et vicaires de la vallée de Graisivaudan, au département de l'Isère, à l'Assem-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blée nationale. Fait à Grenoble le 2 juillet 1790. *A Grenoble, chez Cuchet. S. d.* in-8°, 4 p. (M.)

Les curés adhèrent à la nouvelle constitution. « Nous adoptons sans restriction, le nouveau régime ecclésiastique décreté par l'Assemblée nationale, comme une réforme qui sera toujours chère à la vraie vertu. »

Cette adresse est signée par 60 curés et vicaires.

957. Chambéry, le 5 juillet 1790, Monsieur, lettre signée BOURGOIN, *s. l. n. d.*, in-8°, 4 p. (G.)

Lettre adressée à un citoyen de Grenoble au sujet de la contre-révolution. « Si vous êtes bon patriote, hâtez-vous donc, Monsieur d'apprendre ce que je vous dis à votre municipalité, à la Société philanthropique de Grenoble, pour se préparer incessamment à la défense. »

958. Tableau rapide de l'assemblée électorale de Moirans (du 10 juillet 1790.) *S. n. n. l. n d.*, in-12, 6 p. (G.)

Une note de l'exempl. de la B. de M. Chaper nous fait connaître l'auteur: Abel FORNAND DE BEAUVINAY, il raconte sous forme demi-plaisante l'assemblée de Moirans et surtout les discours de l'auteur lui-même.

959. Proclamation des officiers municipaux de la ville de Vienne. du 9 juillet 1790, signée: PIOCT, maire, PEYRIEUX, REYMOND, CARRON, ODOU, LEYMIN, RONDET, TERRAT, BADIN, officiers municipaux, BENATRU, secretaire. *A Vienne, de l'imp. de la Vve Vedeilhié*, 1790, placard in-f° (V. V.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La municipalité ordonne « que le 14 juillet de chaque année on solennisera pour une fête civique la restauration de la liberté en France. Enjoint à tous marchands, artisans et ouvriers de tenir mercredi prochain leurs magasins et boutiques fermés depuis 10 h. du matin jusqu'à 2 h. après-midi sous peine de 10 livres d'amende, requiert la légion Viennoise de se rendre sur la place Neuve à 10 h. du matin et invite tous les citoyens de se trouver sur la place des casernes à 11 h. 1/2 pour jurer conjointement avec la troupe de ligne, fidélité à la nation, à la loi et au roi, enjoint de sonner dans toutes les églises pendant la cérémonie et la veille après l'angelus et à tous les habitants d'illuminer sur les fenêtres qui donnent sur la voie publique à peine de 10 liv. d'amende contre chaque contrevenant. »

960. Société des amis de la Constitution. Extrait du procès-verbal de la société des amis de la constitution (de Paris) assemblée aux Jacobins le 3 juin 1790. *Valence, J. J. Viret*, in-4°, 4 p. (C.)

Cet extrait est relatif à la résolution prise par les sociétaires de n'user que des marchandises de manufactures françaises. signé : BARNAVE, président, CHABRILLAN, etc. il est suivi de l'adhésion donnée à cette délibération de la société de Paris par la société de Valence sous la présidence de Malleval. (9 juillet 1790.)

961. *Courrier de Montélimar. Montélimar Mistral 1790-1791*, in-4°.

C'est la suite des *Nouvelles annales du comté Venaissin* rédigées à Carpentras par Joseph Grasson, peintre de Montélimar, et imprimées à Carpentras chez la Vve Penne. Ce journal paraissait par numéros in-4° de 4 pages (souvent avec un supplément) deux fois par semaine, jusqu'au 1er octobre 1790 ensuite 3 fois. Le n° 1 est du 9 juillet 1790 et le n° 66 du 8 janvier 1791 (en tout 277 pages) Grasson avait choisi cette épigraphe : *Vérité, justice et liberté*, il fut continué par le même qui l'intitula : *Courrier de Montélimar*, jusqu'au n° 35 inclusivement de la 2e année (correspondant ou 15 juin 1791), à partir de ce n° et à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dater du 18 juin 1791 (n° 36 de la 2e année) cette feuille prit le nom de *Journal du Midi* par *M. Grasson de Montélimar*... Journal très rare dont il existe une collection à la bibliothèque de Carpentras.

962. Délibération des maires et officiers municipaux de la ville de Grenoble du 10 juillet 1790. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. des Etats et de la ville*, in-f°, placard.

Les citoyens de la ville, les troupes nationales et militaires sont invités à se rendre le 14 juillet au cours de la porte de France pour y prêter le serment civique et pour y célébrer « la fête du patriotisme et de la liberté. »

963. Grenoble, ce 13 juillet 1790, Messieurs. *s. l. n. n. d.*, in-4° 3 p. n. chif. (G.)

Lettre adressée à MM. les officiers municipaux par le bureau municipal de Grenoble: GAUTIER, L.-B. GENEVOIS, A. ROYER... Il demande un état détaillé des biens ecclésiastiques situés sur le territoire des municipalités. La ville de Grenoble avait offert à l'Assemblée nationale une soumission de huit millions dans la vente des biens nationaux.

964. Assemblée électorale à Moirans. Billet de logement. N° du billet... N° de la maison.... M. [le curé] logera M. [Goubet, curé de La Mure], électeur du département de l'Isère, pendant que l'assemblée sera séante à Moirans (LUPPÉ MAIRE). *S. l. s. n.*, (14 juillet 1790), in-12 oblong. 1 f. (G.)

965. Procès-verbal du serment solennel prêté par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le régiment de Penthièvre dragons, conjointement avec les gardes nationales de Vienne et les autres citoyens de tout âge et de tout sexe le 14 juillet 1790. *S. l.* in-4°, 11 p. (G.)

Discours du maire de Vienne. Réponse de M. PRUNELLE de BOISSONS, lieutenant-colonel de la légion Viennoise. Réponse du maire. Discours de M. DENANTES, chanoine de la cathédrale, réponse du maire. Discours de Mme FORNIER, de M. GIRANTON. Le fils cadet du sieur MOREL, instituteur de la ville, âgé de 13 ans, au nom des écoliers, a récité une pièce de vers. Enfin, discours de M. REVOLAT fils aîné, un des amateurs de la musique nationale.

A la p. *11*, *chanson* en 7 couplets :

. . . . . .

Pour vous qui de cette fête,
Venez faire l'agrément...
Viennois, ma bouche muette
Laisse agir le sentiment ;
Mes accents, (faible interprète !)
Vous rendraient mal en ce jour
Notre estime et notre amour. (bis)

966. Consigne pour la cérémonie du 14 juillet. *Grenoble*, *J. M. Cuchet*, in-8° 7 p. (Bib. de M. l'abbé Ginon).

La cérémonie eut lieu à l'Esplanade de la Porte-de-France. ou un autel fut dressé, la messe dite, le serment décrété par l'Assemblée nationale fut juré par toutes les troupes en levant la main droite.

967. Procès-verbal de la fête civique célébrée à Châtillon, district de Die, département de la Drôme,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le 14 juillet 1790. Extrait collationné sur le registre des délibérations de la municipalité de Châtillon. Chancel-Villeneuve, greffier. *Chez Viret, imp. du département de la Drôme*, in-8°, 4 p. (Bibl. de M. Cyp. Perrossier).

968. Commune de Montélimar. Procès verbal de la fête civique du 14 juillet 1790, *Valence, Viret*, in-4°, 8 p. (G.)

Discours de M. La Roche, sergent-major des grenadiers. Discours de M. Bauthéac de Granval, maire.

969. La Nation, la Loi et le Roi. Procès-verbal de la prestation du serment fédératif, et de la Fête civique du 14 juillet 1790. (*A Valence, chez J.-J. Viret, imprimeur du département de la Drôme*), In-4°, 10 p. (Bibl. de M. Cyp. Perrossier).

970. La fête du 14 juillet 1790 à Valence, par A. Rochas. *Valence*, 1889, in-8°, 8 p.

971. Procès-verbal de la prestation du serment de la commune de Crest. Du 14 juillet 1790. *Valence, Viret*, in 4°, 7 p, (G.)

Discours de M. Mottet, maire de Crest. Suit le serment.

972. Procès verbal de la fédération de la commune de la Garde Adhémar. Du 14 juillet 1790.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La fête eut lieu sur la terrasse du château où un autel, dédié à la patrie, avait été construit en planches. Le maire, M. DELAYE, prononça un discours patriotique.

973. Discours prononcé à Grignan par l'abbé de MONVAL, doyen du chapitre, le jour de la fédération 14 juillet, l'an second de la liberté. *Aix, imp. de Vve d'André Adibert* 1790, in-8°, 10 p. (G.)

« Je finis, et par où le pourrois-je mieux que par où j'ai commencé : Dieu, la loi, la nation, le Roi, la fraternité, la liberté, la patrie, pourrions-nous être assemblés sous de plus heureux auspices ? »

974. Mariages de Joseph Collet avec Louise De lhorme, et de Claude Gallien avec Adélaïde Gillet-Daubin. Du 14 juillet 1790, à Moirans. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-8°, 7 p. (M.)

Mariages célébrés le 14 juillet devant les membres de l'assemblée électorale du département de l'Isère séante à Moirans qui, « pour laisser un monument de sa bienfaisance, ont voulu doter deux filles pauvres et vertueuses du canton »

975. Arrêté du comité des recherches de l'hôtel-de-ville contre M. de Maillebois, lieutenant général des armées du roi. (15 juillet 1790), M. Bonne-Savardin, officier de cavalerie, et M. de Saint-Priest, ministre et secrétaire d'Etat, accusés de crime de lèze-nation et de complots de contre révolution.

Fuite favorisée de M. Bonne-Savardin. Son signalement. Arrestation (à Bourgoin), de M. Bruard

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Riolle, aussi soupçonné de projets de contre Révolution (1790) (*Paris*). *Imp. de Caillot et Courcier*, in-8°, 8 p. (G.)

976. Détail de ce qui s'est passé à Bourgoin au sujet de l'arrestation du sieur Trouard. *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, imp. des Etats de la ville*, *S. d.* (1790), in-8°. (G.)

Arrestation de Jean-François Trouard, ci-devant de Riolle et maire de Pont-à-Mousson, sous prétexte de sa prétendue ressemblance avec un ennemi du bien public.

977. Procès-verbal de l'assemblée des électeurs du district de Grenoble (du 17 au 19 juillet 1790. *Grenoble, imp. Cuchet 1790* in-4°, 19 p. (500 exempl.) (G.)

17 juillet. — Réunion dans la salle des concerts, 159 électeurs présents, nomment président M. de BARRAL, il prête le serment civique. Jean-Victor DUPORT est nommé secrétaire. Chaque électeur prête le serment. De la p. 6 à 10, liste des électeurs.

18 juillet. — Election des douze administrateurs du district.

19 juillet. — Election du procureur-syndic (M. HILAIRE) par 172 votants, du président de l'Assemblée du district. M. GENISSIEU, et d'un secrétaire M. MELCHIOR GAUTIER, de quatre membres qui doivent former le directoire du district. Enfin M. CUCHET est nommé imprimeur de l'administration du district.

978. Lettre circulaire de la municipalité de Vienne aux autres municipalités de Dauphiné. Du 27 juillet 1790. Signée : PIOCT, maire ; REYMOND, TERRAT, etc. in-4°, 3 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Dites à vos frères que la constitution s'achèvera et s'établira malgré les efforts de ses ennemis, et démontrez-leur combien elle leur est avantageuse. »

979. Proclamation du maire Prost et des officiers municipaux de Vienne pour rassurer les populations. *S. n. n. l.*. (27 juillet 1790) in-4°, 3 p. (C.)

980. Procès-verbal de l'assemblée électorale du district de Saint-Marcellin, département de l'Isère, tenue le 27 juillet 1790. *Grenoble, J. M. Cuchet*, 1790, in-4°, 24 p.

981. Observations sur les manœuvres employées par les agents de l'aristocratie pour surprendre et égarer le patriotisme de la ville de Briançon, par les auteurs de la lettre insérée dans le n° 39 du journal patriotique de Grenoble. *(Berard-Sunderson) S. l. n. n. n. d.* (juillet 1790) in-8°, 19 p. (C.)

982. Discours prononcé par le président de l'assemblée du canton de Valence (Saint Germain), à l'ouverture de ladite assemblée. *Valence, Viret*, (juillet 1790) in-4°, 4 p, (V.)

Ce discours a été imprimé d'après le vœu de l'assemblée, aux frais du bureau, signé : Saint-Germain président, Viret, Sibeud. Plan de Syeyes, Odouard, scrutateurs, Ollivier, secrétaire. Nomination des candidats aux places d'administrateurs et de magistrats du canton de Valence.

983. Compte-rendu par la commission intermé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

diaire des Etats de Dauphiné. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imprimeur des Etats* 1790, in-4°. 5 paginations différentes formant 116 p. (G.)

5 parties: la première, de 55 p. et un tableau, après la p. 41. La 2e ayant pour titre : Etat de distribution de la somme de 55.000 livres accordée à titre de dégrèvement... 52 p. La 3e — Etat de distribution de la somme de 5,664 livres imposée sur la généralité de Grenoble, 6 p. La 4e — Etat de répartition de la somme de 10,000 livres accordée en 1789 à la province de Dauphiné pour être employée aux travaux de charité, 4 p. La 5e — Addition au tableau des dépenses ordonnées par la commission intermédiaire, 4 p.

984. Comptes que rendent les administrateurs du directoire du département des Hautes-Alpes à MM. du conseil d'administration, depuis le 2 août 1790. *Imp. J. Allier* 1792, in-4° 110 p. (A.)

985. Proclamation du directoire du district de Grenoble du 2 août 1790. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère et du district de Grenoble*, in-f° placard (tiré à 250 exempl.) (C.)

Le directoire prévient les municipalités des villes, bourgs et villages qu'il est entré en activité... Suivent diverses instructions aux citoyens.

986. Procès-verbal de l'assemblée électorale du district de Vienne. (Du 2 au 6 août 1790.) *Vienne de l'imprimerie de la Vve Védeilhié*, in-4°, 21 p. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Réunion le 2 août dans la chapelle des Pénitents du Confalon de Vienne. Nomination en qualité de président de M. Louis-Thomas LABBE, avocat. Discours du président. M. DANTHON proclamé, secrétaire prononce une allocution. Prestation de serment de tous les membres de l'assemblée (132 membres). Nomination des administrateurs du district. Pétition de l'Assemblée électorale à l'Assemblée nationale par laquelle elle demande de fixer définitivement le directoire du département de l'Isère « dans une ville centrale et neutre, où les administrateurs puissent être a l'abri de toutes espèces d'influence. » Adresse a l'assemblée nationale, adresse au roi. Discours du président LABBE.

987. Procès-verbal de l'Assemblée électorale du district de la Tour-du-Pin, département de l'Isère, tenue le 2 août 1790. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère et du district de la Tour-du-Pin*, 1790 in-4°, 34 p. (tiré à 125 exempl.) (I)

Cette assemblée tint ses séances à la Tour-du-Pin du 2 au 5 août 1790 dans l'Eglise des RR. PP. Recollets. Jérôme PLANTIER, notaire à CRÉMIEU, administrateur du département est nommé président de l'assemblée, M. CUCHET, imprimeur de ce district, Jean Baptiste GUILLOUD, avocat, est nommé sécrétaire. On y trouve des discours de M. François LHOSTE, notaire, maire de la Tour-du-Pin, de M. PLANTIER, etc. Election des 12 membres de l'administration du district et du procureur-général syndic, M. Antoine-Joseph ALRICY, avocat à Crémieu.

988. Procès-verbal de la session préliminaire de l'Assemblée administrative du Département de la Drôme (Du mercredi 4 août 1790, à huit heures du matin.... jusqu'au 5 août....) *A Valence, chez J. J. Viret, imprimeur du département de la Drôme*, 8 p. in-8° (Bib. de M. Cyp. PERROSSIER.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

989. Discours prononcé par M. FLEURY, de Feyzin à l'assemblée électorale de Vienne, 4 août 1790 *S. l.* in-8° 14 p. (de T.)

990. Proclamation du Directoire du département de l'Isère (du 5 avril 1790). *A Grenoble, chez Cuchet, imp. du département de l'Isère* 3 p. (G.)

« Les personnes qui auraient à proposer des vues et des projets, soit pour établir des manufactures, soit pour dessécher des marais, défricher des terres incultes, sont invités à les communiquer. »

991. Joseph Serre, capitaine au 2e bataillon des Hautes-Alpes à ses concitoyens, 5 août 1790. *S. l. n. d.* in-4° 3 p.

992. Instruction adressée par le directoire du district de Grenoble, aux municipalités et aux particuliers qui voudront passer des soumissions pour acquérir des biens nationaux (8 août 1790). Sign. : GÉNISSIEU, AMAR, RÉAL, BELLUARD, ALLEMAND-DESCHEMINS, HILAIRE et GAUTIER. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4° 1,200 exempl. (I.).

Autre édit., in-f°, placard (600 exempl.).

993. Offrande à la patrie ou prône sur la constitution, par M. Abel FORNAND, avocat à Vienne. (*Grenoble, Allier*, août 1790) in-12, 20 p. (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Discours sur les bienfaits de la providence et « sur les fruits de cette divine constitution, qui a fait ressortir l'image de Dieu depuis si longtemps effacée. »

994. Instruction adressée par ordre du Roi au directoire du département de l'Isère (Fait à Saint-Cloud, ce 17 août 1790). A *Paris, de l'imp: Royale*, 1790, in-4°, 46 p.

« Les objets dont le directoire du département de l'Isère aura à s'occuper, dit cette instruction, sont au nombre de vingt-un — 1° la remise des papiers par les précédents administrateurs, formes de la correspondance — entretien, réparations des églises, contribution patriotique, vente des biens nationaux, suppression des droits féodaux, mendicité, prisons, etc., etc.

995. Mémoire sur la maison de charité, servant de manufacture de Blondes, établie à Sassenage, présenté à MM. du directoire du département de l'Isère, par Antoine-Henri Ducoin. A Grenoble, ce 20 août 1790. A *Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils au Palais*, 1790, in-4°, 13 p. (l)

Ducoin fait l'historique de sa manufacture, d'abord placée dans le château de Sassenage pendant quatorze ans, puis dans le même bourg où il édifia un bâtiment spécial, demande la continuation des secours qu'il avait obtenus du Gouvernement pour le maintien de cet établissement en cas de cessation de secours.

996. Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Vienne (Charles-François Daviau du Bois de Sanzay) au clergé séculier et régulier et aux fidèles de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

son diocèse. Du 22 août 1790. *S. l. n. d.* 1790, in-8· 29 p. (G)

997. Instruction adressée par ordre du roi au directoire du département de la Drôme. (Fait à Saint-Cloud, ce 22 août 1790). *Paris, imp. Royale*, 1790, in-4·, 46 p. (G.)

Suivent les objets dont le directoire du département de la Drôme aura à s'occuper sans le moindre délai pour l'année 1790, ils sont au nombre de 21.

998. Observations sur le décret de l'Assemblée nationale, pour la constitution civile du clergé et la fixation de son traitement, accepté et sanctionné par le roi, le 24 août 1790. Adressées aux citoyens du département de Finistère (par M. Le Coz, prêtre, procureur syndic du district de Quimper). A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du département de l'Isère* (1790), in-4°, 26 p. (G.)

999. Proclamation du roi sur le décret de l'Assemblée nationale, qui désigne les villes où seront placés les tribunaux de districts du 28 août 1790. A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère (1790)*, in-4°, 20 p.

— Autre édition grand in-f°-placard, sur 4 col. et en 2 pièces.

Pour le Dauphiné, les tribunaux furent placés dans les villes suivantes : Hautes-Alpes : Gap, Briançon et Serres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Drôme : Romans, Valence, Crest, Die, Montélimar, Le Buis.
Isère : Grenoble, Vienne, St-Marcellin et Bourgoin.

1000. Copie du procès-verbal, sur papier timbré, qui a été signifié et remis à M. de Charly, inspecteur général des maréchaussées, étant à Grenoble, par ordre de M. de la Tour-du-Pin ministre de la guerre. *Grenoble, Vve Giroud et fils, 1790*, in-8°, 7 p. (G.)

M. de Charly, paraît-il, aurait communiqué au directoire du département de l'Isère, ses instructions, portant qu'il serait chargé par M. de la Tour-du-Pin, ministre, de former un bureau qu'il présiderait, pour informer extra judiciairement contre l'insurrection de la compagnie commandée par Ph. J. Gauthier d'Auteville.

1001. Prospectus sur l'établissement d'une caisse pour l'échange des assignats proposé aux citoyens par les officiers municipaux de la ville de Grenoble (1er sept. 1790). *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imprimeur de la ville*, in-4°, (C.)

Il donne quelques idées sur les principes qui pourraient servir de base à cet établissement.

1002. Proclamation du directoire du district de Grenoble, du département de l'Isère (du 4 septembre 1790). *Grenoble, J. M. Cuchet, 1790*, in-4°. (300 exemplaires).

Concernant l'aliénation des domaines nationaux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1003. Adresse de la municipalité de Janneriat et Malatret, située dans le canton de Villette, au directoire du district de Vienne, et au directoire du département de l'Isère. Du 5 septembre 1790. *S. l. n. n. d.*, in-8°, 14 p. (G.)

Concerne l'éducation ; la répartition des contributions, le dessèchement des marais, les manufactures, etc. A la p. 11 : postscriptum sur les assignats, p. 13 : Projet d'un bureau d'échange pour faciliter la circulation des assignats.

1004. Circulaire du directoire du département de la Drôme du 6 septembre 1790. Signée : DESJAQUES, vice-président ; SIBEUD, MELLERET, etc. *S. l.*, in-4°, 6 p. (G.)

Sur les charges locales et annuelles des communes.

1005. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère (du 9 septembre 1790). *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 4 p. (I.)

Le directoire délibère de supplier l'Assemblée nationale d'ordonner que tous les paquets et lettres cachetés sur plis, qui seront envoyés par la poste aux administrations, etc. soient affranchis de tous frais de port.

1006. Attestations des services du sieur Cholat (né à Voiron en 1736), pendant la Révolution de France, commencée le 12 juillet 1789. Hôtel de Ville, comité militaire. *De l'imp. de Guillaume*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Junior, imp. libraire rue de Savoye n° 11. S. d. (1790), in-f°, placard encadré (G.)

Pièce signée le marquis de LA SALLE, par laquelle il certifie que « le sieur Cholat, marchand de vin, rue des Noyers, s'est porté avec le plus grand zèle, la plus grande bravoure et la plus grande intelligence au siége de la Bastille, où il a servi une pièce de canon qui a le plus contribué à la prise de cette forteresse. Qu'il a sauvé la vie au sieur Clouet. » etc. — 21 juillet 1789 — Suivent divers certificats signés des vainqueurs de la Bastille — 7 et 10 novembre 1790.

On remarquait à l'Exposition historique de la Révolution française en 1889 sous le n° 274 un dessin colorié représentant la prise de la Bastille par CHOLAT, l'un des vainqueurs (Collection de M. Champfleury).

1007. Discours prononcé le 12 septembre 1790, dans la séance publique de la société des Amis de la Constitution, établie à Grenoble par M. Dumolard, avocat, membre ordinaire de la société. A *Grenoble, de l'imp. de J. Allier, imp. de la société des Amis de la Constitution*, in-8° 17 p. (C.)

« J'ai vu la France abattue sous la verge d'un maître, vil jouet d'un million d'oppresseurs, torturée par des vampires de tout genre ; mais abrutie par l'ignorance et la superstition, s'enorgueillir de son antique opprobre et baiser les mains qui rivaient ses fers. J'ai vu... il fallait des institutions nouvelles et des hommes nouveaux... Patrie, liberté, égalité, je vous adore pour vous-mêmes et vous consacre mes jours, etc. »

1008. Verbal de ce qui s'est passé à Vienne le lundi 13 septembre 1790. *A Vienne, de l'imprimerie de la veuve Vedeilhié*, in-12, 7 p. (V. V.)

Sur le service solennel célébré dans l'église du collège en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'honneur des gardes nationaux morts à Nancy. Oraison funèbre prononcée par Abel FORNAND, soldat de la légion de Vienne.

1009. Extrait des registres de l'hôtel de ville de Saint-Vallier du 13 septembre 1790. *Vienne, imp. Vve Vedeilhié* 1790, in-4°, 3 p. (G.)

— Au sujet des six tribunaux établis dans le département de la Drôme. La commune de St-Vallier, supplie les administrateurs de ce département de prendre en considération les motifs qu'ils exposent à l'effet de parvenir à une réduction avantageuse au public relative à la dépense de ces établissements qui s'élève à 231.900 liv.

1010. Extrait des registres des délibérations des administrations du district de Valence, département de la Drôme. Du 18 septembre 1790. Signé : CHARLON, président, URTIN, secrétaire. *Valence, Viret*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

Arrêté relatif aux estimations des biens nationaux.

1011. Circulaire du directoire du département de la Drôme du 19 septembre 1790. Signée : DESJAQUES, vice-président, de ROUVIÈRE, MEILLERET... *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. (G.)

Relative à la vente des biens nationaux.

1012. Hôtel de ville de Paris. Comité de la Bastille. Déclaration authentique des services rendus à la chose publique pendant la Révolution de France

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par Charles-Antoine LAUZIER, vainqueur de la Bastille, et commissaire-vérificateur, lieutenant de cette compagnie, membre de la société des amis de la constitution etc. Fait à l'hôtel de ville de Paris, au comité de la Bastille le 20 sept. 1790. *S. l. n. d.*, grand in-f°, placard encadré.

C'est un brevet d'honneur le reconnaissant vainqueur de la Bastille.

C. A. Lauzier était né à Die en 1774, département de la Drôme. Il était fils de Charles-Antoine Lauzier, avocat, président en l'élection de Grenoble et de Marianne Dupuy.

1013. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère. (Du 20 septembre 1790) *s. l. n. d.* (*Grenoble, Cuchet.*) in-4°, 3 p. (I.)

— Délibération par laquelle le directoire demande au roi de vouloir bien donner des ordres pour qu'il soit incessamment délivré la quantité de 6.000 fusils qui seront distribués aux différentes gardes nationales du département...

1014. Instructions de l'administration du district de Romans sur les opérations des experts chargés de l'estimation des domaines nationaux. Du 20 septembre 1790. Signées : DELOLLE, président, MARTIGNAC, FAYARD... *s. l.*, in-4°, 7 p. (G.)

1015. Proclamation de l'Assemblée administrative du district de Montélimar. Du 22 septembre 1790. Signée : RIVIÈRE DE LAMURE, président, AYMÉ,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

secrétaire *Valence, Viret*, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

Retard dans le payement des impôts.

1016. A M. du Portail, ministre et secrétaire d'état de la guerre. Signé : DURAND DE CUNY. Du 22 sept. 1790. *S. l.* in-8°, (B.)

1017. Discours prononcé le 22 septembre 1790 dans la séance publique de la société des amis de la constitution établie à Grenoble par M. ENFANTIN, avocat, membre ordinaire de la société. *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier, imprimeur de la société des amis de la constitution. S. d.*, in-8°, 20 p. (G.)

Sur la constitution.

1018. Proclamation de l'assemblée administrative du district de Montélimart. (Du 25 septembre 1790). A *Valence, chez J. J. Viret, imp. du départ.* in-f° placard. (C.)

Relative aux troubles arrivés à Taulignan à propos de la libre circulation des grains. Signée: RIVIÈRE DE LA MURE, président.

1019. Adresse à messieurs les administrateurs du département de la Drôme, par Laurent FAURE, à Grignan. Du 26 septembre 1790 *s. l.*, in-8°, 6 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Réflexions (4) dont le but est de faire diminuer le nombre des cantons et districts. etc.

1020. Instruction et mandat adressés par le conseil de l'administration du district de Grenoble aux municipalités de son ressort concernant la régie et l'administration des biens nationaux, approuvés par le directoire du département (27 septembre 1790). Suit l'extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère du 29 septembre 1790. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-4°, 4 p. (300 exempl.) (C.)

Autre édition, in-f° placard (300 exempl).

1021. Adresse des administrateurs du district de la Tour-du-Pin à leurs concitoyens (du 27 septembre 1790). A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-8°, 12 p. (C.)

Blâme « avec horreur les maximes dangereuses que renferme la lettre pastorale de l'archevêque de Vienne, au clergé de son diocèse ». du 22 août 1790.

1022. Instruction du directoire du département de l'Isère aux experts nommés pour l'estimation des biens nationaux (du 1er octobre 1790) *Grenoble, J. M. Cuchet*, in-4°, 8 p. (C.)

1023 Procès-verbal de l'élection des juges du district de Grenoble. Du 4 octobre 1790 et jours sui-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vants. A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère 1790* in-4°, 40 p. (600 exempl.).

Dans la première séance du 4 oct., nomination du président de l'assemblée, M. Barral. Discours de Pierre Marcel, chevalier de Saint-Louis. — Le 5. Messe célébrée par le père Enoch, directeur du séminaire. Appel nominal des électeurs, 179 présents. M. de Barral, élu premier juge du district de Grenoble.

Le 5 à 2 heures les électeurs (190) nomment M. Sadin, ci-devant vibailli du Graisivaudan. Vive discussion, M. Sadin n'ayant pas prêté le serment civique et ayant toujours manifesté des sentiments opposés à la Révolution, son élection de deuxième juge devra être annulée.

Le 6 oct. matin. — Discussion sur l'élection de M. Sadin. Elle est annulée.

Les 6 oct. et 7 oct. — Elections de MM. Lemaitre, av. au Parl., 2e juge du district ; Piat Desvial, 3e juge ; Duchesne, avocat, 4e juge, et M. L. B. Genevois, 5e juge, et de M. Duport, premier suppléant des juges.

Le 8 oct. — Election de M. Genissieu, avocat, second suppléant des juges. Démission de MM. Piat-Desvial et Duchesne, 3e et 4e juges. Ils sont remplacés par MM. Genevois et Duport.

Election de M. Dumas, avocat, proclamé premier suppléant des juges.

9 oct. — Elections de M. Alexandre Royer, avocat, 2e suppléant des juges, de M. Enfantin, avocat, 3e suppléant, et de M. Perrotin, avocat, 4e suppléant.

... Un *Te Deum* sera chanté, sur la proposition de M. Chevalier, dans l'église du séminaire, par le Père Enoch. — Discours du président de l'Assemblée, M. Barral. — P. 36, pétition de 162 citoyens de Grenoble, au sujet de l'annulation de l'élection de M. Sadin. — Discours de M. Hilaire, procureur-syndic et électeur, prononcé à la dernière séance de l'assemblée électorale le 9 octobre.

1025. Adresse de la Société des amis de la constitution de la ville de Vienne à leurs concitoyens. *A Vienne, de l'imp. de J. Labbe, imp. du district*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Vienne, rue des Clercs. S. d., (1790) in-8°, 4 p. n. chiff. (C.)

Cette pièce signée : l'abbé CHABROUD, DECOMBEROUSSE, GELAS, avocat, l'abbé TIXIER, président, COCHARD, l'abbé BIZET, secrétaire, est relative à la nomination des juges de paix. Elle explique l'étendue et l'importance des fonctions de ces magistrats.

1026. Délibération de la municipalité du Touvet, concernant les marchés et foires à établir audit lieu. Du 3 octobre 1790. A *Grenoble. chez J. M. Cuchet, imp. du département de l'Isère,* in-4°, 4 p. (G.)

1027. Discours de M. HILAIRE, procureur-syndic du district de Grenoble, prononcé à l'ouverture de de l'assemblée électorale, convoquée pour la nomination des juges du district et des suppléants, le 4 octobre 1790. A *Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-8°, 6 p. (M.)

1028. Discours prononcé par M. DUPORT, électeur du district de Grenoble, dans la séance du 6 octobre 1790. A *Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère,* in-8°, 11 p. (600 exempl.) (M.)

Contre l'élection du vibailli Sadin dont l'élection fut annulée « Nous ne pouvons élire des ennemis de la constitution, sans trahir la patrie. »

1029. Vivre libre ou mourir. — Discours pro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

noncé à l'ouverture de la séance publique des Amis de la Constitution à Saint-Marcellin, le 11 octobre 1790 par M. BRENIER-MONTMORAND, président de la société. Messieurs, (suit ce discours). A *St-Marcellin, chez* A. *Beaumont, imp. des Amis de la Constitution*, in-4°, 12 p. (G.)

Il développe l'objet et l'utilité des sociétés patriotiques et l'esprit de la Constitution française.

1030. Procès-verbal de l'élection des juges du district de Saint-Marcellin (12 octobre 1790). *Grenoble*, J. *M. Cuchet 1790*, in-4°, 32 p. (C.)

1031. Nouveau projet de contre-révolution découvert. Copie d'une lettre écrite de Valence, délibération prise par les districts, et pétition faite à la municipalité de la dite ville, adressées à MM. de l'état-major de la garde nationale de la ville de Lyon. *S. l. n. d.* (12 oct. 1790), in-8°, 4 p. (G.)

1032. Discours prononcé à l'assemblée électorale du district de Gap par M. BONTOUX, l'un des électeurs et maire de la commune de Pelleautier, dont l'impression a été ordonnée par l'assemblée électorale du district, ainsi que des motions qui sont à la suite. A *Gap, chez* J. *Allier, imp. du département des Hautes-Alpes* (octobre 1790), in-4°, 11 p (A. A.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1033. Discours prononcé par M. Joseph SERRES, chirurgien, à l'assemblée électorale du district de Gap, dans la séance du matin 16 octobre 1790. Messieurs... A *Gap, chez* J. *Allier, imp. du département des Hautes-Alpes 1790*, in-4° 8 p. (A. A.)

Soumet à l'Assemblée diverses propositions ; la réduction d'un district dans le département des Hautes-Alpes, etc.

1034. Procès-verbal de nomination et élection des juges et suppléants du district de Gap, dép. des Hautes-Alpes, 15 octobre 1790. *Gap*, J. *Allier 1790*. in-4°, 78 p. (A.)

1035. Pétition du sieur Jean Chabert, citoyen, actif du bourg de St-Donat, à Messieurs du conseil général de la commune. (St-Donat, ce 18 octobre 1790). *S. l.*, in-8°, 4 p., plus une feuille volante contenant l'exploit d'huissier. (Bibl. de M. Cyp. Perrossier.)

Contre M. de la Roche, seigneur de Charmes, au sujet de la banalité des moulins de St-Donat, l'un desquels était tenu par ledit Chabert.

1036. Mémoire pour l'agrandissement d'une filature et pour l'établissement d'une tissure de laine, de chanvre et de coton (par HACHE DUMIRAIL) *Grenoble Allier, 1790*. in-8°, 20 p. (C.)

V. *Journal patriotique de Grenoble* n° 106, 19 oct. 1790.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1037. Lettre circulaire à Messieurs les syndics des chapitres corps et communautés religieuses et tous autres possesseurs de bénéfices quelconques, de pensions sur bénéfices, débiteurs et fermiers de bénéficiers, dans l'étendue du district de Grenoble. Du 22 oct. 1790. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°,(350 exempl.)

Autre édition, in-f° placard sur 2 col. (320 exemplaires.)

Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble demandent aux syndics des chapitres, communautés religieuses, bénéficiers, etc., de leur adresser le plus tôt possible l'état estimatif de tous les revenus ecclésiastiques, dont ils jouissent ainsi que des charges dont ils sont grevés pour faire liquider leurs traitements.

1038. Découverte d'une conspiration ou d'un projet de contre-révolution à Valence. 23 octobre 1790. A *Paris, chez Champigny, s. d.*, (1790), in-8°, 8 p.

Au sujet d'une conspiration découverte le 12 octobre 1790. Tandis que le prince de Condé, dit l'auteur, devait pénétrer par le Pont St-Esprit, le comte d'Artois devait arriver par le Pont de Beauvoisin avec 30 000 hommes.

1039. Prise de M. Bourbon-Bussy et de ses volontaires. *Grenoble, de l'imp. de J. Allier et se vend chez Falcon. S. d.* (27 oct. 1790), in-8°, 4 p.

1040. La cause et l'effet, — (avec cette épigra -

EFERUS - Recherches & Classification numériques

phe) : *ex opere probatur opifex.* (26 octobre 1790). *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p.

Libelle aristocratique sur la nouvelle constitution, répandu avec profusion, à Grenoble, le 26 octobre 1790.

1041. (Lettre du procureur-syndic du district de Grenoble (HILAIRE), du 30 octobre 1790, adressée aux curés, *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p., n. chif.

Demande de lui adresser le plus tôt possible les déclarations des biens, revenus et charges des bénéfices.

1042. Adresse à l'Assemblée nationale par les citoyens actifs de la ville de Vesoul, envoyée à la commune de Grenoble, (31 octobre 1790). *Vesoul, imp. J.-B. Poirson. S. d.*, in-8°, 8 p. (G.)

Ils demandent que le roi soit informé que ses ministres ont perdu la confiance de la nation — que les gardes nationales soient de suite organisées...

1043. Opinion d'un philanthrope sur la libre circulation des assignats Monnoie et sur ses effets. A *Grenoble, del'imp.de veuve Giroud et fils.* 1790, in-8°, 15 p. (G.)

1044. Procès-verbal de la session de l'Assemblée administrative du département de la Drome, tenue à Romans, du 3 nov. au 5 déc. 1790. A *Valence, de l'imp. de Jean-Jacques Viret, imp. du département de la Drôme.* 1790, in-4°, 83 p. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

P. 60. Discours de M. VIDAL, ancien professeur de belles-lettres et instituteur à Montélimar, sur un nouveau plan d'éducation de la jeunesse. — P. 63. Observation de M. QUINTIN DE BEAUVERD, sur le canal de Donzère. — Discours du procureur général, syndic, (M. AYMÉ), à la séance du 24 nov. 1790, sur la réduction des districts, il demande l'ajournement de la question à la session du département qui aura lieu en 1791. — Observations de M. QUINTIN DE BEAUVERD, sur le cours du Rhône et autres rivières. 29 novembre 1790. — Discours de M. LONG, chirurgien, prononcé le 2 déc. 1790, sur les maladies des gens de la campagne et sur les accouchements. — p. 53. Proclamation de l'Assemblée administrative du département de la Drôme, concernant le payement des contributions publiques et des droits appelés ci-devant féodaux, conservés à la nation et aux particuliers.

1045. Proclamation de l'Assemblée administrative du département de la Drôme, concernant le payement des contributions publiques. Romans le 4 novembre 1790. *Valence, Viret*, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

1046. Proclamation des officiers municipaux de la ville de Grenoble, (du 6 nov. 1790). Signée : ROSSET, MICHAL, MICHON, DUMAS, officiers municipaux. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. de la ville*, in-f°, placard.

Les citoyens actifs sont invités de s'assembler chacun dans leur quartier, le 14 nov., à neuf heures, pour procéder aux élections des officiers municipaux.

1047. Discours prononcé par M. SIBEUD, à l'Assemblée du département de la Drôme, tenue à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Romans le 6 nov. 1790. *Valence, Viret*, in-4°, 10 p. (G.)

Sur le vœu manifesté par quelques communes de réduire le nombre des tribunaux et des districts dans le département de la Drôme.

1048. Modèle du procès-verbal pour les Assemblées primaires des municipalités, concernant les élections des nouveaux membres des municipalités. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p., (C.)

Pièce datée; le 8 nov. 1790 et signée : Amar, Real, Royer, (sign. autog.).

1049. Proclamation des officiers municipaux de la vile de Grenoble, (10 nov. 1790). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. de la ville*, petit in-f°, placard.

Au sujet de l'élection d'un maire, en remplacement de M. Barnave, député à l'Assemblée nationale, qui avait été élu maire le 2 août dernier et qui venait de donner sa démission par sa lettre du 6 août.

1050. Opinion de M. Jean-Baptiste Dochier, administrateur du département de la Drôme, sur la question de savoir s'il existe des considérations d'utilité publique et d'économie, pour réduire, en l'état, les districts et les tribunaux établis dans ce département, et en dernière analyse quel doit être le nombre et l'époque de cette réduction. *Valence, Viret. S. d.* (1790), in-4°, 11 p. (B.-D.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1051. Rapport des commissaires du département de la Drôme, sur la réduction de partie des districts de ce département rédigé par M. Antoine-Hyacinthe Fleury. *Valence, Viret S. d.* (1790), in-4°, 8 p. et 1 p. tableau (G.)

1052. Avertissement de l'archevêque de Vienne (Charles-François d'Aviau) au clergé seculier et régulier et aux fidèles de son diocèse, donné à Vienne le 11 nov. 1790. *S. l.*, in-8°, 20 p.

Sur la constitution civile du clergé.

1053. Proclamation du directoire du district de Grenoble du 12 novembre 1790, concernant le recouvrement des impositions directes et indirectes — le paiement des rentes et autres droits seigneuriaux déclarés dus et percevables jusqu'au rachat, par les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi ; la libre circulation des grains et farines dans l'intérieur du royaume, et la défense de les en sortir. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère, s. d.* (1790) in-4°, 8 p. (250 exempl.)

Autre édition, in-f°, placard sur 3 col. (300 exempl.)

1054. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée administrative du département de l'Isère, séante à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Vienne, du 12 novembre 1790. Signé : AUBERT-DUBAYET, président, PUIS, vice-président : ROYER, AMAN, BRAVET... *Grenoble, Cuchet* in-4°, 6 p. (G.)

La formation actuelle des cantons et municipalités du district de Vienne, sera provisoirement maintenue jusqu'au 1er août 1791. Arrêté sur l'établissement de la contribution foncière.

1055. Adresse de la société des amis de la constitution de Saint-Marcellin aux bons citoyens: Signée: P. VALLIER, président, PACHOT, VALLIER, CATTIER, BONARD. secrétaire. *A Saint-Marcellin, chez A. Beaumont, imp. des amis de la constitution. S. d.* (1790), in-4°.

« Une providence sage avait fait échouer les complots des ennemis du bien public..... Pourquoi voyons-nous se relâcher les anneaux de cette chaine qui nous unissoit tous, Monstrueux égoïsme ! C'est là ton ouvrage..... O vous ! sur qui la patrie jette les yeux, pour vous confier les fonctions importantes de la répartition des impôts... N'abandonnez pas lâchement le poste où l'on vous aura placés... »

1056. Lettre adressée à M. de la Tour-du-Pin, ministre et secrétaire d'Etat de la guerre, par M. GAUTHIER-D'AUTEVILLE, prévôt général de la compagnie de maréchaussée de Dauphiné le 15 novembre 1790. *s. l.*, in-8°, 4 p. (G.)

« Vos instructions à M. de Charly sont attentatoires à l'autorité royale, etc. »

1057. Instruction de l'Assemblée administrative du département de l'Isère séante à Vienne aux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

municipalités de ce département, (Vienne 15 nov. 1790.) *A Grenoble, chez J.M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. s.d (1790)* in 4°, 8 p. (C.)

Sur les principes qui doivent diriger les municipalités dans l'exercice du pouvoir qui lui est confié.

1058. Proclamation de l'Assemblée administrative du département de l'Isère, séante à Vienne. Extrait du procès-verbal du 15 nov. 1790. Signé : AUBERT-DUBAYET, président, GAUTIER, procureur général syndic, DUPORT, sec. général.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère*, in-4°, 4 p. (G.)

M. Daviau continuant d'accorder des dispenses de publication de ban, au mépris des décrets de l'Assemblée nationale qui suppriment son archevêché, l'assemblée arrête qu'elle fait défenses aux prêtres du département de l'Isère de donner la bénédiction nuptiale sur d'autres dispenses que sur celles de l'évêque du département de l'Isère.

1059. Copie du procès-verbal sur papier timbré qui a été signifié et remis à M. de Charly, inspecteur général des maréchaussées étant à Grenoble, par ordre de M. de la Tour-du-Pin, ministre de la guerre. *Grenoble, Vve Giroud 1790* in-8°, 7 p.

V. *Journal patriotique de Grenoble* n° 124 du 30 nov. 1790

1060. Proclamation de l'Assemblée administrative du département de la Drôme, concernant la circulation libre et réciproque, des grains et farines

EFERUS - Recherches & Classification numériques

entre les différents lieux de ce département, et ceux du comtat d'Avignon et du comté Venaissin. Du 18 nov. 1790. Signée : PAYAN, président... *Valence, Viret*, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

1061. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée administrative du département de l'Isère, (22 nov. 1790). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet. S. d.,* in-4°, 4 p. (I.)

Relatif à la conduite de l'évêque de Grenoble et ses grands vicaires qui refusaient de donner des dispenses de ban à divers citoyens du département, sous prétexte qu'ils ne résidaient pas sur le territoire de l'ancien diocèse de Grenoble... Cette contravention devra être dénoncée à l'Assemblée nationale.

1062. Discours prononcé par M. AUBERT-DUBAYET, président de l'Assemblée administrative du département de l'Isère, dans la séance publique tenue dans l'église de Saint-Maurice, à l'arrivée de la Bannière fédérative, (le 23 nov. 1790), et imprimé par l'ordre de l'Assemblée. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. S. d.* (1790), in-4°, 4 p. (G.)

« ..... Oh Louis! daignez entendre par la voix d'un soldat patriote, le juste tribut d'amour d'un peuple libre et généreux; et vous François magnanimes, dont j'ose en ce jour devenir l'organe, que cette oriflamme tricolore élevée dans les airs, flotte seule et à jamais sur vos têtes, comme un signe de réhabilitation nationale. »

1063. Rapport concernant l'aménagement et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

division des communaux, fait par M. VEYRON-LACROIX, administrateur du département de l'Isère, dans la séance de l'Assemblée dudit département, séante à Vienne, le 24 novembre 1790. *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.*, in-4°. Bibl. Nationale. L K[16] n° 114.

1064. Discours sur la conservation des districts du département de la Drôme. Du 24 nov. 1790. *Valence, chez Pierre Aurel, imp. de la société de la constitution*, in-8°, 23 p. (G.)

L'orateur (FAYARD, procureur-syndic du directoire), demande que les six districts du département de la Drôme soient conservés, que les traitements des juges et des administrateurs soient à la charge de la nation et non des districts.

1065. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée administrative du département de l'Isère, (dans la salle de la maison commune de la ville de Vienne), (du 26 nov. 1790). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet. imprimeur du département de l'Isère*, in-4°, 12 p. (I.)

M. Daviau, ci-devant archevêque de Vienne, sera poursuivi comme auteur d'un écrit incendiaire (Avertissement de M. l'archevêque de Vienne, au clergé de son diocèse, du 16 novembre), contraire aux décrets de l'assemblée nationale, et pour être puni comme criminel de lèze-nation. Suit un projet de décret proposé par l'Assemblée générale de l'administration des Bouches-du-Rhône, pour contraindre les évêques et ecclésiastiques, à exécuter les décrets sur la constitution civile du clergé.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1066. Déclaration du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Grenoble, du samedi 27 novembre 1790. Le chapitre extraordinaire de l'Eglise de Grenoble, a été tenu aux formes ordinaires. *S. l. n. d.*,in-8°, 3 p. (G.)

Déclare qu'on ne doit reconnaître pour pasteurs légitimes, que ceux qui sont institués selon les formes canoniques.

1067. Déclaration du chapitre de l'église collégiale Saint-André de Grenoble, du dimanche 28 novembre 1790, après vêpres, dans la salle de l'église collégiale et chapelle royale de Saint-André de Grenoble. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. (G.)

Protestation contre l'ordonnance de l'Assemblée du département, séante à Vienne, du 25 de ce mois, qui prescrivait de mettre incessamment les scellés sur les portes des églises cathédrales et collégiales du département.

1068. Loi relative au payement d'une somme de deux mille livres, due au chapitre de Die, sur un secours à lui accordé par le clergé. Donnée à Paris le 1er décembre 1790. *A Paris, de l'imp. Royale.* 1790, in-4°, 2 p. (M.)

Ordonne au sieur de Quinson, ancien receveur général du clergé, de payer la dite somme au sieur Colaud de la Salcette, ci-devant chanoine de ce chapitre.

1069. Réfutation des principes contenus dans les dernières protestations de plusieurs membres

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du clergé, par J.-V. DUMOLARD, membre de la société des amis de la constitution. *S. l.*, 2 déc. 1790, in-8°, 16 p. (G.)

« Magistrats François, et vous augustes législateurs... Ne voyez-vous pas que des scélérats veulent embraser avec les torches du fanatisme le temple de la liberté? »

1070. Extrait du registre des délibérations du conseil général du département du Rhône-et-Loire. Du 1er au 2 décembre 1790, concernant un imprimé ayant pour titre : avertissement de l'archevêque de Vienne, au clergé régulier et séculier de son diocèse. *Lyon, Bruysset*, 1790, in-f°.

Dans son réquisitoire, le procureur-général syndic, présente l'archevêque de Vienne, comme ne craignant pas « de se servir et d'intéresser la religion a de séditieux projets, et d'abuser des autorités les plus respectables pour séduire les âmes pusillanimes... En conséquence, nous requérons défense formelle à tous ecclésiastiques ou autres personnes, de recevoir ou distribuer cet *avertissement*, dont tous les exemplaires qui pourront se trouver dans cette ville seront saisis, etc., etc.

1071. Observations que le sieur Giroud, imprimeur-libraire à Grenoble, et directeur des affiches de Dauphiné, a faites à la municipalité de cette ville, en réponse aux interrogats qui lui ont été faites au sujet de ces feuilles et d'un autre imprimé (déclaration de M. l'Evêque de Soissons...) les 28 nov., 1 et 2 déc. 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. n. chiff. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Il déclare qu'il lui est impossible, en l'état de se défendre contre l'imputation d'avoir donné atteinte à son serment (civique) par la feuille périodique dont il est le directeur.

Il est prêt à rendre compte de sa conduite devant tous les tribunaux qui peuvent en connoître. »

1072. Procès-verbal de l'installation des juges du Tribunal de Gap et des discours qui y ont été prononcés. 2 décembre 1790. *Gap*, J. *Allier*, *1790*, in-4°, 13 p. (A.)

1073. Jugement de police, du 3 décembre 1790, contre divers particuliers, pour avoir imprimé, colporté, distribué des écrits séditieux et tendant à troubler l'ordre et la tranquillité publique. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. de la ville*, in-4°, 10 p. (C.)

Supprime les brochures intitulées : *La Cause et l'Effet.* — *Avis aux vrais patriotes.* — Celles contenant les déclarations attribuées aux Evêques de *Soissons et de Quimper*, condamne Giroud, imprimeur, à 2,000 liv. d'amende, — ordonne que les brochures susdites soient et demeurent supprimées.

1074. Discours prononcé le 3 décembre 1790, dans une séance extraordinaire de la société des Amis de la Constiution établie à St-Marcellin, en présence des prêtres et ecclésiastiques de cette société, touchant la constitution du clergé, et envoyé par cette société à celle de Caen, par M. COLOMBIER fils aîné, avocat, membre ordinaire de la société.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Caen, chez P. Chalopin, rue Froide-Rue, in-8°, 14 p. (C.)

A la p. 14, extrait du registre des délib. de la société des Amis de la Constitution de Caen. Du 30 déc. 1790 ; cette société arrête que le discours de M. Colombier sera imprimé à ses frais au nombre de 500 exempl.

1075. Proclamation du directoire du district de Grenoble. Du 4 décembre 1790. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4° 8 p. (350 exempl.)

Autre édition, in-f° placard (300 exempl.) (C.)

Concernant les déclarations du clergé séculier et régulier soit en corps, soit en particulier... la marche des employés des fermes qui vont se transporter sur la frontière. Suit la proclamation.

Signée : AMAR, vice-prés., RÉAL, BELLUARD, ALLEMAND, ROYER DES CHAMPS, HILAIRE, GAUTIER, etc.

1076. Procès-verbal d'installation de Messieurs les juges du district de Montélimar, département de la Drôme. Du 4 déc. 1790. *S. l.*, in-4°, 11 p. (G.)

Messe du Saint-Esprit, célébrée par le Père GUICHARD, gardien des cordeliers; suit un discours prononcé par M. BAUTHÉAC DE GRANVAL, maire de Montélimar. Prestation de serment par les juges nommés : MM. CHEYNET, FORQUET, AYMÉ père, DAFFLON et SALAMON.

1077. Proclamation de l'assemblée administrative du département de l'Isère séante à Vienne. Extrait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du procès-verbal du 6 déc. 1790. *A Grenoble chez J.-M. Cuchet*, in-4° 3 p. (l.)

— Relative à la conservation des biens et terrains communaux

1078. Loi relative à l'établissement de juges de commerce et de paix, demandés par les assemblées administratives des départements de Puy-de-Dôme, de la Marne et autres ci-énoncés. Paris, 10 décembre 1790. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f° placard (C.)

Il sera nommé deux juges de paix à Grenoble pour l'intérieur, un troisième pour l'extérieur de cette ville et le faubourg.

1079. Loi qui établit des juges de paix et de commerce, sur la pétition des départements de Saône-et-Loire, de l'Isère, etc. Paris, 12 déc. 1790. A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f° placard (C.)

Il sera nommé deux juges de paix dans la ville de Vienne (Isère).

1080. Procès-verbal d'élection de juge de paix, département de la Drôme, district de Montélimar, canton de Donzère. Du 12 décembre 1790. *S. l.*, in-4° (G.)

Discours de M. Antoine DELAYE... M. Aymard LIOTARD est proclamé juge de paix.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1081. Liste des notables choisis en remplacement de ceux nommés au mois de novembre 1789, pour faire pendant une année (à Grenoble) les fonctions d'adjoints dans les actes de la procédure criminelle, (Suivent 40 noms dont 3 biffés.) *s. l. n. n. n. d.*, (1790) in-4°, 3 p. (C.)

1082. Lettre de M. l'Evêque de Grenoble (DULAU D'ALLEMANS). A Paris, ce 13 décembre 1790, *s. l. n. n.*, in-4°, 4 p. n. chiff.

« Eloignez de vous, depuis trop longtemps, mon plus grand chagrin est de ne pouvoir conférer avec le clergé de mon diocèse sur les maux de l'Eglise dans ces jours malheureux. » Il annonce l'envoi à tous ses coopérateurs de l'instruction pastorale de l'Evêque de Boulogne.

1083. De par M. le Procureur syndic du district de Grenoble. 13 déc. 1790. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f° placard (C).

Tous les citoyens actifs sont avertis de se réunir dimanche 26 déc. à 9 h. du matin au Bourg-d'Oisans pour procéder à la nomination d'un juge de paix et de quatre prud'hommes assesseurs.

1084. Grenoble, 13 décembre 1790. Le procureur syndic du district de Grenoble. *S. l. n. d.* in-4° 3 p. (C.)

Lettre circulaire par laquelle il prévient que l'assemblée administrative du département a arrêté que les cantons des quatre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

districts seront provisoirement maintenus jusqu'à la session de 1791.

1085. Discours prononcé par J.-F. EYMARD, étudiant en droit à Grenoble, le 16 décembre 1790, dans la séance publique de la société des amis de la Constitution. *Grenoble*, J. *Allier*, *s. d.* in-8° 14 p. (G.)

1086. Lettre pastorale de Mgr l'archevêque d'Embrun (Pierre-Louis de LEYSSINS) au clergé de son diocèse, au sujet du serment ordonné par l'Assemblée nationale. ***Embrun, imp. de Moyse*** (24 décembre 1790) in-4° 4 p. (A.)

Autre édition *Paris, Guerbart*, *s. d.*, in-8°, 7 p. (A.)

L'auteur de cette lettre pastorale est sans doute le P. ROSSIGNOL, jésuite, comme le permet de le penser un passage de l'histoire de ses œuvres *Turin Soffietti* 1802, in-8°, p. 14. On y reconnait la violence de son style. La municipalité d'Embrun ayant trouvé cette lettre rédigée en termes *indécens et séditieux* assigne devant elle l'archevêque de LEYSSIN qu'elle condamne à une amende de 600 livres.

1087. Procédure et jugement de la municipalité d'Embrun contre le sieur LEYSSIN, évêque des Hautes-Alpes, auteur d'une lettre pastorale séditieuse et incendiaire. *Embrun, imp. de Moyse* 24 déc. 1790, in-4° 3 p.

Condamnation de M. de LEYSSIN à 600 livres d'amende en faveur des pauvres de l'hôpital général d'Embrun

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1088. Instruction adressée par ordre du roi aux directoires de département, du 16 décembre 1790, portant qu'il sera accordé sur les fonds du trésor public une somme de quinze millions pour subvenir aux dépenses des travaux de secours qui seront établis dans les 83 départements en exécution dudit décret... D'après les ordres du roi ce 26 déc. 1790. *Valence, Pierre Aurel*, in-4°, 11 p. (G.)

1089. Ouvrage dédié aux amis de la liberté par un patriote. (Laurent FAURE. de Grignan) *s. l. n. d.* (1790) in-8°, 48 p. (G.)

Discours prononcé par FAURE à l'Assemblée électorale de Chabeuil 22 mai 1790. Adresse à M. BAILLY, maire de Paris, 10 juillet 1790. Discours à la fédération de Grignan 14 juillet 1790. Suit la liste des placets et lettres adressés par M. FAURE à divers personnages, dépouillement des archives de Grignan, titres portant privilèges pour cette commune, etc.

1090. Requête présentée au tribunal des maréchaux de France par les officiers et cavaliers de la maréchaussée des départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes contre le sieur Gautier. *Grenoble*, J.-*M. Cuchet*, *S. d.* (1790) in-4° 11 p.

Factum signé, DURAND, contenant les griefs reprochés à GAUTIER-D'AUTEVILLE, nommé grand-prévôt de la maréchaussée de Dauphiné en 1790 et qui ne put jamais parvenir à entrer en possession de cette fonction.

1091. Lettre adressée à M. du Portail, secrétaire

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'Etat de la guerre par M. Gautier-d'Auteville, prévôt général des maréchaussées du Dauphiné, suivie d'une relation d'une récapitulation des faits et des preuves et de pièces justificatives à leur appui. *S. n. n. l.* in-8°.

1092. Extrait du registre des délibérations du département de la Drôme. Du 31 décembre 1790. *Valence, Viret*, in-f° placard sur 2 col.

« Tous les membres des corps administratifs seront, comme tous les autres citoyens, assujettis au logement des gens de guerre. »

1093. Rapport des commissaires départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes réunis à Grenoble en vertu de l'article X des lettres patentes du roi, sur le décret du 22 déc. 1789. 31 déc. 1790. *Grenoble, Cuchet* in-4° 46 p. avec un tableau plano.



ARMES DU PRIEURÉ DE SAINT-ROBERT

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1094. Première publication. De par les administrateurs composant le directoire du département de l'Isère. *A Grenoble, chez Cuchet*, in-f°, placard (C.)

Domaines nationaux en vente : celui des ci-devant religieux minimes de Grenoble, à la Plaine. — Adjudication an 31 décembre 1790. Estimation 30.982 liv. 1s. 6d. — immeubles possédés par les ci-devant religieux de Saint-Robert. — Estimation 19.785 liv. 3 s. 4 d.

1095. Agonie, mort et descente aux enfers des treize parlements du royaume etc. au Tartare 1790, in-8°.

Très curieux ; rempli de personnalités.

1096. La fièvre putride aux aristocrates ou le cousin germain de Jean-Bart par l'auteur du brigadier sincère. Grenoble 1790, in-8°, 20 p.

Dialogue en vers français mêlé de vers patois.

1097. Adresse du département de la Drôme à l'Assemblée nationale. Messieurs... Signée : les administrateurs composant le directoire du département de la Drôme : Desjacques, vice-président, Sibeud Rey, Rouvière, Allemand, Bayle, Melleret, Brun, Urtin, Aymé, procureur-général syndic. *A Valence, chez P. Aurel, imp. du département de la Drôme. s. d.* (1790) in-f° placard sur col.2 (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Ils attestent la ferme résolution où ils sont de maintenir de tout leur pouvoir les décrets et notamment ceux qui assurent la monarchie. »

1098. Adresse à l'Assemblée nationale de la part des collegiés titulaires de l'Eglise primatiale de Vienne en Dauphiné. *S. l. n. d.*, (1790) in-4·, 8 p. (G.)

« Les représentants de la nation devant s'occuper incessamment de l'organisation du clergé les collégiés de l'église de Vienne demandent qu'ils daignent bien s'intéresser à leur sort — suit un historique de la constitution de l'église de Vienne — cette église était composée de 100 titulaires, 80 chanoines et 80 collégiés.

1099. Adresse de la société des amis de la constitution établie à Grenoble, à l'Assemblée nationale, rédigée par M. DUMOLARD, avocat, membre ordinaire de la société. *Grenoble, imp. Allier, S. d.* (1790) in-8· 12 p. (G.)

Autre édition. *A Valenciennes de l'imprimerie de J.-J. Prignet*, in-8· 8 p. (C.)

Il demande la publicité des séances des assemblées administratives.

1100. Instruction familière sur les principes de la constitution française présentée, au peuple, par un membre de la société des amis de la constitution à Valence, département de la Drôme, et imprimée par ordre de la société. *A Valence de l'imp. de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Pierre Aurel, imprimeur de la société des amis de la constitution 1790, in-12, 20 p. (G.)

1101. L'histoire du jour. A *Grenoble, chez J. Allier, imp. des amis de la constitution. s. d. (1790)* in-8· 13 p. (G.)

Contre la constitution civile du clergé. — « O mes concitoyens, jusques à quand écouterez-vous des prêtres rebelles aux lois de la patrie ? Jusques à quand vous laisserez-vous abuser par leurs perfides instructions ? »

1102. Exposé de la conduite de M. l'abbé Rolland député à l'Assemblée nationale et sa réponse à une fausse inculpation, *imp. de Moutard 1790*, in-8·, 7 p. (A.)

1103. Mémoire présenté à nosseigneurs de l'Assemblée Nationale, par JEULLIET, en qualité de député des maîtres de forges et fabricants d'acier de Rives, en Dauphiné. *Paris, imp. Nationale* 1790, in-4°, 16 p.

A la p. 13. Copie de la requête des fabricants en coutellerie de Saint-Etienne en Forez à nos seigneurs de la commission intermédiaire des Etats de la province de Dauphiné.

1104. Relation d'une partie des troubles de la France, pendant les années 1789 et 1790, suivie de réflexions sur le moyen d'en arrêter les progrès. *A Paris chez tous les marchands de nouveautés*, 1790, in-8.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A la p. 94 et suiv. on trouve sous le titre, *Dauphiné*, les relations suivantes : Insurrection des habitants d'Avançon et de Valserre contre M. Despréaux, leur seigneur. Avril 1789. — Pillages et incendies en Dauphiné, Juillet. Soulèvement du peuple de Grenoble, septembre. — Assassinat de M. de Voisin, à Valence, 1790 — de M. Fournier, à Claix, 6 juin 1790.

1105. Les intrigues du cabinet de la duchesse de Polignac, pièce curieuse, calquée sur la narration d'un valet de chambre de cette duchesse, qui a tout écrit, après avoir tout entendu. On trouve à la suite la correspondance du sieur MOUNIER avec quelques aristocrates, et sa réponse, communiquée par une religieuse de Montfleury. *S. l.* 1790, in-8°, pièce. Cat. de la bib. Nationale. T. X. n° 8617.

1106. Observations sur les villes de Gap et d'Embrun, considérées relativement à leur localité et à leur importance, dans le département des Hautes-Alpes. (*Paris*) *de l'imp. de Moutard, rue des Mathurins. S. d.*, (1790), in-8°, 8 p. (G.)

Signées ROLLAND, curé du Caire, député de l'assemblée nationale, LE MOYNIER DU BOURG. Pièce relative à l'établissement du siège épiscopal dans le département des Hautes-Alpes.

1107. Proclamation des officiers municipaux de Vienne. *A Vienne de l'imp. de la veuve Vedeilhié* 1790, in-4°, placard. (V. V.)

Portant ouverture des assemblées primaires pour la nomination des électeurs, indiquant que les paroissiens de Saint-Sevère et de Saint-André le Bas, s'assembleront dans l'église de Saint-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

André le Bas, ceux de Saint-Martin et de Saint-André-le-Haut, dans l'église du collége, et ceux de N.-D de la vie et de Saint-Georges, dans l'église des Pénitents noirs, et indiquant que suivant la délib. du conseil général de la commune tout citoyen qui paye 36 sous d'impositions directes, est citoyen actif.

1108. L'éloge de MM. les patriotes-citoyens de Marseille, par un Grenoblois. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. (Bibl. Nationale L[b] 39-8733.

1109. Adresse de la municipalité de Loriol aux habitants de la campagne, rédigée par M. B. (Pierre Alph. BERENGER, curé de Loriol) l'un des officiers municipaux et membre de la Société des Amis de la constitution. Signée : BRUGIÈRE, BREZ, BERENGER, curé, officier de la municipalité. *s. l. n. d.*, (1790), in-8°, 8 p. (G.)

1110. Adresse aux habitants des campagnes (par BERENGER) *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur de la société des amis de la constitution* 1790, in-8°, 8 p. (G.)

« Habitants de la campagne! écoutez un instant des amis qui vont vous entretenir de vos intérêts et votre bonheur. »

« Attachez-vous à l'Assemblée nationale comme à un fondement inébranlable...»

Cette adresse a été imprimée et répandue dans le département de la Drôme au nom de la commune de Loriol. Réimprimée par la Soc. Pop. de Grenoble qui y a changé quelques mots et ajouté une longue phrase. p. 3 lig. 9 à 15.

1111. Adresse du directoire du district de Vienne,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

département de l'Izère, à l'Assemblée nationale. Messieurs... Signée : CHASTE, président ; BOUTHIER, vice-président ; JAILLET, GUY, PERIER, administrateurs, DANTHON, procureur syndic, TESTE, DUBAILLER, secrétaire. *A Vienne, de l'imp. de la Veuve Védeilhié, s. d.* (1790) in-12, 16 p. (I.)

Au sujet de l'organisation des tribunaux.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

457736

Bibliographie Historique

DU

DAUPHINÉ,

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

DE 1787 AU 11 NIVOSE AN XIV, 31 DÉCEMBRE 1805,

PAR

Edmond MAIGNIEN

Conservateur de la Bibliothèque de Grenoble,
Correspondant du ministère de l'instruction publique,
Officier d'Académie.

TOME DEUXIÈME

GRENOBLE
De l'Imprimerie Dauphinoise

1891



EFERUS - Recherches & Classification numériques



1791

L'AN III DE LA LIBERTÉ

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

1112. Souvenirs littéraires de la Révolution en Dauphiné, (1791-1793-1794), par M. Ollivier Jules. Voyez *Revue du Dauphiné* T. V., p. 1 à 33.

1113. Almanach du département de l'Isère pour l'année de grâce 1791. *A Grenoble, chez Falcon, libraire rue du Palais. (A Grenoble, chez J. Allier, imp.)* 1791 pet. in-12, 136 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1114. Cours des assignats et des mandats qui a eu lieu dans le département des Hautes-Alpes, depuis le 1er janvier 1791, jusques et y compris les cinq premiers jours de la 2e décade de thermidor, an IV. *Gap, imp. Allier. S. d.*, in-f°, placard (A.)

1115. Réponse à la lettre de sieur GAUTHIER, soi-disant prévôt général de la compagnie du Dauphiné, adressée à M. du Portail, ministre et secrétaire d'Etat au département de la guerre, par le sieur Edouard-Frédéric FOX DE KARIGHDALE, gendarme du corps de la gendarmerie nationale, à la résidence de Grenoble. *S. l. n. n.*, (janvier 1791), n-8°, 7 p

1116. Seconde et dernière affiche -- De par les administrateurs composant le conseil du département de l'Isère. Domaines nationaux en vente. (3, 4 et 5 janv. 1791). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet,* in-f°, placard (C.)

1° Domaine des ci-devant religieuses à Montfleury — l'offre faite pour acquérir ce domaine est de 146.295 liv. 5 s.

2° Domaine des ci-devant religieuses de Prémol, situé sur la plaine de Grenoble, appelé le domaine de la Tour.

3° Pièce de terre, située aux Granges, appartenant aux ci-dev. Dominicains de Grenoble.

5° Maisons possédées par les Frères Prêcheurs, situées à Grenoble, place Grenette; offre faite pour acquérir, 45.000 liv.

1117. Loi portant établissement de juges de paix et de commerce, sur la pétition des départements

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des Vosges, de Saône et de Loire, de l'Ain, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Isère..... Donné à Paris le 5 janvier 1791. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 3 p. (M.)

« Il sera établi un tribunal de commerce à Vienne. »

1118. Lettre circulaire des administrateurs du directoire du district de Grenoble, aux curés. Grenoble, le 6 janvier 1791. *S. l. n. n. (Grenoble, Cuchet)*, in-4°, 2 ff. (250 exempl.) (G.)

Ils adressent un exemplaire des observations sur le décret de l'Assemblée nationale, pour la constitution civile du clergé qui doivent être lues au prône.

1119. Discours que M. l'Evêque de Valence, (G. MARBOS), devoit prononcer le jour de son installation, ayant trouvé son église fermée..., il a cru devoir rendre publique, sa profession de foi par la voie de l'impression. Valence, 8 janvier 1791. *S. l.*, in-8°, 4 p. (G.)

« Je supplie les respectables administrateurs, que le peuple a honoré de sa confiance, d'être persuadés qu'ils me verront toujours disputer, à tous leurs concitoyens, le droit honorable de donner l'exemple de la plus entière soumission aux lois qui intéressent l'ordre social; là, commencent et finissent mes devoirs envers la nation, la loi et le Roi. »

1120. Lettre de M. l'évêque d'Autun (DE TALLEYRAND-PÉRIGORD) aux ecclésiastiques fonctionnaires du département de Saône-et-Loire (29 déc. 1790), réimprimée par ordre de la Société des Amis de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Constitution de Valence. Du 13 janv. 1791. Lettre signée : De Corbeau, capitaine d'artillerie, président ; Forest cadet, et Pierre-Auguste Bon, secrétaire. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. (Bib. de M. Gauduel).

L'Evêque d'Autun annonce qu'il a prêté le serment relatif à la constitution civile du clergé.

1121. Proclamation de Messieurs les officiers municipaux de la ville de Vienne. Fait à Vienne le 14 janvier 1791. Signée : Pioct, maire, Tixier, Petrequin, Leymin, officiers municipaux, Benatru, secrétaire. A *Vienne, de l'imp. de la Vve Védeilhié*, in-f° placard (V. V.)

L'Assemblée Nationale a décrété le 6 déc. qu'il sera nommé deux juges de paix à Vienne. Cette procl. a pour but une réunion en assemblée primaire des citoyens actifs de cette ville pour le 23 janv. au sujet de l'élection des juges de paix et des prud'hommes.

1122. Adresse du conseil général de la commune de la ville de Vienne, département de l'Isère à l'assemblée nationale. Du 14 janvier 1791. (*Vienne, Vve Védeilhié*), *s. d.*, in-4°, 4 p. (C.)

Cette adresse est une approbation donnée à la constitution civile du clergé.

1123. Déc'aration de l'Evèque de Grenoble (Dulau d'Allemans), à MM. les Administrateurs du directoire du département de l'Isère en réponse à leur arrêté du 5 janvier 1791. Paris ce 15 janvier 1791. *S. l. n. n.*, in 8°, 8 f.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Autre édition *S. l. n. n.*, in-8°. 3 p. (G.)

Relative à l'organisation civile du clergé. — Elle fut communiquée au directoire du département dont elle excita la colère. Une condamnation formulée par lui a été imprimée à la date du 24 janvier.

1124. Extrait des registres des délibérations du directoire du département de l'Isère du 15 janvier 1791. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 3 p. (I.)

Tableau des tribunaux d'appel proposés à l'Assemblée nationale pour le district de Grenoble.

1125. Proclamation du directoire du département des Hautes-Alpes. Citoyens... — A Gap, le 15 janv. 1791. Signée : CRESSY, vice-président, FAURE LACOMBE. MARTINON, AMAT, etc. *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes* 1791, in-f°, placard sur 2 col. (H. A.)

Autre édition, *Gap, Allier*, in-4°, 4 p. (A.)

Tableau de la situation présente. — « Que les vains noms de *démocrates* et d'*aristocrates* disparaissent, ne soyons connus désormais que par le titre glorieux de *François libres sous un Roi.* »

1126. Discours sur l'utilité publique et supplément aux observations relatives aux moyens propres à détruire généralement la mendicité et à assurer le bonheur de tous les vrais pauvres, en les rendant utiles à l'Etat ; prononcé par M. FRIER, docteur en médecine, le 16 janvier 1791, dans une séance pu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blique de la Société des Amis de la Constitution, établie à Grenoble. *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils* 1791, in-8° 8 p. (G.)

1127. Copie de la lettre de M. DUPORTAIL, secrétaire d'Etat au département de la guerre, à M. Gauthier, prévôt général de la maréchaussée à Grenoble, datée de Paris le 12 janvier 1791.

Réponse de M. GAUTHIER à M. Duportail secrétaire au département de la guerre, datée de Grenoble le 18 janvier 1791.

Grenoble, Vve Giroud et fils. 1791, in-8°, 7 p. (G.)

1128. Bref du pape... à tous les cardinaux, archevêques, évêques, au clergé et au peuple de France. *S. l. n. d.* (janv. 1791) in-8°.

Ce pamphlet, dit le *Journal patriotique de Grenoble*, est un tissu de grossiers mensonges et de sarcasmes déchirants contre les prêtres qui ont rempli un devoir sacré ; on les traite d'hérétiques, de schismatiques, etc. (n° du 25 janvier 1791).

1129. Département de la Drôme. Extrait du procès verbal de la séance du jeudi 20 janvier 1791 de la Société des amis de la constitution, séante à Valence.

Au sujet des honneurs patriotiques rendus par les amis de la constitution de Valence, à deux citoyens qui ont sauvé la vie à une mère de famille. — Discours du président P. L. CORBEAU. V. *Journal de Perlet.* Assemblée nationale, n° 545, p. 6 à 8.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1130. Lettre du curé de Montélimar (l'abbé Courtois) à M. D., curé de V., sur l'écrit intitulé . *Bref du pape. S. l. n. d.* (1791) in-8°, 7 p.

1131. Lettre de MM. les administrateurs du département de la Drôme à MM. les officiers municipaux de Carpentras. Valence, le 20 janvier 1791. Extrait du registre des délibérations du directoire du département de la Drôme du 19 janvier 1791. Lettre de MM. les administrateurs du département de la Drôme à MM. les officiers municipaux d'Avignon. Valence le 20 janvier 1791, in-8°, (B.C.)

1132. Circulaire de la municipalité de Carpentras, au sujet du secours offert par le département de la Drôme. Carpentras, le 21 janvier 1791 in-8°. (B. C.)

1133. Copie de la lettre et réponse écrite par la municipalité d'Avignon au directoire du département de la Drôme, le 22 janvier 1791. *S. l.* in-4°, 10 p. (G.)

« Vous publiez dans vos délibérations des manifestes calomnieux contre nous. Vous nous gagnez de vitesse ; mais notre juste défense suivra de près vos odieuses calomnies, et nous nous flattons que l'Assemblée nationale, que la France entière, nous rendront justice. »

P. 3. Copie de la lettre écrite à la municipalité de Carpentras en date du 4 fév. par la municipalité d'Avignon.

« Votre éloignement de la fédération que nous vous avons proposée, soutenu par la lettre que vous a écrite le départe-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment de la Drôme, doit cesser, si vous considérez les motifs qui nous ont déterminés à convoquer cette fédération. » Suivent diverses lettres.

1134. Mandement du directoire du district de Grenoble aux municipalités de son ressort, concernant la loi du 14 octobre 1790 sur les religieux, et relatif à un dénombrement de population à faire dans chaque municipalité, excepté Grenoble. Du 24 janvier 1791. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-f°, 4 p. (G).

1135. Délibération du directoire du département de l'Isère séant à Grenoble (24 janvier 1791). *Grenoble, J. M. Cuchet, s. d.* (1791) in-4°, 4 p. (G.)

Autre édition, in-f°, placard (G.)

« Réquisitoire de Gautier, procureur général syndic du directoire, contre la déclaration de M. Dulau, évêque de Grenoble par lequel l'évêque « sera dénoncé à l'Assemblée nationale comme refractaire aux lois et perturbateur du repos public. »

1136. Conflit de juridiction entre la municipalité de Loriol et le directoire du département de la Drôme. Au sujet d'un jugement de police rendu par la dite municipalité avec les pétitions, délibérations, lettres et autres pièces relatives adressées à l'Assemblée nationale (24 janv. 1791). *S. l. n. n.*, in-8°, 43 p, (G.)

Au sujet de l'ouverture d'une rue à Loriol.

1137. Délibération du directoire du département de l'Isère, séant à Grenoble. Du 24 janv. 1791. *A*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère, in-4°, 4 p. (I,)

Discours de M. GAUTIER, proc. général syndic, il apprend qu'il vient de recevoir une lettre ou déclaration de l'Evêque du département, datée de Paris, le 15 de ce mois. Cette lettre est anti-nationale. « Vous y verrez M. DULAU braver les lois de sa patrie et se mettre au-dessus de la puissance civile pour frapper d'anathème tous les Français qui n'oseraient, à son exemple, se révolter contre les décrets. » Suit un arrêté par lequel M. DULAU sera dénoncé à l'Assemblée nationale comme réfractaire aux lois de l'Etat et perturbateur du repos public.

1138. Délibération du directoire du département de l'Isère séant à Grenoble (25 janvier 1791). *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4°, 4 p. (C.)

Autre édition, in-f° placard.

Le procureur général syndic GAUTIER rend compte à l'Assemblée des perquisitions faites par suite de l'arrêté du 24 janvier chez COURTOIS et BROCHIER, grands vicaires de l'Evêché, et GIGARD, secrétaire, pour y saisir les brochures envoyées par M. DULAU, évêque (non assermenté) de Grenoble,

Arrête que les sieurs BROCHIER, COURTOIS et GIGARD seront dénoncés à l'Assemblée nationale comme réfractaires aux lois de l'Etat, et perturbateurs de l'ordre public.

1139. Instruction du district du département de l'Isère concernant la contribution foncière (26 janv. 1791). *Grenoble, Cuchet*, in-f°, 4 p. (500 exempl.)

1140. Un échantillon de leur méchanceté aux hon

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nêtes gens, dénoncé par Charles CHABROUD, membre de l'Assemblée nationale.

La calomnie, docteur, il en faut toujours venir là.

BARBIER DE SÉVILLE.

A *Paris, de l'imp Nationale* 1791, in-8°, 24 p. (G.)

Réponse à un libelle intitulé : *Faits et gestes de l'honorable Charles Chabroud.* Intéressant pour l'histoire de Chabroud en Dauphiné, p. 20 et suiv. Pièces justificatives comprenant : lettre des officiers municipaux de Vienne ; lettre de M. PIOCT ; délib. du conseil général de la commune de Vienne. Déc. 1790. Lettre de F.-J. ALMERAS, 9 déc. 1790, etc.

1141. Copie de la lettre écrite par le ministre de la guerre à MM. les administrateurs dn directoire du département de la Drôme. Paris le 26 janvier 1791. *S. l.* in-8° (B. C.)

1142. Loi portant établissement de juges de commerce et de paix sur les pétitions des départements de l'Isère, de la Drôme, des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var, du Puy-de-Dôme, de l'Aveyron, de l'Orne et de la Haute-Marne (30 janvier 1791). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, 1791, in-4°, 3 p. (M).

Autre édition, in-f° placard.

1143. Loi contenant diverses suppressions à compter du premier janvier 1791. *A Grenoble, chez*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère, in-f° placard (G.)

Suppressions relatives au Dauphiné :
Aux héritiers des officiers des anciens Etats du ci-devant Dauphiné . . . . . 13,050 liv.
Aux fabricants de cuirs du ressort du ci-devant Parlement de Grenoble. . . . . 25,000 fr.
A Madame de Tonnerre . . . . . 2,000 fr.
A Madame de Sassenage pour la fontaine de Tallard 4,277 fr.

1144. Adresse à MM. les administrateurs du département de la Drôme, par Laurent FAURE, DE GRIGNAN. Du 2 février 1791. *S. l. n. n.*, in-8°, 15 p. (G.)

Réflexions relatives à faire diminuer les cantons et les districts, des 16 septembre 1790, et 2 février 1791. « Je donne, dit-il, cet aperçu pour faire agir les amis de la liberté et de l'économie. »

1145. Lettre écrite par les administrateurs composant le directoire du département de la Drôme à la municipalité de Carpentras, le 1er février 1791 et circulaire de la municipalité de cette ville aux communes du Comté Venaissin, au sujet de cette lettre. Carpentras le 2 fév. 1791, in-8° (B. C.)

1146. Lettre de la municipalité d'Embrun au directoire du département des Hautes-Alpes. 2 février 1791, signée : Les maire et officiers municipaux de la ville d'Embrun, IZOARD, maire, J.-J. EYNARD, PEIX, BONNAFONS, etc. *A Embrun, chez Pierre-François Moyse, imprimeur de la municipalité*, 1791, in-4°, 8 p. (A. A.)

Le directoire avait dénoncé au public, par une proclamation du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

15 janvier, comme un acte de violence, l'ouverture faite d'une lettre sous les yeux de la municipalité. Explications données à ce sujet.

1147. Loi portant qu'il sera délivré aux divers départements du royaume, la quantité de quarante-sept mille neuf cent trois fusils, faisant, avec celle de cinquante mille, ordonnée par le décret du 18 décembre dernier, celle totale de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent trois fusils. Donnée à Paris le 4 février 1791 (enreg. à Grenoble le 29 mars 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 8 p. (G.)

Autre édition, in-f°, placard.

L'Isère avait déjà reçu 1689 fusils, il en recevra 2.555.
Les Hautes-Alpes --- 6.250 --- .....
La Drôme --- 432 --- 1.601

1148. Discours par M. Bontoux, l'un des électeurs du département des Hautes-Alpes, et juge de paix du canton de la Roche. *S. l.* (6 fév. 1791.) *A Gap, de l'imp. de J. Allier*, in 4°, 7 p. (G.)

Prononcé à la réunion des électeurs de ce département assemblés pour nommer un évêque est un juge de cassation.

1149. Discours prononcé par M. le maire de Gap, (Ignace de Cazeneuve, ci-devant chanoine) à la tête du conseil de la commune, à messieurs les électeurs du département des Hautes-Alpes, (6 fév. 1791.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A Gap, chez J. Allier, imp. de la municipalité, in-4°, 2 p. n. chif. (G.)

Sur la nomination de l'évêque et d'un juge pour le tribunal de cassation.

1150. Procès verbal de la prestation de serment de messieurs les curés et autres ecclésiastiques, fonctionnaires publics de la commune de Gap. Extrait du registre du conseil général de la commune de Gap (du 6 février 1791.) *Gap, chez J. Allier, imp. de la municipalité. 1790* (sic), in-4°, 8 p. (G.)

— Le serment fut prêté par MM. Augustin-Bernard-Hyacinthe Escalier, curé de N. D. de Gap.

Louis-Aimé Faure, curé de Saint-André-de-Gap.

Jean-François Pellenq,	premier	vicaire.	De la paroisse de N. D. de Gap
Jean Pascalis	3e	id.	
Jean-Jacques Laugier.	4e	id.	
Jean-Jacques Vallet,	5e	id.	
J.-Georges-Agré Delouche,	6e	id.	

Jean-François Flotte, vicaire.

François-Xavier-Joseph Teisser de la comp. de la doc. chrétienne, professeur de philosophie à Gap.

A la p. 3: Discours patriotique prononcé en cette occasion par M. Cazenenve, ci-devant chanoine et maire de la ville.

1151. Adresse à l'Assemblée nationale, du 8 fév. 1791. *S. l. n. n. n. d.*, in-4°, 3 p. (G.)

« La conduite du directoire du dép. de la Drôme, dans l'affaire du Comtat-Venaissin, ne saurait être trop promptement désavouée par les citoyens qui composent cette division de la France. » Cette adresse est signée par les officiers municipaux et les gardes nationales de Loriol, de Livron, de Mirmande, de Cliousclat, et d'Ambonil.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1152. Lettre des administrateurs du district de Nyons à la municipalité de Carpentras, et lettre de MM. les officiers de la garde nationale de Nyons au comité de la garde nationale de Carpentras, le 8 février 1791. in-8° (B. C.)

1153. Délibération des citoyens actifs de la ville de Nyons, chef-lieu du district du département de la Drôme. Du 9 février 1791, in-4°, 6 p. (G).

Au sujet des affaires du Comtat.

1154. Domaines nationaux à vendre. District de Saint-Marcellin (adjudication le 9 fév. 1791). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f°, placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant du monastère des Grands-Carmes de Saint-Marcellin : Domaine situé à Plans.
Immeubles des Grands-Carmes de Beauvoir-en-Royans.

1155. Lettre à M. Barnave par un habitant des montagnes du Dauphiné. Signée : BARNAVOPHILE. Grenoble, le 10 fév. 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

Pamphlet ironique contre BARNAVE qui se termine ainsi : « Adieu, Monsieur BARNAVE, répondez-moi promptement, j'attends avec impatience les détails sur les services que vous avez rendus, que vous rendez journellement, ou qu'au moins vous rendriez à la chose publique, pour confondre tous vos compatriotes qui sont réellement honnêtes gens, et qui réellement aussi vous détestent cordialement. »

1156. Domaines nationaux en vente. District de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Saint-Marcellin (adjudication le 10 février 1791. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.,* in-f°, placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant du monastère de la visitation de Saint-Marcellin : domaines des Bergotand et des Ursulines de Saint-Marcellin, domaine des Colombières.



1157. Société des surveillants (de Valence). Constitution *Valence, P. Aurel, 11 fév. 1791,* in-8°, 16 p.

Suivent les articles constitutionnels et réglementaires de la dite société établie à Valence le 11 fév. 1791 (en 33 articles).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Discours prononcé par le frère ALLIER. Discours de M. MARBOS, curé et maire du Bourg, du 17 février. Discours prononcé le 24 fév. 1791 « dans le presbytère d'où l'on a déniché les vertus pastorales et civiques, pour les placer sur le candélabre du département, chez M. François MARBOS, curé du Bourg-lès-Valence, nommé évêque. »

1158. Adresse du district d'Embrun, Hautes-Alpes, à l'Assemblée des vrais amis de la Constitution. Signée : SILVAIN (lue aux Jacobins le 11 février 1791). *S. l n. d.*, in-8°, 7 p. (A.)

1159. Proclamation du directoire du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 11 fév. 1791. *Grenoble, Cuchet imp. S. d.* (1791), in-4°, 4 p.
Autre édition, in-f° placard. (G.)

Contre les manœuvres que les ennemis de la liberté trament contre lui et les moyens que les administrateurs employent pour les faire échouer.

1160. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin, (adjudication le 11 février 1791). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f°, placard, sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant des bénédictins de St-Robert et des Chartreux de la Silve Bénite, situés à Tullins.

1161. Rapport fait à la Société des frères surveillants (de Valence) le dimanche 13 février 1791, par son comité de correspondance, installation de la surveillance à Loriol (Drôme). A *Valence, chez P*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Aurel, imp. de la Société des Surveillants, in-4° 4 p. (G.)

Réimprimé dans la *Revue du Dauphiné* T. V. p. 11 et suiv. Installation de la *surveillance* à Loriol. Rapport signé : ALLIER, *surveillant en exercice* ; LE GRACIEUX, ODON, BLACHETTE, etc.

1162. Lettre de M. l'Evêque de Valence à MM. les électeurs du département de la Drôme. 15 février 1791. *S. l. n,n.*, in-8°, 14 p. (B.)

Il apprend « avec douleur que vous allez vous occuper du choix d'un évêque ». Suit une protestation.

1163. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin (adjudication le 15 fév. 1791). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.*, placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant du monastère des Augustins de Vinay, etc., etc.

1164. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin (adjudication le 17 fév. 1791). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f° placard sur 2 col (I.)

Immeubles dépendant du chapitre et abbaye de Saint-Just-de-Romans.

1165. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin (adjudication le 19 février 1791). A

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grenoble, chez J.-M. Cuchet, in-f°, placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant du monastère des Ursulines de Saint-Marcellin : Domaines de *Courbon*, de Quivières et du Petit-Buisson.

1166. L'an II de la liberté, Vive la Nation, la loi et le roi. Aux amis du peuple, par Laurent FAURE, DE GRIGNAN 1791. *S. l. n. n.*, in-4°, 20 p.(G).

Précis de deux adresses, relatives au rachat des droits ci-devant féodaux, par FAURE, des mois d'avril et juin 1790. Précis du placet pour les procédures civiles, du 15 janvier 1788, envoyé à M. de Sens, ci-devant ministre ; de ses réflexions, pour demander que les assignats fussent décrétés et remis aux créanciers de l'Etat, enfin de ses réflexions relatives à l'ordre des assemblées électorales.

1167. Mandement de M. l'archevêque de Vienne pour le carême de l'année MDCCXCI. *S. n. n. l. n. d.* (1791) in-8°, 11 p. (C.)

Charles-François (DAVIAU) écrivait déjà « du lieu de notre retraite » et était caché en France.
Son mandement était proscrit comme lui et ne pouvait circuler que sous le manteau.

1168. Avis au public pour la vente de trois mulets et une charrette, dépendants ci-devant du monastère de Ste-Claire. *Grenoble J.-M. Cuchet. S. d.* (22 fév. 1791), 1 f. (50 exempl.)

1169. Copie de la lettre écrite par la municipalité d'Avignon en réponse au directoire du département de la Drôme, le 22 fév. 1791, in-8° (B.-C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1170. Domaines nationaux en vente. District de St-Marcellin (Du 22 fév. 1791). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet.* in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant du monastère des religieuses de la Visitation de Saint-Marcellin. : Domaine d'*Argentenaz.*

1171. Loi relative aux pensions. Donnée à Paris le 23 fév. 1791 (Enreg. à Grenoble, le 2 avril 1791). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère* (1791), in-4°, 97 p. (M).

Pensionnaires de l'âge de 70 ans et au-dessus auxquels il est accordé des secours par le décret du 1er février 1791. Dauphinois :

Albert de Rioms (François), né le 22 sept. 1702, ancien major de la ville de Die. Pension de 532 liv. 10 s.

Berger de Moidieu (Gaspard-François), né le 18 oct. 1705, proc. général au Parlement, retiré en 1767, 35 ans de service. Pension de 4.124 liv. 10 s.

Marnais de St-André de Vercel (Charles), né le 23 sept. 1706, lieutenant-général des armées du roi. Pension de 14.180 liv.

Magallon de la Morlière (Alexis), né le 3 janvier 1707, lieutenant-général des armées. Toutes les campagnes de Flandre depuis le siège de Philisbourg jusqu'en 1762. Pension de 6,956 liv.

Laforest-Divonne (Gilbert), né le 23 nov. 1709, lieutenant-colonel au régiment de Conti, retiré en 1774. 45 ans de service. Pension de 4,000 liv.

Vaulserre des Adrets (Apollinaire-Etienne), né le 25 janv. 1712, major du régiment royal-vaisseau. 632 liv. 10 s.

Planta (Joseph-Henri Robert de), né le 5 oct. 1712, ancien lieutenant au régiment de Fouquet. 600 liv.

Lacroix de Chevrières de Seyve (Arthus-Joseph), né le 1er mai 1713, ancien président au Parlement de Grenoble. 2,800 li-

Monteynard (Louis-François), né le 12 mai 1713, lieutenant. général des armées du roi et ancien secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre. 1,500 liv.

Gallien de Chabons (François), né le 29 août 1713, ancien président à mortier, du Parlement de Grenoble. Pension 2.000 liv.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1172. Délibération et mémoire du directoire du département de la Drôme. Du 24 fév. 1791. *A Valence, de l'imprimerie de J.-J. Viret, imp. du département de la Drôme* 1791, in-4° 29 p. (G.)

Discours du proc. général syndic (AYMÉ), dans lequel il dénonce I° un imprimé ayant pour titre : *Conflit de juridiction en la Municipalité de Loriol et le directoire du département de la Drôme etc,* 2° *Adresse à l'Assemblée nationale par les officiers municipaux de Loriol,* etc. Il accuse le sieur ALLIER de négligence, et le directoire du département dans l'affaire du quai de Valence. Délibération par laquelle les imprimés ci-dessus et l'accusation du sieur ALLIER, seront dénoncés à l'Assemblée nationale.

P. 6. *Affaire de Carpentras.* Récit et conduite du directoire dans cette affaire, p. 16. *Affaire de Loriol* p. 26.

1173. Domaines nationaux en vente. District de Saint Marcellin. (Du 24 février 1791). *Grenoble, chez J.-M. Cuchet,* in-f° placard sur 2 col (I.)

Immeubles dépendant de la cure de Prelles, de la chapelle Ste-Anne, érigée en l'église de Pont-en-Royans, à Chorance.

1174. Discours de M. GAUTIER, procureur général syndic du département de l'Isère, aux électeurs réunis pour la nomination d'un évêque, le dimanche 27 février 1791. *Grenoble, Cuchet. S. d.,* in-8°, 8 p. (G.)

1175. Assemblée électorale du département de l'Isère. Du 28 février 1791 (nomination de M. POUCHOT évêque constitutionnel de l'Isère).

Extrait d'un journal (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1176. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (Du 28 février 1791). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f° placard sur 2 col (I.)

Immeubles dépendant de la chapelle de N. D. des Sept-Douleurs, fondée dans l'Eglise de St-Marcellin, et du prieuré de St-Apollinaire.

1177. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (Adjudication le février 1791. A *Grenoble, chez J. M. Cuchet*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant de la Chartreuse du Val Sainte-Marie de Bouventes, situés à Chorance et Chatelus ; immeubles dépendant des Augustins de l'Ozier ; domaine appelé Buffière.

1178. Lettre pastorale de M. l'Evêque du département de l'Isère (J. POUCHOT). (1er mars 1791), A la fin : *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. de M. l'Evêque du département de l'Isère S. d.*, 23 p. (G.)

Sur son élection — 1er mars 1791 — « Je tâcherai de vous donner l'exemple de la paix, de l'union, de la charité, de la concorde et de toutes les vertus, que je vous prescrirai au nom de l'Evangile. »

1179. Valence, ce 1er mars 1791. Sur la représentation Messieurs, de plusieurs municipalités, nous prîmes le 23 janvier dernier une délibération.., *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. (G.)

Circulaire des administrateurs du directoire du département de la Drôme, sur les impositions. Signée : DESJACQUES, vice-président; PEY, SIBEUD, MELLERET, URTIN, AYMÉ, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1180. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (Du 1er mars 1791). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet,* in-fo placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant de l'abbaye de Saint-Just-de-Claix, domaine de *Roniquet.*

1181. Délibération prise par les gardes nationales de la ville du Buis, département de la Drôme, le 3 mars 1791, in-8o (B. C.)

1182. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-fo placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant des Minimes et des Ursulines de Tullins.

1183. Rapport des commissaires des départements de l'Isère, la Drôme et Hautes-Alpes réunis à Grenoble, en vertu de l'article X et des lettres patentes du roi, sur le décret du 22 décembre 1789. Du 4 mars 1791. *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4o, 46 p. et 1 tableau. (G.)

Résultat des opérations des commissaires des trois départements composant la ci-devant province de Dauphiné, nommés pour faire la liquidation des dettes contractées sous le régime précédent. Suit le *précis* du compte rendu par eux aux nouvelles administrations.

1184. Rapport fait à la société des Amis de la Constitution de Valence par MM. CORBEAU

EFERUS - Recherches & Classification numériques

capitaine d'artillerie) et TRIE (prêtre), de leur mission dans le ci-devant Comtat Venaissin. Du 4 mars 1791. *Valence, chez Aurel, imp. des Amis de la Constitution*, 53 p. (G.)

Curieuse relation pour l'histoire d'Avignon et de Carpentras.

1185. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (Du 4 mars 1791). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles des chapelles de la Magdeleine dite de la *Graisse*, de Saint-Barthélemy, de Sainte-Catherine à Tullins.

1186. Délibération du corps municipal de la ville de Grenoble relative à la division de son territoire en section. Du 7 mars 1791. *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4°, 4 p. (G.)

Le territoire de Grenoble est divisé en 19 sections.

1187. Le presbytère de Grenoble, aux curés, vicaires et autres prêtres du diocèse. Signé : DELISLE, président, BOURGEAT, secrétaire. *S. l. n. d.*, (mars 1791) in-8°, 3 p. n. chiff. (C.)

Dispositions dans lesquelles le presbytère de Grenoble se propose de se présenter au nouvel évêque « que la Providence leur destine pour les consoler de l'ancien. »

1188. Lettre pastorale de M. l'évêque de Grenoble, suivie de son ordonnance, au sujet de l'élection faite le 29 février dernier de M. Joseph Pouchot, ancien curé du diocèse, par MM. les électeurs du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

département de l'Isère en qualité d'évêque dudit département. Signée H. C. (Henri-Charles DULAU D'ALLEMANS) *S. l. n. n.* (mars 1791) in-8°, 8 p.

1189. Extrait des registres du conseil général de la commune de Gap, 8 mars 1791 (délibération relative à la nomination de l'évêque.)

Discours de M. JOUBERT, 1er officier municipal, au sujet de la nomination faite de M. Cazeneuve, maire, à l'évêché du département des Hautes-Alpes, (mars 1791.) *Gap, J. Allier. S. d.*, in-4°, 4 p. (A.)

1190. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (Du 9 mars 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet,* in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles des Cordeliers de Moirans; domaines de la *grange de Dode* et du *Gleyron.*

1191. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (11 mars 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet,* in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles de la cure de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs situés au lieu de Plans.

1192. Règlement de la société de la constitution établie à Grenoble, affiliée à celle de Paris (du 12 mars 1791.) *Grenoble, J. Allier, S. d.*, in-8° 16 p. (G.)

1193. Domaines nationaux en vente. District de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Saint-Marcellin. (Du 14 mars 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles de la cure de Réaumont, de la rectorie de l'Ozier, du monastère des Augustins de l'Ozier.

1194. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (Du 15 mars 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet,* in-f°, placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant de l'évêché de Grenoble, situés à Bresin, etc.

1195. Réquisitoire de M. le commissaire du roi, près le tribunal du district de la ville de Crest, département de la Drôme, (M. ODOUARD.) prononcé à l'audience publique, le 16 mars 1791 *S. l.* in-8°, 13 p. (G.)

Le 9 mars, deux jeunes gens proclamèrent dans toutes les rues de Crest, le nom du sieur Guibert, médecin, c'est en présentant ce citoyen comme une chose perdue, dont ils réclamaient la restitution dans les formes triviales etc. On fit ensuite ce qu'on appelle un *carementran*, on pendit et brûla un mannequin portant un écriteau au nom de M. Guibert.

1196. Domaine nationaux en vente. District de St-Marcellin. (Du 17 mars 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles de la cure de Serres de Nerpol, de la cure de Brion, et du prieuré de Varacieux.

1197. A Valence le 19 mars, 1791, Messieurs..., in-4°, 2 p. (G.)

Circulaire signée : DESJACQUES, vice-président; SIBEUD, vice-procureur-général syndic, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les administrateurs du directoire du département de la Drôme annoncent aux municipalités du département l'envoi de leur mémoire justificatif.

1198. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (Du 21 mars 1791) *A Grenoble, chez J. M. Cuchet.* in-f° placard sur 2 col. (I).

Immeubles situés au Morette, canton de Tullins, dépendant du prieuré dudit lieu.

1199. Délibération du directoire du département de l'Isère, (22 mars 1791). *A Grenoble, chez J. M. Cuchet.* in-4°, 3 p. (I.)

Ordonne qu'un *Te Deum* sera chanté dans toutes les églises du département pour la convalescence du roi.

1200. Grenoble, le 22 mars 1791. Amis et frères. *S. l. n. d.* In-4°, 8 p. (M.)

Les membres de la Société des amis de la constitution de Grenoble adressent aux *Amis et frères*, un exemplaire de la lettre qu'ils écrivirent à M. Duportail, Suit cette lettre « Les amis de la constitution ont béni le jour où le Roi vous a confié le département de la guerre... ils lui demandent s'il est vrai qu'il a fait défendre aux soldats de la garnison de Dunkerque de paraître aux séances des amis de la constitution... » pièce avec sig. autog. de DUMOLARD, ex-président, J. ROLLAND et BALMET, secrétaire.

1201. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. Du 24 mars 1791. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp.* in f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant du ci-devant prieuré de Beaulieu.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1202. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (Du 24 mars 1791). *A Grenoble, chez J. M. Cuchet*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant de la cure de Chantesse et de l'abbaye de Montmajour-lès-Arles, à Vatillieu.

1203. Adresse des députés électeurs du district de Romans, aux habitants des campagnes, proclamée par le directoire du même district le 26 mars 1791. In-8° 3 p.

Dans le but de rassurer les habitants des campagnes qu'on cherchait à allarmer sur le mode de la contribution foncière.

1204. Loi relative à la liquidation de divers offices supprimés. Paris, 27 mars 1791. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet imp. du départ. de l'Isère.* In-f° placard (G.)

Grenoble, offices supprimés. Montant des liquidations :
Parlement, 2.767,749 liv. 3 s. 7 d.
Chancellerie du Parlement, 85.009 liv. 7 s. 0 d.

Compagnies qui ont des dettes :	Actives.	Passives.
Grenoble	38.832 liv.	152,152 liv.

1205. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (28 mars 1791). A *Grenoble, chez J. M. Cuchet.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles du prieuré de Moirans situés à Saint-Jean-de-Moirans etc.

1206. Domaines nationaux en vente. District de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Saint-Marcellin. (Du 29 mars 1791.) A *Grenoble, chez J. M. Cuchet.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles provenant de la cure de Montfalcon ; de la cure de Poliénas et de celle de Saint-André-en-Royans.

1207. Analyse des principes constitutifs des deux puissances, précédée d'une adresse aux curés des départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, et suivie de notes justificatives du cahier des curés de Dauphiné par M. Reymond. *Vienne, imp. de Labbe.* in-8°, 64 p. (G.)

Autre édition. *Embrun, Moyse.* 1791. In-8°, 20 et 56 p.

La signature autog. de l'auteur se trouve à la p. 24.

1208. Observation sur un écrit intitulé : *Analyse des principes constitutifs des deux puissances* (par l'abbé Rossignol.) *Embrun, Moyse.* 1791, in-8°, 52 p.

Réfutation du n° précédent.

L'abbé Rossignol rapporte dans l'histoire de ses œuvres (écrite par lui-même (Turin, imp. de Soffietti 1804, in-8°, p. 13,) que les ecclésiastiques du collège et du séminaire d'Embrun, dont il faisait partie, composèrent divers mémoires pour réfuter l'ouvrage de l'abbé Reymond, son travail obtint la préférence et fut imprimé aux frais de ses confrères.

1209. Lettre d'un curé du Dauphiné à un autre curé de la même province, au sujet d'un écrit publié par M. Reymond. C. D. S. G. D. V. (curé de Saint-Georges-de-Vienne) sous le titre d'*Analyse* et pré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cédée d'une *Adresse* etc. A... 29 mars 1791. *S. l. n. n.*, in-8°, 8 p. (G.)

« Hélas! oui je l'ai vue, mon cher confrère cette production nouvelle du ci-devant curé de Saint-Georges, au diocèse de Vienne, aujourd'hui l'un des pasteurs immédiats du département de l'Isère, en attendant mieux ; cette *Analyse* dont quelqu'un a dit, que longue, sèche, insignifiante et couverte de papier jaune, elle ne se rapportait pas mal à son auteur. » Suit une réfutation, qui se termine par cette phrase : « Dieu le permet... prions-le de mettre fin à tant de scandales et de regarder en pitié notre malheureuse patrie. »

1210. Lettre de Mons. L'archevêque d'Embrun (M. de LEYSSIN,) à MM. les électeurs du département des Hautes-Alpes assemblés à Gap pour lui nommer un successeur. *Embrun, imp. de Moyse*, 1791, in-4°, 6 p.

Autre édition, in-8°.

1211. Discours prononcé par M. SERRE, chirurgien, à l'assemblée électorale du département des Hautes-Alpes, après la nomination de M. l'évêque. *A Gap, de l'imprimerie de J. Allier. S. d.* (mars 1791.) in-8°, 11 p. (A. A.)

1212. La loi du serment civique, justifiée en elle-même et dans ses effets rigoureux contre ceux qui ont refusé de s'y soumettre ; ou développement ultérieur des principes constitutifs des deux puissances, demandé à l'auteur de leur analyse, par la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

société des amis de la constitution de Vienne, (par l'abbé REYMOND). *A Vienne, de l'imp. de J. Labbe, imprimeur du district et des amis de la constitution*, in-8°, 36 p. (G.)

Réfutation du mandement de l'archevêque de Vienne pour le carême de 1791, « tendant à indisposer les pasteurs immédiats contre le prélat qui vient d'être élu, et les engager à ne pas le reconnaître. »

A la p. 35: Société des amis de la constitution. Comité de correspondance. Paris, le 10 mars 1790. Lettre signée par les membres du comité de correspondance, « nous avons lu, avec le plus grand plaisir l'adresse de M. le curé Reymond, aux curés de la ci-devant province de Dauphiné, suivie de son *analyse des principes constitutifs des deux puissances*, et nous lui offrons, au nom de tous les bons patriotes, le tribu d'éloges et de reconnaissance que mérite un travail aussi estimable, et dont l'effet peut être aussi avantageux... »

1213. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (31 mars 1791) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f°, placard sur 2 col, (I.)

Immeubles provenant du prieuré de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.

1214. Délibération du corps municipal de la ville de Grenoble portant division de la ville en arrondissements et des arrondissements en sections. Du 1er avril 1791. *Grenoble, J.-M. Cuchet* 1791, in 4°, 6 p. (G.)

La ville est divisée en trois arrondissements: arrondissement oriental, occidental, de l'extérieur et des faubourgs. Invitation à se réunir en assemblées primaires le 10 du présent mois pour procéder à l'élection des juges de paix.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1215. Réponse au mémoire justificatif du directoire du département de la Drôme, par la municipalité de Loriol. Du 1er avril 1791. Signée : CHEYNET, maire, CHOROL-BOISVERT, etc., in-8°, 18 p. (G.)

Relative à l'affaire de Carpentras, à l'affaire de Loriol et à celle du quai de Valence. Voyez nos 1136, 1145 et 1169.

1216. Loi relative à la liquidation d'officiers ministériels. Paris, le 1er avril 1791. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f°, placard. (G.)

Villes du Dauphiné où se trouvent des officiers ministériels compris dans le décret ci-dessus : Grenoble, Briançon, Embrun, Vienne, Saint-Marcellin, Gap, Montélimar, Valence, Le Buis, Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux (bailliage.)

1217. Instruction sur la justice de paix, dans laquelle on a rassemblé, par ordre, les diverses dispositions des décrets rendus sur cette matière ; rapproché celles qui doivent faire série sur mêmes objets, etc. ouvrage utile, principalement pour les citoyens des campagnes, par M. ROYER-DES-GRANGES, homme de loi. *A Grenoble, de l'imprimerie de Vve Giroud et fils, au palais* 1791. in-8°. VIII et 224 p. plus un errata de 4 p. n. chif. (G.)

A la p. III. « Adresse à mes concitoyens » dans laquelle l'auteur prouve l'efficacité de l'établissement des juges de paix.
Cet ouvrage a paru le 1er avril 1791.

1218. Domaines nationaux en vente. District de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Saint-Marcellin (Du 2 avril 1791). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles situés à Saint-Jean-de-Moirans, dépendant des religieuses Ursulines de Moirans.

1219. Lettre pastorale de Monsieur l'Evêque du département des Hautes-Alpes (Signée : IGNACE CAZENEUVE. 3 avril 1791). *A Gap, chez J. Allier, imp, de M. l'évêque du département des Hautes-Alpes* 1791, in-8°, 16 p. (G.)

A la p. 15. Lettre de communion écrite au pape par M. l'évêque du département des Hautes-Alpes. Paris, le 7 avril 1791 (texte latin).

1220. Lettre circulaire pour inviter les officiers municipaux à venir assister aux ventes des biens nationaux (4 avril 1791). *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4°, 2 f. (300 exempl.)

1221. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (Du 4 avril 1791). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant de la Chartreuse de la Silve Bénite et du prieuré de Moirans.

1222. Avis relatif au bail à ferme des montagnes et vacheries de Portes. 4 avril 1791. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-4°, 1 f. (70 exempl.)

1223. Instruction sur le schisme. Adresse des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

curés et vicaires du royaume, à MM. les électeurs des 83 départements. *S. l.*, in-8°.

Brochures répandues avec profusion dans la ville de Grenoble. « Elles tendent, dit le *Journal Patriotique* (du 5 avril 1791) à échauffer quelques cervelles mal organisées, à troubler la tranquillité publique. »

1224. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (Du 6 avril 1791). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f°, placard sur 2 col. (I.)

Immeubles provenant du prieuré de Rives, de la cure de Charnècle, du prieuré de Renage, du monastère des religieuses Bénédictines de Voiron.

1225. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin). (Du 7 avril 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles provenant de la chapelle N. D. de Pitié à Izeron; de la cure d'Izeron, de la cure de Cognin, de l'abbaye de Saint-Paul, transférée à Beaurepaire, de la cure de Beaucroissant, etc.

1226. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (Du 9 avril 1791.) A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f°, placard sur 2 col. (I.)

Immeubles provenant des cures de Saint-Quentin, de la Rivière de Saint-Gervais, de l'abbaye de Laval.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1227. Hommage des Patriotes savoisiens à la mémoire du célèbre Mirabeau.

Potens in terra erit semen ejus

(A la fin) : Fait et délibéré en Savoie, le 10 avril 1791. Imprimé à Annecy, et se trouve *chez Falcon, libraire à Grenoble*, in-8°, 3 p. (M.)

« Il n'est plus !... Mirabeau est mort !... Et ce sont des insolents proscrits qui nous l'apprennent par leurs cris de joie !...
France ! Permets-nous de placer quelques cyprès autour de la tombe du grand homme que le sort vient de nous ravir ! etc. »

1228. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. Du 11 avril 1791. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.* in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles provenant du prieuré de Brezin et de la cure de Châtenay.

1229. Société des Amis de la Constitution de Montélimar. Discours prononcé à la Société des Amis de la Constitution séant à Paris, le 13 avril (1791), par Etienne CHEVALIER, l'un de ses membres, cultivateur et député à l'Assemblée nationale. *Montélimar, Mistral*, in-8° 7 p. (V.)

1230. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. Du 13 avril 1791. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant du prieuré de Beaulieu, et de la chapelle Saint-Blaise, fondée dans l'église de Chevrières.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1231. Oraison funèbre de M. (Honoré Riquetti) de MIRABEAU, prononcée par un curé du département de l'Isère (Antoine CROZET, curé de St Louis de Grenoble). *S. l. n. d.* (avril 1791), in-8°, 8 p. (G.)

Oraison funèbre prononcée le mercredi 13 avril 1791, conformément à la délibération prise par la Société des Amis de la constitution, dans sa séance publique du 10 de ce mois.

1232. La descente de Mirabeau aux enfers, dédiée à l'Assemblée nationale. *A Grenoble, de l'imprimerie d'Allier. S. d.* (1791) in-8°, 4 p. (G.)

Pièce en vers.

1233. Preuve de la fausseté des brefs des 5 mars et 13 avril 1791 par un curé patriote. Prix 5 sous. *Vienne, Labbe*, in-8°, 40 p. (T.)

1234. Lettre de M. l'Evêque de Gap (François-Henri de la BROUE DE VAREILLES) à M. de Caseneuve, chanoine de l'église cathédrale, nommé à l'évêché des Hautes-Alpes, par MM. les électeurs du département. Gap le 14 avril 1791. *S. l. n. n.*, in-4°, 4 p. n. chif. (G.)

« Tout catholique ne peut regarder que comme nulle votre nomination à l'évêché prétendu des Hautes-Alpes »

1235. Lettre pastorale de l'Evêque de Grenoble (Henri-Charles DULAU D'ALLEMANS), suivie de son ordonnance au sujet de l'élection faite le 29 février

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dernier, de M. Joseph POUCHOT, ancien curé du diocèse, par MM. les électeurs du département de l'Izère *(sic)* en qualité d'évêque dudit département. Donné à Paris le 15 avril 1791. *S. l.*, in-8°, 8 p.

Autre édition, *Paris, Crapart*, in-8°, 16 p.

Pièce très rare attendu qu'elle avait été interdite, saisie et partout confisquée (Voir l'arrêt du directoire du département de l'Isère du 7 mai 1791).

1236. Serment adopté par la Société des Amis de la Constitution, séante à Valence, département de la Drôme. *A Valence, chez P. Aurel, imp. du département et des Amis de la Constitution, s. d* (avril 1791). in-8°, 4 p. (G.)

La Société se composait de 230 membres. — Suit un discours prononcé le 17 avril. « Votre serment additionnel est une mesure accessoire à celles déjà prises pour surveiller plus rigoureusement une constitution dont la conservation est votre unique but, etc.

1237. Société des Amis de la Constitution, à Annonay, département de l'Ardèche, distric (*sic*) du Mezenc. Lettre à MM. les curés du district de Vienne, par M. FORNAND DE BOVINET, *(sic)* membre de la Société des Amis de la Constitution de cette ville, déjà imprimée d'après le vœu de ladite Société; réimprimée à Annonay ensuite d'une délibération de la Société des Amis de la Constitution. Délibération du 20 avril 1791. Relatif à l'impression de la lettre sus-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dite. A *Annonay, de l'imp. d'Agard*, in-8°, 15 p. (C).

Plusieurs curés « séduits par les libelles insidieux que répandent les ci-devant évèques, sont résolus de refuser l'obéissance au nouveau chef que le choix des électeurs vient de vous donner.»

1238. Extrait des registres de la maison commune de la ville de Vienne. Du 22 avril 1791. *A Vienne, de l'imp. de la veuve Védeilhié*, in-f°, placard. (V. V.)

Convocation des négociants et manufacturiers de la ville de Vienne pour le 1er mai 1791 à l'effet d'élire les juges qui doivent composer le tribunal de commerce attendu la nullité des élections précédemment faites prononcée par le département de l'Isère.

1239. Adresse au roi, signée : les administrateurs composant le directoire du département de l'Isère, AUBERT-DUBAYET, président ; PUIS, ROGNAT, etc. Grenoble le 25 avril, (1791) *Grenoble, J.-M Cuchet, imp. S. d.*, in-8°, 6 p. (G.)

« Le directoire du département de l'Isère, justement allarmé des nouvelles cabales dont les ennemis de votre repos, ne cessoient depuis quelques jours d'environner le meilleur des rois alloit vous adresser une pétition pour supplier votre majesté de mettre un terme à ce scandale, quand les journaux nous ont annoncé que toutes les manœuvres étaient déjouées... Nous adhérons Sire, à tous les principes qui ont servi de base au sage arrêté qu'a pris le directoire de Paris... »

1240. Lettre écrite par M. DUPORT, ministre de la justice, à M. ODOUARD, commissaire du roi près

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le tribunal du district de Crest, département de la Drôme, 26 avril 1791. *S. l. n. n.*, in-8°, 1 p. (G.)

Il loue M. Odouard de son réquisitoire, contre les auteurs d'une scène scandaleuse qui a eu lieu dans la ville de Crest le 9 du mois de mars. Voyez n° 1195.

1241. Loi qui autorise... le département des Hautes-Alpes à louer les bâtiments nécessaires à ses établissements, 27 avril, 1791. *Gap, J. Allier,* in-4° 4 p. (A.)

1242. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin, (le 27 avril 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, imp., in-f°, placard sur 2 col. (I.)

Immeubles de la ci-devant abbaye de Laval.

1243. Domaine nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. Du 27 avril 1891. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant du prieuré de Dionay, des Ursulines de Saint-Marcellin, de la cure de Vourey, du prieuré de la Forteresse et du prieuré de Saint-Pierre-de-Nacon.

1244. Les adieux de Mirabeau à sa patrie, dédié à la société des amis de la constitution, séante à Grenoble, par PETITE. *S. l. n. d.* (Grenoble 1er avril 1791) (Vienne, avril 1791) in-8°, 4 p. (G.)

1245. (Recueil de chansons.) Couplets, à la mé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moire de Mirabeau, par M. G... Chanson patriotique par le même. Le patriote improvisateur. Chanson patriotique. Adieux aux Viennois. *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 8 p. (C.)

La dernière chanson, en 3 couplets, se termine ainsi:

Chabroud, digne président,
Vertueux, sage et prudent,
Par l'éclat de ton génie,
Tu sus désarmer l'envie ;
Ton nom célèbre à jamais
Sera chéri des Français.

1246. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin, (du 29 avril 1791.) *A Grenoble. chez J.-M. Cuchet*, in-f°, placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant des chapelles Sainte-Baldine, Saint-Sébastien et Saint-Etienne à Viriville.

1247. Domaine nationaux en vente. District de Grenoble. De par les administrateurs composant le directoire du département de l'Isère (mai 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère,* in-f° placard sur 2 col.

Les immeubles à vendre étaient : la maison et le Pont-de-Champ, vente du 5 mai 1791, les immeubles du monastère de Montfleury sur Jarrie, ceux de la cure de Clevoz, 11 mai.

1248. Mandement et instruction du directoire du district de Grenoble, adressés aux municipalités de son ressort, concernant la loi sur la constitution mobiliaire, du 6 mai 1791.-- p. 4 *(suit)* : Instruction du directoire du district, concernant la contribution

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mobilière. *A Grenoble, chez* J.-*M. Cuçhet, imp.* du *du département de l'Isère*, in-4°, 8 p.

1249. Délibération du directoire du département de l'Isère (du 7 mai 1791 au sujet de la lettre pastorale de l'évêque de Grenoble.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur*, in-4°, 4 p. (M.)

Autre édition in-f° placard sur 2 col. (G.)

Dans la séance du 7 mai, le procureur général syndic Gautier dénonce « un nouvel attentat, un nouveau crime du sieur Dulau ci-devant évêque du département de l'Isère » qui venait de publier sous le titre de *Lettre pastorale de l'évêque de Grenoble* un écrit « dont tous les principes étaient aussi absurdes qu'incendiaires » à la suite de ce rapport le directoire dénonça à l'assemblée nationale l'évêque Dulau, comme coupable de crime de lèse-nation.

1250. Compte-rendu au roi et à l'assemblée nationale, par M. GAUTIER D'AUTTEVILLE (sic) prévot général des marechaussées de Dauphiné, de forfaits commis à l'ombre du civisme et de l'anarchie. A Paris le 9 mai 1791, *Imp. C. J. Gelé*, in-8°, 15 p. (tiré à 1000 exempl.) (C.)

1251. Ordonnance de l'évêque de Grenoble pour la publication du bref de notre saint père le pape en date du 13 avril 1791 (Henri-Charles DULAU D'ALLEMANS, évêque de Grenoble.) Donnée à Paris, le 10 mai 1791. *Paris, imp. de Crapart*, in-8°, 4 p. Suit le bref du pape à tous les cardinaux, archevêques,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

évêques du clergé et au peuple de France. (du 13 avril 1791.)

Nouvelle édition. *Paris, Crapart* 1791, in-8°, 30 p.

— Engage « les intrus à retourner à Dieu »

1252. Lettre de M. Colas, curé de Méaudres, diocèse de Grenoble, à ses paroissiens. *S. l. n. n. n. d.*, (10 mai 1791) in-8°, 3 p.

Sig. autog. de Colas.
Il vient de recevoir le dernier bref du pape qui engage les intrus et les schismatiques à retourner à Dieu. Colas exhorte les pasteurs à faire un sincère retour sur eux-mêmes et à revenir au *vrai bercail.*

1253. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin (du 22 mai 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant de l'abbaye de Laval situés à Saint-Paul-d'Izeaux.

1254. Lettre du sieur Rojat, curé de Roybon, à ses paroissiens, le 15 mai 1791. *S. l. n. n.*, in-12, 8 p. (G.)

« Je ne vous ai point perdu de vue, en cédant à la persécution et le premier sentiment que j'ai trouvé dans mon cœur, en abordant une terre étrangère a été un sentiment d'indulgence pour mes persécuteurs, j'ai été condamné aux prisons pour les instructions que je vous ai faites sur la doctrine de l'église catholique » etc...

1255. Procès-verbal d'une séance extraordinaire tenue par les amis de la constitution de Montélimar.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Du 17 mai 1791. *Montélimar, Mistral*, in-8°, 2 p. (G.)

Délibération par laquelle les deux lettres du sieur LEYSSIN, ci-devant archevêque d'Embrun, l'une adressée au peuple de son diocèse, l'autre à MM. les électeurs du départ. des Hautes-Alpes, assemblés à Gap, à l'effet de lui nommer un successeur, seront foulées aux pieds et brûlées « ce qui au même instant, a été effectué au milieu de la salle de l'assemblée, séance tenante. »

1256. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin (du 17 mai 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f° placard sur 2 col (I.)

Immeubles dépendant des cures de Moirans et de Penol.

1257. Lettre pastorale de M. l'évêque du département de la Drôme (François MARBOS) du 18 mai 1791. *Valence, Aurel*, in-4°, 13 p. (G.)

Relative à son élection d'évêque du département ; à la p. 12. Lettre de l'évêque Marbos au pape, lui demandant sa bénédiction paternelle, du 15 avril 1791.

1258. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère (19 mai 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère 1791*, in-4°, 19 p. (C.)

Au sujet de la distribution des 2,355 fusils à faire aux communes et cantons des quatre districts du département de l'Isère.

1259. Réflexions générales sur les protestations des évêques de France, touchant les décrets de l'assemblée nationale relatifs à l'organisation civile du clergé ; par M. CHAPUYS, curé de Maubec et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Palezin. *A Vienne, de l'imprimerie de J. Labbe, imprim. du district et des amis de la constitution S. d. 1791,* in-8°, 63 p. (G.)

Autre édition : Réimprimée par ordre de la société des amis de la constitution. *Saint-Marcellin, chez A.-E. Beaumont, imprimeur du distric,* (sic) *de la municipalité et des amis de la constitution,* 20 mai 1791. in-8°, 2 f. n. chiff., 97 p. (tirée à 400 exempl.) (G.)

1260. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère. (du 22 mai 1791) *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère* in-4°, 4 p. (G.)

(Au sujet des impositions de la présente année.) Signé : AUBERT-DUBAYET, PUIS, etc.

1261. Exhortation prononcée par M. Lagrée, cidevant curé de Saint-Marcellin. 24 mai 1791. *S. n. n. l. n. d.* in-8°, 6 p. (C.)

Cette brochure a bien été publiée en mai 1791, mais l'exhortation de M. de Lagrée était du 8 août 1790, il l'avait prononcée à l'occasion de la Fédération générale de Paris le 13 juillet 1790, et comme il avait prêché l'obéissance au gouvernement, un membre de la Société des Amis de la constitution la faisait réimprimer en 1791 afin d'opposer la théorie de l'ancien curé à sa résistance actuelle, à la constitution civile du clergé.

1262. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère. (du 24 mai 1791). A *Greno-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ble, chez J. M. Cuchet, imp. du dépar. de l'Isère, in-4°, 4 p.

Autre édition, in-f° placard. (G.)

« Tous les partages des biens communaux faits par les communes d'Heyrieu et de Saint-Quentin dépendantes du district de Vienne, sont cassés et annulés comme illégaux. »

1263. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (du 24 mai 1791). A *Grenoble, chez J. M. Cuchet.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant du chapitre de Saint-Maurice de Vienne, situés à la Frette, et de la cure de Sillans.

1264. Lettre pastorale de l'Evêque du département de l'Isère, M. POUCHOT, (du 26 mai 1791). *Grenoble, Cuchet, s. d.* (1791). In-8°, 24 p. (G.)

Lettre relative à son installation sur le siège épiscopal de Grenoble.

1265. Extrait des registres du directoire du département de la Drôme. Du 26 mai 1791. *Valence, Viret.* In-4°, 9 p. (G.)

Discours de M. AYMÉ, procureur-général-syndic, au sujet des troubles du Comtat, etc... Suit l'arrêté qui fait défense au conseil général de la commune de Valence de faire mettre à exécution leurs délibérations comme inconstitutionnelles.

1266. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin (adjudication le 26 mai 1791). A

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère. In-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles de la sacristie de Tullins, des cures de Beaufort, de Lentiol, de Saint-Etienne-de Saint-Geoirs, de Rancurel.

1267. Réflexions impartiales sur la constitution civile du clergé par le R. P. Cyrille, Augustin. (le P. Cyrille TROUILLON). *Grenoble, Falcon, s. d.* (28 mai 1791) in-8°, 23 p. (G.)

Cet ouvrage a été rendu public à la sollicitation générale des curés du département de l'Isère, et il a été mis en vente au prix de 8 *sols* le 28 mai 1791. V. le *Journal patriotique de Grenoble* n° 44, 1791.

1268. Discours de madame CHEMINADE, orateur de la députation de la société des Amies de la constitution (28 mai 1791), à la société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins. Extrait du journal de Grenoble. (G.)

Elle demande l'affiliation de cette Société à celle des Amis de la constitution ; ce discours est suivi de la réponse de M. J.-V. Dumolard.

1269. Domaines nationaux en vente. District de St Marcellin. De par les administrateurs composant le directoire du département de l'Isère. (Adjudication le 28 mai 1791). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant de la chapelle des Rebourds fondée dans l'église de Satnt-Siméon. Immeubles de la cure de Saint-Pierre de Bressieu, du chapitre Saint-Maurice de Vienne, de la cure de Chatenay, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1270. Tableau des électeurs du département de l'Isère nommés dans les assemblées primaires tenues en exécution de la loi du 29 mai 1791, dressé par districts et par cantons, suivant l'ordre du procès-verbal arrêté par l'Assemblée nationale. *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* S. d. (1791) in-8°, 36 p. (G.)

Le département de l'Isère est divisé en quatre districts.

Le district de	Grenoble	est subdivisé en 35	cantons
»	Vienne	21	»
»	Saint-Marcellin	14	»
»	La Tour-du-Pin	21	»

Le nombre des électeurs est de 581.

1271. Copie fidèlle *(sic)* de la lettre consultative sur le serment, par le P. C... Aug... (le P. Cyrille TROUILLON, augustin), adressée par lui à plusieurs curés du diocèse de Grenoble ; et réponse à cette même lettre. *S. l. n. d.* (1791) in-4°, 24 p. (G.)

V. aux archives de l'Isère (B. 421) les procédures contre le P. Etienne Rapoud, minime de Grenoble, et Joseph Semet, aumônier des religieuses de Sainte Ursule de la même ville, pour colportage de cette brochure, (juin 1791).

1272. Domaines nationaux en vente. District de Saint-Marcellin. (Adjudication le 1er juin 1791.) A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles du prieuré de Saint-Siméon, de la cure de Bres-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sieux, de la chapelle de Soizon, du chapitre de Saint-Ruf, établi à la Côte-Saint-André.

1273. Extrait des registres de la société des Amis de la constitution, séante à Montélimar. Du 2 juin 1791. *Montélimar, Mistral.* In-8°, 7 p. (G.)

Discours de M. Boisset, président de la société des Amis de la constitution de Montélimar, à l'occasion de la réunion du 40e régiment ci-devant Soissonnois à cette société.

1274. Loi sur la répartition des trois cents millions de contribution foncière et mobilière pour l'année 1791. Donnée à Paris le 3 juin 1791, (enregistrée à Grenoble, le 6 juillet 1791). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère,* in-4°, 12 p. (M.)

Les principaux des contributions foncières et mobilières pour 1791, furent répartis ainsi, pour les départements suivants:

	cont. fonc.	cont. mobil.	total des deux contributions.
Hautes-Alpes.	728,500	168,800	897,300
Drôme.	1,684,800	376,500	2,061,300
Isère.	3.181,800	735.500	3,917,309

1275. District de Saint-Marcellin. Vente de biens nationaux. Du 3 juin 1791. A *Saint-Marcellin, chez* A. *Beaumont.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles du prieuré de Chevrières, des cures de Vinay et de Marcollin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1276. Opinion d'Antoine BRENIER-MONTMORAND, sur l'instruction publique, prononcée dans la séance des Amis de la constitution, à Saint-Marcellin, le 5 juin 1791. A *Saint-Marcellin, chez A. Beaumont, imp. des Amis de la constitution.* In-4°, 20 p. (G.)

Discours divisé en trois parties : 1° Objet de l'instruction publique ; 2° Effets de l'instruction publique ; 3° Application particulière à Saint-Marcellin.

1277. Arrêté du Tribunal du Buis. Du 8 juin 1791. *S. l. n. d.* in-12, 3 p. (V.)

Interdisant aux membres du tribunal de recevoir chez eux les plaideurs, ou d'accepter des communications écrites.

1278. Etat de situation de la garde nationale du district de Grenoble (8 juin 1791). *Grenoble, J. M. Cuchet, imp.*, in-4°, 4 p. (tiré à 225 exempl.)

1279. Arrêté du directoire du district de Grenoble. Du 8 juin 1791. Signé: AMAR, vice-président, RÉAL, BELLUARD, ALLEMAND, F. ROYER, HILAIRE, GAUTIER, etc. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère,* in-4°, 4 p. (tiré à 500 exempl.) (C.)

Autre édition, in-f° placard (tirée à 225 exempl.)

Concernant le recouvrement de la contribution patriotique.

1280. Instruction du directoire du département de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Isère, relative à la convocation des assemblées primaires et à la nomination des électeurs. Signée : AUBERT DU BAYET, président ; PUIS, vice-président ; AMAR, ROYER, BRAVET, VALLIER, etc. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 3 p. (I.)

Autre édition, in-f° placard. (C.)

Engage les citoyens « à choisir des électeurs amis de la liberté et de la patrie afin qu'ils puissent nommer des députés éclairés, dignes de la nation. »

1281. Convocation des assemblées primaires. De la part des maires et officiers municipaux, en suite de la lettre de M. le procureur syndic du district de Grenoble, du 4 du présent mois. Fait à Grenoble, le 11 juin 1791. *Grenoble, Cuchet,* in-f° placard. (G.)

L'ouverture des assemblées primaires se fera à Grenoble le 20 de ce mois. Ces assemblées ont pour objet de nommer de nouveaux électeurs qui se réuniront ensuite le 1er juillet, pour procéder à l'élection des députés à la première législature, etc.

1282. Société des Amis de la constitution de Montélimar. Détails de ce qui s'est passé relativement au quatriement *(sic)* régiment d'artillerie, ci-devant Grenoble, et au quarantième régiment, ci-devant Soissonnois, où l'on a joint les procès-verbaux et autres pièces relatives au départ de cinq officiers du régiment de Soissonnois. Du 11 juin 1791. A *Mon-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

télimar, chez Mistral, imprimeur de la société des Amis de la constituton. 12 p. (G.)

« Le 4e régiment d'artillerie en résidence à Valence, jouit de la réputation la mieux méritée, au sujet de ses sentiments patriotiques, de son attachement à la constitution, et à la loi, dont rien n'a jamais été capable de le détourner.

« Le 40e régiment, en garnison à Montélimar, sans cesse surveillé par des officiers qui paroissoient en général ne pas aimer la révolution et qui éloignoient les soldats de tout ce qui pouvoit tendre à les éclairer, vivoit sequestré des citoyens patriotes de cette ville. Un détachement du 4e régiment d'artillerie fut envoyé de Valence à Montélimar avec cinq pièces de canon, pour être à portée de se transporter sur les limites du Comtat. Un incident relatif à des cartouches que le commandant de Soissonnois voulut exiger du détachement, alarma le patriotisme de ces gens, et il naquit de là un nuage entre les deux corps qui fut bientôt dissipé. » Quelques jours après, les soldats du 40e régiment furent autorisés à assister aux reunions de la société des amis de la constitution à Montélimar... et les deux régiments furent bientôt animés des mêmes sentiments patriotiques. — Suit un discours de M. Vondière, musicien du 40e (du 11 juin 1791) au sujet de la réunion fraternelle des deux corps...

1283. Discours adressé à la société des Amis de la constitution de Montélimar au nom du 40e régiment d'infanterie, ci-devant Soissonnois, par M. Vondière, musicien audit régiment. *S. d.* (1791) A *Montélimar, chez Mistral, imp. de la société des Amis de la constitution*, in-8°, 7 p. (G.)

« Avec quelle satisfaction nous nous sommes vus comblés des marques éclatantes de votre amitié ! Amitié précieuse, qui nous promet cette paix douce et rare dont nous avons goûtés les délices au sein de vos murs... Oui, citoyens, nous nous rappelons avec enthousiasme l'instant heureux qui nous joignit à vous... Nous jurons d'être à jamais dévoués aux lois, fidéles à nos devoirs, soumis à nos chefs, et amis des habitants de Montélimar.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1284. Loi relative à la répartition des cent mille soldats auxiliaires. Donnée à Paris le 12 juin 1791. (Enregistré à Grenoble le 11 juillet 1791). *A Grenoble, de l'imp, de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 10 p. (M.)

Tableau de répartition des auxiliaires par département décrété par l'Assemblée nationale

Noms des départem.	Nombre de districts	Nombre d'hommes à fournir	
		Par district	Par départem.
Isère	4	200	800
Hautes-Alpes	4	100	400
Drôme	6	100	600
	14	400	1.800

1285. Loi relative aux gratifications et récompenses dues aux personnes qui ont donné des preuves de bravoure dans l'affaire de Nancy et au siège de la Bastille. Donnée à Paris le 17 juin 1791. (Enregistrée à Grenoble le 18 juillet 1791). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 8 p. (M.)

Suit la liste de ceux qui sont reconnus pour avoir donné des preuves de courage et de bravoure au siège de la Bastille. On y trouve le Dauphinois Pierre-Joseph LAUGIER.

1286. Loi relative à la distribution d'une somme de deux millions six cent mille livres entre les départements, et pour les causes y énoncées. Donnée à Paris le 19 juin 1791, (Enregistrée à Grenoble, le 27

EFERUS - Recherches & Classification numériques

juin 1791). *A Grenoble, chez J. Cuchet, imp. du département de l'Isère,* in-4°, 8 p. (M.)

Le département de l'Isère recevra la somme de 50,000 liv. pour la continuation des digues contre les rivières et les torrents.

1287. Adresse de l'Assemblée nationale aux Français, décrétée dans la séance du 21 juin 1791, et répandue par les soins de la Société des Amis de la Constitution de la ville de Romans.

Suit l'adresse extraite du *Journal des Débats* n° 763. A *Romans, de l'imp. de L. Martigniat, imp. de la Société des Amis de la Constitution, s. d.* (1791). in-8°, 8 p.

1288. Lettre sur la Constitution civile du clergé (par l'abbé Reymond). A *Vienne, de l'imp, de la Vve Vedeilhié.* 21 juin 1791, in-8°, 43 p. (G.)

Lettre adressée à Monsieur... L'abbé Reymond donne son opinion sur la constitution civile du clergé, et examine : 1° ce qu'était le clergé dans le premier âge de l'Eglise ; 2° si la réforme du clergé tient au dogme; 3° si la nation peut remplacer les fonctionnaires publics qui refusent de prêter serment. Vienne, le 21 juin 1791.

1289. Grenoble, 24 juin 1791 à minuit. Monsieur, lettre à MM. les officiers municipaux de... Signée : Les administrateurs composant le directoire du département de l'Isère : Aubert du Bayet, président, Vallier, Royer, Aman, Boissieu, Roux, Bravet, Gautier, procureur général syndic, Du-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

PORT, secrétaire. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. n. chif. (M.)

Ils annoncent que le roi, la reine, le dauphin et Madame ont été arrêtés à Varennes.

« Nous nous empressons, Messieurs, de vous faire parvenir de la manière la plus prompte, une nouvelle aussi satisfaisante pour les bons citoyens et les vrais patriotes. »

1290. Proclamation du tribunal du district de Grenoble. 24 juin 1791. *Grenoble, Allier*, in-f° placard (G.)

Sur « L'enlèvement » du roi et de la famille royale.

1291. Arrêté des citoyens de Loriol (juin 1791). *Montélimar, Mistral*, in-8°, 3 p. (V.)

Au sujet de l'enlèvement du roi.

1292. Avis du directoire du département de la Drôme. Du 24 juin 1791. Signé : DESJACQUES, vice-président. *Valence, Aurel*, in-f° placard, 2 col. (G.)

« Les ennemis de la Patrie viennent d'enlever le roi et sa famille... Que chacun de nous continue à respecter les lois et à se soumettre à leur empire. Amis de l'ordre, montrons que nous sommes dignes de cette constitution sublime, faite pour les hommes sages qui ne veulent que la liberté, l'égalité et la paix. »

1293. Lettre circulaire des membres de la Société des Amis de la Constitution établie à Grenoble. Du 24 juin 1791. Aux membres des sociétés des Amis

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la Constitution. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. n chif. (G.)

Au sujet de la correspondance par la voie de la poste pour laquelle il faut éviter de la rendre trop dispendieuse. Sig. autog. DUMOLARD, président, POUDRÉ et SILVY cadet.

1294. Adresse du directoire du département des Hautes-Alpes à tous les citoyens du département. — A Gap, en directoire le 25 juin 1791. — Signée. PROVENÇAL, président ; CRESSY, AMAT, SAINTE-GUITTE, FANTON, MONYER DU BOURG, etc. A *Gap, chez J. Allier, imp. du dép. des Hautes-Alpes*, in 4°, 3 p. (A.)

Elle recommande aux administrations de district et aux municipalités de veiller au maintien du bon ordre et de la tranquillité publique, — invite les municipalités de s'occuper du recensement de leurs gardes nationales, etc.

1295. Vivre libre ou mourir. Extrait des registres de la Société des Amis de la Constitution de Saint-Marcellin. Signé : BRENIER MONTMORAND, président, BERRUYER DUBRUSSET, RODET, CLERC, IMBERT secrétaire. Du 25 juin 1791. A *St-Marcellin, chez A. Beaumont, imp. du district, du tribunal, de la municipalité et des Amis de la Constitution*, in 4°, 3 p.

Contenant la formule du serment.

1296. Lettre de la société des amis de la constitution de Saint-Marcellin, à la Société de Paris.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Saint-Marcellin, 26 juin 1791. Signée : BRENIER de MONTMORAND, président... A *Saint-Marcellin, chez A. Beaumont, imp, du district, du tribunal de la municipalité et des amis de la constitution*, grand in-f°, 4 p. n. chiff. (G.)

Il est question dans cette lettre : de l'enlèvement du roi. Du curé de Saint-Marcellin, (de LAGRÉE) prêtre réfractaire, décrété de prise de corps ; du serment renouvelé par les citoyennes de cette ville; enfin la Société adresse ses vœux et remerciements à la garde nationale de Varennes, à l'Assemblée nationale. « Sans cesse et jusqu'au dernier soupir, nous professerons la devise de nos frères de Paris, *vivre libres ou mourir*. Toujours nous suivrons le flambeau de l'Assemblée nationale; toujours, nous nous rallierons autour de la constitution. »

1297. Arrêté du département de l'Isère du 26 juin juin 1791. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère* in-f° placard. (G.)

Détails relatifs à l'arrestation du roi et de la famille royale à Varennes.

1298. Arrêté du directoire du département des Hautes-Alpes. (26 juin 1791) *Gap, Allier*, in-4° 4 p., (A.)

Indiquant le cérémonial pour célébrer la fête du 14 juillet.

1299. Les électeurs du département des Hautes-Alpes à Messieurs de l'Assemblée nationale. Sign. LABATIE fils, président ; SERRES, secrétaire. Gap le 28 juin 1791. A *Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes*, in-8° 6 p. (A. A.)

« Les électeurs du département des Hautes-Alpes assemblés,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

se sont permis de jurer tous sur l'autel de la patrie, que lorsque la loi les aura convoqués, quelque obstacle qui leur soit opposé, la force seule ou la mort pourront les empêcher de se réunir » etc.

1300. Adresse aux législateurs de la France, par les citoyens de Montélimar, rédigée par M. BOISSET, président de la Société des amis de la constitution de cette ville. *S. l. n. n. n. d.*, in-8°, 2 p. (G.)

« Les citoyens de Montélimar vous offrent leurs bras, disposez en pour la défense et le salut de l'empire, ordonnez et vous les verrez voler partout ou le danger de la chose publique les appellera »

Cette adresse a été reproduite dans un journal de l'époque à la date du 29 juin 1791.

1301. Le serment des citoyennes, ou les femmes patriotes. Discours prononcé à la Société des amis de la constitution de Grenoble, le 29 juin 1791, par Madame B....s (*Grenoble*), *chez J. Allier*, in-8°, 12 p. (G.)

Explique le rôle que les femmes doivent jouer dans la Révolution.

« Tremblez, femmes aristocrates! vous qui, quoique vivant parmi nous, partagez les sentiments anti-civiques de vos amants fugitifs! Nous vous connaissons, et vos criminelles intelligences ne seroient pas impunies!.....

Et vous, fausses dévotes! vous qui feignez de vous intéresser à la cause du ciel pour conserver vos anciens directeurs! Réveillez-vous, sortez de vos extases fanatiques... etc. »

1302. Arrêté du directoire du département des Hautes Alpes. 30 juin 1791. *Gap, J. Allier*, in-4°, 3 p. (A.)

Organisation de la garde nationale.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1303. Adresse des administrateurs du directoire du dép. des Hautes-Alpes à l'Assemblée nationale. 30 juin 1791. *Gap, J. Allier* 1791, in-4° 3 p. (A.)

Après l'affaire de Varennes.

1304. Extrait des registres de la municipalité de Vienne, du 2 juillet 1791. A *Vienne, de l'imprimerie de la Vve Vedeilhié*, in-4°, placard (V. V.)

Portant convocation des négociants de Vienne pour le 17 juillet à l'effet d'élire les juges qui doivent composer le tribunal de commerce conformément à l'arrêt du directoire du département, du 10 juin 1791.

1305. Procès-verbal de la séance de vingt-deux sociétés, tant des amis de la constitution que des surveillans, tenue à Valence, le 3 juillet 1791, in 4°, 6 p. (G.)

M. ROUVIÈRE, chevalier de Saint-Louis, administrateur du département de la Drôme a été proclamé président, il lit ensuite la formule du serment, l'assemblée demande par un mouvement spontané à prêter aussi celui ordonné par l'assemblée nationale les 11 et 13 juillet 1791. L'évêque du département (MARBOS) prononce un discours sur la constitution civile du clergé, la séance est terminé par une souscription patriotique dont l assemblée a demandé par acclamation l'impression.

1306. Discours servant de réponse à différentes objections faites aux quatre commissaires députés à la fédération patriotique tenue à Valence, département de la Drôme, le 3 juillet 1791.

Discours prononcé à Annonay, par J. J. KŒNIG

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et imprimé par ordre de la Société des amis de la constitution. *Annonay. S. d.* 1791, in-8°, 104 p. (B.-D.)

1307. Extrait des registres des délibérations du district de Valence, département de la Drôme. Séance du 8 juillet 1791. A *Valence de l'imp. de J.-J. Viret, imp. du directoire du district*, in-f°, placard sur 2 col. (C.)

Relatif au renouvellement de la moitié des administrateurs du département et du district. Suit l'arrêté du directoire du district qui fixe le tirage au sort de la moitié des membres de l'administration du district au jeudi 14 juillet.

1308. Délibération du conseil général de la commune de Montélimar, département de la Drôme. Du 10 juillet 1791. *Montélimar, Mistral.* 1791, in-4°, 4 p, (G.)

Discours de M. BAUTHEAC DE GRANVAL, maire, au sujet des impositions de l'année 1790, il prie de les payer de suite, il faut, dit-il, des ressources pour alimenter le trésor public.

1309. Mémoire présenté au temps, par M. GAUTHIER D'AUTEVILLE. A Paris, ce 13 juillet 1791, suivi d'une lettre de M. DUPORTAIL, ministre de la guerre. *Paris, C.-J. Gelé.* 1791, in-4°, 50 p. (G.)

Ce prévôt général de la maréchaussée raconte ses tribulations en Dauphiné, de la p. 24 à 49. Pièces justificatives, comprenant des lettres de M. de la TOUR-DU-PIN, de M. LAURRANS de CHARLY, de M. PIOCT, maire de Vienne, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1310. Arrêté du directoire du département des Hautes-Alpes, 13 juillet 1791 *Gap, J. Allier*, in-4°, de 4 p. (A.)

Répartition entre les quatre districts, du nombre de soldats auxiliaires à fournir par le département.

1311. Consigne générale pour la journée du 14 juillet 1791. A *Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes*, in-8°, 8 p. (A.)

Réunion sur la route de Provence, on ira chercher la bannière dans la salle du département. quatre gardes nationaux porteront à la suite de la bannière le relief de la Bastille, on se rendra au champ de la Fédération, une messe sera célebrée. Prestation de serment etc.



MÉDAILLE DE LA FÉDÉRATION DE GAP, 14 juillet 1791

Cette médaille, ovale et ornée d'une bélière, fut frappée en étain.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voici la description de ses deux faces :

HAUTES-ALPES
CONFÉDÉRATION
DES DISTRICTS
SOUS LA BANNIÈRE
DU DÉPARTEMENT.

Au-dessus, une foi ; le tout, dans une branche de chêne se repliant en forme de couronne.

Revers . un dragon national de Gap, escaladant les cimes des Hautes-Alpes et gravant, sur un roc isolé, le mot LIBERTÉ. Au bas, et à droite, la lettre T, (Initiale du nom du graveur. : Telmon). A l'exergue :

A GAP, LE 14 JUILLET
1791

(Collection de M. Amat, cliché communiqué par M. G. Vallier.)

1312. Procès-verbal de la confédération des gardes nationales du département des Hautes-Alpes, du 14 juillet 1791. Fait à Gap. Signé : PROVENSAL, président; CRESSY, FANTIN, SAINTE-GUITTE, FAURE, AMAT; MARTINON, NICOLAS, ALLEMAND, administrateurs du directoire du département; MOYNIER DU BOURG, procureur-général syndic. *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes.* 1791. in-4°, 6 p. (A. A.)

Tous les détachements des compagnies des gardes nationales, des troupes de ligne etc. se sont rendus à huit heures du matin

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur la route de Provence, à la droite de la porte Colombe. — Nomination de M. Pluet, officier, député du 75e régiment, ci-devant *Monsieur*, en qualité de commandant de la Fédération.

« Chaque confédéré portait à sa boutonnière, une médaille gravée par le sieur Telmon, citoyen artiste de la ville de Gap, qui a fait hommage de ses talents à la patrie. »

A neuf heures et demie, un détachement commandé par M. Souchon, de Chorges, s'est rendu au lieu des séances du directoire de département pour y recevoir la bannière, qui a été remise à M. Abel d'Antonaves, doyen des fédérés à Paris.

Célébration de la messe, par Caseneuve évêque des Hautes-Alpes et prestation de serment. Discours de M. Provensal, banquet, bal public, feu d'artifice etc.

1313. Discours prononcé par le maire d'Embrun. en présence du 93e d'infanterie et de la garde nationale d'Embrun, assemblés le 14 juillet 1791. *Embrun, P. L. Moyse*, in-4°, 3 p. (A.)

1314. Extrait du registre des délibérations du district de Grenoble, portant délégation aux municipalités du ressort, pour surveiller la jouissance des acquéreurs des domaines nationaux, Du 14 juillet 1791. *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4°, 3 p. (G.)

1315. Position de la France au 16 juillet 1791. *S. l. n. d. (Grenoble*, 1791,) in 8°.

L'auteur menace de l'attaque des princes étrangers si les *Etats-Généraux* ne reviennent pas sur leur constitution.

Cette brochure, imprimée à Grenoble, a été brûlée dans presque toutes les communes « à la Mure on ne l'a pas brulée, mais on en a fait un autre usage qu'on nous dispensera de rapporter. »

Voir le *Journal patriotique de Grenoble*, 2e année, n° 76, 12 août 1791.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1316. Délibération du conseil général de la commune de Montélimar, département de la Drôme, du 18 juillet 1791. *Montélimar, Mistral* 1791, in-4°, 4 p. (V.)

Discours de M. Bautheac de Granval, maire, il invite les contribuables à verser dans le plus court délai la moitié de leurs impositions de 1790.

1317. Tableau des contributions foncières et mobilières du département de l'Isère ainsi que ses charges et de celles des quatre districts pour l'année 1791. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère* (19 juillet 1791), in-4°, 14 p. et un tabl. (I.)

1318. Loi relative à la liquidation de l'office de premier président de la ci-devant chambre des comptes de Grenoble. Donnée à Paris le 20 juillet 1791. (Enreg. à Grenoble le 27 août 1791) A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 3 p. (M.)

Autre édition in-f° placard.

L'Assemblée nationale instruite par son comité de judicature, qu'il n'existe aucun acte authentique d'acquisition ou de partage entre co-héritiers de l'office de 1er président à la ci-devant chambre des comptes de Grenoble, décrète que cet office sera liquidé, conformément à l'évaluation qui en a été faite en 1771.

1319. Loi relative à la défense des frontières. Donnée à Paris le 29 juillet 1791. (Enreg. à Greno-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ble le 13 août 1791) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du départemént de l'Isère.* in-4°, 8 p. (M.)

Autre édition in-f° placard.

Cette loi décrète qu'il sera mis sur le champ, en activité 97.000 hommes de gardes nationales, elles seront distribuées : 5e division. De Belley à Entrevaux sur le Var. Huit mille hommes fournis par les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes et de la Drome.

1320. La société des amis de la constitution séante à Grenoble, convaincue de la vérité des réflexions renfermées dans l'adresse suivante, a délibéré de la faire imprimer à ses frais, et distribuer en abondance dans le département de l'Isère.

Délibération signée : Bourguignon-Dumolard, président, Dumolard, Urbain la Roche, Helie, Fantin.

Adresse de la société des amis de la constitution séante à Ruffec, à MM. les électeurs du district, sur le choix des députés à la législature. *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur de la Société des amis de la constitution. S. d.* (août 1791) in-4°, 4 p. (M.)

1321. Arrêtés du directoire du département de l'Isère, relatifs aux gardes nationales volontaires destinées à la défense des frontières. Extrait du procès-verbal du lundi, 18 juillet 1791, suivi de l'extrait du procès-verbal du directoire du département

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'Isère, du lundi 1er août 1791, après-midi. *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4°, 4 p. (G.)

Autre édition in-f° placard.

Arrêté qui nomme MM. MARCEL, maréchal de camp et officier municipal de Grenoble, MALLEIN-la-RIVOIRE, aide-major, et BIZANNET, sous-aide major de la garde nationale de la dite ville pour procéder à la formation des gardes nationales qui doivent être fournies par le département de l'Isère. Le directoire adjoint aux 3 commissaires ci dessus 1° M. d'IZOARD, maire de Grenoble, M. GUILLERMIN, administrateur du département, résidant à Vienne, M. CHARAVEL de l'Isle, officier du génie, retiré et résidant à Grenoble. M. PIN, maire de Saint-Marcellin, M. VARNET, administrateur du district de la Tour-du-Pin.

1322. Règlement provisoire pour le service des gardes nationales. *Grenoble, Cuchet*, in-4°, 8 p.

C'est un règlement rédigé par le ministre de la guerre Dupertail.

1323. Loi relative à la distribution de la monnaie de cuivre et de celle qui proviendra de la fonte des cloches. Donnée à Paris, le 6 août 1791. (Enreg. à Grenoble le 23 août 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 8 p. (G.)

Voici la proportion dans laquelle nos départements durent participer au produit de la fabrication des espèces de cuivre :
Monnaie de Lyon : Isère 3 vingtièmes.
Monnaie de Montpellier : Drôme 3 vingtièmes.
Monnaie de Montpellier : Hautes-Alpes 1 vingtième.

1324. Domaines nationaux en vente. District de la Tour-du-Pin. De par les administrateurs composant le directoire du département de l'Isère (du 6

EFERUS - Recherches & Classification numériques

août 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.*, in-f°, placard sur 2 col. (I.)

Domaine de Baix et bois de BURNOUD dépendant de la ci-devant chartreuse de Salettes.

1325. Première affiche. Avis au public. De par les administrateurs du directoire du district de Grenoble et ensuite de la délibération du 7 de ce mois. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f° placard (C.)

Suit cet avis dans lequel on lit: le public est averti que le undi 5 sept. 1791, il sera procédé à la vente du mobilier des monastères supprimés dans la ville de Grenoble et l'étendue du district.

1326. Tableau de toutes les charges et impositions à supporter par le département. *Cuchet. imp. du département place Saint-André,* in-4°.

V. journal patriotique de Grenoble, 2e année n° 75, 9 août 1791.

1327. Déclaration de Mgr de Leyssin, archevêque d'Embrun (10 août 1791.) *Paris Guerbart*; in-8°, 4 p. (T.)

1328. Affiches patriotiques du district de Vienne

Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci.

HORACE.

Vienne, Joseph Labbe, juillet 1791.-1800. In-8°.

Ce journal prit ensuite le titre de : *Annonces et avis divers de la ville de Vienne.* Il paraissait deux fois par semaine par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

demi-feuille in-8° et contenait les annonces judiciaires, les annonces de biens à vendre ou à louer, les prix des grains, etc., plus un extrait des séances des assemblées politiques, et un bulletin des nouvelles intérieures et extérieures.

Les Affiches prirent plus tard le titre de: *Affiches patriotiques de Vienne, département de l'Isère.* La variation et le discrédit des signes monétaires occasionnaient de si frequentes *vicissitudes dans le prix d'abonnement a ce journal*, que l'éditeur, en l'an IV, fut obligé d'insérer l'avis suivant :

« Le prix d'abonnement sera, pour l'année, d'un bichet de blé, ou « sa valeur en numéraire, ou autres marchandises ou denrées, et « de la moitié du bichet ou de la valeur pour six mois. Les paie- « ments s'effectuent ordinairement d'avance ; mais ceux faits « par un bichet de blé pourront ne s'acquitter qu'à la récolte de « chaque année, il n'est aucun cultivateur qui puisse se refuser « à ce mode de paiement, que plusieurs de nos abonnés ont « adopté. »

Il existe une collection, peut-être unique, de ce journal dans la bibliothèque du marquis de Bérenger, à Sassenage.

1329. Règlement de la Société des Amis de la constitution de Romans, département de l'Isère. Du 14 août 1791, in-8°.

Ce règlement a été rédigé par Marc-Antoine JULLIEN.

1330. Grenoble, le 15 août 1791. Lettre du procureur syndic du district de Grenoble (Hilaire). A Monsieur... électeur du canton de... *S. l. n. n.*, in-4°, 2 f. (G.)

Lettre de convocation pour nommer les députés au corps législatif. L'Assemblée se tiendra dans l'Eglise des ci-devant Jacobins, à 9 h. du matin.

1331. Extrait du procès-verbal des Amis de la Constitution de Romans. Du mercredi 17 août 1791,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'an troisième de la liberté. A *Romans, de l'imp. de L. Martigniat, imp. du directoire du district.* In-f° 3 p. n. chif. (G.)

Discours de M. Marc-Antoine JULLIEN père. Il demande que la Société de Romans reste inviolablement attachée à la Société mère des Jacobins de Paris. « Nous ne reconnaitrons, dit-il, jamais d'autres guides, tant qu'ils seront eux-mêmes guidés par l'amour de la liberté et de l'égalité, qui sont l'essence de notre Constitution. »

1332. Montélimar, le 20 août 1791. Lettre de M. le procureur syndic du district (PELLAPRA). A M..., électeur du canton de.... *S. l. n. n.*, in-4°, 2 f. (G.)

Convocation pour procéder, dans l'église principale, à l'élection de plusieurs cures dont les places sont vacantes par le refus de prêter le serment.

1333. Embrun 22 août 1791. Circulaire de l'Evêque aux ecclésiastiques. *S. l. n. d.*, in-4° 3 p. (A.)

Relative au séminaire diocésain.

1334. Grenoble le 23 août 1791. Circulaire du procureur général syndic du département de l'Isère (ROYER). Instruction du directoire du département de l'Isère, relativement à la franchise des lettres et paquets qui lui sont adressés. Fait et arrêté en directoire le 23 août 1791. Signée; AUBERT DU BAYET, président ; PUIS, vice président ; AMAN, ROYER, VALLIER, BOISSIEU, BERGERON, ROUX, BRAVET,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

GAUTIER, procureur général syndic, DUPORT; secrétaire. *S. l. n. n.*, in-4°, 4 p. (I.)

La circulaire du proc. général syndic est relative à l'état de répartition des 97,000 gardes-nationales destinées à la défense des frontières dans lequel le département y est compris pour 2870 hommes.

1335. District de Saint-Marcellin. Vente de biens nationaux. (Adjudication le 23 avril 1791.) A *Saint-Marcellin, chez* A. *Beaumont, imp. du district, du tribunal et de la municipalité.*, in-f°, placard sur 2 col. (I.)

Biens de l'abbaye de Laval, du prieuré de la Murette, immeubles de la chapelle Sainte Anne dans l'église de la Murette, de la chapelle Saint-Claude et Saint-Blaise fondée à l'église de Tullins. Chapelle appelée de Saint-Ferréol située sur Chatte.

1336. Tableau des noms de Messieurs les électeurs à l'Assemblée électorale de Valence. 25 août 1791. *Valence, P. Aurel, S. d.* in-8°, 16 p. (B.-D.)

1337. Opinion présentée à l'Assemblée électorale de Grenoble, le 27 août 1791 par ROBIN, électeur de la ville de Bourgoin. *S. l.* in-4°, 1 p. (G.)

Au sujet de la nécessité de faire un bon choix pour la nouvelle législature. « On assure, dit-il, qu'il y a parmi les électeurs eux-mêmes, un nombre prodigieux de prétendants au titre de député à la législature. Cela fait frémir. »

1338. Discours adressé à l'Assemblée électorale du département de la Drôme séante à Valence, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prononcé dans une assemblée des Amis de la Constitution de la dite ville, le 30 août 1791, par Marc-Antoine JULLIEN, électeur du Bourg-du-Péage. *A Valence, chez Pierre Aurel, imp. du département de la Drôme*, in-8°, 12 p. (C.)

Discours violent contre le roi et la royauté.

1339. Opinion de M. GUILLERMIN, notaire à Vienne, sur le partage des communaux. Prix 4 sous. A *Vienne, de l'imp. de J. Labbe. S. d.*, (sept. 1791, in-8°.

1340. Discours à l'assemblée électorale du département de la Drôme, séante à Valence, le 3 septembre 1791, par Jean-Antoine PAULET, électeur du canton de Châteauneuf, de Mazenc district de Montélimar. *S. l.*, in-4°, 1 p. (G.)

Réimprimé dans la *Revue du Dauphiné* T. V. p. 17.
« Nous voici donc, Messieurs, sur l'autel de la patrie, brûler au flambeau de la constitution, où nous avons juré de choisir des législateurs les plus dignes de la confiance. »

1341. Déclaration des principes et du but de la société des Amis de la constitution établie à Briançon, le 4 septembre 1791. *Gap, J. Allier* 1791, In-8°, 10 p. (A.)

1342. Etat des cures à remplacer dans le district de Grenoble, et qui sont vacantes par mort, démission ou refus de prêter le serment pur et simple.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Liste des administrateurs sortis par le sort, du directoire, 2° de l'administration. Grenoble, 7 sept. 1791. Signé : HILAIRE. *S. l. n. n.* (*Grenoble, Cuchet*), in-4°, 3 p. non chiff. (G.) (200 exempl.)

1343. Procès-verbal de l'assemblée électorale du district de Saint-Marcellin, département de l'Isère, tenue dans l'église paroissiale de la même ville. Le 11 sept. 1791 et jours suivants. Contenant la nomination à 5 cures vacantes, l'élection du supplément du tribunal et le remplacement des places du directoire et de l'administration vacantes par le sort ou par démission. *Saint-Marcellin, Beaumont* 1791, in-4°, 45 p. (C.)

1344. Grenoble, 12 septembre 1791. Lettre circulaire des administrateurs composant le directoire du district de Grenoble (AMAR, RÉAL, BELLUARD, ALLEMAND, HILAIRE, GAUTIER) à MM. les maires et officiers municipaux, par laquelle ils demandent un état détaillé de la population de chaque paroisse. *S. l. n, n.*, in-4°, 2 p. non chiff. (M.)

1345. Loi relative aux courriers de la poste aux lettres. Donnée à Paris, le 12 sept. 1791. (Enregis. à Grenoble le 12 oct. 1791). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 7 p. (M.)

A compter du 1er janvier 1791, il y aura de Lyon à Grenoble,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par Bourgoin, six courriers de départ et six d'arrivée par semaine.

1346. Lettre du roi portée à l'assemblée nationale par le ministre de la justice le 13 septembre 1791. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère*, in-4°, 4 p. (G.)

Lettre par laquelle le roi accepte l'acte constistutionnel, elle est suivie de la lettre du ministre de l'intérieur (de Lessart) au directoire du département de l'Isère. Du 14 sept. 1791, par laquelle il annonce que le roi a accepté la constitution. Enreg. à Grenoble, le 17 sept. 1791.

1347. Lettre adressée à MM. les électeurs du district de Vienne, par M. POUCHOT, évêque du département de l'Isère. Du 1 septembre 1791. *S. l. n.* n. in-8°, 5 p. (G.)

« L'intérêt de la religion et de la patrie vous réunit dans ce moment pour élire vous-même vos pasteurs. Avant de commencer vos travaux, permettez à mon zèle de vous présenter quelques réflexions utiles...

Vous choisirez sans doute des ministres véritablement amis à la constitution... Eloignez ces ecclésiastiques, qui, sous le voile du patriotisme, cachent des mœurs dépravées... Le vrai patriotisme suppose des vertus. »

1348. Convocation des citoyens actifs de l'arrondissement occidental de la ville de Grenoble, pour l'élection d'un juge de paix. Du 16 sept. 1791. *Grenoble, Cuchet,* in-f° placard sur 2 col. (G.)

Les citoyens actifs de l'arrondissement occidental sont invité à se réunir en assemblées primaires dans les sections ci-après désignées, lundi 26 du présent mois de septembre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La première est connue sous le nom de section de la place St-André. Le lieu de son rassemblement est la salle du concert.

2° Section du quai. Le lieu de son rassemblement est l'église des ci-devant Augustins.

3° Section du collège. Se réunit en l'église des ci-devant dominicains.

1349. Séance du 19 septembre 1791 des électeurs du district de Montélimar, pour la nomination des curés, avant la signature du procès-verbal. *S. l. n. d.* in-4°, 4 p. non chiff. (G.)

Les électeurs du district de Montélimar réclament l'exécution du traité souscrit à l'assemblée électorale de Chabeuil, au sujet de l'alternat des assemblées électorales et le siège d'un tribunal criminel. Ils prient M. Menuret, médecin, d'interposer ses bons offices, et de réunir tous ses efforts auprès du corps législatif.

1350. Extrait des registres de la municipalité de Saint-Marcellin, département de l'Isère. Du 24 sept. 1791. *A Saint-Marcellin, chez A. Beaumont, imp. du district et de la municipalité*, in-4°, 11 p. (G.)

Discours de M. VIGNON, procureur de la commune. La municipalité de Saint-Marcellin adhère de nouveau à la constitution décrétée par l'assemblée nationale. P. 7: déclaration des députés du Dauphiné, envoyée à la municipalité de Saint-Marcellin par le sieur LABLACHE, 18 sept. 1791. — « Nous réservons tous les droits de la province du Dauphiné, dont nous avons l'honneur d'être représentants. (C'est une protestation anti-constitutionnelle.) Suit la lettre des officiers municipaux de Saint Marcellin à M. le président de l'assemblée nationale du 24 septembre 1791.

1351. Arrêté du département de l'Isère du 28 sept. 1791. *Grenoble, Cuchet, s. d.*, in-4° 3 p. (I.)

Création d'une caisse d'échange à Grenoble, qui s'ouvrira le 1er octobre 1791.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1352. Proclamation du roi. Du 28 septembre 1790, suivie de l'arrêté du directoire de l'Isère qui en ordonne l'exécution, le 11 octobre 1791. *Grenoble, Cuchet, S. d.*, in-4°, 4 p. (M.)

Le roi accepte la Constitution.

1353. Loi sur l'administration forestière, donnée à Paris le 29 sept. 1791. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet imp. du départ. de l'Isère*, in-4°, 52 p. (M.)

Dans les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, il y aura un conservateur, et les inspecteurs seront au nombre de onze.

1354. Discours prononcé par le roi dans l'Assemblée nationale, le 30 septembre 1791. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 2 p. n. chiff. (M.)

Discours prononcé à la fin de la session de l'Assemblée.

1355. Bouquet civique. Des vérités intéressantes ne sont jamais des répétitions inutiles. (*S. l. n. d.*, (Grenoble sept. 1791) in-8°, 8 p. (M.)

« En prenant la plume, mon but était de présenter un bouquet civique aux citoyens qui travaillent au bonheur de la patrie... aurois-je perdu mon plan de vue, en faisant le tableau comparatif de l'Empire français ? Non sans doute, montrer à l'homme le bien qu'il a fait c'est en le félicitant, ne pas lui cacher ce qui lui reste à faire. »

1356. Adresse à l'Assemblée nationale. Messieurs,... Signée : Les membres du directoire du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

département de la Drôme. DESJACQUES, vice-président, PEY, DOCHIER, ROUVIÈRE, MILLERET, SIBEUD, POUDREL, BRUN, AYMÉ. *S. l n. d.* (Sept. 1791). In-4°, 3 p. n. chif. (G.)

Représentation sur la modicité du traitement futur des membres des départements et districts. --- Demandent d'être remboursés des frais que leur a causé leur déplacement pour la formation du département.

1357. Département de l'Isère. Compte rendu au Conseil d'administration par le directoire du département de l'Isère (dans la séance tenue à Grenoble en 1791), le 1er octobre 1791. A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp, du dép. de l'Isère.* MDCCXCII. (1792), in-4° 68 p.; 8 p. n. chif. et 4 tableaux.

1358. Discours civique prononcé devant le peuple du canton de la Roche des Arnauds, dép. des Hautes-Alpes, le 2 octobre 1791, par M. CHAIX, curé de Baux. *Se vend chez les demoiselles Garnier, près l'hôtel de ville, à Gap*, in-8°, 11 p. (A.)

Avec une adresse aux élus du 29 août 1791, au corps législatif.

1359. Extrait du registre des délibérations du directoire de district de Montélimar. Du 3 oct. 1791. Signé : MORAL, vice-président, PIALLA, BARNOIN, administrateurs, PELLAPRA, proc. syndic, AYMÉ, secrétaire. *A Montélimar, chez Mistral, imp. du district*, 1791, in-4°, 12 p. (G.)

Relatif à la répartition du principal des contributions foncières

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et mobilières. Suit un tableau intitulé : *Etat des impositions directes supportées en 1790 par les communautés du district de Montélimar.*

1360. Observations adressées par le directoire du district aux municipalités de son ressort, sur la différence qui existe entre les contributions directes qu'ont payé les citoyens en 1790, et celles qu'ils seront tenus d'acquitter pour 1791. Du 4 octobre 1791. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère (1791)*, in-4°, 8 p. (M.)

1361. Arrêté du directoire du département de l'Isère (5 oct. 1791). *Grenoble, chez Cuchet, imp.*, in-4°, 3 p. (l.)

Relatif aux fournitures des habillements et équipements des gardes nationales du département.

1362. Contribution foncière. Grenoble le 6 oct. 1791. Vous avez reçu, Monsieur, dans son temps, la loi du 1er avril 1790, concernant la contribution foncière... circ. signée : AMAR, vice-président, RÉAL, Hilaire, GAUTIER. *S. l. n. n.*, in-4° 3 p. (M.)

Instructions relatives à l'assiette des contributions foncières et mobilières.

1363. Arrêté du directoire du département de l'Isère. Du 6 oct. 1791. *Grenoble, chez Cuchet, S. d.* in-4° 2 p. (G.)

Echange des assignats de cinq livres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1364. Arrêté du directoire du département de l'Isère relativement aux coupons d'intérêts séparés des assignats créés par les décrets de l'Assemblée nationale, des 16 et 17 avril 1790. Du 11 octobre 1791. *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.*, in-4° 3 p. (I.)

1365. La constitution française présentée au roi par l'assemblée nationale, le 3 septembre 1791 et acceptée le 14 du même mois. *A Gap, chez Allier, imp. du département des Hautes-Alpes* 1791, in-12, 116 p. et 4 p. table (G.)

Autre édition. A *Gap, chez J. Allier*, in-4°, 72 p. (A. A.)

P. 113. Arrêté du directoire du département des Hautes-Alpes du 13 octobre 1791. Discours du procureur général syndic M. MOYNIER-du-BOURG, suivi de l'arrêté, par lequel les officiers municipaux de Gap proclamèrent solennellement la constitution, le 16 octobre courant etc. signé: CRESSY, vice-président, SAINTE-GUITTE, MARTINON, PROVENSAL, CARLE, MOYNIER-DU-BOURG.

1366. Proclamation du roi concernant les émigrations. Du 14 octobre 1791. (et) Lettre écrite le 17 octobre 1791 au directoire du département de l'Isère par M. de LESSART, ministre de l'intérieur, le priant de la faire réimprimer pour l'envoyer aux districts et à toutes les municipalités. (Enregist. à Grenoble le 21 octobre 1791) *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 4 p. (M.)

1367. Arrêté du directoire du département de l'Isère, du 16 octobre 1791. Extrait des registres des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

délibérations du district de Grenoble. *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp.*, in-4°, 6 p. (100 exempl.) (I.)

Le journal patriotique de Grenoble n° 104, avait publié des plaintes contre le sieur BERTHIER, receveur du district; après vérification faite, il fut déclaré que les imputations d'*agiotage* étaient dénuées de tout fondement et calomnieuses.

1368. Compte de la gestion du directoire du district de Valence au conseil, conformément à l'article XXIV de la section 11 des lettres patentes du roi du mois de janvier 1790. 17 octobre 1791. *Valence, Viret*, in-f°, 11 p. (G.)

1369. Compte-rendu par les membres du directoire au conseil administratif du district de Crest, le 24 octobre 1791. *Valence, Viret. S. d.*, in-f°, 7 p. (B.-D.)

1370. Pétition que présente au corps législatif M. GAUTHIER-D'AUTEVILLE ci-devant prévôt général des maréchaussées du Dauphiné, contre les abus ministériels et les prévarications odieuses de MM. de la TOUR-DU-PIN et DUPORTAIL, ministres de la guerre (*Se trouve chez Guerbart. imp. lib. rue Dauphine.*) *S. l. n. d.*, in-4°, 8 p.

Cette pétition ne porte pas de date, une note Mste de l'exempl. de la coll. de M. Chaper indique qu'elle fut distribuée le 24 octore 1791, à 800 exempl.

1371. Arrêté du directoire du département de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Isère, du 27 octobre 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 3p. (l.)

Relatif au rassemblement des gardes nationales volontaires ; élection des officiers, etc.

1372. Lettre circulaire du procureur syndic du district de Grenoble, (HILAIRE) aux officiers municipaux. Grenoble, le 28 octobre 1791. *S. l. n. n. (Grenoble, Cuchet,)* in-4°, 4 p. n. chif. (350 exempl.) (G.)

Relative au renouvellement de la moitié des officiers municipaux et notables des municipalités.

1373. Arrêté du directoire du département de la Drôme. Du 29 octobre 1791. *Valence*, V*iret*, in-f°, in-plano, à 2 col. (G.)

— Au sujet du recouvrement des sommes offertes pour « l'entretien des gardes nationales volontaires, qui se sont vouées à la défense de la patrie. »

1374. Lettre circulaire du proc., syndic du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités. Du 29 octobre 1791. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. n. chif. (G.)

Au sujet de la perquisition des immeubles nationaux, demande des renseignements le plus tôt possible.

1375. Procès-verbal de la session de l'assemblée administrative du district de Romans, tenue en cette ville du 15 au 29 octobre 1791. *Romans, Louis Martigniat.* M D C C L X X X X in-4°, 48 p. (G.)

Ventes de terriers et des effets mobiliers des couvents, — Sur 109 fonctionnaires publics ecclésiastiques, 6 seulement ont refusé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de prêter le serment prescrit par la loi. — Ateliers de charité - Rapport sur le régime des hopitaux du district. Routes à ouvrir et à réparer etc.

1376. Département de la Drôme, compte de la gestion du directoire du département de la Drôme du 7 août au 1er novembre 1791. A *Valence, de l'imp. de Jean-Jacques Viret, imp. du département de la Drôme*, in-4°, 35 p. (G.)

Situation du département — Etat sommaire de toutes les dépenses publiques du département de la Drôme -- Dépense des administrations de districts et de leurs directoires. Travaux publics.....

1377. Lettre circulaire des administrateurs composant le directoire du district de Grenoble (AMAR, RÉAL, BELLUARD, etc.) aux officiers municipaux. Grenoble, le 3 nov. 1791. *Grenoble, Cuchet. S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. non chiff. (250 exempl.) (G.)

Relative au renouvellement des municipalités.

1378. Lettre circulaire, de l'assemblée administrative du district de Grenoble, aux municipalités et aux citoyens de son ressort. Du 11 novembre 1791, concernant les contributions foncière et mobilière. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 8 p. (1000 exempl.) (G.)

1379. Procès-verbal de la seconde session du conseil du département de l'Isère tenue à Grenoble en 1791 (25 nov. 1791. *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère, 1792*, in-4°, 246 p. (G.)

Cette pièce rare est très importante pour l'histoire locale.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Réunion du 15 nov. 1791, au 1er étage de la maison commune. Puis, président d'âge remet la séance au lendemain, attendu l'absence de MM. de Vienne qui ne pouvaient arriver que le 16, en raison des mauvais chemins. 16 nov. — dans la grande salle au 1er étage de la maison commune où l'assemblée administrative a établi ses séances publiques. Prestation du serment civique. Election du président M. Falquet-Planta. Bannière donnée par la commune de Paris. 17 nov. Division de l'assemblée en trois bureaux, remise du drapeau à un bataillon des gardes nationales de Grenoble destiné à la défense des frontières, et sur le point de partir, etc.

1380. Etat des dettes et de l'avoir de la commune de Vienne, le 16 novembre 1791. A *Vienne de l'imp. de la veuve Vedeilhié*, in-4°, 9 p. (V. V.)

1381. Procès verbal des séances de l'administration du département de la Drôme, session ouverte le 15 novembre 1791, et close le 16 décembre suivant. *Valence, Viret 1791*, in-4°, 137 p. G.

Discours de M. Sibeud, de M. Aymé, procureur général syndic, etc. (curieux mémoire pour l'histoire du départ. de la Drôme).

1382. Loi portant correction de l'erreur qui s'est glissée dans le décret du 26 avril dernier, au sujet des paroisses de Saint-Clair et de Serres. Donnée à Paris le 18 nov. 1791. (enregistrée à Grenoble, le 2 décembre 1791). A *Grenoble*, de *l'imp. de J.-M. Cuchet, impr. du département de l'Isère*, in-4°, 3 p. (M.)

« La paroisse de St-Clair sera unie au départ. de l'Isère et non celle de Serres qui reste au départ. de la Drôme. »

1383. Grenoble, le 23 novembre 1791. Lettre circulaire signée : Royer, suppléant du procureur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

général syndic du département de l'Isère. *S. l. n. n.* in-4°, 6 p. non chiff. (I.)

Il informe que par la loi du 10 juillet dernier, la ville de Grenoble a été mise au rang des places de guerre de la première classe, et que par conséquent ses fortifications seront incessamment réparées et rétablies, ce qui oblige de prendre tout le terrain en dehors et en dedans des remparts que ces fortifications doivent occuper ; il demande tous les titres relatifs à la possession des terrains.

1384. Gros Jean qui remontre son curé. A Saint-Jacques, le 24 novembre 1791. *S. l. n. n.* (*Embrun, Moys* ?), in-8°, 15 p. (M.)

L'auteur engage « à prêter le serment qu'exige notre bonne assemblée nationale. »

1385. Adresse aux habitants des campagnes (par J.-M. Le Quinio, membre de l'assemblée Nationale), suivie de l'ordonnance de réimpression faite par le conseil général du département, séant à Grenoble le 28 novembre 1791. *Grenoble, Cuchet, s. d.* (1791) in-4°, 8 p. (G.)

Imprimée aux frais du département de l'Isère, au nombre de 800 exemplaires en placard et de 2.400 en in-8°.

1386. Instructions adressées par le directoire du district de Grenoble aux municipalités de son ressort, concernant les droits de patentes. Du 30 novembre 1791. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 8 p. (230 exempl.) (G.)

1387. Dénonciation faite par un grand nombre de citoyens actifs de la ville de Gap, département

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des Hautes-Alpes, à l'assemblée Nationale. Infraction des lois, abus d'autorité commis par la gendarmerie nationale de la ville de Gap. Signée BOYER, maire, ALLEMAND, L. CALLANDRE, BLANC, ASTIER, officiers municipaux. *A Gap, de l'imp. de J, Allier, s. d.* (nov. 1791) in-8°, 7 p. (G.)

1388. Lettre du directoire du district de Romans, aux municipalités de son ressort. Du 30 novembre 1791. *Romans, de l'imp de Louis Martigniat*, in-4°, 8 p. (G.)

Relative à la contribution foncière et mobilière.

1389. Modèle de procédure, tant en justice de paix, qu'en tribunal de police correctionnelle, en exécution de la loi du 22 juillet 1791, relative à l'organisation d'une police municipale et d'une police correctionnelle, par Louis-Joseph DANTARD, juge de paix de l'arrondissement oriental du canton de Grenoble. Novembre 1791. Chez *Falcon, libraire, rue du Palais.* A la fin : A *Grenoble, chez* J. *Allier, imp. 1791,* in-8°, 4 p. n. chif. et 23 p. (G.)

1390. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère (1er déc. 1791.). *Grenoble, chez* J.-*M Cuchet,* in-f°, 4 p. n. chif. (I.)

Relatif aux comptes et dépenses du département de l'Isère.

1391. Proclamation de la municipalité de Grenoble, relative à la nomination des commissaires pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la contribution mobilière, et pour l'exécution de la loi sur la police municipale. (Le 1er déc. 1791.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur, du département de l'Isère*, in-fo placard sur 2 col.

1392. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée administrative du département de l'Isère. (Du 5 déc. 1791.) *Grenoble, J.-M. Cuchet, S. d.*, in-4°, 3 p. (G.)

Desséchement des marais de Bourgoin.

1393. Rapport sur la situation de l'hôpital général de Grenoble, fait par Jean-Baptiste DELHORS, procureur de la commune au conseil d'administration, à sa séance du 6 déc. 1791 *A Grenoble chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-8°, 24 p. (G.)

Très intéressante brochure pour l'histoire de l'hôpital de Grenoble.

1394. Arrêté du directoire du département de l'Isère. Du 7 déc. 1791, A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère S. d.* (1791), in-4°, 6 p. (G.)

Chaque secrétaire greffier de district doit tenir un registre sur lequel tous les citoyens électeurs sont obligés de se faire inscrire pour servir de juré de jugement.

1395. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée

EFERUS - Recherches & Classification numériques

administrative du département de l'Isère. (Du 9 déc. 1791). *Grenobe, chez J.-M. Cuchet. S. d.*, in-4°, 4 p. (C.)

Concernant la division et le défrichement des communaux d'Heyrieu et de St-Quentin.

1396. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée administrative du département de l'Isère. Du 10 déc. 1791. A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 6 p. (I.)

Autre édition, in-f° placard sur 3 col.

Répartition de la contribution foncière. Arrêté en x articles.

1397. Discours d'une députation des volontaires du troisième bataillon du département de la Drôme, prononcé le 10 déc. 1791, au soir, à l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Nationale*, in-8°, 6 p.

Au sujet de la non acceptation par le ministre de la guerre, de leurs chefs MM. GOUVION et VAUBOIS ; elle demande de les laisser à leur poste.

1398. Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'administration de la Drôme. Séance du 12 déc. 1791. *A Valence de J.-J. Viret, imp. du dép. de la Drôme*, in-f°, placard sur 2 col. (C.)

Sur la formation du juré d'accusation et de jugement. Arrête qu'il sera fait une adresse à l'Assemblée nationale pour solliciter un décret qui détermine que désormais, une liste des citoyens remplacera l'inscription volontaire, pour la formation des jurés.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1399. Arrêté du tribunal du district de la ville de Crest, dép, de la Drôme. Du 14 déc. 1791. *S. l. n. d.* in-8°, 8 p. (V.)

1400. Copie de l'adresse du bataillon des volontaires du département de l'Isère en garnison à Vienne, envoyée à l'Assemblée nationale et au ministre de la guerre le 21 décembre 1791. Législateurs... *S. l. n. d. (Vienne)* in-4°, 4 p. n. chif. (M.)

Cette adresse a été lue par un volontaire du premier bataillon de Grenoble.

... « Venger la nation outragée est le cri universel, nos âmes en sont l'écho. Dans la carrière honorable de vaincre ou mourir pour la patrie, le bataillon des volontaires du département de l'Isère brûle de courir. Si les premiers élans de la liberté partirent de nos cœurs, si Grenoble fut son berceau, qu'il nous soit permis de lui consacrer notre courage.

« Le pays où naquit Bayard produira des émules dignes de sa gloire...

« Au nom de la patrie et de l'honneur, secondez notre impatience, que nous soyons les premiers dans la carrière, et notre reconnaissance égalera le feu sacré qui nous enflamme. »

1401. La religion chrétienne vengée par la constitution : Sermon civique prononcé le jour de Noël dans l'église cathédrale du département de l'Isère par M. l'abbé GRANGE, vicaire épiscopal. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. de M. l'évêque du département de l'Isère 1791*, in-8°, 34 p. (G.)

1402. Extrait du procès-verbal des séances du conseil d'administration du département de la Drôme du 12 décembre 1791. Arrêté du directoire

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du département relatif à la formation du juré d'accusation et de jugement en exécution de la loi du 29 septembre 1791, etc. *A Valence, de l'imp. de J.-J Viret, imp. du département de la Drôme,* in-f° placard (C.)

1403. Elements de la constitution française à l'usage des jeunes citoyens, par M. l'abbé GALLET (directeur du pensionnat et sous principal du collège de Vienne.) *A Lyon, chez J. S. Grabit, imprimeur libraire grande rue Mercière 1791,* in 12, XV + 101 p. (G.)

Dédicace patriotique aux représentants de la nation Française, p. XIV. Adresse par laquelle l'abbé GALLET, supplie l'assemblée nationale d'agréer l'hommage de son ouvrage. Du 14 août 1790.

1404. Lettre circulaire du curé des Granges-Gontardes à ses paroissiens. *S. l. n. n.*, in-12, 12 p. (Blbl. de M. Devès, à Grignan.)

Commençant par ces mots : Chers concitoyens, mes frères, mes amis, votre civisme etc. Signée : TOUTEL, suivie d'un cantique constitutionnel (3 pages de vers.)

1405. Entretien familier d'un vicaire sur le serment exigé pendant la révolution, par le P. ROSSIGNOL. *Embrun, imp. de Moyse, 1791,* in-8°.

Autre édition, *Turin,* in-8°, 16 p.

Cette brochure fit poursuivre le P. ROSSIGNOL par la municipalité d'Embrun qui le condamna à une amende de 40 écus.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1406. Discours prononcé dans une séance des amis de la constitution par M. LAMBERT, homme de loi, au nom des volontaires de la ville de Vienne. *Vienne, Labbe, S. d. (1791,)* in-8°, 3 p. (C.)

1407. Faites courir. *A Vienne, de l'imprimerie de J. Labbe 1791*, in-8°, 8 p. (B. de M. C. Perrossier.)

1408. Représentations pour les procureurs du ci-devant parlement et cour des aides de Dauphiné. *A Grenoble de l'imp. de Vve Giroud et fils 1791*, in-8°, 12 p. (G.)

Elles portent sur deux objets ; 1° Sur la disposition du décret qui paraît rejeter les *ventes sous seing privé*; 2° Sur le *mode* de liquidation et l'indemnité qu'ils croient pouvoir réclamer.

1409. Règlement de la société viennoise des amis de la constitution. *S. n. n. l. n. d.*, in-8°, 15 p. (C.)

1410. Aux citoyens du district de Vienne. Les administrateurs : PERIER etc. Vienne l'an 4 de la liberté. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. (T.)

1411. Instructions adressées, par ordre du roi, aux directoires du département concernant le remboursement sur le trésor public, des dépenses correspondantes à l'année 1790 seulement, qui auront été avancées par les hopitaux pour la nourriture et l'entretien des enfants exposés, dans celles des an-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ciennes provinces ou ces avances étoient remboursées sur le domaine ou sur le trésor public. *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du département de la Drôme*, in-4°, 4 p. (G.)

1412. Les rigueurs du cloître ou la Clariste de Grenoble, drame en un acte et en vers, par PETITE.

Soyez libre, vivez.

VOLTAIRE.

1791. *S, l. n. n. (Grenoble)* in-8°, 20 p. (G.)

La scène se passe dans le couvent des claristes de Grenoble, sur la fin de 1789.

Julie entra au couvent des claristes. Ses amies lui apprirent bientôt qu'une des sœurs (sœur de St-Victor) Mme Berthon, était renfermée depuis 17 ans dans un cachot et que l'on faisait croire à ses parents qu'elle était morte. Elle écrivit à un de ses parents ce qu'elle avait appris, il communiqua la lettre à M. de M***, maire de Grenoble. Celui-ci se présenta au couvent, et grâce à son intervention, cette infortunée sortit de sa prison. C'était madame Berthon de la Côte-St-André. Julie quitta le couvent et se maria bientôt après.

1413. Les larmes du clergé. *Et petrus flevit amore.* Par un Dauphinois catholique, apostolique et romain. *S. l. n. n. n. d.* in-8°, 24 p. (C.)

1414. Lettre à MM. les curés du district de Vienne, par le citoyen FORNAND DE BOVINET *(sic)* électeur du département de l'Isère, juge de paix dans la cité de Vienne, membre de la société des Amis de la constitution, séante dans la même ville. imprimée d'après le vœu de ladite société. *A Vienne*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'imprimerie de J. Labbe, imprim. du district et des amis de la constitution. S. d. 1791, in-8°, 8 p. (G.)

1415. L'amour de la patrie et de la religion, ou discours dans lequel on prouve à tous les évêques de France qu'ils peuvent et doivent rendre la paix à l'Eglise, en consentant à l'organisation civile du clergé, par uu vicaire du département de l'Isère (Louis GRANGE) 1791. *S. l. n. n.*, in-8°, 23 p. (G.)

1416. Instruction en manière de conférence pour tirer de l'erreur les fidèles de l'un et de l'autre sexe, sur la constitution civile du clergé (par GARDON, vicaire-épiscopal). *Grenoble, J. Allier,* 1791. in-8° 29 p. (C.)

1417. Lettre de la municipalité d'Embrun au directoire du département des Hautes-Alpes. *Embrun, Pierre-François Moyse,, 1791,* in-4· 8 p. (R.)

Suit une lettre du directoire ouverte par ordre de cette municipalité quoique ne lui étant pas adressée.

1418. Lettre de DONGEOIS, procureur syndic du district (d'Embrun). A *Embrun, chez P.-F. Moyse, imp. du district 1791,* in-4·, 8 p. (G.)

« Les ennemis du bien public redoublent d'efforts pour décrier la plus heureuse des révolutions... » Lettre relative aux contributions publiques. A la p. 3 : Tableau des impositions supportées par les communes du district d'Embrun en 1789. Dongeois dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

montre que la somme des contributions publiques est encore dans le district hors de toute proportion avec le revenu net et réel dont jouissent les habitants.

1419. Observation sur les droits respectifs des évêques et des curés par le P. ROSSIGNOL (1791), in 8· 70 p.

1420. La Reymondiade (par le Père ROSSIGNOL). *S. l. n. d.*, (Embrun 1791,) in-8·, 80 p.

Opuscule publié contre un ouvrage de l'abbé H. REYMOND, évêque constitutionnel de Grenoble.

1421. Avis aux électeurs du département des Hautes-Alpes, signé : J. SERRE. *Gap, J. Allier*, 1791, in-8°, 19 p.

1422. Adresse au peuple Français par le chevalier de CORBEAU-SAINT-ALBIN, capitaine d'artillerie. *A Valence, de l'imprimerie de Viret*, in-8°, 11 p.

« J'ose présumer que la constitution françoise achevée et assise sur des bases solides, pourra servir de modèle aux différents peuples fatigués d'un gouvernement arbitraire... »

1423. Réplique à la lettre de M. de LEYSSIN, soi-disant archevêque d'Embrun. *S. l. n. d.* (1791), in-8°, 8 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques



1792

L'AN IV DE LA LIBERTÉ

LE Ier DE L'ÉGALITÉ

1424. Almanach du département de l'Isère pour l'année bissextile 1792 (monogramme de Berriat-Saint-Prix). *A Grenoble, chez les libraires de cette ville 1792*, petit in-12 120 + XLIV + 2 p. n. chif. p. la table (G.)

Rédigé par BERRIAT SAINT-PRIX. Contient une table par ordre alphabétique des municipalités, communautés, paroisses et cantons du dép. de l'Isère avec le nom des curés et vicaires de chaque paroisse.

1425. Département de l'Isère. Compte-rendu au conseil d'administration par le directoire du département de l'Isère, le 1er oct. 1791. *A Grenoble, chez*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère, 1792, in-4°, 68 p. chif. 8 p. n. chif. et 4 tableaux (C.)

1426. Département de l'Isère, district de Saint-Marcellin. Compte-rendu à MM. les administrateurs composant le conseil d'administration du district de Saint-Marcellin par les membres du directoire du même district; des objets relatifs à leur gestion depuis le premier août 1790, époque de leur entrée en fonctions, jusqu'au premier novembre 1791. A *Saint-Marcellin, chez A. Beaumont, imp. du district et de la municipalité* (janv.) *1792*, l'an 4 de la liberté, in-f°, 1 f. n. chif. pour le titre + 43 p.

1427. Brevet pour l'établissement de la caisse d'épargnes et bienfaisance du sieur Joachim LAFARGE. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet. imp. du départ. de l'Isère. S. d,* (janv. 1792) in-4°, 8 p. (G.)

1428. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère (du 12 janvier, 1792). *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère, S. d. (1792)* in-4°, 7 p. (C.)

Distribution du travail entre les membres du directoire.

1429. De la par des maire et officiers municipaux de la ville de Grenoble. Avis aux citoyens concernant l'organisation de la garde nationale, du 18

EFERUS - Recherches & Classification numériques

janvier 1792. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. de la municipalité*, in-f°, placard (C.)

La ville de Grenoble sera divisée en 4 sections formant chacune un bataillon ; trois pour l'intérieur et un pour l'extérieur.

1430. Etat du produit des ventes des domaines nationaux dans les six districts du département de la Drôme jusques et inclus le mois de novembre 1791. *Valence 20 janvier* 1792, in-f° placard.

1431. Liste des 30 citoyens qui doivent composer le juré d'accusation. Du 23 janvier 1792. *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4°, 2 p. (50 exempl.)

1432. Arrêté du directoire du département de l'Isère du 23 janvier 1792. -- *A Grenoble, de l'imprimerie de Vve Giroud et fils*, place aux Herbes. In-f° placard (C.)

Relatif à la pétition de Louis-Charles SAINT-OURS de l'Echaillon, citoyen de Veurey, sur son droit de propriété du bac à traille sur l'Isère, pour traverser cette rivière, du territoire de Veurey à celui de Voreppe.

1433. A l'assemblée nationale. Représentants de la nation. Adresse des Amis de la constitution et citoyens de Saint-Marcellin. Lettre de M. Lagrée, ci-devant curé de Saint-Marcellin. Lettre de M. Bare, curé de Saint-Marcellin à M. Brenier Montmorand, président de la société des Amis de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

constitution. Saint-Marcellin, 20 janvier 1792. A *Saint-Marcellin, de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. des Amis de la Constitution, s. d.* (janvier 1792) in-4°, 11 p. (G.)

« Les amis de la constitution et citoyens de Saint-Marcellin soussignés, applaudissent à l'énergie et au sublime caractère que vous venez de développer... Nous nous unissons au sublime transport de l'assemblée Nationale dans sa séance du 14 janvier, et jamais nous n'aurons d'autre cri que la constitution ou la mort... » etc.

1434. Lettre circulaire des administrateurs composant le directoire du district de Grenoble (RÉAL, AMAR, ALLEMAND, etc.) aux officiers municipaux. Grenoble, 27 janvier 1792. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. non chif. (G.)

Sur le recouvrement des contributions.

1435. Arrêté du directoire du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal, du vendredi 27 janvier 1792. *Grenoble, J. M. Cuchet, s. d.,* (1792). In-4°, 4 p. (C.)

Etablissement, d'après un rapport de M. L. B. Genevois, d'une maison de détention dans chaque canton du département.

1436. Lettre pastorale de M. l'évêque du département de l'Isère (J. POUCHOT). *Grenoble, J. M. Cuchet. S. d.* (janvier 1792). In-8°, 23 p. (C.)

1437. Grenoble le 2 février 1792. Monsieur...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(Lettre signée : L'accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Isère, COUTURIER.) (sign. autog.) *s. l. n. n.*. in-4°, 8 p. (M.)

Joseph Couturier, en entrant en fonctions, communique aux juges de paix les observations qu'il a faites sur les lois, et termine sa lettre en les exhortant de remplir avec exactitude et vigilance les devoirs de leur place.

1438. Lettre circulaire des administrateurs composant le directoire du district de Grenoble (RÉAL, président, AMAR, ALLEMAND, BELLUARD, GIROND, HILAIRE, GAUTIER). Du 3 fév. 1792. Aux maires et officiers municipaux. *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. non chiff.

Relative aux contributions publiques.

1439 Arrêté du directoire du département de la Drôme, du 8 fév. 1792. *Valence, Pierre Aurel, s. d.* in-f° placard. (G.)

Sur le droit des patentes.

1440. Lettre circulaire du procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE). Aux officiers municipaux. Grenoble, le 10 fév. 1792 l'an 4e de la liberté. *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. (G.)

Invite les citoyens à contracter un engagement pour servir dans les troupes de ligne.

1441. Arrêté du directoire du département des Hautes-Alpes, concernant la démarcation des deux



EFERUS - Recherches & Classification numériques

frontières (10 fév. 1792). *Gap, Allier.* 1792, in-4°, 4 p. (A.)

1442. Adresse du citoyen Benoît BONNARD, résidant à Vienne, département de l'Izère, actuellement détenu en prison de Saint-Joseph de Lyon.

Aux 84 départemens, au ministre de la justice, à celui de l'intérieur, et au club central de Lyon. Citoyens... A Lyon le 11 fév. 1792, l'an 2e de la R. F. — *S. n. n. l.*, in-4°, 4 p. (C.)

Adresse relative à sa détention.

1443. Grenoble, 12 février 1792. Lettre d'HILAIRE annonçant que l'Evêché du département de l'Isère vient de vaquer par le refus de M. Dulau de prêter le serment ordonné par la loi, et convocation à l'élection d'un nouvel évêque pour le 27 fév. à 9 h. du matin, dans l'église épiscopal de Grenoble, ainsi qu'à celles de plusieurs cures vacantes dans le district. *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. (M.)

1444. Liste des deux cents citoyens qui doivent former dans le département de l'Isère le juré du jugement, pendant les trois premiers mois de l'année 1792. (13 fév. 1792). *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.*, in-f°, 7 p. (I.)

1445. Bourgoin, le 13 février 1792. Lettre de M.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

OLPHAN, lieutenant dans le 4e bataillon de l'Isère. Extrait des *Annales patriotiques* (G.)

Récit de la fête célébrée le 12 février à Bourgoin. M. PERREGAUX, chef de la manufacture d'indienne établie à Jallieu, « désirant procurer aux membres de la communauté, presque tous protestants, l'avantage de jouir du bienfait de la loi, pour la célébration libre et publique de leur culte, a destiné à cet usage sacré, une grande salle de sa maison et a invité M. FROSSARD, pasteur à Lyon, administrateur du département du Rhône, à se transporter à Bourgoin pour faire cette touchante cérémonie. »

1446. Discours prononcé par M. BOVERON-PONTIGNAC, commandant de la garde nationale de Valence, le dimanche 19 février 1792. A *Valence, chez Pierre Aurel, imp. libraire*, 6 p. (G.)

Il remercie ses compatriotes de l'honneur qu'ils daignent lui faire en l'élevant au grade de leur commandant.

1447. Arrêté du directoire du département de l'Isère. (Du 24 fév. 1792.) *Grenoble, J. M. Cuchet. S. d.* (1792), in-4°, 4 p. (G.)

Concernant les patentes.

1448. Discours prononcé par un membre de la Société des Amis de la Constitution de Grenoble dans la séance publique du dimanche 25 février dernier (1792) et dont la Société a délibéré l'insertion dans son journal. Aux prêtres intolérants et réfractaires, in-8°. (G.)

C'est à vous qui parlez toujours au *nom de Dieu* à qui j'adresse ce discours, « je vous prie d'écouter la voix de la raison qui vous parle au nom du genre humain. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1449. Instructions adressée par le directoire du département de l'Isère, aux habitants de Sardieu, Penol et Marcilloles, du district de Saint-Marcellin. Fait en directoire du département séant à Grenoble le 27 fév. 1792, l'an IV de la liberté. Signées: PLANTA, ROYER, vice-procureur général syndic; DUPORT, secrétaire général. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 8 p. (G.)

Au sujet de la dévastation des bois de Burette et des environs, faite par les dits habitants.

1450. Instruction sur la contribution foncière... par M. ROYER-DESGRANGES, homme de loi, et M. GUEDY, ci-devant procureur. *Imprimé et se vend à Grenoble, chez Vve Giroud et fils. lib., place aux Herbes*, 1792, in-8°, XXIV, 271 p. (G.)

A été mise en vente le 1er mars 1792. V *Journal patriotique de Grenoble*, n° 7.

1451. Adresse aux citoyens du département de l'Isère sur la caisse d'épargne et de bienfaisance du sieur Lafarge (de Crest), lue à la Société des amis de la constitution de Grenoble. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p.

(Distribuée avec le n° du 1er mars 1792 du journal patriotique Grenoble.)

1452. Avis portant vente de différents effets ap-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

partenant à M. Dulau, ci-devant évêque de Grenoble (7 mars 1792). *Grenoble, J. M. Cuchet, S. d.*, in-f°, 1 f. (200 exempl.)

1453. Arrêté du directoire du département de l'Isère (du samedi 10 mars 1792.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. S. d.* (1792) in-4°, 6 p. (G.)

Relatif aux biens des émigrés. Chaque municipalité doit, dans la huitaine, rédiger l'état nominatif de tous les émigrés de son arrondissement et de tous leurs biens, et défendant d'attenter aux propriétés des émigrés qui doivent être mis en sequestre.

1454. Société des amis de la constitution séante à Montélimar. Extrait du procès-verbal de la séance du 11 mars 1792. *Montélimar, Mistral*, in-8°, 8 p. (G.)

— Discours d'un membre de la société sur : « le complot odieux des despotes de l'Europe, tramé contre la constitution française »

Suit la lettre écrite à la société séante aux Jacobins à Paris. « Braves Jacobins, c'est en versant des pleurs, sur la tombe d'un de vos membres, que nous fixons nos regards sur votre existence, envoyez-nous la liste de tous les citoyens qui composent votre société ; et s'il en est un encore qui périsse par le fer assassin de nos communs ennemis, soyez sûr que nous marcherons à la vengeance » — le président Ferrier a ensuite proposé de prendre pour texte dans tous les procès-verbaux ces trois emblèmes :

Vivre libre ou mourir.
L'exécution de la constitution toute entière, ou la mort.
Dévouement éternel à nos frères de Paris.

1455. Manuel des volontaires nationaux contenant toutes les lois, décrets et règlements relatifs à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur organisation et discipline, avec un calendrier pour 1792 et les noms des officiers et sous-officiers des bataillons de la 7e division militaire. In-12, broché 10 sols

Voyez : *Journal patriotique* 3e année 1792, n° II.

1456. Lettre du procureur syndic du district de Valence. En exécution de l'article II de la loi du 25 janvier 1792 sur décret du 24 du même mois, à tous les citoyens de son arrondissement. Valence le 15 mars. Citoyens... Le proc. syndic du district : ROYANNEZ. (*S. n. d. imprimeur,*) petit in-f°, placard (C.)

Suit cette lettre dans laquelle on lit : aujourd'hui vos plus redoutables ennemis ne sont plus que sur les frontières de l'empire, déjà armés pour le maintien de cette sublime constitution, venez prendre de nouvelles armes, pour la défense de votre patrie, il ne vous reste plus qu'à porter vos armes victorieuses contre les ennemis du dehors, si vous voulez vous assurer pour jamais votre liberté.

1457. Rapport sur la situation de la ville de Grenoble, fait par Jean Baptiste DELHORS, procureur de la commune, en conseil général assemblé le 17 mars 1792. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imprimeur du dép. de l'Isère. S. d.* (1792) in-4°, 7 p. + 3 tabl. formant 6 p. (G.)

Curieux mémoire au sujet des finances de la ville. Le passif excède l'actif de plus de 600.000 liv.

1458. Adresse à l'assemblée nationale législative,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux corps administratifs du département de l'Isère et aux citoyens de Grenoble, de la part des religieuses hospitalières de cette ville, en forme de réponse aux rapports faits par sieur J.-B. DELHORS, procureur de la commune de Grenoble, le 6 déc. 1791 et celui du 17 mars 1792. *Grenoble, Allier*, 1792, in-4°, 23 p. (I.)

Pièce signée : BEYLE de Saint-VICTOR, supérieure ; sœur ARGOUD de Saint-Augustin, économe.

1459. Arrêté du directoire du département de l'Isère, (du 23 mars 1792) A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère* (1792), in-4°, 6 p. (G.)

Par lequel il approuve l'arrêté pris le 17 de ce mois par le directoire du district de Saint-Marcellin, relativement aux curés des paroisses de son arrondissement qui refusent de reconnaitre M. l'évêque constitutionnel du département et de publier les mandements qu'il leur adresse (suit l'arrêté du directoire du district de Saint-Marcellin.)

1460. Liste des deux cents citoyens, qui doivent former dans le département de l'Isère, le juré du jugement pendant le mois d'avril, de mai et de juin 1792 (24 mars 1792) *Grenoble, chez J.-M. Cuchet.* in-f°, 8 p. (I.)

1461. Extrait des registres des délibérations du directoire du département de la Drôme. Du 29 mars

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1792. A *Valence chez P. Aurel, imp. du département de la Drôme*, in-4°, 4 p. (G.)

Arrêté, en 7 articles, relatif à une indemnité qui sera accordée aux jurés.

1462. Lettre de M. l'archevêque d'Embrun (de LEYSSIN) au sieur Caseneuve, évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, en lui envoyant le bref de N. S. P. le pape Pie VI. Du 19 mars 1792. *S. l. n. d.*, (mars 1792) in-12, 4 p. (A. A.)

... « Si les oracles sacrés de l'Evangile, si la voix tonnante de la tradition, si le concert unanime du monde chrétien ne font aucune impression sur votre âme, je ne puis qu'exhorter les fidèles à prier pour vous et m'unir secrètement à leurs prières. » Signée : P. L., archevêque d'Embrun.

1463. Réflexions d'un catholique à ses amis engagés dans le schisme. *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, avril 1792) in-8°, 15 p. (M.)

A la fin, l'auteur donne un extrait du bref du pape, du 19 mars 1792.

1464. Lettre de M. l'évêque de Grenoble (DULAU-D'ALLEMANS) à MM. les curés de son diocèse. 5 avril 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 14 p. (G.)

Il adresse aux curés le bref du pape relatif « à tous ces hommes impurs que le plus énorme des sacrilèges associa au sacerdoce auguste de J.-C. et à ses fonctions, au mépris de toutes les lois divines et humaines ». Lettre signée : H. C. évêque de Grenoble. A Chambéry, ce 5 avril 1792.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1465. Lettre de M. CLAVIÈRE, ministre des contributions publiques, aux sociétés d'Amis de la constitution. Paris, ce 13 avril 1792, l'an 4 de la liberté. Frères et amis, etc... A *Saint-Marcellin, chez A. Beaumont, imp. des Amis de la constitution*, in-8°, 8 p. (G.)

A la p. 8. Extrait des délibérations de la société des Amis de la constitution de Saint-Marcellin, du 6 mai 1792, qui ordonne l'impression de ladite lettre « conçue dans ce langage de fraternité, qui, seul plait aux hommes libres, peut produire de bons effets sur l'esprit des citoyens, en réveillant leur confiance » etc.

1466. Adresse des cardinaux citoyens qui n'ont que des bras nerveux, à leurs concitoyens opulents. Lue à la séance publique du 13 avril 1792, avec la réponse du président de la société des Amis de la constitution (MURET).

Les négociants de la grand'rue semblaient négliger d'apporter leur offrande à la patrie, les cardinaux (ouvriers peigneurs de chanvre du faubourg Très-Cloitres) leur adressent, à cette occasion, la pièce que nous citons et qui est reproduite dans le *Courrier patriotique*.

1467. Règlement concernant l'exercice et les manœuvres de l'infanterie. Du 1er août 1791. *Grenoble, Cuchet*, (18 avril 1792). 2 vol. in-8°. (G.)

1468. Règlement pour l'exercice et les manœuvres des troupes de ligne et des gardes nationales. *Grenoble, Cuchet* 1792, in-12.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1469. Le bon pasteur, ouvrage constitutionnel contenant un prône civique prononcé dans la cathédrale du département de l'Isère, par GASTINEL, vicaire épiscopal et ci-devant curé de Seyssuel... *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* 1792, in-8°, 52 p.

Sermon prononcé le deuxième dimanche après Pâques (22 avril 1792).

1470. Lettre pastorale de M. l'évêque J. Pouchot, à MM. les curés du département de l'Isère. Grenoble, ce 25 avril 1792, *s. l. n. d. (Grenoble, Cuchet, imp.)* in-4°, 3 p. n. chiff.

Au sujet de quelques plaintes contre des pasteurs qui exigent encore un salaire pour remplir des fonctions qui ne sont pas curiales, mais qui sont religieuses. « Tout ce qui est offert à l'Eglise doit être à l'usage de l'Eglise. »

1471. Adresse du conseil général de la commune de Vienne, à l'Assemblée nationale. Du 28 avril 1792. Signée : BENATRU, secrétaire. *S. l. n. n. d.*, in-4°, 1 p. (C).

1472. Supplément au recueil alphabétique des questions sur les patentes. Du 29 avril 1792. Suivi de l'arrêté du directoire du département de l'Isère, pour son exécution, en date du 10 mai 1792. *Grenoble, J.-M. Cuchet, imp. S. d.* (1792), in-4°, 7 p.

1473. Procès-verbal d'installation des commissaires des départements des Bouches-du-Rhône et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la Drôme, chargés par la loi du 28 mars 1792. de l'organisation des districts de Vaucluse et de l'Ouvèze. Avignon le 29 avril 1792, in-8°, (B. C.)

1474. A la Société des Amis de la Constitution à Grenoble. Bourgoin, 30 avril 1792. In-8°.

Réjouissances à l'occasion de la déclaration de guerre.

1475. Dénonciation sur les malversations du sieur OLLAGNIER, membre du directoire du district de Briançon et des membres du directoire du département des Hautes-Alpes, par des citoyens du district de Briançon, dont les noms accompagnent le manuscrit remis à l'imprimeur, adressée à l'Assemblée nationale, 1792, l'an 4 de la liberté. *A Embrun chez P. F. Moyse, imp. libraire*, in-4°, 27 p. (A. A.)

Violent écrit sur de soi-disant dilapidations des effets nationaux et des revenus de la nation.

1476. Proclamation de MM. les commissaires civils réunis des départements des Bouches-du-Rhône et de la Drôme, chargés par la loi du 28 mars de l'organisation des districts de Vaucluse et de l'Ouvèze. Avignon, le 1er mai 1792, in-8°. (B. C).

1477. Lettre écrite par le directoire du département de la Drôme à M. le Président de l'Assemblée nationale. Valence, le 5 mai 1792. (Extrait de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel*, du mercredi 9 mai 1792, n° 130, p. 537.

1478. Arrêté du directoire du département de la Drôme du 5 mai 1792 Lettre d'envoi de l'arrêté à M. Faure, commissaire, le même jour. (*Courrier d'Avignon*, du lundi 28 mai 1792., n° 128, p. 511 et 512).

1479. Au roi des François. Sire... — (Adresse signée à la fin): Les citoyens libres de Grenoble, le 6 mai l'an 4e de la liberté, (6 mai 1792). *S l. n. d.*, in-8°, 7 p. (M.)

Adresse engageant le roi à faire la guerre. « Vous êtes un, avec la nation ; les outrages qu'on lui fait sont faits à vous, vous les vengerez. Proposez la guerre à un second ennemi; les citoyens intrépides voleront aux combats ; ils réduiront à l'impuissance les ennemis de leur liberté. »

1480. Discours prononcé le 6 mai 1792, dans une séance des Amis de la Constitution du Buis, par J. Serre. *Avignon*, 1792, in-8°, 7 p.

1481. Copie de la lettre écrite le 8 mai 1792, par le suppléant du procureur général syndic du département de l'Isère (Royer), au procureur syndic du district de... Grenoble, le 8 mai 1792, l'an 4e de la liberté. « L'Assemblée nationale, Messieurs, voulant assurer à la nation, l'indemnité qui lui est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

due... » *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.*, in-4°, 2 f. n. chiff.

Lettre donnant des instructions au sujet des biens des émigrés.

1482. Arrêté du directoire du département de l'Isère qui défend d'exporter à l'étranger les orges, avoines, grenailles, légumes, fourrages, vins, denrées, bestiaux et toute espèce de comestibles, sous peine de saisie et de confiscation. (Du mardi 8 mai 1792 et le 4e de la liberté.) (Suit l'arrêté). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 4 p. (G.)

1483. Arrêté du directoire du district d'Embrun. 9 mai 1792. *Embrun, Moyse*, in-4°, 8 p. (A.)

Lettre donnant des instructions au sujet des biens des émigrés. Prescrit l'organisation de la garde nationale et ordonne diverses mesures d'ordre et de sûreté.

1484. Proclamation des commissaires réunis des départements des Bouches-du-Rhône et de la Drôme pour l'exécution des lois des 28 mars et 11 mai 1792, sur l'organisation définitive des districts de Vaucluse et de l'Ouvèze, in-8°, (B. C.)

1485. Grenoble, ce 21 mai 1792, l'an 4e de la liberté. Contribution foncière et mobilière. *S. l. n. d.* (*Grenoble, Cuchet*), in-4°, 6 p. n. chiff (M.)

Circulaire du proc. syndic du district de Grenoble, HILAIRE. Re-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ctive aux contributions foncière et mobilière de 1791. -- Etat des municipalités qui sont en retard d'adresser au district l'état des rôles de la contribution foncière.

1486. Directoire du district de Vienne. Adjudication de travaux à faire à la grande route de Lyon en Provence (21 mai 1792). *A Vienne, de l'imp. de J. Labbe, imp. du directoire, S. d.*, in-f° placard sur 2 col. (M.)

1487. Arrêté du directoire du département de l'Isère. Qui enjoint aux fermiers, métayers, colons et régisseur des biens des émigrés, mis en sequestre, de payer les contributions publiques auxquelles ces biens sont assujettis. (Du 24 mai 1792.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 3 p. (G.)

1488. Lettre pastorale de M. l'Evêque du département de l'Isère (Jos. POUCHOT), qui indique des prières publiques pour la prospérité des armes de la nation. Donnée à Grenoble, le 24 mai 1792. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère. S. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

1489. Manufacture des soies des frères Jubié, à la Sône, département de l'Isère. Rapport et projet de décret présentés au nom du comité de commerce sur le rétablissement d'unesomme de 18,000 livres, dans la caisse du département de l'Isère, par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

M. FRASEY. Adresse du directoire du département de l'Isère à l'Assemblée nationale du 24 mai 1792. *S. l., Imp. de l'Ami des lois. S. d.*, in-4°. 20 p. (C.)

Autre édition. *A Paris de l'imp. Nationale*, in-8° 8 p. (C.)

Ce décret était sollicité par M. JUBIÉ, fondateur de la fabrique de soie de la Saône pour le paiement de primes qui lui avaient été promises lors de la création de cet établissement.

1490. Discours prononcé à la Société des Amis de la Constitution de Grenoble, le lundi 27 mai (1792), en présence du général Montesquiou par M. MAUCLERC, de Châlons-sur-Saône, chirurgien de l'armée du Midi, membre de la Société des Amis de la liberté, de Paris. Imprimé à Grenoble, par ordre de la Société des Amis de la Constitution. *A Grenoble, chez J. Allier, imp. cour de Chaulnes. S. d.*, in-8°, 23 p.

Relatif aux biens des émigrés mis en sequestre, s'ils peuvent être vendus au profit de la nation. A la p. 20 : « Mes adieux à la Société de la Constitution de Grenoble. » Il vient d'être nommé chirurgien de l'armée du Midi et doit se rendre à Tournoux.

1491. Extrait des registres des délibérations du directoire du département de la Drôme, du 29 mai 1792. *Valence, Aurel*, in-4°, 4 p.

1492. Lettre de l'abbée DUREU, dit Bourguignon, ci-devant porteur de chaise à Lyon, et actuellement apprentif prêtre de la nation au séminaire de Grenoble, à M. Jolyclerc, ci-devant bénédictin à Am-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bournay, et actuellement par la grâce de la constitution, M. l'abbé, vicaire épiscopal de Lyon. Du 30 mai 1792. *S. l.* in-8°, 7 p.

Réponse à un mémoire présenté au directoire du département de Rhône-et-Loire, du 12 mai 1792, dans lequel l'auteur se croit insulté.

1493. Circulaire de l'accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Isère. Grenoble, le 2 juin 1792, l'an 4 de la liberté. *S. l.*, in-4°, 6 p.

Destinée aux officiers de police, et relative à la police de sûreté.

1494. Adresse du directoire du département de l'Isère aux municipalités et aux citoyens qui veulent se vouer à la défense de la patrie. Extrait du procès-verbal du 5 juin 1792. *Grenoble, J.-M. Cuchet, s. d.,* in-4°, 4 p. (I.)

1495. Liste de tous les sujets sans distinction, des différens districts du département de la Drôme, qui se sont présentés pour être inscrits, ayant les qualités requises par la loi, pour entrer dans la gendarmerie nationale, formée en conformité de l'article premier du titre III de la loi du 29 avril 1792 sur le décret de l'assemblée Nationale du 14 du même mois, *s. l. n. d.*, (6 juin 1792) in-f° placard (G.)

1496. Grenoble, 12 juin 1792, l'an 4e de la liberté.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lettre à MM. les officiers municipaux annonçant l'envoi de diverses lois, etc., suivie d'une autre lettre, du 13 juin, des administrateurs composant le directoire du district de Grenoble : (RÉAL, AMAR, ALLEMAND, BELLUARD, GIROUD, HILAIRE, GAUTIER). *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. non chiff. (M.)

Demandant de dresser un état des noms des personnes qui ne sont pas résidantes dans le département, possédant des biens dans la commune, etc...

« Il n'est pas juste que les Français émigrés, ces ennemis du peuple, lui fassent la guerre, il n'est pas juste que de bons citoyens payent leur part des dépenses énormes qu'ils occasionnent, sans qu'ils en supportent le fardeau les premiers. »

1497. Lettre des administrateurs composant le directoire du district de Grenoble. Du 12 juin 1792. *S. l. n. n. n. d.*, in-4°, 2 p.

Pour la formation de six brigades de gendarmerie nationale.

1498. Discours de mademoiselle LABROUSSE sur les objections qu'on lui a faites sur la constitution, et qu'elle a prononcé, d'une manière très intelligible, dans plus de trente villes et villages, dans les clubs, dans les églises, et partout où l'on a voulu, et dont on a été si satisfait, qu'on en a désiré l'impression. Ce qui l'a déterminée à l'écrire. Ce qu'elle a fait à Lyon, et fait imprimer à Grenoble. A Grenoble, ce 13 juin 1792. In-8°, 64 p. (G.)

Cette prophétesse nommée Clotilde-Suzette Courcelle-Labrousse native de Vauxain en Périgord, qui parcourut une partie de la France, expliquait au peuple les divers points de la constitution.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Vivre libre ou mourir, dit-elle ; point de condition mise à notre constitution, en faveur des émigrants et autres aristocrates ; mais criez toujours notre constitution et que notre constitution, et vive notre constitution, vive la patrie, vive la nation, vivent les patriotes et tous les bons patriotes, et cela ira, çà va, çà ira, çà ira. »

1499. District de Saint-Marcellin. Vente des biens nationaux. Du 13 juin 1792. *A Saint-Marcellin, chez A Beaumont, imp. du district*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant du ci-devant prieuré de Chevrière, et du chapitre de Saint-Barnard de Romans, à Saint-Lattier.

1500. Tableau des contributions foncière et mobilière du département de l'Isère ainsi que de ses charges et de celles des quatre districts pour l'année 1792. (Fait en directoire à Grenoble, le 15 juillet 1792 (lisez 15 juin) l'an 4e de la liberté). *Grenoble, de l'imp. de Cuchet.* In-4°, 12 p. et un tableau.

1501. Lettre circulaire du procureur syndic du district de Grenoble (Hilaire) à MM. les maire et officiers municipaux. (16 juin 1792.) *S. l. n.n.*, in-4°, 2 f. n. chif. + un tableau du produit annuel des récoltes (à remplir), in-f° obl. (M.)

Par laquelle il demande de connaître le produit annuel des récoltes dans chaque municipalité.

1502. Département de la Drôme. District de Montélimar. Liste des biens des émigrés situés dans le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

district de Montélimart, dressée à la forme de l'article VIII de la loi du 8 avril 1792, d'après les états envoyés par les municipalités. Fait à Valence le 18 juin 1792, l'an 4e de la liberté. Signée : PEY, vice-président. *S. l. n. n.* in-f° placard (G.)

1503. Département de la Drôme, district de Valence. Liste des biens des émigrés situés dans le district de Valence, dressée à la forme de l'article VIII, de la loi du 8 avril 1792. *S. l.*, 18 juin 1792, in-f° placard, en 2 f. (G.)

1504. Adresse à l'Assemblée nationale et au roi par les citoyens actifs de la ville de Grenoble. (Du 19 juin 1792.) *S. l. n. n. n. d.*, in 8°, 15 p. (G.)

Sur le renvoi de trois ministres.

« Législateurs, si Louis XVI est insensible aux alarmes de la Patrie, s'il ne veut pas être *Un* avec le peuple Français, si par des actes contraires au salut de l'Etat, il trahit et rétracte son serment, la nation va se lever tout entière, et la constitution à la main s'écriera : Louis XVI, roi des Français, est déchu de la couronne. (Suivent les signatures de 3054 citoyens).

Au roi : « Les habitants de la ville de Grenoble ont été frappés de la plus vive douleur en apprenant le renvoi précipité de MM. Servan, Clavière et Roland... Craignez que la patience publique ne se lasse, et que la nation se lèvant toute entière, ne reprenne une autorité qu'elle vous a confiée pour son bonheur et pour la défendre. Suit une *Adresse aux quarante-huit sections de la ville de Paris :*

« Demandez le rappel des trois ministres amis du peuple. Au premier éveil du danger, nous crions : *force à la loi*, et nous déployons le drapeau rouge. »

1505. Manuel du citoyen ou code des devoirs de l'homme libre, essai dédié aux amis de la raison

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par J.-B. BERARD. *Malheur au peuple qui s'endort sur la liberté, il s'éveille esclave.*

J. ROUSSEAU.

A Embrun, chez P.-F. Moyse, imp., 1792, l'an 4e de la liberté, in-12, 50 p. + 2 p. n. chif. table. En tête une estampe représentant l' « *Edifice de la prospérité publique* ». (G.)

Autre édition. Le titre seul a été changé. En tête, le timbre imprimé de la Société des Amis de la Constiution de Briançon.

1506. Jugement du tribunal criminel du département de l'Isère, séant à Grenoble. Du 21 juin 1792. Qui prononce que Joseph CEZARD, est déchu de la cure de Saint-Thomas de Champdieu, privé de tout traitement, déchu des droits de citoyen actif, déclaré incapable d'aucunes fonctions publiques, et condamné à deux ans de prison. A Grenoble le 21 juin 1792. Signé. LEMAITRE, président; GENISSIEU, BAUDRAN, DUPORT, COUTURIER, E. DUPUY. *A Grenoble, chez J. Allier, imp. du tribunal criminel du département de l'Isère*, in-f° placard sur 3 col. (G.)

J. Cézard avait manqué au serment par lui prêté, « en qualifiant d'intrus et d'inhabiles à remplir les fonctions pastorales, les évêques et curés qui ont été élus, conformément aux lois de l'Assemblée nationale, qu'il avait juré de conserver; en excitant les habitants des campagnes à ne pas reconnaitre l'autorité des pasteurs établis, conformément aux mêmes lois... »

1507. Liste des deux cents citoyens qui doivent former le juré de jugement dans le département de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Isère pendant le trimestre de juillet, août et septembre de l'année 1792. (Du 23 juin 1792.) A *Grenoble, chez Cuchet, imp.*, in-f° 8 p. (I.)

1508. Circulaire des administrateurs du district de la Tour-du-Pin. Du 23 juillet 1792. *S. l. n. n. n. d.*, in-4°, 2 p.

Relative aux contributions foncière et mobilière de 1791 et 1792.

1509. District de Saint Marcellin. Vente des biens nationaux. Du 23 juin 1792. A Saint-Marcellin, de l'*imp. d'A. Beaumont, imp. du district,* in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Varacieux, du prieuré de Saint-Siméon, de la cure de Saint-André.

1510. Adresse du directoire du département de la Drôme à l'Assemblée nationale. Du 24 juin 1792. Signée : PEY, vice-président ; MELLERET, BRUN, ROUVIÈRE, URTIN, DUCLOS, PAYAN, AYMÉ, procureur général syndic. *Valence, P. Aurel imp. du département de la Drôme, S. d.*, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

« La Patrie est en danger ; les ennemis de l'intérieur ligués avec les rebelles de Coblentz, multiplient en ce moment leurs trames criminelles... la révolution est faite dans les esprits, le peuple périra tout entier plutôt que de perdre la constitution et la liberté. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1511. District de Saint-Marcellin. Vente des biens nationaux. Du 27 juin 1792. *A Saint-Marcellin, chez A. Beaumont, imp.*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles provenant du prieuré de Chevrière, immeubles des chapelles Saint-Michel et Saint-Sébastien à Thodure, de la chapelle N. D. de Pitié à la Murette, du chapitre St-Barnard de Romans, situés à Saint-Lattier.

1512. Avis du corps municipal. Par délibération du 26 février dernier et du 28 du présent mois de juin (1792) le corps municipal a désigné les noms des différentes places et rues nouvellement établies, il a changé le nom de quelques autres... Du 29 juin 1792, l'an 4e de la liberté. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.*, in-4°, 3 p. (Bib. de M. Lantelme.)

Il appelle: place de la *Liberté* celle ou l'on a célébré le 24 juin dernier la fête civique de la liberté.

Place de la *Constitution* celle auprès de laquelle résident les autorités constituées.

La place Grenette ou place du Breuil portera le nom de place de la liberté.

La place Saint-André celui de place de la Constitution.

Place de la Halle, place du département.

La rue qui tend de la place du département à la grande rue, portera le nom de rue Mirabeau.

1513. Arrêté du directoire du département de l'Isère du 4 juillet 1792. Signé : Puis, vice-président ; Royer, vice proc. gén. syndic, Duport, secrétaire. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. S. d.* (1792), in-4°, 7 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Autre édition. *Grenoble, Cuchet,* in-f°, placard sur 3 col. (M.)

Relatif à la fête de la fédération du 14 juillet et au serment fédératif. Arrêté en 9 articles, relatif aux mesures à prendre pour le renouvellement annuel du serment fédératif et aux insignes des grades de la garde nationale.

1514. Dicours prononcé à l'assemblée nationale, le 4 juillet 1792, par M. DELHORS, procureur de la commune de Grenoble, suivi de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée nationale. *Grenoble, J.-M. Cuchet, S. d.*, in-8°, 7 p. (C.)

1515. Directoire du district de la Tour-du-Pin. Adjudication de travaux à faire sur la grande route de Bourgoin en Savoie (9 au 12 juillet 1792.) *Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère.* in-f° placard sur 2 col. (M.)

Le 9 juillet, adjudication des travaux pour l'entretien de la grande route de Bourgoin en Savoie, depuis le pont de Ruy jusqu'au pavé de la Traverse de Cessieu, le 12 juillet, travaux jusqu'a la limite de France et de la Savoie.

1516. Extrait du procès-verbal de la séance des amis de la constitution de Gap. Du lundi 9 juillet 1792, l'an IV de la liberté. Frère MARCHON père, vice-président, occupant le fauteuil. *Gap, J. Allier*, 1792, in-8° de 4 p. (G.)

Au sujet de l'attentat commis le 8 juillet sur la personne du président de la société par le chef des officiers de gendarmerie.

1517. District de Saint-Marcellin. Vente des biens

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nationaux. Du 9 juillet 1792. *A Saint-Marcellin, de l'imp. d'Antoine Beaumont*, in-f° placard sur 2 col (I.)

Immeubles provenant de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Varacieux, du prieuré de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, du prieuré de Saint-Siméon, de la cure de Saint-André, etc.

1518. Adresse de l'état-major de l'armée du midi à l'assemblée nationale. Législateurs,... (Suit l'adresse signée : DUBOIS-DE-CRANCÉ, adjudant-général, DUBREUIL, adjoint, BEAUVERT, BIDAT, adjoint.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère. S. d.* (13 juillet 1792) in-8°. (G)

« Aucun entrepôt, pas même Grenoble, n'est à l'abri d'un coup de main... « c'est lorsque des troubles éclatent, et que les citoyens du midi armés l'un contre l'autre s'égorgent, que l'on ordonne l'envoi de 20 bataillons sur le Rhin, c'est-à dire de dégarnir toute la frontière depuis Gex jusqu'au Var... Législateurs réflechissez, voilà notre position réelle... »

1519. Discours du curé de Valaurie (l'abbé MARTIN) adressé le 14 juillet 1792, jour de la fête nationale, à ses paroissiens au moment de la prestation du serment. *S. l. n. n. n. d.*, an 4 de la liberté, in-8°, 4 p. (V.)

1520. Administration du district de L'Ouvèze, séant à Carpentras, département de la Drôme (14 juillet 1792) (tableau impr.) (B. C.)

1521. Mandement de monseigneur l'archevêque d'Embrun (Pierre-Louis de LEYSSIN) sur les inal-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

heurs qui affligent la France. A Chambéry, où l'on nous a forcé de choisir un asile, ce 15 juillet de l'année 1792, la 4e de la persécution. *S. l. n. d.*, in-12 9 p. (Bibl. de M. Lantelme).

1522. Tableau des contributions foncière et mobilière du département de l'Isère, ainsi que ses charges et de celles de quatre districts, pour l'année 1792. Fait en directoire du département, à Grenoble le 15 juillet 1792, l'an 4e de la liberté. Signé : Puis, vice-président, Duc, Jaillet, Royer, Orcellet. etc., *s. l. n. d.*, in-4°, 12 p. et un tableau. (I.)

1523. Arrêté du directoire du département de l'Isère, relatif aux ecclésiastiques non assermentés du district de Grenoble. Du 17 juillet 1792. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère, s. d.*, in-4°, 7 p. (G.)

Autre édition, in-f°, placard.

Le directoire invite tous les ecclésiastiques insermentés domiciliés dans le district de Grenoble, à sortir du royaume dans le délai de trois jours, après la publication du présent arrêté.

1524. Adresse des administrateurs du directoire du département des Hautes-Alpes, à leurs concitoyens, 17 juillet 1792. *Gap, J. Allier*, in-f°, placard. (A.)

1525. Circulaire (sans titre) signée : Hilaire, procureur général syndic du district de Grenoble.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Datée du 18 juillet 1792 et adressée aux officiers municipaux des communes. *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p.

Elle annonce et accompagne l'envoi de l'acte du corps législatif du 12 juillet qui déclare la patrie en danger, et la loi du 8, qui fixe les mesures à prendre.

Le conseil général du département, ceux des districts, ceux des communes seront en surveillance permanente, aucun fonctionnaire ne peut s'éloigner de son poste. Tous les citoyens en état de porter les armes devront être en état d'activité permanente, etc. et enfin : nous devons tous renouveler et remplir le serment de *Vivre libre ou mourir*.

1537. Application de l'amnistie par le tribunal criminel d'Avignon transféré à Montélimar, aux crimes et délits commis à Avignon dans les nuits des 16 et 17 octobre 1791. Fait à Montélimar, le 30 juillet 1792, l'an 4e de la liberté et le premier de l'Egalité. Imprimé à *Grenoble, chez J. Allier*, sur la minute à lui remise par un des juges. *S. d.* (1792), 15 p. (V.)

1538. Résumé général du compte des dépenses faites au dépôt de mendicité, depuis le 1er août 1790, jusqu'au 1er août 1792, par M. Paques, suivi du compte des dépenses non faites, rendu au public par plusieurs citoyens. A Grenoble, l'an 4e de la liberté et de l'égalité le 1er. A *Grenoble, de l'imprimerie de Veuve Giroud et fils, place aux Herbes*, in-4°, 33 p. (G.)

Réfutation du compte présenté par M. Charles Pâques. « Ah! notre tâche est enfin finie, il en résulte que sur 66,513 liv. de dépenses vous avez une erreur de 23.176 liv... Sors des rangs, tes mains

EFERUS - Recherches & Classification numériques

souillées ne doivent plus disposer des deniers de l'Etat, et tou cœur corrompu ne peut participer au soulagement de l'humanité souffrante... » Suivent les signatures de 71 citoyens de Grenoble, la plupart négociants.

1539. Extrait des registres des délibérations du conseil général permanent de la commune de Grenoble. Du 1er août 1792, *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-8°, (G.)

Adresse à l'Assemblée nationale. « Les membres du conseil général de la commune vous conjurent d'examiner rigoureusement la constitution à la main, si Louis XVI, par sa conduite politique, n'est pas censé avoir abdiqué la royauté, et si l'intérêt de la Patrie n'exige pas que vous prononciez, sans délai, la suspension d'une autorité qu'il parait diriger contre la constitution, » etc.

1540. Extrait du procès-verbal des séances permanentes du conseil d'administration du département de l'Isère du 1er août 1792. *Grenoble, J.-M. Cuchet, S. d.* (1792), in-4° 3 p. (C.)

Qui arrête « que le canton de Voiron était au cas d'être déclaré avoir bien mérité de la patrie. »

1526. Déclaration de M. André Andrieu-Martinet Boissac, prêtre du diocèse de Vienne, natif de la paroisse de Rui, ci-devant vicaire auxiliaire de la paroisse de Montceaux en Dauphiné, diocèse de Vienne. — Lettre à M. Roibon, maire de la commune de Montceaux, près Bourgoin et Saint-Chef en Dauphiné (Chambéry 19 juillet 1792). — Lettre (du même) à M. Pouchot, évêque constitutionnel

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'Isère. 19 juillet 1792. *S. l. n. n. n. d.*, In-8°, 3 p. (G.)

« Il déclare avoir les plus vifs remords de s'être servi des pouvoirs accordés par l'évêque constitutionnel de l'Isère, en exerçant les fonctions de vicaire dans la paroisse de Montceaux.

Dans la 3e lettre, écrite à M. Pouchot, évêque du département de l'Isère, il dit : J'abjure votre communion, et je ne me séparerai jamais de mon légitime pasteur, M. l'archevêque de Vienne, et de l'Eglise catholique qui ne vous reconnait pas. »

1527. Loi relative a l'armée de ligne. Donnée à Paris, le 22 juillet 1792, l'an 4e de la liberté. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 3 p. (G.)

L'Isére doit	fournir . . .	533	hommes
Les Hautes-Alpes	»	»	267	»
La Drôme	»	»	400	»

1528. Arrêté du conseil d'administration du département de la Drôme. Du 24 juillet 1792. *Valence, J.-J. Viret, s. d.*, in-f° placard, 2 col. (G.)

Formation d'un bataillon de gardes nationaux volontaires dans le district de Louvèze.

1529. Discours prononcé par M. le président du département de l'Isère (PLANTA), à la première séance de l'assemblée permanente, le 24 juillet 1792. A *Grenoble, chez J. M Cuchet, imp. du dép. de lIsère*, in-4°, 12 p.

« La patrie est menacée. Les despotes de l'Europe viennent de se déclarer et conspirent hautement contre votre liberté. Serrez-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vous autour de la constitution... Respectez la propriété et la sûreté des personnes... soutenez le zèle de vos magistrats par votre confiance et la patrie sera sauvée. »

1530. Rapport et conclusions de l'accusateur public près le tribunal criminel provisoire d'Avignon (RANDON, juge du district de Saint-Hippolyte). Fait et donné à Montélimar, le 24 juillet 1792, l'an 4e de la liberté. *Paris, chez les libraires associés* (1792) in-8°, 109 p. (V.)

Sur l'application de l'amnistie aux crimes et délits commis dans cette ville les 16 et 17 octobre 1791.

1531. Adresse des administrateurs du département de l'Isère, à leurs concitoyens. Du 25 juillet 1792. *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.* (1792), in-4°, 7 p. (G.)

« La Patrie est en danger ! A ce cri terrible qui a retenti jusqu'au fond des cœurs, vos administrateurs ont volé ; et dignes de votre choix, fermes dans le poste que vous leur avez confié, ils y braveront les intrigues et les armes des ennemis qui osent menacer votre liberté.... Déployez toutes vos forces, et la Patrie est sauvée. »

1532. Arrêté du conseil d'administration du département de la Drôme. du 25 juillet 1792. *Valence, J.-J. Viret. S. d.*, in-f° placard sur 3 col. (G.)

Vente de la maison religieuse des dames de Ste-Ursule de Die.

1533. Lettre circulaire du directeur du juré d'ac-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cusation près le tribunal du district de Briançon (ALPHAND). A Briançon, le 25 juillet 1792. *S. l. n. n.*, in-4°, 2 f. n. chiff. (M.)

Relative à la convocation des jurés. La liste des jurés est manuscrite. Elle est signée : le procureur général syndic du district de Briançon: BOREL.

1534. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme. Du 27 juillet 1792. *Valence, Aurel,* in-f° placard sur 2 col. (G.)

Les chefs et commis des bureaux du directoire du département de la Drôme, viennent renouveler le serment de fidélité à la constitution et sollicitent la réintégration de MM. Arbod et Antelme dans leurs places de commis, lorsque la patrie aura été déclarée n'être plus en danger. »

1535. Prône civique, prononcé par M. COURTOIS, curé de Montélimar, le 29 juillet 1792, l'an 4e de la liberté. *S. l. n. d.*, in-8°. (Bibl. nationale Ld. n° 3915.)

1536. Grenoble, 30 juillet 1792. Lettre circulaire des administrateurs composant le conseil permanent du district de Grenoble. (RÉAL, SARRET, ALLEMAND, AMAR, BELLUARD, BÉTHOUX, GIROUD, GAUTIER). *S. l. n. n.*, in-4°, 2 f. n. chif.

Instructions et conseils patriotiques au sujet de la loi du 8 juillet, qui fixe les mesures à prendre lorsque la Patrie est en danger, et sur l'acte du corps législatif du 12, qui déclare que la Patrie est en danger.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1537. Procès-verbal de la séance du conseil général de la commune de Nancy, du 22 juillet 1792, réimprimé par ordre et aux frais du département de la Drôme. Adresse du conseil général de Nancy à l'assemblée nationale le 23 juillet. Extrait du procès-verbal du conseil général du département de la Drôme du 4 août 1792, in-4°, (B. C.)

1538. Délibération du corps municipal de la ville de Gap, relative à la police municipale, du 5 août 1792 l'an IVe de la liberté. *A Gap, chez J. Allier, imp. de la municipalité, de Gap, 1792*, in-4°, 14 p. (V. G.)

Règlement de police, en 54 articles.

1539. Armée du Midi, la nation, la loi, le roi. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. S. d.* (6 août 1792) in-4°, 2 p., (I.)

Ordonnance faite par Anne-Pierre MONTESQUIOU-FEZENSAC, lieutenant-général des armées françaises, commandant en chef l'armée du Midi, par laquelle il requiert le conseil du département de l'Isère, pour l'exécution de la loi du 25 juillet dernier qui l'autorise à prendre la moitié des Cies de grenadiers, chasseurs, canonniers et dragons pour la défense de la frontière. Fait au quartier général de Ruy, le 6 août 1792.

1540. Adresse du conseil du département des Hautes-Alpes, à tous les citoyens du département 8 août 1792. *Gap, J. Allier 1792*, in-4°, 4 p. (A.)

Appel aux citoyens des Hautes-Alpes pour marcher à l'ennemi.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1541. Extrait du procès-verbal des séances permanentes du conseil d'administration du département de l'Isère. Du 8 août 1792. *Grenoble, Cuchet. S. d.* (1792) in-4°, 8 p. (C.)

Levée de 2.400 hommes pour être employés, sous les ordres du général de l'armée du Midi, à la défense des frontières.

1542. Adresse de la municipalité de Gap aux citoyens, 9 août 1792. *Gap, J. Allier*, in-°, 3 p. (A.)

1543. Proclamation du conseil permanent du département de l'Isère, aux municipalités de son ressort, pour l'exécution de la loi du 22 juillet, et celles du 25 du même mois, et la réquisition de M. Montesquiou, général de l'armée du Midi (10 août 1792.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. de la ville*, in-4°, 4 p. (G.)

Proclamation patriotique relative à la réquisition du général de l'armée du Midi qui appelle au secours de la patrie 2.400 hommes destinés à servir seulement pendant cette guerre et la durée de la réquisition...

1544. Proclamation du directoire du département de l'Isère, du 10 août 1792. *Grenoble, J.M. Cuchet, S. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

Sur le desséchement des marais.

1545. Lettre de monsieur de Montesquiou, général de l'armée du Midi aux administrateurs du département de l'Isère, (août 1792,) in-8°, 3 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1546. Couplets chantés à Grenoble à la fête du 10 août sur l'air de l'hymne marseillois. *Grenoble, J.-M. Cuchet S. d.* (1792), in-8°, 3 p. Suivent 6 couplets. (G.)

1547. Deux années de l'histoire de Grenoble, depuis la suspension de Louis XVI (10 août 1792) jusqu'à la chute de Robespierre (9 thermidor an II) (27 juillet 1794) par M. Albin GRAS. *Grenoble, N. Maisonville.* nov. 1850. in-8°, 140 p. (G.)

1548. Extrait des registres des arrêtés du département de la Drôme, du 11 août 1792. *Valence, P. Aurel,* in f°, placard sur 3 col. (G.)

Surveillance de la correspondance. Toutes lettres partant de l'intérieur du département pour l'étranger et adressées aux émigrés seront arrêtées... Suit une liste de journaux qui ne peuvent circuler dans le département de la Drôme (25 journaux y compris les *Affiches du Dauphiné.*)

1549. Mémoire pour la ville de Grenoble. 11 août 1792. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. de la municipalité, s. d.* 1792, in-4°, 11 p. (G.)

Au sujet de la loi du mois d'août 1791, qui ordonne que les biens des communes seront vendus pour payer leurs dettes. — Le 2 août, le maire, Prunelle de Lière, après la lecture du mémoire de M.J.-B. DELHORS, sur les créances et les biens de la ville de Grenoble, décide, avec le conseil de ville, qu'on demandera à l'assemblée nationale, d'accorder une avance de 315.000 liv. — Le directoire recommande au corps législatif de prendre en grande considération la pétition de la ville, puisqu'elle est dans l'impossibilité de pourvoir au payement de ses dettes échues.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1550. Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du département de la Drôme, signé : FREYCINET, président. Du 12 août 1792. *Valence, de l'imp. de J.-J. Viret*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

Relatif aux secours à accorder aux familles des grenadiers, chasseurs, canonniers ou dragons, requis par le général de l'armée du Midi.

1551. Extrait du procès-verbal des séances permanentes du conseil d'administration du département de l'Isère. Du 13 août 1792. A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 3 p. (G.)

M. MALLEIN, commandant de la 1e légion des gardes nationales du district de Grenoble, vient apporter l'assurance du patriotisme de la garde nationale, il ajoute que le canton de Voiron, qui ne devait fournir que 43 hommes, pour son contingent de la levée des deux mille quatre cents hommes demandés par le général de l'armée du Midi, en a fourni 108 et sa compagnie de dragons s'est offerte toute entière à la première réquisition. — Le conseil arrête que le canton de Voiron a bien mérité de la patrie.

1552. Loi relative à la réunion de dix bataillons de gardes nationaux à Valence. Du 14 août 1792, l'an 4e de la liberté. A *Paris, de l'imp. nationale du Louvre 1792*, In-4°, 2 p. (G.)

1553. Loi relative à la formation d'une compagnie franche Allobroge, Donnée à Paris, le 13 août 1792, l'an 4e de la liberté. (Enreg. à Grenoble, le 28

EFERUS - Recherches & Classification numériques

août 1792.) A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép.de l'Isère*, in-4°, 8 p. (M.)

Cette nouvelle légion, sous la surveillance de l'officier général commandant à Grenoble « pourra être composée, de 14 compagnies d'infanterie légère de 120 hommes chacune, y compris les officiers, dont 7 compagnies seront armées de carabines, les 7 autres de fusils à bayonnettes, et d'une compagnie d'artillerie légère de 160 hommes. La ville de Grenoble sera le lieu du rassemblement de cette légion et celui de son dépôt.

1554. Avis aux citoyens, par la Société des surveillans de Valence. Signé : Claude PAYAN, président, AUREL, secrétaire. A *Valence, chez P. Aurel, imp. des surveillans, s. d.* (août 1792) in-f°, placard sur 2 col., papier gris. (G.)

Convocation à une séance qui devait avoir lieu dans la salle des ci-devant Cordeliers, le 21 août. « Vous qui vous êtes honorés du nom de surveillans, lorsque ce nom était encore une injure ; vous tous, bons citoyens, qui n'êtes pas reçus au nombre de ses membres, empressez-vous de venir dans son sein. Si vous êtes dignes de l'égalité vous vous rendrez au milieu de ses enfants. » etc.

1555. Lettre des commissaires de l'armée du Midi, Imprimée et envoyée aux 83 départements et aux armées, par ordre de l'assemblée Nationale. Lyon, 15 août 1792. — Lettre des commissaires de l'armée du Rhin... Strasbourg, le 15 août 1792. A *Valence, chez P. Aurel, imp. du dép. de la Drôme*, in-4°, 4 p. (G.)

Au sujet de la proclamation des décrets de l'assemblée nationale, rendus à l'occasion des événements du 10 de ce mois.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1556. Aux corps administratifs, *Grenoble, imp. Cuchet. S. d.* (1792), in-4°, 8 p.

Adresse du ministre de l'intérieur, suivie de l'arrêté du directoire du département de l'Isère pour sa publication en date du 17 août 1792.

« Les dangers de la Patrie ne sont pas encore anéantis... Je vous invite, messieurs, à vous livrer sans partage au bonheur de seconder une révolution qui s'achèverait sans vous dans les déchirements, et que vous pouvez et devez promptement affermir avec gloire... »

1557. Aux corps administratifs. *A Gap, chez J. Allier, imp. du dép. des Hautes-Alpes, 1792*, l'an V de la liberté, in-4°, 8 p. (H.-A.)

Circulaire administrative et politique du ministre de l'intérieur ROLAND.

1558. Adresse du conseil général du département de l'Isère, aux citoyens. (17 août 1792.) A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère*, in-4°, 3 p. (G.)

« L'Assemblée nationale appelle une convention nationale, c'est à vous, citoyens, d'en élire les membres. » Suivent divers conseils patriotiques aux électeurs.

1559. Extrait du procès-verbal des séances permanentes du conseil d'administration du département de l'Isère. Du 19 août 1792. *Grenoble, J.-M. Cuchet, S. d.*, in-4°, 4 p.

Relation du serment prêté à Grenoble sur l'*Arbre de la Liberté*, de maintenir l'égalité et la liberté. La cérémonie eut lieu sur la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

place de la Liberté. Discours prononcé par M. PLANTA, président du conseil d'administration du département de l'Isère.

1560. Loi donnée à Paris, le 19 août 1792, l'an 4e de la liberté, décret de l'Assemblée nationale des 13 et 19 août 1792. (Enreg. à Grenoble le 24 avril 1792. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 2 p. (G.)

« Les villes du Dauphiné où se tiendront les assemblées électorales pour la nomination des députés à la convention nationale sont : Embrun, Valence, Vienne.

1561. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme. Du 19 août 1792. Signé : FREYCINET, président. *Valence, chez P. Aurel*, in-f° placard (G.)

Adresse à l'Assemblée nationale par laquelle le conseil « jure l'adhésion la plus franche et la plus entière à tous les décrets, et le maintien de la liberté et de l'égalité ou de mourir en les défendant. »

1562. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme. Signé: FREYCINET, président. Du 20 août 1792. *Valence, P. Aurel*, in-f° placard (G.)

L'Assemblée renouvelle le serment, et vote une adresse à l'Assemblée nationale.

1563. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère en surveillance permanente.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(Du 22 août 1792). *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.*, (*1792*), in-4°, 8 p. (G.)

Réception des commissaires nommés par l'Assemblée nationale pour se rendre à l'armée du Midi.

Discours du président PLANTA et adresse à l'Assemblée nationale, pour lui exprimer l'indignation dont le conseil est pénétré au récit des attentats commis envers la souveraineté nationale par le département des Ardennes et la municipalité de Sedan.

1564. Pièces trouvées dans le secrétaire du roi, lues à l'Assemblée nationale le 14 août 1792, l'an 4 de la liberté, imprimées et envoyées aux 83 départements par son ordre. Arrêté du directoire du département de l'Isère (relatif à l'impression, la publication et l'affiche des pièces ci-dessus) 22 août 1792. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 4 p. (G.)

1565. Extrait des arrêtés du conseil d'administration du département de la Drôme. Du 24 août 1792. *Valence, P. Aurel*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

Une compagnie de gardes nationaux de la commune de Quissac (Gard), armée et équipée à ses frais, se rendant au camp de Ceysieu, a demandé et obtenu de défiler en armes dans la salle du conseil. Suit une copie de la lettre écrite au conseil d'administration du département du Gard à M. le président de l'Assemblée nationale. Du 17 août 1792.

1566. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère en surveillance permanente. Du 25 août 1792. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère. S. d.*, in-4°, 6 p. (G.)

Surveillance de la correspondance avec l'étranger.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1567. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère en surveillance permanente. Du 25 août 1792. *Grenoble, Cuchet. S. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

Convocation des conseils généraux des communes. Demande l'état des biens des émigrés.

1568. Tableau des électeurs nommés dans les trente-cinq cantons du district de Grenoble. Le 26 août 1792. *Grenoble, Cuchet,* in-8°, 16 p. (C.)

1569. Tableau des électeurs nommés dans les vingt-un cantons du district de Vienne. Le 26 août 1792. *S. l. n. n. (Grenoble, Cuchet.)* in-8°, 24 p. (C.)

1570. Extrait du registre des administrateurs du conseil du district de Gap. 26 août 1792. *Gap, J. Allier*, in-f°, placard (A.)

Levée d'un bataillon de grenadiers et chasseurs pour défendre la frontière.

1571. Extrait du procès-verbal de réunion de la commission chargée de l'organisation des districts de Vaucluse et de l'Ouvèze, par décrets de l'assemblée nationale des 28 mars, 11 mai et 15 août 1792. Arrêté du 7 septembre 1792. Extrait des arrêtés du conseil d'administration du département de la Drôme. Séance du 27 août 1792, in-8°, (B. C.)

1572. Adresse d'un électeur du département de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la Drôme à ses collègues, le 28 août 1792, l'an premier de l'égalité Français... *A Vienne, de l'imp. de J. Labbe, imp. de l'adm. et du tribunal, du district de Vienne, rue des Clercs*, in-f°., placard (C.)

Adresse relative aux nouvelles élections des députés « jamais, dit-il, mission ne fut plus honorable, plus grande, plus délicate que celle qui vient de nous être confiée; il s'agit de nommer des députés qui vont décider du sort des habitants du monde entier. Je condamne à l'infamie, à la malédiction de Dieu tout électeur qui donnera sa voix pour autre intérêt quelconque que celui du bien général... »

— L'impression en est arrêté au nombre de 600 exempl. A Vienne, le 8 septembre 1792.

1573. Arrêté du conseil général du département de la Drôme du 28 août, 1792, in-f° placard (C.)

Concernant les émigrés.

1574. Adresse de la société des Jacobins, séante à Grenoble, à la convention nationale. Du 14 fructidor an 2. (31 août 1792.) *S. l. n. n. n. d.*, in-4°, 3 p. (G.)

1575. Avis aux citoyens qui composent les sept sections de la ville de Grenoble. *S. l. n. n. n. d.* (août 1792) in-8° 8 p. (G.)

« Citoyens, vous êtes réunis en assemblées primaires pour délibérer sur nos plus chers intérêts, sur les moyens de maintenir votre constitution, la liberté et l'égalité qui lui servent de base »... Demandez le rappel d'un général (M. La Fayette) qui ne fait ourdir que des conspirations; forcez l'assemblée législative à lancer contre lui le décret d'accusation, et moquez-vous de tous ceux qui vous injurient. Le peuple Français est debout, et ne demande pas mieux que d'écraser les ennemis qui cherchent à vous égarer. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1576. Procès-verbal des séances de l'assemblée électorale du département de la Drôme, pour l'élection des députés à la convention nationale. (Du 2 septembre au 14 septembre 1792.) *Valence, Viret, 1792*, in 4°, 30 p. (G.)

Adresse à l'assemblée nationale, rédigée par Marc-Antoine JULLIEN. Discours du même. Lettre du citoyen ROUVIÈRE à l'assemblée nationale, du 13 septembre 1793. Furent élus députés:
Marc-Antoine JULLIEN.
Pierre-Barthélemy SAUTAYRAS, du canton du Sauzet.
Joseph-Fiacre OLIVIER, du canton de Pernes.
Michel-Louis RIGAUD, du canton de Crest.
François MARBOS, de Valence.
Jacques-Bernadin COLAUD, de Die.
Joseph BOISSET, J.-J.H. JACOMIN, J.-R. FAYOLLE.
J.-M.-Ph. MARTINET, premier député suppléant du département de la Drôme à la convention.
L.-A JOURDAN, second député, sup.
J.-F. QUIOT. troisième député sup.
Suit l'élection des membres de l'administration du département de la Drôme.

1577. Directoire du district de la Tour-du-Pin. Adjudication de travaux à faire sur la grande route de Lyon à Grenoble et de Bourgoin en Savoie. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.du dép. de l'Isère, S. d., (1792)* in-f° placard sur 2 col. (M.)

Travaux à exécuter sur la grande route de Grenoble à Lyon, commençant au pont d'Ecloze et se terminant à la Ledrière etc. (3 septembre 1792.)

1578. Grenoble le 3 sept. 1792, l'an IV de la liberté. Lettre du vice-procureur syndic du district de Gre-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

noble (GIROUD) aux municipalités. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 f. (G.)

Il se plaint de la négligence que mettent les municipalités à fournir la liste des émigrés que l'administration demande en vain depuis plusieurs mois.

1579. Délibération du conseil général permanent de la commune de Grenoble concernant les visites domicilières, pour les armes et les munitions de guerre, du 3 septembre 1792 ; suivie de la liste des commissaires nommés par cette délibération. *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.*, in-4°, 6 p.

Archives de la ville de Grenoble. LL. 83.

1580. Adresse des électeurs du département de la Drôme à l'assemblée nationale. Signée : Marc-Antoine JULLIEN, président, Joseph-François PAYAN secrétaire. 4 sept. 1792 l'an 4e de la liberté et le premier de l'égalité. *Valence, P. Aurel (1792)* in-4°, 4 p. (V.)

1581. Discours prononcé à l'assemblée électorale du département de la Drôme les 4 et 5 septembre 1792, l'an 4e de la liberté, et de l'égalité le premier, par Marc-Antoine JULLIEN, président de l'assemblée, nommé 1er député du département de la Drôme à la convention nationale. *S. d. Valence, P. Aurel*, in-4°, 4 p. (B.-D.)

1582. Département de la Drôme. District de Mon-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

télimar. Tableau des curés (au nombre de 15) qui ont refusé de lire le mandement de M. l'évêque du département, et de ceux dont les cures sont vacantes par mort ou désertion. Fait à Montélimar le 4 septembre 1792, l'an 4e de la liberté et le 1er de l'égalité. Signé : PAIN, président, PIALLA, REYNAUD, etc. *S. l. n. d.*, petit in-f° placard. (G.)

1583. Extrait du procès-verbal des séances de l'assemblée électorale du département de la Drôme. *Valence, P. Aurel. S. d.* (septembre 1792), in-4°, (B. D.)

1584. Adresse du conseil du département de l'Isère, en surveillance permanente, aux citoyens de son ressort, du 5 septembre 1792 (suit) : Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère, en surveillance permanente, du 5 septembre 1792.) *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 8 p. (G.)

« De nombreux citoyens s'avancent de toutes parts contre nos ennemis, ils ne sont armés que de courage. Déjouons la combinaison perfide des anciens agents du pouvoir exécutif, etc. La garde nationale du département de l'Isère est priée de remettre ses armes, au chef-lieu du canton. Elles doivent être distribuées aux hommes de l'armée du Midi.

1585. Extrait du procès-verbal des séances de l'assemblée électorale du département de la Drôme, du vendredi 7 septembre 1792, l'an 4e de la liberté, et de l'égalité le 1er. *Valence, chez P. Aurel imp.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du dép. de la Drôme, et de l'assemblée électorale, in-4°, 2 p. (Bib. de M. Arnaud, de Crest.)

1586. Le ministre de l'intérieur (J.-M. ROLAND) Paris 1er septembre 1792. (Circulaire, suivie de l'arrêté du directoire du département de l'Isère pour sa publication et exécution). Du 7 septembre 1792. *Grenoble, Cuchet, imp.*, in-4°, 4 p.

« Une ligue semblable à celle qui se forma contre vous en 89, se manifeste aujourd'hui par des complots pareils; » etc.

1587. Mandement pour le diocèse du département de l'Isère le siège vacant, (par Louis BERTON, second vicaire, président le conseil épiscopal). 8 septembre 1792. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier*, in-4°, 4 p.

Autre édition, in-f° placard à 3 col.

Ordonnant un service funèbre pour le repos de l'âme de feu J. POUCHOT, mort le 7 septembre.

1588. Règlement pour le service et la discipline intérieure de la garde nationale de Grenoble. du 11 septembre 1792. *A Grenoble chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-8°. 48 p. (G.)

Ce règlement fut élaboré le 12 août 1792 dans la salle des exercices du collège et approuvé par le directoire du district de Grenoble le 11 septembre 1792.

1589. Procès-verbal de l'assemblée électorale du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

district de Valence. Du 14 septembre 1792. *Valence, imp. de J. Viret,,* in 4°. 10 p. (G.)

Nouvelle élection des membres composant l'administration et le tribunal de Valence. Suit un arrêté rédigé par Barthélemy Faujas, pour se procurer le moyen d'envoyer à la défense de la patrie, la gendarmerie nationale du département.

1590. Grenoble, le 15 septembre 1792, l'an 4e de la liberté et le 1er de l'égalité. (Lettre des administrateurs composant le directoire du district de Grenoble, aux maire et officiers municipaux des communautés, par laquelle ils adressent le mandement qui fixe le contingent des municipalités dans la contribution foncière)... pour 1792. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 f. n. chif. (C.)

« Occupez-vous donc, messieurs, sans délai, de cette répartition ; jamais la nation n'aura besoin de plus pressant secours, que dans ces moments où les tyrans veulent nous replonger dans les fers. Restons unis ; payons les impôts; respectons les lois et la patrie sera sauvée. »

1591. Saint-Marcellin, le 18 septembre 1792, l'an IV de la liberté et le 1er de l'égalité. Messieurs... Les commissaires du conseil du département de l'Isère; JUVENET, PAYN. *S. l. n. n.*, in-4°, 4 p. n. chif. (I.)

Circulaire adressée aux officiers municipaux, relative à la convocation des gardes nationales.

1592. Liste des deux cents citoyens qui doivent former le juré de jugement dans le département de l'Isère pendant le trimestre d'octobre, novembre et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

décembre de l'année 1792 (du 19 sept. 1792) *Grenoble, J.-M. Cuchet (1792)* in-4°, 11 p. (C.)

1593. Paris, 20 sept. 1792. Lettre de Serre. *S. l. n. d.*,, in-4°.

Il remercie les électeurs qui l'ont nommé à la convention.

1594. Copie de la lettre écrite par les députés du dép. des Hautes-Alpes, à l'assemblée législative aux administrateurs du même département 20 sept. 1792. *S. l. n. d.*, in-f°, 4 p. (A.)

Réponse à des attaques calomnieuses.

1595. Les crimes du 10 août dévoilés par les patriotes Suisses et les efforts qu'ils ont fait pour les prévenir. *S. l. n. d.* (20 sep. 1792) in-8°, 16 p. (G.)

« Venez combattre sous les *drapeaux Allobroges*, venez augmenter cette légion qui a juré la mort des tyrans et une haine éternelle à tous les rois!» Appel à ceux qui voudraient entrer dans la légion des Allobroges qui se formait à Grenoble.

1596. Au nom de la nation française. Liberté, Egalité. *S. n. n. l.*, (21 septembre 1792) in-4°, 4 p. (C.)

Proclamation du général Montesquiou au moment où il se préparait à pénétrer en Savoie, elle est adressée aux Savoyards et datée de Barraux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques



22 Septembre 1792

L'AN PREMIER DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1597. Lettre de M. Montesquiou, général de l'armée du Midi, aux administrateurs du département de l'Isère. Aux Marches, le 23 septembre 1792. *S. l. n. n.*, in-8°, 3 p. (G.)

Il apprend les premiers succès de l'armée. « Montmeillan est abandonné et vient de nous ouvrir ses portes. »

1598. Arrêté du conseil général permanent du département de l'Isère. Du 24 septembre, l'an 4e de la liberté et le Ier de l'Egalité. *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4°, 8 p. (C.)

Circulaire et arrêté des plus violents, à l'occasion de la disette des grains, contre les habitants des campagnes qui ne paient pas leurs contributions, etc. — Mesures prises pour forcer les campagnes à porter des grains au marché, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1599. Département de la Drôme. Compte de la gestion du directoire du département de la Drôme. Du 1er novembre 1791 au 25 septembre 1792, l'an Ier de la République. *A Valence, de l'imp. de Jean-Jacques Viret,* in-4°, 44 p. (G.)

Rédigé par les commissaires rédacteurs: Melleret, Duclos et Rouvière.

1600. Adresse des administrateurs du département de la Drôme aux citoyens du même département. Du 29 septembre 1792. *Valence, J.-J. Viret, s. d.* in-f° placard sur 2 col. (G.)

Au sujet de la déchéance de la royauté et la proclamation de la République.

1601. Bulletin de l'armée du Midi. *S. n. n. l. n. d.* (Grenoble, vers le 28 sept. 1792) in-8°, 7 p. (C.)

C'est le récit de l'entrée en campagne de l'armée française par Barraux et Pont-de-Beauvoisin, et de la rapide conquête de la Savoie.

1602. Léonard-Joseph Prunelle, de Grenoble, mandataire du peuple français auprès de la convention nationale, aux citoyens de la République française, ses commettans et ses frères. *S. d.* (octobre 1792). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier, imp. de la municipalité,* in-8°, 16 p. (G.)

1603. Compte-rendu de la gestion du district de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Crest. Du 1er octobre 1792. *Crest, Benistant et Gallet, s. d.*, in-f°, 32 p. (B. D.)

1604. Discours prononcé par le citoyen CHEYNET, président de la société des Amis de la liberté et de l'égalité de Montélimar dans sa séance extraordinaire, du 4 octobre 1792, l'an premier de la République française. *Montélimar, Mistral* (1792), in-8°, 8 p. (V.)

1605. Circulaire des administrateurs du département de la Drôme, aux officiers municipaux. Du 5 octobre 1792. *Valence, P. Aurel*, in-4°, 3 p. (G.)

Ils demandent des tableaux exacts, de la masse d'hommes, d'armes, de munitions et des voitures disponibles.

1606. Arrêté du département des Hautes-Alpes. 6 octobre 1792 *Gap, J. Allier, 1792*, in-4°, 3 p. (A.)

Recensement des grains.

1607. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère en surveillance permanente. Arrêté relatif au recensement des grains, ordonné par la loi du 16 septembre 1792. (Du 6 octobre 1792.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet. imp. du départ. de l'Isère. S. d.,* in-4°, 6 p. (G.)

1608. Procès-verbal de visite du citoyen JUBIÉ,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

commissaire du département au directoire du district pour y mettre à exécution les arrêtés des 24 et 26 septembre dernier ; concernant les contributions, le recouvrement du droit de patente, celui des revenus des biens des émigrés sequestrés et les précautions à prendre pour s'assurer des grains et en prévenir les accaparements. (Du 8 octobre 1792). Suivi du tableau des municipalités en retard et des commissaires nommés pour les aider à leurs frais, à la confection des opérations prescrites par l'arrêté ci-dessus. *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.(1792)* in-4°, 18 p. (C.)

1609. Extrait des registres des délibérations du conseil permanent d'administration du district de Valence, département de la Drôme. Séance du 10 octobre 1792, l'an I de la R. Présents, les citoyens BARJAC, président ; QUIOT, CHABERT, CHANCEL, ROLLAND, ROLLET, VIGNON, ALLIÉ, BONNET, CHARLON et JANNET, administrateurs. *A Valence de l'imprimerie de J.-J. Viret, imprim. du district*, in-f°, placard. (C.)

Tableau nominatif des émigrés du ressort « portant confiscation de leurs biens, meubles et effets, au profit de la nation, une indemnité de pertes incalculables que lui a fait éprouver l'obstination de ces mauvais citoyens dans leur coupable désertion... » — Il comprend les noms de 66 personnes parmi lesquelles on trouve : MESSEY, ex-évêque, DEBEAUX-PLOVIER, DAUPHIN, MONICAULT, ex-chanoine de St-Ruf, PLANTA, de VAUX, LA CROIX-PISANÇON, LA COSTE, VESC, MOREL, ci-devant commandant au fort Barraux, etc.

1610. Département de la Drôme. Discours du ci-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

toyen PAYAN, administrateur du département de la Drôme, aux gardes nationales marseilloises. Du 9 octobre 1792. *Valence, Aurel,* in-4°, 3 p. (G.)

Un bataillon de gardes nationales marseillaises parti de Paris le 16 septembre, arriva à Valence le 9 octobre 1762. On lui offrit une couronne civique en reconnaissance du service signalé qu'il avait rendu à la République à la célèbre époque du 10 août. Suit le discours de Claude PAYAN.

1611. r enoble, ce 11 octobre 1792, l'an Ier de la Rép ublique. Lettre du procureur syndic du district de Grenoble, HILAIRE, au citoyen juge de paix du canton de... *S. l. n. n.*, in-4°, 2 f. n. chif. (M.)

« Je vous prie, dit-il, d'apposer les scellés sur la campagne et les effets mobliers de tous les émigrés de votre juridiction ».

1612. Gap, le 14 octobre 1792, l'an Ier de la R. F. (Lettre des administrateurs du directoire du département des Hautes-Alpes ; DHÉRALDE, président ; ST GUITTE, FANTIN, PROVENSAL, ROBIN, MOYNIER-DU-BOURG, proc. général syndic ; BLANC, secrétaire). *S. l. n. d. (Gap, Allier),* in-8°, 4 p. n. chif. (H.-A).

Relative au droit de patente.

1613. Instruction du conseil du département de l'Isère. Du 15 octobre 1792. *Grenoble, Cuchet,* in-4°, 6 p. (1200 exempl.)

Relative aux émigrés.

1614. Lettre adressée au directoire du département

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'Isère, par le ministre des contributions publiques (CLAVIÈRE). Le 6 octobre, l'an Ier de la R. F. Adresse des administrateurs du directoire du département de l'Isère : (PLANTA, PUIS, TROUSSET, DUC, ROUX, ORCELLET, JAILLET, DUMOLARD, FORGERET, Abel FORNAND, ROYER, DUPORT), à leurs concitoyens, relativement à la contribution en remplacement des droits supprimés en 1790, sur les sels, les huiles et savons, sur la marque des fers et des cuirs, sur la fabrication des amidons. A Grenoble, le 20 octobre 1792. *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-f° placard, sur 3 col. (C.)

1615. Noms des prêtres, vicaires ou desservants du district de Grenoble qui peuvent être nommés aux cures vacantes. Arrêté à Grenoble sur la demande des candidats, ce 23 octobre 1792, par le procureur syndic du district (HILAIRE). *A Grenoble, chez* J.-*M. Cuchet, imp. du département de l'Isère* (23 oct. 1792), in-4°, 4 p.

Suit une liste de quatre-vingt-trois prêtres parmi lesquels on trouve :

CARLHIAN, premier vic. de St-Louis.
RAVANAT, second vic. de St-Louis.
ALPHAN, vic. desservant de Theys.
DAVAU, premier vic. de Voiron.
ALLEMAND, desservant de Pierre-Châtel.
GASPARD CLET, desservant de Tolvon.
REVOL, ex-jacobin desservant de la Pierre, âgé de 63 ans.
MICHAL, ex-augustin desservant de Sassenage.
DUBOILE, ex-jacobin, desservant du Monestier-de-Clermont.
BOZONNIER, ex-cordelier, desservant de St-Guillaume.
TURIN, ex-recollet, desservant de Clavans.
BOURGEAT, directeur du séminaire de l'Ain, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1616. Adresse des citoyens de Grenoble à la convention nationale. (Du 23 oct. 1792). *S. l. n. n. (Grenoble, J.-M. Cuchet)*, in-8°, 8 p. (M.)

Elle commence ainsi : « Vos premiers pas dans la carrière glorieuse, où la confiance vous a appelés, ont été des pas de géants. Vous avez posé les vraies bases de la liberté universelle... en abolissant la royauté, cette lèpre invétérée qui dévorait la France depuis quatorze siècles, en décrétant enfin l'unité et l'indivisibilité de la République, etc. »

Les citoyens de Grenoble s'étaient assemblés en section le 14 octobre 1792 « à l'effet d'applaudir et d'adhérer au décret qui a fait tomber la royauté et a établi la royauté, » et rédigèrent cette adresse. Voyez *Journal patriotique* de Grenoble, du 28 oct. 1792. N° 110 p. 457-458.

1617. Correspondance du ministre CLAVIÈRE et du général MONTESQUIOU, servant de réponse au libelle du général contre le ministre. *S. l. n. n. n. d.*, in-4°, 48 p. papier gris. (G.)

La 1re lettre du général Montesquiou, à Clavière, est datée du camp des Abrets, le 11 sept. 1792, l'an 4 de la liberté et le 1er de l'égalité.

1618. Lettre du ministre de l'intérieur aux citoyens administrateurs du département de la Drôme, le 14 octobre 1792, au sujet de la réclamation de la dame DEVÈZE ; — lettre écrite par le procureur général syndic du département de la Drôme. Du 26 octobre aux administrateurs du district de l'Ouvèze, in-8°, (B.-C.)

1619. Décret de la Convention nationale. Du 28

EFERUS - Recherches & Classification numériques

septembre 1792, l'an 1er de la R. F. Fête civique célébrée dans toute la Republique en mémoire du succès des armes françaises en Savoie, et circulaire aux municipalités du département de la Drôme. Du 29 octobre 1792. *A Valence, chez P. Aurel*, in-fo placard sur 2 col. (G.)

« La chanson des guerriers marseillais devenue l'hymne de la République, a été chantée avec enthousiasme autour de l'arbre de la liberté. »

1620. Grenoble, 30 octobre 1792, l'an 1er de la R. F. Le suppléant du procureur général syndic du département de l'Isère, (ROYER) au citoyen... électeur du canton de... District de Grenoble. *S. l. n. n.*, in-fo, 1 f. (M.)

Circulaire relative à la tenue de l'Assemblée électorale fixée au 11 nov. à St-Marcellin.

1621. Requête des citoyennes Françoise BERNARD et Marie JOUFFROY, de la ville de Pernes, aux citoyens administrateurs du directoire du département de la Drôme, à l'effet d'obtenir que les biens possédés par les filles de Sainte-Garde ne soient pas considérés comme biens nationaux. Observations et pièces justificatives. *S. d.* (octobre 1792), in-4°, 16 p. (B. C.)

1622. Aux abonnés du *Journal patriotique* de Grenoble et à mes concitoyens, par Balthazard

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ROYER. *S. l. n. n. (Grenoble, Cuchet,) 31 oct. 1792* in-8° 8 p. (G.)

1623. Gardes nationales. Arrêté du conseil du département de la Drôme en permanence. Du 31 octobre 1792. *A Valence, chez P. Aurel, imp. du département de la Drôme*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

Relatif à la formation d'un nouveau bataillon de gardes nationales volontaires destiné à l'armée des Pyrénées.

1624. Le conseil général de la commune de Vienne aux Français. *A Vienne, de l'imp. de Vve Vedeilhié*, in-4°, 8 p. (V. V.)

« Frères et amis,

« Depuis quelques mois des bruits calomnieux se répandent sur la commune de Vienne et ses administrateurs... déjà nous avons prévenu le ministre de l'intérieur de ces horribles manœuvres... Nous vous présenterons, frères et amis, la conduite que nous et nos concitoyens avons tenue depuis le mois de juillet 1789...

Suit un extrait du journal de Lyon, du 5 oct. 1792, n° 118.

1625. Eloge de Thionville et de Lille. Couplets pour servir de suite à l'hymne nationale. *S. l. n. d.* (Grenoble, octobre 1792.) in-8°, 4 p. non chif, (C.)

1626. Etat des émigrés du district de Grenoble, département de l'Isère, relevé sur les listes fournies par les municipalités, et dressé en exécution de l'art. VIII de la loi du 8 avril 1792. Fait à Grenoble, le 3 novembre, l'an Ier de la République française

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Signé : PLANTA, président, DUPORT, secrétaire général. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère,* in-f° placard (I.)

Cet état contient les noms des émigrés au nombre de 120, leurs anciennes qualités et leurs domiciles ordinaires.

1627. Adresse du conseil général du département de l'Isère, aux quarante-huit sections de Paris. Du 3 nov. 1792, l'an Ier de la République française. *Grenoble, J. Cuchet. S. d.*, in-4°, 3 p. (G.)

« Vous avez renversé le despotisme ; vous avez étouffé ce monstre qui se releva cent fois avant d'expirer. Vos effort généreux vous méritent la reconnaissance de tous les Français ; le règne de l'Egalité est votre ouvrage. Continuez, braves Parisiens, nos ennemis ne sont pas tous dans la poussière, il en est au milieu de vous; encore un combat, et votre triomphe est complet. »

1628. Réponse de la section des Champs-Elysées à l'adresse des administrateurs du département de l'Isère aux 48 sections de Paris. *imp. de la section, s. d.* (nov. 1792), in-4°, 4 p.

Appel à la modération.

1629. Rôle des administrateurs du département du tribunal criminel de l'administration du district de Grenoble, du tribunal et du bureau de paix, renouvelés au mois de novembre 1792. *Grenoble, J.-M. Cuchet, imp.*, in-4°, 4 p. (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1630. La femme de Jacob Benjamin à la convention nationale. *S. l. n. n. n. d.* (4 nov. 1792), in-8°, 22 p. (G.)

Dans cet écrit la femme de Jacob Benjamin, munitionnaire général des vivres de l'armée des Alpes, prend la défense de son mari qui venait d'être arrêté. Suivent divers certificats en faveur de Benjamin, signés des officiers et soldats du 1° bataillon de l'Isère, au camp de Vayrier, près Carrouge, 20 octobre 1792. A la fin: Prix commun des légumes qui se vendent à Embrun.

1631. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme du 6 nov. 1792. *Valence, P, Aurel*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

Renouvellement des corps administratifs. municipaux et judiciaires. — Invitation aux assemblées primaires d'émettre leur vœu sur l'abolition de la royauté.

1632. Grenoble, le 7 novembre 1792, l'an Ier de la République française. (Lettre circulaire commençant par ces mots : En exécution de l'art. IX de la loi du 19 oct. dernier...). Le procureur syndic du district de Grenoble : HILAIRE. *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. (M.)

Relative à la convocation des électeurs pour donner un successeur à l'évêque du département qui vient de décéder, et procéder à l'élection du procureur syndic de l'administration, des membres du directoire, etc... A Saint-Marcellin, le 11 nov.

1633. Copie de la lettre écrite par le ministre de la guerre au directoire du département de la Drôme. Du 7 nov. 1792. Signée : PACHE, ministre de la guerre. *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. (G.)

Il ne sera accordé aucun congé limité ou absolu aux volon-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

taires qui en demanderont directement au ministre à moins que les municipalités certifient l'indispensable nécessité de les leur procurer.

1634. Adresse présentée par les citoyens de la ville de Grenoble réunis en assemblée populaire, après avoir prévenu légalement la municipalité, aux administrations de département et de district, aux officiers municipaux, aux tribunaux criminel et civil, et aux juges de paix, établis dans la ville de Grenoble. Le 9 novembre 1792. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. s. d.* (1792) in-8°, 4 p. (M.)

Les citoyens de Grenoble demandent que la loi qui bannit à perpétuité tous les émigrés du territoire français soit exécutée.

1635. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme, du 9 novembre 1792. *Valence, Aurel*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

Suspension de la municipalité d'Etoile, district de Valence, pour n'avoir pas dénoncé trois citoyens émigrés et rebelles aux lois de l'état, qui sont les sieurs Roux la Montagnière et les deux frères Dupont.

1636. Extrait du procès-verbal des séances de l'assemblée électorale tenue à Briançon pour la nomination des administrateurs du département. Président, accusateur public et greffier du tribunal criminel (du 11 novembre 1792.) *A Gap de l'imp. du département, 1792,* in-4°, 24 p.

1637. Aux citoyens réunis en sociétés populaires,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par Claude PAYAN, administrateur du département de la Drôme. Du 11 nov. 1792. *S. l. n. n. d.*, in-4°, 11 p. sur papier gris (G.)

« Sociétés populaires, voulez-vous imprimer à la République un caractère ineffaçable ? que les lieux de vos séances ne soient jamais des arènes de gladiateurs, livrés aux serpents de la haine, de la calomnie, à des vaines déclamations, à des dénonciations absurdes et à tous les vices des esclaves ! qu'ils deviennent des temples, ou le peuple se pénètre d'amour pour la vertu et de respect pour la loi, où il apprenne qu'il est aussi nécessaire de lui obéir, qu'il est utile de la discuter. » etc.

1638. Grenoble, ce 12 novembre 1792, l'an Ier de la R. F. Le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE) aux officiers municipaux. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

Circulaire relative à l'administration. Rôle de la répartition sur les contribuables.

1639. Défense du peuple anglais, sur le jugement et la condamnation de Charles Ier, roi d'Angleterre, par MILTON. Réimprimée aux frais des administrateurs du département de la Drôme. *A Valence, chez P. Aurel, imp. du département de la Drôme, 1792*, in-8°, 100 p. (G.)

A la p. 5. Arrêté du conseil du dép. de la Drôme du 14 nov. 1792. «Considérant qu'il est du devoir des administrateurs de former et de mûrir l'opinion publique sur la grande question qui s'agite à la convention nationale pour le jugement de Louis Capet, arrête que ledit livre sera réimprimé au nombre de 1000 exempl. »

1640. Adresse de l'assemblée électorale du dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

partement des Hautes-Alpes à la convention nationale. Briançon le 15 novembre 1792. *S l. n. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

Autre édition, *Gap, J. Allier.*, in-4°, 4 p. (A.)

« Pour nous habitans d'un sol ingrat, pour qui la nature ne semble renouveler ses saisons qu'afin de l'accabler de ses fléaux, nous avons résolu comme vous, de vivre libre ou de mourir... Nous osons croire, législateurs, que vous apprécierez en pères de la patrie, les sentiments des habitants des Hautes-Alpes, qui ne sauraient souffrir la lumière s'il fallait vivre esclaves »

1641. Instruction sur la loi du 20 septembre 1792 qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens. Grenoble le 17 nov. 1792. Signée : Louis BERTON, second vicaire episcopal, ACCARIAS, vicaire épisc. secrétaire. *Grenoble, imp. Allier*, in-8°, 81 p. (G.)

Dispense les fidèles 1° des empêchements d'affinité spirituelle et d'honnêteté publique ; 2° de tous les empêchements de consanguinité ou d'affinité autres que ceux compris en l'article XI de la première section du titre IV de la loi du 20 septembre 1792 qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens.

1642. Les administrateurs du directoire du département de la Drôme aux officiers municipaux des communes du ressort, du 17 nov. 1792. *Valence, J.-J. Viret. S. d.*, in-4°, 3 p. (G.)

Répartition d'assignats-coupures.

1643. Elections faites par l'assemblée électorale du département de l'Isère, tenue à Saint-Marcellin,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

commencée le 11 novembre 1792. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère*, in-4°, 4 p. (M.)

A la p. 3 on trouve: élection faite par l'assemblée électorale du district de Grenoble, commencée le 18 novembre 1792.

1644. Lettre d'un cultivateur de l'Oisans, électeur à Saint-Marcellin. *S. l. n. d.* (18 nov. 1792) in-8°, 6 p.

— Récit ironique des élections faites par l'assemblée électorale du département de l'Isère, tenue à Saint-Marcellin.

1645. Adresse d'un franc et loyal républicain à ses concitoyens (par J. C. BERTON, vic. épiscopal) 19 nov. 1792. *Grenoble, imp. Allier. S. d.*, in 8°, 7 p.(G.)

C'est une protestation contenant diverses lettres contre l'élection de H. REYMOND en qualité d'évêque constitutionnel de l'Isère.

1646. Extrait des délibérations du directoire du département des Hautes-Alpes, 19 décembre 1792. *Gap, J. Allier*, in-4°, 2 p. (A.)

Emission d'assignats.

1647. DUBOIS CRANCÉ, député des Ardennes, de l'Isère, du Var et des Bouches-du-Rhône à ses commettans le 28 nov. 1792 (Paris) *de l'imp. de L. Pottier de Lille.* in-8°, 22 p. (M.)

Il fait un petit historique de la Révolution et attaque le ministre ROLAND de la PLATIÈRE.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1648. Mémoire justificatif pour le citoyen François A.-P. MONTESQUIOU, ci-devant général de l'armée des Alpes. Précédé et suivi de pièces importantes. Novembre 1792, l'an 4e de la liberté. *S. l. n. d.*, in-8°, 54 p. (G.)

Document curieux relatif au Dauphiné et à la Savoie.

1649. Décret de la convention nationale, du 26 novembre 1792, l'an premier de la République française, qui ordonne la proclamation et l'exécution des articles du décret sur les émigrés, relatifs aux émigrés rentrés dans le territoire de la République... (suit): Arrêté du directoire du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 4 déc. 1792. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 6 p.

Les citoyens de Grenoble présentent une adresse par laquelle ils demandent « l'expulsion de tous les émigrés qui rentrent en foule dans le département de l'Isère » le directoire arrête que le décret du 26 nov. serait réimprimé, publié et affiché dans toutes les villes et communes du département.

1650. Copie de la lettre écrite par le ministre de l'intérieur ROLLAND, au procureur général syndic du département de la Drôme. Du 4 déc. 1792. *Valence, Viret*, in-f°, placard (G.)

Il approuve l'arrêté du conseil du département de la Drôme qui a suspendu pendant un mois de leurs fonctions municipales, le maire et trois officiers municipaux et le procureur de la commune d'Etoile.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1651. Etat général de la situation des caisses au 15 décembre 1792. *S. l. n. d.*, in-f° placard (C.)

Situation des caisses du payeur général des receveurs des districts de Grenoble, Vienne, Saint-Marcellin et la Tour-du-Pin.

1652. Paris, le 15 déc. 1792, l'an I de la Rép. Le ministre de l'intérieur (ROLAND.) aux administrateurs du département de l'Isère. Suit l'arrêté du directoire pour son exécution du 25 déc. 1792. *S. l. n. n.*, in-8° (G.)

Le ministre signale une erreur dans l'article XXI de la loi n° 125, au lieu du mot : *au-dessous* de 25 liv. il doit y avoir celui : *au-dessus* de 25 liv.

1653. Extrait de la séance permanente du conseil d'administration du district de Crest, département de la Drôme, séance du 17 décembre 1792. Signé : BANCEL, président ; POURTIER, secrétaire. *S. l. n. d.* in-4°, 4 p. (V.)

Décision des membres du conseil d'administration de rester à leur poste sans désemparer.

1654. Récit historique et moral sur la botanique, lu devant le conseil d'administration du département des Hautes-Alpes, séant à Gap, le 18 décembre 1792, l'an Ier de la République française, par le citoyen Dominique CHAIX, curé de la Roche-des-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Arnauds. *A Gap, chez J. Allier, imprimeur du département, 1793*, in-8°, 27 p.

Les 8 premières p. contiennent l'extrait du procès-verbal de la session du conseil du département des Hautes-Alpes du 18 déc. 1792, et un discours à l'éloge du citoyen Chaix, prononcé par le procureur général syndic (MONYER-DUBOURG.)

1655. Adresse du conseil général du département de l'Isère à la convention nationale, du 29 décembre 1792. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère, s. d.*. in-4°, 4 p. (tiré à 1500 exempl.)

Demandant que tout créancier de la République puisera son payement dans la caisse du district de sa résidence. Cette adresse est signée : DELHORS, président temporaire.

1656. Extrait du procès-verbal des séances du conseil général du département de la Drôme, du 19 décembre 1792. *Valence, P. Aurel*, in-f° placard sur 3 col. (G.)

Suppression de la feuille intitulée : *Suite du journal de Perlet*, qui ne pourra circuler dans l'étendue du départ. de la Drôme.

Suit l'arrêté qui donne l'ordre « de brûler ledit journal dans les bureaux des postes, en présence des directeurs desdites postes, ce journal étant entaché de royalisme et pouvant corrompre le civisme des citoyens. »

1657. Extrait des délibérations du directoire du département des Hautes-Alpes, du 19 décembre 1792, l'an I^er^ de la République française. Séance publique. Signé : BLANC, secrétaire. A *Gap, chez*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

J. Allier, imp. de l'administration du départ. des Hautes-Alpes, 1792, in-8°, 2 p. (R.)

Sur les assignats.

1658. Pétition du citoyen ALLIER, imprimeur à Grenoble, du 21 décembre 1792, aux membres du département de l'Isère. *Grenoble, J. Allier*, in-4°. (G.)

Cette pétition a pour objet de faire adjuger, au bail à rabais, toutes les impressions des corps administratifs, ou d'obtenir que ce travail soit partagé entre le citoyen Cuchet et le pétitionnaire.

1659. Antoine Farnaud à ses concitoyens les électeurs des Hautes-Alpes. Gap, le 21 décembre 1792, l'an Ier de la République. Citoyens... *S. l. n. n.* in-4°, 2 p. (A. A.)

« Le vœu libre, dit-il, de près de 200 électeurs m'avait désigné pour le secrétariat du département des Hautes-Alpes, le serment solennel et spontané de 30 administrateurs environ, m'avait assuré cette place, la rétractation de 17 d'entre eux vient de me la ravir... »

1660. Aux électeurs du département des Hautes-Alpes. Citoyens électeurs... A Gap, le 22 décembre, 1792, l'an Ier de la R. F. *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. (A. A.)

Circulaire signée ; LACHAU, Paul BERTRAND, BONTOUX fils, etc., Au sujet d'Antoine Farnaud, qui avait été nommé secrétaire du département et dont l'élection ne fut pas maintenue.

1661. Adresse des associés amis de la liberté et de l'égalité à tous les bons citoyens. Du 22 décembre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1792. *Grenoble, J. M. Cuchet*, in-8°, 4 p. n. chiff. (C.)

1662. Adresse des administrateurs du département de l'Isère aux citoyens des campagnes. (Du 22 décembre 1792). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère, s. d.*, in-4°, 3 p.

« Le triomphe de Cérès est arrivé, vos bras sont libres ; les seigneurs ne sont plus, le monarque lui-même est abattu sous la puissance nationale. Vos champs vont prendre une face nouvelle, la fécondité de leurs productions va annoncer le règne de la liberté, et le sol de la République va se couvrir de moissons, comme les frontières se sont couvertes de héros... Des fonds sont destinés à encourager vos essais. »

Annonçant aux agriculteurs « que des prix et des couronnes civiques attendent les plus sages et les meilleurs cultivateurs ». Adresse signée : DELHORS, président temporaire.

1663. Liste des deux cents citoyens qui doivent former le juré du jugement dans le département de l'Isère pendant le trimestre de janvier, février et mars de l'année 1793. Du 22 déc. 1792. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f°. 8 p. (I.)

1664. Avertissement. Signé : HÉLIE, président du conseil, ACCARIAS, vic. ép. secrétaire. Grenoble, le 23 déc. 1792, l'an I^er^ de la R. F., *s. l.*, in-12, 1 p. non chiff.

Instruction sur les mariages. Il n'y a plus de publication à faire à l'église. etc.

1665. Lettre circulaire du procureur syndic du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

district de Grenoble (HILAIRE). Du 27 déc. 1792, l'an Ier de la R, *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p, (G.)

Confection des matrices de rôle. Lettres, à ce sujet, des administrateurs du directoire du département et du ministre des contributions publiques.

1666. Modèle des actes relatifs aux naissances, mariages, divorces et décès. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère. Du 27 déc. 1792. Pour la réimpression de ces modèles au nombre de 2.00 exempl. A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère.* (C.)

1667. Tableau des autorités constituées civiles et judiciaires, séantes à Grenoble. — Signé: HILAIRE. Le 7 nov., an II. (27 déc. 1792) A *Grenoble, de l'imp. de J. Allier, impr.* in-4°, 2 p. n. chiff.

1668. Département de l'Isère. Compte rendu au conseil d'administration du département de l'Isère, par les administrateurs composant le directoire du même département, des recettes et des dépenses faites depuis le 1er octobre 1791 au 15 déc. 1792. (30 déc. 1792), A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 48 p. 3 tableaux in-f°, entre les p. 32 et 33. (C.)

1669. Liste du juré de jugement pour le trimestre de janvier 1793, l'an II de la République française, en exécution de la loi du 29 septembre 1791.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A *Gap, de l'imp. du département 1792*, in-4°, 4 p. (M.)

Contient la liste des citoyens inscrits des districts de Gap et de Briançon. Elle est accompagnée d'une lettre imprimée, datée de Gap, le 31 décembre 1792 et signée du procureur général syndic MOYNIER DUBOURG.

1670. Recueil de quelques vérités simples qui intéressent tous les bons citoyens. Signé : Claude CHARPIN fils, de Grenoble, sentinelle patriote, toujours à son poste. *S. l. d. d.*, in-4°, 2 p. n. chiff. (G.)

« On a osé dire la vérité aux Rois. J'ose plus, je la dis au peuple... Honni soit qui s'en offense. »

Pièce curieuse mais sans intérêt, il fait le portrait des méchants et des honnêtes gens, etc.

1671. Discours prononcé par M. Barroil, officier au 1er bataillon des volontaires de l'Isère, en garnison à Vienne, à la séance de la Société des Amis de la Constitution de cette ville. *Vienne. Labbe.* in-8°, 4 p.

1672 Mémoire ou aperçu de la culture, par les commissaires soussignés, de la commune de Saint-Ferjus, applicable aux divers fonds qu'elle contient. *A Grenoble, de l'imprimerie de Vve Giroud et fils, place aux Herbes, 1792*, in-8°, 17p. + 2 p. n. chif.(G).

Calcul du prix des récoltes et le produit sur quinze années, de la commune de St-Ferjus. A la fin : Table des estimations du territoire de St-Ferjus 1791.

1673. Compte que rendent les anciens administrateurs du directoire du district de Gap, aux nouveaux administrateurs du même district de leur ges-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion depuis la session du 1er octobre dernier. Décembre 1792. *Gap* J. *Allier*, in-4°, 56 p. (A.)

1674. Histoire des guerres d'Italie, première partie contenant les campagnes des Alpes depuis 1792 jusqu'en 1796. Par X.-B. SAINTINE. *Paris*, A. *Dupont 1826*, in-18. (G.)

1675. Adresse du directoire du département de la Drôme à l'Assemblée nationale. *Valence*, *P. Aurel*, *S. d.*, (1792), in-f° placard sur 2 col. (G.)

Signée : Les administrateurs composant le directoire du département de la Drôme. DESJACQUES, vice-président ; SIBEUD, PEY, ROUVIÈRE, etc.

« En conservant les principes constitutionnels, vous avez préservé le royaume de sa perte... »

1676. Avis aux fidèles catholiques, sur les erreurs que publient les ennemis de la constitution, contre la réformation du clergé. Tirés de l'évangile, des conciles, des saints pères et des auteurs les plus respectacles de l'Eglise catholique par M. BARE, curé de Saint-Marcellin. *A Saint-Marcellin, de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district* in-12, 46 p. (G.)

1677. Cabinet politique et littéraire ou catalogue des livres, journaux et autres ouvrages périodiques; qui se donnent à lire par abonnement, il se vend

EFERUS - Recherches & Classification numériques

12 sols. *A Grenoble, chez Falcon, libraire, rue du Palais 1792*. in-12, 94 p.

Catalogue de 1895 numéros.

1678. Les députés des Hautes-Alpes à la convention nationale, aux volontaires du 2e bataillon de ce département à Maubeuge *S. l. n. d.*, (1792) in-4°, 2 p. (A.)

1679. Werther, traduit de l'allemand avec figures (marque de Giroud) *A Maestricht, chez J.-P. Roux et Cie, imprimeurs libraires, associés. A Grenoble, chez J.-L.-A Giroud, imprimeur, place aux Herbes, 1792*, in-12, 2 f. n. chif. pour le faux titre et le titre; 111 p. + 2 p. n. chif., préface + 236 p. 2 grav. hors texte, la première à la p. 28, la 2e à la p. 214. (G.)

Les figures sont de Chodowicki. Nous ne connaissons pas d'autre *Cazin* portant la rubrique de Grenoble.

1680. Œuvres diverses de Madame de Montanclos ci-devant Mme de Princen, en prose et en vers, seconde édition, à Paris, chez Berry... chez Delalein... Imprimé *à Grenoble, chez J. L. A. Giroud, imprimeur-libraire, place aux Herbes 1792*, in-12, 2 vol. 6 f. n. chif. et 292 p. + 4 p. n. chif
— 2e vol. 2 f. n. chif. + 274 + 1 f. n. chif. (G.)

1681. Almanach du département de l'Isère, an-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

née mil sept cent quatre-vingt-treize, premier de la République Française (par J. BERRIAT SAINT-PRIX). A *Grenoble, chez les libraires de cette ville (imp. F. Allier.)* 1793, 138 p, + XXIV + 2 f. n. chif. (G.)

1682. Almanach général du département des Hautes-Alpes pour l'année de grâce mil sept cent quatre-vingt-treize. *Gap, J. Allier*, 1793. p. in-12, de 129 p. (A.)

Contient le calendrier Gregorien, la liste des députés à la convention nationale des 83 départements — P. 59 : Description du département des Hautes-Alpes — P. 64. Administrations du département, etc. A la p. 120-123 : Liste des émigrés du département des Hautes-Alpes. P. 124 : un article sur la caisse d'épargne et de bienfaisance.

1683. *Ordo sancti officii recitandi, missæ que celebrandæ, juxtà ritum Diœcesis Isariensis, pro anno MDCCXCIII, qui includit labentem primum Reipublicæ annum, et initiantem secundum. Paschâ occurrente 31 martii, quem ordinari curavit consilium episcopale, sede vacante. Gratianopoli, ex typis, Josephi Allier 1793*, in-8°, 28 p.

A la p. 5 : *Pastoralis epistola. Gratianopoli, 15 decembris 1792. Reipublicæ primo.* Signée : HÉLIE, *præses consilii*, ACCARIAS, *vic. episc.*

1684 Abrégé du graduel à l'usage de Vienne, contenant les messes des dimanches et principales fêtes de l'année. *A Grenoble, de l'imprimerie de Veuve Giroud et fils, place aux Herbes*, 1793, 1 vol. de 682 p. in-8°.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1685. Extrait des registres des arrêtés du directoire du département de la Drôme. Séance publique du 1er janvier 1793, l'an second de la R. F. *A Valence, de l'imp. de Jean-Jacques Viret*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

Arrêté qui ordonnne que tous les notaires publics du district du ressort seront tenus de satisfaire, d'ici au 15 février prochain inclusivement, au décret de la Convention nationale du 1er nov. 1792, et de produire en conséquence au directoire du département le certificat de civisme qui leur est prescrit, à défaut de quoi passé ledit délai, qui sera réputé fatal, il sera ultérieurement délibéré pour que signification soit faite aux notaires qui ne se seront pas conformés à la loi.

1686. Proclamation des commissaires des districts de Nyons, de Montélimar et de l'Ouvèze, le 1er janvier 1793. *Carpentras*, in-8°, (B. C.)

1687. *La Vérité* au peuple, journal des départements de la Drôme et de l'Ardèche, (avec cette épigraphe): *Aux armes citoyens, volez à la victoire -- En mourant pour l'Etal, vous vivrez pour la gloire. Valence, imp. de Pierre Aurel*, in-4°.

Le 1 n° est du 1er janvier 1793 et le dernier du 12 mars 1797.
Ce journal dont l'esprit était le jacobinisme pur, n'a eu qu'une durée éphémère. A la fin du 31e n°, du 12 mars 1797, une note de l'imprimeur annonce que la nomination des principaux rédacteurs à des fonctions publiques l'oblige de renoncer à la continuation de son journal, et que pour désintéresser les abonnés du reliquat de leur abonnement, dans le cas où ils n'exigeraient pas le remboursement, il leur fera parvenir le journal de *Perlet*.

1688. Lettre circulaire des administrateurs du di-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rectoire du département des Hautes-Alpes. Gap, le 4 janvier 1793, l'an 2 de la R. F. *S. l. n. d.*, in-4°, (M.)

Relative à l'expédition des certificats de résidence.

1689. Adresse du conseil général du département de l'Isère à la convention nationale. (Du 7 janv. 1793). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère,* in-4°, 3 p. (G.)

« La royauté n'est plus ; nos armées sont triomphantes ; par « quelle fatalité, lorsque les avis ne devraient retentir que des « cris de la victoire, sommes-nous obligés de faire entendre des « cris de douleurs ?...

« Factieux, agitateurs, et vous tyrans de la terre, nos bras « sont armés, et nous vous le disons pour la dernière fois, le « peuple français ne veut ni roi, ni dictateur, ni triumvirs ; il « veut être libre ; sa volonté est immuable ; il sera libre ou le « dernier des français périra.

« A ces accens citoyens de toute la République, reconnaissez « les habitants de l'Isère. »

1690. N° 7. Département de la Drôme, district de Valence. Biens d'émigrés à vendre. Première affiche (8 janvier 1793). *Valence, chez J.-J. Viret, imp. du district*, affiche en 2 pièces (C.)

Tableau des biens de l'émigré Louis MARQUET, situés dans la municipalité de Combovin, canton de Chabeuil.

1691. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère, du mardi 8 janvier 1793.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère, in-4°, 8 p. (C.)

Arrêté relatif aux biens des émigrés et à leurs revenus.

1692. Lettre circulaire du procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE) aux officiers municipaux, *s. l. n. d.*, in-4°, 2 f. n. chif. (C.)

Lettre patriotique au sujet de l'établissement de patentes.

1693. Du mercredi 9 janv. 1793 à 4 heures après-midi, dans la grande salle au premier étage de la maison commune de la ville de Grenoble, *s. l. n. d.*, in-4°, 20 p. n. chif. (I.)

Procès-verbal de la séance du conseil du département — dans laquelle il arrête qu'il s'occupera de l'établissement des écoles primaires, et organisera un institut national à Grenoble.
P. 6. Projet d'organisation d'une école de chirurgie.
P. 9. Séance du 12 janvier 1793. Rapport sur l'institut national.

1694. Extrait des délibérations du directoire du département des Hautes-Alpes, séance publique (du 13 janvier 1793). Signé : CHABERT, président ; BLANC, secrétaire. *A Gap, de l'imp. du département*, in-8°, 4 p. (R.)

Sur la levée d'un bataillon de grenadiers.

1695. Règlement du tribunal du district de Grenoble concernant l'expédition des affaires qui y sont portées, publié le 15 janvier 1793, deuxième de la R. F. (Signé : PISON DU GALLAND fils, DUPORT,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ENFANTIN, GAUTIER, PERROTIN, juges; DUPUY, commissaire national. *A Grenoble, chez J. Allier, imp. du tribunal du district*, in-4°, 7 p. (M.)

1696. Lettre pastorale du nouvel évêque du département de l'Isère. (H. REYMOND) à tous les citoyens qui ont concouru à son élection. Suivie d'un avertissement sur l'observance du carême prochain. Du 15 janvier 1793. *Grenoble, Cuchet. S. d.,* in-8°, 16 p. (G.)

La lettre pastorale à tous les citoyens qui ont concouru à l'élection d'A. Reymond est du 24 déc. 1792. Suit une lettre de communion adressée au Pape ; enfin, avertissement sur l'observ. du carême.

1697. Leçons aux volontaires qui ont abandonné leur poste dans le danger de la patrie. Lettre adressée aux rédacteurs de la *Feuille villageoise*, par SABATIER la BASTIE, pasteur à Livron, 17 janv. l'an 2e de la R. F. N° 19 de la *Feuille villageoise*, p. 437-438.

1698. Extrait du procès-verbal du conseil général du département de l'Isère en surveillance permanente, (du 20 janv. 1793.) *A Grenoble, chez J.-M Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 3 p. (G.)

Il sera levé dans le département de l'Isère, en conformité de l'arrêté du 5 janv. 1793, cinq cents volontaires pour se rendre à Paris et y rester aux ordres de la convention nationale. »

1699. Extrait du procès-verbal du conseil général du département de l'Isère en surveillance perma-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nente (du lundi 21 janvier 1793.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 4 p. (I.)

Arrêté relatif aux certificats de résidence et aux émigrés.

1700. Extrait du procès-verbal du conseil général du département de l'Isère en surveillance permanente. (Du 21 janv. 1793.) *A Grenoble, chez J.-M., Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 3 p. (G.)

En réponse à la lettre du ministre de l'intérieur du 4 janvier. Le conseil général arrêté qu'il serait ouvert sur le champ, au secrétariat du département, un registre de souscription pour fournir des capotes et des souliers aux soldats de la République.

1701. Adresse du conseil général du département de l'Isère, aux habitants des campagnes. (Du 22 janv. 1793.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 5 p. (I.)

Au sujet de la dévastation dans les forêts nationales.

« Réfléchissez-y bien, citoyens, dévaster les bois, c'est détruire notre marine, c'est ruiner le commerce et l'agriculture... C'est assassiner le corps politique. Que les dévastateurs fassent maintenant un retour sur eux-mêmes et qu'ils jugent de quel délit ils sont coupables !... »

1702. Décret de la Convention nationale, du 23 janvier 1793, l'an 2e de la R. F. Adresse de la Convention nationale au peuple Français. Citoyens.. — *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-4°, 8 p. (G.)

« Le tyran n'est plus ; il a subi sa peine, et le peuple n'a fait entendre que des acclamations pour la République et pour la liberté... »

1703. Les représentants du peuple Français, dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

putés par le département des Hautes-Alpes, aux corps administratifs de ce département. (Lettre signée : BARETY, BOREL, Auguste IZOARD, SERRES, CAZENEUVE.) Paris, le 23 janv. 1793, l'an second de la R. *A Paris de l'imp. Nationale.* In-8°, 3 p. (G.)

Lettre relative à la condamnation du roi. — Assassinat de Michel Le Pelletier. « Il faut que les bons citoyens se tiennent ralliés avec fermeté autour de la convention. »

1704. Taxe uniforme des témoins. Extrait du registre des arrêtés du directoire du département de la Drôme, séance du 23 février 1793. *S. l.*, in-f°, placard. (B.-C.)

1705. A Messieurs du département de la Drôme. Joseph-Paul-François AUDIFFRET, citoyen et cidevant vi-bailli de St-Paul-trois-Châteaux, district de Montélimar. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. (V.)

Supplique pour demander sa mise en liberté. Arrêté pour complicité dans la conspiration de Jalès, il proteste de son innocence et soutient qu'il a été pris pour un autre Audiffret. Il fut mis en liberté le 28 vendémiaire an III (19 oct. 1794).

1706. A la Convention nationale. Joseph-Paul-François et Joseph-François-Xavier AUDIFFRET, citoyens de Saint-Paul-trois-châteaux. District de Montélimar, département de la Drôme. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p.

Même but que le n° précédent.

1707. Extrait des registres des délibérations du directoire du département des Hautes-Alpes, contenant règlement de la taxe accordée aux témoins.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Du 24 janvier 1793. *A Gap, chez J. Allier, imp. du dép. des Hautes-Alpes*, in-8°, 5 p. (R.)

1708. Procès-verbal de la 3e session du conseil du département de l'Isère commencée à Grenoble le 1er (lisez 15) décembre 1792 (jusqu'au 25 janvier 1793), en continuation de la surveillance permanente. *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. S. d.*, in-4°, 333 p. et 1 tableau des routes du département de l'Isère, in-4°, 4 f. n. chif. (G).

Volume rare et important.

1709. Copie de la lettre du maréchal de camp attaché à l'armée d'Harville (TOURVILLE). A Dinant-sur-Meuse, le 25 janvier 1793, l'an second de la République. Citoyens administrateurs... *S. l. n. d.*, (*Gap Allier*) in-4°, 2 p. n. chif. (A. A.)

Imprimée par ordre des administrateurs du département des Hautes-Alpes. « C'est avec une vive satisfaction que je rends la justice au bon et brave bataillon des Hautes-Alpes commandé par l'ancien et respectable lieutenant colonel SAINT-MARTIN, de dire qu'il a très bien servi depuis trois mois, qu'il s'est bravement comporté à la bataille de Jemmapes près Mons. J'ai aussi des éloges à vous faire du citoyen MEYER, second lieutenant-colonel, dont je suis extrêmement satisfait, » etc.)

1710. Extrait du procès-verbal des séances de la municipalité de Beaumont, district de Valence, dép. de la Drôme. Signé ROZERON, maire ; PASCAUD, VALLAYEZ cadet, GARNIER LA BARREYRE, etc. Voyez

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la *Feuille Villageoise* n° 18. Du 31 janvier 1793, p. 419 à 424.

Réunion fraternelle des catholiques et des protestants de Beaumont, dans l'église paroissiale.

1710. Liste des deux cents citoyens qui doivent former le juré de jugement dans le département de l'Isère, pendant le trimestre de janvier, février et mars de l'année 1793. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère.*, in-4°, 8 p. (I.)

Le 22 déc. 1792, dans la grande salle, au premier étage de la maison commune de la ville de Grenoble, où le directoire du département tient ses séances, le directoire a lu et approuvé la liste de 200 citoyens. Signée : PLANTA, président, PUIS, vice-président, ORCELLET, ROYER, COMBEROUSSE, DUC, DELHORS, VIGNON, BRENIER, ALMERAS, procureur général syndic, DUPORT, secrétaire.

1711. Extrait du procès-verbal des séances du conseil permanent de la Drôme. Du 1er janvier 1793. *A Valence, chez P. Aurel, imp. du dép. de la Drôme*, in-f° placard (G.)

Arrêté relatif aux dépenses d'administration du département.

1712. Décrets de la convention nationale des 3 février et 12 mars 1793, qui changent la dénomination des villes de Fontenai-le-Comte, de Mont-Dauphin, de Bourbon-Lancy et de Nogent-le-Roy.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A Paris, de l'imp. Nationale exécutive du Louvre 1793. in-4°, 3 p, (G.)

La convention nationale, sur la motion d'un de ses membres, décrète que la ville de *Mont-Dauphin* portera à l'avenir le nom de *Mont-Lyon.*

1713. Arrêté du directoire du département de l'Isère qui rappelle l'exécution des lois relatives à la conservation des bois et forêts (4 fév. 1793). *Grenoble, Cuchet,* in-4°, 6 p. (I.)

1714. Département de l'Isère. District de Grenoble. Emigrés. Liste des biens des émigrés situés dans l'étendue du district de Grenoble. — Du 5 fév. 1793. A. *Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du dép. de l'Isère,* in-f°. 54 affiches chiffrées. La première affiche est en deux pièces. (I.)

Contient les noms et les biens des émigrés suivants :

Agoult, colonel du régiment ci-devant Agenois, fils du sieur d'Agoult, conseiller au ci-devant parlement.

Agoult (Antoine), sous-lieutenant des gardes du roi.

Agoult-Montmort, (Marie-Félicité Delois de Loinville.)

Achard de Germane, (Alexandre), homme de loi.

Allemand-Dulauron, fils, commis négociant.

Allemand (Jean-Baptiste), officier de marine, et Pierre Allemand, prêtre, résidant à Saint-Julien-en-Vivarais.

Allois d'Herculais, maréchal de camp.

Amori (Jean-Claude-Joseph), procureur au ci-devant parlement.

Arces (Louis-Antoine d'), ancien colonel de troupes légères.

Arces fils (Marie-Joseph-Louis d').

Arzac du Savel, fils aîné, homme de loi.

Arzac (Martial), 3e fils, officier d'infanterie.

Baronat (Jean-Baptiste), conseiller au ci-devant parlement.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Baratier (Louis-Henry), ancien capitaine du génie.
Barral (Charles-Joseph de) conseiller au ci-devant parlement.
Barral. née Barnave (la dame).
Bardonenche (René-César-Antoine de) colonel des grenadiers, fils de César-Antoine.
Bardonenche née Belmont, (la dame de)
Beausemblent (Lazare).
Bérenger fils, (Ch. Reymond Ismidon de)
Beyle. ancien officier d'infanterie, décoré de Saint-Louis.
Besson née Morand.
Besson d'Arvillier, officier au 38e régiment ci-devant Dauphiné.
Blacon, officier de dragons.
Bovet (la dame de) épouse de Louis de Bovet.
Bovier de Vourey, (Jean-Baptiste-Claude de).
Bouffier de Cesarges fils, homme de loi.
Bourne Descombe.
Bourne-Longchamp.
Blanchard fils du maître à danser.
Bouche, fils, coutellier.
Bourcet la Saigne, valet de chambre du ci-devant prince royal.
Bovet (Louis de) ancien officier de dragons.
Brison du Roure, ci-devant baron des Etats de Languedoc.
Canel de Saint-Romans, officier.
Cattin la Merlière (Jean-Joseph-François) fils aîné, officier au régiment provincial d'artillerie de Grenoble.
Chaboud (Joseph-Just-André), conseiller au ci-devant parlement.
Chanel de Croui (sic) planteur de Saint-Marc en Amérique.
Dupuy (Françoise) veuve de Valbonne Châteaudouble.
Chatelard, officier de dragons.
Chenicour fils, étudiant.
Chevalier Distras-de Sinard (Jacques-François), conseiller au ci-devant parlement.
Dauriac, chanoine du ci-devant chapitre N.-Dame.
Désirat, chapelier.
Drevon-la-Parelle, homme de loi.
Dubois, cadet, officier du génie.
Duchesne aîné, fils de feu Duchesne, commis au greffe.
Galbert, officier de marine.
Galphard (Magloire), ancien curé de Clelles.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Gallicien de Villeneuve.
Dupuy Saint-Vincent, conseiller au ci-devant parlement.
Gallien de Chabons ainé, officier de cavalerie.
Gallien de Chabons, chanoine de Malte.
Dupuy de Sonas, capitaine au régiment de Barrois.
Dulau-d'Allemans (Henri-Charles), natif de Périgeux, ci-devant évêque de Grenoble.
Emé Marcieux, major de cavalerie.
Gamon-Monval (Jean-Baptiste), capitaine du génie.
Garnier, avocat.
Jail ainé, homme de loi.
Jail Dupré, procureur au ci-devant parlement.
Girin Lamorte (Auguste), lieutenant au 75e régiment.
Gigard (Benoit) ci-devant chanoine de Saint-André.
Gigard cadet, vicaire de Saint-Joseph.
Gonnet, fils du chapelier.
Guignard de Saint-Priest (François-Emmanuel.)
La Coste (Pierre-François-Laurent), président au ci-devant parlement.
Heraud fils, élève en chirurgie.
Julien, substitut du procureur général.
Lagrée Desmarets, lieutenant-colonel d'artillerie.
Lagrée (Marc-Marie-Ennemond-Octavien d'Oudart de) conseiller au ci-devant parlement.
Lambert Gaspard dit d'Hautefart et la dame Lambert née-Chanel.
Lambert (Séraphin.)
Langon, ci-devant garde du roi.
Poipe née Vallin.
Rivière, Chanoinesse.
L'argentière de Venterol (François-Laurent Philibert.)
Launay (Hyacinthe) et la dame Launay née Pison.
Leclet (Charles-Etienne) conseiller au ci-devant parlement.
Leclet (la demoiselle Liliose)
Malivert née d'Agoult.
Leyssin (Charles Louis.)
Lenoir ainé, étudiant en pratique et Lenoir cadet, élève en chirurgie fils du citoyen Lenoir, avoué.
Mansor ainé et cadet.
Maximi (Louis-François de) élève d'artillerie.
Marnais née Langon.
Maximi oncle, officier d'artillerie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Meffrey née Leyssin.
Melat née Devaux.
Montauban la Tour-du Pin (François-Armand) ci-devant maréchal de camp.
Morand, ci-devant garde du roi.
Morard (Marc-Antoine de.)
Morard (Marie-Joseph-Gabriel) major du 60e régiment ci-devant royal la marine.
Montchenu (Victor de), officier au régiment du roi.
Mounier (Jean-Joseph) homme de loi, député à l'assemblée constituante et la dame Mounier née Borel sa femme.
Piat-Desvial dit. Rivoire, officier du régiment ci-devant royal Liegeois.
Pina Saint-Didier et sa femme née Garagnol.
Murat Lestang.
Nantes (Henri et Jacques.)
Nugues.
Oddot Bonniot.
Pascal, homme de loi.
Patras Delange, capitaine au 41e régiment d'infanterie de la Reine.
Pellet fils, de Lalley.
Peyrin, cadet (Pierre) maire de la Roche de Chabrière, conseiller au ci-devant parlement.
Pina (Simond) chevalier de Malte.
Plan de Syès, officier de la garde du ci-devant comte d'Artois.
Ponnat de Gresse, ancien ci-devant officier de dragon, et la dame de Ponnat née Latour.
Porte (Jean-Louis) aide-major.
Quinsonnas (Joseph Marc Octavien l'Auberivière Pourroy) officier des gardes françaises.
Rage de Voissant (Jean-Baptiste.)
Renneville (Paul-Alexandre), ci-devant capitaine au régiment de Forez.
Rey, curé d'Echirolles.
Rey de Noinville (Alphonse-Louis du), colonel de dragons.
Roux-Deageant de Morges (François de Salles Pierre de), chevalier d'honneur au ci-devant Parlement.
Rigaud de Montjoux.
Robert, étudiant fils du notaire.
Rostaing, née Veyronne.
Roux-Deageant Morges fils, officier d'infanterie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Sadin (Louis), prêtre, curé de St-Jean-St-Louis

Sadin fils, ci-devant viballi de Graisivaudan, homme de loi.

Seyve d'Ornacieux père, (Joseph-Arthus, Lacroix de), ci-devant président au Parlement.

Seyve d'Ornacieux fils (Barthélemy-Arthus de la Croix de), président.

Seyve d'Ornacieux cadet, ci-devant chevalier de Malte.

Sauvage (Les frères) fils, au cit. Sauvage de Saint-Marc, ci-devant directeur général des fermes.

Sibut de Saint-Ferréol (Jos. Armand), ancien conseiller au Parlement.

Souchon, frère.

Talochon (Elizée) frère de la Charité, chirurgien.

Trouilloud (Les frères).

Toscan (Benoit), fils du notaire.

Trivio (La dame).

Vachon (Louis-François de) chevalier d'honneur au ci-devant Parlement.

Vallin (la veuve), née Muzi.

Vaulx (Pierre-Marie de), président au ci-devant Parlement.

Vaujany (François-Joseph de), ancien chevau-léger.

Vaulx (Claude-Joseph-Gabriel de), chevalier de Malte.

Vaulserre des Adrets (Louis-Elizabeth-Emmanuel de), conseiller au ci-devant Parlement.

1715. Département de l'Isère. District de Saint-Marcellin. Emigrés. Liste des biens des émigrés, situés dans l'étendue du district de Saint-Marcellin, dressée en exécution de l'art. VIII de la loi du 8 avril 1792, sur les Etats fournis par les municipalités et sur les déclarations faites ensuite de la loi du 23 août suivant ; et troisième proclamation de la confiscation des biens desdits émigrés, conformément aux articles V et VI de la loi du 2 septembre 1792.

A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. Cette liste comprend 24

EFERUS - Recherches & Classification numériques

affiches chiffrées 1 à 24 (la première est en deux parties). (1.)

Au f° 23 et 24, divers arrêtés du directoire du département de l'Isère des 8 août 1792, 5 février 1793.) Signés: PLANTA, président; M. ROYER, secrétaire, relatifs aux listes susdites et déclarant que les biens des émigrés sont : acquis et confisqués à la nation.

Liste alphabétique des émigrés, de leurs biens et valeur présumée du revenu et du capital de chaque objet.

Cette liste comprend les noms et les biens des émigrés suivants:

Allois d'Herculais (Adrien-Théodore), maréchal de camp.

Amori (Jean-Claude-Joseph) procureur au ci-devant Parlement.

Baronnat (J.-Baptiste), conseiller au ci-devant Parlement de Grenoble.

Batine (Vve de), née de Bardonnenche.

Beaumont (Christophe), ci-devant officier.

Beaumont d'Autichamp (Jean-Thérèse-Louis), officier général.

Beausemblant (Lazare et Régis).

Bérenger (Ch.-Reymond-Ismidon), chevalier d'honneur de Madame.

Boffin de Pusignieux (Georges-Félicien), colonel de cavalerie.

Bovier de Saint-Jullien de Vourey (Gabriel-Jean-Baptiste-Claude), conseiller au ci-devant Parlement.

Brenier-Monière (Melchior-Antoine), homme de loi.

Canel de Saint-Romans (Antoine-Joachim), officier au ci-devant régiment d'infanterie de Monsieur.

Carra fils, grenadier dans le régiment ci-devant d'Enghien.

Cattin-Lamerlière dit Monterey (Jean-Joseph-François), fils aîné officier au régiment provincial d'artillerie de Grenoble.

Cattin-Lamerlière (Louis-Ferréol de), lieutenant au 68e régiment ci-devant Beauce.

Chatelard, officier de dragons.

Couvat (François-Xavier), ancien curé de Beaucroissant.

Degars (Vve), née Bocon de Lamerlière.

Du Contant, dit Fontenille, colonel de chasseurs.

Dupuy de Saint-Vincent, Philippe-Etienne, conseiller au ci-devant Parlement et sa femme née Rambaud de Brunel.

Emé Marcieux fils aîné, major de cavalerie, et sa femme née Broglie.

Falcoz La Blache (Alexandre), ancien maréchal de camp.

Fortin-Laporte (Victor-Amédée), ci-devant capitaine d'artillerie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Garampel de Bressieux (Pierre-Ignace), capitaine au régiment de chasseurs, ci-devant Lorraine.

Guignard de Saint-Priest (Marie-Joseph-Emmanuel), ci-devant intendant de Languedoc.

Mayras (La dame), la Roquète (Marie-Magdeleine), née Orladin.

Montchenu (Josehp-Abel Falcoz de), officier de dragons.

Montchenu (Claude-Henri de).

Laroque, (Joseph-Antoine-Augustin Tertule la Beaume de).

Murinays (Guy), ex-député à l'Assemblée constituante.

Lagré, ci-devant *Antonin*.

Lamotte (Abel), capitaine dans le ci-devant régiment Angoumois.

Lancellin dit la Roullière (Scipion), ancien major du régiment ci-devant Bourgogne, et sa femme, née Orlandin.

Pina St-Didier (Joachim), sa femme née Garagnol.

Rage de Voissant (Jean-Baptiste), et sa femme née Vachon.

Rojeat (François), prêtre.

Rozier dit Linage, (Eusèbe et Louis).

Seyve d'Ornacieux (Joseph-Arthus La Croix de), président au ci-devant Parlement de Grenoble.

Seyve fils, chevalier de Malte.

Talleyrand Périgord (Archambaud) et sa femme née Senozan.

Trenonay.

Vachon (Louis-François de), chevalier d'honneur au ci-devant Parlement de Grenoble.

Vrevin (Charlotte), née Bologne, épouse du sieur Vrevin, officier

1716. Département de l'Isère. District de la Tour-du-Pin. Emigrés. Biens des émigrés, situés dans l'étendue du district de la Tour-du-Pin. 5 février 1793. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère*, in-f° placard, 50 affiches numérotées. (I.)

Les archives de l'Isère ne possèdent que les n°s 49 et 50, qui contiennent les biens et la liste des émigrés suivants :

Virieu Pupetière.

Gely-Montcla (Achille-Armand), ci-devant garde du corps.

Briançon Vachon de Belmont fils à feu François.

Charvet, (Jean-Claude).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1717. Département de l'Isère. District de Vienne. Emigrés. Liste des biens des émigrés, situés dans l'étendue du district de Vienne, dressée en exécution de l'art. 8 de la loi du 8 avril 1792, sur les Etats fournis par les municipalités et sur les déclarations faites ensuite de la loi du 23 août suivant ; et 1re proclamation de la confiscation des biens desdits émigrés conformément aux art. 5 et 6 de la loi du 2 septembre 1792. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-4°, 32 p. (C.)

1718. Arrêté du conseil permanent du département de l'Isère, relatif à l'échange des billets de confiance. Extrait du procès-verbal du 6 février 1793. *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4°, 7 p. (G.)

Les municipalités qui ont émis des billets de confiance nommeront des commissaires chargés de recevoir ces mêmes billets lorsqu'ils seront présentés, et en feront l'échange contre des assignats.

1719. Fournitures de souliers pour les défenseurs de la patrie. Adresse des administrateurs composant le directoire du département de la Drôme aux fonctionnaires publics et citoyens du même département. A *Valence, de l'imp. de J. J. Viret* (G.)

« Les despotes de l'Europe se coalisent pour nous ravir la liberté, que nous avons conquise au prix des plus grands sacrifices : le sort de Louis Capet les fait trembler sur leurs trônes chancelants ; ils redoublent d'efforts pour nous asservir, redoublons d'énergie pour les terrasser... Plusieurs de nos braves

EFERUS - Recherches & Classification numériques

volontaires combattans sur les frontières, manquent de souliers, cotisons-nous pour leur en procurer : quel est celui d'entre vous qui ne rougiroit pas d'en avoir deux pair es, quand son frère, son défenseur, celui de la liberté, est dans un dénûment absolu?.. Sociétés populaires, aiguillonnez le civisme de tous vos membres, pasteurs de tous les cultes, empressez-vous de donner l'exemple de votre dévouement à la patrie. »

1720. Extrait du procès-verbal des administrateurs du département des Hautes-Alpes en surveillance permanente. Séance publique du 7 février 1793, l'an second de la République française, à 3 heures de l'après-midi. Signé : CHABERT président, BLANC, secrétaire. A *Gap, de l'imp. du dép. 1793,* in-8°, 6 p. (R.)

Il a été fait lecture d'une lettre écrite par le maréchal de camp Tourville, attaché à l'armée d'Harville, datée de Dinant sur Meuse le 25 janvier, par laquelle il rend le témoignage le plus satisfaisant sur la conduite et la bravoure du 2e bataillon des volontaires des Hautes-Alpes. — Il fait connaître le besoin urgent de compléter ce bataillon. L'administration arrête qu'il sera levé dans le département 300 volontaires.

1721. Copie de la lettre écrite par le ministre de la guerre aux administrateurs du département de l'Isère, le 10 février 1793, l'an second de la R. F. — Copie de la lettre écrite le 16 février 1793 par le ministre de la guerre (BEURNONVILLE) aux administrateurs du département de l'Isère. *S. l. n. n.*, in-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

Habillement, fourniture de souliers.

1722. Fournitures de guêtres pour les défenseurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la patrie. Extrait des registres des arrêtés du directoire du département de la Drôme. Séance publique du 12 fév. 1793, l'an II de la R. A *Valence, chez P. Aurel, imp. du département de la Drôme*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

« Les généreux défenseurs de la liberté, nos belliqueux volontaires, sont dans le dénuement le plus complet de tous les objets d'équipement, sans souliers, au milieu des neiges, ils bravent les glaces de l'hiver... Dignes émules des héroïnes de l'antiquité, les citoyennes de Valence, s'occupent à faire des guêtres pour nos braves frères d'armes... le directoire, applaudissant au zèle des citoyennes, Constantin, Perrier fille, Fort, Reynier, Legendre, Clappier et Urtin et les délèguent pour recueillir les offrandes des guêtres que les citoyennes de Valence destineront à nos braves défenseurs...

1723. Adresse du conseil permanent du département de l'Isère à la convention nationale. Extrait du procès-verbal du 12 fév. 1793, l'an II de la R. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 3 p. (I.)

Demandant que dans la nouvelle émission d'assignats que l'on vient de décréter, se trouve comprise une forte quantité de coupures de deux et de cinq sous. « l'humanité sollicite instamment cette mesure. »

1724. Département de l'Isère. Etat des municipalités qui ont émis des billets de confiance, sans l'autorisation du département. *S. l. n. n. n. d.* (13 fév. 1793), in-f°, 1 p. (A. I.)

Ce sont les municipalités suivantes :
Grenoble et Corps, billets de 5 sous et de 2 sous.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Côte-Saint-André et la Tour-du-Pin billets de 5 s. 2 s. 6 deniers.

Crémieux, 5 sols. et 10 sols.

Barraux, La Mure, Vizille, Voiron, St-Ferjus, Monestier-de-Clermont, Bourg-d'Oisans, Mens, Vienne, Saint-Marcellin, Tullins, Rives, Chatte, le Pont-en-Royans, Roybon, Bourgoin, le Pont de Beauvoisin et Lemps.

1725. Les administrateurs du district d'Embrun à leurs concitoyens, 12 février 1793. *Embrun, Moyse, 1793*, in-f° affiche (A.)

Vente des biens nationaux.

1726. Pétition des protestants de Livron au conseil général de leur commune. Du 13 février 1793, l'an II de la R. F. (rédigée par SABATIER la BASTIE, pasteur). — Au sujet de la réunion fraternelle des catholiques et des protestants. V. la *Feuille villageoise*, n° 24, du 7 mars 1793, p. 539 à 542.

1727. Extrait du procès-verbal des administrateurs du département des Hautes-Alpes en surveillance permanente. Séance publique du 15 fév. 1793. A *Gap, chez J. Allier, imp. de l'administration du dép. des Hautes-Alpes 1793*, in-f°, placard sur 2 col. (I.)

Arrêté concernant le service des postes « qui nous a paru trop négligé dans les circonstances où le bien public exige que les corps administratifs en surveillance permanente soient exactement instruits.»

1728. Instruction des administrateurs du con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

seil permanent du département de l'Isère, à leurs concitoyens, sur le droit de patentes. Du 18 février 1793, l'an second de la R. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 3 p. (G.)

« Songez que, si la victoire abandonnait les étendards de l'égalité, vos fortunes deviendraient la proie des barbares satellites des despotes... Le seul moyen de hâter le règne de la tranquillité, c'est de faire des sacrifices à la chose publique, »

1729. Adresse du conseil du département en surveillance permanente, aux conseils généraux des communes de son ressort. Extrait du procès-verbal du conseil. Du 18 février 1793, l'an 2 de la R. F. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère* in-4°, 4 p. (A. I.)

« Les ennemis de la République, irrités de leurs défaites, ont rassemblé toutes leurs forces pour tenter un dernier effort. »

Appel aux volontaires « pour leur faire connaître la nécessité de se réunir sous les drapeaux de la liberté, afin d'en assurer à jamais la conquête. »

1730. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère. Du 19 février 1793, l'an 2 de la R. F. *Grenoble, J.-M. Cuchet, s. d.*, in-f°, 108 p. (C.)

Liste des biens des émigrés situés dans l'étendue du district de Grenoble.

1731. Les administrateurs du département des Hautes-Alpes. Aux citoyens, les maires et officiers

EFERUS - Recherches & Classification numériques

municipaux de la commune de... Gap, le 20 février 1793, l'an 2 de la R. F. *S. l. n. n.*, in-4°.

Lettre circulaire relative au rôle à fournir des personnes qui ont droit aux secours de la République comme, mère, femme ou enfant d'un citoyen soldat volontaire.

1732. Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du département des Hautes-Alpes. 21 février 1793. *Gap, Allier*, 1793, in-4°, 4 p,

Levée d'un bataillon de grenadiers.

1733. Extrait du registre des arrêtés du directoire du département de la Drôme du 21 février 1793 *Valence, Aurel*, in-f° placard.

Relatif aux déserteurs.

1734. Arrêté du conseil général du département de l'Isère relatif au recrutement pour l'armée navale. Extrait du procès-verbal de la séance du 22 fév. 1793. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère. S. d.*, in-4°, 11 p. (G.)

1735. Extrait du registre des arrêtés du directoire du département de la Drôme. Séance publique du 22 février 1793 l'an 2me de la R. *A Romans, de l'imp. de L. Martigniat, imp. du district de la Drôme*, in-f° placard à 2 col. (G.)

Tous les citoyens, sans distinction d'état, de profession et de sexe seront taxés par les juges, lorsqu'ils seront appelés en témoignage, à raison de 5 liv. par jour.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1736. Décret de la convention nationale du 24 fév. 1793 l'an 2 de la R. F. qui fixe le mode de recrutement de l'armée. (suit) Tableau de la répartition générale des 300.000 citoyens appelés à la défense de la Patrie. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4° 18 p. plus 2 f. n. chif. tableau (G.)

Voici la répartition pour le Dauphiné :

	Population	Nombre effectif des citoyens à marcher dans chaque département.
Drôme	247.000	1.949
Isère	325.000	4.025
Hautes-Alpes	120.000	1.040
	692.000	7.014

1737. Arrêté du conseil général du département de l'Isère en surveillance permanente. Extrait du procès-verbal du 27 fév. 1793, l'an second de la R. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet*,, in-4°, 3 p. (I.)

Indemnité à accorder aux témoins.

1738. Arrêté du conseil général du département de l'Isère qui règle la police des séances de l'administration, le mode de promulgation des lois, l'organisation et le régime des bureaux. Extrait du procès-verbal de la séance du 27 février 1793, l'an second de la R. F. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 16 p.

Les articles 7, 8 et 9 du chapitre III sont intéressants au point de vue de l'histoire de l'imprimerie :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

VII : Toutes les lois, décrets etc. qui seront dans le cas d'être publiés et affichés dans le département seront imprimés avec l'arrêté du directoire du département au nombre de 750 exempl. en placards et de 1050 en in-4°.

VIII : Dès que l'imprimeur aura rendu les exemplaires par lui imprimés, il en sera publié et affiché à son de trompe, des exemplaires en placards dans les principales places, carrefours et rues de la ville de Grenoble.

IX : Le directoire du département adressera, sans délai, aux quatre administrations de district, des exemplaires des lois, décrets et autres actes imprimés en nombre suffisant, ce nombre est provisoirement fixé, savoir pour le district de Grenoble: à 300 exempl. in-4° et 285 placards.

Pour le district de Vienne à 170 in-4° et 190 placards.

Pour le district de Saint-Marcellin à 130 in-4° et 110 placards.

Pour le district de la Tour-du-Pin à 160 in-4° et 160 placards.

1739. Proclamation du conseil général de la commune de Grenoble à ses concitoyens. du 1er mars 1793 l'an 2me de la R. F. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-4°, 4 p. (I.)

Au sujet des désordres fomentés par des femmes attroupées le 27 février qui voulurent forcer les marchands à livrer leurs grains au-dessous du prix courant.

1740. Adresse du conseil général du département de l'Isère eu surveillance permanente, aux citoyens de la ville de Grenoble. (1er mars 1793.) A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 6 p. (G.)

Au sujet du trouble qui régnait dans Grenoble « si vous nous secondez, si vous avez le courage de les dénoncer (nos ennemis) vous verrez bien tôt renaitre l'abondance et la tranquillité. Signée: PLANTA, président. »

1741. Extrait des délibérations des administra-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

teurs du département des Hautes-Alpes en surveillance permanente (du 5 mars 1793) Signé : CHABERT, président, BLANC, secrétaire. A *Gap, de l'imp. du département* 1793, in-8°, 4 p. (R.)

Sur la levée en masse.

1742. Arrêté du conseil général du département. Du 5 mars 1793. A *Grenoble chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère. S. d.* (1793), in-4°, 8 p. (G.)

Concernant le contingent d'hommes que doit fournir le département de l'Isère pour le recrutement des armées.

1743. Copie de la lettre écrite par les commissaires de la convention nationale dans les départements méridionaux, aux administrateurs du département de l'Isère. Toulon, le 6 mars 1793, l'an 2me de la R. F. Copie de la Réponse du chef du bureau des armements, à la lettre du suppléant du procureur général syndic du département de l'Isère, écrite au citoyen ordonnateur de la marine à Toulon sous la date du 25 février 1793. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. S. d.*, in-4°, 3 p. n. chif. (A. I.)

Autre édition, in-f° placard (C.)

Relatives au recrutement de l'artillerie et de l'infanterie de la marine.

1744. Ordre des administrateurs du directoire du district de Grenoble aux communes de son ressort, de tenir les hommes recrutés en exécution de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

loi du 24 février dernier à la disposition de l'agent militaire. *S. l. n. n. n, d.* (mars 1793), in-4°, 1 p. (C.)

1745. Proclamation faite par les commissaires réunis des départements des Bouches-du-Rhône et de la Drôme, le 7 mars 1793, portant repartition entre les communes du district de Vaucluse, des 100,000 livres accordées par la loi du 28 mars dernier pour les digues, ateliers de charité, et ouvrages d'utilité publique. *S. l.*, in-4°. (B. C.)

1746. Adresse des administrateurs du département de l'Isère à la convention nationale. Du 8 mars 1793. *Grenoble, chez Cuchet, imp. S. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

« La vérité ne reposoit jamais sur les lèvres des courtisans, et fuyoit l'oreille des rois ; nous sommes dignes de le dire, et la Convention nationale est digne de l'entendre... La royauté n'est plus. Citoyens, nos ennemis renaissent, l'espérance renait dans leur âme ; pulvérisons cette espérance enfantée par le crime. »

1747. Arrêté du conseil du département de l'Isére relatif à la conservation des forêts nationales. Du 8 mars 1793. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 5 p. (I.)

Toutes les permissions de couper du bois dans les forêts nationales et d'émigrés sont révoquées, tous les marteaux supprimés, etc., etc.

1748. Département des Hautes-Alpes. Brevet

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour l'établissement de la caisse d'épargne et de bienfaisance du sieur LAFARGE, 8 mars 1793. *Gap*, J. *Allier*, 1793, in-4°, 7 p. (A.)

1749. Grenoble, le 9 mars 1793, l'an second de la R. F. Les administrateurs du directoire du district de Grenoble, aux maire et officiers municipaux de la commune de... *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. n. chif. (G.)

Relatif à l'organisation de l'armée et au recrutement.

1750. Rapport fait à l'Assemblée administrative du département de l'Isère, dans sa séance du 24 janvier 1793, l'an second de la R. F. ; par son comité des contributions publiques, sur l'excès de la portion assignée à ce département dans les trois cents millions des contributions foncière et mobilière ; suivi d'un arrêté du conseil général. (Du 24 janvier) et d'une demande en décharge. (Du 13 mars 1793.) A *Grenoble, chez* J.-*M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-8°, 30 p. (M.)

Ce rapport a été rédigé par François-Joseph ALMERAS-LATOUR. procureur général-syndic. — Suit une adresse à la Convention nationale.

« Les habitants du département de l'Isère sont accablés de l'excessivité de leurs contributions foncière et mobilière. Ils s'étonnent, ils gémissent de leur impuissance à verser au Trésor national leur contingent des dépenses nécessaires au soutien de la République, ils s'inquiètent de cette surtaxe.... Réparez envers le département de l'Isère une surcharge dont les erreurs de l'Assemblée constituante l'ont rendu victime ; accordez-lui une décharge d'un million cent six mille huit cent vingt-trois livres dix-sept

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sous cinq deniers sur les contributions foncière et mobilière de 1791. Accordez lui pareille décharge pour 1792. Rétablissez par cette mesure, l'égalité de répartition violée par le système de l'Assemblée constituante. »

1751. Fourniture d'effets d'habillement pour les défenseurs de la Patrie. Extrait des registres des arrêtés du directoire du département de la Drôme. Du 13 mars 1793, l'an 2 de la R. A. *Valence, de l'imp. de P. Aurel*, 1793, in-f° placard sur 2 col. (G.)

Arrêté « destiné à accélérer et utiliser la fourniture d'effets d'équipement pour les défenseurs de notre liberté, combattant sur la frontière. »

1752. Adresse au peuple des campagnes, sur le mariage des prêtres, par A. MURET. *Grenoble, Allier. S. d.*, (15 mars 1793), in-8°, 16 p.

1753. Plan d'instruction publique comprenant les écoles primaires secondaires et institut à établir dans la ville de Vienne, dans sa séance du 21 février 1793, l'an 2 de la R. F., et ce, ensuite du vœu manifesté par l'Assemblée électorale du district dans sa session de novembre et décembre 1792. Précédemment par l'autre assemblée administrative, actuellement séante à Grenoble. (Rédigé par Benoit MAGNARD, prêtre, principal du collège de Vienne). *A Vienne, de l'imp. de Joseph Labbe*, 1793, l'an 2 de la R. F. in-8°, 53 p. (G.)

A la p. 51. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère assemblé extraordinairement le 15 mars 1793, qui adopte ce plan d'instruction.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1754. Nyons, département de la Drôme, 15 mars 1793, l'an second de la R. F. Législateurs... A *Montélimar, chez R. Mistral, imp. du dép. de la Drôme 1792*, in-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

Adresse des électeurs de Nyons à la convention nationale, du 15 mars 1793.

Ils demandent une indemnité pour construire une digue le long de la rivière d'Aygues.

1755. Arrêté du conseil général du département de l'Isère, en surveillance permanente, relatif aux menus frais du culte, pour 1791 et 1792. Extrait du procès-verbal de la séance du 15 mars 1793. *Grenoble, chez J.-M. Cuchet. S. d.*, in-4°, 3 p. (G.)

1756. Liste des deux cents citoyens qui doivent former le juré du jugement dans le département de l'Isère pendant le trimestre d'avril, mai et juin de l'année 1793. (Du 16 mars 1793.) *Grenoble, J.-M. Cuchet, imp.* in-f°, 8 p. (I.)

1757. Adresse d'un citoyen français (Antoine ACCARIAS, vicaire épiscopal du diocèse de l'Isère) à ses frères du département du Mont-Blanc. A *Anneci, de l'imp. de la Société* (18 mars 1793), in-8°, (Bibl. de M. le capitaine Levet.)

« Vos chaines ont été brisées, ne souffrez pas qu'il en reste le moindre vestige parmi vous, vous retomberiez bientôt sous le joug de la servitude... »

A la suite de la proclamation de la constitution civile du clergé (8 fév. 1793) le clergé d'Annecy disparût. Le 15 mars, la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

municipalité d'Annecy pria les citoyens HÉLIE, grand vicaire constitutionnel de Grenoble, ACCARIAS et autres de l'Isère de continuer leurs fonctions de *missionnaires de la liberté* jusqu'à la quinzaine de Pâques.

1758. District de Saint-Marcellin. Vente de biens nationaux (du 18 mars 1793). A *Saint-Marcellin, de l'imp. de A. Beaumont*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles de l'ancienne dépendance des religieuses ursulines de Tullins : maison conventuelle appelée *Cruzille*...

1759. Arrêté du conseil du département de l'Isère en surveillance permanente (20 mars 1793). *Grenoble, Cuchet*, in-4°, 2 p. non chiff. (I.)

Relatif au certificat de civisme.

1760. Zèle civique pour le recrutement. Extrait du registre des arrêtés du directoiredu département de la Drôme, du 20 mars 1793. *Valence, Aurel*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

Lettre écrite aux citoyens commissaires de la convention nationale par J. MONIER, capitaine des grenadiers. A Tain, le 20 mars 1793. « La ville de Tain compte depuis la Révolution plus de 100 défenseurs. Je vous citerai un Lafrance, père de cinq garçons qui sont tous au service; un Morety et un Bazile, qui ont chacun trois garçons tous volontaires... »

1761. Extrait des registres des délibérations du conseil général de la commune de Grenoble, du 21 mars 1793. — Extrait du procès-verbal du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

conseil général du département de l'Isère, en surveillance permanente. Du 27 mars 1793. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* in-f° placard sur 2 col. (G.)

Secours à accorder en raison de l'augmentation du prix des subsistances.

1762. Rapport des commissaires nommés par le conseil général de la commune de Grenoble, fait dans la séance publique du 21 mars 1793. *Grenoble, Cuchet, imp. S. d.*, in-4°, 20 p. (G.)

Sur les subsistances. Contient divers arrêtés sur le même sujet du 3 et 10 avril 1793.

1763. Rôle dressé par les commissaires des sections, de tous les citoyens, garçons ou veufs sans enfants, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 40 accomplis, de la commune de Grenoble. (22 mars 1793). A *Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. de la commune*, in-4°, 20 p. (C.)

1764. Extrait du registre des arrêtés du directoire du département de la Drôme. Séance publique du 22 mars 1793, en présence des citoyens Boisset et Moyse Bayle, députés et commissaires de la convention nationale. A *Valence, chez Pierre Aurel, imp. du dép. de la Drôme*, in-f° placard sur 3 col.

Mesures de sûreté générale. Certificats de civisme.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1765. Arrêté du conseil du département de l'Isère. Du 23 mars 1793. Signé : PLANTA. *Grenoble, J.-M. Cuchet S. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

1766. Arrêté du conseil du département de l'Isère en surveillance permanente. Extrait du procès-verbal du 23 mars 1793. *Grenoble, Cuchet*, in-4°, 4 p. (G.)

« Il sera fait dans toutes les communes du département, dès la réception dudit arrêté, des visites dans les maisons suspectées de recéler des individus rangés par la loi dans la classe des émigrés ou des prêtres déportés. S'il s'y trouve des prêtres perturbateurs, les commissaires les feront arrêter sur le champ. »

1767. Arrêté du département des Hautes-Alpes. Du 25 mars 1793. *Gap, J. Allier*, in-4°, 3 p. (A.)

Prescrivant le désarmement des gendarmes de Custine.

1768. A la société philanthropique. A *Vienne, de l'imp. de Joseph Labbe*, pet. in 4°. placard. (V.V.)

Invitation aux citoyens souscripteurs pour l'achat des blés nécessaires à l'approvisionnement de la classe indigente de se rendre, le mercredi 27 mars 1793, en la maison commune de Vienne, pour entendre le rapport des opérations faites par le comité et déterminer ce qu'il convient de faire dans les circonstances actuelles. Mesures de sûreté.

1769. Liste des jurés du jugement, formée pour le second trimestre de l'année 1793, par le procureur général syndic du département de la Drôme, et approuvée par le directoire, en exécution de la loi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du 22 septembre 1791, sur le décret du 16 du même mois. A Valence, le 28 mars 1793, l'an 2 de la R. A *Valence, chez P. Aurel, imp. du dép, de la Drôme*, in-8°, 14 p. (G.)

1770. Payement des censes, rentes et pensions dues à la nation. Adresse des administrateurs du département de la Drôme aux citoyens des districts de Die et de l'Ouvèze qui se refusent à payer les censes, dues à la nation. Du 30 mars 1793. *Valence, Viret*, in f° placard sur 2 col. (G.)

1771. Dialogue entre COBOURG, général autrichien, et DUMOURIEZ. A *Grenoble, de l'imp. de* J. *Allier. S. d.*, (mars 1793), in-8° 7 p. (G.)

1772. Statuts de la société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante à Gap. Déclaration des principes de la société. Signés: BRUN, président; SABLIÈRE, Antoine FARNAUD, Louis FARNAUD, CHEVALIER, LAFFREY, secrétaire. A *Gap, de l'imp. d'Allier. S. d. (1793)*, in-12, 11 p. (A. A,)

1773. Adresse aux citoyens du département de l'Isère, par Antoine FRANÇAIS, ex-député. Imprimée et envoyée à toutes les communes du département, par délibération de la société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante à Grenoble. Du 1er avril 1793, l'an second de la R. F. *Se vend à Greno-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ble, chez Falcon, libraire, place de la Constitution, 1793, in-8°. (G.)

Sur la situation politique. Conseils aux habitants des villes et des campagnes. etc., cette adresse se termine par cette phrase : « Du fer, du pain, de la surveillance, de l'union, de la constance, mais surtout la liberté... Avec ces moyens peuple, tu résisteras au monde entier et tu pourras même lui dicter des lois. »

1774. Les députés des Hautes-Alpes (BARETY, BOREL, A. ISOARD, SERRES, Ig. CAZENEUVE) à la convention nationale, aux volontaires du 2e bataillon de ce département à Maubeuge. Paris le 3 avril 1793 l'an 2e de la R. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. n. chif. (G.)

« Braves compatriotes... le traitre Dumouriez, voulait se servir de votre courage et de vos forces pour asservir votre patrie, pour soumettre les Français au joug ignominieux et cruel d'un roi. Concitoyens... vous n'avez pas été de ce nombre, mais on aura cherché à vous tromper... vous ne démentirez pas l'amour de la liberté qui anime les habitants des Hautes-Alpes. »

1775. Extrait du procès-verbal du conseil permanent du département de l'Isère, du 3 avril 1793, l'an 2e de la République *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère,* in-4°, 4 p. (G.)

Arrêté relatif aux créanciers ou prétendants droits sur les biens des maisons religieuses supprimées et des émigrés, mis à la disposition de la nation.

1776. District de Saint-Marcellin. Vente de biens nationaux. Du 3 avril 1793. *A Saint-Marcellin de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'imp. d'Antoine Beaumont, in-f°, placard sur 2 col (I.)

Immeubles provenant de l'ancienne dépendance des religieuses Ursulines de Tullins, du ci-devant chapitre des chanoinesses de Malte, de la sacristie de Tullins, des Minimes de Tullins.

1777. Arrêté du directoire département des Hautes-Alpes. Du 5 avril 1793 l'an second de la R. F. Signé ; CHABERT,, président. Proclamation du conseil exécutif provisoire. Du 22 janv. 1793. *A Gap, de l'imp. du département 1793,* in-4°, 4 p. (A. A.)

1778. Délibération de la société des amis de la liberté et de l'égalité, dans la séance du 7 avril 1793 l'an second de la République Française. *A Grenoble. de l'imp. de J. Allier*, in-4°, 2 p. (G.)

Mesures pour « engager les membres de la société à se rendre assiduement à ses séances et à distinguer les vrais patriotes des hypocrites. »

1779. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère. en surveillance. Du lundi 8 avril 1793 A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 8 p. (G.)

Le procès-verbal contient un discours du procureur général syndic ALMÉRAS prononcé contre le général DUMOURIEZ — « On venait de renouveler le serment de maintenir la République, les membres de l'administration se rendirent à 4 heures à l'église Saint-Louis et successivement au pied de l'arbre de la liberté où fut prononcé le serment... le président PLANTA entonna l'hymne des Marseillais et tout le peuple le chanta en chœur. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1780. Proclamation des commissaires de la convention nationale (Boisset et Bayle), chargés du recrutement des armées, aux républicains de la Drôme et des Bouches-du-Rhône. Du 8 avril 1793. *Montélimar, Mistral, s. d.* (1793) in-f° placard. (G.)

« La patrie est plus que jamais en péril. Levez-vous, armez-vous tous pour elle; elle est environnée d'ennemis; il faut les déjouer. »

1781. Département des Hautes-Alpes, extrait du registre des délibérations des administrateurs du département des Hautes-Alpes. Séance publique. Du 9 avril 1793, signé: Chabert, président, Blanc secrétaire. *Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes*, 1793, in-8°, 2 p. (R.)

Suppression des confréries de pénitents.

1782. Mesures de sûreté générale. Extrait du registre des arrêtés du directoire du département de la Drôme, séance du 11 avril 1793, in-4°, 24 p. (B. C.)

1783. Extrait du registre des arrêtés du directoire du département de la Drôme. Mesure de sûreté générale. Du 11 avril 1793. *Valence, Aurel*, placard grand in-f° de 3 feuilles et à 4 col.

« Il sera levé dans le département en vu du contingent, deux compagnies de volontaires (178 hommes) destinés à se porter vers la ville de Paris ou dans les départements du Nord menacés de l'invasion des ennemis. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1784. Du dimanche 14 avril, avant midi, 1793, etc... *S. l. n. d., Grenoble, Cuchet*, in-4°, 4 p. non chiff. (I.)

Nomination d'un juré spécial de jugement, composé de 26 citoyens, sur une accusation de faux. Suit cette liste.

1785. Extrait du registre des délibérations du conseil du district de Valence du 15 avril 1793. *Valence, Viret,* in-f° placard à 2 col. (G.)

Nouvelle levée de deux compagnies de volontaires dans ce département.

1786. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère. Du 16 avril 1793. A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère,* in-4°, 4 p. (G.)

Arrêté relatif au passage des convois militaires pour l'armée des Alpes et à la garde que les citoyens doivent faire pour leur sûreté.

1787. Adresse des administrateurs du conseil du département de l'Isère en surveillance permanente, à leurs frères des campagnes (17 avril 1793). *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4°, 7 p. (G.)

Relative à la hausse du prix des grains. Appel au désintéressement, etc. Commence ainsi : Citoyens cultivateurs, « Ne vous honoriez-vous plus d'être les pères nourriciers des citoyens des villes ? L'égoïsme, cet apanage des âmes froides, aurait-il glacé les vôtres ?...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1788. Gap, le 17 avril 1793, l'an second de la R. F. Les administrateurs du département des Hautes-Alpes aux maires et officiers municipaux de la commune d'... circulaire signée : BLANC, secrétaire, CHABERT, président, THOMÉ, vice-président, MAIGRET, BONNARDEL, ARGENTI. RICHARD, LACHAU, CHAMPSAUR, BONNOT fils, MEALLE, ROUX, MOYNIER-DU-BOURG. *S. l. n. d.* (*Gap, Allier, 1792*) in-8° 2 p. (R.)

Sur le déboisement des forêts.

1789. Au nom de la République Françoise. District de Saint-Marcellin. Vente de biens nationaux. (18 avril 1793.) A *Saint-Marcellin, de l'imp. de A. Beaumont*, in-f°. placard sur 2 col. (I.)

Immeubles provenant du chapitre de chanoïnesses de Malte, à Saint-Antoine, situés à Roybon domaine des Loives; domaine de Frety).

1790. Grenoble 20 avril. Citoyen-Président (de la convention nationale)... Lettre signée BOURGEOIS, commissaire ordonnateur, chargé de la police des recrues pour l'armée des Alpes. *Bulletin de la Convention nationale*, du 30 avril 1793.

Il informe le président « qu'il a éprouvé des obstacles pour l'incorporation des recrues de nouvelle levée. Il a découvert que les ennemis de la chose publique étaient parvenus à persuader aux défenseurs qu'on les vendait... »

1791. Département de l'Isère. District de Grenoble. Immeubles à louer à Grenoble et à Voiron.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le 20 avril (1793). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.*, in-f°, placard sur 2 col (I.)

Immeubles à louer à Grenoble : Moulins, près l'hôpital de la Charité. A Voiron les immeubles du sieur Voissan fils, émigré.

1792. Département de l'Isère. District de Grenoble. Denrées à vendre et domaines nationaux ou des émigrés à louer. Le 20 avril 1793. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Vin à vendre à St-Ferjus, provenant de l'émigré Lacoste.
La feuille des muriers des citoyens Leclet à Eybens, Baratier à Seyssinet, et Vaujany à Montbonnot...

1793. Arrêté des représentants du peuple Français près les départements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône. (M. BAYLE et BOISSET.) Fait à Marseille, le 21 avril 1793, l'an 2 de la R. F. A *Marseille*, 1793, in-8°.

Sur les plaintes faites dans le département de la Drôme comme dans celui des Bouches-du-Rhône sur les excès de tout genre qui se sont commis et se commettent journellement, arrêtent que l'armée de 6,000 h. sera divisée en trois corps. Un se portera sur Avignon, l'autre dans le district de la Louvèze et le 3e occupera le district de Tarascon.

1794. Arrêté des représentans du peuple Français, délégués près les départemens de la Drôme et des Bouches-du-Rhône. (BAYLE et BOISSET,) A Marseille, le 23 avril 1793, l'an 2 de la R. F. *Marseille*, in-8°. (G.)

« Les tribunaux criminels des départements des Bouches-du-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Rhône et de la Drôme, entreront sur le moment en activité pour juger ceux qui sont ou seront prévenus d'avoir pris part à des révoltes ou émeutes contre-révolutionnaires, » etc.

1795. Département de la Drôme. Comité de salut public. Valence le 23 avril 1793, l'an 2 de la R. F. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. (G.)

Lettre circulaire de ce comité ; signée de tous ses membres, aux départements, pour leur apprendre sa formation, et leur demander communication de ce qu'ils pourraient découvrir de *contraire à la République.*

1796. Le citoyen J.-B. Pison, ecclésiastique, pour manifester ses sentiments politiques, et ôter, s'il le peut, tout prétexte d'erreur à son sujet, publie la lettre suivante par lui adressée au citoyen maire. Signée : Pison, prêtre. Grenoble, 26 avril 1793. Au citoyen Barral, maire à Grenoble. *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. n. chiff. (G.)

L'abbé Pison, prêtre septuagénaire, adresse au maire sa profession de foi civile.

1797. Arrêté des commissaires de la convention nationale, concernant la sûreté publique. (Du 26 avril 1793.) *A Grenoble, J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 4 p. (G.)

Arrêté comprenant XV articles.

Art. 1er. Le directoire du département de l'Isère fera mettre en état d'arrestation toutes les personnes suspectées d'incivisme par leurs propos, leurs écrits, leurs correspondances et leurs actions, etc. Signé : Amar et Merlino.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1798. Liste des personnes notoirement suspectes, suivie de celle des personnes désignées pour la réclusion. Arrêtées le 26 avril 1793 par les représentants du peuple commissaire dans les départements de l'Ain et de l'Isère (MERLINO et AMAR). *S. l. n. n. n. d. Grenoble, Cuchet*, in-4° 7 p. (G.)

Listes pour la ville de Grenoble et le département de l'Isère. Elles comprennent : liste des personnes notoirement suspectes (142 noms) ; liste des personnes simplement suspectes (64 noms) ; liste des personnes pour la réclusion (9 noms).

1799. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère. Du 27 avril 1793. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère. S. d.*, in-4° (G.)

Arrêté qui ordonne que les personnes notoirement suspectes seront renfermées dans les bâtiments du ci-devant couvent Ste-Marie d'en Haut, et celles désignées pour être recluses, seront renfermées dans les bâtiments du séminaire de Grenoble.

1800. Arrêté des commissaires de la convention nationale concernant la sûreté publique (du 27 avril 1793.) A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 4 p. (G.)

Les personnes ci-dessous dénommées, toutes maîtresses d'école seront mises en état d'arrestation :
Les sœurs Guimet, la Maurice, le nommé Poudret et sa sœur, la Borel, la Gavet, la Giraud, les Meyffre, les Termier, la Chaulet et la Gravier, les sœurs Bouvier, la Faite.

1801. Extrait du procès-verbal de la société des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

amis de la liberté de la ville de Gap, présidence de BRUN, séance du 28 avril 1793, l'an 2e de la R. F. tenue dans l'église Saint-Arnoux. A *Gap, de l'imp. de J. Allier*, in-8°, 11 p. (G.)

Discours de REINOARD sur le recensement des grains, NEL, cultivateur fixe l'attention de la société sur l'infidélité des poids et mesures dont se servent les marchands de cette ville. Discours de DUGAY, adjudant-major du 5e bataillon de la Gironde. Discours prononcé par le citoyen LEPRÉ, lieutenant de la 7e compagnie du 8e bataillon de la Gironde à la séance du 28 avril. (fait ses adieux aux habitants de Gap.)

1802. Proclamation du conseil général de la commune de Grenoble. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. de la municipalité. S. d.* (28 avril 1793), in-4°, 4 p.

Relative à un décret de la convention nationale qui accorde à la commune de Grenoble, pour être employé en subsistances, un million à prendre sur les contributions de 1792.

1803. Extrait du registre des arrêtés du directoire du département de la Drôme du 30 avril 1793. *Valence, P. Aurel*, in-f° placard sur 3 col. (G.)

Certificats de résidence.

1804. Département de l'Isère. District de Grenoble. Travaux publics, 1er mai 1793. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f° placard sur 2 col. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Adjudications passées dans l'église des ci-devant augustins de Voiron pour les travaux à exécuter à la route de Voiron à Chirens.

1805. Arrêté des représentans du peuple Français délégués près les départements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône (BOISSET, M. BAYLE.) Fait à Montélimar le 2 mai 1793, l'an second de la R. F. A *Montélimar, chez F. Mistral, imp. du département de la Drôme* 1793, in-f° placard sur 3 col. (C.)

— Arrêté qui ordonne que le tribunal populaire, créé par les sections de Marseille, est et demeure cassé, et que les membres qui le composent, deviennent personnellement responsable de tout acte ultérieur au présent arrêté, etc.

1806. Extrait des registres des délibérations du conseil général du département des Hautes-Alpes, en surveillance permanente, du 3 mai 1793. *A Gap de l'imp. du département*, in-4°, 4 p. (A. A.)

Discours du président M. CHABERT, à la suite duquel il a été arrêté qu'il sera formé un comité sous le nom de salut public composé de six membres, sa surveillance s'étendra sur tout ce qui peut troubler la tranquillité du département, et intéresser la sûreté générale.

1807. Au nom de la République Française, vente de biens nationaux (3 mai 1793.) *A Saint-Marcellin de l'imp. de A. Beaumont*, in-f° placard sur 2 col (I.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Immeubles provenant du chapitre Saint-Antoine, situés dans le bourg de Saint-Antoine.

1808. Extrait des mercuriales des marchés du département des Hautes-Alpes, de l'arrêté du conseil administratif et le tableau présentant le maximum du prix des grains sur chaque marché ainsi que le décroit, suivant le décret du 4 mai (1793) Signé : CHABERT, président, BLANC, secrétaire. A *Gap, de l'imp. du département*, in-8°, 14 p. (R.)

1809. Extrait des registres du conseil général de la commune de Grenoble, en permanence, du 4 mai 1793. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. de la municipalité*, in-4°, 4 p. (G.)

Discours de BARTHELON, procureur de la commune. Dénoncé comme ayant perdu la confiance de la commune il donne sa démission.

1810. Arrêté des représentans du peuple Français délégués par les départements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône. (BAYLE, BOISSET) Fait à Montélimar le 6 mai 1793, l'an 2 de la R. F. *Montélimar, chez F. Mistral, imp. du département de la Drôme 1793*, in-f° placard sur 3 col, (C.)

Arrêté qui ordonne que le soi-disant conseil des trois corps administratifs réunis est et demeure cassé, et que défenses expresses sont faites aux administrateurs de département du district et de municipalité de Marseille, de ne plus à l'avenir s'assembler pour délibérer.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1811. Au nom de la République Française. District de Saint-Marcellin. Vente de biens nationaux. (8 mai 1793.) A *Saint-Marcellin, de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district*, in-f°, placard sur 2 col. (I.)

Immeubles provenant du chapitre de Saint-Antoine : domaine appelé de l'ABBAYE, situé à Marnans. Immeubles du prieuré de Marnans.

1812. Au nom de la République Française. District de Saint-Marcellin. Vente de biens nationaux, (du 10 mai 1793.) A *Saint Marcellin de l'imp. d'Antoine Beaumont*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles provenant de la cure de Saint-Marcellin, du chapitre de Saint-Antoine, et de la commanderie de Saint-Paul.

1813. Extrait du procès-verbal du département de l'Isère, en surveillance permanente. Du 11 mai 1793, l'an second de la République Française. *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.*, (1793) in-4°, 4 p. (G.)

Concernant le prix des grains et le maximum.

1814. Décrets de la convention nationale, des 11 et 18 mai 1793, l'an second de la République Française. 1° Relatif à la formation des huit bataillons du département de l'Isère et à la prise de la ville de Thouars, et qui décerne les honneurs du Panthéon au général DAMPIERRE ; 2° Portant que le général

EFERUS - Recherches & Classification numériques

KELLERMANN n'a pas cessé de mériter la confiance de la République. (Enreg. à Grenoble les 30mai et 4 juin 1793.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère*, in-4°, 4 p. (M.)

Autre édition, *imp. E. Métoyer, imp du dép. du Doubs*, 2 f. in-4°, (T.)

« Sur les 21.000 h. faisant partie de la levée des 30.000, décrétée le 24 fév. rassemblés actuellement à Grenoble, il sera organisé 8 bataillons qui marcheront sur les départements révoltés aussitôt que l'organisation desdits bataillons sera faite. »

1815. Proclamation des représentants du peuple Français, délégués dans les département de la Drôme et des Bouches-du-Rhône (BAYLE, BOISSET). Fait à Montélimar le 14 mai 1793, l'an 2 de la R. F. *A Montélimar, chez F. Mistral, imp. du dép. de la Drôme 1793.* Affiche. (C.)

Proclamation relative à l'arrivée des Bourbons à Marseille, à leurs agissements et aux menées de la contre-Révolution.

« L'ombre de la royauté se promène en silence dans vos cités; elle erre autour de vous, tous les crimes la suivent ; ce sont les aristocrates qui dirigent la marche de ce cortège infernal, et vous les souffrez ! Ce sont les aristocrates qui vous parlent de lois tandis qu'ils les enfreignent ; et vous les écoutez !... Ce sont les aristocrates qui priment aujourd'hui dans vos sections, qui en expulsent les vrais patriotes et vous restez immobiles ! Vous applaudissez même, à leurs indirectes clameurs... »

1816. Arrêté des représentans du peuple Français, délégués par la convention nationale dans les départements de l'Ain et de l'Isère (MERLINO et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

AMAR). Le 14 mai 1793. *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4°, 3 p. (G.)

Cet arrêté rendu sur la demande de Claude LAGRÉE, commandant d'artillerie, a pour but de le faire rayer de la liste des suspects où il avait été inscrit sur une dénonciation.

1817. Arrêté du conseil du département de l'Isère en surveillance permanente. Extrait du procès-verbal du 15 mai 1793. *Grenoble, Cuchet, imp. S. d.* (1793), in-4°, 4 p. (G.)

Publication d'une méthode pour faire du pain avec un mélange de froment et de pommes de terre.

« Les 35 livres de pain ne coûtent que 5 livres 5 sous ce qui revient précisément à 3 sous la livre. »

1818. Au nom de la République Françoise. District de St-Marcellin. Vente de biens nationaux. Du 15 mai 1793. *A St-Marcellin, de l'imp, d'A. Beaumont*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles provenant de l'abbaye de St-Antoine, situés à Bessins.

1819. Au nom de la République Françoise. District de St-Marcellin. Vente de biens nationaux. (17 mai 1793.) *A St-Marcellin, de l'imp, d'A. Beaumont*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles dépendant de l'ordre de St-Antoine : Domaines du REY, DUCLOS, DES GONOTS.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1820. Adresse des administrateurs composant le directoire du département de l'Isère à ses concitoyens. Extrait du procès-verbal du 18 mai 1793, l'an second de la R. F. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in 4°, 3 p. (I.)

Quelques-unes des personnes arrêtées, par ordre des représentants du peuple, avaient été insultées et maltraitées, les administrateurs recommandent de respecter les personnes et les propriétés.

1821. Au nom de la République Française. District de St-Marcellin. Vente de biens nationaux. Du 18 mai 1793. *A St-Marcellln, de l'imp. d'A. Beaumont*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Biens provenant de l'ordre de St-Antoine. Maison à Beaufort, domaine de *Beauregard*.

1822. Décret de la convention nationale, du 21 fév. 1793, l'an 2 de la R. F., relatif à l'organisation de l'armée et aux pensions de retraite et traitement de tout militaire, de quelque grade qu'il soit. Suivi d'une lettre de Dubois-Crancé à l'armée et de l'arrêté des représentants du peuple à l'armée des Alpes (Dubois Crancé, Albite, Nioche, Gauthier). Du 20 mai 1793, l'an 2 de la R. F. Imprimé par leur ordre. *A Grenoble, de l'imp. d'Allier*, in-8°, 30 p. (G.)

1823. Borel, représentant du peuple, député à la convention nationale par le département des Hautes-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Alpes, à ses commetants, à Paris le 21 mai 1793. *(Paris) de l'imp. de Dufart*, in-8°, 8 p. (A.)

Il fait justice des accusasions portées contre lui. On l'accusait d'être traite et d'avoir été gagné.

1824. Extrait des registres des délibérations du directoire du département des Hautes-Alpes. Signé: CHABERT, président, BLANC, etc. Du 21 mai 1793. A *Gap, de l'imp. du département*, in-8°, 4 p. (R.)

Sur la conservation des forêts.

1825. Au nom de la République Française. District de Saint-Marcellin. Vente de biens nationaux. Du 21 mai 1793. *A Saint-Marcellin, de l'imp. de A. Beaumont,* in-f° placard sur 2 col. (I.)

Biens provenant de l'abbaye de Saint-Antoine, situés à Saint-Just, domaines de CHAPAISE, de MONTMARTEL, etc.

1826. Grenoble le 22 mai 1793, l'an 2e de la R. Le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE), à lamunicipalité de... (*S. l. n. d.*, in-4°, 2 f. n. chif. (G.)

Au sujet de l'organisation de l'agence des secours publics, qui a pour objet la destruction de la mendicité.

1827. Arrêté du directoire du département des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Hautes-Alpes, 23 mai 1793, *Gap, imp. J. Allier*, 1793, in-4°, 7 p. (A.)

Commission nommée pour le recensement de bêtes de somme et de trait.

1828. Aux citoyens représentants de la nation Française. Citoyens, A *Grenoble, de l'imp. de J. Allier*, in-4°, 4 p. (C.)

Adresse du citoyen BRUNET, originaire d'Espagne, relative à son incarcération à Ste-Marie d'en haut de Grenoble. Signée : Le capitaine de la 14e division de la gendarmerie nationale du département de l'Isère. BRUNET. De Sainte-Marie d'en haut le 23 mai 1793.

1829. Au nom de la République Française, district de Saint-Marcellin. Vente des biens nationaux. Du 23 mai 1793. A *Saint-Marcellin, de l'imp. de A. Beaumont*, in-f° placard sur 2 col, (I.)

Biens provenant de l'ordre de Saint-Antoine : Domaine de la *Beaume*, de la *petite* et de la *grande Grange*, de *Goutefrey*.

1830. Extrait du procès-verbal des séances du département de la Drôme en permanence. Du 24 mai 1793. *Valence, Aurel*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

Prohibition de la vente du numéraire.

1831. A la convention nationale. Les conseils généraux du département des Hautes-Alpes, du district

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et de la commune de Gap, en permanence réunis, (CHABERT, CÉAS, présidents, MARCHON fils maire), etc. A *Gap chez* J. *Allier, imprimeur du département des Hautes-Alpes. S. d.*, (mai) *1793.* in-8°, 4 p. (R.)

Ils émettent le vœu que l'anarchie cesse et que les bons citoyens s'unissent sans distinction de parti. Cette adresse a été rédigée par Sunderson BERARD.

1832. Listes et états nominatifs des personnes notoirement et simplement suspectes. Dans les districts de Saint-Marcellin, la Tour-du-Pin et Vienne; lesquelles listes ont été arrêtées par les citoyens AMAR et MERLINO, députés de la convention nationale dans les départements de l'Ain et de l'Isère les 1er, 6 et 9 mars 1793, l'an second de la R. F. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 19 p. (I.)

A la p. 18 arrêté du directoire du département de l'Isère, du 28 mai 1793, au sujet de l'impression des listes ci-dessus mentionnées.

1833. Grenoble, le 28 mai 1793, l'an II de la République. — Circulaire signée par les administrateurs du directoire du département de l'Isère: PLANTA, DUC, BRENIER-MONTMORAND, et DELHORS *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p.

Sur le service des postes, l'insubordination des postillons et la protection à donner aux maitres de postes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1834. Valence, ce 28 mai 1793, l'an deuxième de la R. F. — Les autorités constituées civiles, judiciaires, militaires, et les citoyens libres de la ville de Valence, aux représentans du peuple français, réunis en convention nationale. *Valence, J. J. Viret, s. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

« Consolidez la Révolution, travaillez sans relâche à la constitution que les dominateurs ne veulent pas...

1835. République une et indivisible. Liberté, Egalité. Charles Simon ORCELLET et Benoît Michel DECOMBEROUSSE, membres du directoire du département de l'Isère, députés par le conseil général d'administration dudit département auprès des autorités constituées séantes à Lyon, aux citoyens de cette cité. (31 mai 1793) A *Lyon, de l'imp. d'Aimé Vatar de la Roche, impr. du département de Rhône et Loire. 1793*, in-f° placard sur 2 col. (C.)

Proclamation relative à leur mission à Lyon.



1836. Arrêté du conseil général du département

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'Isère en surveillance permanente. Extrait du procès-verbal du 31 mai 1793, l-an second de la R. F. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-4°, 4 p. (G.)

Arrêté destiné à rappeler et à presser l'exécution des mesures relatives au recensement des grains, farines, etc. existant chez les citoyens.

1837. Les bataillons de Lyon aux bataillons de l'armée des Alpes. *S. l. n. d,* (Lyon, 31 mai 1793), in-8°, 8 p. (G.)

« Citoyens-soldats, nos braves frères d'armes ! entendez la voix de vos frères de Lyon. On veut que vous tourniez contre eux les armes qui ne vous ont été confiées que pour combattre les despotes et leurs satellites... Arrêtez, braves guerriers ! on vous trompe... Votre victoire serait un crime. Venez au milieu de nous, vous verrez des hommes libres et qui méritent de l'être. »

Adresse signée : MONTVIOL, vice-président de la section de Porte-Broc.

1838. Concitoyens. Lettre des quatre membres composant le comité de salut public, aux municipalités. *S. l. n. d.* (mai 1793), in-4°, 3 p. (G.)

1839 Rapport fait au conseil général de la commune provisoire de Lyon, par l'un des commissaires de section député à Paris pour rendre compte des événements qui ont eu lieu les 29 et 30 mai. Imprimé par ordre de l'assemblée des délégués du peuple français de la section du département des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Hautes-Alpes. *Gap, J. Allier. S. d.*, in-4°, 56 p. A.)

1840. Bulletin de nos arméee campées près de Lyon 1793. A *Vienne, de l'imp. de J. Labbe*, in-8°, 4 p. (V. V.)

1841. Lettre de Boisset, représentant du peuple, adressée au citoyen Sèvre, marchand limonadier à Montélimar. *S. l. n. d.* (mai 1793,) in-4°, 7 p. (V.)

1842. Réflexions sur le 31 mai, adressées à tous les amis de la liberté. Signées : Doppet, chef d'escadron de la légion des Allobroges. A *Grenoble, de l'imp. de J. Allier. S. d.* (mai 1793) In-8°, 7 p. (G.)

« Serrons-nous autour de la Convention nationale ; maintenant épurée, elle dresse à grands pas l'edifice de notre liberté. »

1843. Discours prononcé dans l'Assemblée permanente des corps administratifs, par un commissaire de la quatrième section de la ville de Grenoble. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère, S. d.*, (juin 1793) in-8°, 11 p. (G.)

« La Convention nationale a violé la souveraineté du peuple en revêtissant plusieurs de ses membres de pouvoirs illimités ; elle doit donc les retirer ; on doit donc lui demander qu'elle les retire... »

EFERUS - Recherches & Classification numériques



1844. République Française une et indivisible, Liberté, égalité ou la mort. Adresse de la société populaire et républicaine de Valence chef-lieu du département de la Drôme, à la Convention nationale. Signée : François Forest cadet, président ; Tourette et Livoin, secrét. *S. l. n. d.*, (juin 1793) in-4°, 4 p. (C.)

Les républicains de Valence réunis, demandent « que vous décrétiez inéligibles et inadmissibles pendant dix ans à toute fonction publique, à tout grade militaire, les suspects, les parents des ennemis reconnus de la patrie, le prompt jugement de tous les conspirateurs et notamment de Custine, Brissot, Barberoux, Guadet, Gensonné, Buzot, Petion, Vergniaud, Languinais, Duperret et consorts, la plus prompte formation du corps de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trente mille hommes de cavalerie formé des chevaux de luxe et décrété depuis longtemps, etc. »

1845. Au nom de la R. F.. District de St-Marcellin. Vente de biens nationaux. Du 1er juin 1793. *A Saint-Marcellin, de l'imp. d'A. Beaumont*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Immeubles provenant de l'Ordre de St-Antoine, situés sur la commune de St-Antoine. (Domaines de la Magdelaine, de la *Grande Grange* et le domaine de *Michon* à *Dionay*.

1846. Saint-Marcellin, 4 juin 1793, l'an 2 de la R. Citoyens... Circulaire signée : le proc. syndic du district ROBIN-BOISCLOS. *S. l. n. d.*. in-4°, 2 f. (I.)

Relative aux subsistances.

1847. Liberté, égalité. Par ordre des représentants du peuple envoyés par le Convention à l'armée des Alpes. (ALBITTE et DUBOIS-CRANCÉ). Avis aux citoyens. A *Grenoble, de l'imp. de J. Allier*, in-f° placard sur 3 col. (G.)

Contient deux lettres : l'une de JULIEN, député du département de la Drôme, l'autre de sa femme. Des 1er et 3 juin 1793, sur les évènements de Paris.

1848. Règlement de police pour la maison de sequestration établie au ci-devant couvent de Ste-Marie d'en Haut. Extrait du procès-verbal du conseil général du département de l'Isère.. Du 5 juin

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1793, l'an second de la R. F. (Signé : PLANTA, président). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 8 p. (G.)

Règlement des plus curieux. Titre I : *Consigne militaire.* (XI articles.) Titre II : *Consigne qui regarde uniquement le geôlier* (XVIII articles).

1849. Copie de la lettre écrite par deux députés du département de l'Isère (SERVONAT et BAUDRAND) à la Convention nationale, aux administrateurs du même département. Paris, le 5 juin 1793. *Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-4°, 6 p. (G.)

Autre édition, in-f° placard sur 3 col.

« J'apprends que des personnes officieuses ont échappé, en assez grand nombre, depuis le 31 mai, à la surveillance des barrières pour porter, dans tous les départements des nouvelles alarmantes sur la situation de leurs députés à la Convention nationale. Il est de mon devoir d'atténuer des bruits qu'un zèle indiscret a pu exagérer... etc.

Pièce très importante pour l'histoire du Dauphiné.

1850. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme, en permanence. Du 5 juin 1793. *Valence*, J.-J. *Viret*, in-f°, placard sur 2 col. (G.)

Exécution des lois sur les émigrés.

1851. Au nom de la République Française. District de St-Marcellin. Vente de biens nationaux. Du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

5 juin 1793. A *St-Marcellin, de l'imp. d'Antoine Beaumont*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Biens provenant de la maison de N.-Dame de Grâce à Tullins.

1852. Grenoble le 7 juin 1793, l'an 2e de la R. F. Le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE) à la municipalité de... *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. n. chif. (G.)

Circulaire par laquelle il demande le tableau des grains et farines qui ont dû être vérifiés dans chaque commune.

1853. Egalité, liberté. Lettres datées de Paris, faisant suite à celles des 1er et 3 juin, imprimées par ordre des représentants du peuple. A Paris ce 7 juin l'an second de la République Française. *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.*, in-4°, 10 p. (G.)

Certifié conforme : DUBOIS-CRANCÉ, ALBITTE, récit des journées du 31 mai etc. « D'abord *votre Grenoble qui délire me fait rire*, et ses assemblées primaires *convoquées à mauvais dessein*, vont se trouver toutes prêtes à recevoir et à sanctionner la constitution, de manière que ce même Grenoble va se couvrir de gloire en étant la première ville à donner à la France le signal de la concorde, comme elle a été la première à donner celui de la liberté... »

Les 4 lettres contenues dans cette brochure sont de Jullien, de la Drôme et de sa femme.

1854. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme, en permanence. Du 7 juin 1793. *Valence, Aurel*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Renferme un article inséré dans le *Républicain* ou journal des hommes libres, sur la journée du 31 mai et une adresse des Parisiens à leurs frères des départements.

1855. Compte-rendu à la convention nationale, par Moyse Bayle et Boisset représentans du peuple Français envoyés dans le département de la Drôme et des Bouches-du-Rhône pour le recrutement des trois cent mille hommes. Imprimé par ordre de la convention nationale (8 juin 1793.) Les malédictions des aristocrates font le triomphe des patriotes. *Paris, imp. nationale*, in-8°, *s. d.* 86 p. (G.)

Intéressant pour l'histoire de la Drôme.

1856. Procès-verbal de l'assemblée des autorités constituées, présidents, secrétaires et commissaires des sections de Grenoble, tenue dans la salle des séances du conseil du département de l'Isère le 8 juin 1793. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. S. d. (1793)* in-4°, 4 p. (G.)

Serment de fidélité à la convention nationale. Arrêté par lequel toutes les communes sont invitées à se réunir en assemblées primaires par cantons le 16 du présent mois et à prêter le serment.

1857. Département de l'Isère. District de Grenoble, baux à loyer. Du 8 juin 1793. A *Grenoble, chez Cuchet imp.* in-f°, placard (I.)

A louer à Grenoble, des sieurs Dupuy-Saint-Vincent, émigré,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une boutique place de la liberté près la ci-devant église du Verbe incarné. Vin à vendre à Corenc provenant de Besson d'Arviller, émigré.

1858. Précis des événements arrivés à Lyon le 29 mai 1793 pour servir de première réponse à la dénonciation portée par les sections de cette ville contre les citoyens GAUTHIER et NIOCHE, représentants du peuple Français, envoyés près l'armée des Alpes. A Grenoble, quartier général de l'armée des Alpes (le 9 juin 1793) *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, s. d.*, (1793) in-4°, 16 p. (G.)

1859. Société des amis de la liberté et de l'égalité séante aux ci-devant pénitents à la Côte Saint-André. Procès-verbal du 9 juin 1793. *Grenoble, chez J.-M. Cuchet. S. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

Salomon de BOISSIEUX, président ouvre la séance, QUINCIEUX monte à la tribune, propose d'éteindre toute haine, toute dissention, et de se réunir avec plus d'intimité. BOULLU d'EYDOCHE demande que la statue de la liberté soit placée dans la salle de réunion, de suite quatre commissaires se transportent à la maison commune, on apporte la statue, le président prononce un discours et REY, de BALBIN « improvise des vers que lui inspire son enthousiasme. »

1860. Saint-Marcellin, le 9 juin 1793 l'an II de la R. F. Citoyen... Circulaire signée : ROBIN BOISCLOS, proc. syndic. *S. l. n. n.*, in-4°, 2 f. n. chif. (I.)

Relative aux subsistances.

1861 Les Nantois à tous les départemens de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

République. A Nantes, le 6 mai 1793 (avec cette épigraphe): *Græcia concidit libertate immoderata* et *licentia concionum (Cic. Pro Flacco)* (suit): Extrait du procès-verbal du conseil de département de l'Isère séant à Grenoble. Séance du 10 juin 1793 (qui ordonne la réimpression de cette adresse au nombre de 200 exempl. en in-8°.) *A Grenoble, de l'imp. d'Allier. S. d.* 1793, in-8°, 16 p. (G.)

« Ne nous laissons point emporter au torrent des factions, opposons une digue puissante aux coupables efforts des scélérats et des ambitieux... à ce prix le calme et le bonheur reviendront parmi nous.

1862. Grenoble le 10 juin 1793, l'an 2 de la R. F. Le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE). Aux municipalités du district... *s. l.*, in-4°, 4 p. (G.)

Lettre circulaire relative à la Révolution du 31 mai 1793 et à la convocation des assemblées primaires.

1863. Lettre des sous-officiers et canonniers du quatrième régiment d'artillerie, aux représentants du peuple envoyés prés l'armée des Alpes. Grenoble, le 10 juin, l'an 2 de la R. F.

« Ce n'est pas sans horreur et sans indignation que tous les militaires ont entendu hier à l'assemblée populaire de cette ville, calomnier ses représentants et insulter au pouvoir dont ils sont investis, et cela par deux ou trois contre-révolutionnaires. La loi, la loi, citoyens contre ces traitres, vous nous l'avez promise contre les coupables... Nous sommes sûrs de vous et nous vous jurons une entière confiance... »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

V. 1re partie de la *Réponse de Dubois-Crancé aux inculpations de ses collègues Couthon et Maignet*, p. 96.

1864. Egalité (bonnet phrygien), liberté. Proclamation. Les représentants du peuple envoyés par la convention nationale à l'armée des Alpes, à leurs concitoyens. (A la fin): A Grenoble, le 10 juin 1793. Signée : DUBOIS-CRANCÉ, ALBITE et GAUTHIER. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. S. d.* (1793), in-8°, 8 p. (M.)

Autre édition in-f° placard sur 2 col.

« Les esclaves des despotes ont essayé vainement de nous en-
« vahir... Les aristocrates savent bien que la cocarde blanche est
« un signe d'horreur, et qui n'est pas méconnaissable ; mais, de
« même que les pirates, ils arborent le pavillon de la nation qu'ils
« attaquent, et c'est au nom sacré de la République, c'est le dra-
« peau tricolore à la main, qu'ils font la contre-révolution. Repous-
« sons avec horreur quiconque nous parlera d'autre chose que
« d'être unis, de nous presser autour de l'arbre saint de notre
« liberté. Jurons de former, plus que jamais, un faisceau indestruc-
« tible autour de la Convention nationale... Vive la République !»

1865. Les citoyens de la ville de Grenoble réunis en assemblées populaires les 10 et 11 juin, à la Convention nationale. *Grenoble de l'imp. de J. Allier, S. d.*, (1793), in-8°, 7 p. (G).

Les citoyens de la ville de Grenoble restent inviolablement unis à la Convention nationale. « Citoyens, nous sommes ces hommes qui, au milieu des bayonnettes osèrent braver le tyran et faire entendre les premiers accents de la liberté... Nous n'avons pas changé. Malheur à qui voudra nous asservir !... Nous vous demanderons fièrement l'exécution du mandat que vous avez reçu du peuple français, la *Constitution*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A la p. 4. (Adresse) Aux administrateurs du département de l'Isère. — Les citoyens de la ville de Grenoble vous demandent avec instance de suspendre l'effet de votre arrêté du 8 du mois courant (qui était relatif à la convocation des assemblées primaires.

1866. Un mot aux Français du département de l'Isère. A *Lyon, de l'imp. d'Aimé Vatar-Delaroche*, 1793, in-12, 21 p. (G.)

« Citoyens du département de l'Isère, écoutez un instant un frère, un ami de la liberté, de l'égalité, de la République une et indivisible...

La représentation nationale vient d'être violée par une petite section du peuple. Souffrirez-vous un tel excès d'audace ?... Citoyens, ouvrez les yeux, méditez des vérités que les intrigants vous voilent, vous dénaturent... »

1867. A la Convention nationale. Les conseils généraux du district et de la commune, le tribunal et la société républicaine de la liberté et de l'égalité de la ville de Serres, département des Hautes-Alpes réunis, citoyens représentants... Du 10 juin 1793. A *Gap, de l'imp. de J. Allier, l'an second de la République Française*, in-4°, 4 p. (A. A.)

Cette adresse se termine ainsi : « Citoyens, si vous voulez que nous vous croyons réunis, opérez aussi notre tranquillité et notre bonheur, en otant du milieu de nous le monument du despotisme de vos délégués. Rendez-nous nos magistrats, ils eurent, ils ont encore notre confiance, et vos députes qui l'obtinrent de leurs commettants, l'ont peut-être conservée moins inaltérable. »

1868. Arrêté du conseil général du département de l'Isère en surveillance permanente. Extrait du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

procès-verbal du 11 juin 1793, l'an second de la R. A *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, gr. in-4°, 3 p. + 4 tabl. in-f° (I.)

Relatif à la fixation du *maximum*.

1869. Les administrateurs du département de l'Isère, et du district de Grenoble, le conseil général de la commune les tribunaux judiciaires et autres autorités constituées séants dans la même ville, à leurs concitoyens. Du 12 juin 1793. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère*, in-4°, 16 p. (G.)

Autre édition, *Lyon, Vatard*, in-8° ; 16 p. (T.)

Pièce très importante pour l'histoire de la Révolution à Grenoble.

« Les autorités constituées de cette ville ont, par un arrêté du 8 de ce mois, invité les communes du département à se réunir en assemblées primaires, pour nommer des députés. La malveillance et l'aristocratie, cachées sous le masque du patriotisme cherchent à empoisonner cette mesure; elles l'ont présentée comme le signal de la guerre civile... »

1870. Les citoyens de Rennes réunis en assemblées primaires, à la Convention nationale. Rennes, le 6 juin 1793. Extrait du procès-verbal des autorités constituées de la ville de Gap. Du 14 juin 1793, Signé : CHABERT, président. A *Gap, chez J. Allier, imp. du dép. des Hautes-Alpes*. 1793, in-4°, 4 p. (A. A.)

Les autorités de Gap arrêtent que l'adresse dont il s'agit serait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

réimprimée au nombre de 400 exempl. Cet écrit « contenant des principes épurés et des développements intéressants, propres à éclairer le peuple sur ses droits et ses devoirs, ainsi que sur ses vrais amis. »

1871. Procès-verbal de l'assemblée des autorités constituées de la vtlle de Gap. Députés des districts et des communes d'Embrun. Briançon et Serres, 14 juin 1793. *Gap, Allier*, in-4· 11 p.

1872. Extrait du procès-verbal du conseil général permanent du département de l'Isère, auquel se sont réunies les autorités constituées de la ville de Grenoble. Du 15 juin 1793, l'an II de la R. F. Compte-rendu à nos comettants. — Paris, le 7 juin, l'an 2 de R. F. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-f° placard sur 3 col. (G.)

Récit des journées des 30 et 31 mai 1793. Après lecture de cette pièce, l'assemblée a arrêté qu'elle serait imprimée et envoyée par des courriers extraordinaires dans toutes les sections et communes du département.

1873. Au nom de la République française. District de Saint-Marcellin. Vente des biens nationaux. — Du 17 juin 1793. A *Saint-Marcellin. de l'imp. dAntoine Beaumont*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Biens provenant de l'ordre de Saint-Antoine, uni à Malte, situés au Pont-er.-Itoyans.

1874. Extrait du procès-verbal des séances du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

conseil du département de la Drôme. Du 18 juin 1793. *Valence*, A*urel,* in-f° placard sur 2 col. (G.)

Adresse aux habitants du département, par laquelle les administrateurs leur demandent d'émettre leur vœu sur les événements de Paris des 31 mai, 1 et 2 juin.

1875. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale des citoyens des sections de la commune de Valence, chef-lieu du département de la Drôme. Du 20 juin 1793, l'an 2 de la R. F., à 3 h. de l'après-midi. A *Valence, chez P.* A*urel, imp. des sections de la commune*, in-f° placard (C.)

— « Les citoyens de Valence jurent à la face du ciel qu'ils veulent la liberté, l'égalité, la République F., que les personnes et les propriétés soient respectées et l'anarchie terrassée. Ils reconnaissent que la convention a cessé d'être libre depuis le 31 mai 1793. Ils vouent à l'exécration publique les auteurs et complices des attentats commis contre la représentation nationale. » etc.

1876. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme en permanence. Du 20 juin 1793. *Valence, P. Aurel, imp.*, in-4°, 8 p. avec un tableau (G.)

Relatif aux tableaux des mercuriales des différents marchés du département, à fournir par les directoires de districts.

1877. Tableau renfermant les bases de la fixation du *maximum* du prix des grains dans l'étendue du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

département de la Drôme. Relevé des mercuriales. (20 juin 1793), in-4°, (B. C.)

1878. Tableau de la fixation du *maximum* du prix des grains en conformité du décret du 4 mai, relatif aux subsistances, conformément à l'article XXV, d'après les tableaux des mercuriales envoyés par les districts, et du décroit de chaque mois, par un dixième, un vingtième, un trentième, un quarantième, suivant l'article XXVI. Signé : les administrateurs et procureur général syndic du département des Hautes Alpes : CHABERT, président, THOMÉ, BONARDEL, ARGENTI, RICHARD, MEIGRET, MORGAN, ROUX, MORAND, LOMBARD, MOYNIER, procureur général syndic, BLANC. secrétaire. A *Gap, de l'imp. du dép. S. d.* (juin 1793) in-f° placard (C.)

1879. Grenoble, le 20 juin 1793, l'an II de la République française. Les membres du comité de salut public du département de l'Isère aux citoyens de la République. Adresse signée : DUMOLARD, président, DURAND, FONTAINE, BELLUARD, BARTHELON, BONIN, Abel FORNANT, secrétaire. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. n. chiff. (G.)

« Les circonstances deviennent graves ; voici le moment où tous les vrais citoyens doivent se réunir et s'opposer aux trames scélérates, ourdies dans les ténèbres par les fauteurs de l'anarchie, il faut donc la plus active correspondance pour déjouer les projets des ennemis... »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1880. Tableau de l'ordre dans lequel la commission des délégués immédiats de la section du peuple français dans le département de l'Isère, sera formée et renouvelée, *S. l. n. n. n. d.* (*Grenoble, Cuchet*, juin 1793.) in-4°, 3 p. encadrées (M.)

Suit une liste de cent noms.

1881. A la convention nationale les délégués immédiats du peuple Français de la section du département des Hautes-Alpes réunis à Gap. Signé : BLANC, GONTARD, PELLEGRIN, secrétaire. A *Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes* 1793, in-8°, 3 p. (R.)

Mise en demeure à la convention de maintenir l'ordre ou de se r.

1882. Les députés représentants du peuple par le département des Hautes-Alpes (SERRE, CAZENEUVE, BARETY, BOREL, BONTOUX fils) à la convention nationale à leurs commettants. Lyon 20 juin 1793, *S. l. n. d.* (*Gap, Allier* 21 juin 1793), in 8°, 13 p. (R.)

Récit très intéressant du 31 mai des journées précédentes et suivantes, les blamant très vivement.

1883. Copie de la lettre écrite par le citoyen SERRE, député du département des Hautes-Alpes à la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

convention nationale, signée et approuvée par les citoyens CAZENEUVE, BOREL et BARETY, aussi députés du même département, à leurs comettants. Copie de la lettre du citoyen BONTOUX fils aux administrateurs du département des Hautes-Alpes, du 20 juin 1793. Extrait du procès-verbal de l'assemblée des délégués immédiats de la section du peuple François, dans le département de l'Isère du 21 juin 1793. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère*, in-4°, 16 p. (G.)

SERRE raconte dans sa lettre les journées des 27, 28, 29, 30, 31 mai et Ier juin 1793, à Paris. Elle avait été adressée au citoyen Bontoux fils à Lyon qui la fit parvenir aux administrateurs du département des Hautes Alpes.

1884. Extrait des délibérations du conseil du département des Hautes-Alpes en séance publique, du 21 juin 1793 l'an 2 de la R. F. Arrêté des administrateurs du département des H. A. (relatif à la publication et à l'impression d'une lettre du citoyen SERRE, député à la convention nationale et d'un compte-rendu à nos commettants par le citoyen GENEVOIS, aussi député à la convention nationale sur les événements de Paris. (Révolution du 31 mai 1793. Arrestation des Girondins.) Lettre du citoyen SERRE, député à la conv. nationale du 3 juin aux administrateurs du dép. des H. A. (suit cette lettre relative à la Révolution du 31 mai 1793. Arrestation de 35 membres de la convention nationale.) Compte-rendu à nos commettans. François... etc. Paris le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

7 juin, l'an 2e de la R. F. etc. *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes*, 1793, in-fo placard sur 3 col. (C.)

1885. Extrait des délibérations du conseil du département des Hautes-Alpes en séance publique du 21 juin 1793. Signé : CHABERT, président, BLANC, secrét. (il est suivi d'une lettre du représentant SERRE et d'un compte-rendu à leurs commettants par des députés dont un seul, Louis-Benoit GENEVOIS, député de l'Isère, a signé.) *Gap chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes*, 1793. in-8°, 8 p. (R.)

Sur les journées de mai et juin.

1886. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère auquel se sont réunis le directoire du district et la municipalité de Grenoble. (suit) Extrait du procès-verbal du conseil général du département de l'Isère, en surveillance permanente. Du 22 juin 1793. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de Isère*, in-4°, 7 p. (G.)

Par lequel les citoyens Chevrier, administrateur du département, et Hilaire, procureur syndic du district de Grenoble se rendront dans le département pour faire les réquisitions nécessaires à l'approvisionnement des marchés.

1887. Proclamation des représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes, aux citoyens du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

département de l'Isère. A Grenoble, 22 juin 1793. Signée : DUBOIS-CRANCÉ et ALBITTE. *Grenoble, imp. Allier. S. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

« Un cri d'alarme a été porté au sein de vos paisibles habitations. On vous a montré la liberté en danger... Nous jurerons de ne reconnaitre que la convention nationale et ses décrets... »

1888. Procès-verbal de ce qui s'est passé dans la journée du 23 juin 1793, l'an second de la République Française, à Grenoble, département de l'Isère. Egalité, Liberté. Les généraux, officiers, sous-officiers, soldats, etc., etc. à la convention nationale. A *Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier.*, in-8°, 7 p. (G.)

Autre édition in-f° placard. (G.)

Les représentants du peuple à l'armée des Alpes, GAUTHIER, ALBITTE et DUBOIS CRANCÉ « voyant s'approcher l'instant de l'ouverture de la campagne contre le despote Sarde » firent assembler toutes les troupes de la garnison de Grenoble, sur la place de la Liberté le 23 juin. DUBOIS CRANCÉ, d'une estrade placée au pied de l'arbre de la liberté, fit un discours et proposa de jurer fidélité à l'égalité, à la liberté, à la République, puis on chanta l'hymne de la liberté, enfin le citoyen DULIN a lu une adresse qui fut envoyé à la convention nationale, le reste de la journée se passa « dans les effusions de la fraternité. »

P. 5. Adresse des généraux officiers, sous-officiers, soldats etc., etc. de la portion de l'armée des Alpes, actuellement en garnison à Grenoble, à la convention nationale. (Jurent fidélité à la République etc.) Cette adresse était couverte de plus de trente mille signatures.

1889. Discours relatif aux événements des 31 mai,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1er et 2 juin derniers, prononcé par le citoyen REVOL, député de la société républicaine de Romans, dans l'assemblée de 42 sociétés populaires... de la Drôme, du Gard, des Bouches-du-Rhône et de l'Ardèche réunies à Valence... le 24 juin 1793. Imprimé d'après le vœu unanime de l'assemblée. *Valence, Aurel*, in-4° 8 p. Catal. de la Bibl. Nat. T. X. n° 3056.

1890. Aux sans culottes des campagnes par un citoyen de la Drôme (Claude-François de PAYAN) seconde édition. Bons sans-culottes, au nom du salut de la patrie, lisez cet écrit. 24 juin l'an 2 de la République (24 juin 1793) *s. l.* in-8°, 16 p. (G.)

Autre édition, *Grenoble, imp. de J. Allier*. in-8°, 8 p. (G.)

Relatif aux événements arrivés à Paris à la fin du mois de mai et au commencement du mois de juin 1793. Cet écrit tend à rallier les esprits à la convention nationale et à ses travaux.

1891. Egalité, liberté. Les représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes. A *Grenoble de l'imp. de J. Allier*, (24 juin 1793) in-f° placard sur 3 col. (C.)

Arrêté qui ordonne que les lois des 30 avril et 16 mai 1793 seront imprimées et affichées pour servir de règle de conduite aux corps administratifs, aux généraux, à tous chefs de corps et citoyens armés.

1892. Opinion prononcée par Antoine FRANÇAIS

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le 25 juin, l'an second de la République Française, dans l'assemblée des délégués du département de l'Isère. Imprimée et adressée à toutes les communes par ordre de cette assemblée. *Grenoble J.-M. Cuchet*, in-4°. 24 p. (G.)

Autre édition. A *Toulouse, de l'imp. de J.-G. Besian*, in-8°, 28 p.

Pièce importante sur les journées des 31 mai et 2 juin 1793.

1893. Egalité, liberté. Copie de quatre lettres adressées de Paris par le citoyen Camille TEYSSÈRES (sic) au citoyen DUMOLARD, administrateur du département, dont trois ont été trouvées à l'ouverture des scellés mis sur ses papiers ; et la dernière, sans signature, a été ouverte par les représentants du peuple, lors de l'examen qu'ils ont fait des lettres arrivées à Grenoble le 25 juin. A *Grenoble, chez* J.-M. *Cuchet, imp.*, in-f° placard sur 3 col. (G.)

Il conseille de se soumettre à la Convention.

1894. Adresse d'un citoyen du Montblanc à ses concitoyens de tous les départements. A la fin : par un citoyen de Modane. Grenoble, le 25 juin 1793. *Grenoble, imp. Allier. S. d.*, in-8°, 7 p. (G.)

« Voyez dans la Convention nationale le bouclier de la liberté, réunissons-nous à elle par la voie de nos représentants... et sachons plutôt mourir que nous rendre parjures... faisons respecter la Convention, la France est sauvée. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1895. Egalité, liberté. Les représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes. (DUBOIS-CRANCÉ, ALBITTE et GAUTHIER), dénonçant le fédéralisme des administrations de départements. Et ARRÊTÉ desdits représentants contre plusieurs administrateurs du département de l'Isère. Grenoble, 26 juin 1793. A *Grenoble, de l'imp. de J. Allier. S. d.* (1793). in-8°, 10 p.

Autre édition in f° placard sur 4 col (A. A.)

Au sujet de l'arrestation des citoyens Orcelet, Royer de Loche. et de la suspension des citoyens Puis, Royer, Delhors, Dumolard, Béranger et Almeras.

1896. Procès verbal de l'assemblée de 42 sociétés populaires de la Drôme, du Gard, de l'Ardèche, et des Bouches-du-Rhône, tenue à Valence, les 24, 25 et 26 juin 1793. *Valence, Aurel. S. d.*, in-4°. (Catalogue de la Bibl. Nationale T. X, n° 3057.)

1897. Les députés des 42 sociétés républicaines des départements de la Drôme, du Gard, de l'Ardèche et des Bouches-du-Rhône, réunis en assemblée générale à Valence, (26 juin 1793). A toutes les sociétés républicaines. *Valence, P. Aurel. S. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

« Notre salut est dans la convention, toutes les espérances de la Révolution seraient perdues si nous ne l'environnions de nos forces et de notre confiance... Unité, fraternité avec tous les hommes libres, haine à toutes les factions, et la patrie est sauvée. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1898. Procès-verbal des séances de l'assemblée générale des délégués immédiats de la section du peuple français dans le département de l'Isère. (Du 20 au 26 juin 1793). *Grenoble,* J.-M. *Cuchet, S. d.* in-4°, 62 p. (G.)

Très intéressant pour l'histoire du département de l'Isère et en particulier de Grenoble.

Dans la séance du 23 juin 1793, il fut rédigé un projet de réglement dans lequel on remarque qu'il sera formé 3 comités :

Un comité de salut public composé de 8 membres.
Id. de correspondance — 6 —
Id. de rapport — 4 —

1899. Arrêté des administrateurs du département des Hautes-Alpes. Séance publique. Du 27 juin 1793. A la Roche, le 20 juin 1793, l'an deuxième de la République. Citoyens administrateurs... Signé : CHAIX, maire ; BONTOUX, juge de paix, etc. *A Gap, chez J. Allier, imp. du dép. des Hautes-Alpes,* 1793, in-4°, 4 p. (A. A.)

Arrêté par lequel l'adresse du canton de la Roche sera imprimée et envoyée à toutes les communes du département ; suit cette adresse qui vote des remerciements à leurs administrateurs.

1900. Egalité, liberté. Proclamation des représentants du peuple, envoyés près l'armée des Alpes à leurs concitoyens. Grenoble, le 28 juin 1793. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier,* in-f° placard (C.)

Relative aux arrestations du citoyen PECOLLET, président du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

district de la campagne de Lyon et du citoyen Antoine MATHERON, administrateur du district de la même ville, pour crime de fédéralisme ; à leur emprisonnement à Grenoble Signée : DUBOIS-CRANCÉ, ALBITTE et GAUTHIER.

1901. Fête civique et militaire du 29 juin 1793 sur la place de la Fédération à l'occasion de la remise par les députés Marseillais d'une couronne de chêne à la garde nationale de Lyon pour sa belle conduite dans la journée du 29 mai. Relation détaillée publiée par Gustave VERICEL. *Lyon, Waltener, et Cie* 1887, in-8°, 22 p. (M.)

A la p. 18. Discours d'un député de l'Isère qui s'écrie : « Braves Lyonnais ! ! Vous avez terrassé le monstre de l'anarchie, mais ce monstre lève encore près de vous une tête menaçante et ravage le département de l'Isère... »

Les députés de l'Isère étaient ROYER DE LOCHE et ORCELLET.

1902. Arrêté du conseil du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 29 juin 1793, l'an second de la République Française. *Grenoble. chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère S. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

Arrêté au sujet de la coalition tentée par quelques administrateurs du département. ORCELLET et ROYER DELOCHE administrateurs seront arrêtés et traduits au tribunal Revolutionnaire établi à Paris.

Les citoyens PUIS, vice- président du département de l'Isère, ROYER et DELHORS, membres du directoire, DUMOLARD et BÉRANGER, administrateurs et ALMÉRAS, procureur général syndic sont suspendus de leurs fonctions, ainsi que DUPORT, secrétaire général du département.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1903. Discours prononcé à l'assemblée des délégués immédiats du peuple François, de la section des Hautes-Alpes, séante à Gap le 30 juin 1793, l'an 2e de la République Françoise. Citoyens... par de Colombier. *Imprimé à Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes*, in-8°, 8 p. (A.)

« ... Vous devez aujourd'hui abattre la ligue toujours renaissante de l'anarchie. Vous devez rendre aux lois leur vigueur, à votre représentation sa dignité et vous le ferez sans doute... »

1904. Liberté, égalité. Avis aux sans culottes. Bauvais, commandant le corps de dragons, légers montagnards, qui se forme à Montélimar, à ses concitoyens. Camarades..... *S. l. n. d.*, (juin 1793) in-f° placard, (G.)

« Les ennemis de la patrie sont rentrés dans le néant, ils n'osent presque plus lever leurs têtes remplies de crimes, ils se cachent... il faut une armée de Jacobins pour finir de les assommer... arrivez donc sans culottes... nous vous attendons, point de muscadins: des républicains, voilà ceux qui sauveront la République... »

1905. Abel-Joseph-Marie FORNAND aux administrateurs des districts et des communes. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f° placard (C.)

Proclamation signée Abel FORNAND, relative à la révolution de Paris des 31 mai 1 et 2 juin 1793, à ses conséquences et aux événements qui l'ont suivie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1906. Les citoyens de Lyon, aux citoyens du département de l'Isère et des sections de Grenoble. *S. n. d'imp.*, (juin 1793) in-f° placard (C.)

« Citoyens ! la liberté ou la mort. Renouvelons à la face de l'univers ce serment terrible : Périssent tous les tyrans et les anarchistes ; périssent tous les ennemis de l'égalité, de la République une et indivisible, de l'ordre et des lois. »

1907. Sébastien GUILLE, notaire de Rochefort-de-Queyrière, district de Briançon au comité de salut public de la convention nationale et à ses concitoyens. *Embrun, Moyse S. d.*, (juin 1793) in-4°, 16 p. (A. A.)

Avait été destitué comme fédéraliste, il raconte sa vie politique.

1908. Discours prononcé par le citoyen MOULINET, à l'assemblée primaire de la section de Saint-Nicolas-de-Romans. *S. d.* (fin juin 1793). *A Valence chez P. Aurel imp. du dép. de la Drôme*, in-4°. 7 p. (G.)

Sur les journées des 31 mai, 1 et 2 juin. Demande à émettre un vœu sur la situation de la convention et de la République et de rédiger une adresse à la convention, pour lui représenter que la patrie en danger ne permet plus de division. « offrons dans notre adresse nos secours et nos forces, pour aller, s'il le faut, protéger ses délibérations. »

1909. Proclamation. Citoyens...., (à Grenoble le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1er juillet 1793. Signée: JULLIEN, secrétaire.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. de la municipalité* (1793) petit in-fo placard. (G.)

Au sujet de la réélection du bureau municipal et du conseil général de la commune fixée au 2 juillet 1793.

1910. Lettre écrite par le citoyen Camille TEISSEIRE, officier municipal de Grenoble, aux citoyens maire, officiers municipaux, et à tous les citoyens, à Grenoble. Lyon, le 1er juillet 1793, l'an 2e de la R. F. Citoyens... A *Grenoble, chez* J.-*M. Cuchet, imp. de la commune*, in-fo placard.

Il nous apprend qu'il est détenu à Pierre Cise, et déclare à ses concitoyens qu'il les chérit tendrement, il croit ne courir aucun risque, mais dit-il « dussé-je boire la ciguë, je refuserois, comme Socrate, de me soustraire à la mort, aux dépens de la tranquillité de ma patrie. »

1911. Extrait du procès-verbal des séances de l'assemblée des délégués immédiats du peuple Français de la section du département des Hautes-Alpes, séance du lundi 1er juillet 1793, l'an second de la République Française. Signé: BLANC, président, PELET, secrétaire. *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes 1793*, in-8o, 9 p. (R.)

Adresse aux habitants de Gap, contre l'anarchie et le désordre.

1912. Lettre de PLANTA, président du départe-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment de l'Isère aux représentants du peuple Français près l'armée des Alpes. Grenoble 1er juillet 1793. *Grenoble, chez Cuchet, imp.*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

Lettre adressée aux habitants de Fontaine en réponse à des calomnies lancées contre lui.

1913. Au nom de la République Françoise. District de Saint-Marcellin. Vente de biens nationaux. Du 1er juillet 1793. *A Saint-Marcellin de l'imp. d'Antoine Beaumont*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Biens provenant de l'ordre de Saint-Antoine : Domaines de l'*hôpital* et des *Germonds* situés à Saint-Jean-le-Fromental.

1914. Avis aux citoyens du département de l'Isère. (Du 2 juillet 1793). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 14 p. plus une tabl. (G.)

Autre édition, in-f° placard sur 3 col. (en deux feuilles (G.)

Réfutation des bruits calomnieux répandus sur les administrateurs du département qui devaient, disait-on, faire assassiner les patriotes de Grenoble le 29 juin 1793, jour de la fête de Saint-Pierre.

1915. Egalité, liberté. ALBITTE, représentant du peuple envoyé près l'armée des Alpes, aux braves soldats et gardes nationaux en réquisition, com-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mandés par le général CARTEAUX. Frères et amis... Du 2 juillet 1793. *A Valence, chez Pierre Aurel, imp. du dép. de la Drôme*, 1793, in-f° placard sur 3 col. (C.)

Proclamation en faveur de la R. F. U. I. D et triomphante, et contre les agissements de la contre-révolution et de la royauté fomentant la guerre civile.

« Que veulent-ils donc ces hommes qui deshonorent un nom dont se seraient honoré tous les Français! Que veulent ces satellites, des conspirateurs et des traitres, la *liberté*, ils égorgent ses défenseurs; l'*égalité*, ils sont les esclaves de ses plus cruels ennemis; des *lois*, ils les violent toutes; la *paix*, ils proclament la guerre civile, la *destruction de l'anarchie*, ils ne reconnaissent plus ni patrie ni convention; la *république une* et *indivisible*, ils la déchirent; une *constitution libre enfin*, ils l'effacent avec du sang — non, non, ce n'est pas là leur but, c'est un roi qu'il leur faut, ce sont des nobles, ce sont des maitres, ce sont enfin tous les abus, tous les maux de l'ancien régime qu'ils veulent reproduire. »

« Allons, soldats patriotes, il est temps d'arrêter des fous, ou d'exterminer des brigands » etc.

1916. Mesures de sûreté générale. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme en permanence, auquel étoient réunis les députés des sept districts du ressort. Du 2 juillet 1793. *Valence, P. Aurel*, in-f° placard sur 3 col. (G.)

« Les commissaires ROMIEU, DALY, AYMÉ et CHARLON se transporteront dans les départements des Bouches-du-Rhône, Rhône et Loire à l'effet de porter des paroles de paix et de conciliation »

1917. Les administrateurs du département de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Isère, à la Convention nationale et à tous les Français. A *Grenoble chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. S. d.* (2 juillet 1793) pet. in-f° placard (C.)

« Nous ne voulons que la République une et indivisible, nous jurons une guerre éternelle à l'*aristocratie*, à l'*anarchie* et au *fédéralisme*.

1918. Egalité, liberté. Les représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes. *A Grenoble, chez J, Allier. S. d.* (1793), in-4°.

Ordonnance du 2 juillet 1793, datée de Grenoble, concernant les chevaux et mulets provenus d'émigrés et ceux de luxe pour être envoyés au quartier général de l'armée des Alpes.

1919. Adresse des citoyens HALLOT, député de la Gironde, et FONVIELLE, député des Bouches-du-Rhône, à leurs frères du département de la Drôme. *S. l. n. d*, (3 juillet 1793) in-8°, 14 p. (G.)

« L'appareil militaire que de perfides proconsuls déploient sur votre territoire, a sans doute comprimé le vœu libre de votre administration... Citoyens de la Drôme, entendez le cri de vos frères fatigués de l'oppression avilissante que la montagne exerce depuis trop longtemps sur la France entière... Profitez de notre courage et des sages avis que vous donnent de vrais républicains. »

1920. Proclamation des représentants du peuple, envoyés près l'armée des Alpes. A leurs concitoyens. Grenoble, 3 juillet 1793. Signée : DUBOIS-CRANCÉ,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

GAUTHIER. ALBITTE. *Grenoble, imp. Allier. S. d.*, in f° placard sur 4 col. (G.)

Relative à la constitution promulguée par la convention nationale dont ils font l'éloge ; aux massacres du 2 septembre dont ils font connaître les vrais auteurs, etc.

1921. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme, en permanence, auquel étaient réunis les députés des sept districts de son ressort. Du 3 juillet 1793. *Valence, P. Aurel, imp. du département de la Drôme*, In-f° placard sur 3 col. (G.)

Les députés du département de la Gironde et des Bouches-du-Rhône, Hallot et Fonvielle, demandent que le département de la Drôme adhère aux mesures prises par ces deux départements pour sauver la chose publique. Développement des motifs qui ont déterminé les six commissaires du département de la Drôme à voter pour la négative sur la proposition d'adhésion aux arrêtés du département de la Gironde.

1922. Pièces relatives aux mesures à prendre pour empêcher la jonction de la colonne marseillaise avec les Lyonnais. Adhésion du comité de sûreté générale d'Avignon à l'arrêté tendant à conciliation du département de la Drôme. Les 1er, 2 et 3 juillet 1793, in-8°, (B. C.)

1923. Adresse du citoyen BOURGUIGNON-DUMOLLARD, à ses concitoyens (3 juillet 1793). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.*, in-8°, 11 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Défense de Bourguignon-Dumolard contre les accusations portées contre lui par les représentants du peuple DUBOIS-CRANCÉ, ALBITTE, GAUTHIER, etc.

1924. Au nom de la République Françoise. District de St-Marcellin. Vente de biens nationaux. (3 juillet 1793) A *St Marcellin, de l'imp. d'A. Beaumont*, in-f° placard sur 2 col. (1.)

Biens provenant de l'école de Charité de Roybon.

1925. Aux soldats citoyens de toutes les armées de la Republique. Les délégués du peuple François de la section du département des Hautes-Alpes réunis à Gap. Adresse signée : BLANC, vice-président (le 5 juillet 1793). A *Gap, de l'imp. de J. Allier* 1793, l'an second de la République Française, in-8°, 3 p. (R.)

Protestation contre l'anarchie et l'arrestation des Girondins.

1926. Grenoble, le 5 juillet 1793. Les administrateurs du département de l'Isère, aux autorités constituées et citoyens de la ville de Lyon A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département. S. d.*, in-4° 3 p. (G.)

« En vain tous les tyrans de l'Europe étoient armés contre nous... tous les projets destructeurs de notre liberté, ont échoué devant la Convention nationale... Vous éloignerez les maux qui vous menacent, vous frapperez, dans leur base, les espérances criminelles des ennemis de la patrie. »

Suit une adresse des mêmes administrateurs à la convention

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nationale et à tous les Français, commençant par ces mots: «Nous ne voulons que la République une et indivisible.. Nous jurons une guerre éternelle à l'aristocratie, à l'anarchie et au fédéralisme. »

1927. Le ministre de la justice (GOHIER) au peuple François. A Paris le 6 juillet 1793, l'an 2e de la R. A *Valence chez P. Aurel, imp. du dép. de la Drôme*, in-4°, 10 p. (G.)

Adresse patriotique. « Vos ennemis sont à vos portes, vos ennemis sont au milieu de vous; voyez-les se serrer, lorsque vous vous divisez. — Ajournez vos querelles, purgez la terre de la liberté, des brigands qui l'infestent, affermissez la République sur des bases inébranlables, et sauvez la patrie. »

1928. Lettre du citoyen COUTURIER, accusateur public du département de l'Isère, et l'un des jurés au tribunal révolutionnaire, au comité de sûreté générale de la ville de Lyon. Du 6 juillet 1793. *S. l. n. d.*, (juillet 1793) in-8°, 8 p. (G.)

Il raconte son arrestation à Lyon, fait l'éloge des clubs : Il a vu à Lyon « un Vial, de Noyarey, un Drevon, un Didier ci-devant avocat, un Gontard, tous reconnus du département de l'Isère pour de très mauvais sujets. Personnages flétris, que si la ville de Lyon n'était pas en révolte, elle ne souffrirait dans son sein des gens suspects, des étrangers sans passeports, etc. »

1929. Au nom de la République Française, District de St-Marcellin. Vente de biens nationaux. Du 6 juillet 1793. A *St-Marcellin, de l'imp. d'Antoine Beaumont*, in-f° placard sur 2 col. (I.)

Biens provenant de Tullins dépendant de la chapelle de Châteauneuf, de la cure de de Cras, du prieuré de Chate.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1930. Arrêté du conseil général du département de l'Isère, en surveillance permanente. Extrait du procès-verbal du 6 juillet 1793. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 6 p. (G.)

Relatif aux personnes comprises sur la liste des notoirement suspects et qui ne se sont pas rendues dans les maisons nationales désignées pour les renfermer.

1931. Prônes civiques prononcés par le citoyen Courtois, curé de Montélimar, l'un le 9 juin et l'autre le 7 juillet 1793, l'an second de la République Française. (S. *l.n. d.*), in-4°. (Bibl. Nationale L B. 41. N° 733.)

1932. Arrêté des représentants du peuple près l'armée des Alpes. Du 19 messidor l'an 2e (7 juillet 1793). *Grenoble, chez Cuchet, imp.* in-4°, 7 p. (G.)

Mise en liberté de plusieurs détenus.

1933. Discours prononcé par P. A. Bertrand, administrateur du département des Hautes-Alpes en présence des corps constitués réunis de la ville de Gap, où se sont trouvés les députés des Bouches-du-Rhône et du Gard. 7 juillet 1793. *Gap, J. Allier*, in-8° 7 p. (A.)

1934. Extrait du procès-verbal de la séance du conseil général du département de l'Isère. Du 8 juillet 1793. Auquel s'est réunie la commission des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

délégués immédiats de la section du peuple Français dans le même département. *Grenoble, J.-M. Cuchet,* in-4·, 4 p. (G.)

Nomination de deux députés : Duc et Sylvestre, qui seront envoyés en mission auprès de l'armée marseillaise ; et de deux autres : Roux et Poignent qui seront envoyés auprès des administrateurs de Lyon, etc., pour tâcher de ramener la concorde.

1935. Au nom de la République Française. District de St-Marcellin. Vente de biens nationaux. 8 juillet 1793. *A St-Marcellin, de l'imp. d'A. Beaumont,* in-f· placard sur 2 col. (I.)

Biens provenant de l'ordre de St-Antoine, situés à Montagne.

1936. Arrêté du conseil général du département de l'Isère, concernant la promulgation de la constitution Française et la convocation des assemblées primaires. Du 9 juillet 1793. Les représentants du peuple, envoyés près l'armée des Alpes; aux citoyens des départements qui existent depuis l'Ain jusqu'au Var. Proclamation signée : Dubois-Crancé et Gauthier. (Suit l'acte constitutionnel, précédé de la déclaration des droits de l'homme.)A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère,* in-4·, 36 p. (G.)

1937. Le procureur général syndic provisoire (Abel Fornand). Aux administrateurs des commu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nes. A Grenoble, le 10 juillet 1793, l'an 2 de la R. *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. n. chif. (G.)

Adresse aux citoyens. « Enfin, la voilà cette constitution que les vœux de la France reclamoient depuis quatre ans, et que les sages de tout l'univers attendent avec un saint empressement. En vain les tyrans coalisés ont armé tous leurs esclaves pour détruire son berceau... Le département a fixé le jour des assemblées primaires au 2I, pour donner à la République le spectacle d'une acceptation spontanée de toutes les communes. »

1938. Egalité, fraternité. Les représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes. Aux administrateurs de Lyon. Citoyens. — Fait à Grenoble, le 11 juillet 1793, 2e de la R. F. Adresse signée: DUBOIS-CRANCÉ, GAUTHIER. *A Grenoble, de l'imp. d'Allier*, in-f° placard. (C.)

Pièce relative à la constitution promulguée par la convention nationale, à la Révolution de Lyon et à leur mission « dont le but est de rétablir dans Lyon le règne de la loi ou de périr devant ses murs. »

1939. Les administrateurs du directoire du district de Vienne, aux citoyens habitants de Vienne. Du 12 juillet 1793, l'an 2 de la R. F. Signé. PIOCT, vice-président; de COMBEROUSSE, BERTRAND et BERTRAY, administrateurs; CHOLLIER, procureur syndic; TESTE DU BAILLIER, secrétaire. *A Vienne, de l'imp. de Joseph Labbe,* in-f° placard. (V. V.)

Au sujet de l'arrêté du directoire du département, du 8 juin dernier, qui a ordonné l'établissement provisoire de deux écoles primaires, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de leur installation qui aura lieu lundi à 8 h. du matin dans l'église de Saint-Maurice. « Pères et mères de famille, cette cérémonie doit être un jour de fête pour la commune de Vienne : rendez-vous y donc, nous vous en conjurons au nom de la Patrie ; amenez-y vos enfants qui doivent recueillir avec la République les avantages de cette salutaire institution... »

1940. Extrait des registres des arrêtés du conseil général permanent du département de la Drôme auquel sont adjoints des députés de chaque administration du district du ressort. (Du 13 juillet 1793). A *Valence, chez P. Aurel, imp. du dép. de la Drôme,* in-f° placard. (C.)

Arrêté qui déclare que le cit. Alexandre Romieu, vice-procureur général syndic du département n'a cessé jusqu'à ce jour de mériter l'estime et la confiance de ses collègues. En réponse à l'article inséré dans le journal intitulé : *les Hommes libres ou le Républicain* n° 244, du 3 courant, daté de Montélimar du 24 juin dernier, dans lequel le citoyen Romieu est peint sous les couleurs les plus fausses et les plus odieuses et dans lequel son civisme est cruellement attaqué. »

1941. Discours prononcé par Abel Pioct, vice-président du district de Vienne, à l'assemblée tenue le 15 juillet 1793, pour l'installation des instituteurs et institutrices des écoles primaires. A *Vienne, de l'imp. de J. Labbe, imp. de l'administration et du tribunal du district.* In-8°, 6 p. (V.V.)

1942. Copie de la lettre écrite par la citoyenne J. (Jullien), au citoyen... A Valence. Paris, 16 juillet 1793. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Citoyen, Marat, l'implacable ennemi du tyran comme l'intrépide ami du peuple vient de tomber sous le fer d'un lâche assassin. Le monstre femelle pour disculper notre sexe n'est à mes yeux que l'instrument passif de la rage effrénée des Brissotins. Elle a plongé son poignard homicide dans le sein du *Marat-Fantastique* que cette secte impie avoit représenté aux départemens comme un dictateur et un homme de sang ..»

1943. Extrait des registres des délibérations du conseil du district de Montélimar. Séance du 16 juillet 1793, l'an second de la R. *A Montélimar, chez Fr. Mistral, imp. du district,* in-f° placard (C.)

Arrêté qui enjoint au citoyen Romieu, vice-procureur général syndic, « de se rétracter de la déclaration des principes liberticides par lui faite et signée dans l'assemblée générale des sections de Valence. Du 21 juin dernier, à Montélimar en conseil du district, l'an et jour susdits. »

1944. Adresse des autorités constituées et du peuple de Montélimar, aux autorités constituées et au peuple de Lyon. Montélimar, 16 juillet 1793. *Montélimar, F. Mistral. S. d.,* in-4°, 3 p. (V.)

« Citoyens, vous retenez dans les fers SAUTAYRA et D'HERBÈS DE LATOUR ; vous avez violé le droit des gens et blessé les lois sacrées de l'hospitalité; vous avez substitué l'autorité particulière à l'autorité générale. Vous avez oublié que la commune de Lyon n'a pas plus de droit que celle du plus petit village. »

« Nous vous conjurons de redevenir nos frères, d'éviter la guerre civile.. Nous vous conjurons d'épargner des flots de sang qui en sont la suite... Rendez-nous nos députés et vivons en frères. Signée : SALAMON, maire, président des autorités constituées de Montélimar. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1945. Procès verbal des commissaires pacificateurs, envoyés par les départements et gardes nationales de la Drôme, de l'Isère et de l'Ardèche, auprès des armée : du Gard et des Bouches-du-Rhône, en suite des délibérations des 8, 11 et 12 juillet 1793. Du 18 juillet 1793. *Montélimar, chez Fr. Mistral, imp. du dép. de la Drôme*, in-4°, 14 p. (G.)

Autre édition. A *Montélimar, chez Mistral*, in-f° placard sur 4 col. et en deux pièces (G.)

Affaire du 12 juillet 1793 au Pont St-Esprit, qui était depuis 3 jours au pouvoir de 1200 gardes nationaux du dép. du Gard, et de la reddition de la ville d'Avignon au général Doppet.

1946. Hippolyte BERTRAND, capitaine au bataillon n° 2 des volontaires des Hautes-Alpes, à ses concitoyens 18 juillet 1793. *Réimp. à Gap 1793*, in-8°, 8 p. (A.)

Apologie des événements du 31 mai.

1947. Egalité, liberté. Arrêté des représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes, sur les décrets de la convention nationale du 12 juillet 1793, concernant la conspiration de la ville de Lyon. Fait à Grenoble le 19 juillet 1793. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier*, in-4°, 4 p. (C.)

1948. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère du 19 juillet 1793. A *Greno-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ble, chez J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère, in-4°, 8 p. (G.)

Autre édition. *Grenoble, Cuchet*, in-f° placard sur 4 col.

Suit un arrêté contenant la liste des personnes dont l'élargissement est arrêté dans les districts de Grenoble, Vienne, Saint-Marcellin, la Tour-du-Pin et les noms des personnes retirées du tableau des simplement suspects dans les mêmes districts.

1949. Décrets de la convention nationale du 12 juillet 1793, l'an second de la République et arrêté des représentants du peuple, envoyés près l'armée des Alpes. Du 20 juillet 1793, l'an 2 de la Rép. relatifs à la conspiration qui a éclaté dans la ville de Lyon. (suit) l'arrêté des représentants du peuple, envoyés près l'armée des Alpes, sur les décrets de la convention nationale du 12 juillet 1793, concernant la conspiration de la ville de Lyon. Fait à Grenoble le 19 juillet 1793. Signé : DUBOIS-CRANCÉ, GAUTHIER, et NIOCHE. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier*, in-4°, 12 p. (G.)

1950. Arrêtés du conseil du département de l'Isère (du 20 juillet 1793 l'an 2 de la R. F.) A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, petit in-f° placard sur 2 col.

Le général CARTEAUX demande, le 18 juillet 1793, de faire partir sur le champ pour le Pont-Saint-Esprit, la plus grande partie des gardes nationales dont on pourrait disposer, mais les représentants NIOCHE, et GAUTHIER, décident que cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

réquisition est contraire aux mesures qu'ils allaient prendre relativement à la ville de Lyon.

1951. Arrêté du conseil du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 22 juillet 1793. *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4°, 3 p. (G.)

Ordonne que les armes soient retirées aux fonctionnaires et autres gardes nationaux dispensés ou incapables du service de la garde mobilisée.

1952. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme. Du 22 juillet 1793. *Valence, Aurel*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

Secours à accorder aux familles des soldats citoyens au service de la République.

1953. Département de l'Isère. District de Grenoble. Avis aux citoyens. Du 24 juillet 1793. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f° placard (I.)

Il sera procédé ce jour à la vente des boiseries qui sont dans l'Eglise, chœur, sacristie et bibliothèque des ci-devant Augustins de Grenoble, de la grille du devant du chœur... objets estimés 1150 livres.

1954. Egalité, liberté. Arrêté des représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes, et spécialement chargés par décret, de la convention nationale des 12 et 14 de ce mois de rétablir l'ordre dans la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ville de Lyon et y faire exécuter les lois, portant réquisition à 13.200 gardes nationales de se réunir à la force armée. Du 25 juillet 1793 l'an second de la R. F. Fait à Grenoble le 25 juillet 1793. A *Grenoble, de l'imp. d'Allier*, in-f° placard sur 3 col. (C.)

Dans cette affiche il est question de Virieu ex-émigré, commandant à Lyon la contre-révolution avec Précy.

1955. Observations sur un arrêté daté de Grenoble le 25 juillet 1793, l'an 2 de la R. F. Signées : DUBOIS-CRANCÉ et GAUTHIER, in-4°, 7 p.

1956. Les commissaires du pouvoir exécutif envoyés dans les départements des Hautes et Basses-Alpes et Alpes-Maritimes à leurs concitoyens de ces mêmes départements. Carpentras, chef-lieu du district de l'Ouvèze, département de la Drôme, le 25 juillet 1793, in 8°, (B. C.)

1957. Arrêté du conseil général du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 26 juillet 1793. A *Grenoble chez J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère. S. d.*, in-4°, 12 p. (G.)

Concernant la réquisition des représentants du peuple près l'armée des Alpes du 25 juillet.

1958. Extrait du procès-verbal de la séance tenue

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le 26 juillet 1793 par le conseil du département de l'Isère auquel se sont réunis le directoire du district et le conseil général de la commune de Grenoble. *Grenoble, J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère*, in-4°, 6 p. (G.)

Suit un arrêté qui suspend provisoirement la loi du 4 mai 1793 relative aux subsistances et qui donne avis aux marchands de grains ou grenetiers qu'ils peuvent apporter leurs grains au marché de Grenoble pour y être vendus aux prix convenus par la commune.

1959. Liberté, égalité. Discours prononcé par le citoyen RICHAUD fils, juge de paix de la ville de Gap le 28 juillet 1793, devant les citoyens de l'une des assemblées primaires et dont cette assemblée a ordonné l'insertion au procès-verbal, l'impression et la distribution aux citoyens. A *Gap, chez J. Allier imp. de la municipalité*, 1793, in-8°, 7 p., papier gris (H. A.)

« Quelle est belle, quelle est sublime cette constitution, ou le législateur, ami des hommes, nous répète : *qu'il ne faut pas faire à un autre ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fût fait à nous même*!... « Vivent les droits de l'homme, vive la constitution, vive la République une et indivisible! »

1960. Proclamation au nom du peuple Français, l'an 2 de la République Française (Grenoble, 31 juillet 1793.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 4 p.

Proclamation relative au recouvrement des contributions directes dans les divers départements de la République...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1961. Adresse du citoyen POUSSIELGUE, à ses concitoyens. *S. l. n. d.*, (juillet 1793), in-4° 3 p. (G).

Compris sur une liste de proscription, il fait le tableau de sa conduite depuis le commencement de la Révolution. « Cette famille, aussi désolée qu'irréprochable, demande à grands cris justice, et n'a pu encore l'obtenir, depuis un mois et demi que la mère a été traînée à Sainte-Marie, les deux fils proscrits, et le père marqué du sceau d'une odieuse suspicion ».

1962. Gap, le 1er août 1793, l'an second de la République française. Les administrateurs du département des Hautes-Alpes ; aux maires et officiers municipaux de la commune de... Circulaire signée : CHABERT, THOMÉ, BONNARDEL, ARGENTI, LACHAU, MOYNIER-DUBOURG. *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. (A. A.)

Répartition des secours à donner à ceux qui ont essuyé des pertes par l'intempérie des saisons, incendies, etc. etc.

1963. Extrait du registre des délibérations du conseil de district de Montélimar, du 3 août 1793. *Montélimar, Mistral*, in-f° placard sur 3 col. (G.)

Arrestation et mise en liberté du député de la Drôme, SAUTAYRA.

1964. Du dimanche 4 août 1793... --- Liste des vingt-six citoyens qui doivent former dans le département de l'Isère le juré spécial de jugement sur les faux. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. (I.)

1965. Grenoble, le 4 août 1793, l'an 2e de la R. F.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE) à la municipalité de... *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. non chiff.

Demande l'état de la population des communes.

1966. Adresse des amis de la société de la liberté et de l'égalité, séante à Grenoble, aux citoyens soldats et aux soldats citoyens de la République. A *Grenoble, de l'imp. de J. Allier*, *s. d.* (août 1793) in-4°, 6 p. (G.)

« Nouveaux défenseurs de la patrie, marchez avec cette intrépidité dont vos aînés vous ont donné l'exemple, et bientôt il ne restera des tyrans que le nom. »

1967. Gap, le 6 août 1793, l'an 2e de la R. F. Les administrateurs du département des Hautes-Alpes ; à toutes les municipalités du département. Citoyens... Pièce signée : CHABERT, président, THOMÉ, LACHAU, BONTOUX fils, MOYNIER DU BOURG, procureur général syndic. *S. l. n. n.*, in-8°, 2 p. (A. A.)

La proclamation solennelle de l'acceptation de l'acte constitutionnel aura lieu le 10 de ce mois, et sera suivie d'une fête civique. « Le décret du 17 juillet, art. VI, vous prescrit, citoyens municipaux, de détruire, par le feu, les restes empoisonnés du régime féodal, qui peuvent exister dans vos communes. Nous vous rappelons ce devoir, vous vous empresserez sans doute de le remplir, et l'air pur que doivent désormais respirer les hommes libres ne sera plus infecté de l'odeur pestilentielle des parchemins et titres féodaux.»

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1968. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère, du 8 août 1793. A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 4 p. (I.)

« Tous sursis accordés aux personnes portées sur la liste des personnes notoirement suspectes, arrêtées par ordre des représentants du peuple AMAR et MERLINO, sont levés dès ce moment. »

1969. Proclamation du conseil général du département de l'Isère, du 9 août 1793, l'an II de la R. F. Citoyens... Signée : PLANTA, président. A *Grenoble, de l'impr. de J. Allier*, in-f° placard sur 2 col. (G.)

Programme de la fête du 10 août. — « La marche sera ouverte par les sociétés populaires du département de l'Isère, représentées par leurs députés ; elles porteront une bannière sur laquelle sera peint l'œil de la surveillance pénétrant un épais nuage ; le second groupe sera formé du conseil général du département, chacun de ses membres aura dans la main un bouquet formé d'épis de blé et différents fruits ; les députés des directoires des quatre districts, unis entre eux par un cordon tricolore, porteront, sur un brancard, une arche, elle sera ouverte et renfermera les droits de l'homme et l'acte constitutionnel. »

« Sur la place de la Liberté, autour de l'autel de la Réunion, des groupes de citoyens viendront déposer leur offrande au pied de la statue de la liberté. »

« Le président du département offrira ensuite la coupe d'union aux députés des districts ; ils se donneront le baiser fraternel, et jureront ensemble le pacte d'une alliance indissoluble. A quelque distance de l'arbre de la liberté, s'élévera un bûcher où seront consumés les attributs de la royauté, tous les titres de la féodalité, le drapeau rouge, la bannière départementale, etc... Le peuple entier, sur les ruines de la tyrannie, prêtera serment de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

maintenir la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, et de mourir en la défendant... »

1970. Procès-verbal de la fête républicaine qui a eu lieu à Grenoble le 10 août 1793, l'an second de la République, en suite de l'arrêté du conseil du département de l'Isère du 2 du présent mois et de sa proclamation du 9 du même mois. *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère, s. d.*, n-4°, 7 p. (G.)

La fête eut lieu place de la liberté, autour de l'autel de la Réunion sur lequel était élevée la statue de la Liberté « auprès de l'autel de la Réunion s'élevoit un bûcher dans lequel étoient confondus les titres odieux de la féodalité et les restes impurs de la tyrannie, le drapeau rouge, la banniére départementale, etc., etc.

« Le maire de Grenoble et le président du département l'ont allumé et une flamme de purification a bientôt fait disparaitre le mélange de barbarie, de despotisme, d'ignorance et de crédulité, alors le peuple entier a prêté le serment de maintenir la liberté. »

Suit (p. 5) la liste des commissaires des districts et des députés des cantons des départements (157 noms).

1971. Relation de la fête civique, célébrée à Grenoble le 10 août 1793, l'an deuxième de la République Française, suivie de réflexions importantes sur les sociétés populaires, les cultivateurs des campagnes et les aristocrates A *Grenoble, de l'imp. de J. Allier*, in-8°, 8 p. (G.)

« Les Grenoblois, dont l'esprit public est monté plus que jamais à la hauteur de la Révolution, les braves Grenoblois ont célébré cette fête avec toute la pompe et la dignité dont ils étaient capables. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Au centre de la place de la Liberté, l'on a construit un vaste théâtre, au milieu, était placé l'autel de la patrie sur lequel s'élevait majestueusement la déesse de la Liberté. Sur un piédestal en marbre, et sur cet autel, des réchauds montés sur des trépieds, et de petits enfants, la couronne sur la tête, vêtus de blanc, avec la ceinture tricolore, voltigeaient autour de la déesse, pour jeter de l'encens dans ces réchauds. Enfin une grotte appuyée sur l'arbre de la Liberté, présentait la fontaine de la régénération... A trois heures après-midi, tous les citoyens se sont rendus, sans armes, sur la terrasse et dans le jardin de la commune. La marche, précédée par une musique brillante, s'est ouverte par les Sociétés populaires du département de l'Isère. Le président de la Société de Grenoble portait une bannière sur laquelle était peint l'œil de la Surveillance pénétrant un épais nuage. Le cortège s'est rendu sur la place de la Liberté. Le président du département vint à la fontaine de la Régénération, il offrit la coupe de l'union aux députés du district ; tous burent à la même coupe ; ils se donnèrent le baiser fraternel, et jurèrent ensemble le pacte d'une alliance indissoluble. A quelque distance de l'arbre de la liberté s'élevait un bûcher où l'on a fait consumer les attributs de la royauté, tous les titres de la féodalité, le drapeau rouge et la bannière départementale. Le peuple entier, sur les ruines de la tyrannie, a prêté serment de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République... Illumination générale, repas frugal, etc. « c'est ainsi que les Grenoblois, sur le sol de la liberté, ont terminé ce jour mémorable. »

P. 7 Discours prononcé par le citoyen Dulin, adjudant major de la place ; p. 8, Serment prêté le 10 août sur l'autel de la patrie, à Grenoble, par les volontaires du 4e bataillon du Mont-Blanc, prononcé par le citoyen BERNIER, capitaine au 4e bataillon du Mont-Blanc.

1972. Couplets chantés à Grenoble à la fête du 10 août, sur l'air de l'hymne Marseillois (par COMBEROUSSE). *Grenoble, Cuchet, s. d.* (1793), in-8°, 3 p. (T.)

Six couplets: A la liberté --- A l'unité de la République --- A la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fraternité — A l'égalité -- A l'incendie des titres et signes anti-républicains — A la beauté.

1973. Discours du citoyen Courtois, curé de Montélimar, à ses paroissiens pour leur annoncer la fête nationale du 10 août. *S. l. n. d.* 1793, in-4° pièce. (Bibl. nationale. [4] B. [41]. N° 780)

1974. Extrait des registres du conseil du département de la Drôme en permanence. Du 11 août 1793. A *Valence, de l'imp. de J.-J. Viret*, in-f°, placard sur 3 col. (G.)

Sur les subsistances et la fixation du *maximum* du prix des grains dans toute les communes du ressort.

1975. Arrêté des représentants du peuple près l'armée des Alpes, portant que la commune de la Guillotière est distraite du département de Rhône et Loire pour être réunie au district de Vienne. Du 12 août 1793, l'an de la R. F. II et I. *Montluel, imp. de l'armée*, in-f° placard.

1976. Liste des personnes suspectes dans divers cantons du Trièves dénoncées à la surveillance de leurs municipalités. 15 août 1793, l'an second de la R. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-f° placard. (C.)

1977. Proclamation faite par le citoyen CURNIER,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'un des commissaires réunis des départements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône, pour l'organisation définitive des ci-devant Etats d'Avignon et du comtat Venaissin. Avignon, le 16 août 1793, in 4°, (B. C,)

1978. Extrait des registres des délibérations du directoire du district de Vienne. Du 17 août 1793, l'an 2e de la R. F. — Les représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes (DUBOIS CRANCÉ et GAUTHIER). Aux citoyens de Lyon. *A Vienne, de l'imp. de Joseph Labbe*, in-f° placard (C.)

Relatif à la Révolution de Lyon, à ses chefs, au siège de Lyon par KELLERMANN, et à son attaque prochaine si les citoyens ne font pas leur soumission.

1979. Valence, le 18 août 1793, l'an 2 de la R. F. Liberté, égalité ou la mort. (Lettre circulaire de la société populaire et républicaine de Valence.) Signée François FOREST cadet, président, Du 18 août 1793, in-4°, 2 p. (G.)

« Ce monstre du fédéralisme lève encore sa tête altière dans les grandes cités ; il respire partout où l'aristocratie audacieuse compte encore des prosélytes. Républicains, il faut porter un dernier coup... Veuillez bien nous députer un ou plusieurs membres de votre société.»

1980. République Française U. I. Arrêté des sections de la commune de Valence. Du 18 août 1793,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'an 2 de la R. F., à 3 h. de l'après-midi. *A Valence, de l'imp. de Pierre Aurel*, in-f° placard (C.)

« Arrêté qui rapporte et rétracte les arrêtés et déclarations des 20 et 21 juin dernier et ordonne qu'ils seront annihilés et brûlés à l'instant au milieu de la ville, ce qui a été exécuté aux cris répétés de vive la convention nationale, la constitution, la liberté et l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la Rép. et respects aux personnes et aux propriétés. »

1981. Les membres composant la société populaire et républicaine de Valence, à leurs frères de la compagnie des grenadiers du troisième bataillon de la Drôme, au camp des redoutes près Moustiers, département du Montblanc. Valence, le 18 août 1793, l'an second de la République Française une et indivisible, liberté, égalité ou la mort. Lettre signée: François Forest, président ; Tourette et Livoin, secrétaires. *S. l. n. d.*, in-4°, 6 p. (V.)

1982. Grenoble, le 19 août 1793, l'an 2 de la R. F. Le procureur syndic du district de Grenoble (Hilaire) aux municipalités. *S. l. n. d.*, in-4° 2 p. n. chif. (G.)

Lettre circulaire. Adresse des exempl. de l'arrêté du département de ce jour, relatif à la réquisition de tous les citoyens depuis l'âge de 16 jusqu'à 35. « Les ennemis du dehors sont à nos portes, ils menacent nos personnes et nos propriétés... C'est le moment de nous lever en masse pour résister à l'oppression qui nous menace... »

1983. Extrait du procès-verbal du département

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'Isère. Du 19 août 1793. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-4°, 4 p. (G.)

Arrêté important pris sur les nouvelles alarmantes arrivées de Savoie qui annonçaient l'invasion de la Maurienne et de la Tarentaise.

1984. Arrêté du conseil du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 20 août 1793, l'an second de la République Française. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép.*, in-4° 4 p. (M.)

Sur la réquisition, afin « d'arrêter les progrès de l'invasion des satellites du despote Sarde ».

1985. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme en permanence. (21 août 1793.) A *Valence, chez Pierre Aurel, imp. du dép. de la Drôme*, placard in-f° sur 2 col. (G.)

Par suite des dangers qui menacent les départements de l'Isère et celui du Montblanc « dont le dernier est sur le point d'être envahi par les satellites du tyran de Turin »; les 10,000 hommes des gardes nationales du département se tiendront prêts à partir au premier ordre.

1986. Description de la fête funèbre, en l'honneur des victimes de la tyrannie immolées près de la caverne du monstre des Tuileries, célébrée à Grenoble le 24 août, l'an 1er de l'égalité à 9 heures du soir, 1793, in-8°, 4 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Réimprimée dans la *Revue du Dauphiné*, T. V p. 18 et suiv.

1987. Département de l'Isère. District de Grenoble. Appartements nationaux à louer à la Croix de septembre prochain. (Du 24 août 1793). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.*, in-f° placard.

Appartements des émigrés VACHON, BARRAL cadet, VENTEROL, du chanoine GALHARDON.

1988. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère. Du 25 août 1793, l'an second de la Rép. *A Grenoble, J.-M. Cuchet, imp.* in-4°, 4 p. (I.)

Arrêté par lequel tous propriétaires et cultivateurs sont requis de fournir par chaque charrue de quatre bêtes, 2 quintaux de blé.

1989. Grenoble, le 26 août 1793, l'an 2 de la R. F. Le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE), à la municipalité de... *S. l. n. d.*, in-4°, 2 f. (M.)

Circulaire au sujet du nombre d'hommes à extraire de la réquisition générale pour marcher sur la frontière. Ce nombre venait d'être diminué.

1990. Arrêté du conseil du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 26 août 1793. *Grenoble, Cuchet S. d.*, in-4°, 11 p. (G.)

Reproduit l'arrêté des représentants du peuple près l'armée

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des Alpes aux administrateurs du département de l'Isère, du 25 août 1793, relatif à la levée des gardes nationales, suivi de l'arrêté du conseil du dép. qui ordonne une levée de 3.200 hommes dans le département de l'Isère.

1991. Liste des émigrés du district de Saint-Marcellin. 29 août 1793, *Grenoble, Cuchet*, in-f°, 12 f· tirée à 800 exemplaires.

1992. Arrêté du conseil du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 1er septembre 1793. *A Grenoble chez J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère,* in-4°, 8 p. (G.)

Arrêté relatif à la levée en masse dans le département de l'Isère, pour la défense de la patrie, sous les ordres de KELLERMANN, suivi d'une adresse du procureur général syndic provisoire Abel FORNAND... «Si contre toute espérance, nos troupes étoient forcées de se replier jusque sur le territoire de l'Isère, et que le tocsin vous appelle, que le son ne vous épouvante point, ce sera le son de mort de vos ennemis... »

1993. Liberté, égalité ou la mort. Adresse de la société populaire de Valence, département de la Drôme, à la convention nationale (1er septembre 1793.) Signée: François FOREST cadet, président, TOURRETTE, LASSERRE et URTIN. *Valence P. Aurel* (1793) in-4°, 4 p. (G.)

Certificats de civisme.

1994. Au nom de la République Française. Dis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trict de Saint-Marcellin, vente de biens nationaux à la folle enchère de Louis TOURNIER, affineur d'acier, habitant à Renage. Du 2 septembre 1793. *A Saint-Marcellin, de l'imp. d'A. Beaumont*, in-8° placard sur 2 col. (I.)

Biens situés à Roybon, domaine de la *Blache*.

1995. Adresse du conseil général du département aux municipalités. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère, S. d.* (septembre 1793) in-f° placard (C.)

« Citoyens, la tyrannie n'est plus, ainsi plus de despotes, plus de nobles, plus de seigneurs dans vos campagnes, que les vestiges de leur orgueil disparaissent avec eux, que toutes les traces de la féodalité, les armoiries qui dégradèrent si longtemps la race humaine, soient totalement effacées; engagez tous ceux dont la demeure est encore flétrie par ces signes deshonorants pour leurs frères, à les détruire; veillez à ce que cette opération ne soit accompagnée d'aucun trouble; que les propriétés soient respectées... »

1996. Vive la République une et indivisible. Extrait du registre des délibérations du directoire du district de Gap. (3 septembre 1793) *Gap, Allier* 1793, in-4°, 3 p. (V.)

Nomination des commissaires pour faire l'estimation et division des biens des émigrés.

1997. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme en permanence

EFERUS - Recherches & Classification numériques

séance publique du 3 septembre 1793, l'an 2e de la R. F. En présence du citoyen Boisset, représentant du peuple délégué par la convention nationale pour l'exécution des décrets des 16 et 23 août dernier *Valence, de l'imp. de J.-J. Viret, imp, du dép. de la Drôme*, in-f° placard sur 2 col. (C.)

Arrêté rendu ensuite de réquisitions faites dans les communes de Saou, Grane et Chabrillan, district de Crest.

1998. Rapport des citoyens Jean-Baptiste Lasserre et Clément Chabert, envoyés des assemblées primaires de la ville de Valence et du canton du Bourg, district de Valence, département de la Drôme, pour porter à la convention nationale le vœu sur l'acceptation de l'acte constitutionnel. Du 3 septembre 1793. *Valence, Viret,* in-4°, 8 p. (G.)

1999. Règlement de la société des amis de la constitution, de mil sept cent quatre-vingt-treize, établie à Grenoble, affiliée à celle de Paris. *A Grenoble de l'imp. de J. Allier* 1793, in-8°, 14 p. (G.)

Règlement en 44 articles. La société patriotique ou des amis de la constitution sera désormais appelée comme ci-dessus. L'objet de la société est : 1° Le maintien de la paix et de l'égalité, 2° de s'occuper à propager le patriotisme, etc... Article 4. Description du nouveau sceau qui portera pour type une femme représentant la liberté, foulant à ses pieds les attributs de la royauté, appuyée d'une main sur un faisceau, tenant de l'autre une lance surmontée du bonnet et soutenant de la même main un bouclier sur lequel est peint l'œil de la surveillance, avec ces mots : *je veille.* Délibéré le 4 septembre 1793. Signé : Couturier, président, Vallet, Rivier, secrétaire.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2000. Grenoble, le 5 septembre 1793 l'an 2 de la R. F. Le procureur général syndic provisoire (Abel FORNAND) aux citoyens administrateurs des communes. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 f. n. chif. (G.)

Lettre relative à la fixation du contingent, en suite de l'entrée des Piémontais sur les terres de la République.

2001. Arrêté des administrateurs du département des Hautes-Alpes. 5 septembre 1793. *Gap, Allier* 1793, in-f° affiche (A.)

Sur la levée et les réquisitions.

2002. Saint-Marcellin le 6 septembre 1793 l'an II de la R. F. Les administrateurs du directoire et procureur syndic du district de Saint-Marcellin aux officiers municipaux de.., *S. l. n. d.*, in-4°, 2 f. n. chif. (I.)

Circulaire signée: BROSSAT, vice-président, JUVENET, MOYNIAT, ROBIN-BOISCLOS, procureur syndic, par laquelle ils préviennent qu'on ne devra laisser qu'une seule cloche dans chaque paroisse et que toutes les autres seront mises à la disposition du conseil exécutif qui sera tenu de les faire parvenir aux fonderies les plus voisines dans le délai d'un mois, pour y être fondues en canons.

2003. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme en permanence. Séance publique du 6 septembre 1793, l'an 2 de la R. F., en présence du citoyen BOISSET, représen

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tant du peuple, délégué par la convention nationale, dans le département de la Drôme et autres. A *Valence, chez P. Aurel, imp. dép. de la Drôme*, in-f° placard sur 3 col. (G.)

Sur les subsistances. Suit un arrêté du conseil général du dép. de la Drôme du 8 sept. 1793, concernant le mode de réquisition des citoyens français contre les ennemis de la République. — « Toutes les armes de calibre devront être déposées à la maison commune; les citoyens Armand et Bernard sont chargés de faire fabriquer les bannières nécessaires aux bataillons qui doivent être organisés dans chaque district. »

2004. Procès-verbal de l'assemblée de soixante et onze sociétés populaires des départements de l'Isère, des Bouches-du-Rhône, de Paris, de la Drôme, de Vaucluse, du Gard, de l'Ardèche de la Nièvre et des Basses-Alpes; tenue à Valence, chef-lieu du département de la Drôme, les 7, 8 et 9 septembre 1793, l'an 2 de la République une et indivisible. *S. l. n. n.* in-4°, 20 p. (M.)

Réunion provoquée par la soc. pop. de Valence pour soutenir les sociétés populaires — elle demande que « le département de la Drôme qui a sauvé le Midi de la République soit décreté par la convention nationale comme ayant bien mérité de la patrie; il a été arrêté que les bustes de PELLETIER SAINT-FARGEAU, de MARAT et du général DAMPIERRE seront placés dans le lieu des séances de la société de Valence à côté de la statue de BRUTUS. Cet opuscule se termine par la description de la décoration de la salle.

2005. Au nom de la République Française, district de Saint-Marcellin. Vente de biens nationaux aux folles enchères de François Bret, négociant à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Renage et Pierre Ginet fils, cultivateur à Saint-Siméon-de-Bressieux. (Du 9 septembre 1793) *A Saint-Marcellin, de l'imp. d'Antoine Beaumont.* in-f° placard sur 2 col. (I.)

Maison et domaine appelés de Beauregard situés à Beaufort.

2006. Délibération du conseil général de la commune de Grenoble du 10 septembre 1793, l'an second de la R. F. *Grenoble, de l'imp. de J. Allier, imp. de la municipalité,* in-f° placard (C.)

Règlement relatif aux détenus de Sainte-Marie d'en Haut et de l'Oratoire.

2007. Egalité, liberté. — Les représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes. (GAUTHIER et DUBOIS-CRANCÉ) Au quartier général de la Pape, le 11 septembre 1793). Arrêté du conseil du département de l'Isère, du 22 septembre suivant. *Grenoble, Cuchet, s. d.*, in-4°, 6 p. (C.)

Arrêté relatif au moyen d'assurer la subsistance de l'armée des Alpes.

2008. Au nom de la République Française. Vente de biens nationaux, aux folles enchères d'Antoine BERRUYER, journalier à Saint-Antoine, Pierre NAVETTE, aubergiste, habitant à Rives, Joseph MICHA, cultivateur à Saint-Paul-d'Izeaux et Claude RAPHAEL, négociant à Rives. Du 16 septembre 1793.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A *Saint Marcellin, de l'imp. de A Beaumont, imp. du district.* in-f° placard sur 2 col. (I.)

Biens situés à Saint-Antoine, domaines appelés DUCLOS et de CHAPAISE.

2009. Tableau du comité de surveillance de la commune de Montélimar établi en exécution de la loi du 17 septembre de l'an second de la République Française, une et indivisible. *S. l. n. d.* (1793) in-4°, 2 p. (V.)

2010. Discours prononcé dans la société populaire de Grignan le 17 septembre 1793, l'an second de la R. F. (par le frère DUCROS), dont l'impression a été unanimement délibérée aux frais de cette société. *Montélimar, Fr. Mistral, imp. du dép. de la Drôme,* in-12, 7 p. (bibl. de M. Devès, de Grignan).

« Citoyens, dit-il, réveillons-nous de cet état d'assoupissement où nous nous trouvons plongés malgré nous, par les faux rapports, etc... ce sont les ennemis déclarés des droits de l'homme, les partisans de l'esclavage, les bons valets de la cour, les riches calotins réfractaires, les sots, les méchants, les égoïstes, etc... »

2011. Liste des deux cents citoyens qui doivent former le juré de jugement dans le département de l'Isère pendant le trimestre d'octobre et novembre décembre de l'année 1793. (Du 18 septembre) A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet,* in-4°, 14 p. (I.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2012. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme. 18 septembre 1793. A *Valence, chez P. Aurel, imp. du dép. de la Drôme.* in-f° placard (C.)

Arrêté relatif aux réquisitions des grains « à l'effet de pourvoir à la subsistance des généreux défenseurs de la patrie ».

2013. Extrait des registres de la commune du Buis, département de la Drôme, du 20 sept. 1793. *Carpentras, Proyet.* in-4°, 3 p.

Destruction des titres féodaux.

2014. Grenoble, le 20 septembre 1793, l'an 2e de la République. Le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE) au citoyen juge de paix. *S. l. n. n.*, in-4° 2 p. n. chiff. (M.)

Les juges de paix et les greffiers recevront les lois relatives à leurs fonctions et les arrêtés de l'administration contre un reçu.

2015. Proclamation du conseil exécutif provisoire contenant la liste des citoyens présumés émigrés. *Grenoble, Cuchet.* (20 septembre 1793). 4 p. in-f° (100 exempl.)

2016. Arrêté des représentants du peuple près l'armée des Alpes (DUBOIS-CRANCÉ et GAUTHIER). Du 14 septembre 1793. Suivi de celui du directoire

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du département de l'Isère pour son exécution, en date du 21 septembre 1793. *Grenoble, Cuchet, imp. s. d.* in-4°, 6 p. (G.)

Affaire de Lyon. — Secours aux réfugiés lyonnais.

2017. Liste des vingt-six citoyens qui doivent former dans le département de l'Isère le juré spécial de jugement sur le faux (du 21 sept. 1793). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-4°, 3 p. (I.)

2018. Arrêté du conseil du départ. de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 21 septembre 1793, l'an II de la République. A *Grenoble, chez Allier, imp.*, in-4°, 6 p. (G.)

« Les maisons nationales devront être converties en casernes, « suivant l'article 2 du décret du 23 août ; le directoire du district « de Grenoble suspendra, dès ce jour, la vente des maisons na- « tionales situées à Grenoble, qui sont propres à servir de ca- « sernes. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques



22 SEPTEMBRE 1793

L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2019. Calendrier pour l'an II de la République Française commençant le 22 septembre 1793 et finissant le 21 septembre 1794. A *Grenoble, chez Vve Giroud et fils, libraire place aux Herbes,* in-f° placard, texte encadré (C.)

Calendrier en deux tableaux contenant chacun un semestre; on y trouve l'étymologie des noms des mois, le départ et l'arrivée des courriers à Grenoble.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2020. Nouveau calendrier pour la IIe année républicaine, rédigé d'après le décret de la convention avec les mois et jours correspondants de l'ancien calendrier. *S. l. n. n.* placard en deux tableaux encadrés.

Contient le départ et l'arrivée des courriers à Grenoble.

2021. Calendrier ou décadaire Français pour l'an II de la République commençant le 22 septembre 1793 et finissant le 21 septembre 1794, nouvelle édition entièrement corrigée et rectifiée avec les dénominations annexées à chaque jour de l'année. *A Grenoble, chez Vve Giroud et fils, libraire place aux Herbes. An 2e de la R. U. I.* in-24, 8 p. + 8 f. n. chif. (G.)

Ce calendrier contient l'ère républicaine et l'ère vulgaire.

2022. Calendrier des vrais sans culottes, décrété par la convention nationale pour la 11e année républicaine avec les mois et les jours correspondants de l'ancien calendrier, les nouveaux noms adoptés pour chaque jour, les arrivée et départ des courriers et les foires établies à Grenoble. *Grenoble, chez P. Lemaire, colporteur.* in-24, 10 p. et 7 f. n. chif. (G.)

2023. Nouveau calendrier pour la IIe année de la République Française, une et indivisible et dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mocratique, rédigé d'après le décret de la convention avec les mois et jours correspondants de l'ancien calendrier. *Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, place de la Constitution*, in-12, 23 p., texte encadré (G.)

2024. Décadaire Français pour l'an 11e de la République commençant le 22 septembre 1793 et finissant le 21 septembre 1794, dernière édition, entièrement, et de nouveau corrigée et rectifiée, tant sous les rapports des comités, que sur le dernier décret de la convention nationale du 4 frimaire, avec plusieurs annexes à chaque jour de l'année. *Grenoble chez Vve Giroud et fils, libraire, place aux Herbes et chez P. Maire colporteur.* An 2e de la R. U. I., in-12, 24 p. (C.)

Cet almanach contient l'ère républicaine et l'ère vulgaire.

2025. Le plus précieux des almanachs contenant des moyens sûrs pour se garantir des faux assignats. A Paris, chez Patris Zoppi et se trouve *A Lyon, chez Maire et Mars, à Grenoble, chez J L. A. Giroud, imp. libraire, place aux Herbes S. d.* (1793) in-12, 1 calendrier plus 76 p.

2026. Arrêté du conseil du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 23 septembre 1793. *Grenoble, de l'imp. d'Alex. Giroud. S. d.*, in-4°, 3 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Répartition par district de 405 hommes qui forment le contingent de l'Isère dans la levée de 30.000 cavaliers ordonnée le 27 juin.

2027. Mémoire instructif pour le pensionnat de l'Institut dans la ville de Vienne, département de l'Isère, en septembre 1793, l'an 2e de la R. (rédigé par BENOIT MAGNARD, prêtre) A *Vienne, imp. de J. Labbe*, in-8°, 16 p. (G.)

2028. Grenoble, le 25 septembre 1793, l'an 2e de la R. F, Circulaire adressée par les administrateurs du directoire du département de l'Isère aux administrateurs du district de Saint-Marcellin. Sig. autog. de Duc et de Lemaitre. *S. l. n. n.*, in-4°, 1 f. (I.)

Ils leur adressent des billets de confiance émis par différentes communes: Saint-Marcellin, Tullins, Roybon, Chatte, Rives, Pont-en-Royans, Saint-Jean-en-Royans.

Les archives de l'Isère conservent dans le dossier L. n° 670 des billets de confiance de cinq sols des communes de Rives, Pont-en-Royans, Chatte et Roybon.

2029. Mémoire pour le citoyen J. B. FERRARI, résidant au Pont-de-Beauvoisin... contre le citoyen RIVOIRE, greffier de la municipalité de cette même commune, aux citoyens composant la société républicaine de Grenoble, sous le nom des amis de la liberté et de l'égalité. (25 septembre 1793.) A *Grenoble, de l'imp. d'Allier.* (1793) in 8°, 10 p. (M.)

Le citoyen Ferrari demande à la société populaire de Grenoble

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'elle veuille bien adresser une pétition à SIMON et DUBOIS-CRANCÉ, représentants du peuple sur l'incivisme de Rivoire.

2030. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère du 25 septembre 1793, l'an second de la République Française. *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4°, 4 p. (G.)

Arrêté qui prescrit l'impression de 12.000 acquits à caution conformes au modèle décrété par la convention, etc...

2031. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme en permanence. Séance du 26 et du 29 septembre 1793 A *Valence, chez la Vve Aurel, imp. du département.* in-f° placard sur 2 col. (G.)

Discours du citoyen ALBITTE, représentant du peuple « sur la nécessité de porter des forces considérables vers Toulon à l'effet d'en expulser les satellites des despotes d'Angleterre et d'Espagne. » Séance du 29 septembre. Le prix de tous les grains versés en vertu de réquisitions dans les magasins des subsistances militaires, est fixé à 14 livres le quintal de blé...

2032. Liberté, égalité, fraternité. Grenoble, le 8 vendémiaire an 2 de la R. F. U. I. et D. (29 septembre 1793). L'agent national du district de Grenoble. (HILAIRE) aux fonctionnaires publics du ressort. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. (G.)

Adresse diverses lois, qui seront lues « devant le peuple assemblé le jour de décadi qui suivra la réception du présent envoi. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2033. Arrêté des représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes, portant établissement d'ateliers pour la confection des effets militaires dans les communes de Grenoble, Montluel, Nantua, Neuville, Vienne, et Villefranche. Fait au quartier général de la Pape le 31 septembre 1793, l'an 2 de la R. F. U. et I. A *Montluel, de l'imp. de l'armée*, 1793, in-f°.

2034. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère. Du 1er oct. 1793. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère.* in-4°, 4 p. (M.)

Formation du comité de surveillance.

2035. Au nom de la République Française. District de St-Marcellin. Vente de biens nationaux. 2 oct. 1793. A *St-Marcellin, de l'imp. d'A. Beaumont*, in-f°, placard sur 2 col. (I.)

Biens dépendant de l'ordre de St-Antoine, situés à Balan.

2036. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère. Du 3 oct. 1793. l'an second de la R. F. U, et I. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère*, in-4°, 3 p. (G.)

Arrêté relatif au recensement des grains, farines, etc...

2037. Dorfeuille, commissaire des représentans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du peuple, aux citoyens fanatisés. Adresse que tous les ministres du culte sont priés de lire à leurs paroissiens, avec les commentaires que leur zèle et leurs lumières ne manqueront pas de leur fournir.

Extrait du procès-verbal du directoire du dép. de l'Isère. Du 3 oct. 1793. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép.*, in-f° placard sur 3 col. sur papier gris très g ossier.

« Ecrit propre à éteindre le fanatisme et à rallier à la patrie des Français égarés ».

2038. Le représentant du peuple Boisset, délégué dans le département de la Drôme et autres environnants. Aux citoyens composant les comités de surveillance établis dans les communes du département de la Drôme, en exécution des lois des 21 mars et 17 septembre 1793. Valence 3 octobre 1793, l'an second de la R. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. (V.)

2039. Les administrateurs du dép. des Hautes-Alpes aux maire et officiers municipaux. 4 octobre 1793. *S. l. n. d.*, in-4° 2 p (A.)

Ils ordonnent l'exécution de la loi pour la suppression des cloches.

2040. Arrêté du directoire du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 14e jour du 2e mois, de l'an 2 de la République Française une et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

indivisible. (5 oct. 1793) *Grenoble, Alexandre Giroud, cadet.* 3 p. in-4°.

Ordre de verser dans les greniers d'abondance tous les grains provenant des biens d'émigrés.

2041. Département de l'Isère. District de Grenoble. Adjudications. Du 5 oct. 1793. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet.* In-f° placard. (I.)

Ventes à Voreppe de la récolte des vins des frères Drevon, réputés émigrés, d'une charbonnière dans la forêt nationale de Charminel à Pommier, et à Grenoble, du mobilier de l'établissement du Verbe incarné.

2042. Arrêté du dép. des Hautes-Alpes. 6 octobre 1793. *Gap, J. Allier.* In-4°, 3 p. (A.)

Contre les suspects.

2043. Les administrateurs du département des Hautes-Alpes, aux maire et officiers municipaux. *S. l. n. d.*, (1793). In-4°, 2 p. (A.)

Contre les suspects.

2044. Arrêté du représentant du peuple Boisset, délégué par la convention dans le département de la Drôme, de l'Ardèche et autres environnants. Du 7 octobre 1793, l'an 2 de la R. F. U. et I. A *Montélimar, chez F. Mistral, imp. du dép. de la Drôme,* 1793. In-f° placard. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Tous les corps constitués, districts et municipalités feront cultiver les biens des citoyens qui vont combattre les satellites des despotes, aux frais et dépens des riches, propriétaires, commerçants ou autres qui, par leurs astucieux calculs, leur froide insouciance assassinent chaque jour la liberté. »

2045. Arrêté du conseil du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 7 oct. 1793. *Grenoble, J.-M. Cuchet.* In-4°, 3 p. (G.)

Tous les gardes nationaux ou réquisitionnaires du département qui ont abandonné leur poste doivent le rejoindre dans les 24 heures.

2046. Extrait du procès verbal du conseil du département de l'Isère. Du 10 oct. 1793, l'an deuxième de la R. F. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet.* In-4°. 8 p. (A. I.)

Après avoir entendu le rapport du citoyen GIROUD, le conseil arrête que les fourneaux, forges, martinets et forets de la ci-devant Chartreuse de St-Hugon sont mis en réquisition pour la fabrication des fers nécessaires au service de la République.

2047. Extrait du procès verbal du conseil du département de l'Isère, du 21e jour du premier mois de l'an 2e (12 oct. 1793) A *Grenoble, chez J. Allier.* In-4· 3 p. (G.)

Arrêté qui ordonne à tous les marchands d'objets soumis à la taxe de fournir à la municipalité, avant six jours, l'état de toutes les marchandises qu'ils ont.

2048. Compte-rendu à la Convention nationale

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la mission des représentants du peuple à l'armée des Alpes. Dubois-Crancé et Gauthier ; depuis le 3 mai jusqu'au 12 octobre 1793, in-8°.

Curieux à consulter pour l'histoire du Dauphiné.

2049 Département de l'Isère. District de Grenoble. Canton de Lans. Municipalité d'Autrans. Arrêté le 7e jour de la troisième décade du premier mois de l'an second de la R. F. (13 oct. 1793) Signé : HILAIRE. proc. syndic. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.*, pct. in-f° placard (I.)

Vente de 27 pièces de bois sapin provenant de la forêt de l'émigré Beyle

2050. Proclamation du conseil général de la commune de Grenoble. à ses concitoyens. Du 15 octobre 1793, l'an II de la R. F. A *Grenoble, de l'imp. de J. Allier, imp. de la Municipalité*, in-f° placard. (M.)

Fixation provisoire du prix des grains.

2051. Les citoyens composant la société populaire de Grenoble. Aux représentants du peuple à la Convention nationale, 15 octobre 1793. *Grenoble, imp. d'Allier*, in-8· 4 p.

2052. Liberté, égalité. De par les administrateurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du directoire du district de St-Marcellin. (Du 16 octobre 1793.) A *St-Marcellin, de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district. S. d.*, in f° placard (tiré à 110 exempl.)

Avis relatif à la construction d'un pont en bois sur la rivière de Thodure, canton de Viriville, dont l'adjudication sera passée le 2 nov. (1793).

2053. Département de l'Isère, district de Grenoble. Bail au rabais. Du 16 octobre 1793. *Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f°, placard (I.)

Bail au rabais d'une fenêtre à un des cabinets de l'ex-chambre des comptes ; fourniture de 78 cachets pour les juges de paix des cantons du district. Ces cachets porteront l'emblème de la République avec la légende : *République Françoise*, etc.

2054. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère. Du 26e jour du premier mois de l'an 2 de la R. U. et I. (17 octobre 1793.) A *Grenoble, chez J. M., Cuchet,* in-4° 4 p. (A. I.)

Le fourneau du citoyen Marcieux et les forêts qui servaient ci-devant à fournir les charbons nécessaires pour la fusion, sont mis en réquisition pour l'utilité de la République.

2055. Extrait du registre des délibérations du district de Gap (17 octobre 1793.) *Gap, J. Allier, S. d.*, in-4°, 4 p. (A.)

Répartition entre les communes de la fourniture de farine pour l'armée des Alpes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2056. Grenoble, le 26e jour du premier mois de l'an II de la R. F. U. et I. (17 octobre 1793.) Les administrateurs du département de l'Isère. (Duc, Chevrier, Ferrand, Burdet, Drevon, Jaillet, Suat, Trollier, Martin, Parant, Verger) aux communes et aux citoyens de ce département. *S. l. n. n.* In-4°, 4 p. n. chiff. (G.)

« Le citoyen Beauvais, représentant du peuple à Toulon, vient d'être traîné au supplice par les Anglais. Cet exécrable crime a provoqué la loi que vous trouverez-ci-jointe, hâtez-vous de l'envoyer dans les communes de votre ressort... tout Français doit faire le serment de venger la mort de Beauvais. »

2057. Gap, 27e jour du premier mois de l'an 2 de la République française (18 octobre 1793). Circulaire signée : Les administrateurs. *S. l. n. d.* In-4, 3 p. (A.)

Levée de chevaux pour l'armée.

2058. Arrêté du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 28e jour du premier mois de l'an 2e de la République (19 octobre 1793). *Grenoble, J.-M. Cuchet.* In-4°, 2 p. (G.)

Cet arrêté proscrit l'*Almanach de Berne* dit *le Messager Boiteux* pour 1794, de toutes les communes de l'Isère. « Tout porteur ou propriétaire nanti de cet almanach sera dénoncé comme suspect et fermé jusqu'à la paix »

2059. Exécution des lois concernant les personnes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

suspectes. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme en permanence. Séance du 29e jour du 1er mois de l'an 2 de la R. F. U. I. (20 octobre 1793) en présence du citoyen BEAUCHAMP, représentant du peuple, dégué par la convention nationale dans le département de la Drôme. *A Valence, chez la Vve Aurel, imp. du département*, in-fo placard sur 2 col. (G.)

Exécution des lois concernant les personnes suspectes. Sur la dénonciation du citoyen Imbard, brigadier de la gendarmerie nationale de Die, Chevandier, ci-devant administrateur du directoire du district de Die et Thevenon, greffier du tribunal criminel, destitués par le représentant Boisset, seront mis sur le champ en état d'arrestation.

2060. BEAUCHAMP, représentant du peuple, dans les départements de la Drôme, Hautes-Alpes et Basses-Alpes, aux administrations municipales et habitants de ces mêmes départements. Adresse signée : le représentant du peuple, J. BEAUCHAMP. *Gap, Allier*. In-4°, *S. d.* (1793) 3 p. (V.)

2061. Tableau du maximum ou plus haut prix des denrées et marchandises de première nécessité, arrêté par les administrateurs du district de la Tour-du-Pin et un commissaire de chaque canton, en exécution des décrets de la convention nationale des 27, 29 septembre, 4 et 5 octobre 1793. Fait à la Tour-du-Pin dans la maison nationale ayant appartenu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à Gabrielle Musy, veuve Vallin, les 5, 6, 7, 8 et 9 de la 3e décade du 1er mois de l'an 2 de la R. *A Villefranche, de l'imp. de J. Roger, rue Confort*, affiche sur 3 col. en 2 pièces.

2062. Tableau du maximum du prix des denrées, comestibles et marchandise : de première nécessité ; arrêté par l'administration du district de Grenoble, en exécution des lois des 29 sept. 2, 4 et 5 oct. 1793. Signé : GIROUD et DESBLACHES. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*, in-8°, 36 p. (G.)

Par ordre alphabétique.

2063. Tableau du maximum du prix des denrées comestibles et marchandises de première nécessité; arrêté par l'administration du district de Grenoble en exécution des lois des 29 septembre, 2, 4 et 5 octobre 1793. Dans les séances publiques qu'elle a tenues depuis le 9 octobre jusqu'au 18 du même mois... A Grenoble, le 29e jour du 1er mois de l'an 2 de la Rép. U. et I. (20 oct. 1793.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de Isère*, in-f° placard sur 3 feuilles (425 exempl.) (G.)

2064. Extrait des registres de la commune du Buis, département de la Drôme (du 20 oct. 1793.) *A Carpentras, de l'imp. de J. Alexis Proyet*, in-4°, 3 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le conseil général de la commune du Buis, s'est rendu avec la garde nationale, sur la place de l'Egalité, où avait été dressé un bûcher, sur lequel ont été placés tous les titres féodaux rapportés à la maison commune. Suit un discours prononcé par un membre de la municipalité.

« Venez donc, citoyens, assister à la pompe funèbre de la féodalité, le feu qui va la détruire, purifiant nos cœurs, va nous donner une nouvelle existence, et en nous éclairant sur nos droit, et sur nos devoirs, nous former à la vertu... » Le bucher a été allumé, tous les titres ont été consumés, la joie a été inexprimable. »

2065. Département de l'Isère. District de Grenoble. Mobilier à vendre. Du 20 octobre (1793.) A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp.*, in-f° placard oblong. (I.)

Il sera procédé, dans le ci-devant monastère de Montfleury à la vente du mobilier, et le 23 octobre à la vente de celui du ci-devant monastère de Prémol.

2066. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère du 30e jour du 1er mois de l'an 11e de la République Française (21 octobre 1793.) *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4°, 6 p. (C.)

Cet arrêté interdit l'exportation des grains hors du département de l'Isère.

2067. Arrêté du conseil du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 30e jour du 1er mois de l'an second de la République Française (21 octobre 1793.) *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.*, in-4°, 6 p. (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Arrêté pour la réquisition de 15.000 paires de souliers pour la défense de la patrie.

2068. Arrêté du conseil général du département de l'Isère du 2ᵉ jour du 2ᵉ mois de l'an second de la R. F. (23 oct. 1793.) *Grenoble, J. Allier*, 3 p., in-4°.

Autre édit. In-f° placard (G.)

Réquisition aux directoires de district et aux communes de faire approvisionner les marchés, entre autres celui de Grenoble de 800 quintaux de blé par semaine etc.

2069. Arrêté du citoyen PETIT-JEAN, représentant du peuple. *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.* (23 octobre 1793). In-4°, 3 p. (C.)

Levée des hommes de 18 à 25 ans dont les administrateurs de l'Isère avaient trouvé moyen de se libérer en partie.

2070. Compte-rendu à la société populaire de la ville de Romans (24 octobre 1793.) *A Romans de l'imp. de L. Martigniat.* In-4°, 4 p.

J.-B DOCHIER expose sa vie politique à propos d'une vexation, dont le zèle civique de trois citoyens de Clérieux l'avait rendu l'objet.

2071. Arrêté du citoyen PETIT-JEAN, représentant du peuple. A Grenoble le 4ᵉ jour du 2ᵉ mois de l'an 2ᵉ de la R. F. U. I. (25 octobre 1793.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 4 p. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il sera substitué aux sept comités de surveillance, un seul comité composé de 21 membres.

2072. Arrêté du directoire du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 5e jour du 2e mois de l'an second (26 oct. 1793) *Grenoble, Allier.* In-4°, 2 p. (C.)

Ordre de publier dans les communes un décret de la convention qui fixe à huit par canton le minimum des chevaux en réquisition.

2073 Circulaire du procureur syndic du district de Grenoble du 6e jour du 2e mois de l'an 2e (27 oct. 1793). *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 1 p. (C.)

Invite les citoyennes à mettre leur vieux linge en charpie.

2074. Arrêté du conseil du département de l'Isère extrait du procès-verbal du 6e jour du second mois de l'an 2e de la République (27 oct. 1793). *Grenoble, J.-M. Cuchet.* In-4°, 6 p. (G.)

« Tous les citoyens non mariés de 18 à 25 ans sont mis en réquisition, ils seront dirigés sur Grenoble et formés en compagnie. Les fonctionnaires publics, les ouvriers en fer et les imprimeurs des imprimeries nationales sont seuls exceptés. » Prescriptions relatives à l'habillement, l'armement, etc.

2075. Extrait du procès-verbal du conseil général du département de l'Isère du 8e jour du 2e mois de l'an 2 (28 octobre 1793) auquel se sont réunis des commissaires du directoire du district du conseil

EFERUS - Recherches & Classification numériques

général de la commune de Grenoble et de la société populaire de la même ville. *Grenoble, J. Allier. S. d.* 3 p. (G.)

Arrêté qui prescrit une fête funèbre en l'honneur du représentant Beauvais assassiné à Toulon...

2076. Strophes, sur l'air des Marseillais. Suivies de l'arrêté du conseil du département de l'Isère du 8e jour du 2e mois de l'an 2 (29 oct. 1793) *Grenoble, J.-M. Cuchet, imp. S. d. (1793)* in-8°, 4 p. n. chif. (G.)

Cinq strophes dont voici la première:

« Anglais, sanguinaire et barbare,
Tu voulais nous donner des fers ;
La vengeance qui se prépare,
Va faire frémir l'univers, (*bis.*)
Bientôt les odieux rivages
Seront couverts de nos soldats ;
Ils seront suivis du trépas,
De la terreur et des ravages.
Aux armes ! citoyens, punissons les forfaits ;
Marchons (*bis*) exterminons ces féroces Anglais, etc., etc.

Ces strophes, déposées sur le bureau par des membres de la société populaire de Grenoble ont été imprimées à 10.000 exemplaires.

2077. Loi décretée les 15, 18, 17 et 24 août 1793, qui ordonne la formation d'un grand livre pour inscrire et consolider la dette publique non viagère. Les administrateurs du département de l'Isère à leurs concitoyens, au sujet de l'emprunt forcé. (8e jour du second mois de l'an 2e de la R. F. U. et I.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(29 octobre 1793) *Grenoble de l'imp. d'Alexandre Giroud*, in-4°, 8 p. (I.)

2078. Arrêté de la commission pour la fête funèbre en l'honneur de Beauvais (30 octobre 1793) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-4°, 4p. (G.)

Cette fête aura lieu le 2e decadi de brumaire dans le local des ci-devant jacobins.

« Sur le fronton de la porte principale on placera, en gros caractères, l'inscription suivante : *Il est doux de mourir pour la patrie:* au-dessus d'un sarcophage sera suspendue une couronne de chêne. A la fin de la cérémonie une cloche disposée à cet effet sonnera le tocsin, à ce signal le refrain sacré... *Aux armes citoyens* sera entonné, le canon grondera, les armes seront agitées, et tous les assistants, la main tendue vers le sarcophage, prêteront serment d'exterminer les assassins de Beauvais. »

2079. Paris, le 9e jour du sixième mois de l'an second de la République (30 octobre 1793). Copie de la lettre du ministre de la justice, Gohier, au procureur général syndic, à Grenoble. A *Grenoble, chez J. Allier, imp.* In-4°, 2 p. (G).

« Les comités de surveillance n'ont, dit-il, aucune juridiction sur les personnes détenues par ordre des representants du peuple. C'est à ceux-ci, que ces personnes doivent adresser leurs réclamations. »

2080. Département de l'Isère. District de Grenoble. — Grenoble. — A vendre. — (du 30 octobre 1793). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet*, in-f° placard (I.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Vente de trois grandes voitures de voyage, déposées à la citadelle, provenant du ci-devant garde-meuble.

2081. Les représentants du peuple envoyés par la convention nationale près l'armée des Alpes à Villefranche et dans divers départements de la République. G. COUTHON, MAIGRET, Seb. DELPORTE, CHATEAUNEUF-RANDON, ALBITTE. Du 9e jour de la première décade du 2e mois de l'an 2 de la R. II. I (30 oct. 1793). *Ville-affranchie, A. Leroy.* In-fo placard sur 2 col. (C.)

Autre édition. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-4o, 7 p. (A. A.)

« Art. premier. — Il sera formé, dans le délai de quinzaine, dans chacun des départements de l'Ain, Rhône, Isère, Mont-Blanc, Drôme, etc., une armée révolutionnaire composée de mille hommes, quatre cents seront organisés en compagnies de batteurs, et employés à battre les grains jusqu'à ce que cette opération ait été consommée; alors ils se réuniront à leurs autres frères d'armes, etc. etc... Cette armée sera composée de républicains bien prononcés ».

2082. Découverte utile au commerce et aux arts : Brevet d'invention accordé à Louis-François OLLIVIER, citoyen de Paris, pour la fabrication du *minium.* A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère. S. d.* (octobre 1793). In-4o, 6 p.

2083 Le jugement dernier des rois, prophétie en un acte, en prose par P. Silvain MARÉCHAL, joué sur le théâtre de la République à Paris, au mois

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vendémiaire et jours suivans, l'an deuxième de la République française U. et I. TANDEM !..... A *Vienne. Réimprimé chez le citoyen J. Labbe, imp. du District. S. d.* (octobre 1793). In-8°, 17 p. (G.)

2084. Noms des citoyens et citoyennes qui ont fait des dons à la société populaire de Grenoble, pour le soutien de la guerre contre les Anglais... (A la p. 21) : Dons patriotiques faits aux jacobins entre les mains des officiers municipaux qui en ont remis les valeurs au citoyen Gardon, avec les feuilles d'enregistrement, au nombre de trois. *S. l. n. d.* (Grenoble, octobre 1793). In-8°, 14 p.

2085. Instructions de l'agent national provisoire du district de Grenoble, (HILAIRE) à ses concitoyens. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l Isère. S. d.* (octobre 1793). In-f° placard à 2 col. séparées par des bonnets phrygiens. (C.)

Sur l'exécution de la loi du *maximum*.

« Hé! quel moment plus favorable ! le *maximum* est le même pour toute la République ; le ciel nous promet la récolte la plus précoce et la plus abondante. Le gouvernement révolutionnaire est dans la plus active énergie ; les factions sont déjouées, nos armées sont triomphantes partout... »

2086. Observations présentées par Bonnet, sur un arrêté du tribunal de Crest et sur le mémoire de Sisteron et ses associés concernant la loi sur les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

maximum. S. l. n. d., (octobre 1793) in-4°, 4 p. (V.)

2087 Extrait des registres de la société républicaine du Buis, district de Nyons, département de la Drôme. Séance du 8 septembre (au 2 nov. 1793) A *Carpentras, de l'imp. de* J. *A. Proyet*, in-4° 11 p. (G.)

Contient : Adresse de la société populaire de la ville du Buis à la convention nationale. Discours du citoyen BRUGUIÈRE sur la déclaration des droits et l'acte constitutionnel. Discours du citoyen LEBLANC sur la constitution. 2 novembre : Discours du même citoyen sur une chanson apportée par le citoyen Bruguière. Hymne patriotique en trois strophes dont voici la première :

Allons enfants de la patrie
Marchez, marchons tous au combat ;
Détruisons cette tyrannie
Qui veut s'établir dans l'Etat ; *(bis)*
Et que le Républicanisme,
Rangé sous le drapeau des Lois,
Abatte les amis des rois,
Qui prêchent le fédéralisme.
Allons, Républicains,
Les armes à la main :
Vengeons (*bis*) la Liberté,
L'aimable Egalité.

2088. L'amour de la patrie. Discours prononcé le tridi de la seconde décade de brumaire de l'an second de la République française une et indivisible (3 nov. 1793) à la séance générale de la société des amis de la liberté et de l'égalité établie à la Côte-St-André (par G. PERRETON). *Grenoble, chez Allier* (3 novembre 1793), in-12, 20 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2089. Les représentants du peuple envoyés par la convention nationale près l'armée des Alpes et dans divers départements de la République. (Arrêté suivi de celui du directoire du département de l'Isère pour son exécution en date du 14e jour du 2e mois de l'an II de la république française (4 nov. 1793). *Grenoble, Cuchet, s. d.* In-4°, 7 p. (G.)

Arrêté pour la formation d'une armée révolutionnaire dans chaque département.

2090. Arrêté du conseil du département de l'Isère. Extrait du procè-verbal du 14e jour du 2e mois de l'an 2 de la République française (4 nov. 1793). *Grenoble, Guchet, imp. S. d.*. In-4°, 3 p. (I.)

Réquisitions nécessaires pour l'approvisionnement des villes, bourgs et lieux de marché.

2091. Arrêté du directoire du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal, du 14e jour du 2e mois de l'an 2 de la R. F. (4 nov. 1793). *Grenoble, Alex. Giroud cadet.* In-4°, 3 p. (I.)

Ordre de verser dans les greniers d'abondance tous les grains provenant des biens des émigrés.

2092. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère, du 14e jour du 2e mois de l'an second de la R. F. U. I. (4 nov. 1793) A *Grenoble, chez J. Allier.* In-4° 4 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Tous les propriétaires ayant des grains non battus, dans le département les feront battre de suite. »

2093. Les administrateurs du département de l'Isère à tous les citoyens propriétaires de ce département. Citoyens... A Grenoble, le 14e jour du second mois de l'an second de la R. F. U. I. (4 nov. 1793). A *Grenoble, de l'imp. de J. Allier, imp.* In-fo placard (C.)

Adresse relative à la vente et au prix des grains.

2094 PARÉ, ministre de l'intérieur aux laboureurs, fermiers et meuniers, à tous les propriétaires de grains et farines de la République. Paris, le 2e jour du 2e mois de l'an II (5 nov. 1793) *Grenoble, imp. A. Giroud cadet, s. d.* In-4o, 4 p. (G.)

« Appréciez dans toute son étendue l'équité de la convention nationale dans la fixation nouvelle du *maximum* des prix des grains ; fixation que la diminution de toutes les denrées va rendre encore plus avantageuse pour vous, etc. »

2095. Lettre de M. DAVIAU à tous les ecclésiastiques de son diocèse. St-Maurice-d'Agaune, 10 nov. 1793. *Ferrare, 1793.* In-8o (G.)

L'ancien archevêque de Vienne leur trace le tableau des peines et des fatigues qu'ils auront à supporter lorsqu'ils reprendront le cours de leurs travaux apostoliques.

2096. Rôle des membres ordinaires de la société

EFERUS - Recherches & Classification numériques

populaire de Grenoble renouvelée le 20 brumaire, deuxième année de la République une et indivisible. (10 novembre 1793) *S. l. n. n. n. d.* In-8°, 16 p. (G.)

Liste de 322 noms, en marge de laquelle se trouve la date des réceptions depuis janvier 1790 à nov. 1793. Voici les noms de quelques membres de cette société :

COUTURIER (Nicolas-Jacques), accusateur public ; GENISSIEU (Joseph) ; RÉAL (André) ; ARTHAUD (François), notaire ; ENFANTIN (Pierre), juge ; MARCEL (Benjamin) ; DUMAS (Victor), chirurgien ; FALCON (Jean-Charles) ; SILVI (Alexandre) aîné ; COLAS (Valentin) ; CHANRION (Joseph), juge de paix ; BAROIL (Etienne), négociant ; DANTARD (Joseph), juge de paix ; ARVET (Claude) ; CHARVET (François), commis à la poste ; GARDON (Antoine) ; ROYER (Balthazard) ; MAZET (Benoit), cordonnier ; CAPDEVIELLE (Pierre), arquebusier ; JOUARON, chirurgien ; MARCEAU (Antoine) ; BRETON (Pierre) aîné, apothicaire ; GRAVIER (Laurent), vinaigrier ; CHEVALIER (Jean-Marcel), commissaire ; GROS (Gabriel), secrétaire du district ; JOUVIN (Noël), peigneur ; BLANC-SUBÉ (Jean-Baptiste) ; GRANGE (Louis) ; FANTIN (André-Balthazar) ; BERTON (Louis) ; HELIE (Jean-Baptiste) ; FANTIN (Jean), homme de loi ; CHARVET (Benoit), courrier ; VALET (Joseph-Gabriel), homme de loi ; BERGER, organiste ; CHEPY (Pierre) ; GROS (Joseph), ingénieur d'instruments ; ARNAUD (Victor), cavalier volontaire ; POINT (Hilarion), général de brigade ; BERSONNET (Guillaume), etc., etc.

2097. Adresse sur le devoir des mères républicaines, par le citoyen LACROIX, notaire à Bourgoin. Du 21 brumaire an 2, (11 nov. 1793). In-8°.

Nous ne connaissons le titre de cette brochure que d'après la lettre de remerciements écrite à l'auteur par les administrateurs du district de la Tour-du-Pin. (I.)

2098. Extrait du procès-verbal du conseil du dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

partement de l'Isère, du tridi 23 brumaire de l'an 2e de la R. F.. (13 nov. 1793) *Grenoble, J. Allier.* In-4°, 4 p. (C.)

Arrêté qui décide la formation d'un bataillon de mille républicains, parmi lesquels 400 doivent être propres à battre les grains.

2099. Règlement fait par les membres du comité de surveillance de chef-lieu du département, séant en la ville de Grenoble. Liberté, égalité, sévérité, justice, exécution des lois. Signé : Rivier, président, Pyot fils, secrétaire. Du 3e jour de la 3e decade du 2e mois an 2 (13 nov. 1793.) *Grenoble, Cuchet.* In-4°, 4 p.

2100. Liberté, Egalité. Procès verbal de l'assemblée du département des Hautes-Alpes, et autres départements environnants, tenue à Gap, les 20, 21, 22, 23 et 24 brumaire de l'an second de la R. F. U. I. (10, 11, 12, 13 et 14 nov. 1793.) A *Gap, chez J. Allier, imp.*, l'an 2 de la R. F. In-4°, 20 p. (H. A.)

Adresse de la société répub. de Mont-Lyon (Mont-Dauphin) aux autres sociétés du département des Hautes-Alpes et circonvoisins. Invitation à une fédération de toutes les sociétés populaires pour le dernier jour de la 2e décade du mois prochain (10 nov. 1793) sous les murs de Gap. Compte-rendu de l'assemblée: noms des députés des sociétés populaires. Beauchamp, représentant du peuple est nommé président, Fantin, d'Embrun, fait un discours sur les avantages des réunions des sociétés populaires; les ouvriers de l'imprimerie du département font hommage à l'assemblée d'une bannière tricolore, où sont gravés les droits de l'homme. Examen des dénonciations contre « les députés suspectés d'avoir trempé dans le fédéralisme. » Formule du serment. Rédaction d'une adresse à l'assemblée nationale pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'inviter à rester à son poste. Banquet; après le banquet « les autorités constituées suivies de la garde nationale, précédées des sans-culottes portant des sacs de titres féodaux se joignent aux députés, on se jette sur les monuments odieux de notre antique esclavage, on se dispute l'honneur de les livrer aux flammes. »

21 brumaire. On arrête que tous les ans, à l'époque du 20 brumaire, il sera célébré une fête civique nommée fête de l'union, en mémoire de celle qui a eu lieu sous les murs de Gap. On exclut FAURE-LACOMBE, ex-député à l'assemblée législative inculpé d'avoir voté en faveur de Bertrand et de Lafayette etc. Discussion sur les gens suspects. On demandera à la convention l'égalité des cultes. Discours de NICOLAS, ex-curé de Ribiers qui renonce à son métier de prêtre. 22 brumaire. Discours du jeune BLANC-SUBÉ âgé de 13 ans. Rapport sur les subsistances, etc.

L'assemblée invite le représentant Beauchamp d'ordonner à l'administration du district de Briançon de se faire remettre tous les titres et privilèges Briançonnois qui se trouvent dans les communes du district pour être solennellement brûlés, et d'inviter tous les sans-culottes du département des Hautes-Alpes à dénoncer tous les titres féodaux des autres districts. 24 brumaire, la force révolutionnaire sera divisée en 4 compagnies de 50 hommes. Plusieurs membres s'empressent d'offrir des armes. La séance est fermée par un discours patriotique prononcé par un membre qui loue l'assemblée de ses travaux vraiment civiques, on brûle ensuite des gravures contenant la nomenclature des tyrans de la France, ainsi que plusieurs sacs de titres féodaux échappés aux premières recherches. L'assemblée se dissout.

2101. Délibération du conseil général de la commune de Grenoble du 24 brumaire, l'an II de la R. F. U. I. (14 nov. 1793) *A Grenoble, chez J. Allier, imp. de la municipalité.* In-f° placard sur 2 col.

Défenses à tout habitant de fermer sa boutique, tous autres jours que les décadis, à tout ministre de culte d'exercer publiquement son culte hors l'enceinte de son temple, que tous les signes extérieurs de tout culte seront détruits dans la huitaine.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2102. Extrait du procès-verbal du conseil général du département de l'Isère. Du 24 brumaire, an 2e (14 nov. 1793.) A *Grenoble chez Alex. Giroud, cadet.* In-4°, 4 p. (I.)

Les représentants SIMON et DUMAS viennent de requérir le département de l'Isère de fournir 12.000 quintaux de froment à l'armée des Alpes dans l'espace de deux mois.

2103. Extrait du procès-verbal du conseil général du département de l'Isère. Du 24 brumaire an 2 de la Rép. Fr. (14 nov. 1793) *Grenoble Alex. Giroud, cadet, place aux Herbes.* In-4°. 4 p. (G.)

Arrêté en six articles, qui ordonne de relever dans chaque district et de centraliser à Grenoble les états des réquisitions faites par les districts aux communes, par les communes aux particuliers...

2104. La société populaire de Saint-Denis à toutes les sociétés populaires de la République. Extrait du procès-verbal de la séance du 12e jour du 1er mois de la R. U. I. (3 octobre 1793). (Adresse signée : LANNEAU). Suit la délib. de la soc. pop. de la ville et Bourg-lès-Valence. Du 24 brumaire an 2. (14 nov. 1793) Signée : EXPERTON, président, TOURRETTE, BALTUS, secrétaires. *S. l. n. d.* In-4°, 2 f n. chif. (G.)

Motion de lever une cavalerie aux frais des sociétés populaires. La société de Valence prend l'engagement de fournir deux hommes équipés et montés à ses frais pour la légion de cavalerie montagnarde.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2104. Au nom du peuple François. Les représentants du peuple envoyés dans la Commune-Affranchie, pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République, dans tous les départements environnants, et près de l'armée des Alpes. Arrêté à la Commune-Affranchie, le 24 brumaire l'an second de la R. F. U. et I. (14 nov. 1793) suivi de l'arrêté du directoire du dép. de l'Isère pour son exécution en date du 9 frimaire an 2. (29 nov. 1793) *Grenoble, Cuchet, imp. S. d.* (1793). In-4°, 4 p. (G.)

« Les citoyens infirmes, vieillards, indigents, etc. seront logés, nourris et vêtus aux dépens des riches de leurs cantons respectifs, les signes de la misère seront anéantis, la mendicité et l'oisiveté sont également proscrites, etc... »

2105. Extrait du procès-verbal du conseil général du département de l'Isère. Du 25 brumaire an 2. (15 nov. 1793). *Grenoble, Alexandre Giroud cadet.* In-4°, 4 p. (C.)

La municipalité de Grenoble vient de déclarer aux administrateurs du département qu'elle ne répond pas des désordres qui vont résulter du défaut d'approvisionnement des marchés. Le conseil prend un arrêté pour requérir 400 hommes, pour faire arriver par la force des grains aux marchés.

2106. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère. Du 25 brumaire, l'an second de la R. F. (15 nov. 1793) *Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud cadet.* In-4°, 3 p. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Relatif aux fournitures de blé, foin et avoine pour l'approvisionnement des étapiers et des dépôts de mendicité.

2107. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère. Du 25 brumaire an 2 de la R. F. (15 nov. 1793.) A *Grenoble chez J. Allier.* In-4°, 2 p. (G.)

Autre édition in-f° placard.

Arrêté qui casse et annulle toute délibération prise par les communes, dans lesquelles il y a des marchés, contenant des taxes ou fixations, qui ne sont pas conformes aux articles 13 et 14 de la loi du 11 septembre dernier.

2108. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du district de Nyons, en permanence. Séance publique du 25 brumaire, l'an second de la Rép. (15 nov. 1793,) à laquelle ont assisté les membres de la municipalité et du comité de surveillance de cette commune, ensuite de l'invitation qui leur en a été faite par le conseil du district. *A Montélimar chez F. Mistral imp. du département de la Drôme* 1793. In-4°, 8 p. (G.)

« Il sera formé une commission active pour veiller à l'approvisionnement des marchés. »

« Dès ce jour il est inhibé à tout boulanger de faire du *pain blanc*, du pain de fleur de farine, la première qualité du pain sera le *pain Rousset.* »

2109. Liberté, égalité. Au nom du peuple Français. Camille Rossi, général divisionnaire, à la con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vention nationale, 16 nov. 1793. *S. l. n. d.* In-4°, 8 p. (G.)

Documents relatifs à l'incarcération, à l'accusation et à l'acquittement de Camille Rossi, général de division, du 26 brumaire an 12.

Arrêté le 28 juin 1793, acquitté par un jury civil à Barcelonnette du crime de trahison. Traduit de nouveau à Grenoble, acquitté de nouveau, Rossi fut maintenu en prison en attendant la décision de la convention.

2110. Au nom du peuple Français. Arrêté du représentant du peuple dans les Hautes, Basses-Alpes et la Drôme. (J. Beauchamp.) *A Gap, chez J. Allier imp. du département des Hautes-Alpes 1793*, in-f° placard sur 3 col.

Relatif à un contingent de six chevaux au moins, demandé dans tous les cantons ayant une justice de paix particulière, pour le service de la République, ce contingent devait être rendu à Gap le 11 de ce mois, mais « des égoïstes, des malveillants ont caché leurs chevaux, il est temps de faire cesser de pareils abus. » Suit l'arrêté...

2111. Arrêtés du représentant du peuple Petit-Jean, et des autorités constituées de Vienne la Patriote, contenant la nomenclature des emprunts forcés, ensemble celle des dons volontaires. Du 27 brumaire dernier (18 nov. 1793). *Vienne, imp. de Joseph Labbe.* In-4°, 19 p. (G.)

Toutes les églises où se faisaient des cérémonies du culte, seront fermées. Les vases d'or, d'argent, les ornements et les cloches, déposés au district. Le métal des cloches sera employé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à la faction des canons nécessaires à la République (13 nov. 1793) le 27 brumaire (17 avril 1793) dans la maison commune de Vienne, le conseil général assemblé, le citoyen Petit-Jean prononça un discours, par lequel il décida que les titres de féodalité non brûlés le seront le jour du decadi prochain.

P. 4. Proclamation de Petit-Jean par laquelle il ordonne que « les habillements d'arlequins ou ornements d'église (vieux style) seront brûlés », etc., etc.

P. 6. Relation de la fête en l'honneur de la Liberté. Du 3e decadi de brumaire.

Au champ de Mars, au milieu duquel « paraissait l'arbre de la féodalité, autour duquel un grand nombre de titres étaient amoncelés, restes impurs de ce fléau qui a dévoré pendant tant de siècles les fruits des pénibles travaux des Français, des bonnets-carrés, des tableaux, des crosses, tous ces hochets de la superstition et du despotisme, faisaient le couronnement du bûcher. Sur une montagne était élevée la statue de la Liberté, tenant à sa main droite la pique surmontée du bonnet, s'appuyant de la gauche sur un faisceau d'armes en foulant à ses pieds l'aristocratie. »

« Une tête de Minerve par laquelle découlait l'eau qui descendait de la montagne et tombait dans un bassin destiné à la recevoir. Sur un stylobate on lisait l'inscription suivante :

Source pure, heureuse et féconde,
Enfant de notre liberté,
Bientôt l'univers enchanté,
Viendra s'enivrer de ton onde.

« Le cortège est arrivé par la gauche au-devant de l'édifice de la liberté. Les deux sans-culottes placés sur le stylobate paroissoient défendre l'approche de la montagne à tous ceux qui n'auroient pas reçu le baptême de la raison à la fontaine régénératrice ; on a chanté divers hymnes à la Liberté..... de suite, l'eau qui descendait de la montagne, fut changée en vin, ce qui prouva au peuple que la source de la Liberté pouvoit opérer les mêmes miracles que le fanatisme et la superstition. Le représentant du peuple a ensuite prononcé un discours, il a fait sentir combien ces fêtes étoient différentes de celles instituées par le fanatisme pour tromper le peuple et se gorger de son sang, en rappelant ces vers de Voltaire si connus :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les prêtres ne sont point ce qu'un vain peuple pense,
Notre crédulité fait toute leur science.

« Le vrai culte, a-t-il dit, est celui qu'on rend à la Liberté, à l'Egalité... le procureur de la commune (Armand Villard), le citoyen Bertrand, administrateur, et Peyssonneaux, garde magasin des subsistances militaires, ont aussi prononcé alternativement des discours où respiraient le vrai civisme, une morale épurée, et la plus saine philosophie. Ce dernier, après avoir abjuré pour la deuxième fois les fonctions du sacerdoce, auxquelles il avoit été lié, a remis entre les mains du représentant ses lettres de prêtrise, et à l'instant elles ont été livrées aux flammes. »

« Cette fête se termina par un banquet, des farandoles et un bal sous les halles et dans la salle du spectacle. »

Séance de l'octidi de la 3e décade du mois de brumaire, an II.

Petitjean apprend qu'il vient « se réunir à l'assemblée qui est chargée de déterminer une cotisation sur les riches égoïstes du district de Vienne.» Le citoyen Salomon, de Bossieu demande la parole. Il dit qu'il était propriétaire d'un calice et d'une patene qu'il avait prêtés au curé de Comelle, qu'il en fait don à la République.

Le citoyen Peyssonneaux a offert quatre écus de six livres.

Le citoyen Boissat, une bourse brodée en or contenant 50 jetons d'argent.

Le citoyen Bruyas fils aîné, architecte, a offert et remis deux médailles en argent, de l'académie d'architecture, qui lui ont été délivrées pour prix « portant l'empreinte du tyran Louis XV. »

Le citoyen Donnat aîné, fait don du prix de son cheval.

« L'assemblée s'est occupée de la cotisation sur les riches égoïstes de la ville de Vienne et du district. » Suit cet état.

2112. Adresse de la société républico-populaire de la ville et Bourg-lès-Valence, à tous les comités de surveillance de la République. Du 27 brumaire, an II (17 nov. 1793). *Valence, veuve Aurel. S. d.* In-4°, 7 p. (G.)

Relative aux mesures de sûreté générale. La Société invite,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au nom de la patrie, tous les comités de surveillance de faire arrêter tous les ennemis de la Liberté, ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme, etc. etc.

2113. Arrêté du conseil général du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 28 brumaire, an II (18 nov. 1793) *Grenoble, Alexandre Giroud.* In-4°, 3 p. (C.)

Relatif à la circulation des grains et farines appartenant à des particuliers.

2114. Règlement fait par les membres du comité de surveillance de chef-lieu de département séant en la ville de Grenoble... Du 9e jour de la 3e décade du 2e mois de l'an 2 (19 nov. 1793). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère.* In-4°, 4 p. (G.)

Règlement relatif aux dénonciations portées contre les citoyens et à la police intérieure des assemblées du comité.

2115. Grenoble, le 2 frimaire, an 2 de la République (22 nov. 1793). Le procureur-syndic du district de Grenoble (HILAIRE) à la municipalité de... et au comité de surveillance de ladite commune. *S. l. n. d.* In-4°, 1 p. (G.)

Ordonnant de faire arrêter « les volontaires qui ont eu la lâcheté d'abandonner leurs drapeaux et la défense de la République pour venir chez leurs parents, ou errer çà et là. »

2116. Arrêté du conseil général du département

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 3 frimaire, l'an II de la R. F. U. et I. (23 nov. 1793) A *Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud cadet.* In-4°, 4 p. (I.)

Arrêté concernant les forêts servant à alimenter les fourneaux du citoyen Marcieux.

2117. Mémoire pour Charles-Joseph BERNARD, citoyen de Grenoble détenu. *S. l. n. d.* (23 nov. 1793) in-8°, 8 p. (G.)

Vient d'être enfermé comme suspect. Expose sa conduite depuis le 26 avril 1793. Suivent 4 pièces justificatives délivrées à Ch. Bernard, ex-commissaire du roi au tribunal du district de Grenoble.

2118. La société populaire de Grenoble aux citoyens de cette ville. « Amis et concitoyens... Du 4 frimaire, an II (24 nov. 1793). (Adresse signée COUTURIER, président ; TÉRON, secrétaire.) A *Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud cadet, place aux Herbes.* In-8°, 7 p. (G.)

Autre édition petit in-f° placard sur 3 col. (G.)

« La convention nationale a frappé du pied la terre de la liberté et 600,000 combattants en sont sortis pour la défendre... La République a besoin d'armes. Le département de l'Isère, l'un des plus riches en mines de fer, et aciers d'excellente qualité n'avoit point encore d'établissement de ce genre ; l'administration s'est occupée des moyens d'en former... Les forêts et les forges de la ci-devant Grande-Chartreuse ont été indiquées et seront accordées pour servir d'emplacement et de base à cette manufacture... N'hésitez pas. En consacrant quelques capitaux à l'établissement d'une manufacture d'armes, vous aurez bien

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mérité de la République entière, et de notre cité en particulier. N'hesitez pas... »

2119. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère du quintidi. 25 brumaire de l'an second de la R. F. U. et I. (15 nov. 1793). A *Grenoble, de l'imp. de J. Allier, imp.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Les voitures et chevaux de tous ceux qui sont en usage de transporter les charbons aux fabriques sont mis, dès ce moment, à la disposition des propriétaires de forges.

2120. Arrêté du conseil général du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 5 frimaire, l'an 2 de la R. F. U. et I. (25 nov. 1793) A *Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud cadet.* In-4°, 4 p. (I.)

Relatif aux mines, fourneaux et forges de fer du département et à l'exploitation des mines de charbons de terre.

2121. (Arrêté de l'administration du département de la Drôme. Du 5 frimaire, an 2 (25 nov. 1793) Fête pour l'inauguration de deux pierres provenant de la Bastille. *Valence, J.-J. Viret. S. d.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

« Citoyens, le patriote PALLOY, dont les nombreux sacrifices pour la Révolution sont très connus, a fait passer à l'administration du département de la Drôme une pierre de la Bastille sur laquelle est gravée la table de la loi, il en a envoyé une autre à l'administration du district de Valence, sur laquelle est le plan de l'ancien colosse du despotisme, le fort de la Bastille, le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

département, les autorités constituées de Valence réunies, ont arrêté l'inauguration de ces deux pierres précieuses. »

2122. Arrêté du conseil du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 6e jour du second mois de l'an 2e de la République (26 nov. 1793.) *Grenoble, J.-M. Cuchet* (1793). In-4°, 6 p.

« Tous les citoyens non mariés de 18 à 25 ans sont mis en réquisition, ils seront dirigés sur Grenoble, formés en compagnie etc.

2123. Dénonciation faite par la Société de la Tour-du-Pin, département de l'Isère, de l'instruction de Collot-d'Hèrbois etc.

Exterminez, grands dieux! de la terre où nous sommes,
Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes.

Les citoyens, membre de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, de la commune de la Tour-du-Pin, chef-lieu de district, département de l'Isère, à la convention nationale, 6 frimaire, an 2, (26 novembre 1793). *S. l.* In-8°, 22 p.

« Nous vous demandons justice contre COLLOT-D'HERBOIS, FAUCHÉ et les membres de la commission temporaire par eux créée dans Commune-Affranchie, etc. »

2124. Liste des personnes notoirement suspectes détenues dans les maisons d'arrêt, domiciliées dans le district de Grenoble, à sequestrer jusqu'à la paix, avec inventaire de leur mobilier et domaines,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et scellés sur leurs papiers, d'après l'arrêté des représentants du peuple près de l'armée des Alpes. Du 24 brumaire (14 nov. 1793) et celui du département, du 9 frimaire, (29 nov. 1793). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 7 p., (G.)

2125. Discours prononcé par le citoyen MARCEL, curé de Bernin, le jour de la fête funèbre célébrée en la mémoire du représentant du peuple, BEAUVAIS DE PRÉAUX, assassiné à Toulon, par les féroces Anglais, le 11 frimaire, (1er décembre 1793), en présence de tous les habitants du canton de Bernin, chef-lieu. *Grenoble, de l'imp. d'Allier.* In-8°, 6 p., (G).

2126. Arrêté du conseil général du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 12 frimaire, an 2, (2 déc. 1793). *Grenoble, Alexandre Giroud.* In-4°, 3 p., (G.).

Cet arrêté ordonne le recensement général dans ce département, des foins, paille, pommes de terre, châtaignes et légumes.

2127. Au nom du peuple Français, égalité-liberté. Les représentants du peuple. (FOUCHÉ, DE NANTES ; ALBITTE ; LAPORTE) envoyés dans la Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République, dans tous les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

départements environnants, et près l'armée des Alpes. Ce 22 nivôse, l'an 2 de la R. F. U et I (2 déc. 1793). *A Saint-Marcellin, de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district.* In-f°, placard sur 2 col. (I).

Concernant la déclaration des bois de marine, chanvres et goudrons.

2128. Extrait des registres du comité de salut public de la convention nationale, du 4 frimaire, l'an 2, de la R. U. I., (24 nov.) suit l'arrêté du conseil du dép. de l'Isère, pour son impression, Du 12 frimaire, an 2. (2 déc. 1793.) *A Grenoble, J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* Petit in-f°, placard, (G.)

Dans tous les spectacles de la République, l'hymne de la liberté sera chanté régulièrement et chaque fois que le public le demandera.

2129. Liberté-Egalité. District de Saint-Marcellin. -- Vente de biens nationaux. Du 12 frimaire, an 2. (2 déc. 1793). *A Saint-Marcellin, de l'imp. d'Antoine Beaumont.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

Biens provenant de la commanderie de Vourey, de l'ordre de Malte, situés à Vourey, de la cure de Vourey et du chapitre des chanoinesses de Saint-Antoine.

2130. Grenoble, le 13 frimaire, l'an 2 de la R. U et I. (3 déc. 1793). Le procureur général syndic

EFERUS - Recherches & Classification numériques

provisoire du département de l'Isère, (ABEL FORNAND) aux membres des communes et des sociétés populaires de ce département. *S. l.* In-8°, 2 f. n. chif. (G.)

« Les jours du despotisme sont passés et avec eux se sont anéantis ces pactes de famine, avec lesquels des infâmes ministres et leurs odieux suppôts, agiotaient la vie des hommes... Les tyrans donnaient des fers en ôtant le pain ; et nous, nous voulons consolider la liberté, en étendant sur toute la surface de la République l'abondance dont nous a favorisé la nature. Pénétrée de ce sentiment sublime, la Société populaire de Grenoble a formé dans son sein un comité de subsistance.... »

2131. Instruction pour tous les citoyens qui voudront exploiter eux-mêmes du salpêtre, envoyée dans toutes les municipalités par le comité de Salut Public de la convention nationale, conformément au décret du 14 frimaire de l'an 2ᵉ de la République (4 déc. 1793). Enregistrée à Grenoble, le 13 nivôse, l'an 2ᵉ de la République Française). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. S. d.* (1793). In-4°, 8 p.

2132. Sureté publique. Valence, le 16 frimaire an 11 (6 déc. 1793). Le commissaire du gouvernement près les tribunaux criminels et spéciaux du département de la Drôme, à tous les magistrats de police, aux substituts... *S. l.* Circulaire signée : M. B. ODOUARD. In-4°, 4 p.

Circulaire à propos de l'incendie d'une ferme près de Sainte-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Croix et des crimes qui y furent commis le 21 vendémiaire précédent.

2133. Rapport des commissaires nommés par la Société Républicaine de Grenoble, sur l'ordre à établir dans les fêtes civiques qui se célèbreront à chaque décadi. Signé : COUTURIER, président; BLANC, TERON, secrétaire. Grenoble 15 frimaire an 2e (5 décembre 1793). *Grenoble, Allier. S. d.* In-4°, 3 p. (G.)

Autre édit. in-f°, placard.

Rapport qui demande que les fêtes nationales soient célébrées dans la ci-devant église de Notre-Dame, qu'on appellera dorénavant le *temple de la Raison et de la Vérité*, et sur le frontispice duquel on placera ces mots écrits en gros caractères: « A la Raison et à la vérité. Liberté, égalité, fraternité.

2134. Arrêté du conseil du département de l'Isère. -- Extrait du procès-verbal du 18 frimaire l'an second de la République Française. (8 déc. 1793) *Grenoble, J.-M. Cuchet*, (1793). In-4°, 3 p. (G.)

Dans les vingt-quatre heures les soldats qui seront rencontrés sans congé en bonne forme seront arrêtés et reconduits par la gendarmerie à leurs corps.

2135. Discours prononcé le décadi, 20 frimaire, l'an 2e de la République Française, une et indivisible, (10 déc. 1793) en présence des habitants de la ville de Grenoble, réunis dans le temple de la raison et de la vérité, par le citoyen COUTURIER, accusa-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

teur public du département de l'Isère, et membre de la Société populaire de Grenoble, suivi d'une (*sic*) hymne à la Raison. *A Grenoble, de l'imp. d'Alex. Giroud cadet. S. d.* In-8°, 16 p. (G.)

Discours sur le fanatisme « croyons que des vertus civiques, que des mœurs épurées par la raison, que l'amour sacré de la patrie peuvent remplacer avec avantage, chez les républicains, les ressorts usés d'une religion absurde et intolérante. »

Les vers à la *Raison* sont anonymes, ils forment 7 couplets de 8 vers, dont voici le premier :

Raison, fille de la lumière
Découvre-nous ce voile épais
Dont tous les tyrans de la terre
Ont, tour à tour, masqué tes traits
La liberté chez nous t'appelle ;
De tout temps elle fut ta sœur ;
Montre-toi, triomphe avec elle
Des ténèbres et de l'erreur.

2136. Discours prononcé le 20 frimaire (10 déc. 1793), et le soir à la Société populaire de Grenoble, par le citoyen MORIO, capitaine du génie, membre de la dite Société, imprimé par ordre de la même société. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-8°, 8 p. (G.).

Discours sur l'esprit public.

2137. Lettre du citoyen ALBITTE, représentant du peuple à son collègue Dubois-Crancé, (du 21 frimaire an 2 (11 déc. 1793). *Commune-Affranchie, imp. Républ. S. d.* In-4°, 4 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Sur le compte rendu par ce dernier du départ d'ALBITTE, de Grenoble, pour marcher contre les Marseillais.

2138. MARCHON fils, maire de Gap, à ses concitoyens. Gap le 21 frimaire, 2e année de la R. F. U. I, (11 déc. 1793). *A Gap, chez J. Allier, imprimeur*, in-8°, 7 p. papier gris, (H. A.)

MARCHON vient d'être arrêté, il se disculpe des accusations portées contre lui, il raconte sa vie politique.

2139. Grenoble, le 22 frimaire, an 2 de la R. (12 déc. 1793). Le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE) à la municipalité de... *S. l. n. n.* In-4°, 3 p., n. chif. (G.)

« Citoyens, croyez que vous ferez le bonheur de tous, en vous conformant de gré à l'exécution de la loi salutaire du *Maximum*.

2140. Au nom du peuple français. Egalité, Liberté. Le représentant du peuple près l'armée des Alpes, (PETIT-JEAN) étant en la commune de Grenoble... A Grenoble, le 22 frimaire, l'an 2e de la R. F. U. I. (12 déc. 1793). *A Grenoble, chez J. Allier.* In-4°, 3 p. n. chif. (G.)

Il destitue huit membres du comité de surveillance de la commune de Grenoble qui n'ont pas les talents, la capacité, ni la fermeté nécessaires à des républicains investis d'une autorité sur laquelle repose le salut de la République. Ils sont remplacés par les citoyens : FANTIN, déprêtrisé; GARDON, aussi déprêtrisé; PARADIS, ferblantier; CROLIN fils, CAILLAT DU SAUZEY, ci-devant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avoué ; POUDRÉ, boursier de la Société populaire ; Antoine ROMANET, menuisier ; COUPON, bâtier ; ROUX, ferblantier, et REYNAUD, aubergiste.

2141. Tableau du répartement entre les districts du département de l'Isère, de la contribution foncière pour l'année 1793, des frais et dépenses à la charge du département, et enfin des dépenses particulières à chaque district, jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes. (Fait et arrêté par le conseil général du département de l'Isère, à Grenoble, ce 22 frimaire, l'an 2e de la R. (12 déc. 1793). *A Grenoble, de l'imp. d'Alex. Giroud, cadet, place aux Herbes. S. d.*, (1793). In-4°, 8 p. et 4 f. n. chif. (I.)

2142. Département de l'Isère, district de Grenoble. Bail au rabais du pain à fournir aux prisonniers et aux détenus des maisons de détention de Sainte-Marie-d'en-Haut et du séminaire. (Adjudication au 22 déc. 1793). Arrêté le 22 frimaire, an 2 de la R. F. U I (12 décembre 1793). Signé : BOISVERT, président ; HILAIRE, procureur-syndic ; IMBERT, secrétaire. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur.* In-f°, placard, (I.)

2143. Extrait du procès-verbal du conseil du département de l'Isère, du 24 frimaire, an deuxième de la R. F. U et I (14 déc. 1793) *A Grenoble, chez J. Allier.* In-4°, 3 p. (I.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Arrêté qui défend la fabrication de la bière et invite les maires à faire semer de l'orge hivernal.

2144. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département de la Drôme, en permanence. Séance du 24 frimaire, l'an 2e de la R. F. U. I (14 déc. 1793). A *Valence, de l'imprimerie de la veuve Aurel.* In-fo, placard sur 2 col. (G.)

Tous les maîtres de postes aux chevaux du département, sont personnellement responsables des retards que pourraient éprouver les courriers, par leur faute ou par celle de leurs postillons.

2145. Grenoble, le 25 frimaire an 2e de la R. F. U et I (15 déc. 1793). Le procureur général syndic provisoire du département de l'Isère, (Abel FORNAND), aux citoyens administrateurs des communes. *S. l. n. n. n. d. (Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département).* In-4o, 2 p. n. chif.

« La commission temporaire qui est occupée à Commune-Affranchie, à détruire les restes de la rebellion funeste qui a failli à vous ravir votre liberté, nous mande que quinze individus se sont échappés des prisons de Lyon » (suivent) le signalement et les noms « des quinze scélérats. »

2146. Adresse de la Société républicaine de Saint-Marcellin, département de l'Isère, à la convention nationale. Du 25 frimaire, an 2e (15 déc. 1793). *Saint-Marcellin, Antoine Beaumont. S. d.* In-8o, 15 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2147. Grenoble le 25 frimaire, an 2e de la R. F. Le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE), aux municipalités, comités de surveillance, chefs de garde nationale et de gendarmerie du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p., n. chif. (G.)

Au sujet de 15 rebelles évadés des prisons de Commune-Affranchie.

2148. Grenoble le 25 frimaire, an 2e de la R. F. (15 déc. 1793). Le procureur syndic du district de Grenoble, aux municipalités et comités de surveillance du ressort. *S. l. n. d.* In-4°. (G.)

« Vous avez été requis, citoyens, de fournir votre contingent de 5,600 paires de souliers, vous êtes en retard de remettre ce contingent au district. Je viens donc vous requérir de nouveau d'effectuer cette fourniture, sans plus de retard..... »

2149. Liste des deux cents citoyens qui doivent former le juré de jugement dans le département de l'Isère pendant le trimestre de Nivôse, Pluviôse et Ventôse de la deuxième année de la R. F. U et I. Du septidi 27 frimaire an 2e (17 déc. 1793) -- A *Grenoble, de l'imprimerie d'Alexandre Giroud, place aux Herbes.* In-4°, 8 p. (G.)

2150. Grenoble ce 27 frimaire an 2e de la R. Le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE) à la municipalité de... *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Adresse les placards renfermant la liste des biens des émigrés, situés dans l'étendue du district de la Tour-du-Pin.

2151. Grenoble le 28 frimaire, l'an 2e de la R. U I. (18 déc. 1793). Le procureur général syndic provisoire du département de l'Isère (Abel FORNAND) aux administrateurs des communes. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. G.)

« Je vous prie d'examiner scrupuleusement s'il existe encore des actes féodaux, ces titres avilissants, dans les mains des ci-devant seigneurs, ci-devant prieurs et de dénoncer les prévaricateurs à l'accusateur public. »

2152. Adjudication au bail au rabais de l'enlèvement des croix qui se trouvent sur le clocher de Saint-André, 19 décembre 1793. *Grenoble, J. Cuchet.* In-f°, placard en gros canon. (60 exempl.)

2153. Liberté, Egalité. -- Les membres de la commission temporaire, en ambulance, aux républicains des campagnes. Adresse signée : GIRAUD, L. PRIÈRE. -- Copie d'une lettre de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, écrite aux citoyens Giraud et Prière, membres de la commission temporaire, du 23 frimaire. Du 29 frimaire, an 2e (19 déc. 1793). A *Vienne, de l'imprimerie de J. Labbe,* in-8°, 4 p. n. chif. (M.)

Cette adresse commence ainsi : « Il n'était dû qu'à un peuple régénéré, qu'à un peuple qui a brisé les chaînes de son esclavage de secouer aussi le joug du fanatisme et de la superstition... » La

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lettre écrite par les citoyens de Saint-Symphorien nous apprend que « les citoyennes se sont portées en foule dans le temple du mensonge, et ont arraché tous les signes de la superstition et du fanatisme, elles ont ensuite tout apporté à la maison commune, et ont distribué aux pauvres les débris de toutes ces idoles de l'erreur. »

2154. Grenoble, le 30 frimaire, l'an 2e de la R. U. I. (20 déc. 1793.) Le procureur syndic du département de l'Isère. (A. FORNAND) aux administrateurs des communes. *S. l. n. d.* In-4°, 1 f. (G.)

Donne le signalement de deux individus renfermés dans la maison de détention de l'oratoire, qui se sont échappés le 29 frimaire. Ce sont les nommés FALATIEU et DUBOUCHET.

2155. Grenoble, le 30 frimaire, an 2e de la R. F. (20 déc. 1793.) Le procureur général syndic provisoire du département de l'Isère aux officiers municipaux de... (Signature autog. d'Abel FORNAND.) *S. l. n. d.* In-4°, 1 f. (G.)

Il donne avis qu'il a été versé dans la caisse du receveur du district de Grenoble, une somme de 20,068 liv. 14 s. 3 den. pour être distribuée aux familles des militaires de toutes armes de ce district.

2156. Branle, sur l'air de la carmagnole. (Chanson en 13 couplets.) De *l'imprimerie d'Alexandre Giroud cadet, place aux Herbes*, *S. d.* (déc 1793). In-8°, 2 p. n. chif. (C.)

Chantons, célébrons la valeur *bis*
De nos sans-culottes vainqueurs; *bis*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le siège de Toulon
N'a pas été bien long.
Dansons la carmagnole, vive le son, vive le son!
Dansons la carmagnole, vive le son du canon! etc.

2157. Impromptu. Chanson patriotique chantée à la Société populaire de Montélimar, le 30 frimaire, (30 déc. 1793,) par le citoyen BAUVAIS, commandant les dragons-légers, en garnison en cette ville, sur la prise de Toulon. *S. l. n. d.* In 8°, 3 p. n. chif. (G.)

(6 couplets.)

Chantons, amis, la liberté,
Et la victoire remportée
Par les bons patriotes ;
Toulon ne pouvait résister :
On va donc enfin le raser :
Vive les sans-culottes (*bis*)

Tous ces animaux couronnés ;
Qui voulaient mener par le nez,
Tous nos bons patriotes:
Leur projet est donc échoué ;
Ils seront tous guillotinés
Vive les sans-culottes. (*bis*) etc.

2158. Extrait des procès-verbaux des séances de la société populaire de la commune du Buis, district de Nyons, département de la Drôme; constatant les fêtes célébrées à l'occasion de la reprise de l'infâme ville de Toulon. (21 au 31 déc. 1793.) *Carpentras, Proyet.* In-4°, 13 p. (G.)

Détail de la fête qui a eu lieu le 11 nivose (31 déc. 1793.) Discours prononcé par frère LE BLANC, président.

EFERUS - Recherches & Classification numériques



2159. Le Comité de salut public aux départemens. Adresse signée : ROBESPIERRE, BILLAUD-VARENNE, CARNOT, etc. Suit l'arrêté du directoire du département de l'Isère du 1er nivose an 2 (21 déc. 1793.) Signé PLANTA. A *Grenoble, de l'imp. d'Alex. Giroud cadet, place aux Herbes.* In-4°, 7 p. (G.)

Adresse commençant ainsi : « Les législateurs ont refondu la statue de la loi, pour lui imprimer les formes révolutionnaires... » Contient les considérations qui ont dicté les articles V et VI de la 3e section du décret du 14 frimaire.

2160. Décrets de la convention nationale des 2e et 3e jours de nivose, an 2 de la Répub. Françoise, (22 et 23 déc. 1793.) 1° qui nomme le citoyen DUMAS, général en chef de l'armée des Alpes, 2° qui désigne les jours d'audition des pétitionnaires. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère.* In-4°, 4 p.

2161. Grenoble, le 3 nivose l'an 2e de la R. F.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

U. I. (23 déc. 1793.) Le procureur général syndic provisoire du département de l'Isère (Abel FORNAND.) aux administrateurs des communes, comités de surveillance et sociétés populaires, *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. n. chif. (G.)

« Citoyens, mes fonctions politiques finissent aujourd'hui, j'ai toute ma vie fait la petite guerre au despotisme, à la tyrannie féodale, au luxe et à l'impertinence sacerdotale... Je fis distribuer en 1789, plusieurs ouvrages contre tous les abus qui pesoient encore sur vos têtes... Aujourd'hui, il n'est plus de nobles, ni de roi, mais il est encore des prêtres... c'est à ces derniers ennemis que je déclare la guerre. Je ferai paraître, toutes les décades, un ouvrage instructif sur les opinions religieuses et sur la morale. On trouvera cet ouvrage décadai e chez Giroud, imprimeur à Grenoble. »

2162. Grenoble le 4 nivose an 2e de la Rép. U. I. (24 déc. 1793) L'agent nationale du district de Grenoble (HILAIRE) aux officiers municipaux *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. (G.)

Circ. relative à la contribution foncière et aux rôles pour le remplacement des droits supprimés.

2163. Copie de la lettre adressée à l'administration du département de la Drôme, par le citoyen NOGARET, commandant l'une des deux compagnies levées dans ce département, en exécution de l'arrêté du directoire du 11 avril 1793, pour marcher au secours de Paris et des départemens menacés de l'invasion des ennemis. Au quartier général à Bres-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

saire, le 4 nivose l'an 2 de la R. U. I. (24 déc. 1793) A *Valence de l'imp. de J.-J. Viret, imp. du département.* In-4°, 4 p. (G.)

« C'est avec la plus vive douleur que je vous annonce que les deux compagnies de la Drôme, levées en exécution de votre arrêté du 11 avril dernier et envoyées dans la Vendée, viennent de perdre, dans une seule affaire, 66 hommes, en sorte qu'elles se trouvent réduites, tant en officiers que volontaires, de 16 à 17, dont la moitié au moins est blessée. »

Suit la « Copie de la lettre écrite à la citoyenne Figuet à Valence par le citoyen Baubichon cadet, l'un des volontaires composant les deux compagnies levées dans le département de la Drôme. Saint-Maixent, le 3 nivose an 2 (23 déc.) il raconte l'affaire précédente. « Les 2 compagnies de la Drôme se trouvent réduites à 16 ou 17 hommes dont 10 à 12 sont blessés. Les prisonniers ont été fusillés, après avoir été forcé de se confesser publiquement aux prêtres, dont une grande partie commandait l'armée se disant catholique... »

2164. Décret de la convention nationale, du 4e jour de nivose, l'an 2e de la Rép. Française (4 déc. 1793) relatif à l'arrêté du représentant du peuple près l'armée des Alpes (PETIT-JEAN.) A *Grenoble, de l'imp d'Alexandre Giroud, cadet, place aux Herbes.* In-4°, 4 p. (M.)

Relatif à la prise de Toulon, et arrêté du représentant PETIT-JEAN, ordonnant qu'une fête sera donnée à Grenoble à cette occasion le 25 décembre.

2165. Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire fait au nom du comité du salut public, par M. Robespierre. Imprimé par ordre de la convention le 25 nivose de l'an II de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

R. F. U. I. (25 déc. 1793) A *Grenoble, de l'imp. d'Alex. Giroud cadet, place aux Herbes.* In-8°, 16 p.

Autre édition même imp. in-8° 12 p. (G.)

2166. Avis aux citoyens. Du 6 nivose an II de la R. (26 déc. 1793), *S. l. n. n.* In-f° placard. (Bibl. de M. Devès, de Grignan.)

Signé : BARNOIN, président ; MORAL, BISCARAT, ANSILLON, SISTERON, LAURENT, procureur-syndic.

Les administrateurs du directoire du district donnent avis que les meubles et autres effets mobiliers ayant appartenu à Félix dit Dumuy, ci-devant émigré, acquis et confisqués au profit de la nation, seront vendus à la criée le 17 décembre au lieu de Grignan.

2167. Grenoble, le 6 nivose an II de R. F. U. I. (26 déc. 1793). L'agent national provisoire du district de Grenoble (HILAIRE), *s. l. n. n.* In-4° 1 p. (G.)

Adresse un tableau des animaux et bestiaux à nourrir dans le district.

2168. Alphabet républicain, en français, divisé par syllabes. A *Grenoble, chez Falcon, ibraire de la municipalité et des écoles primaires. S. d.* (déc. 1793). Petit in-12 32 p. (G.)

De la p. 14 à 32: Les dix commandemens de la République française. Les six commandemens de la Liberté. Prière universelle à l'usage de tous les cultes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les six commandemens de la Liberté :

1· A la section tu te rendras,
De cinq en cinq jours, strictement.
2· Connaissance de tout prendras,
Pour ne pécher comme ignorant.
3· Lorsque ton vœu tu émettras,
Que ce soit toujours franchement.
4· Tes intérêts discuteras,
Ceux des autres pareillement.
5· Jamais tu ne cabaleras,
Songe que la loi le défend.
6· Toujours tes gardes monteras,
Par toi-même et exactement.

2169. Au nom du peuple français. — Liberté, Egalité. Le représentant du peuple près l'armée des Alpes (PETIT-JEAN). Grenoble, le 7 nivose an 2 (27 déc. 1793). Signé : PETIT-JEAN. *Grenoble, de l'imp. d'Alex. Giroud cadet, s. d.* In-4° 4 p. (1200 exempl.)

Autre édition in-f° placard (800 exempl.)

Rréorganisation, épuration et changement des autorités constituées de la commune de Grenoble.

Cet arrêté ayant été imprimé pendant la nuit, il a été compté aux ouvriers de l'imprimerie Giroud 25 livres et il y a eu au mo ns 5 livres de frais de chandelles et feu, ci, 30 liv. (Comptes de l'imprimeur Giroud.) (I.)

2170. Tableau des autorités constituées civiles et judiciaires, séantes à Grenoble (27 déc. 1793). A *Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-4° 4 p. n. chiff. (G.)

Comprend les membres de l'administration du département

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'Isère, le directoire, le conseil, la municipalité, les notables, le tribunal criminel, le tribunal civil, la justice de paix et le comité de surveillance.

Les tableaux ci-dessus ont été formés par l'agent national, proc. du district de Grenoble, HILAIRE.

La municipalité de Grenoble est composée de MM. BARRAL, maire ; Etienne GONNET fils ; Victor DUMAS, médecin ; Etienne TROUILLOUD ; Pierre RAFIN ; Pierre-François ARTHAUD, notaire ; Laurent GRAVIER ; Claude CLÉMENT ; Georges BERTIER ; Claude GAUDOS ; François CHARVET cadet ; Alex. COMPAGNON ; Antoine BARRET aîné ; Laurent GIROUD et J. B. GUILLERMETY.

2171. Extrait du procès-verbal des séances du département de la Drôme, en permanence. Séance publique et dernière du 8 nivose, l'an 2 de la R. F. U. I. (28 déc. 1793). A *Valence, chez la veuve Aurel, imp. du dép. de la Drôme.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

Discours du vice-président sur les vainqueurs de Toulon, et demandant qu'il soit élevé sur le champ de mars, à Valence, un autel à la Patrie sur les trois faces duquel on lira ces mots : « Le peuple Drômain aux vainqueurs des forces combinées d'Angleterre, d'Espagne et d'Italie. » Suit un arrêté par lequel un autel à la Patrie sera élevé à Valence aux frais du département.

2172. Le conseil général de la commune et la société populaire de Grenoble, département de l'Isère, à la convention nationale. Citoyens, représentants. Grenoble, le 9 nivose, l'an 2e de R. F. U. I. (29 décembre 1793). Adresse signée : TROUILLOUD, officier municipal ; ACCARIER, GRAND, notables, etc... A *Grenoble, chez J. Allier.* In-8°, 4 p. (G.)

Adresse qui énonce les dons et souscriptions volontaires faits

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à Grenoble depuis 1792. Demande de ne pas oublier la ville dans la distribution des subsistances en nature et l' « *invite à rester à son poste jusqu'à la paix* »

2173. Règlement pour la société populaire d'Allemont. Du 9 nivose an 2 (29 déc. 1793). *Grenoble, A. L. Giroud. S. d.*, in-8°, 7 p. (C.)

2174. Liberté, Egalité. Jean-Baptiste DELHORS, citoyen de Grenoble, à ses concitoyens. Les aristocrates aussi m'auroient fait fermer! De la maison d'arrêt, le 10 nivose, 2e année républicaine (30 décembre 1793). Adresse signée : DELHORS, ex-administrateur du département de l'Isère. *S. l. n. n.* In-4° 39 p. plus 1 p. n. chiff. (G.)

Tableau de ses biens, dates de ses nominations. A la p. 35 pièces justificatives.

2175. Grenoble, le 10 nivose, an 2 de la R. F. U. I. (39 déc. 1793). L'agent national provisoire du district de Grenoble (HILAIRE) à la municipalite de... *S. l. n. d.* In-4° 2 p.

« Je vous requiers de faire verser dans les magasins militaires de Grenoble, dans le délai de dix jours, la quantité de — fournitures de lits. »

2176. Extrait des procès-verbaux des séances de la société des amis de l'Egalité de Saint-Vallier (déc. 1793).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lettre adressée aux auteurs de la *Feuille villageoise* par le cultivateur FAYNER, secrétaire de la société des amis de la liberté de St-Vallier, du 21 déc. 1793. Contenant un extrait des procès-verbaux de cette société sur le mode de constater l'état civil des citoyens, et prénoms à donner aux enfants. (n° 14, p. 313 et suiv.)

2177. Grenoble, le 11 nivose, an 2 de la R. F. (31 déc. 1793). Liberté, Egalité. L'agent national provisoire du district de Grenoble aux municipalités et comités de surveillance et tous les citoyens du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. (G.)

Relatif à des secours en denrées de première nécessité.

2178. Réponse pour l'administration des hôpitaux de Grenoble, au mémoire intitulé : Lebreton à ses concitoyens. Signé : LEBRETON. *Grenoble, chez J. Allier, imp. de l'administration de l'hôpttal.* In'4°, 12 p. (G.)

Mémoire par lequel il est démontré que François-Georges LEBRETON, ci-devant régisseur de l'hôpital militaire de Grenoble « a longtemps abusé de la confiance publique sans la mériter. »

2179.Constitution républicaine du peuple Français, décrétée le 24 juin et acceptée le 10 août 1793. (Vieux styte) précédée du rapport du comité de Salut public, fait à la convention nationale, le 10 du même mois de juin, par le citoyen député HERAULT-SECHELLES, suivie du décret du 14 frimaire (4 décembre 1793), sur le gouvernement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

provisoire et révolutionnaire. A *Grenoble, chez Duclaud, imprimeur, près les ci-devant Cordeliers. S. d.*, (1793). In-12, 47 p., (M.)

Au verso du titre on trouve les commandements des Sans-Culottes :

La raison aimeras,
En tout tu l'écouteras,
Et en toutes choses elle te guideras, etc.

P. 29. Les six commandements de la liberté.

P. 30. Serment et prière du républicain.

A la p. 31. Extrait du rapport de BILLAUD-VARENNE à la Convention nationale, sur le mode de gouvernement provisoire. Suit le décret du 14 frimaire an II (4 déc. 1793).

Enfin, à la p. 47. Les dix commandements de la République française :

1. Français, ton pays défendras,
   Afin de vivre librement.
2. Tous les tyrans tu poursuivras
   Jusqu'au delà de l'Indostan.
3. Les lois, les vertus soutiendras,
   même s'il le faut de ton sang.
4. Les perfides dénonceras,
   Sans le moindre ménagement.
5. Jamais foi n'ajouteras
   A la conversion d'un grand.
6. Comme un frère, soulageras
   Ton compatriote souffrant.
7. Lorsque, vainqueur, tu te verras,
   Sois fier, mais compatissant.
8. Sur les emplois tu veilleras,
   Pour en expulser l'intrigant.
9. Le dix août sanctifieras,
   Pour l'aimer éternellement.
10. Le bien des fuyards verseras,
    Sur le *sans-culotte* indigent.

2180. Constitution républicaine du peuple fran-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

çais, décrétée le 24 juin, et acceptée le 10 août 1793, précédée du rapport du comité de Salut public, fait à la convention, nationale le 10 du même mois de juin, par le citoyen député HERAULT-SECHELLES, suivie du décret du 14 frimaire sur le gouvernement provisoire et révolutionnaire. Prix : 15 sols, broché. A *Grenoble, chez veuve Giroud et fils, libraire, place aux Herbes*, an 11e de la R. F. U. I. et D. Petit in-12, 45 p. + 1 p. n. chif. table + 22 p. + 3 p. (G.)

Les trois dernières pages contiennent : le Serment du républicain, Prière du républicain, les dix commandements de la République Française, les six commandements de la liberté.

2181. Mémoire pour LECLET, citoyen de Grenoble. *S. l. n. d.*, (1793). In-8°, 15 p. (T.)

Il s'agit de l'émigré Charles-Etienne LECLET, ex-conseiller au Parlement de Grenoble.

2182. Liberté-égalité, mort aux tyrans. Les officiers, sous-officiers et canonniers de l'artillerie à leurs frères de Grenoble. Citoyens...Adresse signée : Alex. DANTHOUARD, capitaine-commandant ; N. LEFEBVRE, LHEUREUX. *De l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f°, placard sur 2 col. (G.)

« Des soldats de notre corps ont tourné leurs armes contre des citoyens tranquilles et paisibles... Sans-culottes de Grenoble,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous sommes vos soutiens, vos frères... Il est d'assez lâches français pour essayer de vendre encore leur patrie, etc... »

2183. Aux citoyens représentants de la nation française. Citoyens... A *Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier. S. d.* (1793). In-4°, 8 p.

Suit une adresse de 300 citoyens environ du district de Vienne conduits dans les prisons de Grenoble et qui demandent justice.

2206. Statuts de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante à Gap. *Gap, J. Allier. S. d.* In-8°, 11 p. (A.)

Déclaration des principes de la Société.

2184. Le nouveau S. Preux, ou les victimes du patriotisme, lettres en vers et en prose, écrites pendant la Révolution. Recueillies et publiées par J. MARTIN, de Mont-Lyon, petite ville des Alpes. A *Embrun, chez Pierre-François Moyse, imprimeur-libraire*, 1793. In-8°, 129 p. + 1 f., Imprimé moitié sur papier blanc, moitié sur papier gris, (de la page 49 à la fin.) (G.)

Ce recueil contient surtout des lettres de M. D'ARGENTY à DUBRUN ; à la p. 127, l'*Hymne des Marseillais*, traduit en italien.

2185. Mémoire à la nation. Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon, fille de Louis XVI, prouve l'injustice de sa détention. A *Grenoble, chez G.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Duclaud, imp. près les ci-devant Cordeliers, n° 8. *S. d.*, (1793). In-8°, 12 p. (G.)

Contient p. 5. Opinion d'un français sur la détention de la fille de Louis XVI, ci-devant roi des Français. --- Notes. --- Pétition d'un grand nombre de citoyens d'Orléans, à la convention nationale.

2186. Opinion sur la justice et la moralité de mettre à prix la tête des tyrans, destructeurs des peuples, etc. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département. S. d.* (1793), in-4°, 11 p. (G.)

« Un citoyen, ami de la liberté et de l'égalité propose diverses mesures, ferme en ses principes, il croit dangereux de composer avec eux... Quand la nation française aura raréfié l'atmosphère pesant des préjugés ce grand et puissant empire qu'on a tenté si souvent, si vainement d'avilir, reprendra l'auguste considération et la prépondérance universelle auxquelles sa position, sa force, le genre de son peuple et ses hautes destinées l'appellent. »

2187. Règlement de la Société républicaine de la ville de Romans et du Péage réunis, approuvé par le conseil général de la commune de Romans. *Romans, Martigniat.* 1793. In-18, 22 p. (V.)

2211. Liberté, Justice, Egalité. Adresse des habitants du district d'Embrun, département des Hautes-Alpes à la convention nationale. *S. l. n. d.* 1793). In-4°, 3 p. (V.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Protestation contre l'effet rétroactif donné à la loi du 17 nivôve, sur les donations et successions.

2188. Adresse de la Société républicaine populaire de Valence et du ci-devant Bourg-les-Valence, aux sociétés populaires de la République. Valence, an 2 de la République. *S. l. n. d.* (1793). In-4°, 3 p. (V.)

2189. L'agent national provisoire du district de Grenoble, (HILAIRE) à ses concitoyens... *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère. S. d.* (1793). In-4°, 4 p.

Instruction publique. « Les citoyens et citoyennes qui voudront user de la liberté d'enseigner, le déclareront à la municipalité où ils voudront ouvrir une école publique.

« Ils recevront annuellement du trésor public pour chaque enfant ou élève, savoir : l'instituteur, 20 livres, l'institutrice, 15 livres. Toute école privée est interdite comme suspecte. »

2190. Adresse de la Société populaire et montagnarde de Grignan, département de la Drôme, à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante au ci-devant Jacobin, rue Honoré. *Montélimar, Mistral. S. d.* (1793). In 8°, 7 p. (B. D.)

2191. Liberté, égalité, vivre ou mourir. Défense provisoire des détenus à Sisteron dans la maison d'arrêt de Gap, en attendant les motifs qu'ils ont vainement demandés au comité de surveillance et les 200 griefs délibérés par la Société populaire.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Signée : BREISSAND, BORELY. *Gap, J. Allier. S. d.*, (1793). In-8°, 7 p. (A.)

2192. Avis aux citoyens du district et de la commune de Grenoble. A la fin : Par un ami de la justice et de l'humanité; ainsi que des droits du peuple. *S. l. n. d.*, (déc. 1793). In-8°, 2 p. (G.)

« Des hommmes connus depuis 1789, pour les ennemis les plus inveterés de la Révolution, colportent dans cette commune une pétition adressée aux représentants du peuple, tendante à réclamer le changement de l'administration du district et de son agent national; eh pourquoi? parce que au milieu des orages de cette Révolution, ils ont maintenu, contre le désir des méchants la tranquillité parmi nous, etc... »

2193. Adresse. Les administrateurs du directoire du district d'Embrun, département des Hautes-Alpes. à leurs concitoyens. Signée : FAURE, président. *S. l. n. d.* In-8°, 4 p. (A.)

Sur la loi du maximum.

2194. Jean-Claude-Marie PELLET, au comité de surveillance de la section. *Gap, J. Allier. S. d.* In-4°, 4 p. (A.)

2195. Discours prononcés à l'Assemblée des Sociétés populaires séantes à Gap. Discours de Joseph MARTIN, député de Société de Mont-Lyon, Discours de MILIÉ-BLANC. *Gap, J. Allier*, an 2e. In-4°, 7 p. (A.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A la suite de ces discours on a imprimé l'acte de démission d'Honoré NICOLAS, curé de Ribiers, il appelle ses fonctions un *métier*, prêtre et républicain lui paraissent incompatibles.

2196. Les soussignés citoyens de la commune de Crest, département de la Drôme, au directoire exécutif de la République Française. *S. l. n. d.*, (1793). In-4°. 4 p.

Protestation contre une adresse imprimée, contenant des injures et des calomnies envers les habitants de Crest, et qu'on attribue au nommé LEGRACIEUX, substitut de Fouquier-Tinville, confident de Payen.

2197. Noms, situation et détails des vallées de la France le long des Grandes Alpes, dans le Dauphiné et la Provence, et de celles qui descendent des Alpes en Italie, depuis la Savoie jusqu'à celles de Saint-Etienne au comté de Nice. Extrait des campagnes du maréchal de Maillebois, par le marquis de PESAY. *Turin, 1793, chez les frères Reycends et chez François Prato, et se trouve à Grenoble, chez Giroud, libraire, place aux Herbes*, in-12. 3 p. n. chif. + 82 p. (G.)

Petit ouvrage à l'usage des officiers de l'armée des Alpes, très intéressant par son exactitude.

2198. Première (et seconde) partie de la réponse de DUBOIS-CRANCÉ, aux inculpations de ses collègues, COUTHON et MAIGNET. *S. l. n. n. n. d.* (1793) In-8°, 270 et 258 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Contient une foule de documents, datés de Grenoble et de ses environs en 1793. Rapports, lettres, arrêtés. etc...

2199. La Feuille du cultivateur. *A Vienne, la Patriote chez Georges Lambert, imp. rue Marchande n° 141.* In-8°.

Nous ne connaissons que le titre de ce journal qui paraissait à Vienne en 1793.

2200. Sunderson BERARD à ses concitoyens. Salut et fraternité ! *A Gap, chez J. Allier, imprimeur. S. d.* (1793). In-8°, 15 p. (A.)

Cette adresse commence ainsi: Il existe un homme qui ne vit que pour la révolution et que par elle ; un infortuné privé de la vue, qui ne tient à la vie que par le charme des spéculations philosophiques... Eh bien ! Cet homme se félicite d'être traduit devant l'opinion publique. Il rend compte ensuite de sa conduite.

2201. Liberté, égalité, fraternité ou la mort. Société populaire et républicaine de Gap. Le decadi et les sans-culottides ou les fêtes républicaines par SAUNDERSON-BERARD (sic.) *A Gap, de l'imp. de J. Allier, S. d.* (1793) 4 p., (A. A.)

Chanson dont voici deux couplets:

Le decadi

Aller à messe par façon,
Prendre en baillant un plat sermon;
Que ce dimanche est bête ! *(bis)*
Chanter la raison et le cœur,
A la vertu donner la fleur,
Du decadi c'est fête. *(bis)*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La paix perpétuelle

Le bonnet aux pôles plantons,
Rois, prêtres, nobles écrasons ;
Guerre à l'infâme clique. *(bis)*
Quel beau jour, quand tous les humains,
En frère se tendront la main !
La belle République. *(bis)*

2202. Au nom du peuple Français, le représentant du peuple délégué dans les départements de la Drôme, Hautes et Basses-Alpes. *Gap, Allier* 1793. In-f° placard.

Concerne la suppression de la société des amis de la liberté et de l'égalité de Gap et son remplacement par la société dite républicaine.

2203. A la convention nationale, les conseils généraux du département des Hautes-Alpes, du district et de la commune de Gap en permanence réunis. A *Gap, chez J. Allier, imp. du dép. des Hautes-Alpes. S. d.* 1793. In-8°, 4 p. (A.A.)

Adresse signée : CHABERT, président ; THOMÉ, RICHARD, CHAMPSAUR, MORGAN, etc. etc.
« Nous venons, disent-ils, réunir nos vœux à ceux de tous les citoyens de la République, qui vous demandent des lois, il est temps que l'anarchie cesse, il est temps que ce monstre soit écrasé... »

2204. Adresse aux citoyens de Grenoble. *S. l. n. d.*, (1793). In-8°, 3 p. non chiff. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Hommes du 15 juillet 1789, qu'êtes-vous devenus ?..... Vous détestez également l'*aristocratie*, le *fanatisme*, et cette horrible *anarchie* qui déchire tous les rameaux, tous les fruits de la Liberté. Levez-vous donc pour les combattre et les étouffer. »

2205. Des qualités et des devoirs d'un instituteur public, par P.-V. CHALVET, de la société nationale des neuf sœurs à Paris, et de celle des amis de la République à Grenoble. A *Paris, chez La Villette, 1793.* In-8°, 70 p. (G.)

Dédicace à la convention nationale.

2206. Le comité de surveillance révolutionnaire et la société républico-populaire de Romans en 1793 et en 1794 (par le Dr ULYSSE CHEVALIER). *Valence, Jules Céas,* 1890. In-8°, 48 p. (M.)

Extrait du Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.

2207. Etudes sur l'histoire de Grenoble et du département de l'Isère pendant la Terreur, par M. Paul THIBAUD, avocat à la cour d'appel de Grenoble, *Grenoble, Dauphin et Dupont,* 1879. In-8°, 87 p. (G.)

2208. Carte numismatique du Dauphiné, par J. ROMAN. *Paris, 1870.* Grand in-8°, 28 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

P. 21 à 23 : Période révolutionnaire 1792-1794. Liste des billets de confiance émis par les communes des départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes.



LYON
1892

EFERUS - Recherches & Classification numériques

457736

Bibliographie Historique

DU

DAUPHINÉ,

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

DE 1787 AU 11 NIVOSE AN XIV, 31 DÉCEMBRE 1805,

PAR

Edmond MAIGNIEN

Conservateur de la Bibliothèque de Grenoble,
Correspondant du ministère de l'instruction publique,
Officier d'Académie.

TOME TROISIÈME

GRENOBLE
De l'Imprimerie Dauphinoise.
—
1891



EFERUS - Recherches & Classification numériques

457736



1794

L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(Suite)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

2209. Lettre du citoyen GRASSON, au citoyen président de la Société populaire de Valence. Montélimar, 12 nivôse (1er janvier 1794.) *S. l. n. n.* In-8°, 7 p. (G.)

« Un méchant m'a calomnié le 22 frimaire, en présence des sociétés réunies à Valence, il m'a accusé de *fanatique*: Hélas!

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il me croyoit ministre d'un culte, et je n'étois plus que citoyen, j'avais renoncé aux fonctions pastorales à Montmeiran. Je n'ai contre moi, que mon ancien état dont je me suis dépouillé... Président, la société par son organe me rendra justice et vengera un patriote opprimé par un aristocrate connu.»

2210. Egalité, liberté. Arrêté du directoire du département de l'Isère du 13 nivôse, an second de la République Française U. I. (2 janv. 1794) *Grenoble, Alexandre Giroud cadet.* In-4°, 8 p. (I.)

Relatif à la fabrication immédiate des salpêtres. Instructions du comité de salut public. Circulaire des regisseurs des poudres et salpêtres. Lettre d'Amar, représentant de l'Isère.

2211. Copie de l'adresse envoyée par la Société populaire de la Tour-du-Pin, le 16 nivôse an 2, (5 janv. 1794) aux représentants du peuple. A Commune-Affranchie. *Grenoble, imp. de J.-M. Cuchet.* In-8°, 15 p.

2212. Paris, le 16 nivôse an 2 de la République une et indivisible, (5 janvier 1794.) L'adjoint de la troisième division (DUPERRAY) aux citoyens administrateurs du département de l'Isère, à Moirans. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard (G.)

Prévient que le citoyen Monge, examinateur hydrographe de la marine, fera passer l'examen aux aspirants au grade d'enseigne non entretenu.

2213. Liberté. Egalité. Grenoble le 16 nivôse, an

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2e de la R. U. I. (5 janv. 1794) L'agent national provisoire du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités et comités de surveillance du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (G.)

Adresse un tableau à garnir, pour connaître le nombre des chevaux et la quantité de foin, paille, avoine, etc... provenus de la récolte dernière.

2214. Le conseil général de la commune de Grenoble à ses concitoyens, du 16 nivôse an II de la R. F. U. I. D. (5 janv. 1794) *Grenoble, Allier.* In-4°, 3p, (C.)

Autre édit. in-f° placard.

Proclamation relative aux pièges et aux calomnies dirigés contre les sans-culottes qu'on accuse de *n'être pas à la hauteur, pas au pas,* à la guerre du fédéralisme contre l'indivisibilité de la République ; à ce que firent les Grenoblois au siège de Lyon et contre le tyran de Piémont; aux vexations du pacha CARTAUX lors de son séjour à Grenoble, au fanatisme des prêtres anéanti, à la fermeture des églises à Grenoble et à l'ouverture du temple de la raison.

2215. N° 4. Département de la Drôme, district de Valence. Biens d'émigrés à vendre. Première affiche, 6 janvier 1794 (vieux style) an 2 de la R. F. *Valence, chez J.-J. Viret, imp. du district.* Affiche en 2 pièces (C.)

Tableau contenant les noms des cantons, des municipalités, de la situation des immeubles des émigrés, etc.

Les biens désignés dans ce tableau sont ceux de l'émigré Lacoste situés dans la municipalité de Barbière canton de Charpey.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2216. Arrêté du tribunal du district de Grenoble concernant l'expédition des affaires qui y sont portées, publié le 17 nivôse (6 janvier 1794.) Signé: ENFANTIN, président, GAUTIER, PERROTIN, MICHAL, RIVIER, juge, BLANC, commissaire national. *A Grenoble de l'imp. de J. Allier.* In-4°, 3 p. (G.)

2217. Extrait du registre des arrêtés de l'administration du département de la Drôme, 21 nivôse 2e année de la R. F. U. I. (10 janvier 1794.) *Valence, Vve Aurel.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

L'administration du département de la Drôme, considérant que LENOIR la ROCHE, ci-devant avocat au ci devant parlement de Grenoble est un des rédacteurs du journal de PERLET, etc. arrête que la calomnie tacite du rédacteur de ce journal sera dénoncée à la France entière.

Cette feuille n'avait point fait mention honorable des bataillons de la Drôme au siège de Toulon.

2218. Liberté. Egalité. Grenoble le 23 nivôse, an 2 de la R. F. (12 janv. 1794.) L'agent national provisoire du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, sociétés populaires, et comités de surveillance du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (G.)

Circulaire sur le mode de partage des biens communaux.

2219. Egalité, Liberté. Grenoble, le 23 nivôse, l'an 2 de la R. F. U. I. (12 janv. 1794). L'agent national provisoire du district de Grenoble (HILAIRE)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux municipalités, sociétés populaires, etc. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. (G.)

« Mettez en réquisition tous les tanneurs et tous les cordonniers qui peuvent exister dans votre commune, traitez tous les refusants d'obéir, comme suspects d'incivisme, et envoyez-les à la détention. »

2220. Egalité, liberté. Grenoble, le 24 nivôse, l'an II de la R. F. (13 janvier 1794) l'agent national provisoire du district de Grenoble, (HILAIRE) à la municipalité de.. *S. l. n. d.* In-4° 2 p. (G.)

Demande le tableau des populations des communes et celui de toutes les classes d'indigence.

2221. La loi naturelle, ou catéchisme du citoyen Français (par VOLNEY). *A Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud cadet, place aux Herbes*, l'an 11e de la R. F. U. I. (14 janv. 1794). In-12, 72 p. (C.)

La loi naturelle occupe les 64 premières pages. A la suite on trouve diverses chansons: Hymne à la raison. Hymne patriotique (*La Marseillaise*). Chanson sur l'air de la Carmagnole.

2222. Conférences en forme de catéchisme pour la jeunesse de l'un et l'autre sexe, dédiées à la raison, à la vérité. 1° Sur le développement des droits de l'homme et du citoyen. 2° Sur le patriotisme. A *Grenoble, chez Falcon, libraire, place de la Constitution, s. d.* (14 janv. 1794). In-8° 51 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2223. Recueil de traits d'héroïsme des défenseurs de la patrie, suivi de la définition des mots adoptés depuis la Révolution, a l'usage de la jeunesse républicaine. Seconde partie. *A Grenoble, chez Falcon, libraire de la municipalité et des écoles primaires. S. d.* (1er fév. 1794). In-8°, 64 p. (M.)

L'auteur de ces conférences, dit le *Courrier patriotique*, est le citoyen GARDON qui donne tout son temps à instruire la jeunesse aux séances de la Société populaire de Grenoble (n° 141 du 3 fév. 1794). De la p. 61 à 64 de la 2e partie on trouve : Le calendrier républicain (en vers, par LAMBERT, de Romans, receveur de la régie nationale aux Andelys).

2224. Recueil de traits d'héroïsme des défenseurs de la patrie suivi de la définition des mots adoptés depuis la Révolution, à l'usage de la jeunesse républicaine (par GARDON, ex-minime). *A Grenoble, chez G. Duclaud. S. d.* (1794). In-12. (G.)

On lit à la p. 7 le trait suivant de dévouement à la patrie : « On vu dans la ville de Grenoble six jeunes enfants mousses, dont le plus âgé avait treize ans, affronter les dangers d'une mer en courroux, pour se sauver du service que les anglais vouloient exiger d'eux, se jeter à la nage dans la mer, assaillis de coups de fusils, et traverser courageusement les dangers les plus imminents, tant sur mer que sur terre, revenir pour ainsi dire tout nus, raconter leurs exploits. Et voilà le peuple qu'avec des armées d'esclaves, quelques despotes du nord espèrent conquérir dans une campagne! »

2225. Fabrications extraordinaires des armes. Liberté, Egalité. BUTAY, commissaire de salut public de la convention nationale, envoyé dans le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

département de la Drôme aux citoyens, maire et officiers municipaux de la commune de... *S. l. n. d.* (1794). In-4° 2 p. (G.)

Il requiert de mettre à exécution la loi du 23 juillet portant qu'il ne sera conservé qu'*une seule cloche dans chaque paroisse*. De faire transporter à Valence les grilles, balustrades, chandeliers, encensoirs, fontaines, cloches de chapelles, etc.

De faire enlever des maisons, manoirs dits châteaux, des couvents ou églises supprimés, les rampes d'escaliers, les balcons, les plaques de cheminées, etc...

2226. Morale d'un vrai sans-culotte dont l'impression a été ordonnée par la société populaire de Valence, le 25 nivôse an second de la R. F. U. I. (14 janv. 1794). A *Valence, de l'imp. de la veuve Aurel*. In-8° 11 p. (G.)

Brochure anti-religieuse. « Jetons les yeux sur l'histoire de notre pays et voyons le mal que les prêtres y ont fait!... mais plutôt jetons un voile épais sur toutes ces horreurs!... »

2227. Lettres écrites à l'administration du département de la Drôme. Montpellier 1er pluviôse, an II. (20 janv. 1794.) A *Valence, imp. de la Vve Aurel*. In-4°, 3 p. (G.)

Par JOURDEUIL, adjoint au ministre de la guerre, relative à la nouvelle organisation de la cavalerie (25 nivôse an 2. -- 14 janv. 1794) et par BOISSET, représentant du peuple, qui annonce que le comité du salut public circonscrit ses pouvoirs aux seuls départements de l'Hérault et de l'Aude « ils cessent donc pour le vôtre ».

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2228. Discours prononcé par le citoyen DALY, agent national près le district de Crest, le jour de la célébration de la fête en l'honneur de la prise de Toulon, imprimé en suite de la délibération de la société populaire de Crest du 25 nivôse (14 janvier 1794). *Montélimar, Mistral, s. d.* In-4° 7 p. (B. D.)

2229. Arrêté du comité de sûreté générale du 23 nivôse, an 3e (1er janv. 1794), qui charge les districts, les agents nationaux et les comités révolutionnaires, sous leur responsabilité, de s'opposer à tout rassemblement fanatique ou royaliste, de faire arrêter tous orateurs et acteurs principaux de ces rassemblements. -- Egalité, liberté. -- Grenoble, le 27 nivôse an 3e de la R. F. U. I. (16 janv. 1794). L'agent provisoire du district de Grenoble (HILAIRE) aux autorités constituées et à ses concitoyens. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. non chiff.

Instructions complémentaires à l'arrêté ci-dessus « songez qu'il est permis d'adorer Dieu à sa manière et selon sa conscience, tout culte public est sévèrement prohibé... Les temples dédiés à l'Etre suprême seront fermés, les prêtres qui peuvent encore exister dans les communes, seront réputés les auteurs des rassemblements qui pourront survenir et seront mis en état d'arrestation par le seul fait qu'il y en aura eu dans les lieux qu'ils habiteut... »

2230. Les administrateurs du département des Hautes-Alpes aux municipalités de leur ressort, 29 nivôse an 2 (18 janvier 1794.) *Gap, J. Allier.* In-4° de 12 p. (A.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Liquidation de la dette.

2231. Discours sur les vertus nécessaires aux Républicains, prononcé à Grenoble, le 3e decadi de nivôse dans le temple national (19 janv. 1794) par Gabriel GENÈVE, négociant. Imprimé par ordre de la société populaire de Grenoble. *A Grenoble de l'imprimerie d'Allier.* In-8°, 30 p. (C.)

A la p. 28, ode : Sur la chute des rois.

2232. Tableau du répartement au marc, la livre des contingents des districts dans le principal de la contribution mobilière de l'exercice 1793, du cinquième des dépenses à la charge du département de l'Isère. Fait et arrêté à Grenoble le 1 pluviôse an 2. (20 janv. 1794.) *A Grenoble, de l'imp, d'Alexandre Giroud, cadet, place aux Herbes. S. d. (1794)* In-4°, 4 p. + 2 p. n. chif. + 1 tableau in-4° oblong (I.)

2233. N° 8. Département de la Drôme, district de Valence. Biens d'émigrés à vendre, première affiche. (24 janv. 1794) *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du district.* In-f° placard.

Vente des biens de l'émigré Marquet situés dans la municipalité de Châteaudouble, canton de Chabeuil.

2234. Liberté, Egalité. Grenoble, le 5 pluviôse, an 2 de la R. F. U. I. (24 janv. 1794) l'agent national

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, sociétés populaires et comités de surveillance du ressort du district. *S. l. n. n.* In-4°, 2 f. (G.)

Lettre relative au recensement de tous les chanvres existant dans les communes.

2235. Adresse de la société populaire des communes de Valence, et du Bourg lès-Valence, à la convention nationale, du 1 pluviôse an 2 (20 janv.) Suit l'arrêté de l'administration du département de la Drôme (qui ordonne que ladite adresse sera imprimée au nombre de 1000 exemplaires in-4°.) A Valence le 5 pluviôse an 2 (24 janv. 1794.) *de l'imp. de la Vve Aurel.* In-4°, 8 p. (G.)

« Vous avez reconnu que la guerre aux rebelles incorrigibles de l'intérieur, était la plus sérieuse, et celle qui devoit provoquer les mesures les plus repressives... Représentans notre devoir est d'épancher dans votre sein paternel nos justes sollicitudes... Coupez la racine de tant de maux, laissez à vos comités composés d'hommes impartiaux le soin de rendre un compte sévère de leurs opérations au comité de la convention nationale... »

2236. Liberté. Egalité. Grenoble, le 6 pluviôse an 2 de la R. F. U. I. (25 janvier 1794.) Echange du numéraire et des matières d'or et d'argent contre des assignats. L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, sociétés populaires du district. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4° 4 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2237. Saint-Marcellin, le 8 pluviôse, an 2 de la R. F. U. I. (27 janvier 1794.) Les membres composant le district de Saint-Marcellin, aux officiers municipaux des communes de son ressort... Salut et fraternité. Lettre signée: RUBICHON, président. JUVENET, MOGNAT, LANTELME, GUILLAMBAND, GENISSIEUX, administrateurs, ROBIN-BOISCLOS, agent national. *S. l. n. n. Saint-Marcellin, imp. A. Beaumont.* In-4°, 1 p. (100 exempl. (I.)

Lettre relative à l'emprunt forcé. « Nous avons vu, écrivent-ils, avec surprise, que dans plusieurs communes de ce district, loin de satisfaire à la nomination de commissaires, le conseil général a pris sur lui de décider qu'il n'y avoit aucun citoyen dans le lieu, qui fût dans le cas de contribuer à l'emprunt forcé, en sorte que les membres qui le composent, ont pu devenir juges en leur propre cause. Il est donc indispensable de nommer ces commissaires, sans délai, si vous n'y avez satisfait. »

2238. Gouvernement provisoire révolutionnaire. Liberté et fraternité. Egalité ou la mort. Extrait du procès verbal du conseil permanent du district de Saint-Marcellin, département de l'Isère, du 9 pluviôse, an II de la R. F. U. et I. (28 janv. 1794) Signé: RUBICHON, président, CLERC, secrétaire. Extrait des registres du comité de Salut public de la convention nationale. *A St-Marcellin, de l'imp. d'A. Beaumont, imp. du district.* In-4°, 4 p. (I.)

Les citoyens sont invités d'user de la faculté d'échanger contre des assignats, les matières d'or et d'argent.

2239. Grenoble 9 pluviôse an 2, (28 janv. 1794)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux citoyens maire, officiers municipaux de la commune de... *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (G.)

Lettre des administrateurs du directoire du district de Grenoble, relative aux recouvrements des deniers de la nation.

2240. Liberté, égalité. De par les administrateurs du district de Saint-Marcellin. Bail au rabais de la reconstruction du Pont-Rouillard sur Bourne. *A Saint-Marcellin, chez Antoine Beaumont, imp. du district. S. d.* (janv. 1794). In-f° placard (60 exempl. (I.)

L'adjudication sera passée dans une des salles de la maison des ci-devant carmes de Saint-Marcellin, le 28 pluviôse an 2 de la R. (6 fév. 1794.)

2241. Entretien du citoyen S. B. (Sunderson BERARD) curé jacobin, avec un maître d'école dans une commune du département des Hautes-Alpes. Le 10 pluviôse an 2 (29 janv, 1794) *A Gap, chez J. Allier*, an 2. In-12, 59 p. (G.)

BERARD termine ainsi son avant-propos aux sans-culottes, daté du 10 pluviôse, l'an 2: « Les sans-culottes des Hautes-Alpes, doivent être jaloux de s'élever à la hauteur des autres départements. Le soleil de la nature éclaire leurs montagnes avant le reste de la République ; le soleil de la raison doit dissiper à son tour toutes les vapeurs théologiques, tous les prestiges superstitieux, to utes les exhalaisons ultra-montaines qui y sont amoncelés. »

2242. Discours prononcé par le citoyen LONG, juge de paix à Champ dans la séance de la société

EFERUS - Recherches & Classification numériques

populaire de Vizille et dont elle a arrêté l'impression le decadi 10 pluviôse an second de la R. F. une, indivisible et impérissable. (29 janv. 1794). *Grenoble, J.-M. Cuchet. imp. S. d.* In-8°, 16 p. (Bibl. de M. Masimbert.)

2243. Règlement de la société républicaine de Gap régénérée. *Gap, imp. d'Allier.* Nivôse an 2 (janv. 1794). In-8°, 8 p.

2244. La Tour-du-Pin, le — pluviôse, l'an 2 de la R. U. I. (janv. 1794.) Liberté, égalité. L'agent national du district de la Tour-du-Pin, aux officiers municipaux et agent national de la commune le... *S. l. n. d.* In-4°, 2f. n. chif. (I.)

Circulaire relative au mode de partage des biens communaux.

2245. Liberté, égalité. Guerre aux tyrans et à tous les ennemis du peuple. Attachement inviolable à la représentation nationale. Les jacobins de Vienne la Patriote, à la Convention nationale. *S. d. A Vienne la Patriote de l'imp. de J. Labbe, imp. du district,* (1794). In-4°, 3 p. (G.)

« Représentants, avilir les sociétés populaires, c'est les détruire, les détruire c'est anéantir la liberté... Vous encouragerez de vos vœux les sociétés populaires, et les calomniateurs s'évanouiront, et les sociétés populaires plus fortes, plus énergiques, plus révolutionnaires que jamais, fonderont la République sur la vertu, la probité, la justice et sur les cadavres de tous ses ennemis. » Adresse signée : BERTRAND, président...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2246. Extrait des registres des délibérations de la société populaire de Romans et de l'Unité. Du tridi 13 pluviôse, l'an second de la R. F. U. et I. (1er fév. 1794.) *A Romans de l'imp. de L. Martigniat.* In-8°, (B. de M. le docteur Chevalier.)

Fermeture des églises.

2247. Arrêté du directoire du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 13 pluviôse, an second de la République Française. (1er fév. 1794) A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère.* In-4°, 8 p. (C.)

Arrêté relatif aux réparations à faire aux routes du département.

2248. Extrait du procès-verbal des séances de la société populaire des communes de Valence et du Bourg-lès-Valence, séance du 14 pluviôse, l'an second de la R. U. I. (2 fév. 1793). *Valence, imp. de Vve Aurel.* In-4°, 4 p. (G.)

« Tous les émissaires et défenseurs des suspects, égoïstes et modérés, seront recommandés à la surveillance immédiate et particulière des comités révolutionnaires des communes. « Suit une lettre de la Société populaire de Valence et du Bourg-du-Péage du 15 pluviose (3 fév. 1794.)

« Sonnez le tocsin de l'indignation contre ces faux patriotes, qui n'ont ni caractère, ni énergie, qui tuent l'esprit de la Révolution. »

2249 Liberté, égalité. Vive la République.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Sixième tableau des contre-révolutionnaires mis à mort à Commune-Affranchie. ci-devant à Lyon, en conséquence des jugements rendus par la commission révolutionnaire les 29 nivos (sic) Premier, 3, 5, 7, 9, 12 et 14 pluviôs (sic) l'an second de la République Française, une, indivisible et démocratique. (18 janv. 1794, 22, 24, 26, 28, 31 janv. et 2 fév. 1794). *A Commune-Affranchie de l'imp. de Revol, rue Thomassin, 62.* Très grand in-f° en 2 pièces (I.)

Au nombre de 234. On y trouve les noms des Dauphinois suivants:

Joseph Chataigne de Tain, dép. de la Drôme, médecin, 63 ans.

Abel-Antoine Claperon dit Melieux, de Vienne, rentier, 59 ans.

Nicolas Saint-Germain, marchand drapier, d'Artas 27 ans.

Jérôme Duchamp, de Cessieu, 51 ans.

Claude-Joseph Peronnet dit Beaupré, ci-devant capitaine au régiment d'Aquitaine, de Grenoble, 61 ans.

Jean-Baptiste Dumoulin, fabricant de soie, né à Crémieu, 34 ans.

Jean-Antoine Morand, architecte, né à Briançon, 66 ans.

Louis Poncin, de Jarcieu (Isère) ci-devant curé, 45 ans.

François Grance, employé aux vivres, né à Grenoble, 30 ans.

François Chenavas, receveur du droit d'enregistrement, né à la Côte-Saint-André, 32 ans.

Jean Chalvet, limonadier, de Neuvache, (Hautes-Alpes) 36 ans.

2250. Egalité-Liberté. Arrêté de la société populaire de Cessieux. 14 pluviôse, an 2 (2 fév. 1794). Signé : GUEDY-DU-ROD, président. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet.* In-8°, 3 p. (C.)

Déclare que le maire de cette commune a perdu la confiance du peuple par la suite de sa connivence bien reconnue avec Dolle et ses émissaires.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2251. Liberté-Egalité ou la mort. Grenoble, le ventôse, an 2 (fév. 1794). JOUGUET, commissaire des guerres de la 7e division, employé à Grenoble, aux municipalités et comités de surveillance des communes du département de l'Isère. *S. l. n. d.* In-8°, 3 p.

Relatif au grand nombre de militaires qui abandonnent leur drapeau. Il demande une surveillance plus active et une sévérité inflexible, « et mourrons, s'il le faut, pour l'exécution de la loi ».

2252 *Les Muses sans-culottides*, ou le parnasse des républicains, recueil contenant les meilleures odes, chansons, hymnes et pièces de vers de différents genres, produites par la Révolution Française, principalement celles qui ont paru depuis la constitution républicaine de 1793. Et un extrait des actions héroïques et civiques des républicains français, tiré des collections publiées par la convention nationale. A *Grenoble, chez Falcon et chez Vve Giroud et fils, libraires*, an 2e de la R. F. U. I. et D. In-12, 2 vol. 15 cahiers, + 8 p. n. chiff. table, 540 p. T. 2, 2 cahiers 72 p.

Recueil périodique devenu fort rare, cité imparfaitement par Colomb de Batines qui n'a pas eu entre les mains la collection complète.

Le 1er cahier est du 15 pluviôse, an II (3 fév. 1794) Le 2e et dernier (du T 2) est du 15 fructidor (1er septembre 1794). Ce recueil a été fondé par Abel FORNAND, ancien procureur général syndic provisoire du département de l'Isère. Dans une circulaire publiée le 3 nivôse, an 2 (23 déc 1793) il annonçait qu'il « ferait paraitre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

toutes les décades un ouvrage instructif sur les opinions religieuses et sur la morale... Je vous prie d'en prévenir vos concitoyens, on trouvera cet ouvrage décadaire chez Giroud, imprimeur à Grenoble », in-4° 2 p.

Nous y remarquons les pièces suivantes composées par des Dauphinois :

p. 154. Hymne de la Liberté (par JOUBERT de la SALETTE, maréchal de camp d'artillerie)

p. 176. La rage aristocratique, par le citoyen SABLIÈRE, ex-député du département de l'Isère.

p. 249. Les Jadis, par BENOIT fils, sans-culotte de Grenoble.

p. 346. Le Départ, par le citoyen BENOIT fils, sans culotte de Grenoble.

p. 347. Hymne à l'Eternel, à la Liberté et à l'Egalité, par le même.

p. 406. Cantique à l'Etre suprême, signé : l'Ami de la nature. Xavier J*** (JAYET), de Grenoble.

p. 417. Chanson nouvelle, faite pour un vieux grenadier : chantée à Grenoble, dans le temple de la Raison, le décadi, 30 floréal (19 mai 1794), par le citoyen GORJY, de Grenoble.

p. 427. A la Convention nationale, à l'occasion des assassinats entrepris contre deux de ses membres, par le même.

p. 464 Le Retour ou l'amour républicain, par le citoyen BENOIT fils.

p. 528. Couplets chantés le premier décadi de messidor, au temple de la Raison, à Grenoble, par X. J*** (JAYET), citoyen de Grenoble.

p. 529. Invocation à la Liberté, par FRANÇAIS de NANTES.

2253. Au nom du peuple Français. Liberté Egalité. Les représentants du peuple envoyés dans la Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République dans tous les départements environnants et près de l'armée des Alpes. Adresse signée : FOUCHÉ DE NANTES, LAPORTE, MEAULE. A *Vienne, de l'imp. républicaine de Georges Lambert.* 16 pluviôse, an II (4 fév. 1794) placard. (V. V.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2254. N° 12. Département de la Drôme, district de Valence. Biens d'émigrés à vendre. 16 ventôse, an II (4 fév. 1794). *A Valence, chez J. J. Viret, imp. du District.* In-f° placard. (C.)

Biens de l'émigré Jean-Antoine MURE, situés à Tain.

2255. Grenoble, le 18 pluviôse, an 2 de la R. U. I. (6 fév. 1794). L'agent national provisoire du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités etc... *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (G.)

Circulaire relative aux mesures à prendre pour multiplier les fabriques de salpêtre. « Je sais qu'il s'est formé une fabrication à Grenoble, à Montbonnot et à Crolles, mais cela ne suffit pas, il faut que chaque commune recueille tous les salpêtres des souterrains qui en recèlent. »

2256. Mémoire sur une grande forge et fonderie de canons de fer coulé, alimentée par les mines de fer spathique du département de l'Isère, fondues avec les charbons de terre de Rive-de-Gier, à établir au point de jonction de l'Isère avec le Rhône, dans le district de Valence, département de la Drôme, ou à St-Laurent en Royans, près l'Isère et à portée des grandes forêts de la ci-devant Chartreuse de Bouvantes... par Alexandre GIROUD, ancien ingénieur des mines. *A Grenoble, de l'impr. d'Alexandre Giroud. S. d.* (1794). In-4°, 8 p. (I.)

Suit (p. 7) un arrêté du directoire du département de l'Isère du 19 pluviôse, an 2 (7 fév. 1794) relatif à l'impression de ce mémoire.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2257. Adresse à la convention nationale par le conseil général de la commune de Grenoble. Le 18 pluviôse, l'an 2 de la R. F. U. I. (6 fév. 1794). *De l'imp. d'Allier, imp. de la Municipalité. S. d.* In-4°, 4 p. (G.)

« Les habitants de la commune de Grenoble n'ont qu'un sentiment, qu'une idée, c'est l'amour de la patrie ; ils voudroient amonceler sur son autel, tout l'or, tout l'argent, tous les métaux que renferme, non seulement la République française, mais l'univers entier... pour les réduire en fusion et en former un torrent enflammé qui anéantisse tous les tyrans coalisés contre la liberté de la France... »

La commune de Grenoble envoie de nouveau à la nation l'argenterie trouvée « dans ces édifices consacrés au mensonge et à la superstition, qu'on appeloit *églises*, le poids de cette argenterie monte à 373 marcs, 6 onces. »

« L'argenterie des hopitaux civils et militaires dont le poids monte à 240 marcs, 5 onces. »

« La commune a mis à la disposition du district les cloches de toutes ses églises qui, jointes à quelques cloches envoyées par les communes voisines, donnent un produit en bronze de 172 quintaux, 50 livres, plus en cuivre, provenant des églises 5 q. 65 liv. ; plus, en croix de fer, y compris deux petits canons de fer coulé 54 q. 15 liv. Les biens des émigrés vendus jusqu'au 10 pluviôse ont produit 7,837,037 liv.

Les membres du conseil général invitent les représentants de rester à leur poste jusqu'à l'entière extermination des tyrans et des traitres...

2258. Grenoble, le 23 pluviôse, an 2 de la R. F. (11 fév. 1794) Liberté, Egalité. L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. (G.)

Les rations d'avoine accordées pour la subsistance des chevaux de remonte seront supprimées. -- etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2259. Adresse de l'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) à ses concitoyens. 23 pluviôse, an 2 (11 fév. 1794). *Grenoble, Cuchet, s. d.* (1794). In-4° 3 p. (G.)

Sur la libre circulation des subsistances et l'obligation de se conformer au maximum en achetant et en vendant.

2260. Grenoble, 23 pluviôse, an 2 de la R. F. (11 fév. 1794). Liberté-Egalité. L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités etc. du ressort. *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. (G.)

Circulaire relative à la liberté des cultes. « Ecartons de nos regards tous ces signes extérieurs qui perpétuent le souvenir de nos vieilles erreurs et de la prédomination d'un culte intolérant et persécuteur des autres cultes; plus de croix, plus de cloches que celles nécessaires ou utiles pour l'éveil et le signal de se réunir pour prêter secours en cas d'accident ou de malheur imprévu. »

2261. La Tour-du-Pin, le 23 pluviôse, an 2e de la R. U. I. et Démocratique (11 fév. 1794). Les administrateurs du district de la Tour-du-Pin aux officiers municipaux et agent national de la commune de... *S. l. n. d.* In-4°, 6 p. (I).

Circulaire relative aux dons à faire pour les défenseurs de la patrie et pour la fabrication d'armes. Les fabricants d'armes du district se rassembleront à la Tour-du-Pin le 8 ventôse prochain à neuf heures du matin, « pour y passer, avec l'administration, les conventions relatives aux fournitures qu'ils s'engageront de faire. » Signée : Joseph-Antoine DONCIEUX, GRET, GUERDY, REVERDY, ALRICY.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2262. Liberté, Egalité ou la Mort. L'administrateur du district de la Tour-du-Pin donne avis..... A la Tour-du-Pin, ce 23 pluviôse, an 2e de la R. F. U. I. et Démocratique (11 fév. 1794). Signé : DONCIEUX, PERRONCEL. *S. l. n. d.* Placard in-fo, oblong, (I.)

Avis sur la suspension de la fabrique des piques. Les ouvriers employés à ce travail seront chargés de fabriquer des bayonnettes, des baguettes, des canons de fusils.

2263. Egalité, Liberté. Grenoble, le 25 pluviôse, an 2e de la R. F. U. I. (13 fév. 1794). L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités du ressort. *S. l. n. n.* In-4o, 3 p. (G.)

Relatif au dessèchement des étangs, — le sol des étangs desséchés sera ensemencé en grains de maïs ou planté en légumes. »

2264. Egalité-Liberté. Grenoble, le 25 pluviôse, an 2e de la R. F. (13 fév. 1794). L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, sociétés populaires et comités de surveillance et chefs de bataillons de garde nationale du ressort. *S. l. n. n.* In-4o, 2 p. (G.)

Recommandation de faire rejoindre leurs drapeaux ceux qui les avaient abandonnés.

« Je vous préviens que la moitié du 3e bataillon de l'Isère, à la veille de son embarquement pour la Corse, du Port de la Montagne ci-devant Toulon, qui eut lieu le 11 de ce mois, se dispersa. A peine 300 honmmes restèrent fidèles à leur poste, les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

autres se sont lâchement enfui et ces traîtres sont du district de Grenoble. »

2265. Règlement de la Société des Jacobins établie à Vizille. A Vizille, le 25 pluviôse, an 2 de la R. F. U. I. (13 fév. 1794). Signé : BORDIÈRE, président; LONG et BOULON, secrétaires. *Grenoble*, in-8°, 20 p. (M.)

2266. Extrait du procès verbal du Conseil général du district des Thermopyles, département de l'Isère, du sextidi de la 3e décade de pluviôse de l'an 11 de la R. D. U. I., (14 fév. 1794). In-4°.

Relatif au changement de nom de la commune de Saint-Marcellin en celui des Thermopyles, — pièce curieuse et fort rare reproduite dans l'*Echo du Dauphiné et du Vivarais*. N° 10 du 4 avril 1860. (Article de M. V. Advielle).

2267. N° 10, département de la Drôme. District de Valence. Biens d'émigrés à vendre, première affiche. 28 pluviôse, an 2 (16 fév. 1794). *A Valence, chez J.-J. Viret, imprimeur du district.* In-f°, placard (G.)

Biens à vendre des émigrés Louis MARQUET, PENON dit BAYARD, André-Xavier MEGRAS dit LAROQUETTE, situés à Valence.

2268. Egalité-liberté. Grenoble, 28 pluviôse, an 2 de la R. F.U. I. (16 fév. 1794). L'agent national du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (G).

Demande les noms des armuriers en état de travailler à la fabrication des carabines, — d'adresser au district les carabines qui peuvent exister dans les communes.

2269. Liberté-égalité-fraternité ou la mort. Embrun, le 29 pluviôse, l'an 11 de la R. F. (17 fév. 1794) Harmadius REINOARD, officier de santé de première classe de l'armée des Alpes, au conseil de santé près le département de la guerre. *Embrun, P. Moyse. S. d.* In-4°. Bibl. Natle L b 41 n° 992.

2270. Règlement de la société populaire des Jacobins séante à Grenoble, du 29 pluviôse an 2e (17 fév. 1794.) Signé: Balth. ROYER, président, FALCON et BLANC, secrétaire. *Grenoble, imp. Allier S. d.* In-8°, 16 p. (G.)

2271. Liberté, égalité. Avis important aux notaires et autres dépositaires publics, concernant la remise des titres féodaux. L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) à ses concitoyens. Grenoble le 30 pluviôse an 2 (18 fév. 1794) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard.

Les titres remis aux municipalités y demeureront déposés.

2272. Régie nationale des poudres et salpêtres,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

action révolutionnaire. Réquisition du préposé de la régie dans le département de l'Isère. Au nom de la loi et du salut de la patrie. Grenoble le 1 ventôse l'an 2e de la R. F. une, indivisible et démocratique. (19 fév. 1794) Signée : MURET. *S. l. n. d.* In-4°. 2 p. n. chif. (A. I.)

Règlement en 12 articles sur les ateliers de fabrication de salpêtre dans le département de l'Isère.

2273. Instruction sur la fabrication du salpêtre, notions préliminaires. Signée. MURET, prèposé pour le salpêtre dans le département de l'Isère. *A Grenoble, chez Vve Giroud et fils. S. d.* In-8°, 16 p. (G.)

2274. Procédé méthodique pour la fabrication du salpêtre. *S. l. n. d.* (1794). In-4°, 2 p. n. chif. (I.)

2275. Observations sur l'exploitation du salpêtre. A *Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud. S. d.* (fév. 1794). In-4°, 2 p. n. chif. (I.)

2276. District de Commune-Affranchie, séance publique du 3 ventôse an II de la R. F. U. I. (21 fév. 1794.) *Commune-Affranchie, imp. républicaine.* In-f° placard.

Mesures à prendre pour donner aux fonderies de canons établies à Valence et à Commune-Affranchie, toute l'activité dont elles sont susceptibles.

2277. Liberté. Egalité, au nom du peuple Fran-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

çais, les représentants du peuple envoyés par la convention nationale, près l'armée d'Italie et dans les départements du Midi. Fait à Port-la-Montagne le 3 nivôse an 2 de la R. F. U. I. Signé: SALICETI, suit l'ordre du représentant du peuple envoyé dans les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, relative à l'execution et la publ. de l'arrêté ci-dessus, 4 ventôse l'an 2 de la R. (22 fév. 1794.) *De l'imp. du sans-culotte Rochebrun, imp. du département, près le Pont de Pierre.* In-f° placard (C.)

« Considérant que les esclaves armés par les tyrans pour détruire la liberté Française, obligés d'abandonner partout le territoire de la liberté, portant leur rage impuissante et leur ignominie sur la mer, d'où ils osent encore braver la majesté du peuple Français arrêtent... Suit l'arrêté qui ordonne que tous les pêcheurs, patrons-pêcheurs et autres citoyens habitués à la navigation, qui ne portent pas actuellement les armes pour la défense de la liberté; quoique non classés, habitant les départements des Alpes-Maritimes, des Hautes et Basses-Alpes, du Var, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, de la Drôme etc. sont mis en réquisition pour le service de mer, sur les bâtiments de guerre de la République. »

2278. Rapport fait à la société populaire des Thermopyles (ci-devant Saint-Marcellin) le 5 ventôse an 2 (23 fév. 1794) par BERRUYER DUBRUSSET. In-8°, 8 p.

2279. Egalité. Liberté. Département de l'Isère, district des Thermopyles, (ci-devant Saint-Marcellin.) Vente de coupe des bois nationaux provenant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la ci-devant abbaye de Laval, à la Côte, le 6 ventôse an 2 (24 fév. 1794) aux *Thermopyles, de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

2280. Egalité, liberté. Département de l'Isère, district des Thermopyles, (ci-devant Saint-Marcellin.) Vente de coupes de bois nationaux provenant du ci-devant chapitre de Saint-Antoine. Aux Thermopyles, le 6 ventôse an 2 (24 fév. 1794) *Aux Thermopyles de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

2281. Articles additionnels (IV) à la section cinquième du règlement de la Société populaire des Jacobins de Grenoble, adoptés dans la séance du 8 ventôse, an 2 de la République, (26 fév. 1794). *S. l.* In-8°.

Articles signés : G. Gros, président; Barroil et Arvet, secrétaires, par lesquels la Société invite les citoyens et les citoyennes des tribunes à observer le silence et la décence qui conviennent à une grande assemblée et à s'abstenir de tout ce qui pourroit interrompre les discussions etc. »

2282. Jugement rendu par la Commission militaire, à Commune-Affranchie (Lyon), qui décharge d'accusation Dominique Auréas et Jean-Pierre Mathieu, voituriers employés aux armées, et Jean Prié, directeur des convois militaires; qui con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

damne à la réclusion jusqu'à la paix, comme suspects, les nommés Pierre Magnier, garde d'artillerie et Claude-François Lagrée, directeur d'artillerie chef de brigade, et qui condamne à la peine de mort Jean-Pierre Duteil l'aîné, général divisionnaire d'artillerie. (Le 8 ventôse an 2, 26 fév. 1794). *A Commune-Affranchie, de l'imprimerie Républicaine, place du Temple et de la Raison*, n° 26. In-f°, placard à 3 col.

« Claude-François de LAGRÉE, directeur d'artillerie, à Grenoble, natif de Saint-Vincent-de-Mercuze; Pierre MAGNIER, garde d'artillerie de l'arsenal de Grenoble; Jean PRIÉ, directeur des étapes et convois militaires, à Grenoble; Joseph-Dominique AURÉAS, voiturier à Savines, et Jean-Pierre MATHIEU, voiturier d'Embrun, tous cinq accusés d'avoir apporté un retard criminel dans l'expédition d'un convoi considérable d'artillerie... pour le camp d'Ouillioules, sous Toulon.

2283. Circulaire du commissaire du directoire exécutif au département de l'Isère, du 8 ventôse an 2 (26 fév. 1794. *S. l.* In-4°, 3 p. (C.)

Concernant les émigrés et les prêtres réfractaires qui rentraient en France.

2284. Egalité-Liberté. Grenoble, le 9 ventôse, an 2e de la R. U. I. (27 fév. 1794). L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, Sociétés populaires, etc *S. l. n. n.* In-4°, 2 f. (G.)

HILAIRE adresse un arrêté du comité du Salut Public, du 23 pluviôse dernier (11 fév.) qui supprime les bluteaux tamisant et réduisant le quintal de farine au-dessous du poids de 85 liv.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2285. Egalité-liberté. Grenoble, le 9 ventôse, an 2 de la R. (27 fév. 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux Municipalités du ressort. *S. l. n. n. d.* In-4°. 2 p. n. chif. (G.)

Circulaire relative aux armes de calibre de guerre, qui sont en réquisition pour le service de la République.

2286. Catalogue des substances végétales qui peuvent servir à la nourriture de l'homme, et qui se trouvent dans les départements de l'Isère, la Drôme et les Hautes-Alpes. Par le citoyen VILLARS, officier de santé de l'hôpital militaire de Grenoble, professeur de botanique. *A Grenoble, de l'imprimerie d'Alexandre Giroud, cadet, place aux Herbes. S. d.*, (fév. 1794). In-8°, 48 p. (M.)

VILLARS avait rédigé ce *catalogue* sur l'invitation du directoire du département de l'Isère.

2287. Liberté, Egalité ou la mort. La Tour-du-Pin, le 11 ventôse de l'an 2e de la R. F. U. I. et D. (1er mars 1794). Les administrateurs du district de la Tour-du-Pin, aux officiers municipaux et agent national de la commune de..... Circulaire signée : COMTE, président ; BOISSIEUX, CRET, REVERDY, ALRICY, *S. l. n. d.* In-4°, 1 f. (I.)

Ils demandent de former le plus-tôt possible le tableau des déclarations d'armes à feu de calibre de guerre.

2288. Jugement qui condamne Laurent Veyrenc,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

homme de loi, né à Donzère (Drôme), procureur de ladite commune, accusé d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis de la République, 11 ventôse (1er mars 1794). *Paris,* an 11. In-4°, 8 p. (Coll. de M. de Nadaillac.)

2289. Grenoble, 12 ventôse, an 2e de la R. F. (2 mars 1794) Concitoyens, amis et frères. Pièce signée : TESTE-LEBEAU, vice-président, *S. l. n. d.* 4 p. n. chif.

Lettre du citoyen BURDET, sur la demande d'un grand nombre de cultivateurs, qui désirent que les voitures de l'armée, destinées au transport du charbon de la manufacture d'armes de Grenoble, au lieu de se rendre vides à Vienne, y reviennent chargées de plâtre à l'effet de fertiliser les prairies artificielles. -- Il raconte ensuite une discussion à ce sujet entre Gaston Cros et Michal, surnommé l'*Anodin*. Suit une adresse des Jacobins de Vienne la Patriote à la Société Populaire de Grenoble. Du 15 ventôse an 2, dénonçant l'administrateur Michal, « vous balancerez l'influence que peut avoir l'Anodin Michal sur le représentant Gaston, et vous ferez cesser son impudence et contre-révolutionnaire opposition. »

2290. Egalité-liberté. Grenoble, le 15 ventôse an 2 (5 mars 1794). L'agent National du district de Grenoble (HILAIRE) aux Municipalités, Sociétés populaires, Comités de surveillance du ressort, traversés par les grandes routes. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. n. chif. (G.)

— Il adresse une copie de la lettre du Ministre de l'Intérieur (Paré). Du 5 ventôse, qui dénonce un délit grave, qui se commet par la voie des voitures publiques. -- La diligence de Chaumont pour Bourbonne était dernièrement chargée de 18 paquets, envoyés par des volontaires de la Moselle et du Rhin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2291. Egalité-liberté. Extrait des registres des délibérations du Conseil général du district de Grenoble. Du 15 ventôse an 2e. (5 mars 1794). *Grenoble, J. Allier. S. d.* In-4°, 3 p.

Arrêté concernant la coupe des bois, essence, chêne, et ordonnant de faire des écorces pour les tanneurs.

2292. Egalité. Liberté. Grenoble, le 16 ventôse, an II de la R. F. U. I. (6 mars 1794). L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 1 p. (G.)

« La loi destine aux établissements publics des communes les églises et presbytères de celles qui renonceront au culte. Il faut faire inventaire du mobilier des églises, envoyer au district les linges, ornements, argenterie, cuivrerie : le linge est destiné aux hôpitaux par la loi, l'argent à la monnaie, le cuivre aux canons, le reste sera vendu. »

2293. Egalité, Liberté. Au nom du peuple français. DUMAS, représentant du peuple chargé de l'embrigadement aux armées des Alpes et d'Italie. *S. l. n. n. n. d.* (6 mars 1794). In-f° 3 p. (C.)

Contrôle de revue de chaque bataillon.

2294. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère du 19 ventôse, an second de la République U. I. (9 mars 1794). *Grenoble, imp. J.-M. Cuchet.* In-f° placard sur col. (I.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Au sujet de la liste des émigrés. Suit une liste de quatorze noms, parmi lesquels on remarque : H. Beauregard, veuve de François Barnave-Baudra.
Bovier Saint-Jullien (Claude-Joseph).
» » » (Hippolyte et Guillaume Odile).
Bourcet Pierre-Jean).
Doudart-Lagrée (Marc-Marie-Enuemond-Octavien).
Marnais (Gabrielle et Emilie), etc.

2295. Egalité, Liberté. Grenoble, le 19 ventôse, an second de la R. F. U. I. (9 mars 1794). L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 4 p. (G.)

Circulaire relative aux exemptions en faveur des tanneurs, bûcherons et charbonniers, et s'il y a lieu, en faveur des cultivateurs, charrons, etc. — Suit l'arrêté du comité du salut public à ce sujet, des 6 et 26 pluviôse (25 janv. et 14 février.)

2296. Egalité, Liberté. Grenoble, le 19 ventôse, an 2 de la R. F. U. I. (9 mars 1794). L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, etc . *S. l. n. n.* In-4°, 1 p. (G.)

Il adresse un arrêté du 4 de ce mois, de la commission des subsistances, qui met en réquisition les toiles à sac, les treillis et les fils servant à la confection de ces toiles et trièges.

2297. Egalité, Liberté. Grenoble, le 19 ventôse, an II de la R. F. U. I (9 mars 1794). L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) à ses concitoyens. *S. l. n. n.* In-4° 2 p. (G.)

Circulaire relative à l'agriculture et à la propagation de différentes espèces d'animaux ruraux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2298. Adresse des administrateurs du département des Hautes-Alpes à leurs concitoyens. — Chers concitoyens... (suit l'adresse). Signée : RICHARD, président ; MEIGRET, CHAMPSAUR, etc. Gap, le 19 ventôse, l'an 2 de la R. F. U. I. (9 mars 1794). *A Gap, chez J. Allier, imp. du dép. des Hautes-Alpes.* In-4°, 4 p. (H. A.)

Relative à l'organisation de l'instruction publique. « Impreignez dans ces jeunes cœurs les maximes de la déclaration des droits et l'acte constitutionnel, car ce sont là les seuls catéchismes qui nous ramènent à la nature, et qui soient dépouillés de tout préjugé abrutissant, etc. »

2299. La Société montagnarde des sans-culottes d'Embrun, département des Hautes-Alpes à la convention nationale. Citoyens, représentants..... (10 mars 1794). In-8°.

Cette adresse commence ainsi : « L'Anglais fuyant lâchement d'une ville acquise et livrée par le crime, l'Anglais battu sous les murs de Dunkerque par les soldats de la Liberté ose aujourd'hui parler d'une paix provisoire...

« Soufflez sur les pygmées qui croient, dans leur orgueil, pouvoir entraver le bonheur du peuple, et l'univers sera heureux. »

Voyez, Bulletin de la convention nationale du 5e jour, de la 3e décade du 6e mois de l'an 2.

2300. Règlement de la société populaire et républicaine de la Tronche séante audit lieu, 20 ventôse, an 2 (10 mars 1794). *A Grenoble, de l'imp. d'Allier.* In-8°, 12 p. (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2301. Plan de la fête de la Raison célébrée tous les décadi dans la commune d'Embrun, en suite de l'arrêté de la société populaire montagnarde de cette commune. Du 22 ventôse, l'an 2e de la R. F. U. I. (12 mars 1794). *Embrun, Moyse. S. d.* Petit in-4°.
Bibl. Nationale, T. X, n° 2.686.

2302. Extrait des registres. Au nom du peuple Français. Liberté, égalité. Les représentants du peuple près l'armée des Alpes. (13 mars 1794) *Grenoble, Alex. Giroud cadet.* In-4°, 3 p. (C.)

Arrêté du représentant du peuple Gaston, donné à Chambéry, Il défend « sous les peines les plus sévères d'obéir à un ordre venant d'une autorité quelconque fut-ce de la convention, ou même du comité de salut public, quand il s'agira, d'après cet ordre, d'enlever à l'armée des Alpes des troupes, des chevaux, des canons, des armes, des vivres, à moins que cet ordre n'ait été transmis par le général en chef qui seul, et sur sa tête, est tenu de le faire exécuter. »

2303. Vienne, le 24 ventôse, l'an 2 de la R. F. U. I. (14 mars 1794) Le conseil du district, citoyens... *n. n.* In-4°, 1 f. (I.)

Lettre circulaire de l'agent national provisoire de Vienne relative à l'arrêté qui exige « qu'on mette en requisition toutes les toiles à sac treillis et fils servant à la confection de ces toiles » — demande aussi l'état des ressources des chanvres.

2304. Liberté, égalité, Grenoble le 25 ventôse an 2. (15 mars 1794) L'agent national du district de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grenoble, aux municipalités du ressort *s. l. n. n.* In-4°, 1 f. (G.)

Circ. prévenant que le département a fixé à 3 livres la journée de travail des commissaires nommés, concernant les réparations des grandes routes.

2305. N° 11 second. Département de la Drôme, district de Valence. Biens d'émigrés à vendre, seconde affiche, 26 ventôse an 2 de la R. F. (16 mars 1794.) *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du district.* Affiche en 2 pièces (C.)

Biens de l'émigré Baile-Désalègre, situés à Mirmande canton de Loriol.

2306. Arrêtés du département de l'Isère et du district de Grenoble, du 26 pluviôse an 2e de la République. (16 mars 1794) *Grenoble, Cuchet, s. d.* In-8°, 12 p. (G.)

Qui réparent des imputations faites sur une fausse dénonciation contre le troisième bataillon du département de l'Isère.

Les pièces justificatives contiennent une lettre adressée par le 3e bataillon de l'Isère aux citoyens Brun, capitaine et Neyroud, adjudant-major, députés près le département de l'Isère séant à Grenoble. Du 16 ventôse an 2 (6 mars 1794.) — Le 3e bataillon avait assisté aux sièges de Lyon et de Toulon, il était connu pour sa bonne conduite et sa bravoure.

2307. Liberté, fraternité, égalité ou la mort. Société populaire de Gap. Hymne chanté le 30 ventôse (20 mars 1794) dans la fête de l'inauguration

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'arbre de vie, au moment où il fut arrosé du sang des tyrans, par Saunderson BERARD. *A Gap, de l'imp. de J. Allier, s. d.* (1794). In-8°, 3 p. (A.A.)

Chanson politique en cinq couplets, dont voici le dernier:

Noir aquilon, cruel tonnerre,
Respectez l'arbre du bonheur;
Pour lui, des fléaux de la terre,
Nature, enchaine la fureur; (*bis*)
Que ses rameaux couvrant le monde,
Les peuples délivrés des rois,
Heureux suivent les saintes lois,
Dans une paix douce et profonde;
Arrosons, citoyens l'arbre de liberté,
Versons, versons, le sang des rois fait sa fécondité (*bis*)

2308. Egalité, liberté. Grenoble le 2 germinal an 2 de la R. F. U.I. (22 mars 1794) L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités du ressort, *s. l. n. d.* In-4°, 2 p. (G.)

Prescrivant la levée de tous les citoyens de première réquisition; ils se présenteront le 19 de ce mois au citoyen Dulin.

2309. Egalité, liberté. Grenoble le 2 germinal an 2 de la R. F. (22 mars 1794) L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités, etc... *s. l. n. n.* In-4°, 1 f. (G.)

Adresse les pièces qui prouvent que le 3e bataillon de l'Isère n'avait pas déserté au moment de son embarquement pour la Corse. « La justice que les administrations viennent de rendre à ce bataillon qui s'est toujours si bien montré, met au comble ma satisfaction, que je partage sans doute avec tous mes concitoyens. » (Voyez au 13 fév.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2310. Egalité, Liberté. Grenoble, le 3 germinal an 2 de la R. F. U. I. (23 mars 1794). Les administrateurs composant le conseil permanent du district de Grenoble, aux citoyens, maire, officiers municipaux de la commune de... Grenoble, le 3 germinal an 2e de la République (23 mars 1794). *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. (G.)

Circulaire relative au salpêtre.

2311. Extrait du procès-verbal des séances du conseil d'administration du district de Nyons, séance du 4 germinal an second (24 mars 1794). *A Nyons, chez Antoine Garrigan, imprimeur du district.* Affiche, petit in-f°.

Contient l'arrêté du comité de Salut public qui ordonne d'arrêter BERTRAND DE MONTFORT, et celui du district de Nyons, portant que ledit arrêté sera imprimé et envoyé dans les communes.

2312. Extrait du procès-verbal de la Société populaire de Valence et du ci-devant Bourg-les-Valence, séance du 5 germinal 2e année (25 mars 1794. (Valence) *Imprimerie de veuve Aurel. S. d.* In-8°. Catal. de la bibl. Natle T. X. n° 3059,

2313. Liberté-égalité-fraternité. Grenoble, le 5 germinal an 2 (25 mars 1794). L'agent National (HILAIRE) aux municipalités du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 1 f. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il demande aux communes qui ont changé ou qui pourraient changer de nom, de rappeler leurs anciens noms dans leur correspondance.

2314. Egalité-liberté. Grenoble, le 7 germinal, l'an 2e de la R. F. U. I. (27 mars 1794). Le président du directoire du département de l'Isère (MARTIN) au conseil général de la commune de... *A Grenoble, de l'imprimerie d'Alexandre Giroud cadet, place aux Herbes.* In-4°, 4 p. (G.)

Règles fixées pour la distribution des secours et indemnités autrefois connus sous le nom de dégrèvements.

2315. Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du district de la Tour-du-Pin, du 8 germinal an 2 (28 mars 1794). *La Tour-du-Pin, imprimerie de Cuchet.* In-8°, de 32 p.

2316. Procès-verbal de la fête civique, célébrée par la Société montagnarde des Sans-Culottes d'Embrun, le 10 germinal, l'an 2e de la République Française, une et indivisible (30 mars 1794), pour l'inauguration du Temple de la Raison, et la plantation de l'Arbre de vie. *A Embrun chez J.-L. Moyse fils, imprimeur de la Société. S. d.* In-4°, 15 p. (G.)

Discours du citoyen DEVILLE, président de la Société, sur les prêtres « fourbes et fanatiques. » On se rend au Temple de la Raison. Ordre du cortège : les tambours, les députés des com-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

munes, le président, groupe de vieillards et de femmes enceintes, le bataillon de l'Espérance, sur le drapeau duquel étaient écrits ces mots : *Nous entrerons dans la carrière quand nos aînés n'y seront plus....* Discours du citoyen VILLAN, agent national du district; du citoyen BLANC, receveur du district; du citoyen SIBOUD, du citoyen JOUBERT, du citoyen FANTIN, commissaire des guerres; du citoyen CAIRE, médecin de l'armée, enfin discours du Président de la Société (DEVILLE).

2317. Les citoyens de Grenoble à la convention nationale, mandataire du peuple. A Grenoble, le 31 mars, l'an second de la R. F. *Grenoble, Cuchet*, S. *l. n. d.* (1794). In-8°, 8 p. (G.)

« Nous ne dirons point ici « Dumourier vient d'être battu, et tout est désésespéré » mais nous disons : » Nous n'avons rien perdu, puisque la liberté nous reste. » etc.

2318. Egalité, liberté. Grenoble, an 2 de la R. F. U. I. (2 avril 1794) L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités, sociétés populaires et comités de surveillance du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. n. chif. (I.)

Au sujet de saisie des marchandises expédiées à Commune-Affranchie (ci-devant Lyon) et à Toulon.

2319. Liberté, égalité, fraternité ou la mort. La Tour-du-Pin, le 15 germinal, l'an 2, de la R. U. I. (4 avril 1794) Les administrateurs du district de la Tour-du-Pin, aux citoyens, officiers municipaux et agent national de la commune de... *S. l. n. n.* In-4°, 2 f. n. chif. (I.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Circulaire signée: COMTE, président, BOISSIEU, CRET, DAVID, REVERDY, etc. ALRICY, agent national provisoire, par laquelle les municipalités sont requises de faire transporter, à Crémieu, toutes les matières ci-après dénommées: les métaux provenant des ci-devant églises, maisons d'émigrés, consistant en cloches, cuivre, étain, plomb, acier et fonte... les vieilles armes, etc.

2320. Extrait du procès-verbal de la société populaire de Valence et du ci-devant Bourg-lès-Valence, séance extraordinaire du 16 germinal 2e année de la R. (Du 5 avril 1794.) *Valence, imp, de la Vve Aurel.* In-8°, 8 p. (G.)

Discours du citoyen VEYRE, il donne ensuite lecture d'un projet d'adresse à la convention nationale, à l'effet de lui demander un représentant montagnard, investi de pouvoirs illimités pour le département de la Drôme afin d'y établir le gouvernement provisoire et révolutionnaire, il déplore le départ de Joseph-François Payan, qui est appelé au comité de salut public.

2321. La société populaire de Valence et du ci-devant Bourg-lès-Valence à la convention nationale, citoyens, représentants... (5 avril 1794). In-8°. (V.)

« Nous vous adressons le nouveau tribut du patriotisme dont brûlent plus que jamais tous les républicains de Valence, depuis le nouveau danger que la liberté vient de courir. Législateurs restez à votre poste jusqu'à ce que les scélérats de l'intérieur soient exterminés. Voyez : Bulletin de la Convention nationale, du 21 germinal an 2.

2322. N° 18. Département de la Drôme, district de Valence. Biens d'émigrés à vendre. Première affiche. Du 16 germinal an 2e de la R. F. (5 avril 1794)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du district, affiche en 2 pièces (C.)

Ces biens sont ceux de l'émigré Pierre-Charles-Augustin Vesc et sont situés à Upie canton d'Etoile, à Montvendre et à Barcelone canton de Chabeuil.

2323. Extrait des registres. Au nom du peuple Français. Egalité, liberté. Le représentant du peuple près l'armée des Alpes. (6 avril 1794.) *De l'imprimerie d'Alexandre Giroud, place aux Herbes.* In-4°, 3 p. (G.)

Habillement et équipement des soldats de l'armée des Alpes.

2324. Extrait des registres. Au nom du peuple Français. Egalité, liberté. Le représentant du peuple près l'armée des Alpes (GAUTON) A Embrun, le 17 germinal an 2e (6 avril 1794). *Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud cadet, place aux Herbes.* In-4°, 4 p. (C.)

Ordre de faire réparer au plus tôt les routes du département de l'Isère, surtout celles qui aboutissent aux places et cantonnements de troupes. Suit l'arrêté du directoire du département de l'Isère. Du 20 germinal an 2. (9 avril 1794.)

2325. Arrêté du district de Grenoble, du 18 germinal an second de la République (7 avril 1794) concernant les exceptions des citoyens de la première réquisition. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

imp. du département de l'Isère. S. d. (1794) In-4°, 6 p. (M.)

Cet arrêté, en 7 articles est signé : BOISVERD. Il nous apprend que les tanneurs, papetiers, imprimeurs, forgerons, fabricants d'armes, affineurs d'aciers, mineurs, charbonniers, voituriers desdits objets, chefs d'ateliers qui fabriquent le salpêtre continueront leurstravaux.

2326. Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du district de la Tour-du-Pin, du 18 germinal, l'an 2e de la R. F. U. I. (7 avril 1794) A la *Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imp.* In-8°, 32 p. (G.)

Relatif aux vols, brigandages de toute espèce, commis par Vauquoi, Sadet, Theret, Vivien, Dolle, Menu, ex-curé de la Guillotière, Chauvin, de Bourgoin etc. etc. Le conseil d'administration arrête que les susdits seront dénoncés à l'administrateur public près le tribunal criminel du département de l'Isère.

2327. Département de l'Isère. Tableau du maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du district de Vienne. *A Vienne la Patriote, de l'imp. Républicaine de George Lambert et J.-B. Ferlat n° 496,* (7 avril 1794). In-f° placard (C.)

Recueil composé de 26 tableaux qui se suivent, il est intéressant et très rare, imprimé alternativement à *Vienne par Joseph Labbe* dès le 5e tableau, jusqu'au 11e; le 8e contient un extrait du procès-verbal des séances du conseil d'administration du district de Vienne du 18 germinal l'an 2 (7 avril 1794) relatif à ce tableau général du *maximum.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2328. Projet de fête pour la plantation de l'arbre de la Liberté et l'inauguration du temple de la Raison dans la commune de Serres, département des Hautes-Alpes. Le lundi 20 germinal de l'an 2 (9 avril 1794). *S. l.* In-8°.

Réunion des citoyens et citoyennes devant le district. Ordre de la marche : char sur lequel seront la Liberté, l'Egalité, la Raison et la République.

Elles seront vêtues d'une tunique de gaze à la grecque, transparente sur le nu et ne dépassant pas le genou ; épaules, poitrine, bras et jambes nues ; sandales à l'antique. La Liberté aura le buste entièrement nu.

« Six filles, vêtues comme les premières, chantant ;
» Six hommes de la garde nationale ;
« Un commissaire de la société, portant la bannière ;
« Le bureau de la société et la société (des Jacobins) ;
« Le reste des gardes nationaux ;
« Le reste des citoyens.
« Le cortège se rendra, ainsi disposé, au promenoir ;

« La gendarmerie filera ; le char s'arrêtera le plus près qu'il sera possible de l'arbre de la liberté. On chantera l'hymne de Bérard.

« Ensuite, la Liberté prendra un vase plein de sang des tyrans, le répandra autour de l'arbre, et prononcera ces mots :

« Arbre chéri, prends racine et prospère,
« Sois respecté des frimats et du temps,
« La liberté fertilise la terre
« En l'arrosant du sang de nos tyrans.

« Le cortège, ensuite, se portera en avant. La gendarmerie fera le tour du promenoir ; elle rentrera par la porte et montera à la place de la Montagne, où est planté le second arbre vivace de la liberté. Le char se placera de manière que l'individu représentant le peuple puisse en approcher. Ainsi disposé, les deux esclaves s'avanceront et présenteront à la déesse de la Liberté les attributs de la tyrannie ; celle ci les repoussera d'un air de dédain ; les deux esclaves les présenteront au citoyen représentant le peuple, qui les brisera d'un coup de massue ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

alors il détachera les fers des deux esclaves : il les embrassera et il prononcera ces mots :

« Le peuple seul est souverain ;
« Nul homme ne peut jamais l'être,
« Si quelque usurpateur veut devenir ton maître,
« Français qu'il meure de ta main.

« Ensuite, les deux esclaves s'approcheront de la liberté, qui leur ôtera un bonnet blanc qui tenait leurs cheveux cachés, et leur en donnera un rouge qu'ils placeront sur leur tête en laissant flotter leurs cheveux. Ils iront ensuite se mettre immédiatement devant la municipalité pour annoncer qu'étant rendus à la société, ils sont sous la surveillance paternelle des magistrats du peuple.

« Avant de quitter l'arbre de la patrie, la déesse de la Liberté chantera le couplet suivant :

« Serrançais, réunissez-vous,
« A l'ombre de l'arbre de la vie,
« Et là, jurez, oui, jurez tous,
« de mourir pour votre patrie ;
« Prenez ces rameaux protecteurs ;
« Ainsi la Liberté l'ordonne,
« Et, pour vos braves défenseurs,
« Préparez-en une couronne ;
« Chassez les rois, poursuivez les tyrans,
« Marchez, marchez sur les débris de leurs trônes sanglants.

« Tous les citoyens répèteront en chorus :

« Prenons ces rameaux protecteurs ;
« Ainsi la Liberté l'ordonne ;
« Et pour nos braves défenseurs,
« Préparons en une couronne.
« Chassons les rois, poursuivons les tyrans ;
« Marchons, marchons sur les débris de leurs trônes sanglants.

« On détachera les rameaux qui sont autour de l'arbre, et il en sera formé une couronne, qui sera remise à la citoyenne représentant la République. Alors le cortège se rendra au temple de la Raison... » etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2329. Egalité, Liberté. Grenoble, le 21 germinal, an 2 de la R. F. U. I. (10 avril 1794). L'agent national du district de Grenoble aux municipalités du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (G.)

Il adresse le décret qui ordonne la remise dans les dépôts de tous les sabres de 30 pouces de lame et au-dessus.

2330. Egalité, Liberté. Grenoble, le 21 germinal, an 2 de la R. F. (10 avril 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) à ses concitoyens. *S. l. n. d.* In-4° 3 p. n. chif. (G.)

« Dans plusieurs communes on destine encore au repos les jours qui correspondent au dimanche d'autrefois, et ces jours sont enlevés à la culture de la terre. » Il donne des conseils et termine en disant que « si d'après cette invitation vous persistiez à ne pas vous soumettre à l'ordre établi, songez que vous seriez déclarés suspects et traités comme tels ; travaillez donc les ci-devant dimanches ; la loi le veut, le besoin le commande et je défie le prêtre le plus fanatique de nier que cela ne soit pas permis devant le vrai Dieu des hommes. »

2331. Egalité, Liberté. Grenoble, le 22 germinal, an 2 de la R. F. U. I. (11 avril 1794). L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4° 3 p.

Demande le tableau des personnes secourues provisoirement.

2332. Liberté, Egalité. Grenoble, le 22 germinal, an 2 de la R. F. U. I. (11 avril 1794). L'agent na-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tional du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités etc..... *S. l. n. d.* In-4°, 1 p. (G.)

Il demande « si les livres des chants de l'Eglise, les terriers, parchemins, livres et papiers manuscrits qui pourraient blesser les principes de la liberté et de raison sont sous le scellé. »

2333. Jugement qui condamne à la peine de mort Claude SOUCHON, dit CHAUSSON, né à Montelimard *(sic)* (Drôme), ex-général de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales, accusé de conspiration tendante à la dissolution de la convention nationale. Paris, 23 germinal, an 2 (12 avril 1794). In-4°, 7 p. (coll. du C^te^ de Nadaillac).

2334. Lettre de la société populaire de Vienne. Liberté, Egalité, Fraternité, ou la mort. Citoyens... Signée : COURET, PESSONNEAUX, secrétaires ; BURDET, président ; GIRARD. (Suit) : La société républicaine et montagnarde de la commune d'Eyrieu, chef-lieu de canton, district de Vienne, département de l'Isère à la société populaire de Vienne. Du 23 germinal, an 2 (12 avril 1794). Lettre signée : MOYNIER, président ; GARNIER, secrétaire. A *Grenoble, de l'imp. d'Allier*. In-8°, 8 p.

La Société d'Eyrieu annonce qu'elle se sépare de la Société de Vienne la Patriote.

2335. Vienne la patriote, le 23 germinal, l'an 2 de la R. F. U. I. (12 avril 1794). L'agent national

EFERUS - Recherches & Classification numériques

provisoire du district de Vienne : CHOTTIN. *S. l. n. n.* In-4°, 1 p. (I.)

Lettre circulaire relative aux toiles à sac, treillis et fils servant à la confection de ces toiles mises en réquisition.

2336. Circulaire de la société populaire de Valence relative à la fabrication du salpêtre. Valence le 24 germinal, an 2 de la R. F. U. I. et D. et de la mort du tyran. Signée : ALGOUD, président. (13 avril 1794). *S. l.* In-4°, 2 p. (G.)

« Mettons le salpêtre à l'ordre du jour, et ne l'ajournons que lorsque nous aurons purgé le sol de la patrie de tous les vils suppôts du crime, du despotisme et de la tyrannie. »

2337. La société montagnarde des sans-culottes d'Embrun à la convention nationale. Législateurs... (vers le 14 avril 1794) In-4°.

Adresse dont voici le début : Que le glaive de la loi sépare de leur tronc les têtes exécrables des conspirateurs, des corrupteurs et des traîtres et puisse leur sang, marquer en caractères ineffaçables le front des scélérats qui les imiteront. Tel est le vœu qui a succédé aux cris d'indignation et d'horreur, qui ont souvent interrompu la lecture de votre proclamation au peuple Français, etc. Voy. le *Bulletin de la convention* du 8e jour de la 3e décade du 7e mois de l'an 2.

2338. Egalité, liberté Grenoble le 26 germinal, l'an 2e de la R U. I. et D. (15 avril 1794). L'adjudant général DULIN, commissaire pour la levée de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la première réquisition aux maires et officiers municipaux. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 3 p. (C.)

Concernant les réfractaires de la 1re réquisition.

2339. La Tour-du-Pin, le 27 germinal l'an second de la R. F. U. I. (16 avril 1794). Les administrateurs du district de la Tour-du-Pin au comité de surveillance, aux officiers municipaux et agent national de la commune de... Salpêtre. *S. l. n. d.* In-4°. 3 p. n. chif. (I.)

Circulaire relative à l'extraction du salpêtre... Demande d'ouvriers pour la fabrication de baïonnettes — rappelle que les cordonniers doivent apporter deux paires de souliers par décade — demande le tableau des armes. Signée: Reverdy, faisant fonctions de président. Boissieu, Guédy, Albicy, agent national provisoire.

2340. Proclamation de la société populaire de Valence. Signée: Algoud, président. Valence, le 27 germinal an 2 (16 avril 1794). In-4°, 2 p. (G.)

Sur la surveillance publique. « De nouvelles conspirations ont été tramées, la représentation nationale devait être anéantie, et la liberté assassinée, mais ce complot infernal déjoué par le génie tutélaire de la France, les coupables démasqués et convaincus, leurs têtes sont tombées sous le glaive de la loi. »

2341. Egalité, liberté. Premier supplément au Bulletin de la convention nationale, suite de la séance du 28 germinal de l'an 2e de la R. U. I.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(17 avril 1794.) *De l'imp. Nationale n°* 5. In-f° placard.

« Dons faits par nos frères d'armes par les citoyens de Theys, district de Grenoble, département de l'Isère. »

2342. Egalité, liberté. Grenoble le 29 germinal, an 2e de la R. F. U. I. (18 avril 1794.) *S. l.* In 4°. (C.)

Circulaire d'Hilaire aux municipalités, concernant le rôle des sommes et des noms des parents des militaires qui ont droit à des secours.

2343. Extrait du procès-verbal de la séance de la société populaire de Valence. Du 30 germinal, an second de l'ère républicaine (du 19 avril 1794.) *Valence Vve Aurel.* In-8°, 6 p. (G.)

« Translation de l'hôpital militaire et surveillance des prisons.

2344. J. P. JACQUIER, notaire d'Assieu (détenu) à ses concitoyens, germinal an II (1794.). In-8°, 42 p. *S. l. n. d.* (T.)

2345. Egalité, Liberté. Grenoble le 2 floréal an 2. (21 avril 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. n. chif. (G.)

Il réclame instamment les verbaux d'adjudication de la recette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des contributions foncières, il termine par des menaces et promet de sévir rigoureusement, si on ne se conforme pas à sa demande.

2346. Département de l'Isère. District de Grenoble. Avis du 23 avril 1794. A *Grenobe, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f°, placard (C.)

Vente du mobilier de l'émigré Dolle cadet à la Tronche, et de la location d'immeubles de la citoyenne Chichilianne à Domène.

2347. Département de l'Isère. District de Grenoble. Location d'immeubles nationaux (23 avril 1794). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp.* In-f° placard (I.)

Locations : de prairie, jardin, grange, commune de Vaulnaveys, ci-devant Chartreuse de Prémol. De la montagne appelée l'*Infernet.*

2348. Département de l'Isère. District de Grenoble. Immeubles d'émigré à affermer. Du 7 floréal, an II de la R. F. (26 avril 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.* Petit in-f° placard. (I.)

Bail à ferme des jardins et dépendances du sieur Allois Herculais, situés à Theys.

2349. Egalité, Liberté. Grenoble, le 7 floréal, an II de R. F. U. I. (26 avril 1794). L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, sociétés populaires, etc. A *Grenoble, chez J.-M.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cuchet, imp. du département de l'Isère. In-4°, 4 p. n. chif. (G.)

Tous les citoyens devront fournir une livre de vieux linge d'ici au 1er prairial.

2350. Lettre des administrateurs généraux des subsistances militaires au citoyen CASTRET, directeur à Grenoble. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 2 p. (C.)

Sur le mode des adjudications des denrées et approvisionnements qui ne doivent plus rester dans les magasins.

2351. Adresse à la société populaire de Bourgoin, à la société des Jacobins de Paris. Liberté, Egalité, fraternité, vertu, probité, justice. *Grenoble, Allier.* In-8°, 8 p. (C.)

Relative à Louis REYNE, surnommé VAUQUOIS, et sur ses nombreux forfaits.

2352. Egalité, Liberté. District de la campagne de Commune-Affranchie. Adresse de la société populaire de Bourgoin à la société des Jacobins de Paris. Vertu, probité, justice. *A Genis la Patriote* (St-Genis) *de l'imp. de P. Bernard, maison ci-devant Vernon.* In-8° (C.)

Ecrite par une population soulevée contre les excès de Louis REYNE, dit VAUQUOIS, qui avait mis au pillage la Tour-du-Pin, Bourgoin, Crémieu, etc., etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2353. Dialogue patriotique lu au temple de la Raison, par le rapporteur du comité d'instruction publique de la société populaire de Valence, le 10 floréal, an 2e de la République une et indivisible. (29 avril 1794). Imprimé d'après un arrêté de la société pour être distribué aux habitans de la campagne.

O vous que j'aime et que j'honore,
Des campagnes bons habitans !
On voudroit vous tromper encore,
Mais attendez jusqu'au printems ;
Quand vous verrez les blés renaître,
Quand vous verrez la vigne en fleur,
Avec nous vous direz en chœur :
Et tout çà vient pourtant sans prêtre. *(Pitis)*

A Valence, chez veuve Aurel, impr. de la société populaire. In-12, 21 p. et 4 n. chif. (très rare) (G.)

Cette brochure anti-religieuse fut imprimée au nombre de 5000 exempl. en suite d'une délibération de la Société populaire de Valence « afin de propager l'instruction dans les campagnes, et de poursuivre le fanatisme jusque dans ses derniers retranchements, en substituant aux terreurs du sacerdoce les principes salutaires et bienfaisants de la morale républicaine. »

2354. Société des amis de la Liberté et de l'Egalité séante à Montélimar, chef-lieu de district, département de la Drôme. Discours sur l'horreur que doivent inspirer aux républicains, les rois, les nobles et les modérés, prononcé par Louis-Antoine Autran, fils aîné, aux Jacobins de Montélimar, dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la séance du 10 floréal, l'an deuxième de la R. F. U. I. D. et impérissable (29 avril 1794). Imprimé par ordre de la Société. *S. l. n. d.* In-8°, 8 p. (V.)

2355. Fête du printemps. Grenoble, du décadi, 10 floréal, l'an II (29 avril 1794). *S. n. n. l. n. d.* In-4°, 3 p. (G.)

« Asseoir le bonheur du peuple sur les débris de tous les préjugés, le ramener à la simplicité de la nature, faire aimer la vertu, former une conscience publique, voilà l'ambition de nos législateurs, et le devoir des sociétés populaires... La fête du Printemps sera la fête des bonnes gens, les gens du bon ton n'en seront pas, on n'y verra ni chars ni laquais ; la simplicité, la candeur, la gaîté et l'amour de la vertu, en feront tous les frais. »

Suit un curieux programme : La fête sera célébrée sur le champ de Mars. Un autel sera dressé et paré de verdure... Le bataillon de l'Espérance fera la police...

La marche guerrière, *Allons enfants de la patrie*, ouvrira la fête.

L'hymne à l'*Etre suprême*, sera chantée par les citoyennes.
La *Fraternité certain jour*. id. id.
Eh quoi ! tu peux dormir encor. id. id.
Discours du président de la Société (le citoyen Dumas).
Amis, laissons-là l'histoire, par les citoyens.
Quels transports ! quels accents ! id.
Ronde. *Chanter est un bon présage*. id.
L'air *Ça ira*, par la musique.
L'Aurore de la Liberté, par les citoyens.
L'air *Vivent les braves Montagnards*, par la musique.
Vrais sans-culottes de Paris, par tous les assistants, en refrain avec la musique militaire.

2356. Le conseil d'administration du district de Nyons aux municipalités et agents nationaux du

EFÉRUS - Recherches & Classification numériques

ressort, 11 floréal, an second (30 avril 1794). *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. (V.)

Circulaire relative à la remise des vieux linges, chiffons, rognures de parchemin...

2357. Jugement du juge de paix du canton de Mens, du 11 floréal an 2e (30 avril 1794) qui confisque au profit de la commune de Mi-coteau, ci-devant Saint-Genis, 18 quartaux de cofféal ou seigle, contre le citoyen Mathieu, dudit lieu, et en une amende de 22 livres 12 sols envers la commune de Mens pour avoir vendu ledit blé hors du marché clandestinement, et au-dessus du maximum. *Grenoble, J.-M. Cuchet.* In-f° placard (G.)

2358. Département de l'Isère. District de Grenoble, locations d'immeubles de détenus comme suspects. Du 11 floréal an 2e de la R. F. 30 (avril 1794) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

Baux à ferme ou à loyer passés dans l'église des ci-devant Augustins de Voiron, actuellement le temple de la raison, des immeubles, des détenus Lambert et Civet, situés à Coublevie et à la Buisse.

2359. Lettre de la société des Jacobins de Paris à la Société populaire de Bourgoin. *Grenoble, imp. d'Allier*, an 2, (mai, 1794). In-8°, 4 p.

2360. Egalité, liberté, Grenoble le 12 floréal, an

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2e de la R. F. (1 mai 1794). L'agent national du district de Grenoble, aux municipalités etc. *S. l. n. n.* In-4°; 1 f. (G.)

« Plusieurs municipalités sont encore en retard de planter l'arbre de la liberté, j'ai peine à croire à la possibilité de cette insouciance, je prescris donc à celles qui sont dans ce cas d'ériger ce monument dans dix jours et toutes de me certifier que l'arbre de la liberté est planté. »

2361. Tableau du maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du district de la Tour-du-Pin ; arrêté par l'agent national, d'après l'art. III de la loi du 6 ventôse, an second de la R. F. U. I. Fait et arrêté le 12 floréal an 2e de la R. F. (1 mai 1794). Signé : ALRICY. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* 36 p. In-4°, oblong (I.)

Au verso du titre : Instruction de l'agent national provisoire (ALRICY) à ses concitoyens, sur l'exécution de la loi du maximum.

2362. Liberté, égalité, fraternité, justice, probité ou la mort. Adresse de la Société républico-populaire de Valence et du ci-devant Bourg-lès-Valence, aux sociétés populaires de la République. Valence, le 12 floréal (1 mai 1794) deuxième année de la République, une, indivisible, démocratique, impérissable et du supplice du tyran (1 mai 1794.) *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Adresse démontrant l'utilité des sociétés populaires.

« Les sociétés populaires ont été la sauvegarde de la liberté; elles doivent être maintenant les conductrices du char révolutionnaire... etc. Signée: GALLET, président, VEYRE, FOREST le jeune, CLUSE, CARRO.

2363. Arrêté du directoire du département de l'Isère du 13 floréal an 2 (2 mai 1794) *Grenoble, Alex. Giroud. S. d.* In-4°, 4 p. (G.)

Concernant les demandes en indemnités.

2364. Egalité, liberté. Grenoble le 14 floréal an 2e de la R. F. U. I. (3 mai 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités, Sociétés populaires et comités de surveillance du ressort, citoyens... *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. n. chif. (G.)

Circulaire relative aux travaux des campagnes, proposition de faucher le blé au lieu de le moissonner, « en tournant l'andain sur le blé droit » Recensement des denrées.

2365. Extrait des registres du conseil général de la commune de Grenoble. Règlement relatif à l'organisation des compagnies des jeunes citoyens au-dessous de 18 ans. Du 15 floréal an 2 (4 mai 1794) *A Grenoble, de l'imprimerie d'Allier. S. d.* In-8°, 6 p. (Bibl. de M Gauduel.)

Il y aura sept compagnies composées de tous les jeunes gens depuis l'âge de 8 jusqu'à 18 ans, qui seront appelées *Compagnies de cantons*, il sera formé une 8e compagnie prise sur la totalité qui sera appelée *Compagnie de canonniers*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Les mœurs et la sagesse devant être le partage des vrais républicains, les jeunes citoyens composant les compagnies de l'Espérance s'abstiendront des jeux et fréquentations pernicieuses, les inspecteurs sont spécialement chargés de leur surveillance, de faire punir les fautes et accorder les récompenses. »

2366. Pièces relatives à Doncieux, administrateur du district de la Tour-du-Pin. Vauquoi et ses adhérents. A la *Tour-du-Pin, imp. de Cuchet* (5 mai 1794). In-8°, 73 p. plus 1 f. errata (G.)

Contient 17 pièces numérotées, la plupart extraites des procès-verbaux de la société populaire de la Tour-du-Pin. N° 1er Rapport des comités réunis de surveillance de la société populaire de la Tour-du-Pin sur les mémoires dans lesquels Doncieux prétend se justifier, du 16 floréal an 2 (5 mai 1794), il se termine par l'arrêté suivant: Doncieux sera dénoncé au comité de surveillance de la Tour-du-Pin comme un intrigant dangereux et un homme suspect sous tous les rapports.....

Le n° XII contient la copie de l'adresse à la convention nationale du 4 germinal an II (24 mars 1793) relatif à un mandat d'arrêt contre Vauquoi.

Vauquoi, Marc Dolle, sont traités de scélérats, de fripons, etc... ils inspiraient une véritable terreur dans le district de la Tour-du-Pin.

2367. Liberté. Egalité. Victoires des armées des Pyrénées-Orientales et d'Italie. Extrait de plusieurs lettres imprimé par arrêté de la société populaire de Valence, dans sa séance du 16 floréal, l'an 2 de l'ère républicaine (5 mai 1794) pour être envoyé à toutes les sociétés de la Drôme et autres départements environnans. Lettre du général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales au représentant du peuple CHATEAUNEUFRANDON. Lettre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de FAYET, datée de Boulon, en Espagne le 12 floréal (1er mai.) *A Valence, de l'imprimerie de la veuve Aurel, imp. de la société populaire.* In-fo placard sur 2 col. (G.)

« Les généraux de Valence, Victor, Argod, Point ont cueilli des lauriers aux forts de Saint-Luc, de Seray et de Saint-Ferréol. » La société reçoit une lettre du général Point, qui annonce de nouvelles victoires.

2368. Egalité. Liberté. Département de l'Isère. District des Thermopyles (ci-devant Saint-Marcellin) canton de Rives, municipalité de Réaumont, la Murette et Buis. Immeubles d'émigrés à vendre. Du 16 floréal an II de la R. F. U. I. (5 mai 1794.) *Aux Thermopyles de l'imp. d'Antoine Beaumont. imp. du district.* In-fo placard sur 2 col. (G.)

Vente des biens de l'émigré Vachon.

2369. Au nom du peuple Français. Egalité. Fraternité. Les représentants du peuple près l'armée des Alpes. Fait à Chambéry le 17 floréal an II de la R. F. U. I. (6 mai 1794). *Chambéry, de l'imp. de A. Dufour aîné.* In-fo placard (C.)

Arrêté qui défend l'exportation à l'étranger des bestiaux de la République et qui ordonne aux administrations des districts des départements de l'Ain, du Mont-Blanc et de l'Isère de faire procéder au recensement de tous les chevaux, poulains, mulets, etc. existant dans leurs ressorts respectifs.

2370. Arrêté du conseil du district de Grenoble,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui met en arrestation jusqu'à la paix ou jusqu'au jugement de la commission populaire HILAIRE VILLIOT, du Cheylas, pour avoir refusé d'obéir à une réquisition, fait une déclaration infidèlle (sic) de grains, résisté à force ouverte, à la municipalité du Cheylas, et l'avoir injuriée. Du 19 floréal an 2 (8 mai 1794.) *Grenoble, Cuchet.* In-f°, placard (G.)

2371. Extrait des registres de la société républicopopulaire de Valence et du ci-devant Bourg-lès-Valence, département de la Drôme. Séance du 20 floréal, l'an 2e de la Rép. Française, une, indivisible, démocratique, impérissable et du supplice du Tyran (9 mai 1794). In-8°, (V.)

2372. Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du département de la Drôme du 21 floréal an 2 de la R. F. U. I. (10 mai 1794.) Présens : ALGOUD, président; LERMY, BOSSON, DUCLOS, GERMINY et BEAUJEAN, administrateurs. *A Valence de l'imp. de la veuve Aurel.* Placard in-f° sur 2 col (G.)

Tous les jeunes gens de la première réquisition devront se rendre sans délai dans les armées de la République.

2373. Département de l'Isère. District de Grenoble, 21 floréal an 2 (10 mai 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère.* In-f°, placard (I.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bail au rabais des ouvrages à faire pour réparer le corps de garde établi sur le pont de Bois.

2374. Département de l'Isère. District de Grenoble. Le 21 floréal an 2, (10 mai 1794), il sera procédé aux locations et coupes de bois ci-après désignées... *A Grenoble chez J.-M. Cuchet.* In-f°, placard (I.)

Immeubles ayant appartenu au sieur Durand, émigré, situés hors la porte de Bonne; au détenu Bérenger, dans la commune d'Autrans.

2375. Département de l'Isère. District de Grenoble. Affiché à Grenoble le 21 floréal 2e année de la R. (10 mai 1794.) *A Grenoble chez J.-M. Cuchet. S. d.* In-f°, placard.

Locations, ventes de coupes de bois, provenant des biens d'Horace de Barral émigré, Sayve fils, émigré, et Voissan fils, émigré, dans les communes de Claix et de Coublevie.

2376. L'agent national du district de Serres (JOUBERT) aux officiers municipaux et à l'agent national près la commune de Serres. Le 24 floréal an 2 de la R. F. U. I (13 mai 1794) *S. l. n. n.* In-4°. (M.)

« Faites descendre toutes vos cloches, ramassez tout le cuivre de vos églises, tenez compte du poids et faites-moi passer le résultat du tout. »

« Tous les métaux des cloches devront être transportés à Avignon pour la fonte des canons. »

2377. Serres, le 24 floréal, an 2 de la R. F. U. I.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(13 mai 1794). Les administrateurs du district de Serres à la Municipalité d'—. Circulaire signée : BELLIER, président ; ROBIN, vice-président ; COLOMB, ASTIER, MAGNET, PROVENSAL, secrétaire. *S. l. n. d.* In-4° 1 f. (M.)

Demandent avis sur le taux de moutures des moulins des communes, pour toutes sortes de grains. Prescrivent de verser dans les magasins de Gap le blé, foin et avoine qui ont été assignés aux communes.

2378. Lettre du citoyen DUMAS, général en chef de l'armée des Alpes aux citoyens représentants du peuple composant le comité de salut public, datée du Mont-Cenis le 25 floréal, l'an 2 de la République une et indivisible. Lettre du général Lojolais au citoyen Schillé, commissaire ordonnateur de la 5e division militaire, datée de Grenoble, le 27 floréal, an 2 de la R. F. U. I. D. (16 mai 1794). *Imprimé par ordre de l'administration du directoire du district de Strasbourg.* In-f° placard sur 2 col. Texte français et allemand (Bibl. de M. Levet).

Relation des victoires, attaque et enlèvement du Mont-Cenis.

2379. Extrait des registres du conseil général de la commune de Vienne la Patriote. Du 27 floréal, 2e année républicaine U. I. (16 mai 1794) A *Vienne, de l'imp. de Joseph Labbe.* In-4°, placard. (V. V.)

Portant défense à tous hôtes, cabaretiers, etc. « d'aller ou

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'envoyer attendre ceux qui apportent des denrées, fruits.... soit aux portes des communes soit hors des villes, ni acheter ailleurs qu'au marché à peine de confiscation, de 25 livres d'amende, et même de détention municipale s'il y échoit etc. »

2380. Rapport fait à la Société populaire de Valence et du ci-devant Bourg-lès-Valence, dans la séance publique du 28 floréal, an II. (17 mai 1794). Par les citoyens URTIN, LASSERRE, ROLLAND et JANOT, etc. In-8°. 30 p.

2381. Extrait du registre des arrêtés de l'administration du département de la Drôme. Séance publique du 28 floréal, l'an second de la R. F. U. et I. (17 mai 1794). *Valence, imp. de la veuve Aurel.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

Mesures à prendre pour donner dans chaque bureau d'administration toute l'étendue qu'exige l'expédition des affaires.

2382. N° 24. Département de la Drôme, district de Valence. Biens d'émigrés à vendre. Première affiche. Du 30 floréal, an 2 de la R. F. (19 mai 1794) *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du district.* Affiche. In-f° (C.)

Ces biens sont ceux de l'émigré Louis-Henri BARATIER, situé à Loriol.

2383. Liberté, Egalité. Jean-Baptiste DELHORS, citoyen de Grenoble, au comité de sûreté général de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la convention nationale. De la maison d'arrêt de Grenoble, le 30 floréal, 2e année républicaine. (19 mai 1794.) *A Grenoble, chez J. Duclaud, imp. près les ci-devant Cordeliers.* In-4°, 10 p. (G.)

Il rend compte de sa conduite depuis le 1er mai 1789.

2384. Hymne pour la fête civique du 20 mai convoquée à Serres par la société Républicaine des amis de la Liberté et de l'Egalité (par du Colombier). *S. l. n. d.* (1794). In-8°, 3 p. (A.)

2385. Fêtes annuaires. Décret du 18 floréal. Extrait du procès-verbal des arrêtés de l'administration du département de la Drôme. Séance publique du 3 prairial, an II (22 mai 1794). *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du département.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

Arrêté par lequel « les corps administratifs sont invités à célébrer, avec pompe et solennité, l'anniversaire du 31 mai (style esclave) correspondant au 12 prairial de l'ère républicaine, et que ce jour doit être pour les bons citoyens le plus beau de leur vie, comme il a été pour les mauvais, le jour de la justice et des vengeances nationales. »

2386. Lettre de la société des Jacobins de Paris à la société populaire de Bourgoin, département de l'Isère. 6 prairial, an II (25 mai 1794). *A Grenoble, de l'imp. d'Allier.* In-8° 4 p.

« Les Jacobins de Paris repoussent avec horreur du sein de leur société, ceux de ses membres qui fixent le soupçon sur leur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

conduite, à plus forte raison effacent-ils de leurs registres ceux qui comme Louis Reyne, dit Vauquoy, commettent contre la souveraineté du peuple des attentats aussi inouïs que ceux dont vous avez présenté le tableau avec preuves matérielles. »

2387. Tableau du maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du district de Grenoble, arrêté par l'agent national, d'après l'article III de la loi du 6 ventôse, an second de la R. F. U. et I. *Grenoble, imp. de Cuchet.* (26 mai 1794). In-4° oblong, composé de paginations diverses : 6 f. n. chif. + 31 + 27 + 58 + 14 + 6 + 20 + 5 + 4 + un tableau in-f° + 3 + 40 + 8 + un supplément au tableau du maximum de 16 p. n. chif.

Cette impression, qu'il fallait exécuter très promptement, a été faite par les imprimeurs: *Cuchet, Allier, Alexandre Giroud et Duclaud*, elle a coûté au département la somme de 16.107 livres.

2388. Egalité. Liberté. Mort aux tyrans ! Paix aux peuples ! Au nom du peuple. Les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales à leurs collègues près l'armée des Alpes, (26 mai 1794.) *A Grenoble, de l'imp. d'Alex. Giroud cadet, place aux Herbes.* In-8° 4 p. (G.)

Proclamation relative à la prise du fort Saint-Elme -- et copie de la capitulation de la garnison de cette place.

2389. Extrait des registres du conseil du district de Valence, département de la Drôme. Séance pu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blique du 8 prairial l'an 2 de la R. F. U. I. (27 mai 1794). *S. l. n. n.* In-8° (C.)

Arrêté qui ordonne de remettre au district, le 12 du présent mois de prairial — les recensements des cochons mâles et femelles, de l'âge de 3 mois et au-dessus, etc.

2390. Egalité. Liberté. Au nom du peuple Français. Les représentants du peuple près l'armée des Alpes. Fait à Grenoble le 8 prairial an 2 de la R. F. U. I. (27 mai 1794). Arrêté signé : LAPORTE, ALBITTE, *A Grenoble, chez J. Allier.* In-f° placard. 3 sur col. (C.)

Arrêté relatif à la composition des administrations des tribunaux du département de l'Isère séant à Grenoble.

2391. Département de l'Isère. District de Grenoble. Location. Fait en conseil du district le 8 germinal an 2e de la R. F. U. I. (28 mai 1794.) Signé : BOISVERT, président, CROZ, administrateur, HILAIRE, agent national. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. S. d.* Petit In-f° placard. (I.)

Location du jardin, pré, verger, etc. appartenant au citoyen Bardonnenche père, situés au Monestier-de-Clermont.

2392. Département de l'Isère. District de Grenoble. Du 9 prairial an 2. (28 mai 1794)... *A Grenoble chez J.-M. Cuchet.* In-f° placard (I.)

Locations et vente de coupes de bois ayant appartenu aux émi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

grès Lagrée père, (Marc-Octavien) Rubichon, Vignon et Marcieux, à Grenoble, la Flachère et Saint-Egrève.

2393. Instruction sur l'existence du salpêtre dans les terres des souterrains et sur quelques procédés à suivre dans le traitement de ces terres, suivie de l'arrêté du conseil du district de Grenoble. Du 10 prairial an2. (29 mai 1794) *Grenoble, Cuchet. S. d.* In-4°, 4 p. (C.)

2394. Au nom du peuple Français. Egalité. Liberté. Les représentant : du peuple près l'armée des Alpes. Circulaire signée : ALBITTE. *Grenoble, Alex. Giroud. S. d.* (juin 1794). In-4°, 4 p. (G.)

Arrêté de prairial an 2 (juin 1794), réquisition de chevaux et mulets.

2395. Délibération du conseil général de la commune de Grenoble. Du 13 prairial an 2 (2 mai) pour l'exécution de la fête à l'Etre suprême, du vingt prairial (8 juin 1794.) *A Grenoble chez J. Allier, imp. de la municipalité.* In-4°, 6 p. (G).

La fête à l'Etre suprême sera célébrée à Grenoble le 20 prairial. On se rendra au champ-de-Mars, il y sera élevé un temple, la garde nationale, le bataillon de l'Espérance et les vétérans seront tenus de prendre les armes.

2396. Liberté. Egalité. Les représentants du peuple près l'armée des Alpes. *A Grenoble chez J. Allier.* (juin 1794). In-f° placard sur 3 col.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Contient un arrêté daté de Grenoble, signé : LAPORTE, relatif aux abus qui se commettaient par la vente des vêtements militaires.

2397. Gap, le 14 prairial, l'an 2e de la R. F. U. I. (2 juin 1794). Les administrateurs du district de Gap : GERARD, vice-président ; CÉAS, EYRAUD, FAVIER, ESCALLE, LESBROS, aux officiers municipaux de la commune de... *S. l. n. d.* In-4°, 1 f. (H. A.)

Lettre au sujet du recensement des cochons mâles et femelles existant dans le territoire du district.

2398. Déclaration patriotique faite par les députés des Sociétés populaires de Montélimar, Loriol et Valence auprès du représentant du peuple, ALBITE, et en présence d'une députation de la Société populaire de Crest. Du 14 préréal *(sic)*, an II (2 juin 1794). *Valence, veuve Aurel.* In-4°, 3 p. (G.)

Au sujet d'une scission momentanée qui s'était manifestée entre les sociétés susdites. « Le baiser fraternel s'est en conséquence donné entre tous les patriotes députés comme une preuve de l'oubli des différens qui ont existé. »

2399. Egalité, Liberté. Grenoble, le 15 prairial, an 2 de la R. F. U. I. (3 juin 1794) L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, sociétés populaires du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 3 p. (G.)

Il engage les municipalités à souscrire à l'ouvrage périodique intitulé : *Le livre du républicain.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2400. Première affiche. XXV[e] feuille. Egalité. Liberté. Département de l'Isère. District des Thermopyles (ci-devant Saint-Marcellin) canton et municipalité de Vinay. Immeubles d'émigrés à vendre. (4 juin 1794). *Aux Thermopyles de l'imp. d'A. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard, (C.)

Biens provenant de l'émigré Emmanuel Guignard, dit Saint-Priest, situés sur la commune de Vinay. Arrêté du 16 prairial, an II de la R. F. D. U. I.

2401. Recueil de pièces concernant l'établissement de la fabrique de fusils, à Grenoble. *A Grenoble. de l'imp. d'Alexandre Giroud cadet, place Marat,* an II de la R. F. U. I. In-4°, 28 p. (G.)

Contient: Propositions que fait à la convention nationale, une société de vrais sans-culottes de la commune de Grenoble pour l'établissement d'une manufacture de fusils, l'une à la Grande-Chartreuse au lieu appelé Fourvoirie, l'autre dans le couvent des ci-devant minimes, à Grenoble. 29 frimaire, an II (19 nov, 1793). Divers arrêtés de la Société populaire, du conseil général, de la commune et du conseil permanent du district de Grenoble. Ensuite divers règlements, etc... La souscription pour cet établissement s'éleva à 500.000 livres, divisées en mille actions de 500 liv. chacune. (des 19 nov., 18 déc., 22 déc. 1793, et 3 juin 1794.)

2402. Avis aux citoyens. Egalité, Liberté, Fraternité. Mort aux tyrans (juin 1794). *A Grenoble, de l'imp.* d'*Alex. Giroud cadet, place aux Herbes.* Petit in-f° placard sur 2 col. (C.)

Il est ouvert une nouvelle souscription de 500.000 livres pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la fabrique de fusils établie à Fourvoirie et dans les bâtiments des ci-devant minimes « pour combattre les tyrans qui ont osé attenter à la liberté de la République Française »

2403. *La Morale sans-culottide* ou récréations républicaines dédiées aux citoyennes, contenant les meilleurs discours prononcés dans la République, les jours de décadi, ou de fêtes nationales, soit dans les temples, soit dans les assemblées occasionnées par ces fêtes. Et quelques autres morceaux en prose. *A Grenoble, chez Falcon et chez veuve Giroud et fils libraires.* An II de la R. U. I. et D. (Prix 15 sol. broché). In-12, 8 cahiers formant 468 p.

1· cahier 15 prairial (3 Juin 1794). Avis de l'éditeur. XIV p. plus 72 p.
2· cahier 20 prairial (8 juin) de la p. 73 à 108.
3· cahier 30 prairial (18 juin) de la p. 109 à 180.
4· cahier 10 messidor (20 juin) de la p. 181 à 216.
5· cahier 28 messidor (16 juillet) de la p. 217 à 288.
6· cahier 30 thermidor (17 août 1794) de la p. 289 à 324.
7· cahier 20 fructidor (6 sept.) de la p. 325 à 396.
8· cahier 15 vendémiaire (6 octobre 1794) de la p. 397 à 468.

Nous y remarquons les pièces suivantes, d'auteurs Dauphinois:

P. 131. Idée de la fête qui doit être célébrée à Grenoble le 20 prairial (8 juin 1794) en l'honneur de l'Etre suprême (par FRANÇAIS DE NANTES).

P. 304. Conscience publique. Acte de la Société populaire de Valence, département de la Drôme.

P. 380. Variétés en prose. Projet de fête pour célébrer l'immortelle journée du 14 Juillet (par FRANÇAIS DE NANTES).

2404. Grenoble, le 17 prairial, l'an II de la R. F. U. I. et D. (5 juin 1794). Victoire ! Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort. Les membres du conseil gé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

néral de la commune de Grenoble au citoyen..... *S. l. n. d.* In-4°, 1 f. (G.)

Lettre d'invitation à la fête de l'Etre suprême qui doit être célébrée le 20 prairial. Suivent les signatures autographes de GRIMAUD, officier municipal, de F. H. LEGRAND, officier municipal, et de J. BERNARD, officier municipal.

2405. Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort. La Société montagnarde des sans-culottes d'Embrun, à la convention nationale (vers le 5 juin 1794). In-8°.

« Soyez bénis à jamais, inébranlables montagnards, soyez bénis à jamais, infatigables membres du comité de salut public. Vous avez promis la liberté à la République, et bientôt la République n'aura plus d'ennemis à combattre... »
Voyez, Bulletin de la convention nationale du 23 prairial, an 2 (11 juin 1794). »

2406. Lettre du général en chef des armées des Alpes et d'Italie au directoire du département de l'Isère (du quartier général à Nice, le 17 prairial, an 3e) (5 juin 1794). *A Grenoble, de l'impr. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 7 p.

2407. Compte-rendu à nos commettans. Paris, le 7 juin l'an II (1794) par Louis-Benoit GENEVOIS. *S. l. n. d.* In-8°.

2408. Idée de la fête qui doit être célébrée à Grenoble le 20 prairial en l'honneur de l'Etre suprême, présentée à la société populaire de Grenoble, au nom

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de son comité d'instruction publique, adoptée par elle, ainsi que par les commissaires de la commune (8 juin 1794). *A Grenoble, de l'imp, d'Alexandre Giroud, cadet, place aux Herbes.* In-8°, 15 p. (G.)

Par Français de Nantes. Cette curieuse brochure a été reproduite en partie dans la *Revue du Dauphiné*. T. V. p. 23 et suiv.

2409. Police de la fête à l'Etre suprême. Arrêté en séance publique du conseil général de la commune de Grenoble, ce 18 prairial an 2e de la R. F. U. I. et D. (6 juin 1794.) *A Grenoble de l'imprimerie d'Alexandre Giroud cadet, place aux Herbes. S. d. (1794).* In-4°, 4 p. (G.)

Cette police est divisée en 17 articles: On se rendra au Champ de Mars, au temple de l'Etre suprême. Le citoyen Dulin, adjudant général, sera invité par le général La Poype, commandant la 4e division, de donner les ordres à la force armée; les attributs de la royauté, ceux du fanatisme et de la féodalité y seront brûlés.

Le bataillon de l'Espérance escortera les groupes de la vieillesse et du malheur.

Il y aura 6 brancards destinés à porter:

1° Le livre des lois dans une corbeille.
2° Le buste de la liberté.
3° Le buste de Marat.
4° Le buste de Lepelletier.
5° Le buste de Chalier.
6° Le simulacre de la bastille.

2410. Egalité. Liberté. Chansons patriotiques, dédiées à l'Etre suprême chantées le jour de la fête du 20 prairial (8 juin 1794) imprimées par ordre de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la commune de Gap. *A Gap, chez J. Allier, imp.* In-8°, 7 p, (Archives de la ville de Gap.)

Contient: Leçon d'un père à son fils, un jour de fédération. Chanson patriotique. Autre chanson patriotique. Stances contre l'athéisme. Chant civique.

2411. Vers imprimés dans le temple élevéà l'Etre suprême. A Grenoble le 20 prairial, an II de la R. F. U. I. (8 juin 1794) *S. l. n. d.* In-4° 8 p. (G.)

Cette pièce contient: Hymne à l'Eternel par le citoyen Armand CHARLEMAGNE. Invocation à l'Etre suprême. Destruction de la noblesse et du clergé. Hymne à l'imprimerie par le citoyen PHS.

2412. Discours prononcé par le président du district de Vienne (DECOMBEROUSSE aîné,) le 20 prairial an 2 (8 juin 1794) à la fête de l'Etre suprême. *Vienne, J. Labbe. S. d.* In-8°, 11 p,

2413. Strophes chantées à la fête de l'Etre suprême à Vienne, 20 prairial an II. (8 juin 1794.) *Vienne, Labbe.* In-8°, 2 p. (T.)

2414. A l'Etre suprême. Discours prononcé par l'abbé Mesié, curé de Saint-Restitut, le 20 prairial an 2. (8 juin 1794). In-12, 17 p. M. S. (Bibl. de M. Devès, de Grignan.)

2415. Recueil de prières républicaines prononcées le jour de la fête de l'Etre suprême et dans le temple

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui lui a été élevé au champ de mars à Grenoble par le président de la société des Jacobins de cette commune. (FRANÇAIS de Nantes.) *A Grenoble de l'imprimerie d'Alex. Giroud, cadet.* An IIe (1794) In-12. 18 p.

2416. Egalité. Liberté. Vente du mobilier de l'émigré Dumenon de Ville, qui se trouve dans le ci-devant château de Varassieux. De par les administrateurs du directoire du district des Thermopyles (du 9 juin 1794.) *Aux Thermopyles de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district.* In fo placard. (C.)

2417. Règlement pour les incendies. Déclaration du conseil général de la commune de Grenoble. 21 prairial, an 2 (9 juin 1794). *A Grenoble, chez J. Allier, impr. de la municipalité.* In-4°, 8 p.

2418. Recueil des décrets les plus importants dont la connaissance de l'étude est nécessaire à tous les citoyens (n° 1 à 35). Du 21 prairial an II au 30 pluviôse, an III (11 juin 1794 au 18 février 1795). A *Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet.* In-4°, 150 p.

Journal non cité par J. Ollivier.

2419. Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du département de la Drôme.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Séance publique du 24 préréal *(sic)*, an II (12 juin 1794). *A Valence, de l'imp. de la veuve Aurel.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

Au sujet des biens séquestrés, dont les « fermiers jouissaient par traite reconduction. »

2420. Département de l'Isère. District de Grenoble. Le 25 prairial, an II (13 juin 1794) il sera procédé à la vente des coupes de foin ayant appartenu à Bérenger, détenu (Sassenage), et Drevon, émigré (Voreppe). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet.* In-f° placard (I.)

2421. 1er rapport sur les moyens d'extirper la mendicité dans les campagnes, et sur les secours que doit accorder la République aux citoyens indigents; fait par BARÈRE, au nom du comité de salut public, dans la séance du 22 floréal (11 mai 1794) suivi du décret de la convention nationale. (Suit.) Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère du 27 prairial, l'an II de la R. F. U. I. (15 juin 1794), pour l'impression de ce rapport à 1800 exempl. *A Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud cadet, place aux Herbes.* In-8° 3 p. (G.)

2422. District de Valence. Département de la Drôme. Liberté, Egalité. Tableau des jeunes citoyens du district de Valence envoyés à Paris par l'agent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

national sous le nom d'élèves de l'Ecole de Mars, en conformité du décret du 13 préréal *(sic)*. Suit ce tableau. L'agent national du district, ROYANNEZ. *A Valence, de l'imp. de la Vve Aurel. S. d.* (16 juin 1794). In-f° placard. (C.)

2423. Liste de seize citoyens ayant les qualités nécessaires pour prononcer sainement et avec impartialité, et former le juré spécial d'accusation conformément à l'art. XXXIV, § IV de la loi du 2 nivôse dernier. Signée : HILAIRE. Approuvée par le conseil du district. 30 prairial, an II (18 juin 1794). *Grenoble, Cuchet.* In-4°, 2 p. (C.)

2424. Au nom du peuple Français, Egalité, Liberté. Les représentants du peuple près l'armée des Alpes. (juin 1794). *Grenoble, Alex. Giroud. S. d.* In-4°, 4 p.

Arrêté de prairial, an 2. Réquisition de chevaux et mulets. Signé : ALBITE, LAPORTE.

2425. Calomnie horrible. SALOMON, maire de Montélimar, au comité du Salut public de la convention nationale. *Commune-Affranchie.* P. Bernard, an II (20 juin 1794). In-4°, 8 p. (V.)

Mémoire pour repousser l'accusation portée contre lui d'avoir été complice de Job-Aymé et de Caudairon, ce qui avait motivé son arrestation et un arrêté du 25 prairial ordonnait qu'il soit traduit à Paris, aux prisons de la Conciergerie pour être jugé par le Tribunal révolutionnaire.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2426. Liberté, Égalité, Justice. SALOMON, maire de Montélimar, au comité de Salut public de la convention nationale. *Châlons-sur-Saône. Delorme. S. d.*(juin 1794). In-4°, 8 p. (V.)

Nouveau mémoire justificatif de l'accusation de complicité dans les menées attribuées à Job Aymé et à Coudairon et qui avait motivé son arrestation et son transférement à la Conciergerie à Paris.

2427. Liberté. Egalité. Grenoble, le 2 messidor, an 3e de la R. F. U. et I. (20 juin 1794). Les administrateurs composant le conseil du district de Grenoble aux receveurs des communes du ressort. Lettre signée: COUSIN, IMBERT, ROLLAND. *S. l. n. n. n. d.* In-° 1 f. (M.)

« Nous venons de recevoir des plaintes de la part du receveur du district sur la quantité d'assignats de 10.000 livres qui sont versés dans sa caisse par les receveurs particuliers. Le directoire invite à ne point dénaturer les fonds des caisses. »

2428. Arrêté du conseil du district de Grenoble qui défend aux licoristes (sic) marchands et à tous autres citoyens de fabriquer des liqueurs ou autres boissons fortes où il entre eau de-vie, sucre ou cassonade, sous peine d'être déclarés suspects et traités comme tels. Du 3 messidor an 2, (20 juin 1794). *Grenoble, Cuchet. S. d.* In-4°, 3 p. (C.)

2429. Egalité. Liberté. Grenoble, le 3 messidor, an 2e de la R. F. U. I. (21 juin 1794). L'agent natio-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nal du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités. *S. l. n. d.* In-4° 3 p. (G.)

« Je renouvelle donc, au nom de la loi et du salut public, mes défenses de chômer d'autres jours que les jours de décade et fêtes nationales. Suit une prière. « que ce *credo* politique, civil et moral, remplace dans nos fêtes publiques celui des prêtres. »

2430. Egalité. Liberté. Grenoble le 3 messidor an 2 de la R. F. U. I. (21 juin 1794.) L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) à la municipalité de... *S. l. n. n.* In-4°, 3 p. (G.)

« Ne pouvant rien obtenir de vous par l'amour du devoir, concernant l'emprunt forcé, je vais essayer les moyens de la honte et de la crainte... »

2431. Extrait des registres des délibérations du conseil du district de Grenoble, 4 messidor an 2, (22 juin 1794.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 6 p. (G.)

« Toutes les femmes détenues dans les différentes maisons de séquestration, seront réunies en celle de l'oratoire, les ex-nobles, gros riches et ex-prêtres dénommés ci-après seront transférés à la conciergerie. »

2432. Arrêté du département de l'Isère du 5 messidor an 2 (23 juin 1794.) *Grenoble. S. l.* In-4°.

Autre édition In-f° placard. (G.)

Relatif à la construction d'un vaisseau de guerre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2433. Discours prononcé par François FOREST cadet, membre de la société populaire de Valence, dans sa séance du 5 messidor l'an deuxième (23 juin 1794.) *Valence, imp. de la Vve Aurel.* In-4°, 8 p.

2434. Extrait des registres des délibérations du conseil général de la commune de Grenoble. Du 5 messidor an 2 (23 juin 1794.) *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-4°, 4 p. (G.)

Arrêté en 6 articles, relatif à la sûreté des personnes, des propriétés, et aux mœurs.

2435. Circulaire de l'agent national du district de Grenoble. Du 6 messidor an 2 (24 juin 1794) adressée aux municipalités. *S. l. n. d.* In-4°, 1 p. (C.)

Il adresse l'arrêté du conseil du district de Grenoble qui défend de fabriquer des liqueurs ou autres boissons fortes où il entre de l'eau-de-vie, sucre ou cassonade.

2436. Opinion prononcée par Ant. FRANÇAIS, le 25 juin, l'an II de la R. F., dans l'assemblée des délégués du département de l'Isère, imprimée et adressée à toutes les communes, par ordre de cette assemblée. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 24 p. (G).

FRANÇAIS, dans son discours, justifiait les journées de Paris et engageait l'Assemblée à se dissoudre. « Il faut le dire, quoique

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cela soit dur à prononcer et à entendre, l'utilité de ces mouvements les moralise ; le crime, c'est de ne pas sauver le peuple; tout ce qui est indispensable à son salut, dans les temps critiques, c'est la vertu... On doit se tenir pour dit qu'il faut, à tout prix, que la Révolution s'achève, qu'elle brise sans miséricorde tout ce qui s'oppose à sa marche, que tout pas rétrograde l'entrave ou la tue... Je demande qu'on pose ainsi la question, car ce sont ses véritables termes. Que ceux qui veulent la guerre civile se lèvent? » et il ajoute en note : Je l'avouerai franchement, je ne suis pas pris d'un respect stupide pour ce qui nous trompe et pour ce qui nous tue , et puisqu'il faut trancher le mot, je n'ai pas une tendresse prodigieuse pour les prêtres et pour les rois. Lorsque je jette un regard observateur dans le temps passé et dans le temps présent, je frémis de ce qu'ils ont fait, et je ne suis pas fort rassuré sur ce qu'ils pourroient faire encore. Je regarde la monarchie comme une mystification par laquelle on éblouit les sots, et on attrape l'argent des peuples mystifiés... Pendant que ces Messieurs se mettent l'esprit à la torture, je retourne, conspirateur d'un nouveau genre, bêcher tranquillement mon jardin. »

2437. Histoire de François-Marie REVENAS, et de Joseph-Blaise Martin GUILLABERT, prêtres catholiques. *S. l. n. n. n. d.* In-8°, 80 p. (G.)

La dédicace à madame Revenas-Pommell est signée : P. EUSÈBE. Opuscule rare, qui raconte la vie et le supplice des deux seules victimes que la Révolution ait faites à Grenoble.

2438. Deux martyrs en 1794 M. Revenaz et M. Guillabert, par A.-M. de FRANCLIEU. *Grenoble, Baratier et Dardelet, libraires. Lyon, Auguste Côte, lib.* 1886. In-8°, XIV + 438 p. + 1 f. n. chif. Errata (G.)

2439. Jugement rendu par le tribunal de com-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

merce du département de l'Isère, séant à Grenoble. Du 8 messidor, l'an II de la R. F. U. I. et D. (26 juin 1794) qui condamne à mort François Marie Revenas, natif de Sccelles, ci-devant vicaire d'Arnezieu, canton de la campagne, district de Belley, département de l'Ain, convaincu d'avoir été sujet à la déportation et d'être rentré dans le territoire de la République, après en être sorti. *A Grenoble, chez J. Allier, imp. du Tribunal criminel.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

2440. Instruction du conseil du district de Grenoble à ses concitoyens. Du 10 messidor, an II de la R. F. U. I. (28 juin 1794), concernant le maximum des journées de travail. Signée : H. DENANTES, président ; BOISVERT, CROS, IMBERT, PERRIER, BIGILLON, PALAIS, POUCHOT, BENJAMIN MARCEL, HILAIRE. *S. l. n. n.* In-4°, oblong 18 p. (I.)

2441. Paris, 11 messidor, an II de la R. F. U. I. (29 juin 1794). Lettre du citoyen RÉAL à la convention nationale, à la Société populaire de Grenoble. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 1 f. (C.)

« Voici un nouveau jour consacré à la victoire. Nos amis du Nord viennent de remporter un succès décisif. »

2442. Extrait des registres des délibérations du conseil du district de Grenoble. Du 13 messidor an

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2 (1er juillet 1794). *A Grenoble, chez Allier. S. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (C.)

Levée d'un bataillon pour l'armée des Alpes.

2443. Arrêté du conseil permanent du district de Grenoble. Du 13 messidor an 2 (1er juillet 1794.) *S. l.* In-f°, placard. (G.)

Concernant le commerce de toile de Voiron et de Mens, et les mesures de les conserver pour les besoins de la République.

2444. Egalité. Liberté. Grenoble le 25 messidor an 2 de la R. F. (3 juillet 1794). L'agent national du district de Grenoble aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (G.)

« Si les armoiries ont disparu, leurs attributs ne doivent plus figurer non plus sur les murs qui en étoient souillés, il faut donc que tous les signes de la féodalité soient enlevés... Il faut que l'empreinte et la nuance de la pierre n'en puissent plus rappeler la mémoire ; il faut, partout ou cela sera possible, que les attributs de la liberté soient substitués aux signes de l'esclavage... »

2445. Adresse aux habitants des campagnes. Imprimée par arrêté de la société populaire des jacobins de Grenoble, le 15 messidor an 2 (3 juillet 1794). *A Grenoble, chez G. Duclaud, imprimeur près les ci devant cordeliers.* In-8°, 15 p. (G.)

Relative aux fêtes décadaires, à l'Etre suprême et à l'obéissance aux lois.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2446. Egalité. Liberté. Grenoble, 17 messidor, an 2 de la Rép. F. U. I. (5 juillet 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. (G.)

« La société des jacobins de Grenoble a arrêté d'envoyer tous les decadis des commissaires dans chaque canton, pour y répandre l'instruction civique » etc.

2447. Arrêté des représentants du peuple près l'armée des Alpes (ALBITTE et LAPORTE) Fait au quartier général à Briançon le 19 messidor an 2. (7 juillet 1794). *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 4 p.

Mise en liberté de soixante-sept détenus. Voici quelques noms de citoyens mis en liberté :

Jean-Antoine DOURILLE, instituteur à Grenoble.

François-Régis FALCONNET, écrivain, Ferréol Faure, ancien notaire du Bourg-d'Oisans.

Pierre-Antoine CHALVET, ex-conseiller au parlement.

Charles-Yves BONNEFOI, receveur de l'enregistrement aux Thermopyles.

Femm : CANEL veuve Chichilianne-Caire, etc.

2448. Département de l'Isère, district de Grenoble. Des Adrets, émigré. — Domène et Murianette. Du 19 messidor an 2e de la R. F. (7 juillet 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.* petit In-f° placard (I.)

« Adjudication du bail à ferme de deux petits domaines, situés sur Murianette et Domène ci-devant de l'émigré des Adrets. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2449. Liberté. Egalité. Fraternité ou la mort. Guerre aux tyrans. L'officier de police et de sûreté de la première division de l'armée des Alpes (ARNOUS) à tous les militaires et employés de la même division (8 juillet 1794). *A Embrun, chez Jean-Louis Moyse, imprimeur.* Petit in-f° placard sur 2 col. (Archives de la ville de Gap.)

« Nos armes sont triomphantes, vous avez franchi les monts les plus escarpés pour voler à la victoire... Le tyran Sarde tremble à l'approche des phalanges républicaines... » il termine en priant les bons citoyens de surveiller les délits qui se commettent relativement aux différentes fournitures de l'armée.

2450. Liberté. Egalité. Les administrateurs du département de la Drôme aux administrateurs du département de Valence, le 21 messidor an 2 de la R. F. U. I. D. (9 juillet 1794.) *S. l. n. n.* In-f°, 1 p. (G.)

« Pour déjouer la scélératesse des ennemis de la révolution qui imitent les signatures des autorités constituées, nous vous adressons la signature des membres qui composent notre administration. »

2451. Aux Thermopyles (ci-devant Saint-Marcellin.) le 21 messidor l'an 2 de la R. F. U. I. et D. (9 juillet 1794). Les administrateurs près le district des Thermopyles, (RUBICHON, président, JUVENET, MOGNIAT, LANTELME, etc.) aux officiers municipaux de... *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (I.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Instruction sur la loi du 17 prairial qui accorde la remise totale de la contribution du remplacement des droits supprimés.

2452. Abdication de prêtrise et tableau des prêtres mis en liberté à cette condition, par arrêté des représentants du peuple près l'armée des Alpes. Du 19 messidor (7 juillet 1794). Du 22 messidor l'an 2 de la R. F. (10 juillet 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

Les prêtres et religieuses mis en liberté furent :
Ennemond Morel, ex-curé à la Buisse,
Louis Vard, ex-prêtre à Saint-Geoire.
Jean Guison, ex-prêtre à Grenoble.
Claude Etienne Vital Tignel, ex-prêtre du Passage.
Louis Boullu, ex-curé du Grand-Lemps.
Claude Dutruc, ex-vicaire du même lieu.
Pierre-Charles Voisin, ex-prêtre à Grenoble.
Jean-Philippe Durand, ex-prêtre à Grenoble.
François Bouvier, ex-prêtre à Meylan.
Jean-Pierre Duclos, ex-prêtre à Grenoble.
Pierre Borel, ex-chanoine à Grenoble.
Marie Grive, ex-religieuse à Grenoble.
Marie Grive ayant refusé de prêter le serment a été réintégrée dans la maison de détention de l'Oratoire.

2453. Egalité, Liberté. Département de l'Isère. District des Thermopyles (ci-devant St-Marcellin). Extrait du procès-verbal du conseil général du district des Thermopyles, du 22 messidor, an 2 de la R. F. U. I. (10 juillet 1794). *Aux Thermopyles, de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district.* In-f° placard (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Extrait contenant un arrêté dont le but est de détruire, dans l'étendue du district, les restes impurs du *fanatisme*; qui enjoint à tous les citoyens et citoyennes de consacrer à leurs travaux ordinaires les jours connus autrefois sous le nom de *dimanches* et *fêtes*, et d'assister régulièrement à la lecture des lois et aux instructions du décadi, etc...

2454. Extrait des registres des délibérations et arrêtés du conseil administratif du district de Vienne la Patriote, du 22 messidor, l'an 2 de la R. F. U. I. (10 juillet 1794). Signé : FLEURY, président, TESTE-DUBAILLER, secrétaire. *A Vienne la Patriote, de l'imp. Républicaine de G. Lambert et J. B. Ferlat, imp. du district.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Relatif aux créanciers des émigrés.

2455. Circulaire de l'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités. *S. l. n. n. n. d.* (13 juillet 1794). In-4°, 1 p. (C.)

Adresse le tableau du maximum des journées de travail.

2456. Projet de fête pour célébrer l'immortelle journée du 14 Juillet et les victoires nouvelles des républicains, adopté par la société des Jacobins de Grenoble et par le conseil général de la commune. *A Grenoble, chez G. Duclaud, imp. près les ci-devant cordeliers. S. d.* (14 juillet 1794). In-8°, 8 p. (C.)

« Grenoble, qui fut le berceau de la Révolution, s'est montré

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans toutes les grandes époques à la hauteur des principes qu'il eut le premier le courage de proclamer.

« En 1788, il alluma sur les Alpes, un grand flambeau dont la lumière fut aperçue dans tous les points de l'Europe. .

« En 1789, il porta l'épouvante dans les antiques repaires où se cachoient les bêtes féodales, connues sous le nom de seigneurs...

« En 1790, Grenoble ne cessa de se rallier au parti de l'Assemblée constituante, qui vouloit, ou sembloit alors vouloir le régne de la liberté.

« En 1791, il appela la vengeance des lois sur la tête d'un roi perfide et fugitif...

« En 1792, Il demanda le châtiment de Lafayette; l'expulsion des ministres vendus à l'Autriche, l'abolition du *veto*... et lorsque vers le 10 août, certains départements étoient encore indécis, Grenoble s'écria avec Paris: QUE LA ROYAUTÉ SOIT ABOLIE...

« En 1793, il demanda la punition du roi vivement, et célébra la chute du roi mort...

« En 1794, il emprisonna ses prêtres et ses nobles, balaya de ses temples les ordures sacerdotales... fit à la patrie des dons immenses....

« Heureuse cité, qui ne t'es jamais écartée de la ligne révolutionnaire ! le burin de l'histoire gravera pour l'immortalité les services que tu as rendus, et ta fidélité à la cause du peuple..... » etc., etc.

Suit le projet de la fête organisée par Lintaud, Blanc-Subé, Compagnon, Dulin, Silvy, etc.

2457. Liberté, Egalité, fraternité, ou la mort. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère. Du 25 messidor, an II de la R. F. U. I. (13 juillet 1794). Les administrateurs du directoire du département de l'Isère, aux administrateurs de districts, officiers municipaux, etc., etc. Du 27 messidor, an 2 (15 juillet 1794). Signé : Duc, président, etc. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère. S. d.* In-4°, 7 p. (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Adresse contre « les esclaves Anglais » : « Souscrivons, frères et amis, pour construire un vaisseau qui, monté par des hommes libres, puisse aider nos valeureux marins à briser entre les mains de la tyrannie et du crime le sceptre des mers... »

2458. Réponse des citoyens d'Assieu, inculpés par le détenu Jacquier. Du 28 messidor (16 juillet 1794). *S. d. Vienne, Labbe.* In-8°, 20 p. (T.)

2459 La Société populaire de Grenoble, aux habitants des campagnes du département de l'Isère. Du 4 thermidor, an II (22 juillet 1794). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier. S. d.* In-8°, 4 p. (G.)

La Société populaire de Grenoble se joint au département de l'Isère et au conseil général de la commune, pour inviter « tous leurs concitoyens à souscrire pour la construction d'un vaisseau de guerre destiné à punir les Anglais et à venger la République de la longue et injuste inimitié de ce peuple féroce. » Adresse signée : FALCON, président.

2460. Réclamation sur la proclamation et arrêté des représentants du peuple, POULAIN-GRANDPREY, FEPROUX et DESPINASSY, envoyés dans les départements de l'Ain, de l'Isère, etc., etc... du 5 thermidor (1794). Au sujet des ministres du culte. *S. l. n. n. n. d.* In-8°, 4 p. (G.)

La procédure et arrêté des représentants du 5 thermidor « sont dénoncés comme contraires à la loi, ramenant la terreur. etc. »

2461. Liberté, Egalité, département de l'Isère. District de Grenoble. Réparations aux moulins et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

scie, situés sur Villard-de-Lans. De Bérenger, détenu. Du 8 thermidor, an 2 (26 juillet 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet.* In-f° placard (I)

Avis relatif au bail au rabais pour réparer les moulins et scie du détenu Bérenger.

2462. Au nom du peuple Français, les représentants du peuple envoyés dans Commune-Affranchie, pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République, dans tous les départements environnants et près l'armée des Alpes. A Commune-d'Armes le 10 thermidor de l'an 11 de la R. F. U. et I., (28 juillet 1794). Adresse signée : REVERCHON. A *Commune-d'Armes, de l'imp. de J. Boyer.* In-4°, 3 p. n. chif. (I.)

« Tous les bois de noyers débités ou non débités qui se trouvent dans les départements limitrophes ou voisins de celui de la Loire sont mis et demeurent en réquisition pour faire des bois de fusils. »

2463. Liberté. Egalité. Les administrateurs du district de Vienne aux commissaires par eux envoyés dans les communes du district pour y presser le battage des grains. *S. n. n. l.* (29 juillet 1794). Placard, grand in-4°, (C.)

On y trouve les communes suivantes avec changements de noms :
Genas-Azieu pour Genas.
Mure-la-Fontaine pour Saint-Laurent-de-Mure.
Priest pour Saint-Priest.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Menufamille pour Bonnefamille.
Georges d'Espéranche pour Saint-Georges-d'Espéranche.
Grand Ghallier.

2464. Egalité. Liberté. Grenoble, le 11 thermidor an 2 de la R. F. U. I. (29 juillet 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4°. 2 p. (G).

Sur les prévaricateurs — Il adresse les moyens d'assurer l'exécution de la loi sur le *maximum*.

2465. Le trident de neptune est le sceptre du monde.

La société montagnarde des sans-culottes d'Embrun aux autorités constituées et à tous les sans-culottes des quatre districts composant le département des Hautes-Alpes. Extrait du procès-verbal de la société montagnarde des sans-culottes d'Embrun, séance du 13 thermidor, l'an 11 de la R. U. I. (31 juillet 1794). In-8°.

Adresse relative à la souscription dont le produit devait être employé à la construction d'un vaisseau, d'une frégate ou d'une corvette.

« Nous habitons, il est vrai le plus petit et le plus pauvre département de la République, mais notre don patriotique, semblable au denier de la veuve, sera l'étincelle électrique qui embrassera les départements opulens. »

Adresse imprimée à 600 exempl. Nous ne la connaissons que par la reproduction qu'en a faite le *Journal de la Montagne*. Du 4 fructidor an 2. N° 113 p. 927.

2466. Egalité. Liberté. Grenoble, le 13 thermidor

EFERUS - Recherches & Classification numériques

an 2 (31 juillet 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités du ressort. Arrêtés du comité de salut public des 22 messidor et 4 thermidor de l'an 2 de la R. F. concernant la taxe des moissonneurs et batteurs de grains. *S. l. n. n.* In-4°. oblong. 2 p. n. chif.

« L'instrument du despotisme, dit Hilaire, est couvert en instrument utile et le guerrier républicain échange un instant contre la faulx nourrissière du moissonneur l'arme qu'il saura bientôt reprendre contre l'ennemi de son pays. »

2467. Département de l'Isère, district de Grenoble. Tableau des cantons et municipalités du district de Grenoble, avec les distances par lieues de poste desdits cantons et municipalités au chef-lieu du district... *S. l. n. d.* (juillet 1794). In-f° placard. (C.)

2468. Adresse individuellement faite par plusieurs membres de la société populaire de Montélimar à la convention nationale sur la fermeture des séances des Jacobins. *Montélimar, Mistral. S. d.* (juillet 1794). In-8°, 4 p. (V.)

2469. Mémoire des actionnaires de la fabrique de fusils établie à Grenoble. Egalité. Liberté. Au comité de salut public et au comité d'aliénation des domaines de la convention nationale, les actionnaires et directeurs de la fabrique de fusils établie à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grenoble. *A Grenoble, de l'impr. d'Alexandre Giroud, place Marat. S. d.* (juillet 1794). In-4°, 17 p.

Devant l'incertitude des bases d'estimation qui peuvent exister entre les actionnaires de la fabrique et les experts nommés par la commission des revenus nationaux, ils demandent aux législateurs de donner eux-même les bases sur lesquelles les experts doivent opérer.

Aux p. 15 et suiv. on trouve: La délibération du conseil de la commune. Du 29 messidor an 2 (17 juillet 1794) Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère. Du 5 thermidor an 2 (23 juillet 1794). L'approbation du conseil permanent du district. Du 14 thermidor an 2 (1er août 1794) et vœu de la société des Jacobins de Grenoble, en faveur de cet établissement. Du 12 thermidor an 2 (30 juillet 1794.)

2470. A. F. Pison Dugaland fils, ex-président du tribunal du district de Grenoble, à ses concitoyens, à ses juges. *Grenoble, Duclaud. S. d.* (août 1794). In-8°, 16 p. (G.)

Il fut mis en prison étant accusé d'incivisme *fédéralisme*, et pour avoir présidé l'assemblée des délégués des cantons du département de l'Isère du mois de juin 1793. Il fait l'historique de sa vie politique, et termine en s'écriant: « Citoyens, je revendique la plénitude de votre estime. »

2471. Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du département de la Drôme. Séance publique du 16 thermidor an 2 de la R. F. U. I. (3 août 1794), Adresse du département de la Drôme à la convention nationale. *A Valence, chez J. J. Viret, imp. du département.* Affiche in-f°.

« Représentants incorruptibles du peuple Français. — suit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette adresse relative aux mesures énergiques prises par la convention nationale dans les journées des 9 et 10 thermidor contre les conspirateurs d'un nouveau genre.

Dans cette adresse on lit: « Représentants, si vous daignez agréer encore une fois l'hommage du département de la Drôme, il ne comptera pour rien, le regret d'avoir vu siéger parmi lui, deux des complices, des plus fourbes de tous les hommes. »

2472. Journal de législation et des tribunaux contenant tous les décrets de la convention nationale, textuellement réimprimés sur le bulletin des lois... Les arrêts importants et décisions des comités de salut public, etc. *A Grenoble, de l'imp. dAlex. Giroud, place Marat, ci-devant place aux Herbes.* l'an 2e de la R. F. *S. d.* (août 1794). In-8°, IV p. (prospectus) (G.)

Les premières feuilles durent paraitre le 20 thermidor (7 août 1794).

2473. Réflexions présentées à la société populaire de Grenoble, par un de ses membres, le 20 thermidor, an second de la République (7 août 1794) Sur les moyens de prévenir les conspirations. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier. S. d.* In-8°, 8 p. (M.)

Récit historique sur les diverses factions qui ont agité la République, l'orateur parle des derniers orages qu'elle vient d'essuyer, il en fait voir la cause.

L'arrêté qui ordonne l'impression de ce discours est signé : Falcon, président, Duviquet et Gros, secrétaires.

2474. Département de l'Isère. District de Greno-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ble. Du 22 thermidor an 2e de la R. F. U. I. (9 août 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.* In-fo placard (I.)

Bail au rabais des ouvrages à faire pour réparer différentes parties du comble de la salle de la société populaire (ci-devant église de Saint-André.)

2475. Département de l'Isère. District de Grenoble, Meffré-Cezarge (sic) détenu. Du 22 thermidor an 2 (9 août 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.* In-fo placard (I.)

Bail à ferme de deux domaines situés à Saint-Mury.

2476. Discours prononcé par le citoyen ARTHAUD, maire de Grenoble à la fête du 10 août. Discours prononcé par le citoyen ROYER, procureur général syndic du département de l'Isère. Discours prononcé par le citoyen HILAIRE, procureur syndic du district de Grenoble à la fête du 10 août (23 thermidor an 2) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. S. d.* (août 1794). In-8o, 8 p.

2477. Discours prononcé par Abel-Joseph PIOCT, le 23 thermidor, an 2 de la République, jour anniversaire du 10 août *A Vienne, de l'imp. de J. Labbe. S. d.* (1794). In-8o, 11 p. (G.)

Sur l'anniversaire du 10 août. « Mes vœux, citoyens sont les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vôtres; et comme moi vous jurerez le maintien de la liberté et de l'égalité des individus, de l'unité et indivisibilité de la République et un attachement inviolable à la convention nationale. »

2478. Liberté. Egalité. Fraternité ou la mort. La société populaire du canton de la Roche-des-Arnauds, district de Gap, département des Hautes-Alpes, à la convention nationale, 25 thermidor an 2 (12 août 1794). *A Gap, Joseph Allier. S. d.* In-4°, 4 p. (V.)

Lettre signée: BONTOUX, président, MONDET, CHEVALIER, secrétaires.

2479. Liberté. Egalité. Extrait des registres des délibérations du directoire du département des Hautes-Alpes. Séance publique. Du 1 fructidor an 2 (18 août 1794). Signé : BONNARDEL-ARGENTY, président, BONTOUX fils, RICHARD, CHAMPSAUR, FARNAUD. *A Gap, chez J. Allier, imp. du dép. des Hautes-Alpes.* In-4°, 3 p. (A. A.)

Arrêté par lequel les municipalités seront tenues de faire connaître à l'administration le nom des citoyens de leur commune, sortis de la République avant le 1er juillet 1789; les biens de cette classe de citoyens seront mis sur le champ sous la main de la nation.

2480. Les administrateurs de l'hôpital général de Grenoble, à leurs concitoyens. Du 1er fructidor an 2 *Grenoble, J. Allier. S. d.* (18 août 1794). In-4°, 4 p. (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Au sujet des créances dues à l'hôpital qui ont été déclarées dettes nationales.

2481. Projet d'instruction publique pour servir à l'éducation des jeunes républicains et républicaines des communes du district de Grenoble, lu à la tribune par le citoyen ROMAINVILLE, membre de la société populaire de Grenoble le 2 fructidor, l'an 2e de la R. F. (19 août 1794). *Grenoble, Allier. S. d.* In-8°, 8 p. (G.)

Dans le projet d'instruction en XV articles, il est dit qu'il sera donné un prix pour les jeunes républicains du bataillon de l'Espérance qui manieront le mieux l'arme, apprendront le mieux l'exercice, etc.

2482. Liberté-Egalité ou la mort. Au nom du peuple Français. Valence, département de la Drôme, le 4 fructidor l'an 2e de la R. F. U. et I. (21 août 1794.) Le représentant du peuple (NIOU) chargé de l'inspection des ports et arsenaux de la Montagne, l'Orient, Rochefort et dépendances. *A Valence, de l'imprimerie de la veuve Aurel.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

Le citoyen PONCET, ingénieur est chargé de faire transporter tous les bois de marine qui se trouveront équarris dans les forêts.

2483. Jugement du juge de paix de Pontcharra, du 5 fructidor, an second de la République Française (22 août 1794) qui condamne Augustin POULAT,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Pontcharra, en l'amende et aux dépens, pour avoir contrevenu à la loi du maximum. Signé : Marc-Antoine PAGANON. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* In-f°, placard (C.)

2484. Extrait partiel des renseignements pris à Crémieu contre les nommés Sadet, Theret, Vivian, Drivot et Paillet, les 3e et 5e fructidor l'an 2. (20, 22 août 1794.) *Grenoble, imprimerie J. Allier.* In-8°. (I.)

2485. Extrait des registres du conseil général de la commune de Grenoble, du 5 fructidor an 2e de la R. F. U. I. et D. (22 août 1794.) Fait en conseil du district, le 8 fructidor an 2e (25 août 1794.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* In-f°, placard (C.)

Délibération du conseil général de la commune de Grenoble, contenant un projet de règlement pour l'organisation des gardes soldées, nécessaires aux différentes maisons de détention de la commune. -- Arrêté du district de Grenoble qui approuve la délibération ci-dessus.

2486. Arrêté du comité de salut public de la convention nationale, du 6 fructidor an 2 (23 août 1794). *Grenoble, Cuchet. S. d.* In-8°, 6 p. (G)

Concernant la défense faite aux fermiers de quitter leurs fermes sans en prendre d'autres.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

2487. Département de l'Isère. District de Grenoble, 7 fructidor an 2. (24 août 1794.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

Il sera procédé aux baux à loyer et à ferme des immeubles des citoyens Royer l'ainé, détenu, et de l'émigré Marcieux père, situés à Grenoble et au Touvet.

2488. Vente d'immeubles de l'emigrée Gabrielle Musi, veuve Vallin, sur les communes de la Tour-du-Pin et Pressin. Première séance d'enchères, au 7 fructidor, l'an 2e de la R. F. (24 août 1794.) *A la Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imprimeur.* In-f°, placard sur 3 col. (I.)

Ce jour, il sera procédé à la diligence de l'agent national provisoire du district de la Tour du-Pin ou dans le temple de la Raison de la Tour-du-Pin où se vendent les biens nationaux, à la vente des immeubles ci-après, situés à Pressin. Suivent 16 lots, du n° 162 au n° 176.

2489. Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du district de Valence, département de la Drôme. Séance publique du 9 fructidor an 2 de la R. F. (26 août 1794.) *A Valence, de l'imprimerie de la veuve Aurel.* In-f°, placard sur 2 col.

Le conseil du district vient de procéder à la répartition de son contingent pour les besoins de l'armée d'Italie, à 16.000 qnintaux de foin, à 7.000 de paille et à 5.000 d'avoine, entre les communes du ressort, en raison de leurs facultés agricoles.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2490. Discours prononcé à la Société populaire des Jacobins de Grenoble, par le représentant du peuple CASSAGNE, dans la séance du 10 fructidor an 2e de la R. F, U. I. et D. (27 août 1794.) *A Grenoble, chez G. Duclaud, imprimeur près les ci-devant Cordliers* (sic.) In-8°, 6 p. (G).

« ...Citoyens, réunissons-nous donc pour terrasser les tyrans et leurs satellites, réunissons-nous pour démasquer les méchants et pour les faire connoitre... »

2491. Première affiche, XXXI. Feuille. Egalité-Liberté. Département de l'Isère, district des Thermopyles, canton de l'Albenc, municipalité de Poliénas. -- Immeubles d'émigrés à vendre. 1re séance d'enchères ajournée au 11 fructidor an 2e de la Rép. U. I. correspondant au jeudi 28 août 1794 (vieux style.) Du 10 fructidor an 2 (27 août.) *Aux Thermopyles, de l'imprimerie d'Antoine Beaumont, imprimeur du district.* In-f°, placard (C.)

Vente des domaines de l'emigré Jean-Baptiste Baronnat, à Poliénas.

2492. Liberté--Egalité--Fraternité. République une et indivisible ou la mort. Grenoble, 14 fructidor, an 2 de la R. F. (31 août 1794.) La Société des Jacobins, séante à Grenoble, à la convention nationale. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 3 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Citoyens représentants : Placés depuis 1789 dans l'avant-garde de la Révolution, notre devoir est de jeter le cri d'alarme, lorsque nous voyons l'ennemi s'avancer..... Nous vous en conjurons, vous les hommes du 21 janvier, du 31 mai et du 9 thermidor, vous tous qui représentez le peuple Français, ne laissez pas s'enfoncer dans les fanges du modérantisme, votre sublime ouvrage, soutenez ceux qui le soutiennent, détruisez ceux qui veulent le détruire. » (suit) : *La Société des Jacobins, séante à Grenoble, à la Société des Jacobins, séante à Paris. Grenoble, 14 fructidor an 2.* — « C'est avec une vive satisfaction que nous avons appris la justice sévère que vous avez faite contre les conspirateurs qui s'étaient emparés, dans la nuit du 8 au 9 thermidor de votre nom et de votre salle, pour opérer la contre-révolution...Signée: GRAND, président; GROS, CADOUX, PARADIS. Ces adresses ont été reproduites par le *Bulletin de la Convention nationale.*

2493. Liberté, Egalité. Adresse de la société populaire républicaine et montagnarde des Jacobins de Vienne-la-Patriote, à la convention nationale. Du 15 fructidor, l'an 2 de la R. F. U. I. D. (1er septembre 1794). *A Vienne, de l'imp. de J. Labbe.* In-4° 3 p. (G.)

« Représentants, transportez-vous sur le sommet de la montagne, ramassez-y les foudres de vos caractères énergiques et vertueux, frappez, dispersez, anéantissez tout ce qui seroit indigne de vous et de nous, épurez le gouvernement révolutionnaire... Et nous, Représentants, nous saurons mourir à nos postes, pour mieux défendre la cause commune menacée. Signée: PICHAT cadet, président; BONNARD, BARRY, CHENAVAS, secrétaires.

2494. Liberté, Egalité. Gap, le 16 fructidor, an II (2 septembre 1794). Les administrateurs du district de Gap aux citoyens, officiers municipaux de l'ar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rondissement. Circulaire signée : GÉRARD, vice-président ; CÉAS, ESCALLE, COMBASSIVE, etc. *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (A.A.)

Ils demandent de donner de suite les noms et prénoms, etc. des citoyens aveugles.

2495. Liberté, Egalité, Fraternité. Les administrateurs du département de la Drôme à leurs concitoyens. Proclamation du 16 fructidor, an 2 (2 septembre 1794). *A Valence, de l'imp. de J.-J. Viret, imp. du dép.* In-f° placard (C.)

Relative à la construction d'un vaisseau à offrir à la République Française pour l'agrandissement de la marine. Dans cette proclamation on lit : « Il sera fait, et nous ne dormirons pas que de ses sabords il ne tombe la foudre qui doit anéantir les ennemis de la liberté. »
Suit un arrêté qui ordonne qu'il sera ouvert un registre de souscription dans toutes les municipalités du département etc... pour arriver à la construction d'un vaisseau.

2496. Lettre de Gabriel VIDAUD, né à Grenoble, le 19 mars 1776 (v. s.) résidant tantôt à Avignon, tantôt à Velleron depuis 1789 et actuellement grenadier au cinquième bataillon de la Corèze, au représentant du peuple, Rovère. Avignon, le 9 fructidor, an II, (3 septembre 1794). Avec pièces justificatives. *S. l. n. n. n. d.* In-8°, 35 p. (G.)

Défend la mémoire de son père Jean-Jacques Vidaud, ancien président au Parlement de Grenoble, et de Jeanne-Magdeleine Gallet, veuve Vidaud, sa grand'mère, condamnés à mort par la Commission populaire d'Orange.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2497. Esprit des fêtes *sans-culotides* ou idée générale de ces fêtes, présentée à la Société des Jacobins de Grenoble, au nom de son comité d'instruction publique, et imprimée en exécution de son arrêté du 18 fructidor, an second de la République Française, une et indivisible. (4 septembre 1794). *Grenoble, Vve Giroud.* In-18 de 38 p.

« C'est d'après le plan ou les inspirations tracées dans cet « ouvrage qu'on doit célébrer à Grenoble les *sans-culottides* ou la « *vertu*, le *génie*, le *travail*, l'*opinion* et les *récompenses*. Ces « fêtes, par conséquent, y offriront le même degré d'émulation « et d'intérêt patriotique qui eut lieu dans cette commune, pour « la *fête de l'Etre suprême*, du 20 prairial. Tous les sentiments « purs de la nature, de la raison, de la liberté, de l'égalité et de « l'union, y parurent généralement électrisés et conduits en « pompe. Ils ne le seront, sans doute, pas moins dans celles-ci, « qui par leur objet, ou leur caractère, et par la manière piquante « dont ils sont développés dans l'ouvrage, doivent exciter de « même tous les mouvemens ou la joie du républicanisme, « appeler tous les charmes et les succès de la Révolution fran- « çaise, toutes les jouissances de la démocratie, et les faire trou- « ver bien plus sensibles encore dans le pays qui fut leur ber- « ceau, et qui doit en partager la gloire, les triomphes continuels « et signalés de nos frères d'armes ne doivent pas moins con- « tribuer à la satisfaction qui éclatera dans ces fêtes, et à tous « égards elles sont aussi ingénieuses et seront aussi intéressantes « que *Noël, Pâques, Pentecôte*, et les *Saints* étoient stupides et « ennuyeux. »

Extrait du *Courrier patriotique des départements de l'Isère, des Alpes et du Mont-Blanc, ou l'Ami de la Constitution*, nº 77.

2498. Extrait des registres du conseil général de la commune de Vienne-la-Patriote. Du 19 fructidor, an 2 de la R. F. U. et I. (5 septembre 1794.) *A Vienne, Joseph Labbe.* In-4°, 4 p. (C.)

Relatif à un comité des subsistances.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2499. Renseignements pris par les commissaires de la société populaire de Bourgoin, département de l'Isère, contre les nommés Sadet, Theret, Vivian, Drivot et Paillet. Du 22 thermidor, an II de la R. F. (21 août -- 6 septembre 1794). *Grenoble, Allier, imp. S. d.* In-8°, 27 p. (G.)

Cette brochure contient XI pièces des plus curieuses sur les agissements de la bande de Vauquoi, les susnommés sont arrêtés. — Lettre du citoyen Neyrieu de Domarin sur les traitements que sa famille a eu à souffrir, etc.

2500. Extrait du procès-verbal des séances du directoire du district de Vienne. Du 21 fructidor, l'an 2 de la R. F. U. I. Démocratique et impérissable (7 septembre 1794). *Vienne, J. Labbe. S. d.* In-4°, 4 p. (C.)

Arrêté de la liste des jurés d'accusation pour le trimestre de vendémiaire.

2501. Liberté, Egalité. Extrait des registres. Au nom du peuple français. Les représentans du peuple près les armées des Alpes et d'Italie aux administrateurs des départements et districts composant l'arrondissement de l'armée des Alpes. (10 septembre 1794). *Grenoble, Alexandre Giroud, place Marat.* In-f° sur 3 col.

Arrêté signé : CASSANYES, daté de Grenoble. Il est relatif aux réquisitions de fourrages.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2502. Département des Hautes-Alpes. Liberté, Egalité. Gap, le 25 fructidor, an 2 de la R. F. U. I. (11 septembre 1794). Les administrateurs du district de Gap aux officiers municipaux et agents nationaux des communes de l'arrondissement. Circulaire signée : GÉRARD, vice-président ; CÉAS, ESCALLE... *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chiff. (A.A.)

Ils rappellent vivement que le recensement général, dans toutes les communes, des grains de toute nature et des fourrages de la récolte de la présente année, doit être fait le plus tôt possible.

2503. Discours prononcé par le citoyen BARRAL, président du tribunal d'appel de Grenoble, le 26 fructidor, an II (12 septembre 1794) avant de procéder à la réception du serment des militaires qui avaient reçu des armes d'honneur. *Grenoble, J.-M. Cuchet.* In-8°, 5 p. (C.)

2504. Egalité. Liberté. Grenoble le 26 fructidor an 2 de la R. F. (12 septembre 1794). L'agent national du district de Grenoble aux autorités constituées du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. n. chif. (G.)

L'agent Hilaire, en adressant diverses lois aux autorités, appelle l'attention sur la loi concernant l'organisation des comités révolutionnaires. Comme il n'existe qu'un seul comité de surveillance à Grenoble, il est maintenu par l'article XIV.

2505. Liberté. Egalité. Extrait des registres des délibérations du directoire du district de Serres,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Séance publique. Du 29 fructidor an 2. (15 septembre 1794). Signé : COLOMB, vice-président, ASTIER, etc. *A Gap, chez J. Allier, imprimeur du district de Serres.* In-4°, 3 p. (A. A.)

Les citoyens sont tenus à ramasser les plantes inutiles, les dépouilles des légumes, les genêts et sarments de vigne, etc. pour les convertir en cendres, ces cendres, seront converties en salin et potasse sous la direction de l'agent salpêtrier.

2506. Egalité. Liberté. Grenoble le 29 fructidor an 2 (15 septembre 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4°, 3 p. n. chif. (G.)

Concernant la coupe extraordinaire des bois, à commencer le 1 vendémiaire de l'an 3e.

« Citoyens ne résistez pas à la loi et aux besoins publics et particuliers, souvenez-vous que quand le besoin public commande nos personnes et nos biens sont à la disposition de la République. »

2507. Extrait du registre des délibérations de la société populaire de Valence. Du 30 fructidor an 2. (16 septembre 1794). In-8°.

« En reconnaissance des bons services rendus par le citoyen Gérard, meunier au trop infortuné Drouet, brave et fidèle représentant du peuple, a arrêté que le nom du respectable Gérard et ceux de ses dix enfants seraient inscrits sur un tableau qui sera placé dans l'enceinte du lieu de ses séances, au bas duquel tableau on lira ces mots: *Hommage à l'humanité* » — (*Journal de la montagne* n° 154. du 16 vendémiaire p. 1254.)

2508. La société de Valence aux Jacobins. In-8°.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Adresse insérée dans le nº 139 du *Journal de la Montagne*. Du 30 fructidor an 2 (16 septembre 1794) commence ainsi:

« Frères et bons amis, le peuple Français n'oubliera jamais que vous avez grandement contribué à sauver plusieurs fois la patrie... les grands services que vous avez rendus à la chose publique, ont retenti jusqu'aux plus petites chaumières, la reconnaissance est gravée dans tous les cœurs... »

2509. Ordonnance du tribunal révolutionnaire de Paris qui acquitte J. F. LAVITONNIÈRE, né à Andancette (Drôme) ex-garde du comte d'Artois, accusé de conspiration. Paris du 2 sans culottides an II (18 septembre 1794). In-4°, 4 p. (Collection de M. de Nadaillac).

2510. Procès-verbal de la séance de l'inauguration de la nouvelle salle de la société populaire de Vienne la Patriote. Présidence du citoyen BERTRAND (du 19 septembre 1794). *A Vienne de l'imp. de J. Labbe imp. de la soc. populaire* In-8°, 21 p. (G.)

Discours du président, suivi de plusieurs autres. « Invocation au génie de la fraternité par un orateur. Discours d'un membre de la société de Valence. Discours d'un membre de la société de Chambéry qui a prouvé par l'histoire, que quand un peuple veut être libre, il n'est point d'obstacles qu'il ne renverse. »

2511. Réponse du citoyen VALLET à l'arrêté de l'administration centrale du département concernant la situation politique de Grenoble, les assertions (prétendues) fausses et dénaturées contenues dans le nº 95 du journal patriotique (19 septembre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1794). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imprimerie de J.-M. Cuchet.* In-8°, 8 p. (G.)

2512. Egalité. Liberté. Grenoble le 4e jour complémentaire de l'an 2 (20 septembre 1794.) L'agent national du district de Grenoble aux municipalités du ressort (HILAIRE). *S. l. n. n.* In 4° 2 p. n. chif.

Circulaire relative au recensement des chanvres, de la récolte de l'année dernière.

EFERUS - Recherches & Classification numériques



AN TROIS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
UNE ET INDIVISIBLE

1er VENDÉMIAIRE AU 6e JOUR COMPLÉMENTAIRE.
22 Septembre 1794 au 22 Septembre 1795.

2513. Calendrier des Sans-Culottes ou décadaire Français pour l'an IIIe de la République, commençant le 22 septembre 1794 de l'ère vulgaire *A Grenoble, chez veuve Giroud et fils, place Marat, et chez P. Maire, colporteur,* an 3e de la R. U. I. Petit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

in-12, 10 p. plus 8 p. n. chiff. plus 24 p. et un tableau.

Autre édition : *A Grenoble, chez veuve Giroud et fils.* Petit in-12, 10 p. plus 7 p. n. chiff. plus 24 p. et un tableau avec quelques changements sur le titre et dans le texte.

Les noms des saints sont remplacés par des noms de choses : raisin, safran, cheval, cuve, âne, pressoir, etc...

A la suite : Instruction sur l'ère de la République et sur la nouvelle division de l'année, suivie de couplets : Calendrier républicain, en vers (par LAMBERT, de Romans).

2514. Adresse de la Société des Jacobins de Grenoble, à la convention nationale. 1er vendémiaire, an 3 (22 septembre 1794). Signée : ARTHAUD, président. *Grenoble, Duclaud, impr. près les ci-devant Cordeliers.* In-4°, 3 p. (G.)

« Les Jacobins de Grenoble ont toujours répondu au cri de la liberté en danger...

« Jamais les Sociétés populaires n'ont couru d'aussi grands périls, jamais leur énergie et leur courage n'ont été soumis à d'aussi grandes épreuves... Aujourd'hui, tout ce que le royalisme a laissé d'impur sur le sol de la République, tous les ennemis de la patrie se réunissent et s'élèvent audacieusement contre les défenseurs du peuple.... Vous nous aiderez à réduire au silence nos détracteurs et à confondre nos ennemis et les vôtres.. N'arrêtez le char de la Révolution que lorsque le sans-culotte pourra s'y promener en triomphe sur les ruines de la royauté, du modérantisme et des factions. » Signée: ARTHAUD, président ; JOUGUET, DÉCHAUX, MARCEL, secrétaires.

2515. Liberté, Egalité, Fraternité. La Société des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Jacobins de Grenoble aux Jacobins de Paris. 1er ven démiaire, l'an 3e de la R. U. I. et D. (22 sept. 1794). Adresse signée : ARTHAUD, président ; JOUGUET, DÉCHAUX, MARCEL, secrétaires. *S. l.* Grenoble, In-4°, 2 p. (G.)

« Courage, frères et amis, les patriotes des départements vous encouragent d'une main et combattent de l'autre vos détracteurs ; le triomphe des amis du peuple ne peut être douteux... »

2516. Extrait des registres. Au nom du peuple Français, Liberté, Egalité. Les représentants du peuple près les armées des Alpes et d'Italie. *A Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud, place Marat.* In-f° sur 3 col. (C.)

Arrêté signé CASSANYES, daté de Grenoble, et relatif aux nombreux conscrits qui essayaient de se soustraire au service actif en se faufilant dans les bureaux.

2517. Publication du conseil du district de Grenoble. Du 1er vendémiaire de l'an 3e de la République Française (22 septembre 1794). *Grenoble, Cuchet. S. d.* In-4°, 4 p. (G.)

Relative aux créanciers des émigrés.

2518. Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort. Grenoble, le 2e jour de l'an 3e de la R. F. U. I. (23 septembre 1794). Les Jacobins de Grenoble à la convention nationale. Représentants du peuple

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Français.. Adresse signée : ARTHAUD, président ; MARCEL, SILVY et JOUGUET. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-4°, 3 p. (G.)

« Nous sommes inondés d'écrits insidieux ,que les presses de *Rougiff* vomissent *gratis* dans les départements. Roland et son bureau d'esprit public, Crapart et ses imprimeries, sont-ils donc ressuscités ?... le peuple se ralliera toujours autour de la Convention nationale... Mais dans les nouvelles trames qu'on prépare, ils vous conjurent d'arracher au modérantisme cette plume vénimeuse qu'il vient de reprendre, qui lui servit autrefois à défendre le trône et à préparer la Vendée... »

— Cent exemplaires de cette adresse furent envoyés à la Société des amis de la liberté de Paris. Elle a été réimprimée dans le *Journal la Montagne*, du 15 vendémiaire, an III. n° 159.

2519. Jugement du tribunal révolutionnaire de Paris, qui condamne à la peine de mort J.-M. DORGAT, officier municipal d'Heyrieux (Isère), et Ant. GUIGNARD, né à Heyrieux, compromis dans la conspiration de Dumouriez. Paris, 4 vendémiaire, an III (25 septembre 1794). In-4°, 12 p. (Coll. de M. de Nadaillac).

2520. Jugement qui acquitte Mathieu DAVID, né à Mure-la Fontaine, membre du comité révolutionnaire d'Heyrieux, et Ed. Laurent VIRET, né à Valence (Drôme), et Joseph ROZIER, né à Heyrieux, accusés d'avoir formé une conspiration dans la commune d'Heyrieux, tendante à comprimer le peuple par la terreur. Paris, 4 vendémiaire, an 3 (25 septembre 1794). In-4°, 4 p. (Coll. de M. de Nadaillac).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2521. Extrait des registres des délibérations du conseil général de la commune de Grenoble. Du 5 vendémiaire, an 3. (26 septembre 1794). *Grenoble, Allier. S. d.* In-4°, 7 p.

Organisation du nouveau calendrier républicain.

2522. Département de l'Isère. District des Thermopyles, ci-devant Saint-Marcellin. Extrait du procès-verbal du conseil général du district des Thermopyles, du quintidi de vendémiaire, l'an 3 de la R. F. U. et I. (26 septembre 1794). Aux *Thermopyles, de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard sur col. (I.)

Les municipalités dont les noms sont désignés, contribueront au transport de 300 pièces de bois de marine, depuis le bois du Mouchet jusqu'à la commune de Charmes.

2523. Extrait des registres des délibérations du conseil général de la commune de Grenoble. Du 5 vendémiaire an 3 (26 septembre 1794). *Grenoble, J. Allier. S. d.* In-4°, 4 p. (M.)

Règlement provisoire de la commune de Grenoble.

2524. Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du district de la Tour-du-Pin. Du 6 vendémiaire an 3e de la R. F. U. I. (27 septembre 1794). Signé : Comte, président, J.-J. Perroncel,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

secrétaire. *A la Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imp.* In-4°, 3 p. (I.)

Tous les bois de noyer, débités ou non débités qui se trouvent dans le district de la Tour-du-Pin sont et demeurent en réquisition, pour faire des bois de fusils.

2525. Circulaire des administrateurs du district de Grenoble. Du 6 vendémiaire an 3. (27 septembre 1794). *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 2 p. (C.)

Ordonnant de hâter le recensement des grains.

2526. Circulaire de l'agent national du district de Grenoble. Du 8 vendémiaire an 3. (29 septembre 1794.), aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p.

Réquisition du 8e des cochons.

2527. Mémoire justificatif pour Henri REYMOND, détenu à Grenoble. *S. l.* (octobre 1794). In-8°. (*Cat. de la Bibl. de Cochard n° 1072*).

2528. Egalité. Liberté. Mort aux tyrans. Grenoble le... vendémiaire an 3e de la R. F. U. I. (Octobre 1794). Les administrateurs de la manufacture d'armes à feu, établie à Grenoble aux ci-devant Minimes, à la Grande Chartreuse et à celle de Saint-Hugon ; aux citoyens de la commune et du district de Grenoble. *S. l. n. n.* In-4° 2 f. n. chif.(M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Adresse avec signat. autog. de GUEDY, BARRAL, FAURE, agent général, engageant les jeunes citoyens d'accourir dans les ateliers. « venez y prendre des leçons des artistes habiles que nous avons eu soin d'y rassembler... »

2529. Circulaire de M. ROYER, procureur général syndic du département de l'Isère. Convocation de l'assemblée électorale à Grenoble. *S. l. n. d.* (1 octobre 1794). In-4°, 1 p. (C.)

2530. Adresse de la société des Jacobins de Grenoble à la convention nationale 10 vendémiaire an 3 (1er octobre 1794). Signée : ARTHAUD, président, GIROUD, MARCEL, DECHAUX, secrétaires. *Chez G. Duclaud imprimeur près les ci-devant Cordeliers* In-4°, 3 p. (G.)

« Par quelle fatalité s'occupe-t-on plus de diffamer les sociétés populaires que de surveiller les aristocrates ? Sont-ils rentrés en grâce, ou n'en existe-t-il plus ?... Représentants, rendez au gouvernement une salutaire énergie et aux sociétés populaires la confiance dont elles ont besoin pour défendre votre ouvrage... »

2531. Liberté. Egalité. Fraternité ou la mort. La société républicaine de Gap, chef-lieu du département des Hautes-Alpes, régénérée, à la convention nationale. Gap, le 10 vendémiaire 3e année de la R. F. U. I. D. (2 octobre 1794). Adresse signée : ALLIER, président, VIRIVILLE, EYRAUD, secrétaires, *A Gap, de l'imp. de J. Allier. S. d.* In-4°, 3 p. (G.)

« Nous voulons tous la République, une, indivisible, ou la mort,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous voulons par conséquent la justice, la probité et la pratique de toutes les vertus. »

2532. Egalité. Liberté. District des Thermopyles. Vente des biens nationaux. De par les administrateurs composant le directoire du département de l'Is'ère (sic) Du 11 vendémiaire an 3 de la R. F. (2 octobre 1794). Aux *Thermopyles de l'imp. d'Antoine Beaumont.* In-f° placard sur 2 col (I.)

Vente des biens dépendant du chapitre de Saint-Antoine uni à Malte, situés à Saint-Bonnet-de-Valclérieux et à la Motte-Furont, (autrefois Saint-Antoine.)

2533. Egalité. Liberté. District des Thermopyles. Vente des biens nationaux. Du 11 vendémiaire an III de la R. F. U. I. (2 octobre 1794). Aux *Thermopyles de l'imp. d'Antoine Beaumont.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Biens provenant de la commanderie de Saint-Jean-de-Moirans.

2534. Circulaire de l'agent national du district de Grenoble. Du 11 vendémiaire an 3, (3 octobre 1794) aux municipalités. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 1 p. (C.)

Recensement général de la récolte des noix.

2535. Extrait du registre des délibérations et arrêtés de l'administration du district de Vienne la Patriote. Du 13 vendémiaire l'an 3 de la R. F. U. I.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(4 octobre 1794). *A Vienne la Patriote, de l'imp. républicaine de Georges Lambertet et J.-B. Ferlay.* In-4° placard. (V. V.)

Portant troisième proclamation de la réception des cahiers de la liste générale des émigrés de toute la République.

2536. Circulaire de l'agent national du district de Grenoble. Du 13 vendémiaire an 3. (4 octobre 1794) aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4°, 1 p. (C.)

Demande un état des aveugles de chaque commune.

2537. Egalité. Liberté. Au nom du peuple François, les représentants du peuple CASSANYES et GAUTHIER, en mission près l'armée des Alpes et dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc. Arrêté du 15 vendémiaire an 3. Mesures pour rétablir la confiance, suivies de l'arrêté du directoire de l'Isère. Du 16 vendémiaire an 3. (7 octobre 1794). *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (C.)

2538. Arrêté du conseil du district de Grenoble. Du 16 vendémiaire an 3e de la République Française. (7 octobre 1794), concernant le recensement des chanvres et leur versement au magasin de l'évêché. Signé : H. DENANTES, président, Sixte FAURE, secrétaire. *Grenoble, J.-M. Cuchet S. d.* In-4°, 6 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2539. Egalité. Liberté. District des Thermopyles. Vente des biens nationaux. De par les administrateurs composant le directoire du département de l'Isère. Du 18 vendémiaire an 3 de la R. F. (9 oct. 1794). Aux *Thermopyles de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Vente passée dans la ci-devant église de la maison des anciens carmes des Thermopyles, des biens dépendant de l'Hermitage de Bessins.

2540. Liberté. Egalité. Gap, le 20 vendémiaire an 3e. (11 octobre 1794). L'accusateur public du département des Hautes-Alpes (ALLARD) aux maires et officiers municipaux. *S. l. n. n.* In-4° 1 f. (A. A.)

Sur la loi du maximum « qui souffre de grande difficulté dans son exécution. »

2541. Au nom du peuple Français. Liberté. Egalité. GAUTHIER et CASSANYES, représentants du peuple envoyés dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc par décret du 7 fructidor. A Grenoble le 21 vendémiaire l'an 3e de la R. F. U. I. D. Fait en directoire du département de l'Isère le 21 vendémiaire an 3 (12 oct. 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* In-f°, placard (C.)

Tableau des autorités constituées de Grenoble, après épuration.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2542. Jugement du tribunal révolutionnaire de Paris qui acquitte LAFOND-SAVINE ci-devant évêque de Viviers, né à Embrun (Hautes-Alpes) accusé de conspiration contre la République. Paris 21 vendémiaire an III. (12 oct 1794). In-4°, 4 p. (Col. de M. de Nadaillac.)

2543. Extrait des registres des délibérations du conseil général de la commune de Grenoble. Du 5 vendémiaire de l'an 3e de la R. F. (26 septembre 1794.) *A Grenoble, chez J. Allier, imp. de la municipalité.* In 4°, 7 p. (G.)

Epoque des foires. — Entrée, sortie et loyers d'appartements. — Baux à ferme. — Suit une délibération du directoire du département de l'Isère, qui approuve la délibération du conseil général de la commune. Du 21 vendémiaire, an III (12 octobre 1794).

2544. Au nom du peuple Français. Liberté, Egalité. GAUTHIER et CASSANYES, représentants du peuple, envoyés dans le département de l'Isère et du Mont-Blanc, par décret du 9 fructidor. A Grenoble, ce 22 vendémiaire, l'an 3e de la R. F. U. I. D. (13 octobre 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 4 p. (G.)

Sur les approvisionnements.

2545. Circulaire des administrateurs du district de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grenoble, du 23 vendémiaire, an 3 (14 octobre 1794) aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (C.)

Demandent le montant des souscriptions recueillies pour la construction d'un vaisseau de guerre.

2546. Discours prononcé dans la séance de l'assemblée électorale du département de l'Isère, le 24 vendémiaire (15 octobre 1794) par le citoyen Camille TEISSEIRE. *S. l. n. n. n. d.* In-8°, 7 p. (G.)

Sur la nomination de quatre nouveaux députés.

2547. N° 7... Publication. Vente de biens nationaux provenant d'Hippolyte-Auguste Venceslas-AGOULT, ci-devant colonel d'infanterie, noble et seigneur, émigré. Département des Hautes-Alpes. District de Gap, canton de la Bâtie-Neuve, municipalité de la Bâtie-Neuve. A Gap, le 26 vendémiaire, an III de la R. F. U. I. (17 octobre 1794). *A Gap, de l'imp. de J. Allier, imp. du département.* In-f° placard (C.)

Vente de terres et de bois taillis, situés dans la commune de la Bâtie-Neuve.

2548. Jugement du tribunal révolutionnaire de Paris qui acquitte P. O. COURTEL, né à Châtillon (Drôme), prévenu de propos injurieux et incendiaires. Paris, 26 vendémiaire, an III (17 oct. 1794). In-4°, 4 p. (col. de M. de Nadaillac)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2549. Circulaire de l'agent national du district de Grenoble, du 26 vendémiaire, an 3 (17 octobre 1794) aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4°, 1 p. (C.)

Concernant les bouchers qui devront conserver les cinq nerfs de chaque bœuf qu'ils abattront.

2550. Publication n° 83. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Jean-Baptiste David SADE. Département de la Drôme. District de Nyons, canton de Montbrun. Municipalité de Montbrun. A Nyons, le 27e du mois de vendmiaire (sic) l'an 3e de la R. F. (18 octobre 1794). *A Nyons, chez Ant. Garrigan, imp. du district.* In-f° placard. (G.)

Les biens à vendre se composaient de la terre de la Dounise, de la terre de la Citadelle, celle des Amandiers, enfin le domaine de la Gabelle de Vergols.

2551. Paris. le 27 vendémiaire, l'an 3e de la R. F. U. I. et D. (18 octobre 1794). Les représentants du peuple, composant le comité de législation, aux administrateurs du district de Vienne-la-Patriote. Circulaire signée. CAMBACÉRÈS, PERÈS. A *Vienne, de l'imp. républicaine de G. Lambert et Ferlat.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Ils demandent que les administrateurs du district exigent des prêtres « des preuves non-équivoques d'un civisme pur ». — Suit la lettre de l'administration du district de Vienne, du 5 brumaire, l'an 3 (26 octobre 1794) signée : FLEURY, président ; TESTE-DUBAILLER, secrétaire, qui approuve la circulaire précédente.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2552. Liberté, Egalité, Fraternité, ou la mort. Grenoble, le 28 vendémiaire de l'an 3ᵉ de la République Française (19 octobre 1794). Adresse signée : ARTHAUD, président ; SYLVI, MARCEL et JOUGUET, secrétaires. *S. l. n. n.* In-4° (G.)

« Les Jacobins de Grenoble, répondant à l'adresse de la convention, du 18 vendémiaire, assurent la Représentation nationale que ses paroles paternelles ont retenti au fond de leurs cœurs..·

« Pères de la patrie ! vous le savez, dans le vitriol bouillonnant de la Révolution, on a vu naitre des hommes farouches, qui ont étonné le monde par des forfaits nouveaux : malheur à quiconque voudrait relever les échafauds, pour y sacrifier l'erreur ou l'innocence, ou pour verser le sang, si pur et si précieux, du génie ! »

2553. Arrêté du représentant du peuple (GAUTHIER) en mission dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc. Du 28 vendémiaire 3ᵉ année de la R. F. U. I. (19 octobre 1794) qui suspend l'éxécution de la loi du 26 fructidor dernier, concernant la faculté d'acheter des semences de gré à gré et ordonnant l'exécution des lois précédentes concernant le transport des grains et celle du maximum sous les peines y portées. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In 8°, 4 p.

2554. Liberté, Egalité, Fraternité, ou la mort. Grenoble le 28 vendémiaire de l'an 3ᵉ (19 oct. 1794). Les Jacobins de Grenoble, *S. n. n. l.* In-4°, 3 p. (C.)

Au dos, l'adresse imprimée: Aux citoyens composant la société populaire du département de...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2555. Jugement qui acquitte AUDIFFRET, de Paules-Fontaines (Drôme), prévenu de délits contre-révolutionnaires. Paris, 28 vendémiaire an 3 (19 oct. 1794). In-4°, 4 p. (Coll. de M. de NADAILLAC).

2556. Circulaire de M. DULIN, adjudant général de l'armée des Alpes, agent supérieur de ladite armée; du 28 vendémiaire (19 oct. 1794). *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 3 p. (C.)

Concernant les jeunes gens de 18 à 25 ans qui sont restés dans leurs foyers.

2557. Liberté, Egalité, Fraternité, ou la mort. La Société républicaine et régénérée de la commune de Gap, chef-lieu du département des Hautes-Alpes, à la convention nationale. Gap, le 1 brumaire, 3e année de la R. F. U. I. D. (22 oct. 1794). Citoyens... Adresse signée: ALLIER, président; AVONS, ARNAUDON, VIRIVILLE, PROVENSAL, LOMPRÉ. *A Gap, chez J. Allier, imprimeur.* In-4°, 4 p. (A.)

« ... Maintenez le gouvernement révolutionnaire; Mais confiez à des mains pures l'exécution de ses lois... Nous avons juré une guerre à mort aux tyrans; nous venons encore jurer entre vos mains, PÈRES DE LA PATRIE, une guerre à mort à toutes les intrigues, aux dominateurs et à ces êtres immoraux qui n'ont paru caresser le patriotisme que pour l'étouffer. »

2558. Les Administrateurs du département des Hautes Alpes à la Convention nationale 1er bru-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

maire, an 3. (22 oct. 1794). *Gap, J. Allier*. In-4°, 4 p. (A.)

2559. Adresse des Administrateurs du département de l'Isère à la Convention nationale du 1er brumaire de l'an 3. (22 oct. 1794). *S. l.* In-4°.

2560. Au nom du peuple français. République Française. Egalité, liberté. GAUTHIER, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc, par décret du 9 fructidor. (Du 29 octobre 1794). *Aux Thermophyles, de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district.* In-f° placard (C.)

Arrêté relatif à la composition du district des Thermopyles, du comité de surveillance, de la municipalité et du tribunal de la même ville.

2561. Extrait des registres des arrêtés du conseil du district de Valence, département de la Drôme. Séance du 2 brumaire, 3e année républicaine. L'agent national... etc. Suit l'arrêté qui ordonne que Pierre TROUILLER aîné, Jean TROUILLER, LAREYNÉ et François-Romain BREYNAT, de la commune de Mivalon, ci-devant Châteauneuf d'Isère, seront arrêtés comme suspects et traduits par la gendarmerie nationale dans la maison de détention à Valence, pour refus de déférer à la réquisition à eux faite de fournir 18 quintaux de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blés ou seigle pour l'approvisionnement du marché de Valence, étant dans la possibilité de le faire. *A Valence, de l'imp. veuve Aurel.* In-f° placard. (C.)

2562. Adresse du conseil général de la commune de Grenoble à la convention nationale, (rédigée par FRANÇAIS DE NANTES). Du 3 brumaire an 3 (24 octobre 1794). Extrait d'un journal.

« Vous aviez juré d'exterminer tous les tyrans coalisés et déjà la terre de la liberté est entièrement purgée de tous leurs esclaves... La lecture de votre dernière adresse au peuple Français, a fait naitre dans tous nos cœurs des sentiments d'admiration et de reconnaissance pour toutes les vérités consolantes quelle contient. »

2563. Adresse de la Société populaire de Grenoble à la convention nationale, du 4 brumaire an 3. (25 octobre 1794) (rédigée par FRANÇAIS DE NANTES et AUBERT-DUBAYET). Extrait d'un journal (G.)

« Nous jurons à la convention nationale, amour, respect et soumission. »

2564. Observations du citoyen TORIO, chirurgien-dentiste de la commune de Grenoble et de l'école militaire de Tournon, traduites de l'italien en français. *S. d.* (octobre 1794). *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet.* In-8°, 8 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans la séance de la Société populaire, du 4 brumaire, un citoyen dénonça TORIO, comme un intrigant et un charlatan, qui exigeait un assignat de 5 livres pour arracher une dent... TORIO, dans cette brochure, fait son apologie et donne des certificats à l'appui.

2565. Les représentants du peuple composant le comité de législation (CAMBACÉRÉS, PERÈS), aux administrateurs de Vienne la Patriote. (et) Lettre de l'administrateur du district de Vienne. Signée : FLEURY, président, TESTE-DUBAILLER, secrétaire. Vienne, le 5 brumaire, an 3. (26 oct. 1794). *A Vienne de l'imprimerie Républicaine de G. Lambert et Ferlat.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

Certificats de civisme, surveillance de la conduite des prêtres.

2566. Circulaire de l'agent national du district de Grenoble du 7 brumaire an 3 (28 oct. 1794), aux municipalités. In-4°, 2 p.

Recensement des chanvres.

2567. Aux Thermopyles, le 7 brumaire, l'an 3 de la R. F. (28 oct. 1794). Les administrateurs du district des Thermopyles, aux officiers municipaux de la commune de... Circulaire signée : RUBICHON, président, BROSSAT, MOGNIAT, LANTELME, JUVENET, GUILLAMBAUD, administrateurs, ROBIN-BOISCLOS, agent national, FRACHON, sous-secrétaire. *S. l. n.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n. (*Saint-Marcellin, Beaumont, imprimeur*). In-4°, 1 p. (I.)

Circulaire relative à la remise totale de la contribution en remplacement des droits supprimés.

2568. Extrait des registres des délibérations du conseil du district de Valence, département de la Drôme. Séance publique du 8 brumaire, 3e année de la R. U. I. D. (29 oct. 1794). *A Valence chez J.-J. Viret, imp. du district, S. d.* In-4°, 12 p. (C.)

Répartition des 10,000 quintaux de blé ou seigle à fournir pour semences, au district des Thermopyles.

2569. Au nom du peuple Français, GAUTHIER, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc, par décret du 9 fructidor. Aux Thermopyles (Saint-Marcellin), le 11 brumaire an 3e de la R. F. U. I. et D. (1er nov. 1794). *Aux Thermopyles, de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district.* In-f° placard à 2 vol. (C.)

Formation d'un nouveau comité de surveillance dans les chefs-lieux de districts. Liste des membres.

2570. Tableau des membres de la Société populaire de Grenoble après l'épuration commencée le 4 brumaire an 3 de la R. F. U. et I. et terminée le 15 du même mois (du 4 au 15 brumaire an 3) (25 oct.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et 5 nov. 1794.) *A Grenoble, chez J. Allier.* In-4°, 25 p. chif., 3 p. blanches. (C.)

Pièce importante. On y trouve les noms d'un assez grand nombre de prêtres mariés, fixés à Grenoble et employés dans des administrations publiques.

2571. FLEURY, agent national du district de Vienne, aux municipalités et agents nationaux des communes. *S. l. n. d.* (11 nov. 1794). In-4° (C.)

Circulaire dans laquelle il rappelle : 1° la souscription pour les vaisseaux de guerre et en demande le produit; 2° la loi du 8 brumaire qui défend la destruction des livres, des antiques et monuments des sciences et des arts; 3° il demande l'envoi à Vienne de tous les livres appartenant à la nation et 4° la liste de membres de chaque société populaire.

2572. FLEURY, agent national du district de Vienne, aux agents municipaux des communes. *S. n. n. d.* (12 nov. 1794). In-4°. (C.)

Recensement des récoltes en graines oléagineuses (les noix ne sont pas indiquées dans la liste), des moulins à huile, etc.

2573. Extrait du registre des délibérations de l'administration du district de Vienne, du 22 brumaire an 3 de la R. F. U. I. (12 nov. 1794). *Vienne, la Patriote, J. Labbe.* In-4°, 3 p. (C).

2574. Adresse du conseil d'administration du district de la Tour-du-Pin, à ses concitoyens. Extrait du procès-verbal du conseil d'administra-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion du district de la Tour-du-Pin, du 25 brumaire an 3 de la R. F. U. I. (15 nov. 1794). Suit un arrêté relatif aux subsistances. *A la Tour-du-Pin, chez Joseph-Marie Cuchet, imp.* In-4°. 12 p. (C.)

Cette adresse avait pour but de faire respecter, par les habitants du district, la loi du maximum.

2575. Liberté, Egalité. Au nom du peuple français, GAUTHIER, représentant du peuple envoyé dans les départements de l'Isère, du Mont-Blanc, des Hautes-Alpes et Basses-Alpes. Du 28 brumaire an 3. (18 nov. 1794). *Grenoble, J. Allier.* In-4°, 4 p.

Deux arrêtés relatifs aux achats de fourrages pour l'armée. Exceptions faites à la loi du maximum.

2576. Extrait du registre des délibérations de l'administration du district de Vienne la Patriote, du 1er frimaire l'an 3 de la R. F. U. I. (21 novembre 1794). Signé : CARLET, président. *Vienne la Patriote, de l'imp. républicaine de G. Lambert et J.-B Ferlat, imp. du district.* In-f°, placard sur 2 col., séparées par un grand cartouche contenant cinq bonnets phrygiens. (I.)

Sur les créanciers des émigrés.

2577. Au nom du peuple français, Egalité, liberté,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

GAUTHIER, représentant du peuple, en mission dans les départements de l'Isère, du Mont-Blanc, des Hautes et Basses-Alpes. Aux habitants des communes agricoles. Fait à Grenoble, le 3 frimaire an 3 de la R. F. U. I. D. (23 nov. 1794). A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du depart. de l'Isère.* In-f° placard (C.)

Proclamation relative aux agissements des contre-révolutionnaires, à l'abondance des grains, à leur prix, à la loi du 19 brumaire, sur le maximum des grains et fourrages; aux victoires des armées de la République, qui s'approvisionnent sur le sol ennemi et que les glaces et les neiges seules arrêtent; aux devoirs des magistrats du peuple et surtout à ceux des maires et officiers municipaux.

2578. Au nom du peuple français. Egalité, liberté. GAUTHIER, représentant du peuple, en mission dans les départements de l'Isère, du Mont-Blanc et des Hautes-Alpes, aux habitants des communes. Fait à Grenoble, le 4 frimaire an 3 de la R. F. U. I. (24 nov. 1794). *S. l. n. n.* In-4°.

Proclamation, par laquelle il invite les citoyens à lui adresser tous écrits, mémoires et renseignements qu'ils jugeront pouvoir lui faire connaitre sur les *meneurs*. « La convention veut faire régner les lois et la justice, organes de sa volonté, je saurai la faire respecter. »

2579. Rapport sur l'organisation de la Société populaire de Valence, département de la Drôme, ensuite du décret de la convention nationale du 25

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vendémiaire an 3 de la R. F. U. I. D. (16 octobre 1794). (Rédigé par A. ROLLAND, membre de cette société). *A Valence, chez la veuve Aurel, imp. de la Société populaire. S. d.* (nov. 1794). In-4°, 10 p. (C.)

2580. Au nom du peuple français. Egalité, liberté, GAUTHIER, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Isère, du Mont-Blanc, des Hautes-Alpes et Basses-Alpes. Du 12 frimaire an 3 (2 déc. 1794). *Grenoble, Cuchet, imp.* In-4°, 6 p. (C.)

Ordonnance en 12 articles, concernant les comptes à rendre des taxes révolutionnaires, emprunts, saisies, dons patriotiques, etc.

2581. Lettre du comité de sûreté générale, aux agents nationaux des districts de la République, du 12 frimaire, an 3 de la R. F. U. I. (2 déc. 1794). *Grenoble, Cuchet.* In-4°, p. (C.)

Concernant « les détenus comme suspects, mis en liberté, et ceux qui voudraient aujourd'hui proscrire les Patriotes sous des dénominations diffamantes, et égarer l'opinion publique par des calomnies contre la convention nationale, les autorités constituées, les sociétés populaires, par le fanatisme ; et donner des inquiétudes exagérées sur les subsistances. »

2582. Egalité-Liberté. La Tour-du-Pin, le 15 frimaire, an 3 de la R. F. U. I. (5 déc. 1794.) Les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

administrateurs du district de la Tour-du-Pin (PARENT, président, CRET, DAVID, GUILLOUD, VALET, CHARMEIL, etc.), aux municipalités et agents nationaux du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 3 p. n. chiff. (I.)

Circulaire relative aux souliers à fournir par les cordonniers, pour les militaires, etc. « Citoyens, ces inestimables frères d'armes, à qui nous devons tout, peut-être même jusques à la vie que nous respirons, sont, une grande partie, pieds nus... »

2583. Extrait des registres des délibérations du département des Hautes-Alpes du 16 frimaire, an 3 (6 déc. 1794). *Gap, Allier*, In-f°, placard.

Concernant l'arrêté de la convention nationale « qui avait déclaré n'y avoir lieu à inculpation contre MM. MONYER du BOURG, et CHANEL, ex-Procureurs syndics de Gap et de Serres. »

2584. Extrait de l'arrêté du représentant du peuple GAUTHIER, en mission dans les départements de l'Isère, du Mont-Blanc, des Hautes et des Basses-Alpes, par décret du 9 fructidor. Du 16 frimaire, an 3 de la R. F. U. I. (6 déc. 1794.) Concernant l'épuration et le complètement des autorités constituées du district de Grenoble. *S. l. n. n.* In-4°, 2 f. (M.)

2585. Au nom du peuple Français, Egalité, Liberté. Arrêté du représentant du peuple GAUTHIER, qui réunit plusieurs communes dans les divers cantons du district de Grenoble; du 16 frimaire, an 3

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la R. F. U. I. (6 déc. 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4° 7 p. (G.)

2586. Ventes d'immeubles de l'émigré ALOIX D'HERCULAIS, situés sur la commune de Gervais, canton de Quantin. — Arrêté le 17 frimaire, an 3 de la R. F. U. I. (7 déc 1794). *Aux Thermopyles de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district.* In-f° placard (C.)

2587. Les administrateurs du district de Vienne la Patriote, à leurs concitoyens. *Vienne, S. d.* (7 déc. 1794). In-4°, placard (V. V.)

« Citoyens, nous voyons avec peine que la loi du 9 brumaire dernier, relative à la formation d'une école normale, à Paris, n'a point fixé votre intérêt en général et l'émulation particulière de ceux qui devoient se faire un honneur de concourir à son exécution. Seroit-il donc besoin, citoyens, de forcer vos regards à se tourner sérieusement vers le seul but où vous attend le vrai bonheur? Faudroit-il vous répéter que ce but ne se trouve que dans l'établissement solide, d'une éducation conforme au régime républicain? »

2588. Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du district de Vienne, du 17 frimaire, l'an 3e de la R. F. U. E. D. (7 déc. 1794). Signé : FLEURY, agent national. A *Vienne la Patriote, de l'imp. républicaine de G. Lambert et J.-B. Ferlat, imp. du district.* In-4°, 4 p. (I.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Liste des citoyens du district de Vienne, qui doivent remplir les fonctions de jurés d'accusation et de jugement.

2589. Jugement du tribunal révolutionnaire de Paris, qui déclare n'y avoir pas lieu à accusation contre Louis BISCARAT, Ant. PHILIPPEAUX et Joseph PELEGRIN, prévenus d'avoir formé une coalition pour désorganiser les autorités constituées du département des Hautes-Alpes. Paris 18 frimaire an III (8 déc. 1794). In-4°, 4 p. (Coll. de M. de Nadaillac.)

2590. Au nom du peuple Français. Egalité. Liberté. GAUTHIER, représentant du peuple envoyé dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc, des Hautes et Basses-Alpes. Arrêté du 16 frimaire an 3, concernant les comptes à rendre des taxes révolutionnaires, emprunts, saisies, dons patriotiques; et suivi de l'arrêté du directoire de l'Isère, du 19 frimaire an 3 (9 déc. 1794). *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.* In-4°, 6 p. (C.)

2691. Egalité. Liberté. Au nom du peuple Français. GAUTHIER et CASSANYES, représentants du peuple Français, envoyés dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc et près de l'armée des Alpes. *Grenoble, Alexandre Giroud. S. d.* In-4°, 7 p. (G.)

Arrêté du 17 frimaire an 3 (7 déc. 1794) concernant l'amélio-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ration des fers et aciers dans le département de l'Isère et autres, suivi de l'arrêté du directoire. Du 21 frimaire an 3, (11 déc. 1794.)

2592. Liberté. Egalité. Au nom du peuple Français. GAUTHIER, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc, par décret du neuf thermidor. *Gap. J. Allier. S. d.* In-4°, 6 p. (C.)

Arrêté du 16 frimaire an 3, concernant les comptes à rendre des taxes revolutionnaires, emprunts, saisies, dons patriotiques, suivi de l'arrêté du directoire du département des Hautes-Alpes. Du 22 frimaire an 3e (12 déc. 1794.)

2593. Le représentant du peuple A.-C. TELLIER, envoyé dans les départements du Rhône, de la Loire, Ain et Isère, du 24 frimaire, an 3 de la R. F. U. I. (14 déc. 1794). *Lyon, imp. Républicaine.* In-f°.

Réquisition de diverses céréales.

2594. L'agent national du district (ROYANEZ) aux officiers municipaux et agents nationaux des Communes. Valence, le 25 frimaire, an 3 de la R. F. U. I (15 déc. 1794). Suit l'adresse du comité de sûreté générale, aux agents nationaux. *A Valence, de l'imp. de la veuve Aurel.* In-f° placard, à 3 col. (G.)

2595. Extrait des registres des délibérations

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du conseil administratif des Hautes-Alpes, 25 frimaire, an 3. (15 déc. 1794). *Gap, J. Allier.* In-4°, 3 p. (A.)

Ordonnant le recensement des grains.

2596. Egalité. Liberté. Grenoble, le 25 frimaire, an 3 de la R. F. U. I. (15 déc. 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) à la municipalité de... *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. (M.)

L'agent national adresse un arrêté du représentant GAUTHIER du 16 de ce mois « qui complète le conseil général de votre commune et la justice de paix du canton ».

2597. La Commision du commerce et approvisionnement de la République, aux administrations des districts. Paris, le 16 frimaire, an 3, de la R. F. (6 déc. 1794). Signée : J.-C. PICQUET. Suit l'arrêté de l'administration du district de Vienne du 28 frimaire, an 3 de l'ère républicaine. (18 déc. 1794). Signé : CARLET, président ; PILLERON fils, secrétaire. *A Vienne la Patriote de l'imp. républicaine de G. Lambert, et J.-B. Ferlat, impirmeurs (sic) du district.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

Elle engage à conserver sur les cuirs fabriqués, la réquisition dont ils sont frappés, à exiger des tanneurs la déclaration des matières qu'ils ont en magasin ; à veiller à ce qu'ils ne dérobent pas aux besoins des armées, leurs cuirs, en les vendant furtivement.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2598. Egalité. Liberté. Grenoble, le 29 frimaire, an 3e de la R. F. U. I. et D. (19 déc. 1794). Comité de surveillance du district de Grenoble à l'agent national de la commune de... Circulaire signée : BAUDOT, DUCROS, PAYAN, BLANCHON, POUDRÉ, CHANRION jeune etc. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (G.)

« Objets qui doivent fixer la surveillance : subsistances, accaparements, situation politique et esprit public. »

2599. Publication du conseil du district de Grenoble, du 1er nivôse, an 3 de la R. F. U. I. (21 déc. 1794). Citoyens... Signée : BOISVERT, vice-président; FONTAINE, FERRAND, POUCHOT, BALMET, BIGILLION, S. BERRIAT, HILAIRE, agent national. Sixte FAURE, secrétaire. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 4 p. (I.)

Arrêté relatif aux créanciers des émigrés.

2600. Extrait des registres des arrêtés de l'administration du district de Vienne-la-Patriote, du 3 nivôse, an 3 de l'ère républicaine (23 déc. 1794). Signé : CHARLET, président. *Vienne-la-Patriote, imp. de G. Lambert et J. Ferlat.* In-f°.

« Considérant que l'arrêté du représentant du peuple TELLIER prescrit impérieusement de faire fournir à Lyon 2000 quintaux de grains. Arrête : Lesdits grains seront versés de suite, et le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus tard, dans le délai de deux décades, et seront payés à fur et mesure des livraisons. »

2601. Proclamation de Jean DEBRY, représentant du peuple Français, envoyé dans le département de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche, aux citoyens de ces départements. Valence, le 9 nivôse, an 3. (29 déc. 1794). In-f°, placard sur 3 col. (C.)

Annonce la mission qui lui est confiée. Arrête diverses mesures concernant les moyens d'approvisionner les départements de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche.

2602. Extrait des registres du conseil général de la commune de Vienne, du 10 nivôse, an 3 de la R. U. I. (30 déc. 1794). *A Vienne-la-Patriote de l'imp. de J. Labbe.* In-f°, placard (V. V.)

Arrêté par lequel « il sera dressé une liste des citoyens les plus aisés de la commune, et il leur sera fait invitation de fournir au grenier public, dans le délai d'une décade, chacun la quantité de 10 bichets de grains, pour subvenir aux besoins pressans des citoyens que le genre d'occupation ou le défaut de moyens mettent dans l'impuissance de s'approvisionner... invitant tous les bons citoyens à surveiller et à dénoncer comme *indigne de tout secours* les perturbateurs, les agitateurs, les hommes de sang et les malveillans de toute espèce, soldés par la tyrannie pour semer la défiance, l'inquiétude et le désordre parmi leurs concitoyens, en leur prêchant la violation de la sûreté des personnes et des propriétés. »

2603. Egalité, liberté, fraternité ou la mort. Pièce signée : SILVI. *S. n. n. d.* In-4°, 1 p. (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mandat d'arrêt décerné par l'officier de police militaire près la 4e division de l'armée des Alpes, le 10 nivôse, an 3, (30 déc. 1794) contre le sieur Fulcran SOQUET, pour coups de sabre.

2604. Les administrateurs du département des Hautes-Alpes. 10 nivôse an 3 (30 déc. 1794). *S. l. n. d.* In-4°, 1 f. (A.)

Relatif à l'envoi des dons gratuits.

2605. Mémoire justificatif pour Antoine-Joseph NUGUE, citoyen de Grenoble, détenu à la maison d'arrêt de Sainte-Marie-d'en-Haut (déc. 1794). *S. l. n. d.* In-8°, 8 p. (C.)

Il fait un tableau de sa vie, depuis le commencement de la Révolution... et termine en disant : « La justice de mes concitoyens sollicitera ma liberté, ils savent assez que l'infortune des sans-culottes est le triomphe de l'aristocratie. » suivent deux pièces justificatives.

2606. Egalité, liberté. Mémoire pour le citoyen C.-F. LAGRÉE. *S. n. n. l. n. d.* In-4°, 25 p. (C.)

LAGRÉE, sous-directeur d'artillerie à Grenoble, accusé *d'aristocratie*, avait été, par ordre du général CARTAUX, arrêté et envoyé à Lyon, où il resta en prison 4 mois, et fut condamné à être emprisonné jusqu'à la paix comme suspect. -- Ce mémoire est un appel contre le jugement.

2607. Tableau des vexations du comité de surveillance de Sisteron. *A Gap, de l'imp. de J. Allier. S. d.* (Fin 1794). In-8°, 19 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2608. Au citoyen GAUTHIER, représentant du peuple, envoyé dans les départements des Hautes et Basses-Alpes. Citoyen-représentant. — Signé : ISNARD. *A Gap, chez J. Allier. S. d.* (1794). In-8°, 20 p. (G.)

ISNARD, ancien procureur de la commune de Digne, expose le tableau des maux qu'il endure depuis plus de deux ans.

2609 Tableau du traitement essuyé par un détenu des prisons de Digne. Signé : C. MEVOLHON. *A Gap, de l'imp. de J. Allier. S. d.* (1794). In-8°, 12 p. (G.)

2610. Adresse aux citoyens des campagnes du département de l'Isère, par le citoyen LAGIRARDIÈRE, commissaire du pouvoir exécutif. *A Grenoble, chez J. Cuchet, imprimeur. S. d.* (1794). In-8°, 12 p. (C.)

2611. Supplices des scélérats COUTHON, SAINT-JUST, PAYAN, HENRIOT, DUMAS, COFFINHAL et FLEURIOT-LESCOT, tous dignes associés et complices de Maximilien ROBESPIERRE, (par DESESSARTS). *A Grenoble, chez Ferry, imprimeur, rue Chenoise, où se vendent la Pauvre femme, l'Intérieur des comités révolutionnaires, La vie et les crimes de Robespierre. Sur l'imprimé à Paris. S. d.* (1794). In-8°, 47 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2612. La vie et les crimes du plus scélérat des tyrans, ROBESPIERRE, né à Arras. *A Grenoble, chez Ferry, imprimeur*, (faux titre). (Titre) : La vie et les crimes de ROBESPIERRE... par le citoyen DESESSARTS. *Se vend à Paris chez l'auteur, trois francs, et à Grenoble, chez Ferry et Duclaud, imprimeurs, rue Chenoise, trente sous. Sur l'imprimé à Paris. S. d.* (1794). In-8°, 84 p. (G.)

Portrait de Robespierre. Signé : DENIS (ovale).

2613. Borel, député à la convention nationale par le département des Hautes-Alpes, à ses commettans. (an 3 1794). (Paris). *De l'imp. de F. Dufart, rue Saint-Honoré. S. d.* In-8°, 4 p.

2614. Instruction sur l'écriture à portée de tous les citoyens :

La société doit favoriser de tous son
Pouvoir les progrès de la raison publique.
(Déclaration des Droits de l'homme. Article 12.)

par Alexandre ZEIS, instituteur de la commune de Vif, district de Grenoble, à l'usage de ses élèves. *A Grenoble, chez G. Duclaud, imprimeur-libraire près les ci-devant Cordeliers. On le trouve aussi à Vif chez l'auteur.* In-4°, VI + 37 p. + 1 p. n. chiff. (Bibl. de M. Lantelme).

2615. Mont-Adour, aux citoyens de la société populaire de Grenoble. *S. l. n. d.* (1794). In-8° (B.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2616. Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français, présenté à la convention nationale, au nom de son comité d'instruction publique, par Léonard BOURDON, député dans le département du Loiret. *Réimprimé sur l'édition originale. A Gap, chez Joseph Allier, imp, du département des Hautes-Alpes, l'an 3 de République française* (1794). In-12, 192 p. (H.-A.)

P. 3. Adresse du citoyen ALLIER, imprimeur du département des Hautes-Alpes, à ses concitoyens. Il nous apprend qu'il réimprime ce recueil pour servir le zèle des instituteurs. « Que les jeunes héros, dit-il, avant de se rendre à la frontière aient le cœur imbu des actions héroïques de ceux qui les y ont précédés... »

P. 7. Maximes pour régler sagement sa conduite, mises en vers, par J.-M. ROLLAND.

P. 11. L'Hymne à la Liberté. P. 23. Suit le Recueil des actions héroïques, composé de 5 numéros en prose et en vers.

Autre édition : *A Valence, de l'imprimerie de la veuve Aurel.* In-8°, 5 numéros.

2617. Aux citoyens représentans du peuple délégués dans les départements des Hautes et Basses-Alpes. Adresse signée : COURBON. *S. l. n. d. Gap, Allier.* In-8°, 15 p. (A).

2618. Avis aux souscripteurs qui ont fourni des fonds pour les besoins du peuple *S. d.* (1794). *A Vienne, de l'imprimerie de J. Labbe.* In-4° placard (V. V.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Citoyens, votre humanité vous a déterminé à fournir des fonds pour alimenter nos frères, vous avez rempli un devoir sacré, celui de la municipalité est de s'acquitter envers vous, sinon de sa reconnaissance, au moins de sa dette... »

2619. Mémoire justificatif de la conduite de Laurent FAURE, notaire de la commune de Grignan, dans les différentes fonctions qu'il a exercées, soit d'administrateur au département, soit comme commissaire pour l'organisation du ci-devant Comtat, et juge au tribunal du district de Carpentras, servant de réponse aux dénonciations dirigées contre ui. In-4°, 16 p. (B. C.)

2620. Egalité, liberté. Les membres des sociétés populaires du département des Hautes-Alpes, et autres départements environnants, réunis à Gap, à la convention nationale. Salut et fraternité. Représentans. *A Gap, chez Joseph Allier, imp. l'an 2 de la République française.* In-4°, 4 p. (H. A.)

Adresse signée : FANTIN, vice-président; L.-A. BON, CHORIER, secrétaires; LESCALIER, Sunderson BERARD, commissaires.

« Et nous aussi nous sommes enfants de la Montagne, nous le sentons aux transports révolutionnaires qui nous animent, en admirant vos sublimes travaux... continuez donc à porter la Révolution à son terme, les sans-culottes des Hautes-Alpes sont à la hauteur de vos grandes mesures, et voici leur vœu :

1° Les Sociétés populaires adhèrent à tous les décrets rendus les 31 mai, 1er mai et 2 juin ;

2° On effacera dans les actes originaux, les mots : *Roi, Royal, Monseigneur, Abbé, Messire* ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3° Invitent la convention nationale à prolonger le séjour dans le département du représentant BEAUCHAMP, qui imprime un grand mouvement révolutionnaire dans les Hautes Alpes.

2621. L'administration régénérée du département des Hautes-Alpes à ses concitoyens. Chers concitoyens (suit l'adresse). *A Gap, chez J. Allier, imp. du dép. des Hautes-Alpes.* (1794). In-4°, 4 p., papier gris. (H. A.)

Adresse signée : MEIGRET, vice-président ; BONTOUX, BONNARDEL, ARGENTI, CHAMPSAUR, MARTEL, LACHAU, RICHARD, ASTOIN, procureur général syndic ; FARNAUD, secrétaire.

« Elle expose à ses concitoyens, ses principes et les vues du bien public qui la dirigent. « De l'énergie, du courage, de la patience, voilà ce qui doit sauver la République. »

2622. Liberté, égalité. Règlement de la Société républicaine du Villard-de-Lans, huitième canton du district de Grenoble. *S. l. n. d.* (1794). In-4°, 6 p. (C.)

2623. Adresse de la Société républicaine de Saint-Marcellin à l'assemblée nationale. *Saint-Marcellin, imp. d'Ant. Beaumont*, an 3. In-2, 15 p.

2624. Au nom du peuple français, GAUTHIER, représentant du peuple, en mission dans les Hautes et Basses-Alpes. An 3. *Gap, Allier.* In-4°, 4 p.

Règle la formation des autorités admnistratives dans le département des Hautes-Alpes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2625. Comptes des administrateurs du directoire du district de Gap. *Gap, J. Allier*, an 2. In-4°, 6 p.

2626. Le citoyen DONCIEUX, administrateur du district de la Tour-du-Pin, à ses concitoyens. *S. l. n. d.* (1794). In-8°, 32 p.

J.-A. DONCIEUX expose, dans cet écrit, sa conduite depuis 1789 jusqu'à ce jour. (Curieux pour sa biographie).

2627. Liste des seize citoyens ayant les qualités nécessaires pour prononcer sainement et avec impartialité et former le juré (sic) spécial d'accusation conformément à l'article XXXIV, § IV de la loi du 2 nivôse dernier (22 déc. 1793). Signée : HILAIRE, *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.* (1794). In-4°. 2 p. (C.)

2628. Instruction abrégée sur les mesures déduites de la grandeur de la terre, uniformes pour toute la République, et sur les calculs relatifs à leur division décimale; par la Commission temporaire des poids et mesures républicaines, en exécution des décrets de la convention nationale. Edition originale. *A Montélimar, chez Fr. Mistral, imp. du département de la Drôme et ses associés.* An 2, de la R. F. U. et I. In-8° de XIV-147 p. et 14 feuillets pour les tables de chiffres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2629. Défense et apologie de la conduite des vertueux ministres constitutionnels et de tous les fidèles attachés à leur doctrine et respectant leur caractère et leurs fonctions ; contre les inculpations calomnieuses intentées contre eux par les ministres réfractaires et par leurs prévenus et trop crédules adhérents. Par un citoyen, aussi zélé catholique qu'il est dévoré de l'amour le plus sincère et le plus impartial pour sa chère patrie. *A Grenoble, chez G. Duclaud, imprimeur près les ci-devant Cordeliers. S. d.* (1794). In-8°, 14 p. (G.)

2630. Réfutation d'un écrit intitulé : Défense et apologie de la conduite des vertueux ministres constitutionnels, etc... contre les inculpations calomnieuses intentées contre eux par les ministres réfractaires. *Imprimé à Grenoble, chez G. Duclaud.* Par un citoyen ami de la vérité. *S. d.* (1794) In-8°, 3 p.

2631. Mes gaietés de quatre mois, suivies des quatre gros écus de Monsieur ou de la petite restitution d'un grand homme refusée (par Benoît-Michel Decomberousse). *Imprimé à Joyeuse.* 1794. In-8°, 56 p.

Pièce fort rare, dans laquelle Decomberousse raconte son évasion de Lyon et de Chambéry en 1793.

2632. Recueil. Chanson en patois de Grenoble.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(5 couplets). Aux Jacobins (1 couplet). Air des visitandines (2 couplets). -- Chanson sur l'Air du Réveil du peuple, (5 couplets). *S. l. n. d.* 1794. In-8°, 4 p. (G).

Cette pièce rarissime contient la chanson en patois que voici:

Véquiat quey bientou bacla,
On va chassiey tout lou drolo,
Tou que lou esarvela
Que fayon trambla Grenoblo,
On va tou lou envoï
Den le zilles de Micipipi.

Baroit, Duma èt Falcon,
Celou trey grand personnajou
Son bien lou plu fier fripon,
Qu'ayon prècha lou pillajou;
Pe tou trey lou remarqua
Fodrit lou marqua sur lo na.

Iet ché lo bandi d'Hérau
Que lou coquin s'assamblavon,
Lou Gardon et lou Chapot,
A lor tète présidavon,
Le liste de procrition
Etion faite sans distinssion.

Quelet iarvelet brula
On lou croyet comma ôraclau,
Pe tout no zensorcela
I l'invantavon de miraclau,
Ujourdeu Dieu lou puni,
Et de pertou i son proscrit.

Que graci saye rendu
U proteitou de la Franci,
I corrijon l'ou zabu
Avec forci et prudenci,
Et bientou pertout dit-on,
On chantara lou Tédéon.

2633. Documents Dauphinois. Procès-verbaux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du comité de surveillance révolutionnaire de Vienne la Patriote (31 mars 1794, au 21 mars 1795), publiés par un vieux bibliophile Dauphinois (M.-E. CHAPER). *Grenoble, imp. Allier*, 1888. In-f°, XXV, 222 p. (G.)

2634. Pierre FÉDON et le diocèse de Die, pendant la révolution, par V. MAZET. Voyez : *Bulletin d'Histoire écclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, etc. Romans*, 1881. 3e et 4e liv. p. 93-106 et 126-142.

2635. Compte rendu par le représentant du peuple, REVERCHON, des dépenses qu'il a faites dans les différentes missions qu'il a remplies dans les départements de Saône-et-Loire, Rhône et Loire, l'Ain et l'Isère. Du 12 mars 1793 jusqu'au 20 mai. Suit le reçu du IV vendémiaire an 3 (22 septembre 1794) du restant de la somme prise pour les frais de sa mission. *De l'imprimerie Nationale. Pluviôse an 3.* (janvier 1795). In-4°, 2 f. n. chiff. Texte encadré. (G).

2636. Avis à lire. Citoyens... Aux Thermopyles En Directoire, ce 12 nivôse l'an 3e de la R. F. U. I. et D. (1er janvier 1795). Signé : JUVENET, vice-président ; FALLAVIER, LHOSTE, GIROUD, SALOMON, DEMARAIS, administrateurs ; ROBIN-BOISCLOS, agent national. *S. l. n. n.* In-f° placard. (I.)

Relatif aux créanciers des émigrés. «Recueillez donc avec soin

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cet avis qui vous éclaire sur vos intérêts, si vous êtes des créanciers des émigrés, et qui vous rappelle, et les devoirs que la loi vous prescrit, et les peines qu'elle prononce contre vous, si vous êtes débiteurs négligents ou détenteurs injustes. »

2637. Extrait de l'arrêté du comité de sûreté générale du 12 nivôse l'an 3 de la R. F. U. I. (1er janvier 1795). Aux Thermopyles, le 1 pluviôse, l'an 3 de la R. F. U. I. Liberté, égalité. Les administrateurs du district des Thermopyles aux maires, officiers municipaux et agents nationaux des communes dudit ressort. *Aux Thermopyles, de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-fo placard. (C.)

L'arrêté du comité de Sûreté générale ordonne aux administrateurs du district... de s'opposer à tout rassemblement fanatique ou royaliste, de faire arrêter tous orateurs et acteurs principaux de ces rassemblements.

Suit une proclamation des administrateurs du district des Thermopyles, relative à la chute de Robespierre et à celle de ces complices, aux tyrans, aux prêtres qui voudraient faire rouvrir leurs emples et ramener la dîme... au despotisme qui voudrait nous ramener tous les abus, à la lutte qu'il faut soutenir pour faire triompher la liberté et l'égalité, etc.

2638. Extrait du registre des arrêtés de l'administration du district de Vienne la Patriote, du 16 nivôse, l'an 3e de l'ère républicaine (5 janvier 1795). Signé : CARLET, président; PILLIERON fils, secrétaire. *A Vienne, chez J. Lambert et J.-B. Ferlat.* In-fo placard sur 2 col. (I.)

Avis aux créanciers des émigrés.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2639. Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices, par E.-B. COURTOIS, député du département de l'Aube, dans la séance du 16 nivôse an 3. (5 janv. 1795) *A Paris, de l'imp. Nationale des lois, an 3 de la République.* In-8°, 408 p. (G.)

Contient p. 295-304, des lettres de PILOT, D'EMERY et D'ACHARD, à GRAVIER.

Celle d'EMERY à GRAVIER, membre du conseil général de la commune de Grenoble, du 2 pluviôse, an 2 (22 janvier 1794) est des plus violentes :

« Vos mains sont encore vierges de sang. »

« *Comment osez-vous le dire!* N'est-ce pas insulter cette vengeance populaire qui a été si nécessaire, puisque ces monstres, avec leur or, endormaient juges et lois! »

« Quoi! Grenoble, naguère ville de Parlement, n'ayant pas eu la force de faire couler le sang des traitres, regretterait et reprocherait aux autres départements d'en avoir fait verser! Cela surpasse l'imagination. »

2640. Egalité, liberté. Grenoble, le 18 nivôse an 3 de la R. F. U. (7 janvier 1795). L'agent national provisoire du district de Grenoble (HILAIRE), aux commissaires vérificateurs et aux municipalités du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chiff. (G.)

Règle que les municipalités devront suivre dans l'attribution des secours.

2641. Avertissement du conseil général du district de Grenoble, aux créanciers des communes, du district du département et aux créanciers des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

hôpitaux, maisons de secours, hospices, bureaux des pauvres et des autres établissements de bienfaisance, Grenoble, le 19 nivôse an 3 (8 janvier 1795). Signé : BOISVERT, vice-président; FONTAINE, FERRAND, CROS, POUCHOT, BIGILLION, Sixte FAURE, *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère.* In-4°, 7 p. (I.)

Le conseil du district demande au plus tôt l'état des biens des hôpitaux, etc., de présenter les comptes de leur régie.

2642. Ventes d'immeubles de l'émigré MENON-DE-VILLE. Municipalité de Varassieux, 21 niviôse (sic) l'an 3 de la R. F. U. I. (10 janv. 1795). *Aux Thermopyles, de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard. (C.)

2643. Egalité, liberté. La Tour-du-Pin, le 21 nivôse an 3 de la R. F. U. I. (10 janv. 1795). Les administrateurs du district de la Tour-du-Pin (PARENT, président; CRET, DAVID, COMTE, etc.) aux municipalités de l'arrondissement. *S. l. n. n.* In-4° 3 p. n. chiff. (I).

Circulaire de l'administration concernant l'exécution du décret du 11 nivôse, relatif à l'établissement d'écoles révolutionnaires de navigation et de canonnage.

2644. Reventes de domaines nationaux de première origine, par suite de folles enchères. Adjudication au 22 nivôse de l'an 3 de la R. F. (11 janv.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1795). *Aux Thermopyles, de l'imp. d'Ant. Beaumont.* In-f° placard sur 3 col.

Immeubles dépendant du ci-devant chapitre de Malte, à Saint-Antoine, situés à Chambarand.

2645. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère, du 25 nivôse de l'an 3 de la R. F. U. I. (12 janvier 1795). *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f°, placard (C.)

Arrêté qui annonce que le citoyen Dulin ou ses préposés, se rendront dans les districts et les communes de l'arrondissement du département de l'Isère pour exécuter l'arrêté du représentant du Peuple Cassanyes, du 9 thermidor dernier ; cet arrêté enjoint aux maires et agents nationaux des communes, de leur remettre dans les 24 heures, sans aucune exception, une liste des jeunes gens compris dans la réquisition de la loi du 23 août 1793. (levée des jeunes gens de 18 à 25 ans) qui sont encore dans leurs foyers.

2646. Vente de domaines nationaux de première origine. Séance des 24 pluviôse et 12 ventôse de l'an 3 de la R. F. (12 février et 2 mars 1795). *Aux Thermopyles, de l'imp. A. Beaumont.* In-f°, placard sur 3 col. (I.)

Biens, dépendant des chanoinesses de Saint-Antoine, situés audit lieu.

2647. Egalité, liberté. Gap le 25 nivôse, an 3 de la R. F. U. I. (14 janvier 1795). Les administrateurs des départements des Hautes-Alpes, à toutes les communes de leur ressort, et à leurs concitoyens.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Citoyens... Circulaire signée: ESCALLIER, président, JACQUEMET, RICHARD, ROSSIGNOL, CHABERT, THOMÉ, DHÉRALDE, ROUBAUD, FARNAUD, secrétaire. *A Gap, chez Joseph Allier, imp. du département des Hautes-Alpes.* In-4°, 20 p. et 2 tableaux (H-A.)

Au sujet du dépôt des titres de créances actives et passives de toute nature. Nouveau délai accordé.

2648. Jean DEBRY, représentant du peuple, dans les départements de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche, à la société populaire de Montélimar. (15 janv. 1795) *Avignon Raphel, s d.* In-8°, 8 p. (V.)

2649. Arrêté du comité de sûreté générale, du 12 nivôse, an 3e de la R. F. (1er janvier 1795) qui charge les districts, les agents nationaux et les comités révolutionnaires, sous leur responsabilité, de s'opposer à tout rassemblement fanatique ou royaliste, de faire arrêter tous orateurs et acteurs principaux de ces rassemblements. Suit une adresse de l'agent national provisoire du district de Grenoble (HILAIRE) du 27 nivôse, an 3 (16 janvier 1795), aux autorités constituées et à ses concitoyens, dans laquelle il confirme l'arrêté ci-dessus. *S. l. n. d. (Grenoble Cuchet).* In-4°, 3 p. n. chiff. (500 exempl.) (G.)

2650. Instruction abrégée sur les mesures déduites de la grandeur de la terre ; uniformes pour toute la République, et sur les calculs relatifs à leur division

EFERUS - Recherches & Classification numériques

décimale; par la commission temporaire des poids et mesures républicaines, en exécution des décrets de la convention nationale, réimprimée sur l'édition originale. *A Gap, de l'imprimerie de Joseph Allier*, an 3 de la R. U. I. (1795). In-8°, XV + 147 p. + 14 ff. non chiff. Contenant les tables pour réduire les anciennes mesures, 3 pl.

2651. Extrait du registre des délibérations du district de Montélimar, séance publique du 29 nivôse, an 3 (18 janvier 1795). *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. (V.)

Décision ordonnant l'impression à 200 exemplaires et l'envoi aux municipalités du ressort de la lettre de Jean DEBRY, du 26 nivôse (15 janv.), adressée aux citoyens FREYCINET, GENISSIEU et Jean-Jacques AYMÉ, président de la société populaire.

2652. Département de l'Isère. — Les administrateurs du district des Thermopyles à leurs concitoyens. Fait au Thermopyles le 1er pluviôse, an 3 de l'ère républicaine. (20 janv. 1795). *Aux Thermopyles de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f°, placard (I.)

Proclamation relative aux ennemis de la République et aux traitres à la patrie, dont plusieurs ont été frappés du glaive de la loi, à la liste de leurs noms, déposée au secrétariat de l'administration, et publiée au chef-lieu de district, le 1er pluviôse, an 3, à la confiscation de leurs biens au profit de la nation...

2653. Ventes d'immeubles des biens provenant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'émigré Claude ANGLANCIER-SAINT-GERMAIN, situés sur la commune de Massonnas, canton de Veyssilieu. Séance du 6 pluviôse (25 janv. 1795). *A la Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imp.* In-f°, placard sur 3 col. (I.)

2654. Annuaire du cultivateur pour la troisième année de la République, présenté le 30 pluviôse de l'an 2 (18 février 1794), à la convention nationale, qui en a décreté l'impression et l'envoi, pour servir aux écoles de la République; par G. ROMME, représentant du peuple. *Réimprimé à Gap, par ordre de l'administration du département des Hautes-Alpes, chez Joseph Allier. S. d.* (1795). In-8°, 2 f. n. chiff. titre et avertissement + 320 p. (H-A.)

2655. Liberté, égalité, fraternité, au nom du peuple Français. CASSANYES, représentant du peuple près l'armée des Alpes. Arrêté du 4 pluviôse, an 3. (23 janv. 1795). *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. (C.)

Arrêté qui autorise à donner de la paille à la place du foin, pour les chevaux et mulets, vu la pénurie des foins, suivi de la lettre d'envoi du 6 pluviôse, an 3. Signée: BILLION.

2656. Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du département de la Drôme. Séance publique du 5 pluviôse, an 3 de la R. F. U. I. (24 janv. 1795). *Valence, Aurel* (an 3 de la République) 1 p. In-f°. (V.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2657. Extrait des registres des délibérations de l'administration du district de Vienne, du 6 pluviôse, an 3 de la R. F. U. I. (25 janvier 1795). Signé : CARLET, président. *A Vienne, de l'imp. de Joseph Labbe, imprimeur du district.* In-f°, placard sur 2 col. (I).

Avis donné aux municipalités sur le 5me numéro de la liste générale des individus condamnés par jugement, ou mis hors de la loi par décret.

2658. L'administration du département de la Drôme, aux citoyens de son ressort. Du 6 pluviôse an 3 de la R. F. U. I (25 janvier 1795). *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du dép. de la Drôme.* In-f° placard. (C.)

« Citoyens, frères et amis ». Suit une adresse relative « aux principes de justice et d'humanité que professe la convention nationale et qui dirigeront, dans tous les temps, les administrateurs de la Drôme ; et aux vertus républicaines comparées aux mœurs corrompues des partisans de la royauté. »

2659. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère, du 7 pluviôse an 3 (26 janvier 1795). *Grenoble, Cuchet, S. d.* In-8°, 23 p. (C.)

Arrêté concernant la conservation et les usages des pommes de terre.

2660. Administration du district de Vienne la Patriote. Du 9 pluviôse an 3 (28 janvier 1795).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Imp. de Lambert et Ferlat, à Vienne. In-f° placard. (V. V.)

Invitation aux citoyens à se conformer au modèle de l'état à fournir, relatif aux citoyens absents dont le domicile ou les biens sont dans leur arrondissement.

2661. Egalité, Liberté. Grenoble, le 19 pluviôse an 3 de la R. F. U. I. (29 janvier 1795). Les administrateurs composant le conseil du district de Grenoble. *Grenoble, Cuchet.* In-f° placard. (I.)

Publication qui convoque les autorités et les citoyens pour la célébration de la Fête du Malheur, (fête destinée à secourir les indigents). Le jour de cette fête est fixé au 10 ventôse. (28 fév. 1795). Suit le programme.

2662. Proclamation. Liberté, justice, égalité. Jean DEBRY, représentant du peuple français, envoyé dans les départements de la Drôme, de Vaucluse, et de l'Ardèche. Aux citoyens de ces départements. (Montélimar, le 10 pluviôse an 3). (29 janvier 1795). *S. l.* In-8°, 8 p. (C.)

2663. Loi qui approuve la proclamation du représentant du peuple Jean DEBRY, et en ordonne l'envoi à toutes les communes de la République et aux armées. Du 24 pluviôse l'an 3e de la R. F. (12 février 1795). Proclamation. Liberté, justice, égalité. Jean DEBRY, représentant du peuple français, envoyé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans les départements de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche, aux citoyens de ces départements. Fait à Montélimar, le décadi 10 pluviôse l'an 3 de la R. U. I. (29 janv. 1795). *De l'imprimerie Nationale des Lois.* In-f° placard sur 2 col. (C.)

Protestation énergique contre les partisans du régime sanguinaire et du brigandage. « Brigands, vous seuls pouviez vouloir un roi, vous en aviez un, c'était ROBESPIERRE ».

2664. Egalité, liberté. Grenoble, le 10 pluviôse an 3 de la R. F. U. I. (29 janvier 1795). Les administrateurs composant le conseil du district de Grenoble, salut et fraternité, aux maires et officiers municipaux de son ressort. Circulaire signée : BOISVERT, vice-président ; IMBERT, FONTAINE, FERRAND, CROS, POUCHOT, BIGILLION, BALMET, GAUTIER, S. BERRIAT, HILAIRE, Sixte FAURE. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chiff. (M.)

Instructions sur la loi du 25 brumaire dernier sur les émigrés. — « L'administration attend du zèle et du patriotisme des municipalités, la plus prompte célérité pour la mettre dans le cas de former au plus tôt la liste générale des nouveaux émigrés du district ».

2665. Liberté, égalité, humanité, justice. Valence, 10 pluviôse 4e année de la R. F. U. et I. (29 janv. 1795). Les administrateurs du département de l a Drôme, aux administrateurs du département de... *S. l. n. n.*. In-f°, 1 f. n. chiff. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ils adressent les signatures des membres qui composent l'administration « pour mettre en garde contre les surprises. » Suivent les signatures : DUCLOS, président; BAUDE fils, BOVERON, CHABERT, FAYARD, administrateurs; JOURDAN, commissaire du pouvoir exécutif; VEYRE, secrétaire général.

2666. Mandement du conseil du district de Grenoble, du 11 pluviôse an 3 de la R. F. (30 janv. 1795), aux municipalités et aux citoyens de son ressort, concernant les contributions des huit premiers mois vingt-un jours de 1794. (v. style). *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.* In-4°, 4 p. (300 exempl.)

2667. Arrêtés du comité des finances de la convention nationale et du représentant du peuple Jean DEBRY, relatifs à la liquidation des indemnités dues à des citoyens du ci-devant Comtat, avant sa réunion à la France, conformément au décret du 30 frimaire dernier (20 déc. 1794). Montélimar, le 11 pluviôse an 3 (30 janv. 1795). In-4°. (B. C.)

2668. Egalité, liberté. Aux Thermopyles, le 15 pluviôse, an 3 de la République Française U. I. et D. (3 février 1795). L'agent national du district des Thermopyles (DUC), aux autorités constituées, comité révolutionnaire, sociétés populaires, et à tous les citoyens de l'arrondissement. *Aux Thermopyles, de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f°, placard (C.)

Proclamation relative à l'exécution de la loi du 13 frimaire, an 3, concernant ceux qui ont perçu ou reçu en dépôt, depuis le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

commencement de la révolution, des sommes, effets ou marchandises provenant des recettes extraordinaires qui ont été établies sans une autorisation directe et spéciale de la loi.

2669. Egalité, liberté. Circulaire du sieur Dulin, adjudant général, agent supérieur de l'armée des Alpes. Du 16 pluviôse, an 3 (4 fév. 1795). Aux officiers municipaux, *S. l.* In-4°, 2 p. (C).

Concernant les réfractaires de 18 à 25 ans.

2670. Vente de marchandises. Marseille, le 3 pluviôse, 3e année de la R. F. U. I. Le représentant du peuple envoyé par la convention nationale dans les ports de la Méditerranée (MARIETTE) aux citoyens administrateurs du département de l'Isère. Arrêté du Directoire du département de l'Isère relatif à l'impression de la lettre ci-dessus. Fait à Grenoble, le 19 pluviôse (7 fév. 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-f° placard (C.)

Lettre relative 1° à une vente qui aura lieu le 25 pluviôse à Marseille, des marchandises provenant des confiscations prononcées contre les émigrés et condamnés. 2° à une vente qui aura lieu le 20 ventôse, au Port la Montagne, des effets et marchandises provenant des prises faites sur les ennemis de la République.

2671. Egalité, liberté. Dép. de l'Isère, district des Thermopyles. Extrait du procès-verbal du district des Thermopyles, du 19 pluviôse, an 3 de l

EFERUS - Recherches & Classification numériques

R. F. U. I. D. (7 février 1795). *Aux Thermopyles de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard (C.)

Arrêté qui met en état d'arrestation et ordonne qu'ils seront traduits par la gendarmerie nationale dans la maison provisoire de détention des Thermopyles, divers fanatiques des deux sexes des communes de Pierre d'Echeraine et de Gravan, ci-devant Saint-Romans, pour s'être réunis dans la ci-devant église.

2672. L'agent national du district de Crest (DALY), à ses concitoyens. 24 pluviôse, an 3. (12 février 1795) *Crest, Benistant et Gallet.* In-4°, 20 p. (B. D.)

Attaqué un peu par tout le monde après avoir été agent national pendant vingt-neuf mois, il dit avoir donné, depuis 15 ans, du travail dans ses ateliers (fabrique de draps) à 2000 personnes, avoir rédigé les adresses du district à la mort de Robespierre, voté l'adresse de la société populaire de Crest en apprenant la fermeture du club des Jacobins, prêché toujours la paix. Accusé d'avoir voulu affamer le pays, et d'avoir enfreint la loi du maximum, il se disculpe et déclare avoir livré à ses concitoyens à 14 liv. l'aune, 500 à 600 aunes de draps qui lui revenaient à 20 livres.

2673. Egalité, liberté. Grenoble, le 24 pluviôse, an 3 (12 fév. 1795). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) à ses concitoyens. *Grenoble, Cuchet,* placard, In-f°.

Publication relative au renversement du buste de Marat.

« L'ordre et la paix maintenus jusqu'à ce jour dans nos murs, faisaient croire à vos magistrats qu'il n'existait plus d'ennemis du gouvernement et du peuple dans cette cité. L'attentat de cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nuit détruit cette précieuse illusion... que tous les bons citoyens se prononcent donc contre cette conspiration ténébreuse ; que la statue de Marat soit de suite rétablie... que la tête des conspirateurs tombe sous le glaive des lois, et que tous les ennemis du peuple, de sa liberté, et du gouvernement qu'il veut, périssent.»

2674. Liberté, Fraternité, Egalité. Gap, le 27 pluviôse, 3e année de la R. F. U. I. (15 février 1795). L'administration du département des Hautes-Alpes à ses concitoyens. *A Gap, chez J. Allier, imp. du départ. des Hautes-Alpes.* In-4°, 4 p. (H. A.)

Relatif à la fabrication du pain mélangé de pommes de terre. Suit une instruction à ce sujet, imprimée par ordre du comité du salut public.

2675. Lois de la République Française. *Grenoble, J.-M. Cuchet, J. Allier, Vve Giroud et fils, G. Duclaud.* In-8° (M.)

Ces quatre imprimeurs Grenoblois imprimèrent, à tour de rôle, dans le format in-8°, les lois de la République, à partir du 28 pluviôse, an III. (16 fév. 1795), jusqu'au 4 brumaire an IV (26 oct. 1795).

La collection que nous possédons: 4 vol. in-8°, s'arrête à cette date; il est probable qu'elle est incomplète.

2676. Lois de la République Française, an III. *Valence, J.-J. Viret; Veuve Aurel, imprimeurs du département de la Drôme.* In-8°. (M.)

Du n° 126 : 28 pluviôse an III (16 février 1795) au 16 frimaire an IV. (4 juin 1796). Nous ne savons jusqu'à quelle époque le Bulletin des lois a été imprimé à Valence dans le format in-8°.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2677. Les administrateurs composant le conseil du district de Grenoble aux municipalités du ressort. Grenoble, le 7 ventôse an 3 de la R. F. (25 févr. 1795). *S. l. n. d.* In-4°. 22 p. (G.)

Circulaire relative aux contributions directes.

2678. Liberté, égalité. Au nom du peuple Français. Les représentants du peuple Français près les armées des Alpes et d'Italie, signé : CASSANYES. 19 pluviôse an III. (7 fév. 1795). In-4° 4 p. n. chiff. (C.)

Arrêté du 19 pluviôse an III (7 février 1795) concernant les avaries, dégâts et vols qui surviennent aux voitures chargées des subsistances, etc., suivi de la circulaire d'envoi du 25 février, signée : Billion.

2679. Convention nationale. Compte de la recette et de la dépense faite par MOYSE BAYLE et BOISSET représentants du peuple, pour leur mission dans les départements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône, pendant les mois de mars, avril et mai 1793 (vieux style), imprimé en exécution du décret du 21 nivôse de la 3e année de la R. U. I. D. *De l'Imp. Nationale, pluviôse l'an III* (fév. 1795). In-8°. 2 p.

2680. Département de l'Isère. District de Vienne (n° 1er). Liste des citoyens absens qui ont leur domicile dans l'arrondissement du district de Vienne, et qui sont prévenus d'émigration, pour n'avoir pas

EFERUS - Recherches & Classification numériques

justifié de leur résidence, aux termes de la loi. Du 3 ventôse, an 3 de la R. F. U. et I. (21 février 1795). *A Vienne, de l'imp. de Joseph Labbe.* In-f°, placard (Tiré à 500 exempl.) (I).

On y remarque les noms des personnes suivantes : Marc DOLLE, VAULSERRE DES ADRETS, femme ARGOUD, Claude BERLIOZ, curé de la Côte, Pierre ROCHER, ex-vicaire de la Côte, AGATHANGE et Just-François BUFFEVENT, André, Emmanel, François et Cl.-Gabriel-Augustin DE LEUSSE.

2681. Liberté, égalité, fraternité. Au nom du peuple Français. Aubenas, le 7 ventôse an III de la R. F. U. I. (25 fév. 1795). Jean DEBRY, représentant du peuple dans les départements de la Drôme, l'Ardèche et Vaucluse. *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du département.* In-folio, placard sur 2 col. (C.)

Arrêté relatif à tout individu qui, requis par une autorité constutée civile, de déclarer ou de remettre provisoirement les armes et munitions qu'il aurait en sa possession, ferait refus ou ferait une fausse déclaration, sera regardé comme suspect et sur le champ traité comme tel etc.

Séance du 11 ventôse an III (1er mars 1795) arrêté relatif à l'impression de l'arrêté ci-dessus.

2682. Département de l'Isère. District des Thermopyles. Vente de domaines nationaux de première origine. Adjudication au 12 ventôse l'an III de la R. (2 mars 1795). *Aux Thermopyles, de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district. S. d.* In-folio. Placard sur 3 col. (I).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Biens dépendant ci-devant des chanoinesses de Saint-Antoine, de l'Ecole de charité, situé à Rencurel.

2783. B. BARÈRE à DUBOIS-CRANCÉ. Réponse à l'accusation personnelle, remise le 14 nivôse à la commission des Vingt-un; servant de réfutation à la partie du rapport de SALADIN, qui concerne DUBOIS-CRANCÉ, fait dans la séance du 12 ventôse. (2 mars 1795). Signée : B. BARÈRE, représentant du Peuple. Paris, 15 ventôse an 3e de la R. U. I. (5 mars 1795). *A Paris, de l'imp. de Charpentier*, l'an IIIe de la République. In-8°. 34 p. (M.)

Il est question de Grenoble aux pages 4, 12, 24, 32 et 33.

2684. Egalité. Liberté. Lettre du comité de législation, du 15 ventôse IIIe année (5 mars 1795). Concernant l'abus qui se commet dans les procédures et jugements par arbitre. Les représentants du peuple composant le comité de législation au commissaire national près le Tribunal du district de Grenoble. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère.* In-f°. 3 p. (M.)

2685. Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du district de Vienne, du 16 ventôse l'an 3e de la R. F. U. I. D. (6 mars 1795). A *Vienne, de l'imp. Joseph Labbe, imp. du district.* In-4°. 4 p. (I.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Liste des citoyens du district de Vienne qui doivent remplir les fonctions de jurés d'accusation et de jugement, pendant le trimestre de germinal.

2686. Les réprésentants du peuple, RICHAUD et BOREL, envoyés dans les départements de l'Ain, Isère, Rhône, etc... du 16 ventôse an 3 de la R. F. U. I. (6 mars 1795). *Lyon, A. Leroy.* In-f°.

Relatif à l'organisation et au service de la garde nationale pour prévenir les assassinats.

2687. Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble aux officiers municipaux de la commune de ... Grenoble, le 19 ventôse an 3e de la R. F. (6 mars 1795). *S. l. n. d.* In-4°. 1 p.

Circulaire relative aux sourds et muets.

2688. Le comité de législation aux tribunaux criminels des départements, aux municipalités et corps administratifs. *Grenoble, J.-M. Cuchet.* In-8°. 7 p. (C.)

Envoi du décret du 20 floréal, relatif aux massacres du 16 floréal, à Lyon.

2689. Au nom du Peuple Français. Liberté, égalité. Jean DEBRY, représentant du peuple dans les départements de la Drôme, l'Ardèche, Vaucluse, la Lozère et l'Aveyron. Fait à Avignon, le 17 ven-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tôse an 3e de la R. F. U. I. (11 mars 1795). A *Valence, de l'imp. de J.-J. Viret, impr. du département.* In-fo. Placard sur 3 col. (C.)

Arrêté qui invite les municipalités et les citoyens à former des souscriptions volontaires par la voie du commerce, en conformité de la loi du 4 nivôse.

2690. Egalité, liberté. Département de l'Isère. District des Thermopyles. Extrait du procès-verbal du district des Thermopyles, du 22 ventôse l'an 3e de la R. F. U. I. D. (12 mars 1795). *Aux Thermopyles, de l'imp. de A. Beaumont, imp. du district.* In-fo. placard. (C.)

Arrêté relatif à la prompte réorganisation de la garde nationale du district d'après le mode établi par la loi du 14 octobre 1791.

2691. Egalité, liberté. Grenoble, le 22 ventôse an 3e de la R. F. U. I. (12 mars 1795). L'agent national provisoire du district de Grenoble (HILAIRE), aux commandants des gardes nationales du ressort. *S. l. n. d.* In-4o. 2 f. n. chif. (G.)

Réorganisation de la garde nationale.

2692. Département de l'Isère. District de Grenoble. N° 1 : Liste des individus absents qui ont leur domicile dans le district de Grenoble, et qui sont prévenus d'émigration pour n'avoir pas justifié de leur résidence, aux termes de la loi. — Liste des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prêtres déportés qui étaient en réclusion dans les maisons de détention de Grenoble. — Liste des prêtres reclus dans les maisons de détention de Grenoble. — Extraits des délibérations de l'administration du directoire du district de Grenoble, du 25 ventôse l'an 3e de la R. F. U. I. (15 mars 1795). Signées : Boisvert, Imbert, Fontaine, Ferrand, Hilaire, Sixte Faure. *A Grenoble, chez Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-fo. placard en 2 pièces sur 2 col. (I.)

2693. Lettre encyclique de plusieurs évêques de France à leurs frères les autres évêques et aux églises vacantes. (A Paris, le 15 mars 1795). 3e édition, revue, corrigée et augmentée de nouvelles adhésions. *A Grenoble, chez les facteurs de la Poste aux lettres.* In-8o. 16 p. (G.)

2694. Département de l'Isère. District des Thermopyles. (Ci-devant Marcellin). Publication de liste des condamnés, du 26 ventôse de l'an 3 de la R. F. U. I. (16 mars 1795). Signée : Robin-Boisclos, Président; Fallavier, administrateur; Duc, agent national. *Aux Thermopyles, de l'imp. de A. Beaumont.* In-fo placard. (I.)

Annonce qu'une nouvelle liste « où sont tracés les noms de ceux que la justice nationale a frappé du glaive de la loi et de la confiscation de leurs biens a été déposée au secrétariat du district, le 26 ventôse. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2695. Extrait des registres des délibérations du directoire du département des Hautes-Alpes, du 27 ventôse l'an 3e de la R. F. U. I. (17 mars 1795). *A Gap, chez J. Allier, imp. du dép. des Hautes-Alpes.* In-4°. 4 p. (H. A.)

Arrêté relatif aux moyens propres à ranimer l'agriculture dans le département et à diminuer le nombre des torrents et ravins qui désolent l'étendue de son territoire.

2696. Les anciens membres du comité révolutionnaire de la commune de Valence à leurs concitoyens. Adresse signée : TOURRETTE, GALLET, ROLLAND, LIVOIN, COTTE, PAQUET, BARTACHE, BÉRENGER, LECLERC. Valence, 28 ventôse 3e année de la R. (18 mars 1795.) *Valence, de l'imp. de la Vve Aurel. S. d.* In-4°. 8 p. (G.)

Au sujet du rapport de l'agent national, dans lequel il traite les membres du comité Révolutionnaire, de gens sans moralité. Suivent diverses pièces relatives à l'envoi de dons patriotiques.

2697. Le cri de la nature en faveur des cadets, ou réflexions adressées à la Convention, sur la justice de la loi du 17 nivôse, relative aux successions; par un cultivateur du district de Vienne. *S. l.* In-8°.

Ouvrage contre les détracteurs de la loi du 17 nivôse.

2698. Proclamation. RICHAUD et BOREL, représentants du peuple, envoyés dans les dép. de l'Ain,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Isère, Rhône et ... du 6 germinal an 3 de la R. I. U. I. (26 mars 1795). *Lyon, A. Leroy.* In-f°,

Relative à des bruits répandus dans les campagnes, que la ville de Lyon était de nouveau en état de rébellion contre le gouvernement.

2699. Proclamation. Jean DEBRY, représentant du peuple Français dans les départements de la Drôme, l'Ardèche, Vaucluse, la Lozère et l'Aveyron, aux citoyens et aux autorités constituées des départements sus-énoncés. A Avignon, le 28 ventôse an 3e de la R. F. (18 mars 1795). Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du département de la Drôme du 7 germinal an 3e (27 mars 1795). (Qui arrête que la susdite proclamation sera imprimée au nombre de 600 exempl. en placard et 400 In-4°). *A Valence, chez la veuve Aurel, imp. du départ. de la Drôme.* In-4°. 8 p. (G.)

Autre édit. In-f°. Placard sur 3 col. et en deux pièces.

« Soyez assurés, amis de la Révolution, que tous les soins de la convention et des représentants qu'elle envoie vers vous seront employés à distinguer les partisans d'avec les sycophantes de la liberté. »

2700. Arrêté du district de Grenoble du 6 ventôse 3e année de la R. (24 févr. 1795), sanctionné par arrêté du comité de sûreté générale du 27 du même mois, concernant les ci-devant prêtres,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

religieux et religieuses qui rétractent leur serment. Signé : HILAIRE. Grenoble le 7 germinal l'an III[e] (27 mars 1795). *Grenoble, chez Allier. S. d.* In-4°. 7 p. (G.)

Suivi de la lettre de l'agent national du même district à ses concitoyens, pour faire connaître ledit arrêté et en donner quelques éclaircissements. « Les pensions attribuées aux nommées Claire CHOULET et Marie VIALLET, ex-religieuses, résidentes à Saint-Jean-de-Vaux, sont supprimées. »

2701. Egalité, liberté. Aux Thermopyles, le 8 germinal l'an 3[e] de la R. F. U. I. (28 mars 1795). L'agent national du district des Thermopyles (DUC) aux maires, officiers municipaux et citoyens des communes de l'arrondissement. *Aux Thermopyles, de l'imp. de A.-E.-E. Beaumont, imprimeur du district.* In-f°, placard (C.)

Proclamation au sujet de la loi du 4 nivôse, concernant les réquisitions de grains ou farines pour l'approvisionnement des marchés.

2702. Au nom du peuple français. Liberté, égalité. Jean DEBRY, représentant du peuple Français dans les départements de la Drôme, l'Ardèche, Vaucluse, la Lozère et l'Aveyron. Fait à Valence le 13 germinal an III de la R. F. U. I. (2 avril 1795). Le représentant du peuple : Jean DEBBY, MAGNON, secrétaire en chef. *A Valence, chez J. J. Viret, imprimeur du département.* In-f°, placard sur 2 col. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Suit l'arrêté relatif aux corps constitués et à leur union, « qui seule peut les faire opérer efficacement et donner aux citoyens la garantie de la ponctuelle exécution. »

2703. Département de l'Isère. Mort aux tyrans. Adresse du directoire du district de la Tour-du-Pin, à ses concitoyens. Fait en séance publique du directoire le 13 germinal an IIIe de la R. F. U. I. (2 avril 1795). Signée : David, vice-président; Marion, secrétaire. *A La Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imprimeur.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

Sur l'instruction publique. « Enfin, l'instruction publique va être organisée dans ce district; elle ne sera plus le partage exclusif de la fortune ; elle se répandra, comme une eau bienfaisante, vers les hameaux les plus ignorés; elle relèvera l'âme de ceux que de vieux préjugés dévouaient à l'ignorance de leurs droits et de leurs devoirs.... Nous espérons que bientôt toutes les écoles seront en activité, et dès ce moment, jamais jouissance plus douce n'aura flatté notre cœur ; nous dirons alors : honnêtes citoyens des campagnes, bénissez la République; répondez-nous, l'ancien régime pouvait-il concevoir un projet aussi grand, aussi utile? non : il ne pouvait vous tenir enchaînés que par l'ignorance. »

2704. Instruction publique. Tableau des emplacements des écoles primaires, dans l'étendue du district de la Tour-du-Pin, en conformité de la loi du 27 brumaire, an 3e, et de l'instruction de la commission d'instruction publique. Extrait des registres des délibérations du directoire du district de la Tour-du-Pin du 13 germinal an 3e de la R. F. U. I. (2 avril 1795). Signé : David, vice-président ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

CRET, ROCHE, administrateurs; ALRICY, agent national; MARION, secrétaire. *A la Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imp.* In-f°. 8 p. (I.)

2705. Arrêté du directoire du district de Grenoble, du 15 germinal an 3 (4 avril 1795). *Grenoble de l'imp. de Vve Giroud. S. d.* In-f°. 4 p. (G.)

Concernant la répartition et distribution d'un secours accordé aux indigents.

2706. Lettre du comité de sûreté générale, du 4 germinal l'an 3e de la R. F. U. I. (24 mars 1795) à l'agent national du district de Grenoble, (concernant les prêtres insermentés). Grenoble le 16 germinal an 3e (5 avril 1795). L'agent national provisoire du district de Grenoble (HILAIRE), à ses concitoyens. *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère.* P. In-f°, placard sur 2 col. (250 exemp.) (G.)

L'agent national prescrit aux municipalités de surveiller les prêtres insermentés, etc.

2707. Egalité. Liberté. Aux Thermopyles, le 18 germinal, l'an 3e de la R. F. U. I. (7 avril 1795). L'agent national du district des Thermopyles aux agents nationaux des communes de l'arrondissement. *Aux Thermopyles de l'imp. de A. E. E. Beaumont, imp. du district.* In-f°, placard. (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Circulaire relative à l'envoi d'une lettre du comité de sûreté générale, du 4 germinal an 3, aux agents nationaux de district. Autre lettre relative à la mise en liberté dans plusieurs districts des prêtres insermentés vu leur âge ou leurs infirmités.

2708. Grenoble, le 16 germinal an 3e de la R. F. U. I. D. (8 avril 1795). Liberté. Egalité. L'agent national du district de Grenoble. (HILAIRE). *S. l.* 2 p. (G.)

Mode de distribution de secours de 43,962 livres qui a été accordé à notre district dans la répartition d'un secours de dix millions décrété par la loi du 21 pluviôse.

2709. Arrêté du directoire du district de Grenoble relatif à l'exécution de la loi du 3 ventôse dernier, sur la liberté des cultes, du 23 germinal 3e année de la République. (12 avril 1795). *Grenoble, Cuchet, imp. S. d.* In-4°. 7 p. (G.)

A la suite de troubles arrivés à Goncelin les 5, 6 et 16 de ce mois, et au Cheylas où le citoyen Colombet ci-devant curé de Goncelin y célébra les cérémonies d'un culte. Il est de nouveau recommandé aux municipalités de ne souffrir ancun rassemblement sous les bâtiments nationaux « connus ci-devant sous le nom d'Eglise; sous le prétexte d'y exercer les cérémonies d'un culte, la municipalité de Goncelin fera murer la fenêtre par laquelle on s'est introduit dans le bâtiment national de cette commune. »

2710. Liberté. Egalité. Lequinio, représentant du peuple, aux concitoyens du département de Seine-et-Marne. Extrait du registre des délibérations du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

district de Briançon, du 24 germinal an 3e de la R. F. (13 avril 1795). Adresse signée: FANTIN, RABY, ALBERT, administrateurs. *A Gap chez Joseph Allier, imp. du district de Briançon.* In-fo, 18 p. (A. A.)

Arrêté par lequel l'adresse de Lequinio sera imprimée au nombre de 200 exemplaires.

2711. Règlement pour la police interne des écoles primaires, arrêté par le comité d'instruction publique, dans sa séance du 24 germinal l'an 3e de la R. F. U. I. (10 avril 1795). *A Grenoble de l'imp. de J. Allier.* In-8o. 3 p. (M.)

2712. Département de l'Isère. District de la Tour-du-Pin. Liste des citoyens absents, qui ont leur domicile dans l'arrondissement du district de la Tour-du-Pin et qui sont prévenus d'émigration pour n'avoir pas justifié de leur résidence aux termes de la loi, du 25 germinal 3e année de la R. F. U. I. (14 avril 1795). *A la Tour-du-Pin, chez Cuchet, imprimeur.* In-fo, placard. (Tiré à 400 exempl.) (I.)

Suit une liste de 31 personnes (ex-nobles, ex curés et ex-religieuses) parmi lesquelles se trouvent: François BOVAIS, ex-évêque de Cisteron (sic), LOUIS, FABIEN, BOVAIS, François-Humbert GRATET DU BOUCHAGE, les quatre enfants de Louis-Claude-Marc LA POYPE, et de Marguerite VALLIIN, etc.

2713. Jean DEBRY, représentant du peuple dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les départements de la Drôme, de l'Ardèche, de Vaucluse, de la Lozère et de l'Aveyron. Arrêté de police générale pour la commune d'Avignon. Montpellier, le 26 germinal an 3e (15 avril 1795). In-fo, Placard (B. C.)

2714. Egalité. Liberté. Grenoble le 28 germinal, an 3e de la R. F. U. I. (17 avril 1795). Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble. (Boisverd, vice-président; Fontaine, Ferrand, Cros, Berriat, Hilaire, agent national. Sixte Faure, secrétaire à la municipalité de.... s. l. n. n. In-4°, 3 p. (I.)

Réparations aux routes à exécuter le plus tôt possible :

« Les pluies fréquentes qui ont eu lieu pendant la campagne dernière, les nombreux convois pour l'approvisionnement des armées ont dégradé les routes et elles exigent des réparations urgentes. ».



2715. Constitution de la République Française. (17 avril 1795) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-8°, 58 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2716. Discours prononcé par le citoyen GENTON-BARSAC à la séance de la société populaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 30 germinal an 3e de la République (19 avril 1795), imprimé aux frais de la dite société. *S. l. n. d.* In-3°. 8 p. (V.)

2717. Les représentants du peuple BOREL et BOISSET, envoyés dans les départements de l'Ain, Isère, etc. Du 1er floréal an 3 (20 avril 1795). *Villefranche, imprimerie de Pinet.* In-f° placard. (G.)

« Instruits que des prêtres et des émigrés rentrent en foule sur le territoire de la République....

« Arrêtent l'arrestation immédiate des émigrés et des prêtres dont la déportation aurait été légalement prononcée, etc., etc.

2718. Arrêté du directoire du district de Grenoble du 1er floréal an 3e (20 avril 1795). *A Grenoble, J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. S. d.* (1795). In-4°, 6 p.

2719. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère du 3 floréal l'an 3e de la République (22 avril 1795). *A Grenoble, chez G. Duclaud, imp. près les ci-devant cordeliers.* In-8° 7 p.

Arrêté qui ordonne la réimpression des observations de Michel GENTIL, du Loiret, sur les baux à cheptel.

2720. Arrêté du directoire du département de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Isère. Extrait du procès-verbal du 6 floréal an 3e de la R. F. (25 avril 1795). Signé : CHENEVAS, président; PUIS, TROUSSET, MARTIN. *Grenoble, Allier, imp.* In-f°, 4 p. (G.)

Il ne sera délivré aucun passe port aux individus prévenus d'émigration, prêtres réfractaires, etc.

2721. Extrait du registre des délibérations du directoire du département de la Drôme, séance publique du 8 floréal an 3e de la R. F. U. I. (27 avril 1795). *A Valence, de l'imp. de F. M. Colombiez.* Placard. In-f° sur 2 col. (C.)

Suit l'arrêté qui ordonne que le compte de gestion de l'administration, depuis le 25 septembre 1792 jusqu'au 6 pluviôse dernier, sera dressé de suite par les membres du département que l'arrêté du 30 nivôse dernier en a chargé.

2722. Proclamation et affiche des administrateurs du directoire du district de Crest, département de la Drôme aux municipalités, du ressort du district en conformité de l'article Ier de la loi du 9 ventôse an II et de l'article XIII de la section II de celle du 25 brumaire an III. Fait à Crest en directoire du district le 12 floréal an III de la R. F. U. I. (1er mai 1795). *Crest, de l'imp. Bénistant et Gallet.* In-f°, placard sur 2 col., tiré à 200 exemp.

Suit cette proclamation relative à l'envoi, par la commission des revenus nationaux, des exemplaires du supplément à la liste

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des émigrés de toute la République et du délai accordé aux débiteurs et aux créanciers desdits émigrés.

2723. Liberté. Justice. Egalité. Adresse d'un très grand nombre de citoyens de la commune et du district de Valence, département de la Drôme, à la convention nationale. Suivent les signatures. *S. l. n. d.* (mai 1795). In-4°, 6 p.

Observations relatives à la loi du 17 nivôse an 2 (6 janvier 1794) en ce qui concerne l'effet rétroactif donné à cette loi pour le partage égal des successions directes et collatérales, ouvertes depuis le 14 juillet 1789.

2724. Adresse d'un très grand nombre de citoyens de la commune et du district de Romans. Départartement de la Drôme à la convention nationale. *S. l. n. d.* (mai1795) In 4°, 3 p. (V.)

Même sujet que le numéro précédent.

2725. Egalité. Liberté. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère du 15 floréal l'an 3e de la R. F. U. I. (4 mai 1795). (suit) : Les représentants du peuple, composant le comité de législation, au procureur général syndic près le département de ..... *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, place aux Herbes. S. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (M.)

Explications relatives aux fonctionnaires publics destitués ou suspendus depuis le 10 thermidor an 2.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2726. Liberté, justice, égalité. Adresse d'un très grand nombre de citoyens du canton de Montelier, district de Valence, département de la Drôme, à la convention nationale. Fait à Montelier, le 16 floréal an 3 de la R. U. et I. (5 mai 1795). *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 3 p. (G.)

« Nous eussions, augustes représentants, moins parlé de la loi du 17 nivôse, si la mesure des maux qu'elle nous préparait n'était celle de l'allégresse publique depuis son inactivité. »

2727. Adresse d'un très grand nombre de citoyens de la commune et du district de Montélimar, département de la Drôme, à la convention nationale. Fait à Montélimar, le 16 floréal an 3 de la R. (5 mai 1795) *S. l. n. n.* In-4°, 3 p. n. chiff. (G.)

Au sujet de l'égalité des successions.

2728. Extrait du procès-verbal du directoire du district de la Tour-du-Pin. Du 17 floréal an 3 de la R. F. U. et I. (6 mai 1795) signé : DAVID, vice-président ; MARION, secrétaire. *A la Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imprimeur.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Lettre des membres composant le jury d'instruction : GIRERD, BOLLAND, VARNET et DUBOIS-FONTANELLE, aux maires et officiers municipaux des communes du district de la Tour-du-Pin-par laquelle ils préviennent qu'ils s'assembleront à la maison commune pour l'examen et l'admission des instituteurs publics.

2729. L'administration du district de Montélimar

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux municipalités et procureurs des communes du ressort. Montélimar, le 22 floréal an 3. (11 mai 1795). *S. l. n. n.* In-4°. (V.)

Circulaire pour presser l'établissement des écoles primaires.

2730. Grenoble, le 23 floréal, an 3 de la R. F. U. I. (12 mai 1795). Les administrateurs du département de l'Isère aux administrations municipales de canton et aux percepteurs de communes. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (M.)

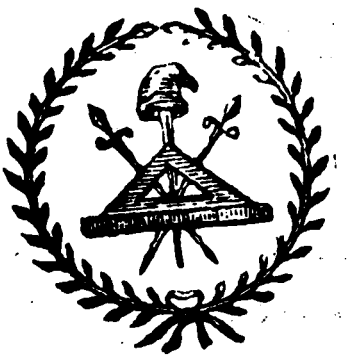
Instruction sur les coupons de l'emprunt forcé de l'an 4, déclarés admissibles en payement des contributions directes.

2731. Le Réveil Matin extraordinaire (avec cette épigraphe :) *Toute la Vérité. On souscrit à Grenoble chez Duclaud, imprimeur de ce journal, près les ci-devant Cordeliers, n° 8. et à Gap, chez Allier, imprimeur du département des Hautes-Alpes.* Prix de l'abonnement : 25 livres pour 3 mois. In-8° de 8 ou 24 p. (G.)

« Le prix de ce journal, devançant plusieurs journaux, est de 7 livres 10 s. pour un mois, de 18 livres pour trois mois, de 30 liv. pour six mois et de 60 liv. pour l'année » Il paraissait tous les matins à 7 heures, le premier numéro est du 13 mai 1795.

Nous ne connaissons que deux numéros de cette publication extrêmement rare. Le numéro 3, du 26 floréal an 3 (15 mai 1795) et celui du 21 thermidor (8 août 1795). (Feuille non mentionnée, par Colomb de Batines).

EFERUS - Recherches & Classification numériques



2732. Département de l'Isère, district des Thermopyles (ci-devant Saint-Marcellin). Dépôt de liste d'émigrés. Le 25 floréal an 3 de la R. F. (14 mai 1795). Proclamation signée : ROBIN-BOISCLOS, président; LHOSTE, FALLAVIER, administrateurs; DUC, procureur syndic. *Aux Thermopyles, de l'imp. de A.-E.-E. Beaumont, imprimeur du district.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

2733. Liberté, humanité. Le Conseil général de la commune de Romans, à la convention nationale. Signé : CHABERT, maire; etc. Du 24 floréal

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3e année (14 mai 1795). *A Romans, de l'imp. de L. Martignat.* In-4° 4 p, n. chiff.

Demande de rapporter la loi du 23 messidor; de décréter la résiliation des baux des immeubles appartenant aux hôpitaux...

2734. Le règne de Robespierre. Epitre à un ami de l'humanité, par un abonné au Réveil-Matin. *A Grenoble, de l'imprimerie du Réveil-Matin. S. d.* (1795). In-8°, 3 p. n. chiff. (C.)

Pièce de vers en 6 strophes, dont voici la dernière :

Le moment est venu d'expier vos forfaits;
Il faut que l'assassin périsse,
Que l'empire des lois à jamais s'affermisse,
Qu'elles punissent les excès;
Et qu'encore une fois, la vertu, la justice,
Soient la devise des Français !

2735. Hippolitte (sic) et Eliza, ou les victimes du terrorisme; drame en trois actes et en prose, du citoyen MAUCLERC (de Châlon-sur-Saône) officier de santé. Musique du citoyen DESCHAMPS, officier de santé.

Mon âme, par ces fers, ne fut jamais flétrie;
Je les portai dix mois.., c'était pour ma patrie.

Grenoble, chez Durand, libraire, place de la Constitution. 27 floréal an 3 (16 mai 1795). In-8°, 47 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2736. Egalité, liberté. La Tour-du-Pin, le 2 prairial 3e année républicaine (21 mai 1795). Les administrateurs du district de la Tour-du-Pin, DAVID, vice-président; COMTE, CRET, ROCHE, ALRICY, procureur syndic, aux municipalités de l'arrondissement. *A la Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imprimeur.* In-4°, 6 p. (I.)

Circulaire contenant envoi d'un arrêté du comité de salut public du 3 floréal dernier, qui prescrit aux marins et aux ouvriers des ports, arsenaux, etc., de se rendre à leur poste.

2737. Au nom du peuple français. Egalité, liberté. BOREL, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Ain, l'Isère, Rhône, Loire, Saône-et-Loire, aux citoyens du département de l'Isère. A Grenoble, le 4 prairial an 3 de la R. F. U. I. (23 mai 1795). In-f° placard.

BOREL espère assurer la tranquilité et le bonheur dans le département.

2738. Rapport fait au nom du comité de Salut public, sur le nouveau traité conclu à Bâle, le 28 floréal entre la République française et le roi de Prusse. (6 prairial an 3) (25 mai 1795). *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 8 p. (M.)

2739. Egalité, liberté, justice, humanité. Proclamation au nom de la République Française, les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

représentants du peuple délégués près l'armée des Alpes et d'Italie (DUMAS, RÉAL, CHAPPE). Braves défenseurs de la patrie! Fait à Nice, le 7 prairial an 3 de la R. F. U. I. (26 mai 1795). In-f° placard.

« C'est au moment que vous alliez terminer une guerre glorieuse par trois ans de succès.. que Toulon vient de lever une seconde fois l'étendard de la révolte, » etc.

2740. Au nom du peuple français. Egalité, liberté. BOREL, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, etc., aux citoyens du département de l'Isère, Grenoble, le 7 prairial an 3 de la R. F. U. I. (26 mai 1795). In-f° placard.

« Encore une fois le crime s'est montré avec une effrayante audace.., Encore une fois l'étendard de la rébellion a été levé, le sanctuaire des lois violé... »

2741. Extrait des registres du directoire du département de la Drôme en permanence. Séance du 7 prairial an 3 de la République. (26 mai 1795). *S. l. n. d.* In-4°, 8 p. (B.)

Appel aux armes.

2742. Procès-verbal des événemens heureux qui ont eu lieu à Valence, chef-lieu du département de la Drôme, le 8 prairial an III^e^ de la R. F. U. et I.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(27 mai 1795). *A Valence, de l'imprimerie de Colombiez.* In-f°, placard sur 3 col. (C.)

Relatif aux événements qui ont eu lieu à Valence à propos de la nouvelle de l'occupation de « Toulon par les ennemis intérieurs coïncidant avec l'insurrection nouvelle des factieux de Paris contre la seule autorité légitime, la représentation nationale. » Compte rendu d'une séance au directoire du département de la Drôme où le procureur-syndic (Gabriel BÉRENGER) prononça un discours par lequel il demandait « que tout soit oublié, soyons tous frères, tous amis, ne formons tous qu'un même cœur et qu'un même vœu, celui de sauver la patrie, de rester fidèles à la convention nationale, libre et hors de l'atteinte de toute faction. » Ce procès-verbal est signé : AUZIAS, président du département.

2743. Au nom du peuple français. Liberté, égalité. Jean DEBRY, représentant du peuple Français, dans les départements de la Drôme, l'Ardèche, la Lozère et l'Aveyron, aux bons et braves citoyens. A Vallibre, le 8 prairial 9 heures du matin, an III^e^ de la R. U. I. D. et Triomphante. (27 mai 1795). Adresse signée : Jean DEBRY, MAGNON, secrétaire en chef. *A Valence, chez J.-J. Viret, imprimeur du département.* In-f°, placard sur 2 col. (G.)

Proclamation qui appelle les enfants de la patrie aux armes contre les révoltés de Toulon. « Les révoltés de Toulon veulent noyer le midi dans le sang; ils ont juré d'égorger encore vos femmes, vos enfants, vos pères et vos amis.... les brigands ont bu le sang de vos pères, ils ne semblent épargner le vôtre, que pour le boire avec celui de vos enfants. Marchez, vous vaincrez... »

2744. Au nom du peuple Français. Egalité,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

liberté. BOREL, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Ain, l'Isère, Rhône, Loire, etc. Aux citoyens du département de l'Isère. A Grenoble, le 8 prairial an IIIe de la R. F. U. I. (27 mai 1795). Signé : BOREL. In-fo, placard.

« Les dangers de la patrie ne sont point encore passés : les factions ont opposé l'audace du crime au courage de la vertu...»

2745. Adresse du directoire du département de l'Isère, à la convention nationale (9 prairial an III — 28 mai 1795). A *Grenoble, de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* In-8°, 4 p. (G.)

Autre édition, in-fo, placard. (G.)

« Le dernier soupir de votre collègue FERRAUD a été entendu de tous les Français... Frappez ces conspirateurs qui empêchent le peuple français d'arriver à ses hautes destinées !.., Dites un mot, nos cœurs sont à vous, nos bras sont levés pour terrasser l'hydre des factions et de l'anarchie ; et nos corps iront vous servir de rempart. » Adresse signée : DUPUY, président; PUIS, TROUSSET, CHENEVAS, MARTIN, GAUTHIER,

2746. Extrait du procès-verbal des séances du directoire du département de la Drôme en permanence. Séance publique du 9 prairial an III de la R. F. U. I. (28 mai 1795). *A Valence, chez la veuve Aurel, imprimeur du département de la Drôme.* In-fo, placard sur 2 col. (C.)

Arrêté qui ordonne qu'il sera pris des mesures pour délivrer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des secours alimentaires aux familles des citoyens défenseurs de la patrie partant pour Toulon. La municipalité de Valence est chargée expressément d'inviter les citoyens aisés de la commune de venir faire des dons alimentaires, dont le produit sera par elle distribué, dans la proportion qu'elle jugera convenable, aux femmes et enfants des ouvriers, artisans, canonniers et gardes nationaux marchant sur Toulon.

2747. Grenoble le 10 prairial an IIIe de la R. F. (29 mai 1795). Le représentant du peuple BOREL, envoyé dans les départemens de l'Ain, de l'Isère, Rhône et Loire, Saône-et-Loire, à la convention nationale. Signé : BOREL. — Les citoyens de Grenoble au représentant du peuple BOREL. *S. l.* in-f°, placard.

BOREL transmet à la convention l'adresse qui lui fut remise par le peuple de Grenoble assemblé spontanément :

« Représentant du peuple, parlez, et bientôt l'intervalle qui nous sépare des rebelles sera franchi. Nous jurons de ne quitter les armes que lorsque la majesté nationale sera vengée. »

2748. Département de l'Isère, district de Saint-Marcellin. Extrait du procès-verbal du directoire du district de Saint-Marcellin, du 11 prairial, l'an IIIe de la R. F. U. I. (30 mai 1795). *Aux Thermopyles, de l'Imprimerie de A.-E.-E. Beaumont, imprimeur du district.* (C.)

« Il sera fait sur le champ, dans chaque commune, un recensement général, tant des farines que des grains battus ou en gerbes qui se trouveront chez tous les détenteurs et possesseurs desdits grains et farines. » Suivent les noms des commissaires nommées à cet effet.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2749. Première affiche. N° I. Département de l'Isère. District de Grenoble. -- Biens d'émigrés à vendre. -- Première séance, 20 fructidor, 3e année de la R. (6 septembre) à 9 heures du matin. Seconde séance et adjudication définitive le 1er vendémiaire 4e année à la même heure (23 sept. 1795). Arrêté en directoire le 11 prairial an IIe (30 mai 1795). Signée : COUSIN, ROLLAND, HILAIRE, CHENAVIER. *A Grenoble, chez G. Duclaud, imprimeur près les ci-devant Cordeliers, n° 8.* In-f°, placard en 2 parties et à 4 col. (M.)

Les biens nationaux à vendre étaient ceux de DOLLE, HERCULAIS, MONTCHENU, LACOSTE, COUVAT, BARNEOUD, prêtre; PATRAS DE LANGE, VACHON, BARONAT, PONAT, JAIL, BARATIER et de la confrérie de Saint-Martin-le-Vinoux.

2750. Adresse du Tribunal du district de Grenoble à la convention nationale. En tribunal, le 11 prairial an IIIe de la République (30 mai 1795). *Grenoble, imprimerie Allier. S. d.* In-8°, 3 p. (G.)

Au sujet de l'attentat commis sur la représentation nationale. Elle se termine ainsi « hâtez-vous de proscrire le code de tyrannie et d'injustice que dictèrent les décemvirs; que toute loi, que tout gouvernement provisoire disparaissent. »

2751. Extrait du registre des délibérations du comité de salut public de la convention nationale (du 12 prairial l'an III, 1794). *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* In-8°, 6 p. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Arrêté sur la direction et surveillance des transports.

2752. Département de l'Isère. District des Thermopyles. Vente de biens nationaux provenant d'hôpitaux. Canton de la Sône, municipalité de Chatte. Séances des 13 et 29 prairial, l'an III de la R. F. (1 et 17 juin 1795). *Aux Thermopyles, de l'imprimerie de A.-E.-E. Beaumont, imprimeur du district.* In f°, placard sur 3 col. (I.)

2753. Les administrateurs du département des Hautes-Alpes, à leurs concitoyens. Fait à Gap le 14 prairial an III de la R. F. (2 juin 1795. Adresse signée : THOMÉ, président, ESCALLIER, DHERALDE, ROUBAUD, administrateurs; RICHARD, procureur général syndic provisoire. *A Gap, chez J. Allier, imprimeur du département des Hautes-Alpes.* In-4°, 4 p. (A. A.)

Ils témoignent leur indignation sur l'assassinat de FERRAUD, membre de la convention.

« Des factieux ont osé porter de nouveau une main sacrilège sur la représentation nationale; son sang a coulé dans le sanctuaire des lois....»

2754. Le conseil général de la commune de Grenoble, à la convention nationale. Du 16 prairial an III (4 juin 1795). *Grenoble, Allier.* In-8°, 3 p.

Levée du séquestre mis sur les biens des pères et mères des émigrés.

« Ce sont les pauvres qui réclament leur propre patrimoine

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ils vous disent que ces biens sont une substitution sacrée en faveur des générations futures d'infortunés. Ils vous disent que la convention n'a voulu détruire que les monuments de la tyrannie et de l'orgueil; mais qu'ayant voulu conserver ceux de la générosité, de la bienfaisance et de la vertu, elle doit rendre aux hôpitaux la disposition de leurs propriétés. »

2755. Instruction du directoire du département de l'Isère, sur l'exécution de la loi du 9 floréal an 3. Extrait du procès verbal du directoire du département de l'Isère du 17 prairial l'an IIIe de la R. F. U et I. (5 juin 1795). *A Grenoble, de l'imprimerie de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 6 p. (M.)

Levée du séquestre mis sur les biens des pères et mères des émigrés.

2756. Lettre du général en chef des armées des Alpes et d'Italie, (KELLERMANN) au directoire du département de l'Isère. Du quartier général à Nice, le 17 prairial an IIIe de la R. F. (5 juin 1795). Suit un arrêté du directoire du département de l'Isère, du 28 prairial an IIIe de la R. F. (16 juin 1795). Certifié conforme : PUIS, vice-président; GAUTIER, secrétaire général. *A Grenoble, de l'imprimerie de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 7 p. (M.)

« Je requiers, dit-il, les autorités constituées de prendre des mesures promptes et rigoureuses, pour faire rejoindre l'armée à tout soldat absent de son bataillon sans cause légitime... »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2757. Prise de Luxembourg. On a trouvé dans cette forteresse une nombreuse garnison, un grand nombre de bouches à feu, etc. (7 juin 1795). Décret concernant les moyens de retirer les assignats de la circulation. *A Grenoble, chez G. Duclaud, imp. près les ci-devant Cordeliers. S. d.* In-8°, 4 p. (M.)

2758. Egalité. liberté. Grenoble, le 20 prairial an 3 de la R. F. U. et I. (8 juin 1795). Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble (IMBERT ROLLAND, COUSIN). Aux municipalités de son arrondissement. *S. l.* (*Grenoble, Duclaud*). In-4°, 3 p. n. chiff. (200 exempl.) (I.)

Concerne le désarmement des terroristes. Suit la copie de la lettre écrite à l'administration du département de l'Isère, par les représentants BOREL et BOISSET.

2759 Ordre du cortège de la fête de l'Etre suprême. Signé : les commissaires de la municipalité et de la société populaire. *A Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud, cadet, place aux Herbes. S. d.* (8 juin 1795). In-f° placard (C.)

Le rendez-vous général est au temple de l'Etre suprême, place ci-devant Notre-Dame. Les représentants, autorités civils et militaires, généraux, société populaire, sont invités de s'y trouver à deux heures précises le 20 prairial. Suit l'ordre du cortège.

2760. Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du district de Vienne du 21 prairial l'an 3 de la R. F. U. I. (9 juin 1795). Arrêté de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la liste des jurés qui doivent remplir les fonctions de jurés d'accusation et de jugement pendant le trimestre de messidor. *S. d. Vienne, Ferlat et Lambert.* In-4°, 4 p. (I.)

2761. Le procureur syndic du district de Valence (Gabriel BÉRENGER) département de la Drôme, à ses concitoyens. *A Valence, de l'imp. de F.-M. Colombiez. S. d.* (14 juin 1795). In-f° placard sur 2 col.

Proclamation relative au libre exercice des cultes décrété par la convention nationale et à la protection que les magistrats doivent accorder à toutes les religions ; à l'athéisme et à ses partisans, à leurs fureurs et à leurs crimes; au culte de l'Etre suprême et à la liberté des opinions religieuses pour lesquelles on ne doit plus se quereller, puisque toutes elles ont le même objet et enfin à la sonmission aux lois, devoir de tout bon citoyen.

2762. Grenoble, 28 prairial 3e année de la R. F. U. et I. (16 juin 1795). Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble (IMBERT, ROLLAND, COUSIN.) aux municipalités de son arrondissement. Extrait du registre des arrêtés du comité de salut public de la convention nationale. *S. l. n. d. Grenoble, G. Duclaud, imp.* In-4°, 2 p. n. chiff. (200 exempl.) (I.)

Relatif aux passe-ports à remettre aux étrangers pour se rendre à l'extérieur,

2763. Le Conseil général de la commune de Gre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

noble à ses concitoyens. 28 prairial an 3. (16 juin 1795). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* In-4e 4 p.

Sur le service de la garde nationale.

2764, Département de l'Isère, district des Thermopyles, vente de biens nationaux de première origine, canton de la Motte-Furand (ci-devant Saint-Antoine) municipalité de Bonnet-d'Echavage (sic). Des 13 et 28 prairial an 3. (1er et 6 juin 1795). *Aux Thermopyles, de l'imp. de A.-L.E. Beaumont,* In-fo placard sur 3 col. (I.)

Biens provenant des chanoinesses de Saint-Antoine, situés à Bonet-d'Echavagne (sic). Domaine de la Feuillade, vente de biens dépendant de l'hôpital de Romans, situés à Chatte.

2765. Lettre pastorale de l'évêque du diocèse de l'Isère (H. Reymond), suivie d'un prospectus de conférences religio-civiques et d'un projet sommairement motivé de la réorganisation du culte. Donné à Vienne, le 30 prairial an 3 (18 juin 1795). *Vienne, imp, de Labbe,* In-8°, 18 p. (T.)

2766. Liberté, égalité. Proclamation et arrêté au nom du peuple Français, Réal, représentant du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie. Aux citoyens de la première requisition. A Grenoble, le 1er messidor an 3 de la R. F. U. I. (19 juin 1795.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère. In-f° placard sur 3 col. (C.)

Autre édition. *A Gap, chez J. Allier.* In-f° placard sur 3 col. (H. A.)

Proclamation qui rappelle sous les armes et sous les drapeaux de la liberté les braves défenseurs de la Patrie en congé. Suit un arrêté qui révoque tout congé militaire.

2767. Extrait des registres des arrêtés du représentant du peuple BOREL. Grenoble, 2 messidor an 3. (20 juin 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-8°, 2 p.

2768. Extrait du registre des arrêtés du comité de salut public de la convention nationale du 4 messidor an 3 de la République (22 juin 1795). *A Grenoble, chez J.-M, Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 4 p. (C.).

2769. Acte constitutionnel. 1795 3e année républicaine. Séance du 5 messidor. (23 juin 1795). *A Grenoble, chez G. Duclaud, imp. près les ci-devant Cordeliers.* In-8°, 7 p. n. chiff. (G.)

Discours de BOISSY-D'ANGLAS, sur la constitution.

2770. Arrêté du directoire du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 5 messidor l'an 3 de la R. F. U. et I. (23 juin 1795). Signé : FARCONNET, président; GAUTHIER, secrétaire général; *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* In-8°, 6 p. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Au sujet d'un nommé AGEL se disant prêtre catholique, qui a fait une déclaration ainsi conçue : « invité par les citoyens de la commune de Bressieux pour exercer leur culte et le mien, je promets soumission aux lois de la République, ne me révoltant pas, ni ne prêchant pas la révolte contre elles. » Le directoire arrête que le nommé AGEL et tous autres individus étrangers qui voudront remplir le ministère d'un culte quelconque seront tenus d'en faire la déclaration prescrite par la loi du 11 prairial, etc.

2771. Rapport fait à la convention nationale au nom des comités de salut public et de sûreté générale, par Marie-Joseph CHENIER, député du département de la Seine-et-Oise dans la séance dn 6 messidor an 3. (24 juin 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 16 p. (G.)

2772. Au nom du peuple français, RÉAL, représentant du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie. Instruction pour les commissaires chargés par les administrateurs des districts situés dans l'arrondissement de l'armée des Alpes et d'Italie, de l'exécution de l'arrêté pris par le représentant du peuple RÉAL, le 1er messidor, concernant la désertion. Du 8 messidor an 3 (26 juin 1795). *Gap, J. Allier. S. d.* In-4°, 4 p. (G.)

2773. Egalité, liberté, au nom du peuple français. RÉAL, représentant du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie (8 messidor an 3) 26 juin 1795. *Grenoble, J. Allier.* In-f° placard. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Arrêté qui prescrit à tout citoyen ayant droit à des rations militaires, de remettre à la fin de chaque mois ou au moment de son changement de résidence, un relevé total des bons qu'il a touchés.

2774. RÉAL, représentant du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie. Fait à Grenoble, le 8 messidor an 3 (26 juin 1795). *Grenoble, Cuchet. S. d.* In 4°, 4 p.

Instruction pour les commissaires chargés par les administrateurs des districts situés dans l'arrondissement de l'armée des Alpes et d'Italie de l'exécution de l'arrêté pris par le représentant du peuple RÉAL, le 1er messidor, concernant la désertion.

2775. Egalité, liberté. Grenoble, 11 messidor 3me année de la R. F. U. et I. (29 juin 1795). Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble. (IMBERT, ROLLAND, COUSIN.) Au citoyen... *S. l. n. d. Grenoble, G. Duclaud, imp.* In-4°, 1 p. 30 explaires. (I.)

Circulaire relative à la nomination des commissaires chargés de rechercher « ceux qui ont lâchement abandonné leurs drapeaux pour rentrer dans leurs foyers. »

2776. Mandement de M. l'évêque de Grenoble Henri-Charles DULAU-D'ALLEMANS. Aoste, 29 juin 1795. *S. l. n. n.* In-8°, 12 p. (G.)

Défense de toute communication religieuse avec des prêtres « d'une église adultère et hors de la communion du chef de la religion catholique. » Aoste, le 16 avril 1795. Suit p. 5 une lettre adressée par l'Evêque de Grenoble à tous les prêtres schismatiques de son diocèse. (29 juin 1795).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2777. Instruction du directoire du département de l'Isère sur l'exécution des lois des 3 ventôse et 11 prairial an 3e, sur l'exercice des cultes et leur célébration dans les édifices qui y étaient originairement destinés. Extrait du procès-verbal du 13 messidor an 3 de la R. F. U. et I. (1er juillet 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 8 p. (G).

2778. Extrait du registre des délibérations du directoire du département de la Drôme en permanence. Séance publique du 14 messidor an 3 de la R. F. U, I. (2 juillet 1795). *A Valence. de l'imp. de F.-M. Colombiez.* In-f° placard à 2 col. (G.)

« Un membre à dit, que des individus sans aveu se disant prêtres, abusaient du décret sur la liberté des cultes, pour égarer les esprits crédules ; que dans le district de Romans, ils prêchaient des maximes anti-Républicaines et décriaient les opérations du gouvernement etc. » Suit l'arrêté qui ordonne que tout citoyen qui voudra remplir le ministère d'un culte dans une commune, où il ne sera pas domicilié depuis un an, sera tenu, avant que d'être admis à faire la déclaration prescrite par l'article 5 de la loi du 11 prairial de représenter à la municipalité de ladite commune, son passe-port ainsi que son certificat de résidence... pour justifier qu'il n'a pas émigré et qu'il n'est point *actuellement* frappé de la déportation.

2779. Nouvelles de Paris. *Réimprimées par une Société de Patriotes grenoblois. S. l. n. d.* In-8°. (C.)

C'est une lettre datée de l'armée du Nord le 20 messidor an 3 (8 juillet 1795) et écrite par un nommé Frond, soldat républicain, aux royalistes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2780. Egalité, liberté, au nom du peuple français. RÉAL, représentant du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie. Fait au quartier général de Chambéry, le 20 messidor an 3e de la R. F. (8 juillet 1795). Signé : RÉAL. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-fo placard. (C.)

Arrêté qui ordonne qu'il sera livré dans chacun des départements du Mont-Blanc, de l'Isère, des Hautes Alpes, dela Drôme etc., formant l'arrondissement de l'armée des Alpes, un corps de 200 hommes destiné au service de l'intérieur, il sera divisé en 4 compagnies de 50 hommes chacune y compris les officiers.

2781. Egalité, liberté. Grenoble, 20 messidor, 3e année de la R. F. U. et I. (8 juillet 1795). Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble (IMBERT, ROLLAND, COUSIN.) aux communes de son arrondissement. *S. l. n. d.* (*Grenoble. G. Duclaud, imp.*) In-4°, 3 p. n. chiff. (200 exemplaires). (A. I.)

Ils exhortent, au nom de l'intérêt public, de ne pas différer un moment à faire rejoindre leurs drapeaux «aux lâches qui les ont abandonnés ». Suivent deux lettres : l'une du suppléant du procureur général syndic du département de l'Isère (TROUSSET) du 19 messidor (7 juillet) et l'autre, du général de l'armée des Alpes et d'Italie (KELLERMANN) aux administrateurs du département de l'Isère. Il se plaint de la désertion continuelle, en partie des bataillons de l'Isère.

2782. Arrêté du directoire du département de l'Isère, Extrait du procès-verbal du 24 messidor,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'an 3 de la R. F. U. I. (12 juillet 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard. (C.)

Arrêté du directoire qui met en réquisition deux cents hommes des gardes nationales sédentaires du département qui seront formés en Compagnies *pour faire le service de l'intérieur jusqu'au 1er vendémiaire.*

2783. Projet de fête pour célébrer l'immortelle journée du 14 juillet (1795) et les victoires nouvelles des républicains, adopté par la Société des Jacobins de Grenoble et par le conseil général de la commune (par FRANÇAIS DE NANTES). *Grenoble, G. Duclaud, imp. S. d.* In-8°, 8 p.

2784. Mémoire du citoyen P.-J. MARTEL, détenu dans la maison d'arrêt de la commune de Gap, à ses concitoyens. Du 26 messidor an 3 (14 juillet 1795). *Gap, imp. de J. Allier.* In-8°, 12 p.

2785. Observations sur la lettre encyclique des évêques constitutionnels (par Ch. DULAU-D'ALLEMANS, évêque de Grenoble). Aoste, le 15 juillet 1795. *S. l. n. n. n. d.* In-8°.

2786. Extrait du procès-verbal du directoire du district de Saint-Marcellin. Du 27 messidor l'an 3 de la R. F. U. et I. (15 juillet 1795). *De l'imp. de A.-E.-E. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Arrêté relatif à la levée des 30 hommes que doit fournir le district de St-Marcellin pour le bataillon de 200 hommes que doit fournir le département pour le service de l'intérieur.

2787. Egalité, liberté. Au nom du peuple français. Trévoux, le 1er thermidor an 3 de la République (19 juillet 1795). Les représentants du peuple envoyés dans les départements de l'Ain, de l'Isère, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, investis de pouvoirs des représentants du peuple près les armées. Signé : POULLAIN-GRANDPREY, FERROUX, DESPINASSY. (A la suite) : Extrait du procès-verbal du directoire de l'Isère, du 12 thermidor an 3. Ordonnant l'impression et la distribution de l'arrêté. *Grenoble, J. Allier.* In-8°, 3 p. (C.)

Cet arrêté exige la présentation des passe-ports pour tous les voyageurs.

2788. Extrait du registre des délibérations du conseil général du district de Crest, an 3 de la République (28 juillet 1795) *Crest, Benistant et Gallet,* In-4°, 15 p. (V.)

Procès-verbal de la fête du malheur.

2789. Au nom du peuple français. Humanité, justice. Proclamation et arrêté. POULAIN-GRANDPREY, FERROUX et DESPINASSY, représentants du peuple envoyés dans les départements de l'Ain, l'Isère, Loire, aux représentants du peuple près les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

armées. Trévoux, le 5 thermidor an 3 de la R. F. U. I. (23 juillet 1795). (Suit) : Extrait du procès-verbal du département de l'Isère du 12 thermidor an 3 (30 juillet) pour l'impression dudit arrêté. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 8 p. (G.)

Autre édition, in-folio placard.

« ... Citoyens ! défiez-vous de ces hypocrites qui sous prétexte de défendre une religion qu'on n'attaque point, sèment dans les cœurs les passions haineuses, vindicatrices, incohérantes, et veulent vous faire entendre qu'on persécute leur zèle, tandis qu'on ne réprime que leurs attentats. Fuyez ses intrigants.... Tout ministre du culte qui exercera ou aura exercé ces fonctions, soit dans les ci-devant églises, soit dans les maisons particulières, sans s'être fait donner acte de la municipalité du lieu de sa *soumission aux lois*, sera arrêté.... »

2790. Arrêté du directoire du district de la Tour-du-Pin, du 5 thermidor l'an 3 de la R. F. U. I. (23 juillet 1795). Relatif aux créanciers des émigrés. Signé : CRET, administrateur ; MARION, secrétaire. *A la Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imp.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

2791. Réclamation sur la proclamation et arrêté des représentants du peuple POULAIN-GRANDPREY, FERROUX et DESPINASSY, envoyés dans le département de l'Ain, de l'Isère, etc. Du 9 thermidor, (27 juillet 1795) au sujet des ministres du culte. *S. l. n. d.* In-8°, 4 p. (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2792. Couplets chantés le 9 thermidor, an 3 (27 juillet 1795). Dédiés aux victimes de la tyrannie. *S. l. n. d.* (Grenoble). (7 couplets). In-8°, 3 p. n. chiff. (G.)

Air: Du chant du Départ:

Qu'aux cris de la douleur, succède l'allégresse,
Le neuf thermidor a sonné;
Les bourreaux ont pâli, leur profonde tristesse
Annonce ce jour fortuné.
Vous dont il a brisé les chaines,
Vous qu'il ravit à mille morts,
Vous dont il suspendit les peines
Qu'il soit témoin de vos transports.

Refrain.

Jour heureux, reçois notre hommage
Entendez nos vœux et nos sermens,
Tu vis finir notre esclavage
Et tu vis tomber nos tyrans.

2793. Liberté, égalité. Grenoble, le 11 thermidor an 3 de la R. F. U. l. (29 juillet 1795). Le procureur général syndic du département de l'Isère (L. Royer) Au citoyen.... Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère du 9 thermidor l'an 3. Liste de trente citoyens formant le jury spécial de jugement. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 4 p. n. chif. (I.)

2794. Egalité, liberté. Grenoble, le 14 thermidor 3e année de la R. F. U. et I. (1er août 1795). Les admi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nistrateurs composant le directoire du district de Grenoble (IMBERT, ROLLAND, COUSIN). Aux municipalités de son arrondissement. *S. l. n. d. Grenoble, G. Duclaud, impr.* (50 exempl,) (I.)

Sur la cessation de la levée des chevaux faite dans la République.

2794. Département de l'Isère, district de Saint-Marcellin. Extrait du procès-verbal du district de Saint-Marcellin, du 16 thermidor, l'an 3 de la R. F. U. et I. (3 août 1795). *A Saint-Marcellin, de l'imp. de A.-E.-E. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard. (I.)

Liste des citoyens absents qui ont leur domicile dans le district de St-Marcellin ; elle comprend les noms de treize prêtres : curés, recollets Antonin déportés, dont sept avaient été expulsés de la commune par un mouvement populaire le 17 juillet 1792.

2795. Extrait des registres des délibérations du directoire du département des Hautes-Alpes. Séance publique, du 16 thermidor an 3 de la R. F. (3 août 1795). *A Gap, chez Joseph Allier, imp. du département des Hautes-Alpes.* In-4°, 4 p. (H. A.)

Délibération sur les moyens qui peuvent concourir à améliorer les productions de l'agriculture. « Il est mis à la disposition de chaque district autant de fois 50 livres de blé, de la belle qualité, qu'il y a de municipalités dans leur ressort. » Signée : THOMÉ, président.

2796. Egalité, liberté. Proclamation au nom du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peuple français. RÉAL, représentant du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie, aux braves soldats de cette armée. Soldats républicains !.... Fait au quartier général de Grenoble, le 20 thermidor l'an 3 de la R. F. U. et I. (7 août 1795). Le représentant du peuple RÉAL. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-f°, placard. (C.)

Proclamation relative à la paix glorieuse conclue entre la république et l'Espagne et ratifiée par la convention nationale, à la victoire de Quiberon.... etc.

2797. Lettre du comité de législation de la convention nationale, au procureur général syndic du département de l'Isère. Paris, 22 thermidor, l'an 3 de la R. F. U. I, (9 août 1795). Signée : LAPLAIGNE, président... Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère, du 3 fructidor an 3 de la R. F. U. I. (20 août 1795). Signé : TROUSSET, président.... *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* In-f° placard sur 3 col. (I.)

Conseils sur la marche que l'administration doit suivre au sujet des ministres du culte catholique.

2798. Hymnes chantés dans la séance de la convention nationale du 23 thermidor. Jour anniversaire du 10 août. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* (10 août 1795). *S. d.* In-8°, 7 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Chant républicain par LE BRUN. Hymne à la liberté par TH. DESORGUES. L'hymne du 10 août par CHENIER. Hymne à la liberté par BAOUR LORMIAN.

2799. Délibération du conseil général de la commune de Grenoble du 24 thermidor an 3. (11 août 1795). *Grenoble. J. Allier.* In-4°, 4 p. (C.)

Dans cet arrêté, dirigé contre les terroristes, il est interdit à FALCON, libraire, à DUMAS, cafetier, d'ouvrir leurs boutiques passé « la retraite battue » et à 59 personnes dont les noms sont donnés. La boutique de FALCON est mise sous une surveillance spéciale.

2800. Chanson sur l'air : La Belle Bourbonnaise. *S. l. n. n. n. d.* (août 1795). In-8°, 2 p., 2 chiff.

Chanson en 4 couplets contre le libraire FALCON :

FALCON dans sa Boutique
Avec toute sa clique, *bis*
Chacun leur fait la nique,
Ils poussent des hola! ha, ha, ha, ha,
Oh! les tristes figures
Qu'ils ont, je vous assure;
Ils ont tous l'encolure
De craindre le trépas; ha, ha ha, ha.

2801. Instruction sur les moyens de conserver les moissons dans les années pluvieuses (16 août 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 4 p. (M.)

2802. Lettre écrite par la commission des revenus nationaux, aux administrateurs du départe-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment de l'Isère, sur l'exécution de la loi du 2 thermidor, pour le payement de la contribution foncière de la 3e année républicaine. Paris, le 30 thermidor an 3. (17 août 1795). Suit l'arrêté du directoire du département de l'Isère pour l'impression de cette lettre. Du 29 fructidor an 3. (15 sep. 1795). *A Grenoble, chez G. Duclaud, impr., rue Chenoise, n° 51.* In-8°, 14 p.

Autre édition. *A Gap, chez J. Allier, impr. du départemement des Hautes-Alpes.* In-4°, 14 p. (H. A.)

2803. Vérité, impartialité. Grenoble, le 30 thermidor l'an 3 de la R. F. U. et I. (17 août 1795) Les citoyens portés dans une liste affichée par délibération du conseil général de la commune, le 24 de ce mois, aux administrations du département de l'Isère du district de Grenoble et à leurs concitoyens. Citoyens... (Suit l'adresse). *A Grenoble, chez G. Duclaud, impr. près les ci-devant Cordeliers.* In-8°, 8 p. (C).

2804. Projet de la constitution française, par un cultivateur du département de l'Isère. *S. l. n. d.* (fin août 1795). In-8°, 40 p. (G.)

Ce projet fut adressé par l'auteur à la commission des onze « l'auteur ne s'est proposé d'autre but que le bonheur de sa patrie. »

2805. Constitution de la République française proposée au peuple français par la convention

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nationale. *Grenoble, Cuchet.* (22 août 1795). In-8°, 52 p. (C.)

Autre édition. *A Grenoble, chez veuve Giroud et fils, imprimeurs-libraires, place aux Herbes, an III.* In-12, 105 p.

2806. Idées élémentaires sur l'égalité, la liberté, le gouvernement représentatif et la constitution de l'an 3. (août 1795). *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, imprimeurs.* In-8°, 23 p. (G.)

2807. Isère. Grenoble. Egalité, liberté. Grenoble, le 6 fructidor de l'an 3 de la R. F. U. I. (23 août 1795). Le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE) à la municipalité de... *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (M.)

Envoi des tableaux à garnir, des quantités et qualités de terres ensemencées ou chargées en blés, légumes etc..

2808. Avertissement du directoire du district de Grenoble, du 8 fructidor an 3 de la R. F. U. I. (25 août 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* In-4°, 4 p. n. chif.

Au sujet de la liste générale des émigrés, cahier H à 0, que l'administration vient de recevoir; suit une lettre du procureur syndic HILAIRE, du 9 fructidor, qui annonce l'envoi de ces listes en in-4°, et en placards.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2809. Extrait du procès-verbal du directoire du district de Vienne du 8 fructidor, l'an 3 de la R. F. U. I. (25 août 1795). Signé : Piocr, vice-président; Pillieron fils, secrétaire. *A Vienne, chez J.-B. Ferlat et G. Lambert, imp. du district.* In-4°, 4 p. (I.)

Liste des cent sept citoyens qui doivent remplir les fonctions de jurés d'accusation et de jugement pendant le trimestre de vendémiaire.

2810. Extrait du procès-verbal du district de Saint-Marcellin, du 9 fructidor, l'an 3 de la R. F. U. I. D. (26 août 1795). *A Saint-Marcellin de A.-E.-E. Beaumont. imp. du district.* In-f° placard sur 2 col.

Nomination d'officiers de santé pour constater l'état des militaires malades ou en convalescence.

2811. Lettre du procureur général syndic du département de l'Isère, aux administrateurs du district de Grenoble, du 11 fructidor an 3 de la R. F. U. I. (28 août 1795). Signée : Royer. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* Petit in f° placard à 2 col. (C.)

Concernant le culte exercé sans déclaration préalable pure et simple.

2812. Vérité, justice, impartialité. Observations sur les effets de la suspension illimitée de la loi du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

17 nivôse (6 janvier 1795). Adressées à la convention nationale, par les cadets des quatre départements formant la ci-devant province du Dauphiné. (29 août 1795).

La vérité ne peut être un crime qu'aux yeux de Ceux qui n'aime pas l'entendre.

S. l. n. d. In-4°, 7 p. (G.)

Pièce signée : Les cadets des départements de l'Izère, de la Drôme, des Hautes et Basses Alpes.

2813. Subsistances et approvisionnement de la République. Les administrateurs du district de Gap, Aux officiers municipaux, 13 fructidor an 2 (30 août 1795). *S. l. n. d.* Placard in-4°. (A).

2814. Convention nationale. Liste formée en exécution de l'article 11 du décret de la convention nationale, du 13 fructidor de l'an 3 (30 août 1795), des membres de la convention qui y sont en activité. Paris, le 2 vendémiaire, de l'an 4 de la R. F. (24 sept. 1795). *A Grenoble, de l'imp. Allier.* In-8°, 30 p.

Département des Hautes-Alpes : Hyacinthe-Marcellin BOREL, Jean-François-Auguste ISOARD, Joseph SERRES, Ignace CAZENEUVE. *Département de la Drôme* : Marc-Antoine JULIEN, François MARBOS, Joseph BOISSET, Jacques-Bernardin COLAUD-LASALCETTE, Jean-Jacques-Hippolyte JACOMIN, Jean-Reymond FAYOLLE, Joseph-Marie-Philippe MARTINEL, Jérôme-François QUIOT. *Département de l'Isère* : Mathieu BAUDRAN, Louis-Benoit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

GENEVOIS, Joseph-Sébastien SERVONAT, Léonard-Joseph PRUNELLE-DE-LIÈRE, André RÉAL, Pierre-Joseph Didier BOISSIEU, Jean-Joseph-Hector GÉNISSIEU, Pierre-François CHARREL.

2815. Au quartier général sous Briançon, le 14 fructidor an 3 de la R. F. U. I. (31 août 1795). RÉAL, représentant du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie. Aux citoyens composant le directoire du département de l'Isère. Signé : RÉAL. In-f° placard.

2816. Antoine MARCEAU, ancien militaire, citoyen condamné et puis absous. A ses concitoyens,

« Je ne prétends à l'estime de personne, jusqu'à ce que j'aie prouvé à tout le monde que personne ne doit rougir de m'avoir estimé. » Beaumarchais, 2e partie de ses Mémoires. p. 87.

A Grenoble, chez G. Duclaud et Ferry, imp., rue Chenoise. S. d. (août 1795). In-8°, 24 p. (G.)

Fils d'un cultivateur du département du Doubs, MARCEAU, prit le parti des armes, il vint à Grenoble avec son régiment, en 1769. Accusé de vol il fut d'abord condamné puis, absous. Pièce intéressante.

2817. Compte rendu par Hyacinthe RICHARD... de ses recettes et dépenses pendant la mission qu'il a remplie dans les départements du Rhône, Loire, Saône-et-Loire, l'Ain et l'Isère où il a été envoyé par décret du 7 nivôse an 3. (27 déc. 1794). *Paris, imp. Nationale, thermidor an 3.* (août 1795). In-8°. Bibl. Nationale, L^{e} ^{39} n° 315.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2818. Avis du directoire du département de l'Isère, aux créanciers des émigrés, sur la liquidation des pensions et rentes viagères. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère, 15 fructidor an 3 de la R. F. U. I. (1er sept. 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 4 p. (C.)

2819. Extrait des registres de la municipalité de Montélimar, séance publique ou étaient : ARSAC, ALANÇON, LABRUYÈRE, ALLIER, MARRE, CHAVEYRON, CHAFFOY, officiers municipaux ; BLANCHARD, agent national ; FORQUET, officier municipal a refusé de voter comme protestant. SERRET, maire, absent. L'an 3 de la R. F. U. I. et le 15 fructidor après-midi (1er septembre 1795). *S. l.* In-4°. (V.)

Protestation contre l'arrestation d'André HUBIE, ministre du culte catholique. Adresse à la convention nationale pour se plaindre du représentant BOISSET qui a calomnié les bons citoyens de cette commune en peignant de vrais amis de la patrie comme des royalistes.

2820. Arrêté du directoire du district de la Tour-du-Pin, du 19 fructidor 3e année de la R. F. U. I. (5 septembre 1795). Relatif aux créanciers et débiteurs des émigrés. Signé : DAVID, vice-président. *A la Tour-du-Pin, chez Rolland, imprimeur.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

2821. Arrêté du comité de salut public de la con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vention nationale, du 4 fructidor l'an 3 de la R. F. U. I. (21 août 1796). (Suit) : Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère, du 21 fructidor l'an 3 (7 septembre 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard. (C.)

Relatif à l'établissement et au recouvrement des créances.

2822. Extrait du registre des arrêtés du comité des finances de la convention nationale, du 26 fructidor an 3 de la R. F. (12 sept. 1795). A la fin : *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, impr. du département de l'Isère.* In-°, 4 p. (C.)

2823. Lettre écrite par la commission des revenus nationaux, aux administrateurs du département de de l'Isère, sur l'exécution de la loi du 2 thermidor pour le payement de la contribution foncière de la 3e année républicaine. Paris, 30 thermidor. *Grenoble, chez G. Duclaud, impr., rue Chenoise,* n° 51. In-8°, 14 p. (C.)

L'arrêté du directoire de l'Isère est du 29 fructidor. (15 septembre 1795.)

2824. Egalité. Liberté. Grenoble, le 1er complémentaire an 3 de la R. F. U. I. (17 septembre 1795). Le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE), aux municipalités du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Adressez les régistres doubles, qui doivent servir à enregistrer les actes de naissances, mariages et décès qui auront lieu pendant la 4me année de la république.

2825. Lettre écrite par la commission des revenus nationaux (CHARDON-VANIÉVILLE, BOCHET ET POUSSIELGUE) aux administrateurs du département de l'Isère. Paris, le 29 fructidor an 3 de la R. F. U. et I. (15 septembre 1795). Suit l'arrêté du directoire du département de l'Isère pour la réimpression de ladite lettre. Grenoble, le 5e jour complémentaire de l'an 3 de la R. F. (21 septembre 1795). *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* In-8°, 8 p. (M.)

Instructions sur l'exécution de la loi du 2 du même mois concernant la contribution foncière de la 3e année Républicaine, dont le principal objet était d'assurer l'approvisionnement des armées.

2826. Contribution personnelle et somptuaire de la 3e année républicaine. Liberté, égalité. Lettre écrite par la commission des revenus nationaux, aux administrateurs du département de l'Isère. Paris, le 13 fructidor an 3 de la R. F. U. I. (4 sept. 1795). Réimprimée aux frais du directoire du département de l'Isère, par arrêté du 5e jour complémentaire de l'an 3 (21 septembre 1795). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-8°, 16 p. + 3 tableaux p. In-f°, (G.)

Établissement de la contribution personnelle et somptuaire.

EFERUS - Recherches & Classification numériques



AN QUATRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE.

1er VENDÉMIAIRE AU 5e JOUR COMPLÉMENTAIRE.
23 Septembre 1795 au 21 Septembre 1796.

2827. Almanach nouveau pour l'année bissextile 1796 et pour l'an 4 de la R. F. avec la concordance des deux ères ; le tarif du prix des patente

EFERUS - Recherches & Classification numériques

celui des ports de lettres. La liste des foires... *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, impr. du département de l'Isère.* In-12, 35 p. (G.)

2828. Calendrier pour l'an 4e de la R. F.; et l'ère vulgaire, du 23 septembre 1795 au 21 septembre 1796, avec le décret sur l'ère républicaine et celui sur la liberté des cultes. *A Grenoble, chez veuve Giroud et fils. imprimeurs-libraires, place aux Herbes.* In-12, 22 p. (G.)

2829. Département de l'Isère, district de Saint-Marcellin, dépôt de liste d'émigrés. Citoyens... A Saint-Marcellin, en directoire, le 1er vendémiaire l'an 4 de la R. F. (23 septembre 1795) *A Saint-Marcellin, de l'imp. de A.-E.-E. Beaumont, imp. du district.* In-fo placard. (C.)

Suit une proclamation relative au dépôt au sécrétariat du district de 3 nouveaux cahiers du 3me supplément à la liste générale des émigrés de la République.

2830. Arrêté du conseil général de la commune de Vienne, du 2 vendémiaire an 4 (24 sept. 1795). *Imp. Labbe, à Vienne.* In-fo placard. (V. V.)

Concernant la distribution du pain à l'hôpital civil.

2831. Arrêté du conseil général permanent du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

département de l'Isère, du 24 septembre l'an 4 (1795). *Grenoble, Cuchet, S. d.* In-4°, 4 p.

Relatif au recouvrement des contributions publiques et aux accapareurs des grains.

2832. Département de l'Isère. District de Saint-Marcellin. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés, d'après le mode fixé par la loi du 27 prairial an 3. Séances des 21 fructidor l'an 3 (7 sept. 1795 et 2 vendémiaire l'an 4 de la République, 24 sept. 1795). Arrêté par la direction du district de Saint-Marcellin, le 11 thermidor l'an 3 (29 juillet 1795). Signé : LHOSTE, vice-président; etc. *A Saint-Marcellin, de l'imp. de A.-E.-E. Beaumont. imprimeur du district.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Vente des biens dépendant des ci devant chanoinesses de Saint-Antoine, situés à Saint-Bonnet-de-Chavagne, des biens dépendant du ci-devant prieuré de Moirans.

2833. Arrêté du département de l'Isère, sur l'établissement des patentes, pour l'exercice de toute espèce de commerce. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère, du 3 vendémiaire an 4 de la R. F. U. I. (25 septembre 1795). Signé : MARTIN, président. Suit un tableau in 4°, contenant : état de la population des villes ou communes du département de l'Isère. *A Grenoble,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. In-4°, 3 p. et 1 tableau (G.)

La population de Grenoble était de 20,038 âmes.

2834. Extrait du registre des arrêtés du comité des finances de la convention nationale du 4 vendémiaire an 4 de la R. (26 sept. 1795). *A Grenoble. chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 3 p. (G.)

2835. Les citoyens de Grenoble à la convention nationale. Grenoble, le 5 vendémiaire an 4 de la R. F. (27 sept. 1795). *De l'imprimerie de Duclaud et Ferry.* In-8°, 3 p. n. chif. (M.)

« Le dénouement de la Révolution approche, les convulsions du royalisme l'annoncent.... Vous savez avec quel acharnement, de nouveaux anarchistes déchirent surtout les habitants de la commune de Grenoble, parce que cette ville a jeté les premiers cris de la liberté, parce qu'elle a repoussé de ses murs les échafauds de ROBESPIERRE, parce qu'elle va sortir du torrent de la révolution vierge de sang.... Comprimez, punissez ces factieux qui outragent le peuple Français... Supprimez la permanence des sections de Paris etc...»

2836. Tarif destiné à déterminer ce que le franc ou vingt sous de la portion de la contribution de 1793, *payable en nature*, donne de livres, *poids de marc*, en blé, froment, seigle, orge, etc. Fait et arrêté par le directoire du département de l'Isère,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce 7 vendémiaire an 4, de la R. F. (29 septembre 1795). *S. d.* In-f°. (G,)

2837. Extrait des registres des délibérations du district de Vienne. Du 7 vendémiaire an 4 de la République (29 sept. 1795). Signé : Pioct, vice-président; Cécillon, Dupuy, administrateurs; Teste, procureur syndic. *A Vienne, de l'imp. de J. Labbe, imp. du district.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

« Les créanciers des émigrés et des condamnés doivent, dans les quatre mois qui courront du 10 du présent, jusqu'au 10 du mois ventôse prochain, se présenter à l'effet d'y faire leur déclaration et le dépôt de leurs titres. »

2838. Joseph Ducrest. A ses concitoyens, Voiron, le 10 vendémiaire 4e année de la R. F. U. I. (2 octobre 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 30 p. (G.)

Il se disculpe des accusations portées contre lui. Curieuse brochure pour l'histoire de Voiron.

2839. Intégrité, Humanité, justice, exécution des lois; telle fut la devise de l'ancien comité révolutionnaire de la commune de Grenoble. Dix membres du même comité, calomniés, désarmés sans motif, insultés, menacés, persécutés, incarcérés, au nombre de quatre, pendant plus de deux mois, le plus arbitrairement possible, par l'accusateur pu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blic, pour une prétendue injuste condamnation à mort des émigrés mariés Rostaing : à leurs concitoyens lisez et jugez. *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, octobre 1795). In-8°, 14 p.

Pièce relative aux personnes suivantes: Hector Rostaing, ex-noble, natif de Grenoble, Félicité Moreau sa femme, l'ex-vicomte de Chabons, la Marcieu etc. Violent pamphlet contre Couturier accusateur public. Signé : Gardon, pensionnaire de la nation.

2840. Les citoyens Gustave Denantes, Jacolin, Tivolier et Roux, officiers municipaux, négociants à Voiron, à Joseph Ducret, condamné au désarmement. *Grenoble, chez Duclaud et Ferry, imp. rue Chenoise. S. d.* (octobre 1795). In-8°, 14 p. (G.)

Ils flétrissent la conduite de Ducret « si l'imprudente clémence du législateur, disent-ils, vous a rendu vos armes, elle ne vous rendra *jamais* ni l'honneur, ni l'estime publique »

2841. Avertissement du directoire du district de Grenoble, du 11 vendémiaire, an quatrième de la République Française une et indivisible (3 octobre 1795.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f°, placard sur 2 col.

Il fait part de la réception des cahiers de la liste générale des émigrés (L à Z) et rappelle les articles de la loi relatif aux créanciers des émigrés.

2842. Liberté-Egalité. Grenoble le 11 vendémiaire 4e année de la R. F. U. I. (3 octobre 1795).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble aux municipalités du ressort. Pièce signée : IMBERT, COUSIN. *A Grenoble, de l'imp. de Duclaud et Ferry, rue Chenoise, maison Biset, n° 51.* In-4°, 3 p. n. chiff.

Ils adressent trois instructions relatives aux passe-ports à délivrer pour l'étranger.

2843. Arrêté du comité de salut public du 13 vendémiaire an 4e de la R. F. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère du 19 vendémiaire an 4e de la R. (5 octobre 1795). Fait en séance publique du directoire du département de l'Isère. Signé : MARTIN, président. L. ROYER. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-8°, 10 p. (C.)

2844. Extrait des registres des délibérations du directoire du département des Hautes-Alpes, 13 vendémiaire an 4, (5 octobre 1795). *Gap, J. Allier.* In-4°, 7 p. (A.)

Indiquant les magasins où les contribuables doivent porter les grains.

2845. Les citoyens de Grenoble à la convention nationale, 19 vendémiaire an IV (11 oct. 1795). *S. n. n. l. n. d.* In-8°, 3 p. n. chiff. (G.)

« Grenoble le faubourg-Antoine de la révolution, Grenoble honoré de la haine de tous les écrivains royalistes, et qui a conservé un front calme, au milieu des convulsions révolution-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

naires, Grenoble, ne se démentira jamais. Le 20 fructidor dernier fut pour ses habitants un 14 vendémiaire ; et alors, ils ont juré, comme aujourd'hui, haine à la royauté et à toutes les tyrannies, respect aux personnes et aux propriétés, attachement inviolable à la constitution républicaine et à la convention nationale. *Vive la République* ! »

2846. Précis contenant requête en cassation et moyens de forfaiture intervenus dans le jugement rendu par le tribunal criminel de la Drôme, le 20 vendémiaire dernier (12 octobre 1795) pour les citoyens Jean POLEYNARD et Antoine BARNIER, habitants de Vienne, condamnés à une détention de quatre années. In 4°, 18 p. (B. C.)

2847. Egalité, liberté. Grenoble, le 24 vendémiaire l'an 4 de la R. F. U. I. (16 octobre 1795), le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE), à la municipalité de... *S. l. n. n.* In-4°, 1 p. (M.)

Circulaire par laquelle il demande de nouveau, un état des terres ensemencées des communes.

2848. Le citoyen GRANGE, à ses concitoyens (16 octobre 1795). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-4°, 8 p. (G.)

Opuscule dirigé contre DUMOLARD à propos d'une lettre des sections de la commune de Montélimar, annonçant qu'elles s'étaient constituées permanentes à l'imitation de la section LEPELLETIER, et de l'ordre du jour adopté sur une motion faite à ce sujet par GRANGE, dans la séance du 21 vendémiaire, du corps électoral de l'Isère.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2849. Liberté, égalité. Vive la République, le 25 vendémiaire 4e année républicaine (17 octobre 1795). Les patriotes de 89 de la commune de Valence, département de la Drôme. (Adresse à la convention nationale). *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (G.)

« La journée du 13 vendémiaire prouvera-t-elle enfin que les efforts, sans cesse renaissans, du royalisme échoueront contre l'énergie et les mâles vertus des républicains? Depuis plus de six mois ils attendaient le salut de la patrie dans une lutte non moins terrible que celle qui renversa le trône le 10 août. »

« Eloignez les prêtres réfractaires et les émigrés du sol de la république.... Le terme de votre pénible carrière approche ; que ce court intervalle soit marqué dans les fastes de l'histoire de la république par des lois sévères contre tous ses ennemis intérieurs, masqués ou démasqués, et par la justice éclatante rendue aux vrais patriotes de 89. »

2850. Discours prononcé par le citoyen GAILHARD, député du département de la Drôme à la législature, aux citoyens de la commune de Crest, réunis pour la formation de la garde nationale, le 26 vendémiaire an 4. (18 octobre 1795). *A Valence, de l'imp.de J.-J. Viret.* In-4°, 4 p. (Bibl. de M. Arnaud.)

2851. Arrêté du directoire du département de l'Isère du 1er brumaire an 4 de la R. F. U. I. (23 octobre 1795). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 7 p. (G.)

La contribution en nature, due par les citoyens des communes composant le ci-devant district de Grenoble, sera versée dans les magasins qui sont désignés dans l'arrêté.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2852. Tableau des magasins destinés à recevoir le produit de la contribution en nature, établis par arrêté du directoire du département de l'Isère, du 1er brumaire an 4 (23 octobre 1795), conformément à la loi du 2 thermidor 3e année de la République. *A Grenoble, de l'imp. de la veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-fo placard. (C.)

2853. Extrait du registre des délibérations du district de Gap, du 3 brumaire 4e année de la R. F. U. I. (25 oct. 1795). *A Gap, chez J. Allier, imp. du district.* In-8°, 4 p. (H. A.)

Liste des communes de l'arrondissement du district qui doivent verser aux magasins de la République les quantités de foin indiquées. (15000 quintaux foin et 6000 de paille)

2854. Convocation des assemblées primaires par le directoire du département de l'Isère, en exécution de la loi du 19 vendémiaire an 4, et fixée au 10 brumaire prochain, par l'article 37 du titre 4. Assemblées communales convoquées le 15 brumaire. Fait en séance publique du directoire du département de l'Isère. A Grenoble, le 3 brumaire an 4 de la R. U. I. (25 oct. 1795). *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* In-fo placard. (C.)

2855. Adresse du conseil général de la commune

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Vienne, département de l'Isère à l'assemblée nationale, 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795). *Vienne, J. Labbe.* In-8°, 7 p. (C.)

2856. Chanson sur les incroyables. *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, imprimeurs. S. d.* (octobre 1795). In-8°, 3 p.

Qu'on soit propre, qu'on soit bien mis
Qu'on ait du luxe en ses habits,
Ma foi, c'est pardonnable
Mais qu'on se vêtisse en catin,
Qu'on se costume en arlequin;
Ma foi, c'est incroyable.. etc

2857. Procès-verbal de l'assemblée électorale du département de la Drôme, séant à Valence, dès le 10 vendémiaire (1er novembre 1795) conformément à l'article 1er de la loi du 1er vendémiaire an 4 (23 octobre 1795). *Valence, veuve Aurel. S. d.* In-4°, 36 p. (B. D.)

Portant convocation des assemblées électorales.

2858. Arrêté du comité de sûreté générale du 11 brumaire l'an 4 de la R. F. Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 27 brumaire an 4 de la R. F. (2 nov. 1795). *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 3 p. (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2859. Arrêté du tribunal civil du département de l'Isère, du 17 brumaire an 4 de la R. F. (8 nov. 1795). *Grenoble, Duclaud et Ferry. S. d.* In-4°, 8 p,

Concernant l'ordre et l'expédition des affaires.

2860. Liberté, égalité. Grenoble, le 20 brumaire l'an 4 de la R. U. I. (11 nov. 1795). Le commissaire provisoire du directoire exécutif près l'administration du département de l'Isère (Louis Royer), aux administrations municipales des cantons de son ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (G.)

Confection des matrices cadastrales.

2861. Ch.-Ant. Gaillard, représentant du peuple à ses collègues... Paris, 22 brumaire an 4 de la R. (13 nov. 1795). *De l'imprimerie des Sciences et Arts, rue Thérèse. S. d.* In-8°, 16 p. (C.)

C'est un exposé du député de la Drôme pendant le cours de la révolution, pour répondre aux dénonciations du cercle constitutionnel de Valence.

2862. Tableau de l'emplacement des tribunaux constitutionnels du département de l'Isère, avec les noms des cantons assignés à chaque arrondissement. (Suit) : Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

27 brumaire an 4. (18 nov. 1795). *Grenoble, J.-M. Cuchet.* In-8°, 6 p. (C.)

2863. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 29 brumaire l'an 4 de la R. F. U. I. (20 nov. 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* Petit in-f° placard. (C.)

2864. Liberté, égalité. Département de l'Isère. Fixation du prix des grains pour le règlement de la portion des fermages payable en nature. Suit l'arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, portant fixation du prix des grains. (22 nov. 1795). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils.* In-f° placard. (C.)

2865. Préservatif contre la lettre dite pastorale du sieur REYMOND, en date du 17 juin 1795 (par DULAU-D'ALLEMANS, évêque de Grenoble) 25 nov. 1795 *S. l. n. n.* In-8°, 16 p.

On lit à la fin : Donné à Aoste, lieu de notre résidence à cause de la persécution qui s'exerce contre le clergé catholique de l'église de France.

2866. Liberté, égalité. Grenoble, le 5 frimaire an 4. (26 nov. 1795). Copie de la lettre écrite par le commissaire du directoire exécutif près l'adminis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tration du département de l'Isère, relative à la répartition des fourrages. *Grenoble, imp. Duclaud et Ferry. S. d.* In-4°, 4 p. (C.)

2867. Extrait du registre des délibérations de l'administration départementale des Hautes-Alpes. Du 7 frimaire an 4 de la R. F. U. I. (28 nov. 1795). *A Gap, chez J. Allier, imprimeur du département des Hautes-Alpes.* In-4°, 3 p. (H. A.)

Concernant le versement des grains du produit de la contribution foncière décrétée le 2 thermidor.

2868. Compte rendu par les administrateurs de la commune de Valence, remplacés le 12 brumaire an 4 (3 nov. 1795). Valence, le 11 frimaire an 4 (2 déc. 1795). *A Valence, de l'imp. de J.-J. Viret.* Grand in-f°, 5 p. (G.)

Compte rendu par l'administration de la gestion de la commune.

2869. Egalité, liberté, humanité, justice. Au nom du peuple français. Marseille, le 13 frimaire, l'an 4 de la R. F. U. et I. (4 déc. 1795). FRÉRON, commissaire du gouvernement, en mission dans les départements de la Drôme, de Vaucluse, du Gard, des Hautes-Alpes, etc. *A Nismes, chez la veuve Belle, imprimeur républicain du département du Gard, place du Château, n° 32.* In-4°, 3 p. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Autre édition. In-f° placard. (B. C.)

« Enjoint aux autorités constituées de dénoncer et faire informer par les tribunaux contre les individus déclarés émigrés par les lois, et contre ceux qui auraient surpris des arrêtés favorables par le moyen de fausses déclarations etc.

2870. Je soussigné Antoine GARBET, pénétré du plus vif repentir de tous les égarements dans lesquels je me suis laissé entraîner... Fait à Saint-Sorlin, le 7 déc. 1795. *S. l. n. d.* In-8°, 6 p. (G.)

Rétractation du vicaire de Saint-Sorlin A. GARBET.

2871. Liste des citoyens qui doivent former les jurés, tant d'accusation que de jugement, dans le département de l'Isère, pendant les mois de nivôse, pluviôse et ventôse de l'an 4 de la R. F. U. I. Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 17 frimaire an 4 de la R. F. U. I. (8 déc. 1795). Arrêté du tribunal criminel du département de l'Isère, concernant les citoyens appelés à remplir les fonctions de jurés de jugement ; du 15 frimaire an 4 (6 déc. 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 16 p. (G.)

2872. Au nom du peuple français, liberté, égalité. Du 26 frimaire 4e année républicaine (17 déc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1795). REVERCHON, représentant du peuple, commissaire du gouvernement dans les départements de Saône-et-Loire, Rhône, Loire, Ain et Isère. *S. l.* In-4°, 2 p.

« Vu l'article 4 de la loi du 29 vendémiaire an 4, portant que les représentants du peuple en mission sont chargés de faire traduire sur le champ, devant les tribunaux, les auteurs et complices des assassinats mentionnés dans ledit décret, pour y être jugés conformément au code pénal, charge les autorités constituées, les commandants de gendarmerie, etc, de s'assurer des personnes ci-après désignées (au nombre de dix), lesquelles réputées membres de la compagnie de Jésus, sont prévenues d'assassinats ou de complicité. »

2873. Preuves des négligences, prévarications et délits, commis par les administrateurs destitués du département de la Drôme, en réponse à leur prétendu mémoire justificatif. *A Valence, de l'imprimerie de Bénistant et Gallet. S. d.* (Déc. 1795). In-4°, 24 p. (C.)

A la p. 19. Extraits des registres de l'administration du département de la Drôme et diverses pièces et lettres justificatives (10 brumaire, 9 frimaire an 4).

2874. Département de l'Isère. Extrait des registres des délibérations du directoire exécutif. Signé : L. ROYER, président. Du 29 frimaire an 4. (20 déc. 1795). *A Grenoble, chez Ferry et Duclaud, imprimeurs du département, rue Chenoise.* In-4°, 4 p. n. chif. (G.)

Sur le prix des achats des grains.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2875. Lettre du ministre de l'intérieur (Benezech), du 23 frimaire an 4 de la R. F. U. I. (14 déc. 1795). A l'administration centrale du département de l'Isère, à Grenoble; concernant les ecclésiastiques insermentés ou réfractaires. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard sur 3 col. (G.)

Suit une circulaire du commissaire du directoire (Hilaire) du 2 nivôse en 4 (23 déc. 1795). Il demande aux municipalités l'état des ecclésiastiques domiciliés dans chaque commune.

2876. Liberté, égalité. Grenoble, le 3 nivôse an 4 de la R. F. (24 déc. 1795). Le président provisoire de l'administration centrale du département de l'Isère (Puis), au président de l'administration municipale des cantons de... *De l'imprimerie de Ferry et Duclaud, rue Chenoise. S. d.* In 4°, 4 p. n. chif. (I.)

Transmet l'instruction du ministre des finances relatif à un emprunt.

2877. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, etc. Grenoble, 7 nivôse an 4 (28 déc. 1795). *Grenoble, chez Ferry et Duclaud, imprimeurs. S. d.* In-4°, 4 p.

Concernant le prix des grains.

2878. Département de l'Isère. Egalité. Extrait des registres des délibérations du directoire exécu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tif du 29 frimaire an 4 (20 déc. 1795) suivi de l'arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère du 7 nivôse an 4 (28 déc.) *Grenoble, Ferry et Duclaud. S. d.* In-4°, 4 p. n. chif.

Prix des grains.

2879. Grenoble, 9 nivôse an 4 (30 déc. 1795). Le président de l'administration centrale du département de l'Isère aux administrations municipales de canton... *Grenoble, Ferry et Duclaud. S. d.* In-4°, 2 p. (C.)

Contribution de l'an 3e, adjudication de la perception.

2880. Le conseil général de la commune de Gap, aux citoyens administrateurs du département des Hautes-Alpes. Proclamation signée : BONTOUX fils, maire; L. CALLANDRE, ASTIER, etc., etc. *A Gap, chez Joseph Allier, imp. de la municipalité. S. d.* (1795). In-4°, 4 p. (Archives de la ville de Gap).

Demandent un canal d'irrigation « les avantages du canal que nous réclamons ne se bornent point à un simple intérêt local, la république elle-même en retirera des bénéfices infiniment conséquens. »

2881. Ma confession (par Dominique ERGA, prêtre). *S. l. n. d.* (1795). In-8°, 12 p.

Rétractation commençant ainsi : « Qui donnera à mes yeux deux fontaines de larmes pour pleurer tous les crimes dont l'affreux souvenir m'accable et me déchire? »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2882. Avis important adressé à tous les français attachés à la religion catholique, ou l'usage légitime de la liberté accordée à chacun d'exercer son culte, par un prêtre catholique du diocèse de Die (Jacq. BERNARDIN COLAUD DE LA SALCETTE). *S. l. n. n.* (1795). In-8°, 32 p. (G.)

« Français ! une mesure importante vient d'être prise ; la liberté vient de vous être rendue pour pratiquer le culte auquel vous êtes attachés... »

2883. Réquisitoire de l'accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Isère ; contre Jean-Baptiste PALAIS, ci-devant administrateur du district de Grenoble, convaincu du crime de faux, de plusieurs vols et dilapidations de biens nationaux, et condamné à vingt ans de fers. A *Grenoble, chez Joseph Allier, imprimeur.* 3e année (1795). In-8°, 16 p. (G.)

Vols de gravures, portraits etc. Voyez p. 8 et 9 les dépositions, d'Etienne DUCROS bibliothécaire, de François-Jacques LESSEURE, graveur, de Jean-Etienne FINET, peintre, etc...

2884. Union et surveillance. Proclamation. Jean DEBRY, représentant du peuple français, envoyé dans les départements de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche, aux citoyens de ces départements. Signée : Le représentant du peuple, Jean DEBRY. *Valence, Viret. S. d.* (1795). In-f° placard. (V.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2885. Proclamation. Jean DEBRY, représentant du peuple français, envoyé dans le département de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche, aux citoyens de ces départements. *S. n. de l. n. d'imp. S. d.* (1795). In-8°, 8 p. (V.)

2886. Jean DEBRY, représentant du peuple dans le département de la Drôme, Vaucluse et l'Ardèche, à la société populaire de Valence. *Valence, veuve Aurel. S. d.* (1795). In-4°, 8 p. (V.)

2887. Proclamation. Jean DEBRY, représentant du peuple français, envoyé dans les départemens de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche, aux citoyens de ces départemens. *Montélimar, Mistral. S. d.* (1795). In-8°, 8 p. (V,

Sur le fanatisme.

2888. Jean DEBRY, représentant du peuple français dans les départemens de la Drôme, de l'Ardèche et Vaucluse, aux autorités constituées et renouvelées dans ces départemens. *S. n. d. l. n. d'imp. S. d.* In-4°, 3 p. (V.)

2889. Proclamation, Jean DEBRY, représentant du peuple français dans le département de la Drôme, l'Ardèche, Vaucluse, la Lozère et l'Aveyron, aux citoyens et aux autorités constituées des départements sus énoncés. Signée : Jean DEBRY,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

CHAGNON, secrétaire en chef. *Avignon, Raphel. S. d.* In-4°, 7 p. (V.)

2890. Liste générale des dénonciateurs et des dénoncés tant de la ville de Lyon que des communes voisines et de celles de divers départemens. (Rhône, Loire, Ain, Isère, Drôme...) *A Lausanne, de l'imp. de la Société typographique.* (1795). Gr. in-4°, 2 feuil. n. chif. + 108 p. (C.)

Ce volume renferme les noms de beaucoup de Dauphinois, p. 102 et suivantes.

2891. Léger développement sur l'hygiène ou l'art de conserver la santé. Dédié aux habitants des Hautes-Alpes, par REINOARD. *Gap. imp. de J. Allier.* An 3 (1795). In-8°, 28 p.

2892. Abrégé du catéchisme à l'usage du diocèse de Vienne, imprimé par les soins d'une société de fidèles. *A Vienne.* (1795). In-12, 106 p. (Bibl. de M. C. Perrossier.)

2893. Réflexions religieuses et instructions ou observations pacifiques sur le libre exercice du culte catholique, par les fidèles et zélés ministres qui se proposent de l'exercer. *A Grenoble, chez G. Duclaud, impr. près les ci-devant Cordeliers. S. d.* In-8°, 12 p. (1795). (C.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2894. Égalité, liberté. A.... le... l'an 3 de la R. F. U. I. Laurent BIZANNET, général de brigade, en mission dans les armées des Alpes et d'Italie. Aux maires et officiers municipaux du canton de.... *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. (C.)

Suit une lettre circulaire relative aux militaires réfractaires des armées des Alpes et d'Italie, ceux de l'armée des Alpes doivent se rendre dans le plus bref délai à Grenoble, et ceux de l'armée d'Italie à Nice.

2895. Louis-Ignace DONNEAUD, à ses concitoyens. *Gap, Allier. S. d.* (an 3). In-f°, 16 p. (V.)

2896. Adresse aux citoyens qui se sont volontairement enrôlés pour marcher à la défense de la patrie. Signée : LAMBERT. *Vienne, Labbe. S. d.* (1795). In-8°, 3 p. (C.)

2897. Réveil du peuple. Dédié aux défenseurs de l'humanité. *A Grenoble, chez J. Allier, impr. S. d.* (1795). In-8°, 8 p. (C.)

Cette rarissime plaquette comprend : 1° Le Réveil du Peuple, composé de 12 couplets de 8 vers, qui ont été chantés à Grenoble après la mort de Robespierre par un nommé PIGEARD. 2° *A la jeunesse Française.* 3° Couplets chantés le 3 germinal dans la salle de la convention nationale. 4° 12 vers à la jeunesse de Grenoble, par le citoyen PIGEARD.

En voici un extrait.

Habitans des bords de l'Isère.
Toujours digne du nom Français
Sachez que la gloire à Cithère
Doit couronner tous vos succès.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A cette pièce en succède une seconde intitulée : *A la jeunesse Française* : elle à la même coupe de vers, des strophes de 8 vers de 8 pieds. etc, à la dernière page se trouvent 12 vers que je transcris :

LA JEUNESSE DE GRENOBLE, AU CITOYEN PIGEARD.

Du public satisfait, tu reçois les éloges
Ses applaudissemens doivent te le prouver ;
Ils partent à la fois du parterre et des loges
Par quelques soins, PIGEARD, tu peux les conserver,
Brave de la terreur le féroce sectaire
Exprime fortement ses atroces forfaits ;
Que ce soit chaque jour par le chant salutaire
Du Réveil du peuple Français.
Que l'ennemi des lois redoute tes accents ;
Fais pâlir les bourreaux et les anthropophages.
Jure avec nous, ici, la perte des brigands
Et sois certain alors d'obtenir nos suffrages.

2898. Réveil du peuple. Dédié aux défenseurs de l'humanité (par J.-M. SOURIGUÈRES). Air connu. *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur. S. d.* (1795). In-8°, 7 p. (G.)

A la p. 5. A la jeunesse Française. p. 6. Couplets chantés le 3 germinal dans la salle de la convention nationale.

2899. Abrégé du Réveil du peuple. (Huit couplets). *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, 1795). In-8°, 8 p. (G.)

P. 3. Avis du peuple souverain à ses zélés représentans. p. 7. Le cri souffrant de la vérité, sous le glaive du terrorisme. p. 4 à 7 : Complainte républicaine en patois de Grenoble, sur la révolution française, chantée par un pauvre aveugle l'an 3 de la République (par MENILGRAND, de Voreppe).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Commence ainsi :

Je seu borlio de lou doux yeux,
Né qu'un bâton pe me conduire,
Béliau que je farin bin mieux
De me quésié et ne rien dire,
Mais de pou de creva de fan
Je chinto pe gagné mon pan.
On ne va plus à la messa
On n'intin plus sona le clochi,
Le décade fan repousa
Le gin, le bêties et le piochi,
Le fête, lou jours é l'ou mé
Ne sont pas fa comm'utre fé, etc.

2900. Instruction sur le nouveau code des délits et des peines où l'on a inséré le modèle des différents actes qui peut écheoir de faire dans une procédure criminelle. A l'usage des juges de paix, par un officier du tribunal criminel du département de l'Isère (J.-F. ROYER DES GRANGES). *Grenoble, Duclaud et Ferry, imp. des tribunaux. S. d.* In-12, 36 p.

Cet ouvrage a été mis en vente le 4 janvier 1796.

2901. BOISSET, représentant du peuple, membre du conseil des anciens à ses concitoyens. *Paris, imp. Nationale.* In-4°, 3 p. (V.)

Lettre dans laquelle il justifie la mesure prise par le corps législatif contre Job AYMÉ.

2902. Liberté-Egalité. le 19 nivôse an IV[e] de la R. F. U. I. (9 janv. 1796) le Président de l'admi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nistration centrale du département de l'Isère aux administrateurs de municipalités (signé : Puis, en l'absence). *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (M.)

Confection des listes du tiers des plus imposés ou plus imposables des communes.

2903. Liberté, Egalité. Grenoble le 23 nivôse an IV[e] de la R. F. U. I. (13 janv. 1796). Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centale du département de l'Isère, (Hilaire) aux administrations municipales et commissaires du directoire exécutif des cantons. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (G.)

Sur la police intérieure des communes de la République.

2904. Circulaire du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale de l'Isère, du 24 nivôse an 4. (14 janv. 1796.) *S. l.* In-4°, p. (G.)

Suppression des Sociétés populaires.

2905. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, relatif aux secours accordés aux parents indigents des défenseurs de la patrie, du 29 nivôse an IV de la R. F. U. I. (19 janvier 1796). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* Petit in-f°, placard sur 3 col.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2906. Adresse pastorale de l'Évêque du diocèse de l'Isère (H. Reymond) aux citoyens de ce département qui font profession de la religion chrétienne, suivie d'un premier avertissement aux chrétiens catholiques, d'un second aux chrétiens non catholiques, d'un 3e aux pasteurs citoyens et d'un 4e aux prêtres dissidents. Donnée à Grenoble le 21 janvier 1796. *A Grenoble, chez Duclaud et Ferry, imprimeurs de l'Evêque, rue Chenoise. S. d.* In-4°, 24 p. (G.)

« Il est donc enfin passé, ce temps affreux d'impiété et d'athéisme, où une raison orgueilleuse et insensée, s'élevant à elle-même des temples et des autels, étoit devenue l'objet scandaleux d'un culte payen. Il est donc enfin dissipé cet ouragan désastreux qui renversa les monuments sacrés que la piété des chrétiens avoit élevés à l'être suprême... »

2907. Circulaire, du 5 pluviôse an 4 (25 janv. 1796), des commissaires du directoire exécutif au département de l'Isère. *S. l.* In-4°, 2 p.

Concernant la requisition des fourrages.

2908. Lettre du ministre de la police générale de la République (Merlin), au commissaire du pouvoir exécutif, près l'administration centrale du département de l'Isère, du 29 nivôse an 4 de la R. F. U. I. (19 janv. 1796). Grenoble, le 7 pluviôse an 4 de la R. F. U. I. (27 janv. 1796). Le commissaire du directoire exécutif du département de l'Isère

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(HILAIRE) Aux municipalités... *Grenoble, chez les ouvriers associés de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard. (G.)

-- La lettre du ministre est relative à la police, l'ordre et la tranquilité publique et la circulaire d'HILAIRE confirme celle du ministre.

2909. Egalité, liberté. Grenoble, le 11 pluviôse an 4 de la R. F. U. I. (3 févr. 1796). Le commissaire du directoire exécutif au département de l'Isère, aux administrations municipales et percepteurs des contributions et receveurs du droit d'enregistrement du ressort. Signé : HILAIRE. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. n. chif.

Lettre par laquelle les vétérans seront dispensés de faire des voyages pénibles et dispendieux, pour toucher leurs pensions, les administrations nationales sont chargées de leur expédier tous les mois le montant de leur solde échue.

2910. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, aux administrations municipales et aux commissaires du gouvernement. 17 pluviôse an 4 (6 fév. 1796). *S. l. n. d.* In-4°, 6 p. (A.)

Liberté des cultes.

2911. Circulaire du commissaire du directoire exécutif du département de l'Isère, du 18 pluviôse

EFERUS - Recherches & Classification numériques

an 4 (7 fév. 1794). Inventaire des registres et papiers de chaque commune. *S. l.* In-4°, 2 p. (C.)

2912. Emprunt forcé de l'an 4. Département de l'Isère. Extrait des délibérations du directoire exécutif, du 27 nivôse l'an 4 de la R. F. U. I. (17 janv. 1796). — Grenoble, 22 pluviôse an 4 (11 fév. 1796). Les membres composant l'administration centrale du département de l'Isère, aux percepteurs de l'emprunt forcé de chaque commune du département. Signés : L. Royer, Duc, Puis, Orcellet, Imbert, *S. l. n. d.* In 4°, 4 f. n. chif. (G,)

Cours des assignats. Prix des grains en 1790. Tableau du prix auquel seront évaluées, pour l'acquittement de l'emprunt forcé de l'an IV^e^, en *remplacement de numéraire métallique*, les quatre espèces de grains : froment, seigle, orge et avoine.

2913. Arrêté du directoire exécutif, relatif aux fuyards de la première réquisition ; du 8 pluviôse (28 janv. 1796). Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 25 pluviôse l'an 4 de la R. F. U. I. (14 fév. 1796). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. J.-M. Cuchet, imp du dép. de l'Isère.* In-f°, placard sur 3 col.

2914. Grenoble le 27 pluviôse an IV^e^ de la R. F. U. I. (16 fév. 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Isère (HILAIRE) à l'accusateur public près le tribunal criminel du même département. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (G.)

-- Refute la lettre de l'accusateur public qui avait désaprouvé la circulaire d'HILAIRE du 2 pluviôse, concernant la police et les attributions conférées par la loi à ces autorités.

2915. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère du 1er ventôse an IVe de la République Française (20 fév. 1796) concernant le payement des fourrages fournis par requisition. A *Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-f°, placard sur 3 col. (G.)

2916. Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, 2 ventôse an IV (21 fév. 1796). *Gap, Allier.* In 4°, 6 p. (A.)

Pour arrêter les malversations d s entrepreneurs des transports de la guerre.

2917. Grenoble, le 3 ventôse, an 4 de la R. F. U. I. (22 févr. 1796). Les membres composant l'administration centrale du département de l'Isère, aux administrateurs mu nicipaux du canton de... Circulaire signée : L. ROYER, président ; PUIS, DUC, ORCELLET, IMBERT, B. ROYER. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Emprunt forcé de l'an IV. Envoi des rôles, recouvrements.

2918. Liberté. Egalité. Grenoble, le 5 ventôse an 4 de la R. F. U. I. (24 fév. 1796). Le commissaire du directoire exécutif près l'administration du département de l'Isère (HILAIRE), aux administrations municipales du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. (I.)

Relatif aux fêtes qui seront célébrées chaque année.

2919. Liberté, égalité. Grenoble, le 5 ventôse an 4 de la République (24 fév. 1796). Réponse des amis du cercle, à un article du Courrier dit patriotique des départements de l'Isère, des Alpes et du Mont-Blanc, du 2 ventôse, commençant par ces mots : Extrait de la séance, etc. Grenoble, le 5 ventôse an 4 de la République (24 fév. 1796). *Grenoble, Ferry et Duclaud. S. d.* In-8°, 4 p. n, chif. (G.)

Rédigée par Falcon. Pièce violente contre le rédacteur du journal.

2920. Réponse du rédacteur du Courrier patriotique (J.-M. CUCHET) à un placard jaune affiché le 6 du présent mois ventôse (25 fév. 1796) dans la commune de Grenoble et distribué moyennant 12 deniers. Réponse des amis du cercle à un article du Courrier dit Patriotique des départements de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Isère et du Mont-Blanc, du 2 ventôse (21 fév.) commençant par ces mots : Extrait de la séance. A la fin : *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet.* In-8°, 8 p. (C.)

C'est une réplique et une réponse dans la querelle engagée entre le *Courrier*, journal modéré, et le cercle des amis de la constitution, beaucoup plus avancé.
(Pièce curieuse et rare).

2921. Liberté, égalité. Grenoble, le 8 ventôse an 4 de la R. F. U. I. (27 février 1796). Le commissaire du directoire exécutif au département de l'Isère (HILAIRE), aux administrations municipales du ressort. *S. l. n. n.*. In-4°, 3 p. n. chif. (I.)

Relatif aux passe-ports. « Des prêtres ou des émigrés sont rentrés avec des passe-ports comme citoyens suisses » recommande une surveillance active.

2922. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère qui ordonne la réimpression d'une lettre du ministre de la police générale, relative à l'exécution des lois sur l'exercice des cultes (du 11 ventôse an 4. 1er mars 1796). In-f° placard sur 3 col. (C.)

2923. Grenoble, le 13 ventôse, l'an 4 de la R. F. U. et I. (3 mars 1796). Les administrateurs du département de l'Isère, à l'administration centrale du département. *S. l. n. n.* 1 f. n. chif. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Circulaire dont le but est de prémunir l'administration centrale contre les falsifications des signatures des administrateurs du département. Suivent les noms des administrateurs, avec signatures autographes : Louis ROYER, président; DUC, PUIS, ORCELLET, IMBERT, administrateurs; HILAIRE, commissaire du directoire exécutif; Balthazard ROYER, secrétaire en chef.

2924. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant la taxe de la journée de travail du 15 ventôse an 4 (5 mars 1796). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-8°, 2 p. n. chif.

Détermine « la valeur d'une journée de travail à 20 sols en numéraire métallique. »

2925. Liste des citoyens qui doivent former les jurys, tant d'accusation que de jugement, dans le département de l'Isère, pendant les mois de germinal, floréal et prairial de l'an 4 de la R. F. U. I. Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère du 17 ventôse an 4 (7 mars 1796). Arrêté du tribunal criminel du département de l'Isère concernant les citoyens appelés à remplir les fonctions de jurés de jugement. Du 15 frimaire an 4 (6 déc. 1795). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 20 p. (G.)

2926. Valence, le 18 ventôse 4e année républicaine (8 mars 1796). L'administration du départe-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment de la Drôme, aux administrations du ressort. Citoyens. (Suit une circulaire relative au mode de perception de l'emprunt forcé de l'an 4 et aux moyens à prendre pour atteindre les citoyens dont les fortunes ont échappé à sa surveillance). *A Valence, chez la veuve Aurel, imp. du département de la Drôme.* In-4°, 16 p. n. chif. (C.)

2927. Liste des individus compris dans les rôles de l'emprunt forcé exerçant des réclamations, formée en exécution de l'arrêté du directoire exécutif du 5 pluviôse an 4 de la République. A Valence, le 21 ventôse an 4 (11 mars 1796). *Valence, veuve Aurel.* In-f° placard. (G.

Liste de Valence et du Bourg-lès-Valence.

2928. Valence, ce 22 ventôse 4e année de la République, (12 mars 1796). L'administration du département de la Drôme, aux administrations municipales du ressort. Circulaire signée : Duclos, président ; Baude, Boveron, Chabert et Pinet-Lavocé, administrateurs, etc. *A Valence, de l'imp de Bénistant et Gallet.* In-4°, 8 p. (papier gris). (C.)

Contribution foncière de l'an 3. Versements en grains dans les magasins militaires.

2929. Valence, ce 26 ventôse, 4e année républicaine (16 mars 1796). L'administration du départe-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment de la Drôme aux administrations municipales du ressort. *A Valence, de l'imprimerie de Bénistant et Gallet.* In-4°, 4 p. (C.)

Communication de la lettre du ministre de l'intérieur Bénézech, relative aux dépenses des administrations municipales.

2930. Emprunt forcé de l'an 4, département de l'Isère. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant le mode de statuer sur les réclamations contre les taxes de l'emprunt forcé. Du 29 ventôse an 4 (19 mars 1796). *A Grenoble, chez J. Allier.* In 8°, 10 p. (M.)



2931. Liberté, égalité. Grenoble, le 1er germinal an 4 de la R. F. U. et I. (21 mars 1790) Le président de l'administration centrale du département de l'Isère (L. Royer), aux administrations municipales de canton. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chiff. (A. L.)

Sur la contribution foncière.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2932. Liberté. égalité. Grenoble le 3 germinal an 4 de la R. F. U. I. (23 mars 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère (HILAIRE), à ceux près les administrations municipales du ressort. *S. l. n. n* In-4°, 1 f. (I.)

« Faites disparaître, si fait n'est déjà, tout signe extérieur du culte. Faites cesser le son des cloches à raison du culte. »

2933. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant l'organisation des gardes nationales et le service qu'elles doivent faire pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité publique. Du 3 germinal an 4 de la R. F. U. I. (23 mars 1796). Signé : L. ROYER, président; B. ROYER, secrétaire. *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* In-f° placard sur 3 col. (C.)

2934, Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, séance publique. Du 7 germinal an 4 de la R. F. U. I. (27 mars 1796). Signé : RICHARD, président, etc. *A Gap, chez J. Allier, imp. de l'administration centrale des Hautes-Alpes.* In-4°, 4 p. (A. G.)

Arrêté relatif à la conduite des prêtres dits constitutionnels qui ont rétracté leur serment d'une manière verbale, ordonne de les signaler

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2935. Discours prononcé dans le temple de la raison, le décadi 10 germinal an 4 (30 mars 1796), jour de la célébration de la fête de la jeunesse à Grenoble, par Théodore BEAUVAIS. *Grenoble, Ferry et Duclaud.* In-8°. (Bibl. Nationale L. B. 42 n° 988).

2936. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant une fourniture de bœufs, bois, etc, à faire pour les besoins de l'armée. Du 11 germinal an 4. (31 mars). Grenoble. In-8°, 24 p. (M.)

2937. Journal du matin ou l'ami de la vérité. *Grenoble, chez Ferry et Duclaud.* Prix un sou. In-8°.

Journal très rare dont nous ne connaissons que le n° 23, 6me mois, du 13 germinal, an, 4, (samedi 2 avril 1796) inconnu à COLOMB de BATINES.

2938. L'administration municipale de Vienne à ses concitoyens. Du 16 germinal an 4 (5 avril 1796). *Imp. Labbe, à Vienne.* In-f° placard. (V. V.)

« Concernant l'organisation des gardes nationales sédentaires. L'arrêté sera exécuté le 20 du même mois. »

2939. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, du 17 germinal an 4 de la République (6 avril 1796). Signé : L. ROYER, pré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sident; Duc, Puis, Imbert, Hilaire, B. Royer. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard sur 3 col.

Concernant le paiement de l'emprunt forcé de 100 capitaux pour un, et le remboursement des payements faits à un taux supérieur.

2940. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant la vérification des caisses publiques, du 17 germinal an 4 (6 avril 1796). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 3 p. (M.)

Autre édition. Inf°, placard. *A Grenoble, de l'imp. J. Allier.*

2941. Département de l'Isère. Les membres composant l'administration du département de l'Isère, à Grenoble le 17 germinal an 4 (6 avril 1796). Circulaire signée: Royer, président; Hilaire, commissaire du directoire exécutif; B. Royer, secrétaire en chef. *A Grenoble chez J. Allier.* In-f° placard (I.)

On prévient les propriétaires, fermiers, locataires des terrains et bâtiments qui avoisinent le sol de la fortification de la place de Grenoble... Qu'il sera procédé au tracé de la ligne extérieure des ouvrages de la place de Grenoble d'après le plan de 1694.

2942. Adresse d'un grand nombre de citoyens

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la commune de Valence, aux membres composant le directoire exéctif. *Valence, Viret*, an 4 de la République (1796.) In-4° 2 p. (V.)

Sur la destitution des membres du directoire du département de la Drôme.

2943. Réponse des membres de l'ancienne administration de la Drôme au libelle diffamatoire intitulé; *Preuves* etc. *Valence, Viret*, an 4 de la R. In-4°, 11 p. (V.)

Voyez n° 2873.

2944. Liberté-Egalité. Grenoble le 23 germinal an 4e de la R. F. U. I. (12 avril 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère (HILAIRE), à celui près l'administration municipale du canton de... *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (I.)

Sur l'exercice des cultes.. « Vous aurez soin de faire enlever discrétement et déposer dans un lieu de sûreté, les battans des cloches et les cordes y attachées, afin de ne pas donner aux malveillants, les moyens, ni le temps de s'opposer à son exécution....

2945. Mémoire justificatif des administrateurs du département de la Drôme, sur des inculpations calomnieuses dirigées contre eux et qui ont servi de fondement à l'arrêté de destitution rendu par le directoire exécutif. *Mentita est iniquitas sibi.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Signé : Duclos, président; Baude fils, Boveron, Chabert, Pinet-Lavocé, administrateurs. Valence, 26 germinal 4e année républicaine (15 avril 1796). *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du département.* In-4°, 25 p. (G.)

2946. Extrait des mémoires du citoyen Jean-François Hache aîné, marchand ébéniste, et entrepreneur à Grenoble. Avant-propos daté du 10 pluviôse an 4 (16 avril 1796) suivi de l'extrait du procès contre le citoyen Teisseire (27 germinal an 4). *Grenoble, Allier. S. d.* In-4°, 68 p. (C.)

Mémoire curieux dans lequel Hache raconte sa vie et l'origine de ses malheurs.

2947. Liberté-Egalité. Grenoble 1 floréal, an 4e de la R. F. U. et I. (20 avril 1796). Le président de l'administration centrale du département de l'Isère (L. Royer) aux administrations municipales. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (A. I.)

Circulaire relative à la contribution foncière. Portion payable en assignats.

2748. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, qui ordonne l'impression de celui du 25 pluviôse, concernant le tracé du terrain des fortifications. Du 1er floréal an 4 de la R. (20 avril 1796). Certifié conforme à l'original :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L. ROYER, président; B. ROYER, secrétaire. *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

De grosses bornes rondes et fleurdelisées, plantées en 1694 lorsque le gouvernement acquit, à Grenoble, les terrains nécessaires aux fortifications, avaient été enlevées, elles furent replacées par ordre du directeur des fortifications.

2949. Lettres de François-Thérèse PANISSET, evêque constitutionnel du Mont-Blanc aux evêques ses consécrateurs. *Chez Vincent, imprimeur à Lausanne en Suisse. S. d.* In-8°, 8 p. (C.)

Première lettre à M. CHARRIER DE LA ROCHE, évêque constitutionnel, du 22 avril 1796.

Deuxième lettre à M. REYMOND, évêque constitutionnel à Grenoble, du 24 avril 1796.

Troisième lettre à M. MARBOZ, évêque constitutionnel de Valence, 21 avril 1796.

Lettres de retractation : « Ce sont les remords de ma conscience, écrit-il à M. REYMOND, qui m'ont ramené dans la voie du salut. »

2950. Hymne pour la fête des époux, paroles du citoyen Jean FARNAUD, de Gap, médecin, musique du même, dédiée au citoyen BERNARDY VALERNES fils. *A Gap, de l'imp. de J. Allier. S. d.* (29 avril 1796). In-8°, 4 p. n. chif. texte encadré (C.)

2951. Liberté-Egalité. Grenoble le 12 floréal an 4 de la R. F. U. I. (1er mai 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du dépar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tement de l'Isère (HILAIRE) à celui près l'administration municipale du canton de... *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (I.)

Circulaire concernant l'organisation des gardes nationales et le service qu'elles doivent faire pour le maintien de la tranquillité publique.

2952. VI[e] lettre pastorale de l'évêque du diocèse de l'Isère (H. REYMOND) à l'occasion de la paix faite avec l'empereur, suivie de quelques observations sur les dissidens. Grenoble le 2 mai 1796. *(Grenoble) chez Ferry et Duclaud, rue Chenoise, près le pont de bois.* In-8°, 16 p.



2953. Extrait de l'ordonnance rendue par le juge de paix de l'arrondissement rural de Grenoble, au bas de la procédure concernant la plantation des limites autour des fortifications, du 15 floréal, an 4 (4 mai 1796). Signé : MORENAS, juge de paix. *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. In-f°, placard (I.)

2954. Liberté-Egalité. Grenoble le 18 floréal an 4e de la R. F. U. I. (7 mai 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère (HILAIRE) à l'administration municipale de... *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (C.)

Circulaire par laquelle il demande le plus tôt possible l'état de population.

2955. Liberté-Egalité. Les administrateurs du département de l'Isère aux citoyens du même département. Grenoble le 23 floréal an 4e de la R. F. (12 mai 1796). Circulaire signée : L. ROYER, président; B. ROYER, secrétaire en chef. *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f°, sur 2 col. (I.)

Création de mandats territoriaux.

2956. Département de l'Isère. Instruction publique. Le président de l'administration du département, à l'administration municipale de... (12 mai 1796). Signé : L. ROYER. *A Grenoble, chez J. Allier. S. d.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

Autre édition. *Grenoble, chez J. Allier.* In-4°, 6 p. (I.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Rappelle les principales dispositions de lois rendues au sujet de l'établissement des écoles primaires.

2957. Résultat de la revue prescrite par l'arrêté de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, du 2 ventôse an 4e de la R. F. U. I. (21 fév. 1796). Fait à Gap le 25 floréal an 4 (14 mai 1796). Signé : RICHARD, président ; LESBROS, LACHAU, ALLEMAND, EYRAUD, BONTOUX. *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f°, placard sur 2 col. (C.)

Au sujet des dilapidations révoltantes dans plusieurs parties des administrations militaires. Résultats de l'arrêté de l'administration du 2 ventôse.

2958. Proclamation des administrateurs du département de la Drôme et du commissaire du directoire exécutif près de cette administration en permanence à leurs concitoyens. Du 2 prairial an 4 de la R. F. U. I. (21 mai 1796). *Valence, Bénistant et Gallet.* An 4 de la République. In-f°, pl. (V.)

2959. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, contenant une instruction sur la vente des biens nationaux. Du 9 prairial, an 4 de la R. F. U. et I. (28 mai 1796). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 8 p. (G.)

Autre édition. In-f° placard.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2960. Lettre pastorale de M. l'archevêque de Vienne (Charles-François d'AVIAU), au clergé, et aux fidèles de son diocèse, pour être communiquée aux autres diocèses dont il a l'administration en sa province, Donné à Rome, le 30 mai 1796. *S. l. n. n.* In-8°, 15 p. (G.)

« L'unité de l'Eglise fut-elle jamais combattue avec plus de malice et d'obstination? mais aussi fut-elle jamais plus hautement reconnue? Ces simples fidèles qui s'étaient vus comme entraînés dans le schisme, n'ont pas tardé de l'avoir en horreur, et ceux qui, chargés de les conduire, avoient contribué d'avantage à les égarer, s'empressent de retourner à elle... Comme et avec quelle édification, vient de proclamer un repentir efficace l'un de ces prétendus pasteurs François-Théodore PANISSET, évêque constitutionnel du Mont-Blanc. Suit une formule de rétractation pour les prêtres qui ont persévéré dans les engagemens du serment schismatique, après les délais accordés par le bref du 13 avril 1791. »

2961. Circulaire de François ROYER, chef d'escadron de la gendarmerie nationale employée à la police de l'armée des Alpes, aux commissaires du pouvoir exécutif près les administrations du 15 prairial an 4 (3 juin 1796) pour la levée des chevaux *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 1 p.

2962. Grenoble, le 18 prairial an 4 de la R. F. U. I. (6 juin 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère (HILAIRE). A ceux près les administrations municipales du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (I.)

Le général en chef de l'armée des Alpes, nous charge par sa

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lettre du 11 de ce mois, de forcer le départ du reste des traînards et fuyards de la réquisition. L'armée triomphante d'Italie les appelle à partager sa gloire et ses triomphes...

2963. Liberté, égalité. Grenoble, le 19 prairial an 4 de la République française (7 juin 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère, aux citoyens. Suit une lettre relative à l'envoi de la liste ci-après, signée : HILAIRE. Liste des citoyens qui doivent former les jurys tant d'accusation que de jugement dans le département de l'Isère pendant les mois de messidor, thermidor et fructidor de l'an 4 de la République française. Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère du 11 prairial an 4 de la République française. (Suit cette liste). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 20 p. (C.)

2964. Armée d'Italie. Victoires, expulsion totale de l'armée Autrichienne du territoire de l'Italie. (21 prairial an 4, 9 juin 1796). *Grenoble, J. Allier. S. d.* In-8°, 8 p.

2965. Les soussignés citoyens de la commune et canton de Crest, à l'administration municipale (28 prairial an 4 (16 juin 1796) Signés : RICHARD, président ; BELLIER, LA BRETONNIÈRE fils, administrateurs municipaux. *S. l. n. d.* In-4°, 8 p. (V.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Protestation contre une adresse dans laquelle les citoyens de Crest étaient accusés de former une faction impie pour renverser la république et relever le trône.

2966. Les soussignés citoyens de la commune et canton de Crest, département de la Drôme, individuellement, au directoire exécutif de la République française *d. l. n. d.* In-4°, 3 p. Messidor an 4 (juin 1796). (V.)

Protestation contre une adresse des républicains de Valence, signalant les citoyens de Crest, comme voulant relever le trône.

2967. Le Chant du départ. Sur la victoire d'Italie. *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, impr. du département de l'Isère. S. d.* (1796). In-8°, 4 p. n. chif. (chansons). (C.)

2968. Corps législatif. Conseil des cinq cents. Rapport fait par GEOFFROY, sur un message du directoire exécutif, relatif à la nomination des juges de paix du canton de Vienne, département de l'Isère. Séance du premier messidor an 4. (19 juin 1796). *De l'imp. Nationale. Messidor an 4.* (M.)

2969. Arrêté du tribunal civil du département de l'Isère, concernant l'expédition des affaires et la taxe des dépens. Publié à l'audience du 2 messidor de l'an 4 de la République (20 juin 1796). *De l'imp. du Tribunal civil du département de l'Isère, chez*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

G. Duclaud et Ferry, rue Chenoise. In-f° placard sur 3 col. (C.)

2970. Liberté, égalité. Grenoble, le 8 messidor an 4 (26 juin 1796). Les administrateurs du département de l'Isère aux administrations du ressort. (A la suite) : Copie de la lettre écrite par le ministre de l'intérieur, le 20 prairial an 4. *Grenoble, Duclaud et Ferry.* In-4°, 7 p. (G.)

Lettre relative aux secours accordés aux défenseurs de la patrie

2971. Grenoble, le 10 messidor an 4 de la R. F. U. et I, (28 juin 1796). Le président de l'administration centrale du département de l'Isère (L. Royer) aux administrations municipales de canton. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. et 2 tableaux. (I.)

Circulaire relative au recouvrement de la contribution foncière.



2972. Liberté, égalité. Grenoble, le 12 messidor an 4 de la R. F. (30 juin 1796). Le commissaire du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

directoire exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (HILAIRE), aux administrations municipales, etc, *Grenoble, chez Duclaud et Ferry, rue Chenoise.* In-4°, 3 p. n. chif. (C.)

Adresse des états, pour connaître la récolte : blés légumes, fourrages, etc, de l'an 4.

2973. Grenoble, le 18 messidor an 4 de la R. F. U. I. (6 juillet 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère (HILAIRE), aux administrations municipales et aux commissaires du directoire exécutif du ressort. *S. l. n. n.* In-3°, 2 p. n. chif. (I.)

Il demande un état des églises, et le meilleur parti qu'il sera possible d'en tirer pour la République.

2974, Circulaire de M. ROYER, commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du département de l'Isère, du 20 messidor an 4 (8 juillet 1796). Aux notaires publics concernant le dépôt aux greffes du double du répertoire des actes qu'ils auront reçus. *Grenoble, Ferry et Duclaud. S. d.* In-4°, 2 p. (C.)

2975. Extrait du registre des délibérations, de l'administration générale du département des Hautes-Alpes, 20 messidor an 4 (8 juillet 1796). *Gap, J. Allier.* (A.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Organisation de l'école centrale.

2976. Grenoble, le 1er thermidor an 4 de la R. F, (19 juillet 1796). Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrations municipales du ressort. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 1 f. n. chif.

Circulaire relative à la fourniture de fourrages.

2977. Grenoble, ce 3 thermidor an 4 de la R. F. U. I. (21 juillet 1796). Au citoyen ASTIER, capitaine rapporteur du 3e bataillon de sapeurs, 21 juillet 1796. *A Grenoble, chez J. Allier.* In-8°, 22 p. (G.)

Pièces relatives au jugement rendu en conseil militaire à Grenoble, qui absout les citoyens VALET, Pierre HOTELARD, J. PIRODON, A. LAROCHE et les citoyennes JOSSAND jeune, VALET, Louise et Florentine VALET sœurs, prévenus d'avoir troublé la tranquillité publique en chantant le 19 floréal dernier, à onze heures du soir, sur la place de la liberté, la chanson dite du *Réveil du Peuple.*

2978. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, du 5 thermidor an 4 de la la République. (23 juillet 1796). Suit cet arrêté. Chambéry, le 21 messidor an 4 de la République française, SABATIER, commissaire ordonnateur en chef par interim. Aux citoyens administrateurs du département de l'Isère. *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* In-f° placard (C.)

SABATIER demande au nom des généraux KELLERMAN et BONAPARTE, des hommes de bonne volonté pour le service actif, des transports militaires

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2979. Grenoble, le 6 thermidor an 4 de la R. F. U. I. (24 juillet 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère, au citoyen, en retard de rendre le blé qui lui a été prêté par le ci-devant district de Grenoble. Signé : HILAIRE. *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (I.)

Demande de faire rentrer le plus tôt possible dans les magasins de l'Evêché à Grenoble, la quantité de blé qui a été prêtée.

« L'abondance de la récolte actuelle fait disparaître tout prétexte dilatoire. »

2980. Extrait des registres des délibérations de l'administration municipale du canton de Grenoble, du 7 thermidor an 4 de la R. F. (25 juillet 1796), concernant le logement des troupes. *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* 1 p. in-f° placard sur 2 col.

2981. Liberté, égalité. Grenoble, le 8 thermidor an 4 de la R. F. U. I. (26 juillet 1796). Les administeurs du département de l'Isère aux administrateurs municipaux de leur ressort. Lettre signée : L. ROYER, président; DUC, PUIS, ORCELLET, IMBERT, HILAIRE. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif.

Lettre relative à la contribution foncière de l'an 4.

2982. Instruction sur la manière de calculer les intérêts échus avant, pendant et après la dépréciation du papier monnaie, notamment depuis le 1er

EFERUS - Recherches & Classification numériques

janvier 1791 jusqu'au 9 thermidor an 4 (27 juillet 1796). Vieux style, par le citoyen ROYER DES GRANGES, prix quinze sous. *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur, cour de Chaulnes.* In-8°, 27 p.

2983. Situation intérieure et extérieure de la République. (Journal de Lyon, par PELZIN, n° 221. Du 17 thermidor (4 août 1796). *A Grenoble, chez Ferry, rue Chenoise.* In-8°, 2 p.

A la fin, on lit : *Extrait du Grondeur.* 29 vers dont voici les premiers :

La terre troublée
L'Europe dépeuplée
L'Allemagne foulée,
L'Angleterre ébranlée,
L'Italie ensorcelée,
La mer Rouge gonflée,
La coalition éparpillée,
La République volée,
La justice emmuselée, etc.

2984. Emprunt forcé de l'an 4. Récépissés en dix coupons à valoir en paiement des contributions directes. Avis. Les administrateurs du département de l'Isère. Grenoble, le 17 thermidor an 4. (4 août 1796). Circulaire signée : L. ROYER, président ; PUIS, DUC, ORCELLET, HILAIRE, B. ROYER. *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* Placard, p. in-f°. (I.)

Au sujet de l'échange des quittances provisoires de taxe d'emprunt forcé contre des récépissés en dix coupons.

2985. Cour des assignats et des mandats, qui a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

eu lieu dans le département des Hautes-Alpes, depuis le 1er janvier 1791, jusques et compris les cinq premiers jours de la 2e décade de thermidor an 4. (5 août 1796). *A Gap, de l'imp. de J. Allier, et se vend chez le C en. Fantin, directeur de la poste aux lettres, à Briançon.* In-f°, placard. (M.)

2986. Liberté. Egalité. Grenoble, le 23 thermidor an 4 de la R. F. U. I. (10 août 1796). Le commissaire du pouvoir, etc. (HILAIRE), aux administrations municipales. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 1 f. n. chif. (C.)

Mesures à prendre, pour la subsistance et le couchage des défenseurs de la Patrie qui doivent camper sous les murs de Grenoble.

2987. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant l'installation des professeurs de l'école centrale ,du 23 thermidor (10 août 1796). *Grenoble, J. Allier. S. d.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

L'installation des professeurs de l'école centrale aura lieu le quartidi 4 fructidor (21 août) à 3 heures, dans la salle destinée aux fêtes décadaires.

2988. La révolution dans les oracles divins, par Jean-Antoine GASTINEL, curé de la paroisse de la Côte-Saint-André. *A Grenoble, chez Duclaud et Ferry, imp., rue Chenoise. S. d.* (août 1796). In-8° 91 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cet ouvrage « démontre la légitimité de l'Eglise soumise aux lois, et la vérité de sa doctrine » il est signalé dans la 4e lettre pastorale de l'évêque REYMOND, du 14 août 1796, p. 13, il se vendait 12 sous. (Très rare).

2989. IVe lettre pastorale de l'évêque de l'Isère (H. REYMOND), suivie de quelques avis particuliers à ses coopérateurs. Donnée à Grenoble 14 août 1796. *A Grenoble, chez J. Duclaud et Ferry, rue Chenoise. S. d.* In-8°, 20 p. (G.)

On y trouve le règlement sur les frais du culte, p. 14. Lettre du citoyen MOIROUD, curé provisoire de la paroisse de Rencurel, qui raconte à son évêque qu'il est persécuté par les prêtres réfractaires du Pont-en-Royans.

2990. Liberté. Egalité. Département de l'Isère. Coupons de l'emprunt forcé de l'an 4e. Instruction sur leur admission en payement des contributions, du 1 fructidor an 4e de la R. F. U. I. (18 août 1796). Signée : L. ROYER, président et B. ROYER, secrétaire *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* In-f° placard sur 3 col. (I.)

2991. Copie d'une lettre écrite aux administrateurs destitués du département de la Drôme. Paris, 21 août 1796. *S. l. n. n.* In-8°, 11 p. (C.)

L'auteur donne les raisons pour lesquelles, il n'a osé faire aucune démarche pour réintégrer les administrateurs destitués du département de la Drôme dans leurs fonctions.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2992. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère concernant l'installation des professeurs de l'école centrale dudit département. Du 4 fructidor an 4 (21 août 1796), *Grenoble, veuve Giroud. S. d.* In-4°, 33 p. (G.)

Discours du Président de l'administration centrale (M. ROYER), du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale, (HILAIRE) de GAGNON membre du jury de l'instruction publique et de DUBOIS-FONTANELLE professeur de littérature.
Suit le réglement pour les écoles centrales du département de l'Isère.

2993. Circulaire de l'administration centrale du département de l'Isère du 4 fructidor, an 4 (21 août 1796) au sujet des bandes de brigands revêtus du costume militaire qui parcourent les départements *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 3 p. (C.)

2994. Département de l'Isère. Charges locales des communes pour les ans 3 et 4 de la République française (7 fructidor an 4). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprimeur du département. S. d.* (24 août 1796). In-8°, 6 p., 2 tabl. in-f°. (I.)

« Les variations fréquentes dans le prix du papier monnaie, ont donné lieu à de nombreux inconvénients dans le règlement et la perception des charges locales des communes, considérant qu'il est urgent de faire cesser les concussions dont les administrés sont la victime, l'administration du département prend des mesures, pour que le règlement des articles de ces dépenses soit basé sur les principes de la plus rigoureuse économie. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2995. Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes. Séance publique du 8 fructidor an 4 de la R. F. U. I. (25 août 1796). *A Gap, de l'imp. de Joseph Allier.* In-f° placard sur 3 col. (H. A.)

Relatif au payement de la portion de la contribution foncière de l'an 4.

2996. Département de l'Isère. Contribution personnelle et somptuaire. Payement provisoire à l'octuple. Du 9 fructidor an 4 de la R. F. U. I. (26 août 1796). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* In-f° placard sur 2 col. (C.)



2997. Liberté. Egalité. Grenoble, le 10 fructidor an 4 (27 août 1796)... Les administrateurs du département de l'Isère à leurs concitoyens et aux administrateurs municipaux de leur ressort. Ins-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tructions sur la formation des rôles et sur la perception des contributions foncière, personnelle et somptuaire de l'an 4. A la fin : *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprimeur du département. S. d.* 1796. In-4°, 36 p. et 8 tableaux (G.)

2998. Mémoire pour les citoyens André PERRIN, ancien curé de Voiron, et autre André PERRIN, son frère et son donataire, résidents à Saint-Etienne de-Crossey, demandeurs ; contre le commissaire du pouvoir exécutif près la commune de Voiron, et les officiers municipaux de la même commune, en qualité d'administrateurs des biens des pauvres de ladite commune, défendeurs. En présence du commisaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère. (Grenoble). *De l'imprimerie de Ferry et Duclaud, rue Chenoise. S. d*(1796). In-4°, 40 p. (G.)

Au sujet d'un legs fait par l'ancien curé de Voiron, François BELON, aux pauvres de la paroisse.

2999. Mémoire pour l'administration municipale de Voiron; poursuites et diligences du commissaire du directoire exécutif près ladite commune et son député, en qualité d'administrateurs des biens des pauvres de Voiron, défendeurs et appelants du jugement en défaut de plaider, rendu par le tribunal civil de l'Isère, le 19 fructidor an 4. (5 sept 1796),

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contre André PERRIN, ancien curé de Voiron, et autre André PERRIN, son frère; demandeurs et intimés. Signé : POINT aîné, commissaire du directoire exécutif. V. MICHAL, DUPORT LA VILLETTE, conseils *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-8°, 58 p. (G.)

Curieux mémoire pour l'histoire de Voiron.

3000. Mémoire d'André PERRIN, ancien curé de Voiron; servant de réponse au mémoire publié sous le nom de l'administration municipale du même lieu. *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* S. *d.* In-4°, 67 p. (G).

3001. Liberté, égalité. Grenoble, le 17 fructidor an 4 de la R. F. U. I, (3 septembre 1796). Le président de l'administration du département de l'Isère (L. ROYER), aux citoyens...Extrait du procès-verbal de l'administration du département de l'Isère du 15 fructidor an 4 de la R. F. (1 septembre 1796). S. *l. n. n.* In-4°, 3 p. n. chif. (I.)

Liste des trente citoyens qui doivent former le jury spécial de jugement au tribunal criminel de ce département.

3002. Liste des candidats inscrits pour les fonctions dont l'élection appartient aux assemblées électorales... (11 septembre 1796). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-f°, 4 p. n. chif. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3003. Cours des mandats territoriaux. Département de l'Isère. Extrait des registres des délibérations du directoire exécutif. Du 26 fructidor, l'an 4 de la R. F. U. et I. (12 septembre 1796). Signé : Puis (sign. autographe). *S. l. n. d.* In-f°, 1 p. (M.)

3004. Liste des jurés d'accusation et de jugement formée pour le premier trimestre de la 5e année... et arrêtée par l'administration, après avoir été communiquée au commissaire du pouvoir exécutif. (Fait à Valence, en département, le premier jour complémentaire an 4 de la R. F. (17 septembre 1796). Signée : Algoud, président ; Biscarrat, Lermy, Daly, administrateurs et Curnier, commissaire du pouvoir exécutif. *A Valence, chez la veuve Aurel, imp. du département de la Drôme.* In-8°, 15 p. (G.)

3005. Réponse du citoyen Vallet, à l'arrêté de l'administration centrale du département, concernant la situation politique de Grenoble, les assertions prétendues fausses et dénaturées, contenues dans le n° 95 du journal (Courrier Patriotique) 18 septembre 1796). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imprimerie de J.-M. Cuchet.* In-8°. 7 p. (G.)

3006. Arrêté de l'administration du département de l'Isère. Concernant la situation politique de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grenoble et les assertions fausses et dénaturées contenues dans le n° 95 du Courrier Patriotique, du 2e jour complémentaire art. Grenoble, p. 382. rédigé par le citoyen CUCHET. Du 3e jour complémentaire de l'an 4 de la R. F. U, I. (19 sept. 1796). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet.* In-f° placard. (C.)

L'arrêté qui ordonne au citoyen CUCHET rédacteur du Courrier patriotique, de s'abstenir, à l'avenir, d'insérer dans son journal aucun écrit qui aurait pour objet d'attenter à la sûreté du gouvernement, de l'avilir, ainsi que les magistrats investis de sa confiance, ou de la confiance immédiate du peuple ; de provoquer au désordre, à la vengeance ou au meurtre sous peine d'être dénoncé et poursuivi devant les tribunaux compétants sauf à lui, à dénoncer aux autorités constituées les délits et les faits dont il aurait connaissance et qui les concerneraient.

3007. Délibération de l'administration municipale du canton de Grenoble, relative à la célébration de la fête du premier vendémiaire anniversaire de la fondation de la République, du 4e jour complémentaire de l'an 4 de la République (20 sept. 1796). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* In-f° (placard).

Toutes les boutiques seront fermées sous peine d'amende-on se rendra place de la Liberté ; le président de l'administration municipale MARTIN, lira au peuple, la déclaration des droits et des devoirs, on chantera des hymnes patriotiques, l'après midi, tirage à la cible, à la porte de France.

3008. Exposé du nouveau système des poids et mesures avec la comparaison des nouvelles me-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sures aux anciennes, suivi d'un traité du calcul des décimales, par le citoyen MURET, commissaires des poudres et salpêtres. *A Grenoble, chez Falcon, libraire, place de la Constitution an V de la République (imp. P. Cadou et David).* (1796) In-8°, 32 p. (M.)

A la fin on lit: Grenoble le 5e complémentaire an 4. (21 septembre 1796)



EFERUS - Recherches & Classification numériques



AN QUATRE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE
UNE ET INDIVISIBLE.

1er VENDÉMIAIRE AU 5e JOUR COMPLÉMENTAIRE.
22 Septembre 1796 au 21 Septembre 1797.

3009. Almanach du département de l'Isère pour l'an V de la République française et pour l'an 1797. (Vieux style). Le prix est de quinze sous, comme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le passé chez J. Allier, imprimeur à Grenoble. *S. l. n. n.* (*Grenoble, imp. de J. Allier*). 1 f. (I.)

Prospectus généralement intercalé entre les pages des arrêtés de l'administration centrale, et envoyé à toutes les communes.

3010. Almanach du département de l'Isère pour l'an 5e de la République française (et pour l'an 1797, vieux style). *A Grenoble, chez les libraires de cette ville.* L'an V de la République. Petit in-12, 120 p. (G.)

Rédigé par Berriat Saint Prix.

3011. Almanach pour l'an 5 de la République Française (1796 et 1797), contenant l'ère vulgaire et l'ère républicaine, les noms des saints et les jours de fête du culte catholique, les noms des administrateurs et des juges des tribunaux. A la fin : *A Grenoble, chez Duclaud et Ferry, imprimeurs des tribunaux civils et correctionnels, rue Chenoise.* In-12, 31 p. (G.)

3012. Almanach général du département des Hautes-Alpes pour l'année 1797 et pour l'an V. *Gap, J. Allier.* 1797. pet. in-18, 96 p. (A.)

Notice générale sur le département des Hautes-Alpes, démembré du ci-devant Dauphiné p. 37-43.

3013. Calendrier pour l'an V. *A Gap, chez J. Allier.* In-fo, placard encadré. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Calendrier en deux tableaux, contenant chacun un semestre avec l'ère vulgaire et l'ère républicaine, sans les noms de saints.

3014. Liberté-Egalité-Fraternité. Gap, le 1er vendémiaire, an 5e de la R. F. U. I. (22 septembre 1796). L'administration centrale du département des Hautes-Alpes; aux administrations centrales de la République. *S. l. n. n.* In-fo, 1 f. n. chiff. (G.)

Elle communique les noms et les signatures, des administrateurs: RICHARD, président; LESBROS, ALLEMAND, LACHAU, EYRAUD, administrateurs, BONTOUX, commissaire du pouvoir exécutif; FARNAND, secrétaire en chef, et fait connaître l'empreinte du sceau de l'administration.

3015. Compte rendu par l'administration centrale du département des Hautes-Alpes de sa gestion, depuis le 1er vendémiaire, an 4e, jusqu'au 1er vendémiaire, an 5e (23 sept. 1795 au 22 sept. 1796). *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes.* In-4o, 144 p. + 1 tabl. in-fo, + 7 p. table + errata (p. 8). (tiré à 600 exempl.) (H. A.)

Curieux pour l'histoire administrative de ce département.

3016. Réponse du citoyen CUCHET, imprimeur à Grenoble, à l'arrêté du département de l'Isère, du 3e jour complémentaire de l'an 4 (19 sept. 1796). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère; S. d.* (1796). In-8o, 23 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Relatif à un article du citoyen VALLET, inséré dans le n° 95 du journal de CUCHET. Analyse de l'arrêté de l'administration du département de l'Isère, lettre du commissaire du pouvoir exécutif à CUCHET. Réponse de CUCHET p. 20. Autre lettre du commissaire du 24 septembre 1796.

L'article de VALLET, fit suspendre le journal de CUCHET.

3017. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant la fixation et le recouvrement des dépenses administratives et judiciaires, de l'an 5. Du 5 vendémiaire, an 5 (26 sept. 1796) de la R. F. U. I. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* 15 p. (I.)

Autre édition. *Grenoble, Allier.* In-f°, placard sur 4 col.

A la p. 9 : Tableau des dépenses d'administration du département de l'Isère pour la cinquième année républicaine, dont le total est de 597.767 francs.

3018. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, contenant règlement sur le service de la garde nationale de Grenoble, du 17 vendémiaire, an 5 (8 octobre 1796). In-8°.

(Archives de la ville de Grenoble. LL. 151)

3019. Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrations municipales du ressort et aux commissaires du directoire exécutif près lesdites administrations. Grenoble, le 22 vendé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

miaire, an 5 (13 oct. 1796). *Grenoble, chez Ferry et Duclaud, imp. S. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (G.)

Ils engagent les propriétaires à faire des versements de fourrages dans les magasins militaires.

3020. Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrations municipales du ressort. Grenoble, 1 vendémiaire, an 5 (15 oct. 1796). Signés : L. ROYER, PUIS, IMBERT, HILAIRE, B. ROYER. *S. l. n. d.* In-4°, 8 p. (G.)

Instruction relative aux réquisitions de fourrages, de bois de chauffage, de bœufs, et sur la levée du trentième cheval.

3021. Armée des Alpes. Conseil militaire, 4e division. Jugement rendu en conseil militaire à Grenoble, portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre le citoyen Jacques MARILLAC, natif de Crémieux, département de l'Isère, âgé de 33 ans, garde magasin des approvisionnements extraordinaires de la place de Grenoble, prévenu d'avoir distrait du magasin de Sainte-Ursule, trois tonneaux d'eau-de-vie qui lui étaient confiés, déclare sa mise en liberté et le renvoi à ses fonctions. (Du 26 oct. 1796). *Grenoble, Duclaud et Ferry. S. d.* In-8°, 4 p. (C.)

3022. Arrêté de l'administration du département de l'Isère, concernant l'établissement et le place-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment des écoles primaires, du 5 brumaire, an 5 de la République Française (26 octobre 1796). *Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné. S. d.* In-8°, 6 p. et 4 tabl. petit in-f° (G.)

Les tableaux des ff. 2, 3 et 4 contiennent : les noms des cantons ; le nombre des écoles primaires de chaque canton et les noms des communes où sont placées provisoirement les écoles primaires des arrondissements des ci-devant districts de Vienne, Sain-Marcellin et de la Tour-du Pin.

3023. Lettre du ministre de la police générale (COCHON DE L'APPARENT), du 7 brumaire an 5, (28 octobre 1796), au commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère et celle de ce commissaire (le citoyen HILAIRE), concernant l'esprit public et la situation politique du département de l'Isère et des autorités constituées. *Grenoble, imp. de Cadou et David.* In-8°, 7 p. (M.)

« Je ne puis voir sans une vive inquiétude, citoyen, l'état de *dépérissement* dans lequel est tombé l'esprit public de votre département... »

3024. Grenoble, le 21 brumaire an 5 de la R. F. U. I. (Le président de l'administration centrale du département de l'Isère (Duc), aux administrations municipales. *S. l. n. n.* In-4°, 3 p.

Bons de réquisitions admis en payement des biens nationaux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3025. Grenoble, le 15 brumaire an 5 de la R. F. U. I. (5 nov. 1796). Le président de l'administration centrale du département de l'Isère (L. Royer), au citoyen... — Extrait du procès-verbal de l'administration du département de l'Isère, du 13 brumaire an 4 de la R. F. (3 nov. 1796). *S. l. n. n.* In 4°, 3 p. (I.)

Liste des trente citoyens qui doivent former le jury spécial de jugement au tribunal criminel de ce département.

3026. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant les lettres, dépêches et paquets adressés aux administrations municipales, aux commissaires du pouvoir exécutif établis auprès d'elles... Du 22 brumaires an 6 de la R. F. U. I. (11 nov. 1796). *A Grenoble, chez veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-4°, 4 p. (M.)

Compte ouvert, par les directeurs des postes aux lettres, avec les administrations municipales jusqu'à ce que le directoire exécutif ait pourvu au mode de payement des lettres, adressées aux fonctionnaires publics.

3027. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant la sûreté des grandes routes, des courriers et des voyageurs et le maintien de la tranquillité publique. Du 23 brumaire an 5 de la R. F. U. I. (13 nov, 1796). Suit cet arrêté qui ordonne qu'il sera établi provisoirement une brigade de gendarmerie dans les com-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

munes de Lafrette, Eclose, la Verpillière et Saint-Denis-de-Bron. *A Grenoble, chez J. Allier.* In-f° placard. (C.)

3028. Travaux publics. Département de l'Isère. Fait et arrêté en administration centrale du département de l'Isère, à Grenoble, le 25 brumaire, an 5 de la R. F. U. I. (15 nov. 1796). L. ROYER, président ; PUIS, ORCELLET, IMBERT, HILAIRE, commissaire du pouvoir exécutif ; B. ROYER, secrétaire en chef. *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Adjudication, par bail au rabais, de la construction d'un mur sur la rive gauche de l'Isère depuis l'angle à l'aval du pavillon du tribunal du département, jusque vis-à-vis, le mur de refend qui sépare les prisons de la salle de spectacle.

Adjudication des matériaux de la maison ci-devant Bardonnenche, située sur la place Clavaison, etc.

3029. Grenoble, le 25 brumaire an 5 de la République française (15 nov. 1796), le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (IMBERT) aux administrations municipales du ressort, etc.... *S. l. n. n.* In-4°, 2 p.

Circulaire relative au droit de timbre d'affranchissement.

3030. Arrêté de l'administration centrale du dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

partement de l'Isère, concernant la délivrance par les receveurs du droit d'enregistrement, des quittances du droit de patentes, sans amende jusqu'au 20 frimaire an 5e, Du 19 brumaire an 5 (19 nov. 1796). *A Grenoble, chez J. Allier.* In-8°, 6 p. (M.)

3031. Liberté-Egalité. Grenoble, le 30 brumaire, an 5e de la R. F. (20 nov. 1796). Les républicains de la commune de Grenoble, à leurs frères des républiques Cispadane et Transpadane. *Grenoble, Cadou et David aîné.* Petit in-8°, 3 p. n. chif.

« Les peuples semblables aux compagnons d'Ulysse et qui rampaient dans l'abjection en bénissant leur servitude... » Ce qu'il y a d'intéressant c'est une invocation à Bonaparte, : « que l'envie poursuit et qui ne répond à l'envie que par de nouveaux triomphes. toi, peut-être a qui nous devons ce gouvernement que nous chérissons par (sic) la bravoure que tu déployas au 13 vendémiaire, etc. »

3032. Grenoble le 2 frimaire, an 5 (22 nov. 1796). Le citoyen HILAIRE, à ses concitoyens. *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, imp. place de la Constitution, n° 30.* In-8°, 3 p. n. chif.

Autre édition, in-f°, placard (G.)

Le gouvernement vient de retirer ses pouvoirs au citoyen HILAIRE. « Je rentre, dit-il, dans la classe du paisible citoyen. Dix-huit ans d'exercice au barreau, sept ans d'administration publique, m'ont donné quelque expérience ; je consacrerai le reste de mes facultés à l'utilité de mes concitoyens qui m'honoreront de leur confiance.... »

3033. Grenoble le 13 frimaire, an 5e de la R. F.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

U. I. (3 déc. 1796). Le président de l'administration du département de l'Isère (L. ROYER) au citoyen... — Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 11 frimaire (1er déc.) *Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné.* In-4°, 4 p. n. chif. (I.)

Liste des trente citoyens qui doivent former le jury spécial de jugement au tribunal criminel de ce département.

3034. Grenoble le 17 frimaire, an 5e de la R. F. U. I. (7 déc. 1796). L'administration centrale du département de l'Isère, aux administrations municipales du ressort (L. ROYER, PUIS, DUC, ORCELLET, IMBERT). *S. l. n. d.* In-4°, 1 f.

Circulaire, accompagnée d'un tableau des noms des défenseurs de la patrie dont l'administration a reçu des extraits mortuaires.

3035. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, qui rapporte son arrêté du 9 fructidor an 4. Du 25 frimaire, an 5 (15 déc. 1796). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-f°, placard (C.)

L'administration avait autorisé les contribuables des contributions personnelle et somptuaire de les acquitter provisoirement à l'octuple. Arrêté, contenant le tableau du taux des mandats territoriaux.

3036. Arrêté de l'administration centrale du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

département de l'Isère, du 3 nivôse, an 5 (23 déc. 1796). *Grenoble, chez Allier.* In-8°, 16 p.

Concernant l'organisation, les attributions et la police, des bureaux de l'administration.

3037. V^e^ lettre pastorale de l'évêque du diocèse de l'Isère, (H. REYMOND), contenant l'annonce des conférences religio-civiques, qu'il va commencer dans l'église cathédrale, avec invitation aux dissidens à y assister et une réponse en P. S. à un imprimé, signé du prétendant au siège épiscopal de Grenoble, le 28 déc. 1796. *A Grenoble, chez Duclaud et Ferry, imp. rue Chenoise. S. d.* In-8°, 16 p. (C.)

3038. Procès-verbal de l'inauguration de l'école centrale du département des Hautes-Alpes, avec les discours prononcés par les citoyens RICHARD, président de l'administration centrale du département, et ROLLAND, professeur des belles lettres, ainsi que les règlements des écoles centrale et primaire. (Du 1 nivôse, an 5^e^ de la R. (21 déc. 1796). *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes, an 5^e^ de la République.* In-8°, 124 p. (A.)

3039. Recueil de lois concernant les transactions entre particuliers pendant la dépréciation du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

papier monnaie. *Grenoble, chez David cadet, rue du Quai*, an 4 (1796). In-12, 12 p.

3040. Dialogues chrétiens à l'usage des missions.

« Ils se disoient l'un à l'autre : n'est-il pas « vrai que nous sentions notre cœur brûler « au dedans de nous, lorsqu'il nous parloit « dans le chemin, et qu'il nous expliquoit les « ecritures. » ? S. Luc. Chap. xxiv. V. 32.

A Grenoble, 1796. In-8°, 6 + 168 p. (G.)

Autre édition. (sans nom de lieu) (1796). In-8°, 6 + 168 p.

3041. Département de l'Isère, charges locales des communes pour les ans 3 et 4 de la République française. *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. du département. S. d.* (1796) 2 tableaux. In-8°, 6 p.

3042. Instruction sur la formation des rôles et sur la perception des contributions foncière, personnelle et somptuaire de l'an 4 (1796). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp de J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In 4°, 36 p. 3 tabl. (M.)

3043. Déroute complètte (sic) de l'armée autrichienne venant au secours de Mantoue, lettre adressée au général Doyen, chef de l'état-major de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'armée des Alpes, à Chambéry, par le citoyen MAZADE, commissaire des guerres. *Grenoble, P. Cadou et David aîné.* Petit in-8°, 3 p. n. chif. (G.)

Cet imprimé renferme deux dépêches, datées de Villafranca les 26 et 27 brumaire an 5, qui annoncent la victoire d'Arcole.

3044. Ecole supplémentaire de Vienne, établie par GALLET et GAY. *Vienne, J. Ferlat.* An 5. In-8°, 16 p. (T.)

3045. Réponse de J.-M. CUCHET, propriétaire du Journal patriotique de Grenoble, au libelle de B. ROYER, ci-devant rédacteur. *S. l. n. n. n. d.* In-8°, 8 p.

3046. Liste des électeurs du département de l'Isère pour l'an 4 de la R. F. U. et I. *Grenoble, Allier.* In-8°, 38 p. (C.)

3047. Instruction catholique, suivie d'un mémorial de première communion et d'une amende honorable à Jésus-Christ. (1796). *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, 1796). In-24, 30 p. (C.)

Amende honorable à Jésus Christ, pour le temps de cette nouvelle persécution, en l'année 1796.

3048. Prières. *Grenoble, imp. Duclaud et Ferry. S. d.* (1796). In-12, 12 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3049. Rapport du citoyen FRÉRON, ex commissaire du gouvernement dans les départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, de la Drôme, du Gard, des Hautes et Basses-Alpes et du Var. An 4. In-8°.

3050. Compte rendu au ministre de l'intérieur sur l'approvisionnement des départements de la Drôme, l'Ardèche et Vaucluse, par FREYCINET et REGARD. *Paris*. An 4. (1796). In-4°, 83 p.

3051. Chanson. Sur l'air de Cadrouselle. *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, 1796). In-8°, 1 f. (G.)

« Dans le siècle on nous vivons,
Nous ne voyons que des fripons
De tout côté, les brigands volent,
Les honnêtes gens se désolent;
Hé! oui, vraiment,
C'est Dieu qui punit ses enfans.

3052. Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, 24 nivôse, an 5 (13 janvier 1797). *Gap, J. Allier*. In-8°, 7 p. (A.)

Organisation de la poste.

3053. Réflexions adressées au conseil des cinq cents, par l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, sur le rapport et projet de résolution présentés au nom d'une commission

EFERUS - Recherches & Classification numériques

spéciale, par le représentant du peuple GILBERT-DESMOLIÈRES, sur la contribution foncière de l'an 5e. A Gap, le 25 nivôse, an 5e de la R. F. U. I. (14 janvier 1797). *A Gap, chez Joseph Allier imp. du département des Hautes-Alpes.* In-8°, 35 p. (H. A.)

L'administration demande au corps législatif, d'adopter la proposition de la commission spéciale relativement au mode de perception. C'est M. FARNAUD secrétaire de la commission qui est l'auteur et le rédacteur de ces réflexions.

3054. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant les marins voyageant sans passe-port, du 25 nivôse, an 5 de la R. F. (14 janvier 1797). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* In-f°, placard sur 2 col.

3055. L'administration centrale du département de l'Isère, aux administrations municipales du ressort. Grenoble le 6 pluviôse, an 5 (25 janv. 1797). Circulaire signée : L. ROYER, PUIS, ORCELLET, IMBERT, DUC, B. ROYER. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. caractères ital. (G.)

Relatif aux secours à donner aux parents des défenseurs de la patrie.

3056. Grenoble le 8 pluviôse, an 5 de la R. F. (27 janvier 1797). Le juge de paix de l'arrondissement rural de Grenoble (J.-L. MORENAS) au citoyen

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cochon, ministre de la police générale. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet.* In-8°, 7 p. (G.)

Mise en liberté, par le juge, de plusieurs prêtres incarcérés dans les prisons de Grenoble.

3057. Le ministre de l'intérieur (Benezech), à l'administration centrale du département de l'Isère. Paris le 25 nivôse, an 5 (14 janv. 1797). Suit : Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 13 pluviôse, an 5 (1 fév. 1797). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* In-f°, placard sur 3 col.

Instruction relative aux moyens à employer pour rappeler à la vie les noyés.

3058. Extrait des registres des délibérations de l'administration municipale du canton de Grenoble, du 14 pluviôse, an 5 (2 fév. 1797), concernant les bals masqués et déguisemens. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-f°, placard sur 2 col.

« Il est expressément défendu à tous particuliers de se déguiser travestir ou masquer. »

3059. Grand détail sur la capitulation de Mantoue. Extrait d'une lettre d'Italie, Vérone le 16 pluviôse, an 5 (4 fév. 1797). Autre détail sur les prises faites à l'armée papale. *A Grenoble, chez*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

David cadet, locataire de l'imprimerie de J.-M. Cuchet. In-8°, 4 p. n. chif. (G.)

3060. Testament de Mantoue, traduit du journal italien, intitulé : *l'Ami des hommes et des lois. A Grenoble, chez David cadet, locataire de l'imp. de J. M. Cuchet. S. d.* (1797). In-8°, 4 p. n. chif. (G.)

Pièce humoristique, elle nomme pour exécuteurs testamentaires, les journalistes de Milan.

3061. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, du 19 ventôse, an 5 de la R. F. (7 fév. 1797). *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier. S. d.* In-f°, placard en 2 pièces (C.)

Concernant la publication des listes des candidats inscrits pour les fonctions auxquelles les assemblées électorales doivent nommer. Liste des candidats, etc.

3062. L'administration centrale du département de l'Isère, aux administrations municipales du ressort, et aux commissaires du directoire exécutif près lesdites administrations. Grenoble le 25 pluviôse, an 5 (13 fév, 1797). *S. l. n. d.* In-4°. 8 p. n. chif.

Lettre circulaire relative aux patentes.

3063. Grenoble le 10 ventôse, an 5 de la R. F. U. I. (28 fév. 1797). Les administrateurs du dépar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tement de l'Isère : (L. Royer, Puis, Orcellet, Imbert, Duc), aux administrations municipales du ressort *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. n. chif.

Circulaire relative au retirement du papier monnaie.

3064. Catéchisme des droits et des devoirs d'élection, pour les assemblées primaires et électorales de l'an 5 de la République, par J. D, citoyen français. *A Valence, chez la veuve Aurel et Bénistant, imprimeurs du département. S. d.* (mars 1797.) In-12, 29 p. (G.)

Autre édition : *A Paris, de l'imp. de la République et se trouve à Grenoble, chez A. David cadet, locataire de l'imp. de J.-M. Cuchet, place du département. S. d.* (1797). In-8°.

3065. Département de l'Isère. Assemblées primaires. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant la répartition des assemblées primaires dudit département, du 15 ventôse, an 5 de la R. F. U. I. (5 mars 1797) suivi du procès-verbal de répartition. *Grenoble, veuve Giroud et fils. S. d.* In-f°, 7 p. n. chif.

3066. Confession d'un jacobin, faux dénonciateur, pillard, voleur, terroriste, brigand et pendeur. (Extrait du *Courrier patriotique* de Cuchet). (n° 5 du 10 mars 1797). *S. l. n. d.* In-8°, 4 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3067. Répartition des assemblées primaires du canton de Grenoble. *Grenoble, chez David cadet, locataire de l'imp. de J.-M. Cuchet. S. d.* (14 mars 1797). In-8°, 3 p. n. chif. (G.)

La commune et le canton de Grenoble sont divisés, en cinq assemblées primaires et en arrondissements :

1er	arrondissement	de Rabot, Rassemblement,		l'Eglise St-Lou's
2e	—	des Tilleuls	—	Eglise N.-Dame
3e	—	de la Halle aux blés	—	au collège
4e	—	du jardin	—	salle du concert
5e	—	des granges	—	Egl. de St-Joseph

Curieux pour les noms des rues.

3068. Le *Clair-Voyant*, journal républicain, politique et philosophique de Grenoble, rédigé par une Société d'amis de la constitution de l'an 3. *Grenoble, imp. de P. Cadou et David*, 1797-1800 p. In-4°, 546 nos (G.).

P.-V. CHALVET fut l'un des principaux rédacteurs de cette feuille dont le 1er no est du 26 ventôse an V. (16 mars 1797) et le dernier du 30 ventôse an VIII (21 mars 1800.)

3069. *La Tribune du peuple* ou le journal des élections. *S. l. n. d.* (30 ventôse, an 5 — 20 mars 1797). In-f°, placard.

Prospectus d'un journal affiché à Grenoble le lundi 20 mars 1797. En voici quelques passages :] « Le sang a coulé à Marseille, à Avignon. Les brigands se sont réunis et pourquoi ? pour placer de nouveau les scélérats qui ont pillé, égorgé et massacré depuis 1792 ? qui sait si les pourvoyeurs de la commission d'Orange, les membres des commissions, tribunaux, conseils et comités révolutionnaires, n'envahiront pas toutes les dignités ? etc »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La municipalité de Grenoble, donna l'ordre de faire enlever ces affiches par des commissaires de police.

3070. Grenoble le 2 germinal, an 5e de la R. F. U. I. (21 mars 1797).Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (HILAIRE) aux administrations, municipalités, agents nationaux etc... *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (G.)

Recommandations relatives aux militaires qui doivent rejoindre les armées.

3071. L'administration municipale du canton de Vienne, à ses concitoyens. Avis signé : BOISSAT, président etc. *A Vienne, de l'imp. de Joseph Labbe, imprimeur de l'administration municipale. S. d.* (21 mars 1797). In-f°, placard (C.)

« Le 1 germinal à 10 h. du matin s'ouvriront les assemblées primaires. »

3072. Tableau des électeurs nommés par les assemblées primaires du département de l'Isère, en l'an 5e. *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble 25 mars 1797). In-f°, 10 p. n. chif. (C.)

3073. Manuel des électeurs de l'an 5 de la République française, par un électeur. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet* (mars 1797). In-8°, 7 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3074. Procès-verbal des citoyens de la commune de Saint-Etienne-de-St-Geoirs, du 6 germinal an 5 (26 mars 1797). *A Grenoble, chez A David, locataire de l'imp. de J.-M. Cuchet, an 5 de la République.* In-8°, 8 p. (G.)

Troubles au sujet des élections. Les citoyens demandent l'annulation de l'élection du citoyen COCHET.

3075. Les administrateurs du département de l'Isère à leurs concitoyens. Fait en administration centrale du département de l'Isère. A Grenoble, le 6 germinal an 5 de la République (26 mars 1797). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-f° placard. (C.)

Proclamation relative aux prisonniers autrichiens qui sont malades à l'hospice militaire de Grenoble ; à leurs maladies à la contagion qu'elles pourraient amener, aux mesures prises par l'administration, pour l'éviter, etc.

3076. L'admnistration municipale du canton de Grenoble, à ses concitoyens. Adresse signée : MARTIN, COUSIN, GONNET, GERBOUD, BARET, NAVIZET et OLAGNIER, administrateurs municipaux. Du 8 germinal an 5 (28 mars 1797). *Grenoble, Cuchet.* In-f° placard.

Au sujet du résultat des élections de l'an V. Elle prêche la paix et la conciliation.

3077. Arrêté de l'admistration centrale du dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

partement de l'Isère, qui ordonne l'impression, la publication et l'affiche de la loi du 17 ventôse (7 mars 1797). Du 9 germinal an 5 (29 mars 1797). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In f° placard sur 2 col.

Relatif aux acquéreurs de domaines nationaux.

3078. Aux citoyens du département de la Drôme. 1er germinal an 5 (30 mars 1797). *S. l. n. d.* In-4°, 11 p. (V.)

Adresse rédigée par des citoyens de la commune de Die, sur l'irrégularité des élections dans les assemblées primaires à Die.

3079. Liberté, égalité. Couplets chantés à Valence, pour la célébration de la fête de la jeunesse, le 10 germinal an 5 de la République française. (30 mars 1797). *S. l. n. d.* 4 p. petit in-8° non chif. (Bibl. de M. C. PERROSSIER).

6 strophes.

3080. Circulaire du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère, du 14 germinal an 5 (3 avril 1797), aux administrations municipales. In-4°, 1 p. (C.)

Rappel de la lettre instructive du 13 pluviôse.

3081. Arrêté de l'administration centrale du dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

partement de l'Isère, concernant la résidence des notaires publics de ce département, et qui ordonne l'impression et la publication du décret du 5 août 1792, qui en détermine le nombre et le placement. Du 17 germinal an 5 de la République française (6 avril 1797). *A Grenoble, de l'imprimerie de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 12 p. (M.)

Il y aura 79 notaires, dans le district de Grenoble, huit en cette ville, cinq à Vienne, trois à Saint-Marcellin, deux à la Tour-du-Pin, etc.

3082. Epitre d'une mère à son fils au service de Prusse ou l'apologie du temps passé ; dédiée aux autorités constituées et aux électeurs de l'an V. Signée : J. B. J. B. Z. *S. l. n. d.* (Grenoble, 9 avril 1797). In-8°, 7 p. (G.)

Pièce en vers.

3083. Lettre du ministre de l'intérieur (Cochon), Du 4 germinal an 5 et arrêté de l'administration du département de l'Isère, du 21 du même mois (10 avril 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 13.* In-f°, placard. (C.)

Concernant le son des cloches pour annoncer au public les heures de travail.

3084. L'administration municipale de Vienne,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à ses concitoyens. Du 29 germinal an 5 (18 avril 1797). *Vienne, imp. Labbe.* In-f° placard. (V. V.)

Invite les citoyens à se rallier franchement à la République, à oublier les haines, les divisions... elle fait un appel à la jeunesse.

3085. Extrait des registres de l'administration municipale du canton de Vienne, du 29 germinal an 5 de la R. F. U. I. (18 avril 1797). In-f° placard. (V. V.)

Sur l'inobservation des lois qui prescrivent de porter la cocarde nationale et qui peut apporter du trouble à l'ordre et à la tranquillité de la commune.

3086. Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrateurs municipaux de canton; au receveur du département, aux percepteurs des communes de leur ressort. Grenoble, le 29 germinal an 5 de la R. F. U. I. (18 avril 1797). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard. (C.)

Proclamation relative à la clôture des rôles de l'emprunt forcé, ordonné par la loi du 5 ventôse dernier.

3087. Département de la Drôme, assemblée électorale, session du vingt au trente germinal, an 5 (9-19 avril 1797). Procès-verbal des séances de l'assemblée électorale. *Valence, Bénistant. S. d.* In-4°, 48 p. (B.-D.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3088. Département des Hautes-Alpes. Liberté-Egalité. Gap, le 4 floréal, an 5 de la R. F. U. I. (23 avril 1797). *S. l. n. d. (Gap. Allier).* In-4°, 2 p.

Circulaire sur la manière d'élever et instruire les enfants abandonnés. A cette pièce est joint l'arrêté du directoire exécutif concernant la manière d'élever et d'instruire les enfants abandonnés, du 30 ventôse. A Gap de l'imp. de J. Allier, in-8° 7 p.

3089. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère. Du 5 floréal an 5 (24 avril 1797). *Grenoble, Giroud. S. d.* In-8°, 6 p.

Concernant la suspension de l'activité des scies à eau établies depuis 1790.

3090. Copie de la lettre écrite par le général en chef de l'armée des Alpes (KELLERMANN), aux administrateurs du département de l'Isère, en date du 9 floréal an 5 de la R. F. (28 avril 1797). *Grenoble, Allier.* In-8°, 3 p. (G.)

Kellermann annonce la paix avec l'empereur d'Autriche, sa dépêche contient copie des lettres venant de l'armée de Moreau et annonçant une victoire à Offembourg et un armistice en conséquence de la paix signée par Bonaparte.

3091. Arrêté de l'administration centrale de l'Isère, du 11 floréal an 5 (30 avril 1797), concernant l'inoculation de la petite vérole, suivi d'un mémoire rédigé par la société de médecine de Grenoble, dont l'arrêté ordonne la publication. *Grenoble, veuve Giroud et fils. S. d.* In-8°, 13 p, (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le mémoire est signé : LAUGIER, président ; BILON, secrétaire.

3092. Extrait des registres des arrêtés de l'administration centrale du département de la Drôme. Séance du 12 floréal 5e année républicaine (1er mai 1797). *A Valence, chez Bénistant, imp. du département.* In fo placard sur 3 col. (C.)

Arrêté relatif aux instituteurs primaires.

3093. VIe lettre pastorale de l'évêque de l'Isère (H. REYMOND), à l'occasion de la paix faite avec l'empereur, suivie de quelques observations sur les dissidens. Grenoble, le 2 mai 1797. *A Grenoble. chez Ferry et Duclaud, rue Chenoise, près le pont de bois.* In-8°, 16 p. (C.)

Il rappelle l'Etat de la France en 1789 et raconte les commencements de la Révolution en Dauphiné. A la p. 9. Un *second* cantique, pour la paix extérieure, et vœux pour la paix intérieure, (5 couplets). Observations sur les dissidens, p. 10 à 16.

3094. Discours du citoyen HILAIRE, commissaire du directoire exécutif, près l'administration centrale du département de l'Isère, prononcé à la fête du 15 floréal an 5 (4 mai 1797). concernant la paix avec l'empereur. A la fin : *Chez Ferry et Duclaud, près le pont de Bois.* In-8°, 2 ff. n. chiff. (G.)

« Citoyens de Grenoble et du département de l'Isère, le premier cri vers la liberté est venu de vous, soyez les premiers a en jouir au sein de la paix.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grâce à votre bon esprit, vous vous êtes garantis autant qu'il se pouvoit, dans les temps les plus orageux, des horreurs de la famine, de l'anarchie, de l'oppression, de l'effusion du sang et des échafauds révolutionnaires... etc. Vive la paix, vive à jamais la République Française ! »

3095. Avis aux pensionnaires et rentiers de la République qui sont payés dans le département de l'Isère. *Grenoble, chez David cadet, locataire de l'imprimerie Cuchet. S. d.* (1796). In-8°, 8 p. (C.)

Distribué avec le Journal Patriotique du 5 mai 1797.

Avis donné par FORESTIER, payeur du département de l'Isère, concernant les arrérages dus, aux pensionnaires et rentiers de la république pour le second semestre de l'an IV. Exécution de la loi du 2 ventôse an V (20 février 1797).

3096. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, aux administrations municipales de son ressort. 17 floréal an 5 (6 mai 1797). *Gap, imp. Allier.* In-f° placard. (A.)

3097. Rétractation du père ENOCH, 7 mai 1797. In-8°. (C.)

« Fatigué depuis longtemps du poids de mes erreurs, il tardoit à mon cœur de retrouver cette paix intérieure, cette première consolation de l'âme, dont il jouissoit autrefois et dont il sent qu'il ne peut plus goûter les délices que dans la réunion. Signée : ENOCH, prêtre de l'oratoire. »

3098. Arrêté de l'administration centrale de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Isère. qui ordonne l'impression, la publication et l'affiche des lettres du ministre de la justice des 9 et 13 floréal courant (concernant la résidence des notaires publics) du 21 floréal an 5 (10 mai 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David, place de la Constitution. n° 30.* In-8°, 6 p. n. chif. (G.)

Le citoyen CHALMAS notaire à St-Priest s'était permis d'aller fixer sa résidence à Vénissieu au préjudice d'un autre notaire établi dans cette dernière commune.

3099. Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrations municipales de cantons et aux percepteurs des communes. (Coupons de l'emprunt forcé de l'an 4). Grenoble, le 23 floréal an 5 (12 mai 1797). Circulaire signée : L. ROYER, ORCELLET et FALCONNET. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. non chif. (G.)

3100. L'administration centrale du département de la Drôme, à ses concitoyens. Valence, le 26 floréal an 5 de la R. F. U. I. (15 mai 1797). *A Valence, chez la veuve Aurel, imp. du département.* In-4°, 10 p. et in-f° placard sur 3 col.

Citoyens... Suit une proclamation relative à la paix et au bonheur qu'elle procure après une longue guerre, aux hommes libres, à un peuple républicain ; dans cette proclamation, après avoir parlé des avantages de la paix elle fait l'éloge, des héros défenseurs de la patrie, vainqueurs des rois, qui allient leur antique diadème au rameau civique.

Suit l'arrêté relatif à la publication de la paix, et à la célé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bration de la fête de la Paix et les honneurs qui seront rendus à la famille de MARTIN-VINAY natif de Valence, volontaire au 30e bataillon de la Drôme, dont la mort glorieuse honore le peuple français. Une gravure représente les traits héroïques de MARTIN-VINAY.

3101. Grenoble, le 28 floréal an 5 de la R. F. U. et I. (17 mai 1797) L'accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Isère. (COUTURIER) au juge de paix, officier de police judiciaire du canton de .. *S. l. n. d.* In-4°, 7 p. (M.)

Sur les négligences répréhensibles de plusieurs juges de paix des cantons du département de l'Isère, suit la lettre du ministre de la justice (MERLIN) à ce sujet.

3102. Programme pour la fête de la paix, arrêté par l'administration centrale du département des Hautes-Alpes. 28 floréal an 5 (17 mai 1797). *Gap, J. Allier.* In-f° placard. (A.)

3103. Grenoble, le 29 floréal an 5 de la R. F. U. I. (18 mai 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (HILAIRE), aux administrations municipales... *S. l. n. d.* In-4°, 1 f. n. chif. (M.)

Demande un compte rendu de la fête nationale qui a dû avoir lieu le 10 germinal dernier, et le 10 de ce mois.

3104. Grenoble, le 30 floréal an 5 de la R. F. (19 mai 1797). L'administration centrale du dépar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tement de l'Isère, aux administrations centrales des départements de la République. *S. l. n. n.* Inf°, 2 f. n. chif. (G.)

Elle fait connaître les signatures de ses membres et donne l'empreinte du sceau dont elle fait usage, pour les prémunir contre les abus qui pourraient résulter de la contrefaçon. Suivent les noms des administrateurs, imprimés et autographes : L. ROYER, président, DUC, TREMBLEY, FARCONNET, ORCELLET, administrateurs, HILAIRE commissaire du pouvoir exécutif, B. ROYER secrétaire en chef, LEBRETON adjoint-secrétaire en chef.

3105. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère. A Grenoble, le 1 prairial an 5 de la R. F. U. I. (20 mai 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution. S. d.* placard in-f°, tiré à 75 exempl. (C.)

Ordonne la démolition de toutes les baraques construites à côté du pont de pierre, sur la rive droite de l'Isère, vis-à-vis les remises et la maison du citoyen DUMOULIN.

3106. Procès-verbal de la célébration des fêtes de la paix qui ont eu lieu dans la commune de Valence, chef-lieu du département de la Drôme, les 29 floréal et 9 prairial an 5 de la R. F. U. et I. (18 et 28 mai 1797). *Valence, Bénistant.* In-4°, 42 p. (C.)

Cette brochure contient : p. 7 : action héroïque de MARTIN-VINAY.

P. 9. Lettre du directoire au sujet de VINAY.

P. 11 La Marseillaise pacifique. — Hymne à la paix, etc.

P. 10. Discours du citoyen GAILLARD, président de l'administration municipale de Valence.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

P. 25. Discours de CURNIER, commissaire du directoire.
P. 32. Discours d'un habitant du Bourg-lès-Valence.
P, 35. Du citoyen ALGOUD président de l'administration centrale.
P. 36. Chant funèbre en l'honneur de VINAY, etc.

3107. Liberté. Egalité. Antoine MARSEAU, ancien militaire, habitant à Grenoble, victime d'un jugement révolutionnaire. A ses concitoyens.... (prairial an 5) (mai 1797). *A Grenoble, chez Ferry et Duclaud, imp., rue Chenoise, n.° 48, près du pont de bois.* In-f° placard. (C.)

Adresse signée : MARSEAU, contenant les pièces justificatives de son innocence. Voyez n° 2816.

3108. Des républicains avignonais, traduits devant le tribunal criminel de la Drôme, aux citoyens français. Pluviôse an 5. (mai 1797). In-8°.

Relatif aux événements qui ont eu lieu à Avignon, du 24 au 30 pluviôse an 5. (12 au 18 février 1797).

3109. La victoire et la paix, comédie en deux actes et en prose, par un membre de la société dramatique de Gap (Jean-Pierre DU COLOMBIER, vérificateur de l'enregistrement à Gap, puis préfet de la Loire), pour être représentée à l'occasion de la fête de la paix, célébrée à Gap, le 6 prairial an 5 (25 mai 1797). *A Gap, chez J. Allier, imprimeur du département des Hautes-Alpes. Prairial an 5e de la République française.* In-8°, 52 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'épître aux dames de la société dramatique de Gap est signée : Jean-Pierre.

3110. Copie de la lettre écrite aux administrateurs du département de l'Isère, par le directeur de l'école de santé, (THOURET), datée de Paris, le 8 prairial, an 5 de la R. F. (27 mai 1797). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-4°, 2 f. n. chif. (M.)

Demande des renseignements sur les maladies qui ont régné depuis messidor an 3 jusqu'au mois de brumaire.

3111. L'administration centrale du département de la Drôme, à ses concitoyens. (28 mai 1797). *A Valence, chez la veuve Aurel.* In-4°, 10 p. (C.)

Adresse en style lyrique, aux habitants de la Drôme, pour célébrer la paix et les engager à en fêter la proclamation. Arrêté qui prescrit le cérémonial qui sera observé pour la publication de la paix et la fête publique, qui solennisera ce jour. Après les discours, « des jeux d'exercice auront lieu, et le vainqueur aura pour prix un chapeau castor, ombragé du panache national », et plus loin, dès lors, sur la modeste escabelle des Philémon et des Baucis, paraîtront, la frugale abondance, la tendre cordialité, l'aménité patriarcale. Heureuse commune ! tu célébreras les noces de l'humanité » etc.

3112. Recueil des chants civiques composés à Valence, département de la Drôme, pour la célébration de la fête de la paix, le 9 prairial an 5 de la République (28 mai 1797). *A Valence, de l'imprimerie de la veuve Aurel.* In-8°, de 13 p.

Quatre chants, dont l'un en l'honneur de MARTIN VINAY, né à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Valence, musique d'HERQUENNE. Suit la relation en prose de l'action héroïque de MARTIN VINAY.

1er et 2e. La marseillaise pacifiée.

3e. Hymne à la paix, musique d'HERQUENNE.

4e Chant funèbre en l'honneur de MARTIN VINAY, né à Valence, musique d'HERQUENNE.

Suit la relation en prose de « l'action héroïque de MARTIN VINAY, volontaire au 3e bataillon du département de la Drôme, le 20 novembre 1793, vieux style.

Copie de la lettre du directoire exécutif, signée BARRAS, relatif à VINAY, qui envoie au 31e bataillon de la Drôme, actuellement 18e demi-brigade de division, armée d'Italie, deux exemplaires de la gravure et de la note historique qui sont relatives à AINAY tirées des *fastes du peuple français*

3113. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère ; qui suspend l'exécution des dispositions de sa lettre du 23 floréal an 5, concernant l'admission des coupons de l'emprunt forcé de l'an 4, en payement des deux premiers cinquièmes des contributions de l'an 5e. Du 15 prairial an 5 de la R. F. U. I. (3 juin 1797). Signé : L. ROYER, président ; DUC, TREMBLEY, FARCONNET, ORCELLET. *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-8°. 4 p. n. chif. (G.)

3114. Département de la Drôme, Valence, le 15 prairial an 5 de la R. F. U. et I. (3 juin 1797). L'administration centrale du département de la Drôme, aux administrations centrales des départements de la République. *S. l. n. n.* In-f°, 1 f. n. chif. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ils adressent leurs noms et leurs signatures ainsi que l'empreinte du sceau de l'administration. Suivent les noms des membres composant l'administration : ALGOUD, président ; LERMY, BISCARRAT, DALY, MÉZANGÈRE-CLEYRAC, administrateurs ; CURNIER, commissaire du directoire exécutif ; VEYRE, secrétaire général.

3115. Liste des citoyens qui doivent former les jurys, tant d'accusation que de jugement, dans le département de l'Isère, pendant les mois de messidor, thermidor et fructidor de l'an 5 de la R. F. U. et I. Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 17 prairial an 5 de la R. F. U. I. (5 juin 1797). *A Grenoble, chez veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-4°, 19 p. (G.)

3116. Contributions. Les administrateurs du département de l'Isère, à leurs concitoyens, aux administrateurs et aux percepteurs des communes de leur ressort. Grenoble, le 19 prairial an 5 de la R. F. (7 juin 1797). *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chiff. (I.)

Adresse relative à la lenteur avec laquelle s'opère le recouvrement des contributions.

3117. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant l'organisation des gardes nationales du 21 prairial, an 5 de la R. F. (9 juin 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

David aîné, place de la Constitution, n° 30. Petit in-8°, 12 p. (I.)

Autre édition, in-f° placard. (C.)

Arrêté en XXXIV articles : organisation, élections, réceptions, colonnes mobiles.

3118. Grenoble, le 26 prairial an 5 de la R. F. U. I. (14 juin 1797). Le président de l'administration centrale du département de l'Isère (L. ROYER), aux administrations municipales du ressort. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-4°, 3 p. n. chif. (M.)

Demande des renseignements, sur les maladies qui ont régné dans le mois de messidor, an 3. Suit la lettre écrite aux administrateurs du département de l'Isère par le directeur de l'école de santé, datée de Paris le 8 prairial, an 5.

3119. Jugement rendu par le tribunal criminel du département de l'Isère, le 30 prairial an 5 (18 juin 1797), qui condamne à la peine de mort Réné JOMARD, ci-devant curé à Villeurbanne, convaincu d'avoir provoqué l'empoisonnement de Jeanne ROBERT, femme de Jean BERGER, cultivateur à Villeurbanne, et d'avoir également provoqué l'assassinat dudit Jean BERGER. Détails curieux sur cette affaire. *A Grenoble, chez Ferry, imprimeur, rue Chenoise. S. d.* In-8°, 22 p. (G.)

3120. VII[e] lettre pastorale de l'évêque du dio-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cèse de l'Isère, Henri REYMOND. (Du 18 juin 1797). *A Grenoble, chez Ferry, imprimeur, rue Chenoise.* In-8°, 4 p. (M.)

Sur le concile national, qui doit s'ouvrir le 1er août.

3121. Liberté, égalité. Gap, le 1er messidor, an 5 de la R. F. U. et I. (19 juin 1797). L'administration centrale du département des Hautes-Alpes. *S. l. n. n.* In-f°, 1 f. n. chif. (G.)

Ils font connaitre leurs signatures, et le sceau de l'administration : suivent les signatures, de B. RICHARD, président ; ALLEMAND, LACHAU, EYRAUD, BONNOT fils, administrateurs ; BONTOUX, commissaire du directoire exécutif ; FARNAUD secrétaire en chef.

3122. Avis de grâce à M. REYMOND, sur sa dernière lettre pastorale du 2 mai 1797. *Se vend à Grenoble, chez Ferry, imprimeur des nouveautés. S. d.* (20 juin 1797). In-8°, 23 p.

Analyse et réfutation des lettres pastorales de M. REYMOND, nos 6 et 7. « Nous avertissons les catholiques de ne point se laisser éblouir, par ces termes pompeux, ce fracas de mots et ce jargon pseudo épiscopal que M. REYMOND affecte dans toutes ses lettres... la dernière heure des constitutionnels est sonnée... »

3123. Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes. Du 3 messidor an 5 (21 juin 1797). Signé : RICHARD, président ; LACHAU, ALLEMAND,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

EYRAUD, BONNOT, BONTOUX. *A Gap, de l'impr. de J. Allier.* In-4°, 8 p. (A. A.)

Relatif au droit de patente de commerce et de l'industrie.

3124. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère. Du 3 messidor an 5 de la R. F. (21 juin 1797). *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* placard. (C.)

Concernant l'adjudication, par entreprise, des forges de la Grande-Chartreuse et de celles de Saint-Hugon.

3125. Des prisons de Grenoble, le 24 juin 1797. René JOMARD, prêtre constitutionnel, à messieurs les vicaires généraux du diocèse de Grenoble. — Rétractation. — *S. l. n. n. n. d.* In-8°, 7 p. (G.)

René JOMARD fut décapité en août 1797.

3126. Réflexions adressées au conseil des Cinq-Cents, par l'administration des Hautes-Alpes, sur la contribution foncière de l'an 5, (par P.-A. FARNAUD). *Gap, imp. Allier*, juin 1797. In-8°, 25 p.

3127. Extrait des registres des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, du 19 messidor an 5, (7 juillet 1797). In-4°.

Concernant la répartition de la contribution foncière.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3128. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère. Du 19 messidor an 5 de la R. F. (7 juillet 1797). *A Grenoble, chez David cadet. locataire de l'imp. de J.-M. Cuchet.* In-f° placard. (C.)

Concernant le maintien de la tranquillité publique.

3129. Discours prononcé à Valence le 26 messidor an 5 (14 juillet 1797), par le citoyen DALY, commissaire par intérim du directoire exécutif près l'administration centrale du département de la Drôme, pour la célébration de la fête de l'anniversaire du 14 juillet 1789. Citoyens... *A Valence, chez Bénistant, imp. du départ.* In-4°, 8 p. et in-f° placard sur 3 col.

Discours dans lequel le citoyen DALY, fait le tableau de la Révolution et de ses conquêtes ; des victoires du peuple francais, de ses luttes pour acquérir ses libertés, il fait aussi le tableau de la féodalité, et de son odieux système politique détruit par le Révolution, il parle de la paix prochaine, puis de nos victoires qui assureront la conquête de nos libertés et affermiront le gouvernement de la République, il stimule l'enthousiasme des Français pour la liberté, il cherche à rapprocher les esprits, à éteindre le germe des divisions et des haines, à resserer les nœuds de confiance, d'union et de bienveillance réciproques, si nécessaires entre les administrateurs et les administrés.

Suit l'arrêté du 3 thermidor, an 5, qui approuve les discours du citoyen DALY et qui en ordonne la publication.

Tiré à 600 exemplaires in-4° et 600 exemplaires en placards.

3130. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant l'école centrale

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dudit département. Du 29 messidor an 5 (17 juillet 1797). *A Grenoble, de l'imp. Cadou et David. S. d.* In-8°, 8 p. (G.)

Fixation du jour et du mode de l'examen général des élèves.

3131. Synode diocésain tenu dans l'église cathédrale de Grenoble, les 18, 19 et 20 juillet 1797, l'an 5 de la République. *A Grenoble, chez P. Cadou et David, imprimeurs.* In-8°, 16 p. (C.)

Discours d'ouverture de l'évêque REYMOND, sur le rétablissement du culte. — Profession de foi. — Compte rendu des séances. — Statuts synodaux. Brochure signée : REYMOND, évêque; LEMAITRE, promoteur; BOURGEAT, secrétaire.

3132. VIII[e] lettre épiscopale de l'évêque du diocèse de l'Isère, donnée en synode pour répondre à un libelle intitulé : Avis de grâce à M. REYMOND sur sa dernière lettre pastorale (20 juillet 1797). *Grenoble, Cadou et David.* In-8°, 16 p. (C.)

Brochure très rare. REYMOND, alors évêque de l'Isère, réfute la brochure susdite, annonce que le concile national doit s'ouvrir le 15 août suivant, p. 12 à 16. Discours de M. PÉRONCEL, archiprêtre de Beaurepaire, prononcé le 31 mai 1797, à l'occasion de la distribution des saintes huiles. V. le 2 mai 1797.

3133. Grenoble, le 6 thermidor an 5 de la R. F. U. I. (24 juillet 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère, à l'administration municipale de... *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. n. chif. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Circulaire d'HILAIRE par laquelle il demande le plus tôt possible, un état concernant les naissances, mariages et divorces.

3134. Les administrateurs du département de l'Isère aux administrateurs municipaux de leur ressort. Grenoble, le 6 thermidor de l'an 5 (24 juillet 1797). Lettre signée : L. ROYER, DUC, TREMBLEY, FARCONNET, ORCELLET. S. *l. n. d.* In-4°, 2 p. n. chiff. (G.)

Lettre circulaire relative aux contributions directes de l'an 5.

3135. Journal de Lyon, par PELZIN, n° 218, du 6 thermidor an 5 (24 juillet 1797). L'anniversaire de ROBESPIERRE et des Jacobins. — Vérité. — L'anniversaire du 9 thermidor. *A Grenoble, chez Ferry, imprimeur, rue Chenoise.* In-f° oblong, 1. f.

3136. Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrateurs du canton de... Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère. Du 15 thermidor an 5 (du 2 août 1797). *Grenoble, chez P. Cadou et David aîné. S. d.* In-4°, 13 p. + 13 p. n. chif. et 7 tabl. (G.)

Lettre circulaire et arrêté concernant la contribution foncière de l'an 5.

3137. Loi relative aux transactions passées entre particuliers pendant la durée de la dépréciation du papier monnaie. Du 5 messidor an 5 (23 juin 1797).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Suit un tableau des valeurs successives du papier monnaie dans le département de l'Isère, à partir du 1er janvier 1791, jusqu'au 9 thermidor an 4, jour de la publication de la loi du 29 messidor précédent ; dressé en exécution de la loi du 5 messidor an 5. Le présent tableau fait et arrêté par les administrateurs du département de l'Isère. A Grenoble, le 15 thermidor an 5. (2 août 1797). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 8 p. n. chif. (G.)

Autre édition. *A Grenoble, de l'imp de J. Allier.* In-f° placard.

3138. Département de l'Isère. Tableau des valeurs successives du papier monnaie dans le département de l'Isère, à compter du 1er janvier 1791 au 9 thermidor an 4, jour de la publication de la loi du 19 messidor précédent ; dressé en exécution de la loi du 5 messidor an 5 (23 juin 1797), par l'administration centrale du département et par les quinze commissaires adjoints. *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 8 p. n. chiff. (M.)

3139. Extrait des registres des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, du 15 thermidor an 5 de la R. F. (2 août 1797). Signé : Richard, président ; Bontoux, commissaire du directoire exécutif ; Far-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

NAUD, secrétaire en chef. Cours des assignats et des mandats qui a eu lieu dans le département des Hautes-Alpes, depuis le 1er janvier 1791 et jusque et compris les 5 premiers jours de la 2e décade de thermidor an 4. *A Gap, de l'imp. Allier.* In-fo placard. (I.)

3140. Extrait des registres de l'admistration centrale du département de la Drôme, Séance du 18 thermidor an 5 de la R. F. U. I. (5 août 1797); présens : LERMY, président par intérim ; DALY, MÉSANGÈRE-CLEYRAC, OLLIVIER, administrateurs, CURNIER, commissaire du directoire exécutif et VEYRE, secrétaire général. *A Valence, chez Bénistant, imp. du département* In-8°, 8 p.

Noms des commissaires adjoints et des suppléants, qui ont procédé à la formation du tableau de dépréciation du papier-monnaie. Suit ce tableau.

3141. Jugement rendu par le tribunal correctionnel de Bourgoin. Le 21 thermidor an 5 de la R. F. U. et I, (8 août 1797). Signé : TESTE, président ; CHARVET, juge de paix, etc. *A la Tour-du-Pin, chez J.-F. Rolland, imp.* In-fo placard sur 3 colonnes et en 2 pièces. (I.)

Jugement qui condamne seize habitants de Saint-Jean-d'Avelanne, de la Follatière et du Pont-de-Beauvoisin à 200 livres de dommages et intérêts, envers la République, pour avoir participé à la dévastation de la forêt nationale, provenant des ci-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

devant carmes du Pont-de-Beauvoisin, située dans la commune de Saint-Jean-d'Avelanne.

3142. Lettre des évêques et prêtres assemblés à Paris, en concile national, à leurs frères les évêques et prêtres résidents en France. A Paris, le 15 août 1797. *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, imprimeurs.* In-8°, 7 p. (G,)

Leur but est de tâcher de trouver les véritables moyens de procurer à l'Eglise une paix solide.

3143. Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département des Hautes-Alpes (BONTOUX) aux administrations municipales de cantons et aux commissaires du directoire exécutif près ces administrations. Gap, le 29 thermidor an 5 de la R. F. U. I. (16 août 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* Petit in f° placard sur 2 col. (C.)

Publication de la lettre du ministre RAMEL au sujet des manœuvres faites pour inspirer des craintes aux acquéreurs de domaines nationaux.

3144. Grenoble, le 30 thermidor an 5 de la R. F. U. I. (17 août 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (HILAIRE), à ceux près les administrations municipales du ressort et aux commandants et brigadiers de gendarmerie. (Suit :) Le ministre de la police générale de la République au commis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

saire du directoire exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère. *S. l. n. n.* In-4°, 3 p. n. chif. (M.)

Le ministre dénonce que les émigrés rentrent en France et qu'ils se réunissent aux prêtres déportés; il demande des renseignements.

3145. Contrat d'union des propriétaires de biens ci-devant nationaux du département de l'Isère. Du 2 fructidor an 5 (19 août 1797). *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné. imprimeurs. S. d.* (1797). In-8°, 8 p. (G.)

Autre édition. *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* In-8°, 8 p. (G.)

Les propriétaires se sont réunis pour signer un acte d'union, par lequel, ils se garantissent réciproquement la jouissance de propriétés qu'ils ont acquises de la nation. Suit une convention composée de 23 articles.

3146. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant le concours public à Grenoble, le 28 fructidor an 5, pour être déclaré habile à remplir les fonctions de notaire public. Du 5 fructidor an 5 de la République (22 août 1797). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* In-f° placard sur 3 colonnes.

3147. Avis aux propriétaires des biens nationaux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

S. d. (23 août 1797). *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, imprimeurs.* In-8°, 8 p. (G.)

« Parmi les moyens, qui ont contribué au succès de la révolution et à l'établissement de la république, il n'y en a pas eu de plus puissant et de plus efficace que la vente des biens nationaux, un contrat d'union a été formé à Grenoble par un grand nombre de propriétaires nationaux, on invite ceux du département de l'Isère à donner leur adhésion, c'est le moyen assuré de mettre leurs acquisitions loin de toute atteinte. »

3148. Grenoble, le 6 fructidor an 5 de la R. F. U. I. (23 août 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (HILAIRE), aux administrations municipales du ressort. Lettre du ministre de la guerre (SCHERER), du 25 thermidor, concernant les déserteurs. *S. l. n. n.* In-4°, 2 f. n. chif. (M.)

3149. L'administration municipale du canton de Grenoble, à ses concitoyens. (Du 12 fructidor an 5 de la République (29 août 1797). *A Grenoble, chez David cadet, locataire de l'imp. de J.-M. Cuchet.* In-f° placard, à longues lignes.

Réorganisation de la garde nationale sédentaire.

3150. L'administration centrale du département de l'Isère à l'administration municipale et agents municipaux du canton de... le 13 fructidor an 5 (30 août 1797). Circulaire signée : L. ROYER, DUC, TREMBLEY, FARCONNET, LEBRETON. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lettre circulaire concernant la réorganisation de la garde nationale.

3151. Mesures de sûreté. Extrait des registres des arrêtés de l'administration centrale du département de la Drôme, séance du 15 fructidor an 5 de la R. F. U. I. (1er sept. 1797). *A Valence, chez Bénistant, imp. du département.* In-fo placard sur 3 col. tiré à 1.000 exempl. (C.

Délibération sur divers événements arrivés dans le département de la Drôme. A Dieu-le-fit, rentrée d'une foule d'émigrés, dans la même ville, des prêtres réfractaires sont attendus. Mandement de l'archevêque de Vienne. Chef de brigands à Nyons, mis en liberté; assassinat d'un vieillard septuagénaire près de Nyons. Forêts du Vercors incendiées. etc... Suit un arrêté relatif à diverses mesures de sûreté publique.

3152. Liberté, égalité. Paris, le 15 fructidor an 5. (1er sept. 1797). Le ministre de l'intérieur (François de NEUFCHATEAU), aux administrations centrales et municipales. *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier. S. d.* In 4°, 4 f. n, chif.

Suit une lettre circulaire relative aux brigandages. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère qui ordonne la réimpression et l'envoi de la lettre ci-dessus, du 29 fructidor an 5 de la République.

3153. Liberté, égalité. Paris, le 15 fructidor an 5 de la R. F. U. I. (1er sept. 1797). Le ministre de l'intérieur (François de NEUFCHATEAU), aux administrations centrales et municipales. *A Gap, de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'imp. du département des Hautes-Apes (sic). In-f° placard à 4 col. tiré à 250 exempl. (H. A.)

« J'ai besoin d'épancher mon âme dans la vôtre, citoyens administrateurs, mais c'est avec douleur, c'est avec amertume que je me vois forcé de vous écrire cette lettre, car j'ai à demander raison à un grand nombre d'entre vous, des troubles et des crimes qui semble se multiplier avec impunité, etc... »

3154. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, du 19 fructidor an 5 de la République (5 septembre 1797), signé : L. ROYER, président ; LEBRETON. *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, près la salle de spectacle, n° 30.* (I.)

Recouvrement des contributions.

3155. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, du 19 fructidor an 5 de la République (5 septembre 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, près la salle de spectacle, n° 30.* In-f° placard. (C.)

Concernant la circulation des monnaies de billon, de cuivre et autre métal.

3156. Avis aux citoyens, (signé. J.-M. CUCHET.) L'union fait la force. Avis aux républicains, signé : P..., *Chambéry, de l'imp. des Amis de la République. A Grenoble, chez J.-M. Cuchet. S. d.* (8 sept. 1797). In-8°, 3 d. n. chif.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'imprimeur CUCHET reproduit la pièce anonyme, qui venait d'être répandue dans Grenoble : « Lisez, dit-il, le manifeste de vos ennemis, et apprenez à les connaître. »

3157 L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, à ses concitoyens. 25 fructidor an 5 (11 sept. 1797). *Gap, J. Allier*, an 5. In-8°, 23 p. (A.)

Conspiration PICHEGRU.

3158. Grenoble, le 26 fructidor an 5 de la R. F. U. I. (12 septembre 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère. (HILAIRE). A l'administration municipale de..... etc. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (M.)

Il transmet la copie de la lettre du ministre des finances concernant l'apurement des contributions des exercices antérieurs à l'an 5.

3159. Lettres du ministre des finances des 8 messidor, 8. 12 et 30 fructidor de l'an 5 (25, 29 août 16 sept. 1797). Aux administrateurs du département de l'Isère. *A Grenoble, chez veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-4°, 18 p. (M.)

Contributions directes.

3160. Arrêté de l'administration centrale du dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

partement de l'Isère, concernant la distribution des prix à décerner aux élèves de l'école centrale dudit département; du 30 fructidor an 5 (16 sept. 1797). *A Grenoble, Allier.* In-8°, 14 p. (G.)

3161. Procès-verbal de la distribution des prix décernés aux élèves de l'école centrale du département de l'Isère, en exécution des arrêtés de l'administration dudit département, du 4 fructidor, an 4 29 messidor et 30 fructidor an 5 (du 17 sept. 1797). A la fin : *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, imprimeur. S. d.* In-8°, 23 p. (M.)

Discours prononcé par Louis Royer président de l'administation centrale. Extrait du discours prononcé par l'abbé Gattel professeur de grammaire générale, sur l'origine et les progrès du langage.

Voici les noms des professeurs :

Jay	professeur	de dessin;
Villars	—	d'histoire naturelle ;
Durand	—	de langues anciennes;
Dupuy	—	de mathématiques;
Trousset	—	de physique et de chimie ;
Gattel	—	de grammaire générale;
Dubois-Fontanelle	—	de belles lettres;
Chalvet	—	d'histoire ;
Ber..iat-Saint-Prix	—	de législation ;

3162. Le commissaire du directoire exécutif près l'administration du département de la Drôme, aux représentants du peuple Jacomin et Martinel. A la fin : *Paris, imprimerie Nationale. Vendé-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

miaire an VI. (7 septembre 1797). (2e jour complémentaire an V, 18 septembre 1797). In-8, 7 p.

Cet opuscule est relatif à Jacques François de BRÉMOND, plus connu sous le nom de baron de SAINT-CHRISTOL. Il contient :
1° un rapport de CURNIER, sur la prise d'armes de SAINT-CHRISTOL.
2° un manifeste de ce dernier aux habitants du Midi.
3° une lettre d'ALMÉRAS, annonçant la dispersion des rebelles commandés par SAINT-CHRISTOL.

3163. Adresse du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (HILAIRE). Du 2e jour complémentaire de l'an 5 (18 sept. 1797), concernant la tranquillité publique. *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-f° placard, sur 3 col.

« La journée mémorable du 18 fructidor dernier s'est passée à Paris sans effusion de sang. Le gouvernement a terrassé le royalisme et comprimé l'anarchie par ses propres moyens, etc. »

3164. Grenoble, le 3e jour complémentaire, an 5 de la R. F. U. I. (19 sept. 1797). L'administration centrale du département de l'Isère, aux administrations municipales des cantons du ressort. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-4°, 2 p. n. chif.

Circulaire relative aux veuves ou parents de défenseurs de la patrie, ayant droit à la pension.

3165. Programme des cours de l'école centrale

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du département de l'Isère pendant l'an six (1797). *Grenoble, J. Allier. S. d.* In-4°. 8 p.

3166. Tableau des variations des signes monétaires; depuis l'émission des assignats. *Grenoble, Duclaud et Ferry. S. d.* (1797). In-8°, 7 p.

3167. Le commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du département de l'Isère (Alexandre ROYER), aux juges de paix et bureaux de conciliation. *A Grenoble, chez Ferry, imp. du tribunal, près le pont de bois. S. d.* (1797) In-4°, 8 p. (C.)

Recommandations aux juges de paix.



EFERUS - Recherches & Classification numériques



AN SIX DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE.

1er VENDÉMIAIRE AU 5e JOUR COMPLÉMENTAIRE.
22 Septembre 1797 au 21 Septembre 1798.

3168. Almanach du département de l'Isère pour l'an sixième de la République française et pour l'an 1798, vieux style. (Monogramme de BERRIAT-SAINT-PRIX, rédacteur de cet almanach). A Grenoble, chez les libraires de cette ville. L'an VI de la République. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* Petit in-12, 119 p. (G.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3169. Almanach nouveau pour l'année 1798, et pour l'an VI de la République française. Avec la concordance des deux ères ; le tableau des quatre-vingt-dix sept départements de la République, avec les noms de leurs chefs-lieux... les noms de ceux qui composent les différentes administrations et tribunaux de ce département. *A Grenoble, chez A. David cadet, locataire de l'imp. de J.-M. Cuchet, place du département.* In-12, 36 p. texte encadré. (G.)

3170. Almanach nouveau pour l'année 1798, et pour l'an VI de la République française, avec la concordance des deux ères, une instruction sur l'agriculture, le tableau par ordre alphabétique des quatre-vingt-dix-sept départements, de leurs chefs-lieux... *Usum serva novum, veteri dum reddis honorem. A Grenoble, chez Lemaire, marchand de nouveautés, an 6.* Petit in-12, 48 p. (G.)

3171. Almanach du département des Hautes-Alpes, pour l'an sixième de la République française (pour l'an 1798, vieux style.) Et cours du papier monnaie.

L'ennui naquit, dit-on, de l'uniformité ;
Lecteur, par la raison contraire ;
Cet Almanach doit plaire,
Par sa variété.

A Gap, chez J. Allier, imprimeur du département

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des Hautes-Alpes. l'an VI de la République. In-12, 140 p. + iij p. pour la table. (G.)

A la page 22, on lit : « Conformément à l'ordre suivi dans les Almanachs de 1792 et 1797, nous traiterons d'abord des objets, qui intéressent la République en général, nous passerons ensuite à ceux qui concernent notre département. »

Nous allons indiquer seulement les chapitres qui intéressent l'histoire locale.

Population de chaque canton du département, p. 87-89.
Notices sur la ville de Gap. pp. 89-92.
Enigme par un citoyen de Gap, 24 vers, pp. 119-120.
L'homme dans les différens âges de la vie, par le même, p. 120.
Les deux philosophies, par le même, p. 121.
Autre énigme, par le même, p. 121-152.

3172. Grenoble, le 2 vendémiaire an 6 de la R. F. (23 septembre 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (HILAIRE), aux administrations municipales du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (M.)

Mesures rigoureuses à prendre, contre les déserteurs.

3173. Instruction aux commissaires du directoire près les administrations départementales et municipales, et aux chefs d'états-majors généraux des armées, pour l'exécution de la proclamation du directoire, du quatrième jour complémentaire de de l'an 5 de la République, (20 septembre 1797). Paris, ce 3 vendémiaire an 6 de la R. F. U. I. (24 sept. 1797), le ministre de la guerre : SCHERER. *A Gap, chez J. Allier, imp. du départ. des Hautes-Alpes.* In-f° placard sur 2 col., tiré à 50 exemplaires.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les ex-nobles et les ex-prêtres, de l'âge de la réquisition, ne sont pas exempts. Les militaires et réquisitionnaires destinés à rejoindre, seront répartis et dirigés, comme il suit, savoir : ceux des départements de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes seront envoyés au quartier général de l'armée d'Italie...

3174. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère qui ordonne la réimpression et affiche des noms des individus inscrits sur les listes des émigrés qui n'ont pas été rayés. Du 5 vendémiaire an 6 (26 septembre 1797). *S. l. n. n.* 4 placards in-f°.



3175. L'administration centrale du département de l'Isère, aux administrations municipales, aux commissaires du directoire exécutif et aux juges de paix de son ressort. Grenoble, le 5 vendémiaire

EFERUS - Recherches & Classification numériques

an 6 (26 septembre 1797). Signé : Duc, président. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif.

Etat civil.

3176. Proclamation (du directoire exécutif), pour que les armées françaises soient complètes et prêtes à marcher le 15 vendémiaire prochain. Du 4e jour complémentaire, l'an 6 de la R. F. (20 sept. 1797). (Suit) : Adresse du commissaire du pouvoir exécutif près l'administratisn centrale du département de l'Isère. Aux jeunes gens de la réquisition en retard de se rendre aux armées, etc... (Fait à Grenoble, le 7 vendémiaire an 6 (28 septembre 1797). Signée : HILAIRE. *A Grenoble, P. Cadou et David aîné, imprimeurs.* In-12, 12 p. (C.)

Adresse patriotique dont voici un extrait : Aux armes, citoyens ce cri des Français, qui nous a fait lever en masse ; qui nous a tant de fois valu des victoires, avait été suspendu dans l'intérieur par l'espoir d'une prochaine paix. C'est le moment de le répéter à l'unisson, il nous maintiendra la victoire, il nous donnera la paix, et bientôt nous chanterons, avec nos guerriers triomphants ! Vivre pour sa patrie, etc, c'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !...

3177. Extrait des registres des délibérations de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant le recouvrement des droits de patentes, de l'an 5, du 11 vendémiaire an 6 de la République Française, une et indivisible (2 oct. 1797). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur*, 7 p.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3178. Copie de la lettre du Ministre des finances (D.-V. RAMEL). Liberté-Egalité. Paris le 28 fructidor an 5e de la R. F. U. I. (14 septembre 1797) suivie d'un avis de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, relatif aux émigrés et à leurs biens. A Gap le 12 vendémiaire an 6 (2 octobre 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* Pet. in-f° placard. tiré à 250 exempl. (H. A.)

3179. Grenoble le 12 vendémiaire an 6 de la R. F. U. I. (3 oct. 1797). L'administration centrale du département de l'Isère, aux administrations municipales du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (A. I.)

Adresse une copie de la lettre écrite par le ministre de l'Intérieur (F. DE NEUFCHATEAU) aux administrateurs du département de l'Isère, du 23 fructidor an 5, relative aux ravages occasionnés par la grêle pendant l'an 5.

3180. Contribution personnelle, an V. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, relatif à la répartition entre les communes du département, du contingent qui lui a été assigné par la loi du 14 thermidor an 5, dans la contribution personnelle de la même année, séance du 15 vendémiaire an 6 (6 octobre 1797). *Grenoble, Allier. S. d.* In-4°, 6 p. (G.)

3181. Copie de la lettre écrite par le ministre des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

finances, aux administrateurs du département des Hautes-Alpes. Paris le 17 vendémiaire an 6 (8 oct. 1797). *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes Alpes.* In-f°, placard sur 3 col, tiré à 400 exempl. (H. A.)

3182. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, à ses concitoyens. Du 21 vendémiaire an 6 de la R. F. U. I. (12 octobre 1797). Suit une lettre du ministre des finances (D. V. Ramel) aux administrateurs du département des Hautes-Alpes, du 14 vendémiaire an 6. *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes.* In-f°, placard sur 3 col. tiré à 850 exempl. (H. A.)

Pièce relative au recouvrement des contributions.

3183. Arrêté de l'administration du département de l'Isère, concernant l'ordre et l'expédition des délibérations des administrations municipales, du 21 vendémiaire an 6 de la République. (12 octobre 1797). (*De l'imp. de veuve Giroud et fils*). *S. l. n. d.* In 4°, 8 p.

3184. Grenoble le 22 vendémiaire an 6e de la R. F. U. I. (12 oct. 1797). Le président de l'administration centrale du département de l'Isère (L. Royer) à l'administration municipale du canton de... *S. l. n. n.* In-4°. 2 p. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Adresse un état pour servir à connaître les dépenses de toute espèce qui sont à la charge du canton.

3185. L'administration municipale de Grenoble à ses concitoyens. Adresse, du 24 vendémiaire an 6 (15 oct. 1797). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier* (1797). In-f°, placard.

Relative à ceux qui tenteraient de se soustraire au service militaire.

3186. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, qui ordonne la réimpression et affiche des noms des individus inscrits sur les listes des émigrés du département, qui n'en ont pas été définitivement rayés. Du 25 vendémiaire an 6 (16 octobre 1797). *Grenoble, David cadet. S. d.* Grand in-f°, 16 p. (G.)

3187. Programme pour la célébration d'une pompe funèbre, à l'occasion de la mort du général HOCHE; arrêté par l'administration centrale du département des Hautes-Alpes. Du 27 vendémiaire an 6 (18 octobre 1797). *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes.* In-f°, placard sur 2 col, (tiré à 100 exempl.) (H. A.)

La cérémonie aura lieu le 30 vendémiaire, (samedi 21 octobre), le cortège se dirigera sur la place de l'égalité, où est érigé l'autel de la Patrie, sur lequel sera placée l'effigie du général HOCHE, couronné de lauriers. « Le citoyen FARNAUD, prononcera

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'oraison funèbre du héros que la patrie regrette. Défilé devant l'effigie, etc. »

3188. Délibération de l'administration municipale du canton de Grenoble, relative à la cérémonie funèbre en mémoire du général Hoche, mort à Wetzlar, le troisième jour complémentaire de l'an 5, dans la trentième année de son âge. Du 27 vendémiaire an 6. (18 octobre 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-f° placard.

« On se rendra à la salle décadaire, on chantera des hymnes patriotiques et un discours sera prononcé par un défenseur de la patrie. »

3189. Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrateurs de canton. Grenoble, le 28 vendémiaire an 6 (19 octobre 1797), *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n, chif. (A. I,)

Lettre relative à la contribution personnelle de l'an 5.

3190. Lettre du ministre de la police générale (Sotin), du 12 vendémiaire an 6 de la R. F. U. I. (3 octobre 1797), aux commissaires du pouvoir exécutif près les administrations centrales, et lettre du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (Hilaire), du 28 du même mois (19) oct. 1797). *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Concernant les passe-ports à l'étranger et dans l'intérieur.

3191. Le scélérat confondu. Dialogue édifiant, à l'usage de tous les purs qui habitent le royaume de France, *A Grenoble, chez Cadou et David aîné, imprimeur. S. d.* (19 oct. 1797). In-8°, 15 p.

3192. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, à ses concitoyens, 22 vendémiaire an 6 (20 oct. 1797), *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard, tiré à 250 exempl. (H. A.)

« Les porteurs de mandats auxquels on aurait fait essuyer une perte quelconque, doivent en adresser leurs plaintes, l'administration prend l'engagement de leur faire rembourser les sommes qui leur ont été escroquées. »

3193. Procès-verbal de la cérémonie funèbre qui a eu lieu, le 30 vendémiaire an 6 (21 oct. 1737), en exécution de l'arrêté du directoire exécutif du 10 du même mois, dans la commune de Valence, chef-lieu du département de la Drôme, en mémoire de Charles-Lazare Hoche, général en chef des armées de la République Française, décédé à Wetzlar, le troisième jour complémentaire de l'an 5, dans la 30e année de son âge. *A Valence, chez Bénistant, imp. du département.* In-4°, 23 p. (G.)

3194. Grenoble, le 30 vendémiaire an 6 de la R. F. U. et I. (31 octobre 1797). Le président de l'administration centrale du département de l'Isère,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(Louis Royer), aux administrations municipales. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p.

Il demande, avec le plus grand détail, la situation actuelle des fabriques et manufactures existantes dans le département.

3195, Grenoble, le 2 brumaire an 6 de la R. F. U. I. (23 octobre 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif, (Hilaire), aux commissaires près les administrations municipales du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 1 p.

Etat du produit des récoltes des cantons pendant l'an 5.

3196. Programmes des cours de l'école centrale du département de l'Isère, pendant l'an 6 de la R. F. U. I., dressés par les professeurs et présentés à l'administration centrale, par le jury d'instruction. Du 3 brumaire an 6. (24 octobre 1797). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-4°, 8 p, (I.)

3197. Grenoble, le 3 brumaire an 6 de R. F. (26 oct. 1797), Versiat, percepteur des contributions de la commune de Grenoble, au citoyen... *S. l. n. d.*(In-4°, p. n. chif.)

Recouvrement des contributions et de l'emprunt forcé. « Le délai passé, je ne pourrai me dispenser de vous envoyer des commissaires et même la gendarmerie. »

3198. Vive la République ! L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, à ses con

EFERUS - Recherches & Classification numériques

citoyens. Suit une lettre du général commandant la 7e division militaire (KELLERMANN), à l'administration centrale du département des Hautes-Alpes. A Chambéry, le 3 brumaire an 6 (24 octobre 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard, Tiré à 300 exempl. (A.)

Annonçant la nouvelle de la paix avec l'Empereur, signée dans a nuit du 26 au 27 vendémiaire.

3199. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes ; aux administrations municipales des cantons de son ressort. Gap, le 4 brumaire an 6 (25 octobre 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard à 2 col. Tiré à 250 exempl. (H. A.)

Devoirs que les citoyens municipaux doivent apporter dans leurs fonctions.

3200. Proclamation du directoire exécutif aux français, à l'occasion de la paix conclue avec l'empereur (d'Autriche), du 5 brumaire an 6 de la R. F. U. et I. (26 oct. 1797). Suit : (Lettre du ministre de la guerre, relative au même objet). — Adresse du commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère, aux défenseurs. absents de leurs corps, etc. Signée : IMBERT. *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, imprimeurs.* In-f° placard en 2 pièces et sur 4 colonnes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3201. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, aux administrations municipales du canton de son ressort. Gap, le 9 brumaire an 6 (30 octobre 1797). *A Gap, de l'impr. de J. Allier.* In-f° placard à 2 col. tiré à 250 exempl. (H. A.)

L'administration demande les noms des ministres des cultes qui ont prêché une doctrine contraire aux lois de la République, ou qui ont secrétement exercé des fonctions sans s'être conformés aux lois.

3202. Arrêté du directoire exécutif concernant la suppression des contre-seings et franchises, du 27 vendémiaire an 6 (18 oct. 1797). Suit : Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 12 brumaire an 6 (2 nov. 1797). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard sur 3 col.

3203. Liberté, égalité. Gap, le 15 brumaire an 6 de la R. F. (5 nov. 1797). Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, aux commissaires du directoire exécutif près les administrations municipales de canton. *Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° sur col. tiré à 250 exempl. (H. A.)

Amnistie accordée pour tous les délits militaires, autres que ceux de désertion à l'ennemi, de trahison, etc.

3204. Copie de la lettre écrite par le ministre de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la police générale (SOTIN), aux administrations centrales des départements de la République, du 15 brumaire an 6 (5 nov. 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard sur 2 col., tiré à 250 exempl. (H. A.)

Sur les émigrés; ils ne pourront plus, sous aucun prétexte, rester en France.

3205. Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrateurs municipaux de cantons. Du 17 brumaire an 6 (7 nov. 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-8°, 11 p. + 1 tableau. (I).

Instructions et modèles pour la confection des matrices de rôles et des rôles de la contribution personnelle de l'an 5.

3206. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, qui ordonne l'impression, la publication et l'affiche d'une lettre du ministre de la police générale de la République (SOTIN), relative à l'exécution de la loi du 19 fructidor an 5, concernant les ecclésiastiques, du 17 brumaire an 6. (7 nov. 1797). *Grenoble, P. Cadou et David aîné.* In-4°, 16 p. la dernière n. chif. (C.)

Autre édition in-f° placard sur 5 colonnes et en deux pièces. (I.)

3207. Extrait du registre des délibérations de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'administration centrale du département des Hautes-Alpes. Du 19 brumaire an 6 (9 nov. 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard sur 3 col., tiré à 350 exempl. (H. A.)

Adresse publiée dans le but d'activer par tous les moyens possibles, le départ des militaires et réquisitionnaires, actuellement dans leurs foyers.

3208. Loi concernant l'exécution de celle relative aux déserteurs et aux réquisitionnaires, du 25 brubrumaire an 6 (14 nov. 1797). Adresse du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (IMBERT), aux administrations municipales du ressort. *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-f° placard sur 3 col.

Le commissaire annonce que des mesures rigoureuses sont prises pour empêcher la désertion.

3209. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, aux administrations municipales de son ressort et à ses concitoyens. A Gap, le 25 brumaire an 6 de la RépubliqHe (15 nov. 1797). *A Gap, chez J. Allier, impr. du département des Hautes-Alpes.* In-f° placard sur 2 col. Tiré à 300 exempl. (H. A.)

Nouvelles mesures sur les passeports.

3210. Ministère des finances, 2e division, 1re sec-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion. Liberté, égalité. Paris, le 29 brumaire an 6 de la R. F. U. I. (17 nov. 1797). Le ministre des finances (RAMEL), aux administrations du département des Hautes-Alpes. *Gap, J. Allier. S. l. n. n.* In-f°, 4 p. n. chif., imprimé en caractères italiques). (tiré à 100 exempl,) (H. A.)

Patentes de l'an 6.

3211. Les membres de l'administration municipale de Montélimar suspendus aux administrateurs du département de la Drôme, Montélimar, 1er frimaire an 6 de la République. (21 nov. 1797). *S. l. n. n.* In-4°, 31 p. (V.)

3212. Lettre du ministre de la police générale (SOTIN), du 23 brumaire an 6, au commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère et lettre du commissaire du pouvoir exécutif près ladite administration (IMBERT), du 1er frimaire suivant (21 nov. 1797), aux administrations municipales du ressort. *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, impr. S. d.* (1797). In-8°, 2 f. n. chif.

Au sujet de faux écus de 6 livres.

3213. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant les réductions accordées sur les contributions de l'an 5, du 4 fri-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

maire an 6 (24 nov. 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-f° placard.

3214. Liberté, égalité. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, à ses concitoyens. Gap, le 5 frimaire an 6 de la République Française (25 novembre 1797). Citoyens.... *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes.* In-f° placard sur 3 col. Tiré à 600 exempl. (H. A.)

« Les braves vainqueurs de Lodi, les héros de l'Italie, vont passer au milieu de vous ! Déjà des colonnes se sont ébranlées, et bientôt vous serrerez dans vos bras ces soldats magnanimes, dont les exploits et les actions généreuses ont excité tant de fois votre admiration, votre estime et votre reconnaissance, etc. »

Cette adresse engage les habitants des Alpes à « recevoir dignement les braves à qui nous devons le triomphe de la liberté et le bienfait inappréciable de la paix la plus glorieuse. »

3215. Liberté, égalité. Grenoble, le 6 frimaire an 6 de la R. F. (26 nov. 1797), le président de l'administration centrale du département de l'Isère (Duc). Aux administrations municipales du ressort et aux commissaires du directoire exécutif près lesdites administrations. *S. l. n. n.* In-4°, 4 p. n. n. chif. (M.)

Suit la lettre du ministre de la police générales (Sotin) relative aux perturbateurs.

3216. Liberté, égalité. Grenoble, le 6 frimaire

EFERUS - Recherches & Classification numériques

an 6 de la R. F. U. et I. (26 nov. 1797). Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrateurs des autres départements de la République. Citoyens, collègues.... *S. l. n. n.* In-f°, 1 f. n. chif. (G.)

Noms des administrateurs et leurs signatures : Duc, président ; Boisverd, vice-président ; Belluard, Teste-le-Beau, Pascal, administrateurs ; Imbert, commissaire du pouvoir exécutif ; B. Royer, secrétaire en chef ; Lebreton, secrétaire-adjoint.

3217. Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, du 6 frimaire an 6 (26 nov. 1797). *Gap, J. Allier.* Tiré à 250 exempl. (H. A.)

Fournitures à faire par les habitants des Hautes-Alpes, de 12.000 quintaux de foin, de 4.000 quintaux d'avoine et de 600 quintaux de paille longue, pour liens, pour le passage de 3.000 hommes de cavalerie et 5.000 chevaux d'équipage, annoncé par le commissaire-administrateur Pascalis.

3218. L'administration centrale du département de l'Isère, aux administrations municipales et aux commissaires de son ressort. Du 7 frimaire an 6 (27 nov. 1797). *A Grenoble, chez P. Cadou et David. S. d.* In-4°, 7 p. (C.)

Autre édition, in-f° placard.

Circulaire relative aux patentes.

3219. Département des Hautes-Alpes. Avis aux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

citoyens qui ont des établissements de commerce. d'industrie ou qui ont des professions sujettes au droit de patente. Gap, le 7 frimaire an 6 (27 nov, 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard, tiré à 200 exempl. (H. A.)

3220. Extrait des registres des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes. Du 13 nivôse an 6 de la R. F. U. I. (3 déc. 1797). *A Gap, chez J. Allier, impr. du département des Hautes-Alpes.* In-f° placard sur 2 col. (H. A.)

Arrêté relatif au service des étapes, le citoyen MEFFRE est chargé de ce service, pour la fourniture à faire à la colonne de cavalerie venant de l'armée d'Italie.

3221. Grenoble, le 14 frimaire an 6 de la R. F. U. et I. (4 déc. 1797), le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (IMBERT), aux administrations municipales du ressort, aux commissaires du pouvoir exécutif... *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (M.)

« Les départements de la République sont en proie à des bandes de voleurs et d'assassins... Ce département n'est point à l'abri de leur atteinte, des vols nombreux ont déjà été commis dans les cantons de Villeurbanne, Crémieu et Villette d'Anthon. » Circulaire prescrivant des mesures énergiques à prendre en cette circonstance.

3222. Liste des citoyens qui doivent former les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jurys tant d'accusation que de jugement, dans le département de l'Isère, pendant les mois de nivôse, pluviôse et ventôse an 6 de la République. Extrait du procès-verbal du 15 frimaire an 6 (5 déc. 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-4°, 36 p. (C.)

3223. L'administration centrale des Hautes-Alpes. A ses concitoyens, aux administrations municipales et aux commissaires du directoire exécutif près ces mêmes administrations. Gap, le 17 frimaire an 6e de la R. F. U. I. (7 déc. 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier*, In-f° placard, à 2 col. tiré à 250 exempl. (H. A.)

On avait répandu dans les communes, le bruit que la fourniture de fourrages prescrite par l'arrêté du 6 courant, n'avait plus lieu et se trouvait retirée, c'était une erreur que l'administration, s'empresse de faire connaitre aux habitants.

3224. Grenoble, le 19 frimaire an 6 de la R. F. U. I. (9 déc. 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (IMBERT). *Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-4°, 30 p. (G.)

Il adresse la liste des citoyens, qui doivent former les jurys d'accusation et de jugement pendant les mois de nivôse, pluviôse et ventôse prochains, suit cette liste.

3225. Le commissaire du pouvoir exécutif près

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le directoire du jury d'accusation et tribunal correctionnel de l'arrondiesement de Vienne, à ses concitoyens. Du 24 frimaire an 6 (14 déc. 1797). *Vienne, imp. Labbe.* In-f° placard. (V. V.)

Il invite les bons citoyens au calme, à se rallier aux nouveaux administrateurs nommés, etc.

3226. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant les secours dus aux indigents. Du 24 frimaire an 6 (14 déc. 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution n° 30.* In-4°, 4 p. (M.)

Les communes du département, dans lesquelles il n'y a pas d'hospice civil, sont tenues de fournir, dans l'étendue de leur territoire, des secours aux individus qui seront reconnus véritablement indigents par l'administration municipale du canton.

3227. Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, du 26 frimaire an 6 (16 déc. 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard sur 2 col. (tiré à 500 exempl.) (H. A.)

Arrêté relatif au service des étapes.

3228. Liberté, égalité. Grenoble, le 26 frimaire an 6 de la R. F. (16 déc. 1797). L'administration centrale du département de l'Isère aux administrations municipales du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 4 p. (M.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Circulaire relative aux chemins vicinaux.

3229. Directoire exécutif. Extrait du procès-verbal de la séance publique du directoire exécutif, du 20 frimaire an 6 (10 déc. 1797). *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, imprimeurs.* In-8°, 42 p.

Relation de la cérémonie du 20 frimaire (10 déc. 1797) à l'occasion de la ratification du traité de paix, conclu le 26 vendémiaire dernier à Campoformio, entre la République Française et Sa Majesté l'Empereur, roi de Hongrie. L'administration du département de l'Isère, par son procès-verbal du 28 frimaire, an 6. (18 déc. 1797) arrête que le procès-verbal sera imprimé et envoyé aux administrations municipales et affiché dans toutes les communes de leur ressort.

3230. Affiche d'un jugement du tribunal correctionnel de Grenoble, condamnant P.-E. Royer et M. Odezaine, sa femme. Injure à la garde nationale. Evasion du prêtre réfractaire Testou, au lieu de Cordéac. (19 déc. 1797.) *Grenoble, P. Cadou et David.* In f° placard. (T.)

3231. Circulaire du président de l'administration centrale du département de l'Isère, du 2 nivôse an 6 (22 déc. 1797), aux administrateurs municipaux. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 1 f. (C.)

Concernant la solde provisoire accordée aux militaires qui se trouvent dans l'impossibilité de continuer leur service aux armées.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3232. Lettre du ministre des finances (D. V. Ramel). aux administrateurs du département de l'Isère. Paris, le 24 frimaire an 6 de la R. F. U. I. (14 déc. 1797). (Suit) : Liberté, égalité. Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 2 nivôse an 6 de la République française (22 déc. 1797). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 4 p.

Il annonce que les bons de réquisition ne peuvent être admis en payement des contributions directes de l'an 6.

3233. Proclamation du directoire exécutif relative à la réparation des routes, du 22 frimaire an 6 (12 déc. 1797). (Suit) : Adresse de l'administration centrale du département de l'Isère, du 8 nivôse an 6 (28 déc. 1797). Aux citoyens de son ressort. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* Grand in-f° placard, sur 5 col. et en 2 pièces.

« L'administration centrale se transportera le décadi 20 du courant (9 janvier 1798), sur la route de Grenoble à Saint-Robert, pour donner l'exemple et se mettre à la tête des travaux. »

2334. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, aux administrations municipales de son ressort. Gap, le 10 nivôse an 6 de la R. F. U. I. (30 déc. 1797). *A Gap, chez J. Allier, impr. du département des Hautes-Alpes.* In-f° placard sur 2 col., tiré à 150 exempl. (H. A.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Adresse la lettre du ministère de la police générale (SOTIN), du 13 frimaire.

3235. Tarif pour réduire en numéraire, les arrérages de rentes, pensions et intérêts encourrus, pendant la durée du papier monnaie, à chaque époque de dépréciation, conformément à la loi du 26 brumaire an 6 de la République (16 nov. 1797), ainsi que les capitaux des obligations, contractées pendant le même temps, qui sont réductibles d'après la loi du 11 frimaire dernier (1er déc. 1797), par le citoyen DALBON, de Grenoble. *Grenoble, Allier. S. d.* (déc. 1797.) In-8°, 11 p. (C.)





EFERUS - Recherches & Classification numériques